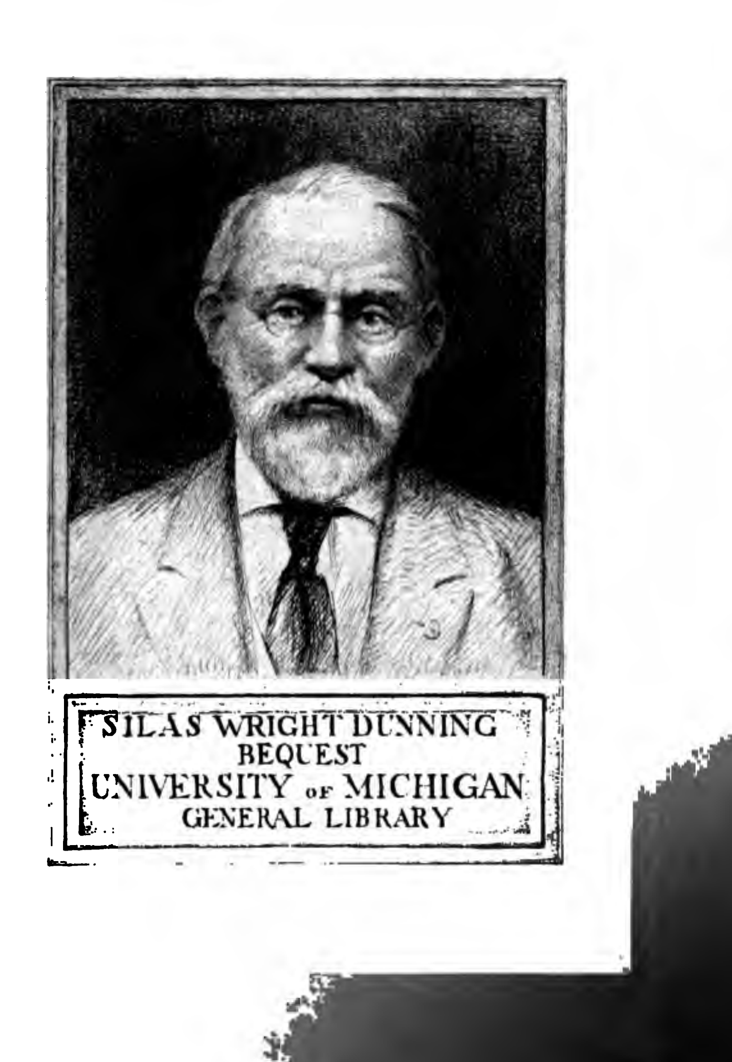




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





ACADÉMIE

DE

SAINTE-CROIX

Orléans. — Imp. Paul Girardot

ACADÉMIE

DE

SAINTE-CROIX

D'ORLÉANS

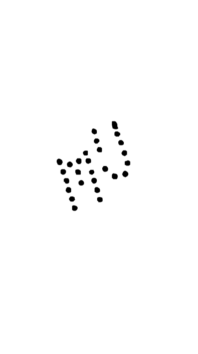
LECTURES ET MÉMOIRES

TOME SIXIÈME



ORLÉANS
H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, RUE JEANNE D'ARC, 17

1891



LES
CHARTREUX D'ORLÉANS[1]

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE LA CHARTREUSE D'ORLÉANS

(1622-1624)

Donation de la Maladrerie d'Orléans aux Chartreux. — Consentement de la ville. — Lettres de fondation du roi Louis XIII. — Prise de possession de la Maladrerie par les Chartreux de Paris.

La réforme dans l'Église, que Luther ne semble tant avoir réclamée que pour préparer et justifier sa propre apostasie, avait été décrétée par le saint Concile de Trente (1545-1563). La France catholique, qui n'avait pris les armes que pour repousser l'offensive des nova-

(1) Sources. — 1° *Bibliothèque d'Orléans.* — Manuscrits. — Ms 433 *(bis).* — Polluche. — *Paroisses et communautés d'Orléans.*

2° *Archives du Loiret.* — Série H, case 10. — *Fonds des Chartreux.* — Calendrier ou obituaire, inventaire des titres et des biens; baux, registres des comptes etc., etc. ....

3° *Archives municipales d'Orléans.* — Époque révolutionnaire.

4° *Histoires d'Orléans.* — Le Maire, Symphorien Guyon, Polluche et Beauvais de Préau.

teurs, dès qu'elle put les déposer sans ne plus craindre pour sa foi, s'était mise de suite à l'œuvre, avec la logique et la générosité, qui constituent le fond du caractère national. Aussi le XVIIe siècle est, pour elle, une époque de renaissance catholique. La ville d'Orléans ne fut pas la dernière à entrer dans cet admirable mouvement de régénération religieuse. Elle avait tant souffert pour le maintien de la foi orthodoxe de la part des Huguenots, qu'elle n'avait pas hésité à soutenir, les armes à la main, le parti de la Ligue ; elle fut même une des dernières à l'abandonner, après l'abjuration de Henri IV. Aussi les Orléanais ne manquèrent-ils aucune occasion d'affirmer, d'augmenter et de propager les croyances qu'ils tenaient de leurs aïeux. Remués profondément par les prédications d'un jubilé extraordinaire, que, sur les instances du roi, le pape Clément VIII avait, le 18 novembre 1600, accordé pour la France, et qui ne pouvait être gagné que dans leur ville, ils voulurent en prolonger, pour eux du moins, la salutaire influence, en accueillant au milieu d'eux tous les nouveaux ordres, qui en solliciteraient l'autorisation. En moins de cinquante ans, aux Jacobins, aux Bénédictins de Bonne-Nouvelle, aux Augustins, aux Grands-Carmes et aux Capucins vinrent se joindre les Récollets (1611); les Oratoriens et les Visitandines (1612); les Minimes (1613) ; les Jésuites et les Carmélites (1617), les Ursulines (1622) ; les Bénédictines du Calvaire (1638); les Carmes déchaussés (1646) ; et les Sulpiciens (1707). Cette pacifique invasion répondait aux vues réformatrices de l'Église et aux besoins des temps. Les uns,

comme les Jésuites, les Visitandines et les Ursulines, y venaient élever la jeunesse bourgeoise de l'un et l'autre sexe, tandis que les enfants du peuple recevaient l'instruction, soit, pour les garçons, dans les *écoles de charité*, fondées par les Tranchot et les Jogues de Bouland, et propagées par le cardinal de Coislin ; soit, pour les filles, dans les couvents des Calvairiennes, des Ursulines, des Dames de la Madeleine, des Visitandines et des Nouvelles Catholiques. Les autres, comme les Carmes, les Jacobins, les Minimes, les Augustins, les Oratoriens, les Récollets et les Capucins, et les Jésuites encore, allaient évangéliser les populations des villes et des campagnes. Les Sulpiciens se chargeaient de former la jeunesse cléricale; les Bénédictins, qui n'avaient plus de champs à défricher, se préparaient à recueillir les trésors littéraires et historiques pour les publier. A cette pléiade d'ordres religieux actifs manquait, pour les hommes du moins, un ordre contemplatif, car le Calvaire et le Carmel offraient aux femmes une fervente retraite. C'était cette lacune que, dans Orléans, les Chartreux, en 1624, devaient combler.

Cet Ordre avait été fondé, en 1084, par saint Bruno, écolâtre de l'Église de Reims, dans le désert alpin de la Chartreuse, au diocèse de Grenoble. Il pratiquait la vie anachorétique des *laures* de la Thébaïde, sous la règle de saint Benoît. Bien que la vie solitaire et mortifiée, que menaient les Chartreux, ne s'adressât pas au plus grand nombre, les disciples de saint Bruno ne tardèrent pas à se répandre et à se multiplier dans toute la chrétienté. Au commencement du XVIIe siècle,

ces austères religieux, qui, depuis leur institution, n'avaient pas eu besoin de réforme, étaient, en France, répartis en cinq provinces : la Provence, l'Aquitaine, la Bourgogne, la Picardie et la *France-sur-Loire*, dont dépendaient les Chartreuses de Paris, de Rouen, de Troyes et de Dijon. C'est à cette dernière province qu'allaient se rattacher les *Chartreux d'Orléans*, dont nous allons raconter l'établissement.

L'introduction successive dans Orléans d'ordres nouveaux ou d'anciens réformés inspira à plusieurs notables, qui « avaient une inclination et affection particulière » envers la famille de saint Bruno (1), le désir de posséder, près d'eux, une maison d'un ordre antique, qui « espandait une odeur suave par tout le monde », qui avait à leurs yeux, le rare mérite, depuis son institution, de n'avoir jamais eu besoin de réforme, et au fondateur duquel l'église cathédrale de Sainte-Croix avait été une des premières à rendre hommage, en célébrant sa mémoire (2). Ils s'en ouvrirent aux Chartreux de Paris, qui leur insinuèrent qu'un pareil dessein ne pourrait

(1) Ms Polluche. — *Requête au cardinal de La Rochefoucault.* — Pièce justif. B.

(2) La Saussaye (*Annal eccl. Aurel.*, l. IX, n. 16) signale cette pièce de vers, qui fut composée à la louange de saint Bruno, peu de temps après sa mort :

> Summum Bruno decus, et gloria temporis hujus
> Carne jaces, sed parte manes meliore superstes,
> Et justi recipis nunc prœmia grata laboris,
> Præclarus merito doctoribus associatus.
> Vivens in Christo, nostri, vir sancte, memento,
> Doctrinæque tuæ, quæ toto fulget in orbe,

se réaliser que si la ville pouvait assurer à ses futurs hôtes un emplacement convenable. Aussitôt les pieux solliciteurs jetèrent leur vue sur la *Maladrerie de Saint-Lazare*, qui, étant « en fort mauvais état » et « assez mal administrée (1) », ne répondait plus au but de sa fondation, d'autant que la lèpre avait à peu près disparu. Estimant donc que « ce lieu serait fort commode pour y bâtir une Chartreuse », ils s'empressèrent d'en donner avis aux Chartreux parisiens. Ceux-ci, reconnaissant « le saint zèle, dévotion des habitants d'Orléans » pour l'ordre de saint Bruno, jugèrent la proposition « fort considérable et n'estre pas à négliger pour eulx, et ce d'autant plus que ladite ville, des plus célèbres de la France, était située en assez bon air et tempéré, et cedit lieu fort commode, pour passer facilement en plusieurs aultres maisons de leur dit ordre; » (2) et incontinent, ils la transmettaient à Louis XIII, afin que ce prince, usant de son autorité souveraine, disposât en leur faveur de l'*Hôtel de Saint-Ladre* d'Orléans, avec tous les biens

Christo funde preces, mereamur ut esse sequaces,
Bruno, tuis semper precibus, vir sancte, juvemur.

L'historien S. Guyon a traduit en vers français ce huitain. — (*Antiquites de la ville d'Orléans*, p. 119).

L'emplacement précis du *chapitre et hostel Saint-Ladre* nous est indiqué par une cave du XIIe siècle. Cette construction, admirablement conservée, fait partie de la maison n° 76, du faubourg Bannier, actuellement occupée par M. l'aumônier du pensionnat du Sacré-Cœur. Nous la décrivons dans l'étude que nous avons consacrée à la Maladrerie d'Orléans.

(1) *Requête*. — Pièce justif. B.

(2) *Requête*. — Pièce justif. B.

et revenus. Le roi, se prêtant gracieusement au désir des Orléanais et aux vues des Chartreux, n'attendit pas la fin de la campagne qu'il avait entreprise, en personne, contre les Protestants du Midi; « le 11 août 1621, étant à Agen, il signait un *brevet*, par lequel Sa Majesté permettait aux Pères Chartreux de s'établir dans le faubourg d'Orléans au lieu et place de la Maladrerie de Saint-Lazare, et leur en accordait « les dépendances, avec les revenus et droits qui y peuvent appartenir. (1) »

Ce *brevet informe* engageait l'affaire, mais ne la terminait pas: il témoignait des intentions formelles du roi, mais il ne dispensait pas les Chartreux de faire les démarches nécessaires, pour qu'il fût converti en *lettres patentes*, seul acte qui, dans la jurisprudence d'alors, eut force de loi. En effet, dès que le R. P. Dom Bruno d'Haffringues, général de l'ordre, eut entre les mains le papier royal, il commissionnait, le 7 octobre, Dom Augustin Joyeulx, prieur de la Chartreuse de Paris, afin qu'il acceptât le don et en activât la réalisation. Celui-ci ne tardait pas à adresser une triple requête, au grand aumônier, à l'évêque et au gouverneur d'Orléans. Ces deux derniers, Mgr Gabriel de l'Aubespine et le comte de Saint-Pol, ne firent aucune difficulté pour donner leur consentement à l'établissement des Chartreux à Orléans; mais le grand aumônier, le cardinal de La Rochefoucault (2), à qui appartenait « l'intendance et

(1) *Brevet*. — Pièce justif. A.

(2) Il était également abbé commendataire de l'abbaye de Micy, où il avait, en 1601, introduit la réforme des Feuillants.

direction de toutes les maladreries de France, spécialement celles qui sont de fondation royale » (1), mit au sien cette *condition préalable* que la Ville serait consultée.

Il ne s'agissait point ici de substituer un ordre à un autre ordre. La Maladrerie était une maison d'assistance publique. Ses revenus avaient une destination spéciale, qui constituait ses charges. Les Chartreux acceptaient bien les premiers, mais ils refusaient ces dernières, leur profession particulière s'opposant à ce qu'ils fussent « les économes et administrateurs » d'un établissement charitable (2). C'était pour sauvegarder les intérêts des lépreux présents et futurs, et les droits des Bienfaiteurs de la maison aux pieuses fondations faites pour le repos de leurs âmes, que le grand aumônier réclamait une enquête municipale de *commodo* et *incommodo*. En conséquence, le lieutenant-général convoquait pour le 7 janvier 1622, une Assemblée de Ville, afin qu'on y informât « de la commodité et incommodité de cet établissement. »

Elle eut lieu à l'Hôtel commun : elle était composée du lieutenant-général au bailliage d'Orléans, François de Beauharnais, conseiller d'Etat; du lieutenant criminel Houmain de Courbeville ; du lieutenant particu-civil et criminel, Germain Rebours; du prévôt, Cardinet, écuyer, et de son lieutenant; du grand vicaire du grand aumônier de France, Jehan Ledenne, chanoine de

(1) *Requête*. — Pièce justif. B.
(2) *Requête*. — Pièce justif. B.

l'Église d'Orléans; du syndic du clergé d'Orléans, Mascot; du sous-doyen du chapitre collégial de Saint-Aignan, Guyet, l'un des commis de l'église et du clergé d'Orléans; de plusieurs conseillers magistrats, Fouet, Jacques Caillard, Barbedor, Egrot; du procureur du roi, Jean Bugy; du maire, Antoine Lebreton, et de ses échevins; des anciens qui avaient été en charge de maire, receveur et échevins; de bon nombre d'officiers, de bourgeois et de marchands ayant la qualité requise. L'assistance étant en nombre suffisant pour délibérer, Claude Cardinet, sieur de Poinville, receveur des deniers communs, exposa l'affaire, sur laquelle l'Assemblée était invitée à émettre son avis, en donnant notamment lecture du Brevet du roi, et du *factum* suivant, rédigé par le prieur de Paris, Dom Augustin Joyeulx :

OFFRE DES PP. CHARTREUX

LUE EN LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE

Les Pères Chartreux supplient MM. de l'Assemblée de déclarer qu'ils n'empeschent, ains désirent que lesdicts Pères jouissent du don, à eulx faict par Sa Majesté, du lieu et maladrerie de Sainct-Lazare de ceste ville, pour y establir une maison et couvent de leur ordre, en faisant pour eulx, auparavant que d'entrer en possession et jouissent dudict lieu et revenus, donner et assigner par Monsieur le Grand Aulmonnier ung aultre lieu commode et revenu suffisant, tant pour loger et norrir les malades lépreux de ceste ville, que leur administrer le divin service ainsy qu'il appartient; et soient d'advis qu'il soit représenté audict seigneur Grand Aulmonnier que le lieu commode à l'effect que dessus pourra estre celluy de la Maladrerie de Sainct-Mesmin, ou de la maladrerie de Sainct-Nicolas-lès-Jargeau. Et quand au revenu, oultre le revenu du lieu,

où les malades seront establis, y annexer encore celluy de la Maladrerie de Baugency qui est exploité par les Pères Capussins, et n'y a aulcuns malades, ou tel aultre revenu des Maladreries du diocèse que bon semblera audict Grand Aulmonnier :

Signé : F.-Aug. Joyeulx.
Humble prieur de la Chartreuse de Paris,
Signé : Duboys (1).

Ceci fait, la question à résoudre fut mise en délibération ; puis, on recueillit les avis, par groupe de douze, « l'un après l'autre ». Il ne se trouva qu'un seul opposant : vénérable et discrète personne, Messire Mascot, syndic du clergé d'Orléans, qui déclara « qu'il étoit icy venu comme ayant charge pour remontrer qu'en cas que les dicts habitants voulussent consentir, que les dicts Pères Chartreux *jouissent du revenu* de la dicte Maladrerie, il s'y opposoit pour le dict clergé, dont luy a esté octroyé lectre. » Nonobstant cette opposition, que n'avait pas même soutenue « le sieur Guiet, l'ung des députés du Clergé », et qui portait moins sur l'introduction des Chartreux à Orléans que sur la disposition irrégulière des revenus de Saint-Lazare, détournés de leur destination première, tous les délibérants avaient donné un avis conforme aux intentions du Roi et aux vœux des Pères Chartreux, et consigné dans un procès-verbal, dans les termes qui suivent : Les membres de l'Assemblée ont reconnu que — « l'establissement des Pères Chartreux en la Maladrerie de Saint-Lazare...., avec la jouissance du revenu entier d'icelle Maladrerie, (serait) grandement utille à la Pro-

(1) *Bibliothèque d'Orléans*. Ms 433 *bis*.

vince et à l'édification du peuple et consolation de tous les gens de bien, et particulière bénédiction de Dieu sur cette ville; et que du dict establissement l'on ne recevrait aulcune incommodité, veu même que le dict lieu n'estoit pas convenable pour les malades, soict pour n'estre pas si commode pour eulx, soict pour estre trop proche de cette ville; et partant n'empêchoient, ains consentoient que les dicts pères Chartreux entrassent en la dicte maison, et jouissent du dict revenu, *à condition toultefois*, et non aultrement, que, auparavant qu'ils pussent prendre possession du dict lieu, ny entrer en jouissance du dict revenu, *ils fissent*, ce que mon dict seigneur de La Rochefoucault, grand aulmonier de France, assigne, au préalable, *ung aultre lieu commode,* avec revenu compétent, *tant pour loger et norrir les lépreux de cette ville, que pour administrer le service divin, lequel lieu sera basty, à la diligence des dicts Pères Chartreux, aux frais et despens de qui il appartiendra,* sans néantmoins que ce fut aux frais des habitans d'Orléans; et qu'ils estimoient que le lieu, le plus commode et en meilleur air pour les dicts malades, *estoit la léproserie,* qui estoit au-dessus du *bourg de Sainct-Mesmin,* à laquelle, oultre le revenu qui est fort modic, y peult estre annexé par mon dict seigneur le grand aulmonier le revenu de la *Maladrerie de Baugency,* en laquelle il n'y a aulcun malade, et dont le lieu est occupé à présent par les Pères Capucins (1), ou tel aultre revenu suffisant des Maladreries

(1) *Consentement de la ville.* — Pièce justif. C.

de ce dyocèse, que bon semblera à mon dict seigneur; lequel revenu sera de valleur approchant celuy de la léproserie de cette ville... » — Le surlendemain, le syndic du clergé, à qui sans doute on avait fait remarquer que les droits de la Maladrerie seraient sauvegardés, se désistait de son opposition; et, le 11 janvier, le curé de Saint-Paterne (1), dans la paroisse duquel la nouvelle Chartreuse devait être érigée, adhérait au consentement de la ville.

Il ne restait plus pour terminer l'affaire qu'à obtenir de Louis XIII des *lettres patentes* et à les faire vérifier par le Parlement de Paris. Dès que le roi eût pris connaissance du consentement du grand aumônier (21 avril 1622), il les signait, à Béziers, le 11 août suivant (2). Comme elles font honneur autant à la générosité du prince qu'à la piété des Orléanais, et qu'elles sont de plus la charte de fondation de la Chartreuse d'Orléans, nous les citerons en majeure partie.

LETTRES PATENTES DU ROY

PORTANT ESTABLISSEMENT DES PP. CHARTREUX A ORLÉANS.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut!

Comme, entre les grandes, anciennes et célèbres villes de nostre royaume, celle d'Orléans ayt toujours eu un éminent degré d'honneur, tant pour la piétié reconnue aux habitants que pour e grand nombre d'hommes savants et illustres, qui l'ont ornée par leurs mérites et y ont, comme à une vive source, puisé l'éminence

(1) Archives du Loiret. — *Fonds des Chartreux.*

(2) *Consentement du Grand Aumônier.* — Pièce justif. D,

de la doctrine et suffisance en diverses professions, Nous avons désiré, en l'exemple et imitation des roys, nos prédécesseurs, de fomenter et accroistre leur zèle et dévotion par tous moyens convenables ; et, jugeant que l'un des principaux est l'introduction et l'establissement des Ordres relligieux, qui peuvent édiffier nos dicts subjets par l'exemple de leur saincte vie et les protéger par leurs continuelles prières à Dieu, nous avons estimé qu'il leur seroit grandement utille, si nous donnions moyen d'establir, construire et assurer pour toujours en nostre dicte ville un monastère de l'Ordre des Chartreux, comme celui duquel le temps n'a pu violer l'observance, et qui, depuis sa naissance prise en nostre royaume, il y a près de 600 ans, persevère immuablement dans les termes de son institution, ce qui nous auroit donné subject d'en communiquer en nostre conseil et particulièrement à nostre très cher et bien aimé cousin le cardinal de La Rochefoucault, grand aulmonnier de France, pour avoir advis sur ledict establissement en ladicte ville, et notamment du lieu, qui se trouveroit le plus convenable, sans y apporter aulcune incommodité, mesme d'accorder et donner audict ordre, par nostre Brevet du 11 aout 1621, la *Maladrerie* appellée *Saint-Lazare*, scise et scituée aux faulxbourg d'Orléans, *avec le revenu entier d'icelle*, bien que de peu de valleur, sur lequel Brevet nostre dict cousin, après avoir esté suffisamment informé, non seullement par nos officiers des lieux, sur l'incommodité ou commodité dudict establissement, mais encore recongnu, par acte d'assemblée solennellement tenue en ladicte ville par les habitans d'icelle, qu'iceux habitans, outre qu'ils avoient désiré et requis ledict establissement, auroient encore tesmoigné tout ce qui se pouvoit désirer et attendre d'eux pour favoriser au plustot nostre intention, auroit donné ses lettres de consentement cy attachées, après mesme avoir veu qu'il est suffisamment pourveu d'ung aultre lieu propre et commode pour les malades lépreux, qui se pourroient présenter estant dans ladicte ville, tant pour leur logement, nourriture qu'entretenement pour le bon ordre que porte et contient l'acte de ladicte assemblée et lesdictes lettres de nostre dict cousin le cardinal,

dont les actes et pièces sont attachées sous le contrescel des présentes. Et d'aultant que nous ne saurions assez faire paraistre les effects de la bonne vollonté que nous portons à ceulx dudict ordre de Chartreuse et que ceste occasion s'estant présentée de leur pouvoir tesmoigner, nous sommes bien ayses de l'embrasser :

Nous, à ces causes, de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royalle, avons, par cetuy notre edict perpétuel irrévocable, ordonné et ordonnons et nous plaist que les dicts religieux de l'ordre de Chartreuse jouissent plainement, paisiblement et à perpétuité dudict lieu et place de la maladrerie Saint-Lazare, faulxbourg d'Orléans, dont nous leur avons faict et faisons don, ensemble du revenu entier d'icelle, ses circonstances et dépendances annexes et droicts qui y peuvent appartenir, comme si tout étoit cy par le menu spéciffié, francs, exempts, deschargés de toutes charges générallement quelconques, *excepté du service divin fondé en icelle, dont lesdicts Relligieux s'acquitteront deüement selon l'intention des fondateurs*. Auquel lieu et place pourront lesdicts Relligieux establir et bastir une maison et couvent de leur ordre et à cet effect se servir des matériaux, qui peuvent estre audict lieu de Saint-Lazare, mesme desmolir les lieux, qui y sont à présent, pour les convertir à l'usage de leur ordre. Et en ce faisant de nostre dicte science, plaine pluissance et auctorité royalle, avons aussi dict, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voullons et nous plaist que doresnavant *les malades lépreux de nostre ville d'Orléans tant présens qu'advenir se retireront et logeront en la maladrerie du bourg de Saint-Mesmin-lès-Orléans*, comme estant scituée en lieu propre à cet effect, de distance convenable pour éviter le danger de la contagion du mal desdicts pauvres affligés de lèpre. En laquelle maladrerie de Saint-Mesmin se pourront aussi retirer et loger les malades lépreux de nostre ville de Baugency, au mesme diocèse d'Orléans, attendu qu'il n'y a maintenant, au lieu de la maladrerie dudict Baugency, aulcune habitation pour les lépreux, qui se présenteraient tant de ladicte ville que lieux circonvoisins, comme estant icelle maladrerie occuppée par

les pères Capucins, qui y ont esté appellés et establis par nostre auctorité, et à ceste fin avons uny et affecté, *unissons et affectons le revenu tant de ladicte maladrerie de Saint-Mesmin que de celle de Baugency, pour lesdicts revenus conjointement nourrir et allimenter doresnavant et avant tous aultres les lépreux natifs desdictes villes d'Orléans, Baugency et Bourg-Saint-Mesmin,* suivant les pensions qui leur seront assignées par nostre Grand Aulmonnier sur le le revenu desdictes maladreries Saint-Mesmin et Baugency, à l'administration duquel revenu sera cy après par nostre dict cousin et ses successeurs Grands Aulmonniers à nous nommé et présenté et par nous pourveu une seule personne pour administrateur d'iceulx revenus, lequel sera tenu en rendre compte par ung seul estat et compte suivant nos règlements préceddans ; et, *affin que le service divin et assistance perpétuelle soict continuée auxdicts pauvres lépreux et leurs nécessités en ladicte maladrerie de Saint-Mesmin, sera aussy doresnavant payée par ledict administrateur à Mᵉ Alexandre Boynard, soy disant prieur de ladicte maladrerie Saint-Lazare d'Orléans, tant qu'il demeurra en ladicte charge,* la somme *qui a accoustumé luy estre payée par chascun an, provisions, droict d'administration spirituelle, en s'acquittant pour leur bien et charitablement de sa dicte charge envers lesdicts lépreux,* tout ainsy qu'auparavant l'establissement desdicts relligieux Chartreux en ladicte maladrerie d'Orléans, à la charge que, vacation arrivant par mort ou aultrement de ladicte charge de prieur et administrateur spirituel, elle demeurera supprimée, et qu'il sera pourveu auxdicts lépreux par nostre dict cousin et ses successeurs Grands Aulmonniers d'un aultre prebtre, pour exercer par sa commission les charges *de Chappellain* en la maladrerie du Bourg de Saint-Mesmin ; et d'aultant que ladicte maladrerie Saint-Mesmin n'est aulcunement habitable, ains ruynée par l'effort des guerres passées, avons aussy ordonné et ordonnons *qu'à la diligence desdicts religieux chartreux sera faict project, plan et figure d'icelle,* accordée avec le subsiitut de nostre procureur général en notre Parlement de Paris du bailliage d'Orléans et le grand vicaire audict lieu de nostre dict cousin, grand aulmonnier, par devant nostre bailly dudict Orléans,

de telle maison, chappelle, logement et habitation avec jardins et commoditéz convenables que besoin sera, qui seront basties des deniers et revenus de ladicte maladrerie Saint-Lazare d'Orléans, au lieu où est scituée ladicte maladrerie Saint-Mesmin, pour là retirer, reclure, nourrir et alimenter, comme dict est, les lépreux natifs desdictes villes d'Orléans, Baugency et Bourg Saint-Mesmin. Et, en ce faisant, voulons que lesdicts religieux Chartreux et leurs successeurs du mesme ordre, jouissent doresnavant à perpétuité de ladicte maladrerie Saint-Lazare d'Orléans, lieux, places, biens, revenus, dîmes, annexes et dépendances d'icelle, comme de chose à eux propre et incorporée à leur dict ordre, sans qu'ils puissent estre ailleurs employés ny divertis, ny lesdicts religieux troublés, poursuivis, ni subjects à aulcunes redditions de compte du revenu, en quelque lieu qu'il soict, ny visitations quelconques des lieux et bastiments par qui que ce soict, dont nous les avons deschargés et deschargeons par lesdictes présentes. *Faisant deffences à tous lépreux et lépreuses et aultres*, assignés sur ladicte maladrerie, *d'y rechercher le payement de leurs pensions, à peine d'en rester privés entièrement.* Et ayant eu tout agréable qu'une action si digne de nostre piétié réussisse d'aultant plus à la gloire de Dieu, aurions pareillement estimé estre raisonnable d'y contribuer et apporter quelque secours pour ayder tant aux bastiments qu'entretenement de ladicte Chartreuse à l'advenir, ainsi que plusieurs des feux roys, nos prédécesseurs, ont faict en cas semblable, tant en octroyant et conceddant plusieurs privilèges et exemptions qu'aultres commodités pour lesdicts relligieux, Nous, à ceste considération, avons par ces mesmes présentes donné et aulmonné, *donnons et aulmonnons* à ladicte maison des Pères Chartreux, qui sera construite et bastie audict Orléans, soict audict lieu cy dessus désigné, ou aultre place en icelle ville et faubourgs, *tels et semblables privilèges, dont jouissent ceux de nostre dicte ville de Paris et aultres en nostre royaume* (1).

Il semble qu'après les formalités requises pour l'en-

(1) *Bibliothèque d'Orléans*, Ms 433 *bis*.

registrement des lettres patentes, — ce qui demanda huit mois, — les Pères Chartreux de Paris n'avaient plus qu'à se présenter à la maladrerie du faubourg Bannier, pour en prendre possession ; mais, avisés de leur intention, les maire et échevins y mirent opposition, le 28 avril 1623, parce que les bâtiments de la léproserie de Saint-Mesmin, où devaient être transférés les trois ou quatre lépreux et leurs servans, qui étaient encore à Saint-Ladre d'Orléans, loin d'être achevés, n'étaient pas même commencés. Toutefois, par une double ordonnance du 4 décembre 1623 et du 4 janvier 1624, le grand aumônier déchargeait les Chartreux de l'obligation de servir aucune pension, soit aux lépreux, qui devaient se retirer à Saint-Mesmin, soit au sieur Boynard, « soi disant prieur de la maladrerie de Saint-Lazare » à qui, cependant, était assignée une pension de 234 livres à prendre sur les revenus de la maladrerie de Beaugency. Celui-ci n'en joignit pas moins son opposition à celle de la Ville, pour empêcher la prise de possession. Afin d'en obtenir main levée, les intéressés déférèrent au Parlement l'opposition du sieur Boynard, et s'empressèrent de soumettre à la Ville un traité, par lequel ils s'engageaient à mettre de suite en état la maladrerie de Saint-Mesmin. Le 26 avril 1624, les maire et échevins se désistaient de leur opposition ; et, le 28 juin suivant, le Parlement déboutait le prieur de Saint-Lazare de la sienne. Cependant, les travaux de restauration de la maladrerie de Saint-Mesmin étaient commencés : on devait rebâtir la chapelle, la sacristie, un logement et cénacles pour six lépreux et leurs servants,

et un bâtiment séparé pour deux prêtres et un administrateur. Conduits activement, ils furent terminés et reçus vers la mi-novembre. Les lépreux d'Orléans et leurs servants quittèrent alors leur demeure et furent installés dans leur nouveau refuge. Le 22 novembre 1624, plusieurs Pères Chartreux de la maison de Paris prenaient officiellement possession de l'hôtel de Saint-Ladre, et le lendemain ils commençaient à y dire la sainte messe (1).

La Maladrerie d'Orléans avait vécu, et la Chartreuse d'Orléans commençait.

(1) *Fonds des Chartreux.*

CHAPITRE II

COMMENCEMENTS DE LA CHARTREUSE D'ORLÉANS

(1624-1693)

Le premier Prieur, Dom Courcher (1629).— Gaston, duc d'Orléans, pose la première pierre du Couvent (1635). — La grande Mademoiselle à la Chartreuse (1652).— Achat de la grange des Groux (1653). — Les chevaliers de Saint-Lazare reçoivent (1672), puis abandonnent (1693) les biens de l'ancienne maladrerie.

La prise de possession mettait fin à la Maladrerie; mais elle ne constituait pas conventuellement la Chartreuse, qui devait lui succéder. Les anciens bâtiments étaient trop petits et surtout trop délabrés, pour se prêter à cette nouvelle destination. Les démolir et les remplacer par d'autres s'imposait donc aux nouveaux propriétaires. Mais, avant de commencer les travaux, la prudence leur faisait un devoir de s'assurer des ressourcee nécessaires pour mener à fin et à bien cette grosse entreprise (1). Aussi la Chartreuse en formation

(1)... « Et d'aultant que le revenu ne se trouve pas encore suffisant pour establir et entretenir une maison et couvent parfait du dit ordre, comme estant besoing de le remplir d'un nombre de religieux pour y faire duement le divin service, et à cette fin est nécessaire d'y faire quantité de bastiments pour y habiter et vivre à la forme de leur ordre, ce qui ne se peut faire qu'avec grands frais et despenses, mesmes par l'establissement et fonda-

resta-t-elle, quelques années, « sous la direction et intendance » de celle de Paris, qui avait délégué son procureur, Dom Grégoire Guyonnières, pour liquider la situation financière de l'ancienne Maladrerie, et préparer l'installation de la future communauté.

Le pro-recteur dut, tout d'abord, aménager les bâtiments en ruine de l'hôpital de Saint-Lazare, afin que ses quelques religieux pussent s'y établir provisoirement du moins. Pendant qu'on les mettait en état, ceux-ci reçurent l'hospitalité dans la maison d'un bourgeois d'Orléans, Pierre Bordeaux (1). Cependant, Dom Guyonnières compulsait les archives de la Maladrerie, pour se rendre compte exactement de l'état des revenus, dont il pourrait disposer. Bientôt, il constatait que les baux à ferme ne s'élevaient alors qu'à la somme de 1,910 livres, dont il aurait à défalquer 800 livres pour les charges ordinaires ; (2) mais, ayant remarqué que la négligence des anciens administrateurs avait été cause que beaucoup de biens avaient été distraits ou étaient en mauvais état, il ordonnait de faire les démarches nécessaires, soit pour recouvrer

tion d'un revenu plus ample que celuy de la dite judis maladrerie... (*Copie informe des lettres patentes, pour la réunion du prieuré de Saint-Pierre d'Etampes à la Chartreuse d'Orléans.* — 13 février 1626. — (*Archives du L.*, S. A. 1116.)

(1) « Obiit honorabilis vir, Dominus Petrus Bordeaux, civis Aurelianensis, qui, initio fundationis hujus domûs, quibusdam ex nostris aliquandiù hospitium prœbuit, dùm interim eorum habitationi providebatur. » (*Calendarium Benefactorum Carthusiæ Aurelianensis.*)

(2) *Fonds des Chartreux.* — Factum de 1710.

ceux qui étaient aliénés, soit pour mettre les autres en valeur. Cela demanda de la peine et du temps; mais on devait réussir, grâce à l'industrie et au zèle persévérant de Dom Michel Ragaud, le premier procureur de la maison (1).

De leur côté, les Chartreux de Paris travaillaient activement, sans s'épargner eux-mêmes, à créer un courant de libéralités vers la nouvelle fondation. Dès 1624, ils obtenaient de M. Louis de Mégrigny, abbé de Quincy, qu'il résignât en sa faveur son prieuré de Saint-Pierre d'Étampes (2). Des bulles d'Urbain VIII et des lettres patentes de Louis XIII (3) ayant agréé l'union de l'un à l'autre, Dom Guyonnières s'empressait, en 1626, de prendre possession du prieuré et de l'unir à la nouvelle Chartreuse, « pour lui servir de dotation ».

En 1628, le prévoyant religieux, qui ne pouvait ignorer que les rois de France et les ducs d'Orléans avaient jadis octroyé à l'hôtel de Saint-Lazare le *droit d'usage* dans la forêt d'Orléans, sollicitait de Gaston duc d'Orléans, le même privilège, « et ce pour réédifier la chapelle et les bâtiments ». Mais, quand ce prince

(1) 1663. Dom Michel Ragaud, primus procurator, qui multas possessiones hujus quondam xenodochii, administrorum incuriâ distractas et deperditas, singulari suâ industriâ et labore assiduo nobis recuperavit. (*Obituaire*).

(2) C'était un bénéfice à simple tonsure, dépendant de l'Abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.

(3) *Archives du L.* — S. A. 1116. — Copie informe des lettres patentes, en date du 13 février 1626.

octroyait, en 1630, aux Chartreux d'Orléans des lettres patentes, par lesquelles il les autorisait « à jouir de tous les biens et droits de l'ancienne Maladrerie et particulièrement du droit d'usage et de chauffage en la forêt d'Orléans », Dom Guyonnières avait été rappelé à Paris, et remplacé, à Orléans, par Dom Claude Courcher, avec le titre de recteur ou de prieur. Dès lors, la Chartreuse d'Orléans devenait, en 1629, une communauté régulière. Voilà pourquoi l'un de nos historiens contemporains a placé à cette date, et non à celle de la prise de possession, l'établissement des Chartreux à Orléans (1). La nouvelle maison faisait partie de la province de *France-sur-Loire*, avec les Chartreuses de Paris, de Rouen, de Troyes et de Dijon.

Le nouveau prieur, comptant sur l'appui de la maison-mère, la Chartreuse de Paris, et sur le courant d'aumônes que devait entretenir sa pieuse entreprise, n'hésita plus à se mettre en mesure de commencer les bâtiments du nouveau monastère. A cet effet, il avait fait dresser un plan général avec devis, qu'il soumit aux trésoriers de France de la généralité d'Orléans, à qui revenait la direction de l'œuvre, parce qu'il s'agissait d'une fondation royale (2). Le tout ayant été approuvé, il invitait Gaston, duc d'Orléans, à poser la première

(1) « Ils y vinrent demeurer l'an 1629 ». (*Lemaire*). C'est cette date qu'accepte également le rédacteur du *Gallia Christiana* (T. VIII) : « Cartusiani denique, anno 1629, suam Aurelianis sedem figunt ».

(2) C'est ce plan que reproduit un tableau, que possède M. L. Jarry.

pierre de la Chartreuse (1). La cérémonie eut lieu, le 16 juillet 1635. Nous nous plaisons à conjecturer qu'elle fut présidée par l'évêque d'Orléans, Mgr de Netz, et qu'elle se fit en présence du maire, Pierre Le Berche, afin de faire honneur au premier prince du sang. « Cette année et les suivantes, la majeure partie des fondements du nouvel édifice furent posés et notamment ceux de l'église, des chapelles, de la sacristie, du chapitre et detous les bâtiments, qui devaient former la face antérieure de la maison, dont une partie fut entièrement finie (2). »

En comptant sur la générosité des fidèles, le prieur Dom Courcher ne s'était pas trompé : pour subvenir aux frais énormes des nouvelles constructions, le roi, la Chartreuse de Paris, surtout le clergé séculier, de pieux bourgeois, rivalisèrent de libéralité.

En 1635, Louis XIII s'engageait à donner annuellement la somme de 1,500 livres tournois, qui devaient être prélevées sur les impositions des ponts et chaussées de la généralité d'Orléans, et qui, dans son intention, devaient être employées à la construction du couvent.

Déjà, afin de pourvoir aux plus pressants besoins et aux premiers frais des constructions, le prieur de Paris, Dom Augustin Joyeulx, avait disposé, en faveur de la Chartreuse d'Orléans, de la somme de 12,000 livres, et en plus d'une rente annuelle de 20 livres,

(1) La majeure partie des travaux fut adjugée, pour la somme de 18,700 livres, à Abraham Girard, maître maçon d'Orléans.

(2) *Fonds des Chartreux*, factum de 1787. V. pièce justificative E.

léguée par le sieur de Mainferme. En outre, il avait donné un nombreux mobilier destiné à l'église et aux cellules (1).

Le successeur de Dom Joyeulx (2), Dom Paul Jouenne, ne se montra pas moins généreux. Malgré l'opposition de plusieurs membres de son chapitre, il adjugeait à la maison d'Orléans une somme de 6,000 livres, qu'une dame du Tillet avait léguée « à la plus pauvre maison de la province » ; il lui donnait encore une des plus précieuses chasubles de sa Chartreuse (3). A l'exemple de leurs prieurs, de simples religieux gratifièrent la maison d'Orléans de sommes vraiment considérables (4), si bien qu'un historien de l'ordre des

(1) 1647. « Dom Augustinus Joyeulx, prior domûs Parisiensis, qui ex ejusdem domûs thesauro in principio hujus plantationis 12,000 francos nobis donavit, et plurimam suppellectilem tum ecclesiæ, tum cellis profuturam; quibus adjecit 20 libras annuales, quas eidem domui legaverat dominus de Mainferme (*Obituaire*).

(2) Mort en 1647.

(3) 1674, obiit admodum venerabilis Pater Dominus Paulus Jouenne, prior domûs Parisiensis.... ac imprimis *fautor* hujus domûs, cui summam 6000 francorum, quam domina du Tillet uni ex minoribus domibus provinciæ tradendam legaverat, licet reluctantibus nonnullis, adjudicavit ; — item casulam albi coloris, quæ inter pretiosissimas Cartusiæ Parisiensis reputabatur.» (*Obituaire*).

(4) Ainsi, Dom Bruno Boutet, mort en 1674, avait donné 10,000 livres, avec lesquelles le réfectoire fut construit en partie; Dom Alphonse Le Féron, mort en 1697, qui fut procureur, 15,500 livres (*ex quibus constructa est cella, signata per litteram* F.); Dom Louis Graffeteau, mort en 1673, 1,200 livres ; fr. Thomas Beaupin travailla aux sièges de l'église ; fr. Nicolas Royer donna une grande croix d'argent avec quatre candélabres, et sa sœur,

Chartreux a pu écrire, en 1681, que la Chartreuse d'Orléans était due « non seulement au zèle, mais encore aux libéralités de l'Ordre (1) ».

La générosité séculière ne fit pas non plus défaut à nos Chartreux. Nous avons déjà vu que Louis de Mégrigny, abbé de Quincy, avait résigné, en 1624, en leur faveur, son prieuré simple de Saint-Pierre d'Étampes. Il enrichit encore l'église de plusieurs tableaux et de précieux ornements, et fit construire à ses frais une cellule (2). Aussi, dans *l'obituaire*, à l'année 1646, ce bienfaiteur est-il qualifié du titre « de second fondateur de cette maison ». Nicolas Barreau, abbé de Périères, aumônier du roi, donnait 9,000 livres; un vicaire de Paris, M. Fermy, constituait 25 livres de rente; et le frère d'un frère convers, honorable homme Nicolas Royer ne donnait pas moins de 6,000 livres. A Orléans, Alexandre Vaillant de Champvallins, mort en 1697, leur avait légué 2,000 livres. Jean Germé et Jacques Sarrebourse, bourgeois d'Orléans (3), Toussaint Levêque, conseiller du roi, Jean-Jacques Barillon, seigneur de Châtillon, président des enquêtes au Parlement de

une lampe d'argent; un frère lay (*famulus*), J. du Cerceau, léguait 1000 livres.

(1) « 1624, Cartusia Aurelianensis, non tantum studio, sed et ordinis ipsius sumptibus, nostrâ hâc ætate inchoata, et ferè apice imposito consummata... (*Theatrum... Cartusiani ordinis*, Turin, 1681.

(2) « 1646. Ludovicus de Megrigny.... Singularis benefacter et quasi alter fundator hujus domûs.... » (*Obituaire.*)

(3) Jean Germé, mort en 1715, et Jacques Sarrebourse, en 1721.

Paris, donnaient, chacun, la somme nécessaire, 3,000 livres environ, pour bâtir les premières cellules du grand cloître, sur chacune desquelles était fixée une plaque en marbre, avec inscription commémorative (1).

Tous ces dons, si abondants qu'ils fussent, ne permirent pas aux Chartreux d'achever les constructions commencées. On dut les ralentir à la mort de Louis XIII, parce que la subvention royale ne fut pas maintenue ; puis les interrompre, parce que Louis XIV, son successeur, ne se pressa pas de la rétablir.

Néanmoins, ce qui avait été fait donnait déjà une idée nette de ce que serait la Chartreuse, quand ses bâtiments seraient terminés. Notre historien Lemaire, qui écrivait à cette époque (1645), en parle *de visu* en ces termes : « Ce bâtiment se continue, et on estime qu'il surpassera en magnificence et excellence, non seulement celuy de Paris, mais de Dijon, Grenoble et autres ; car ces Pères prennent plaisir en la somptuosité de leurs couvents et églises (2). » Un autre contemporain, Symphorien Guyon, dans son *Histoire de l'Église*

(1) Il reste actuellement, dans la maison du Sacré-Cœur, une de ces plaques de marbre noir : elle est fixée sur le mur extérieur de la chapelle, dite maintenant de l'École : ce n'était pas sa place primitive. Voici l'inscription qu'elle porte :

HANC CELLAM DEO ET
ORDINI CARTHUSIANO
DEDIT, DICAVIT CLARISSIMUS
DD. JOHANNES
GERME, CIVIS AURELIANENSIS
ANNO MDCCXV.

(2) *Antiquités d'Orléans*, IIe vol., p. 118.

d'Orléans, publiée en 1650, disait à son tour : « Les Chartreux ont commencé à bastir une fort belle Chartreuse, qui promet par ses beaux commencements d'estre un jour un des plus beaux séjours de ces dévots professeurs de la vie solitaire (1). » Ces « beaux commencements » se composaient d'abord des bâtiments qui longeaient, sur le faubourg, le grand chemin de Paris, et qui étaient destinés au portier, aux frères lays et convers, et aux ateliers ; ensuite, au fond d'une cour et parallèlement, du petit cloître, masqué par le bâtiment des hôtes, et ayant à sa gauche un corps de logis.

Il ne manquait donc à la Chartreuse, vers 1650, pour être achevée, que l'église (2), dont les fondations seules existaient, et le grand cloître, dont un côté, celui qui s'appuyait sur le petit cloître et qui se composait de 6 cellules (3), ne devait être terminé qu'après 1785.

(1) *Histoire de la ville, diocèse, ville et université d'Orléans*, IIe vol. p. 477.

(2) Le réfectoire, qui avait été construit en partie avec une donation de 10,000 livres, faite par Dom Boutet, chartreux de Paris (1672), devait servir d'église ou de chapelle conventuelle.

(3) Ces cellules étaient le résultat de donations particulières, qui étaient spécifiées, sur le bâtiment, par une lettre et par le nom du Donateur. Voici celles que nous avons pu reconnaître :

1° La cellule A, celle du Prieur, pensons-nous. — J.-J. Barillon, 1648.

2° La cellule B. — Toussaint Levêque, 1661 ;

3° La cellule C, contiguë à celle du Prieur, — Jacques Sarrebourse, 1721 ;

4° La cellule D, — Jean Germé, 1715 ;

5° La cellule E. — Louis de Mégrigny, 1646 ;

6° La cellule F. — Dom Alphonse Le Féron, 1697 ;

Par la mort de Louis XIII, les Chartreux avaient perdu non seulement leur fondateur, mais encore un de leurs plus généreux bienfaiteurs, qu'il ne devait plus retrouver dans ses successeurs. Aussi inscrivirent-ils son nom dans leur obituaire, sous une formule laudative qu'ils ne répétèrent pas à la mort de Louis XIV, comme nous le verrons plus loin (1).

Il était difficile que les Chartreux se résignassent longtemps à l'interruption de travaux si avancés. A la mort de Louis XIII, ils s'étaient empressés de faire confirmer, par Louis XIV leurs lettres patentes de fondation et de subvention. Mais le jeune prince, en renouvelant, en 1646, celles qui regardaient la première, ne prorogea point celles qui regardaient la seconde. Il est vrai qu'on était alors en pleine Fronde et que le trésor royal n'était pas des plus prospères. Bien plus, la Chartreuse d'Orléans allait, bien malgré elle, mêler son nom à un des épisodes les plus *burlesques* de cette guerre civile, commencée à coups d'arrêts par le Parlement, continuée par un déluge de pamphlets, plus connus sous le nom de *Mazarinades*, et qui devaient se terminer à coups de canon, soit à Bléneau, soit au faubourg de Saint-Antoine.

(1) Anno 1643 : « Obiit seremissimus princeps ac D. D. Ludovicus XIII, Francorum rex christianissimus, qui hanc domum, in leprosorum hospitium antiquitùs fundatam et à suis antecessoribus regibus, prœsertim à Ludovico Crasso, *insigniter auctam*, ordini Carthusiano cum suis omnibus privilegiis et redditibus in perpetuum regio diplomate donavit et univit A. D. 1622.

Voici par suite de quelles circonstances :

Le parti des Princes contre le Mazarin avait toutes les sympathies des Orléanais. Il était difficile qu'il en fût tout autrement dans une ville quasi-parlementaire, à cause de son Université de lois, et dans la capitale d'un duché, dont le titulaire était au moins le chef nominal d'une faction, dont le prince de Condé était la tête. Toutefois, quand, en mars 1652, les deux partis fonçaient sur leur ville, à marches forcées, l'un s'efforçant d'y devancer l'autre, ils crurent habile de se déclarer neutres, et de fermer leurs portes à tous deux. Cette trop prudente neutralité constituait déjà un acte de rebellion déguisée contre l'autorité royale, car elle servait mieux les intérêts des princes que la cause du roi. Un coup de tête de la part de Mlle de Montpensier changea soudain cette résistance passive en une révolte ouverte Cette princesse, fille romanesque d'un père faible et brouillon, crut que, si elle arrivait première à Orléans, sa présence, son nom seuls suffiraient à en faire abaisser les barrières. Elle y accourut donc en toute hâte de Gien, le 15 mars, en carrosse, et accompagnée de ses maréchales, Mesdames de Fiesque et de Frontenac (1).

(1) Nous suivrons ici le récit qu'en a fait elle-même Mlle de Montpensier, bien qu'il ne concorde pas avec celui de nos historiens, quant à la date et quant au point de départ. Elle dit venir de Gien et le 15 mars ; Anquetil prétend qu'elle venait de Toury, et le 27 mars. Nous compléterons le récit de l'héroïne avec les données, fournies par la *Harangue burlesque faite à Mademoiselle, au nom des bateliers d'Orléans*, et par nos historiens locaux.

Voici, d'abord, comment la princesse raconte ses aventures devant Orléans :

« Le 15 mars 1652, je quitte l'armée qui était à Gien, et viens me présenter à la porte d'Orléans, dite Porte-Bourgogne, pour entrer dans la ville, ce qui m'est refusé impoliment, puis à la Porte-Bannier, où j'eus la même réception, ce qui me força de prendre mon parti et d'aller me loger dans le faubourg, à l'auberge du Port-Salut, où je passai la nuit, prenant bonne résolution et de mon courage et de l'enseigne de mon gîte. Le lendemain 16 mars, je me porte du côté de Saint-Laurent, à l'ouest de la ville. »

On remarquera que la grande Mademoiselle passe sous silence son séjour à la Chartreuse d'Orléans. C'est la *Harangue burlesque* qui nous en instruit (1).

Il était onze heures du matin, quand, le 27 mars, elle arrivait devant la Porte-Bourgogne, dont les gardes lui refusèrent « impoliment » l'entrée. Elle dut se retirer, en annonçant qu'elle allait se présenter à la Porte-Bannier. Prévenus de son arrivée, les magsitrats mettaient aussitôt en délibération s'ils recevraient ou non la fille de Monsieur : c'est ce que nous apprend la *Harangue burlesque,* faite par un témoin de l'aventure, le sieur Dangerville :

De la ville les gros milors
Dans leur conseil étaient alors,
Pour sçavoir si Porte Bernière
Serait ouverte, ou la Barrière,
Pour faire passer vostre cour.....

(1) Voir au recueil des *Masarinades.*

Cependant, Mademoiselle était devant la Porte-Bannier, où elle se présentait,

> Comme du maître étant la fille,
> Pensant qu'on mettrait le pont bas :
> Néant moins, on ne le fit pas.

Force fut donc à la princesse éconduite, et mortifiée d'un second refus, de chercher autour d'elle un refuge. Se rappelant alors qu'il se trouvait dans le faubourg une Chartreuse, dont son père avait posé la première pierre, elle s'y rendit, et, comme fille du duc d'Orléans, elle demanda l'hospitalité pour elle et sa suite, qui avaient besoin de se reconforter et de se reposer. Grand embarras parmi ses hôtes. Non seulement la régle s'opposait à cette intrusion féminine, mais le devoir de fidèles sujets défendait aux Chartreux de transformer en quartier-général d'ennemis de Sa Majesté un couvent fondé par le père du roi régnant. Néanmoins, pour concilier ce qu'il devait à la fille d'un bienfaiteur insigne, le prieur dom Sébastien Marrier permit à la princesse de pénétrer dans la partie du monastère, où les femmes pouvaient être admises, et lui fit servir tout ce dont elle avait besoin : ce fut ainsi que, selon Dangerville, Mademoiselle, avec

> ..... sa cour,
> ... fut Chartreuse pour ce jour,
> Ou du moins pour trois ou quatre heures.

La nuit arrivait, et les magistrats d'Orléans n'invitaient pas la fille de leur Duc à entrer dans la ville. Le prieur dut alors user de toutes les formes courtoises de la

diplomatie, pour insinuer respectueusement, mais clairement, à l'embarrassante princesse qu'elle ne pouvait passer la nuit dans le couvent. Celle-ci le comprit, et, abandonnant « ces tristes demeures », elle dut

.... chercher autre part
Logis, avant qu'il fut plus tard.

Sur le conseil de dom Marrier, sans doute, elle se rendit à une auberge, voisine de la Porte-Bannier et dépendant de la Chartreuse, qui avait pour enseigne : le *Port-Salut*. Elle se divertit, dans la soirée, à lire les dépêches du courrier de Bordeaux, qu'elle fit arrêter au passage, et reçut un envoyé du gouverneur d'Orléans, Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, qui lui mandait qu'il n'avait aucun crédit, et qu'il la priait d'agréer les *confitures* qu'il lui envoyait. Puis, elle se couchait dans cette modeste auberge, où elle passa la nuit « prenant bonne résolution de son courage et de l'enseigne de son gîte (1). »

En effet, le jour suivant, elle faisait une troisième tentative du côté de la porte de Saint-Laurent, cette fois couronnée de succès. A l'aide de mariniers du Portereau, qui rompirent la Porte-Brûlée (2), et d'un valet de pied, qui la « fourra par ce trou », elle pénétrait dans la ville « crottée et fort aise », au son du tambour et aux cris de : « point de Mazarin ! », et déclarait au gou-

(1) L'auberge du Port-Salut était à gauche, en sortant de la ville, et son emplacement correspond maintenant au n° 3 du faubourg Banuier.

(2) Polluche. — *Description d'Orléans*, 1736, p. 12.

verneur fort embarrassé, Charles d'Escoubleau, et au maire, Robert Boilève, qu'elle s'était ennuyée aux portes Bourgogne et Bannier, et que d'ailleurs, « lorsque des personnes de sa qualité étaient dans un lieu, elles y étaient les maîtresses. » Puis, au nom de son père, elle engageait les magistrats à ne pas recevoir le garde des sceaux, Molé, qui, se présentant à la porte du Pont, demandait, au nom du roi, l'entrée de la ville (1). Louis XIV apprenait à Cléry, où était la cour, l'équipée de sa cousine et le refus des Orléanais, double souvenir que le grand roi ne devait jamais oublier.

Au moment où Mademoiselle venait ainsi troubler les Chartreux dans leur vie paisible, et les compromettre malgré eux, ceux-ci, qui, pour les aisances de leur communauté, désiraient posséder une métairie près de leur couvent, avaient jeté leur dévolu sur la *Grange des Groux*. Ils l'achetèrent 17,000 livres, le 11 mai 1652, des héritiers de Christophe Augran, docteur en l'Université d'Orléans. Mais, comme les bâtiments de la grange, et 40 arpents sur 127, étaient assis sur la paroisse de Saint-Jean-de-la-Ruelle, les Chartreux, en 1656, sollicitèrent l'union de cette partie à la paroisse de Saint-Paterne. Le curé de Saint-Jean s'y opposa ; les religieux furent obligés de transiger, le 6 février 1659 (2), et Mgr Delbène, évêque d'Orléans,

(1) *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, et *Polluche*.

(2) « Lesdits religieux se sont obligés de païer à l'avenir audit sieur curé, tant et si longuement qu'il y aura un troupeau à la

avisé que les parties étaient d'accord, prononçait, le 11 février, l'union canonique de la *Grange des Groux* à la paroisse de Saint-Paterne (1).

Après cette coûteuse acquisition, les Chartreux devaient éprouver le désir plus vif que jamais de chercher une compensation dans la subvention royale, qui avait cessé depuis 1643. Aussi adressèrent-ils une requête en ce sens au roi Louis XIV, le prince vainqueur de la Fronde, mais toujours en guerre avec l'Espagne. Sa Majesté leur répondit, par un arrêt de son conseil, en date du 2 avril 1653, ordonnant que, « dès que la paix serait conclue », ladite subvention serait continuée, « pour être employée à la construction et à l'achèvement de la Chartreuse. » Il n'en fut rien : la paix fut conclue en 1659 par le *Traité des Pyrénées*, et l'Ordonnance de 1653 resta à l'état de lettre morte. Ce n'était pas tout. En 1672, Louis XIV prenait une mesure, qui devait être bien autrement sensible à nos Chartreux.

grange des Groux, la somme de 10 livres pour les dîmes d'agneaux ; celle de 5 livres, tant et si longuement que subsistera la dicte métairie et jusqu'à la démolition d'icelle, pour les droits curiaulx dudit sieur curé ; et aussy celle de 5 livres à tous jours et à perpétuité, pour et au lieu de la dime des grains sur les 40 arpents de terre, des droits de la dite paroisse de Saint-Jean-de-la-Ruelle, unis à celle de Saint-Paterne. » *(Arch. du L.)*

(1) « Nos Alfonsus Delbenne episcopus Aurelianensis..... statuimus... per presentes dictum mansum, de la grange des Groux vulgò nuncupatum, cum omnibus suis mansuariis et incolis ex jugeribus terræ quadraginta prædictis, non feré ampliùs de parochiâ sancti Johannis de Ruellâ cognominati... et ad parochiam Sancti Paterni transferendum.... » *(Arch. du L.)*

3.

Sans doute le manque de parole royale les privait d'une importante ressource extraordinaire, mais elle laissait intacts leurs revenus ordinaires. Or, la mesure en questions était de nature à les tarir en partie.

En effet, considérant que les maladreries du royaume n'avaient plus de raison d'être, à cause de la disparition de la lèpre, le roi, par un édit, ordonnait la réunion de tous leurs biens à l'Ordre de Saint-Lazare, dont le siège était à Boigny. Malheureusement cet édit devait avoir un effet rétroactif; il visait autant les maladreries déjà supprimées que les maladreries encore existantes. Nos Chartreux, qui avaient été légalement mis en possession de la maladrerie d'Orléans et de tous ses revenus, s'empressèrent d'en appeler au Parlement d'une revendication, qui les troublait dans la propriété de leurs biens. Cette cour, le 19 septembre 1675, rendit un arrêt, qui les condamnait à restituer à l'Ordre de Saint-Lazare les deux tiers de ces biens; le 24 janvier 1676, elle en prononçait un autre, qui liquidait, à la somme de 2,000 livres de rente, la part des biens qu'ils devaient rendre aux Chevaliers. Dès lors, n'espérant plus éviter cette désastreuse spoliation, les Chartreux, par une transaction en date du 13 mars, cédaient à l'Ordre de Saint-Lazare, « pour valeur de 40,000 livres au principal, ou 2,000 livres de rente, les biens et fermes de Marchenoir, Lardillières, Beaumont, Villiars, Clos-Aubry et quatre arpents de pré sis à la prairie de Cléry. » Après une telle perte, on conçoit que nos Chartreux aient renoncé à reprendre les constructions inachevées de leur monastère.

Dix-sept ans plus tard, Louis XIV, par ses édits de mars et d'avril 1693, ordonnait la séparation des biens unis aux Ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, pour être transférés aux Hôtels-Dieu. Les Chartreux crurent trouver dans cette mesure une occasion favorable pour rentrer en possession des biens, qu'ils avaient cédés contre tout droit, et ils présentaient au roi une requête en ce sens. Ils ne se trompaient point. En effet, un arrêt du grand conseil du 6 juillet 1693 restituait à la Chartreuse d'Orléans les biens qu'on lui avait enlevés, et dont elle devait, désormais, jouir paisiblement. Aussitôt, nos religieux revenaient à leur projet, depuis si longtemps délaissé, de terminer leur monastère.

CHAPITRE III

ACHÈVEMENT DE LA CHARTREUSE ET SUPPRESSION DES CHARTREUX

(1705-1790)

Plan réformé de 1705. — Différends des Chartreux avec les Chevaliers de Saint-Lazare (1710) et avec les administrateurs du collège d'Orléans (1772). — Reprise des travaux pour achever l'église et le grand cloître (1778-1787). — Les Chartreux supprimés (1790), et la Chartreuse vendue comme bien national (1791).

Nous avons vu qu'au moment où les travaux furent interrompus, il restait à construire l'église et le grand cloître. Comme l'achèvement de ces bâtiments devait « mettre leur maison en état d'être conventuelle » (1), nos Chartreux avaient hâte de l'entreprendre. Déjà, pour donner à leur grand cloître toute l'ampleur convenable, ils avaient acheté successivement, de 1684 à 1687, de l'Hôtel-Dieu, des PP. Jésuites et du Séminaire le *Clos des Sansonnières*, auquel ils joignaient, en 1697, le *Clos de la Grenouillière*. De ces 52 arpents, cinq devaient être enclos par le grand cloître, et le reste était destiné à former, à la suite, un immense quinconce, qui de-

(1) Requête au duc d'Orléans, en date de 1698. *(Arch. du L.)*

vait servir de promenoir à la communauté (1). En même temps, les Chartreux adressaient au nouveau duc d'Orléans, Philippe, frère de Louis XIV (2), une requête pressante, pour réobtenir *le droit d'usage* dans la forêt d'Orléans, dont ils ne jouissaient plus depuis 1664. Ils le suppliaient de leur accorder, en outre, « une délivrance extraordinaire de bois.., principalement pour être employés à leurs bâtiments, à la construction desquels ils allaient s'appliquer de toutes leurs forces. » Le duc d'Orléans, qui avait décidé de supprimer tout droit d'usage dans la forêt, ne crut pas devoir le rétablir en faveur des Chartreux. Mais, pour les en dédommager, il leur alloua 400 francs de rente annuelle, et leur fit un don de 500 livres « pour la construction de l'église ». Cependant, le prieur Dom Berthellot, en 1699, apportait au plan primitif de la Chartreuse — celui de 1635 — plusieurs importantes modifications. Ainsi, d'après ce nouveau plan, on devait supprimer la chapelle extérieure (3), et la reporter, à droite de la porte d'entrée, dans un bâtiment, désigné alors sous le nom singulier de *mal gouverne* (4); on devait encore poursuivre la construction de l'église, mais non celle du bâtiment qui, à la droite, était destiné à faire suite au *bâtiment des hôtes*.

(1) *Inventaire des biens des Chartreux*. Le clos des Sansonnières était traversé, à l'angle S. E., par la rue des *Gourdes*, la rue *Verte* ou de la Campagne, qui n'était que la suite de la première.

(2) Gaston était mort en 1660. La même année, Louis XIV donnait en apanage à « son frère unique » le duché d'Orléans.

(3) Il n'en reste plus que la porte d'entrée.

(4) Cette chapelle existe encore, c'est la chapelle dite de l'Ecole.

Ce plan, ainsi modifié, fut soumis, en 1705, par le prieur Dom Philippe Boitouset au révérendissime Père général Dom Anthoine, qui l'approuva, comme « devant contribuer beaucoup.... non seulement à la commodité et à la régularité des bâtiments de la maison, mais favoriser en même temps l'observance régulière, qui n'en (pouvait) être par ce moyen que mieux et plus facilement gardée (1). »

Malgré tous ces préparatifs, la reprise des travaux n'eut pas l'étendue qu'on s'était proposé de lui donner; on acheva seulement le côté du grand cloître, qui s'appuyait sur le petit, en construisant deux ou trois cellules. D'où provenait ce nouveau sursis ? Peut-être faut-il en chercher la cause dans un nouveau différend que les Chartreux eurent alors avec les Chevaliers de Saint-Lazare, et qui devait durer un demi siècle. Cependant Louis XIV mourait en 1715, laissant peu de regret aux Chartreux, qui n'avaient pu obtenir de lui, malgré sa parole formelle, la subvention des 1500 livres tant de fois sollicitée, et à qui il ne s'était rappelé que par la minime donation de 4 mines de sel à percevoir, annuellement et à perpétuité, sur le grenier à sel d'Orléans. Cela leur suffit néanmoins pour fonder un anniversaire perpétuel et singulier pour le repos de son âme, sous une formule, dont la sécheresse contraste avec celle qu'ils avaient consacrée à la mémoire de Louis XIII (2).

(1) V. Pièce Justif. F.

(2) « Missa conventualis de S. S. Trinitate pro Christianissimo principe et DD. Ludovico XIV°, rege Franciæ et Navarræ, qui

Déjà les Chartreux étaient aux prises avec les Chevaliers de Saint-Lazare. L'objet du litige nous échappe, mais il avait été un instant si grave, qu'il avait mis en question l'existence même de la Chartreuse. C'est ce que nous apprend l'éloge décernée, dans l'*Obituaire*, à Dom Claude Guichenon, prieur jusqu'à 1730, et dans laquelle ses frères lui firent un mérite « d'avoir par sa prudence conservé à l'ordre leur maison » (1). La cause avait été déférée en Parlement par le grand vicaire de Saint-Lazare ; mais la procédure en fut si longue que, commencée avant 1710 (2), elle était encore pendante en 1765 (3).

Y eut-il alors désistement de la part des demandeurs,

nobis dedit in perpetuum quatuor medimnos salis percipiendos in cellâ salariâ civitatis Aurelianensis, pro quo missa dicetur anniversarium perpetuum singulare post obitum, qui fuit die 1[er] septembris (1715) ; — anniversarium singulare 7a sept. pro Ludovico XIV. » (*Obituaire*).

(1) Obiit D. Claudius Guichenon.... prior... pietatis et regularitatis zelo insignis, qui hanc ordini prudentiâ suâ domum conservavit, 1740. » (*Obituaire*).

(2) *Bibl. d'Orl.* ms. 435. — « Factum pour les religieux Prieur et couvent de la Chartreuse d'Orléans, *défendeurs*, contre M. le grand vicaire et les chevaliers et commandeurs de Saint-Lazare, *demandeurs* (1710). »

(3) « A l'égard de l'affaire de MM. de Saint-Lazare, comme on ne poursuit pas, Dom Prieur n'a pas jugé à propos de faire aucunes démarches à ce sujet ; et tout le monde trouve qu'il a très bien fait. Si cependant on voulait remuer en son absence, j'aurais soin de vous en écrire. » (*Lettre* de fr. Hilarion, de Paris au T. R. P. Dom Asselin, coadjuteur de la Chartreuse d'Orléans, en date de 1765).

ou sentence favorable aux défendeurs ? Nous l'ignorons; tout ce que nous savons, c'est que les Chartreux ne cessèrent de posséder, de 1693 à 1791, les biens de l'ancienne maladrerie, qui, pensons-nous, constituaient le fond de la contestation. Ce fut, sans doute, pour les garantir contre toute revendication, qu'en 1735 nos religieux sollicitaient et obtenaient du roi Louis XV des lettres patentes confirmant la donation de Louis XIII, puis des lettres de garde-gardienne pour leur couvent et tous leurs biens.

On comprend que, tant qu'ils se crurent sous le coup d'une condamnation, qui les aurait forcés à vider les lieux, nos Chartreux se gardèrent bien de reprendre leurs constructions. Néanmoins, à moitié rassurés sur la possession intégrale de leurs biens par les lettres patentes du roi, ils faisaient dresser et approuver, en 1738, de nouveaux devis, conformes d'ailleurs au plan de 1705. Mais rien encore ne se fit : il semblerait que nos Chartreux ne voulussent commencer leur travaux qu'avec la garantie de la subvention royale. Se presser, c'était faire croire qu'ils avaient les ressources suffisantes pour faire face à toutes les dépenses et partant donner un motif au pouvoir de ne rien donner (1). Ils attendirent donc et tant, qu'ils s'en lassèrent et reprirent les constructions sans avoir reçu du roi une obole. C'était à la veille de leur suppression.

(1) « Cette somme n'ayant pas été payée, les Chartreux ont été hors d'état de continuer les bâtiments, qui leur étaient les plus nécessaires. » (*Requête* des Chartreux, à M. de Cypierre, intendant de la généralité d'Orléans, 1787).

Ne serait-ce point pour provoquer les largesses royales qu'en 1759, les Chartreux se prêtèrent au projet, que Louis XV eut d'établir à Orléans, dans le faubourg Bannier, une caserne destinée à deux brigades des gardes-du-corps ? Peut-être. Toujours est-il que par un contrat passé, le 17 février, entre l'intendant Barentin et le prieur Dom Gaspard Guirand, celui-ci promettait à sa Majesté de faire bâtir, au *clos du Ponceau* (1), auprès de l'auberge de Saint-Michel, un corps de caserne suffisant pour y placer les chevaux de deux brigades de la compagnie des gardes du Roi. Le devis des travaux fut même dressé ; mais l'affaire n'eut pas de suite. On peut conjecturer que les Orléanais, qui, déjà en 1643, sous Louis XIV, avaient protesté contre l'envoi d'une garnison, dans leurs murs, comme contraire à leurs priviléges, parvinrent encore à faire valoir, auprès de Louis XV, leur droit d'exemption. Mais ce prince mourait en 1774, sans donner aux Chartreux la satisfaction, qu'il n'avaient jamais cessé de réclamer. Le trésor royal, depuis la mort de Louis XIII, ne s'ouvrait plus aux œuvres pies ; il suffisait à peine aux expéditions militaires, aux plaisirs scandaleux du monarque, et à l'avidité d'une cour frivole et licencieuse,

Déjà avait surgi une autre affaire, qui devait imposer à nos religieux la nécessité de différer encore leurs projets. En 1762, les Jésuites avaient été supprimés par arrêt du Parlement, et avec eux tous leurs colléges. Les

(1) Ce clos était situé, vis-à-vis la Chartreuse, de l'autre côté du chemin de Paris. Il est occupé maintenant par le monastère de la Visitation.

Jésuites d'Orléans durent quitter le leur (1), le 31 août; mais déjà ils avaient été remplacés par un principal et des professeurs séculiers, qui étaient entrés en fonctions le 1er avril (2). Or, l'arrêt du Parlement qui avait créé, à Orléans, un collège municipal, avait cédé à ses administrateurs tous les biens, qui dépendaient de l'ancien collège des Jésuites, et qui n'étaient autres que ceux de l'ancienne collégiale de Saint-Samson. Forts de cette dernière clause, les administrateurs du nouveau collège voulurent lui donner un effet rétroactif; et ils réclamèrent des Chartreux, en 1772, la restitution de la partie du *clos des Sansonnières*, que ceux-ci avaient acquise, en 1684, des Révérends Pères, pour 7000 livres. Comme le terrain revendiqué était absolument nécessaire à la construction du grand cloître, les Chartreux refusèrent. La cause fut déférée aux tribunaux, qui, en juillet 1775, condamnaient les Chartreux à restituer au bureau d'administration du collège les douze arpents contre 2000 francs d'indemnité. Ceux ci en appelèrent de ce déni de justice au Parlement, qui, plus équitable, leur donna, sans doute, gain de cause, puisque, l'année suivante, l'intendant d'Orléans, de Cypierre, les autorisait à reprendre leurs travaux, pour

(1) Il était alors dirigé par le P. Nicolas Le Petit, recteur depuis 1760, par le P. Antoine Lesourd, procureur depuis 1739, et 19 autres pères, dont 13 seulement étaient dans le collège.

(2) Voici leurs noms : MM. Gombault, principal ; Le Blond, philosophie ; Charbuis, rhétorique ; Chapuis du Pillier, seconde ; Dubois de Roncière, troisième ; Guesneau, quatrième ; Roger, cinquième ; Bonnefonds, sixième.

« faire le grand cloître », qui ne pouvait être construit que sur le terrain contesté. Disons de suite que, bien qu'on eût demandé à l'architecte Feugères un plan et de nouveaux devis, et obtenu du roi Louis XVI une autorisation spéciale, (26 novembre 1776), pour achever les constructions nécessaires à « la formation du grand cloître et de ses cellules », le prieur Dom Guirand ne put en user. Il mourut en 1784, laissant à son successeur Dom Bernard Benoît la satisfaction de finir une œuvre, qui avait été aussi interminable que celle de Sainte-Croix. En effet, en 1785, les travaux étaient sérieusement repris (1) et poursuivis d'après un plan, dressé, en 1787, par le « sieur Riffé l'aîné, expert à Orléans (2) », et approuvé par l'intendant de Cypierre de Chevilly. En 1788, on se mit donc à « parachever la construction de l'église, ensemble des chapelles, chapitres et petits corps de bâtiments attenant à l'église, reprises sur les anciennes fondations (3) » du temps de Louis XIII. Ainsi, la Chartreuse commencée en 1635, ne s'achevait à peine, — si toutefois elle fut achevée, — que la veille du jour, où ses hôtes allaient disparaître. Ceux qui y avaient travaillé purent voir ceux qui devaient la

(1) « Ce n'est qu'en 1785 que (les Chartreux) ont entrepris de perfectionner les édifices commencés par Louis XIII, leur fondateur. » (*Autorisation* de l'intendant d'Orléans, de Cypierre, en 1787. V. Pièce Justif.. G.)

(2) Il fut, avec son frère Riffé jeune, l'un des constructeurs de la rue Royale.

(3) *Autorisation* de l'intendant d'Orléans, en date du 23 novembre 1787.

démolir. Les Chartreux, en effet, ne devaient pas jouir de leur magnifique Chartreuse, qu'ils avaient mis plus de cent cinquante ans à construire. Fidèles à leur règle, qui les séquestrait du monde, ils furent peut-être les derniers à s'apercevoir du trouble, qui, dans toutes les classes, agitait les esprits. Ils bâtissaient, et déjà une armée de démolisseurs s'organisait, et n'attendait plus qu'un mot des Loges pour s'ébranler, et mettre à bas les hommes et les choses de l'ancien régime.

Aussi, quelle ne fut pas leur stupeur, quand, le 26 avril 1789, ils entendirent une populace avinée se ruer sur la porte de leur couvent ; quand ils la virent par la porte brisée pénétrer furieuse et menaçante dans la première cour (1). C'étaient les émeutiers qui, la veille et toute la nuit, avaient saccagé la maison d'un commissionnaire en grains, M. Rime, sise rue du Bœuf-Saint-Paterne (2). Vers 8 heures du matin, quatre ou cinq d'entre eux, armés de bâtons, s'étaient présentés à la porte de la Chartreuse, demandant à visiter les greniers. Le procureur Dom Gamet consentit à les y faire conduire. Comme ils n'y trouvèrent pas les monceaux de blé, qu'ils s'imaginaient y avoir été entassés, ils dirent au Père : « Donne-nous donc quelque chose » ; et ils reçurent chacun un écu de trois livres. Ce n'était que l'avant-garde de l'émeute. A 11 heures, au moment où les religieux terminaient nones, quarante à cinquante

(1) Nous avons composé ce récit sur *l'information* juridique, qui fut faite alors, et qui est conservée aux *archives du Loiret* — (S. B. 1529. — *Bailliage au criminel*).

(2) Cf. *Lottin*, 25 avril 1789.

hommes pénétraient dans la première cour; ils étaient armés de barres de fer, de leviers et de « brins de cotterêts ». Ils coururent aux greniers, qu'ils trouvèrent vides. « Nous n'avons rien trouvé, s'écrièrent-ils, mais nous voulons de l'argent ». Le Père procureur, pour les calmer, remit à chacun d'eux un écu de trois livres. Cependant d'autres émeutiers avaient grossi le premier groupe, formant une bande de 350 à 400 mutins, dirigés par un maître serrurier, Battemberg, un fondeur d'étain, Michel Sain, *dit Normand*, et une femme, Thérèse Normand, dite la *Boucaneuse*, ancienne pensionnaire d'un refuge, et femme d'un garçon meunier, nommé Etienne Champaroux. Cette exigence de la part de Battemberg était d'autant plus injustifiable, qu'il savait « que les Chartreux venaient d'arrêter leurs travaux de construction, *parcequ'ils n'avaient plus d'argent* (1) ». Pour conjurer le pillage, Dom Gamet tenta de parlementer avec eux : « Il ne faut pas nous amuser par des paroles, répliqua Battemberg, il faut mettre tout à feu et à sang ! » — « Pères ou frères, ça m'est égal, vociférait la *Boucaneuse*, il nous faut de l'argent ». Le Père procureur leur dit alors : « Venez à ma cellule, je vous en donnerai, mais ne brisez rien. » Néanmoins, la porte de la cellule fut brisée et tout ce qu'elle contenait saccagé. L'un des émeutiers saisit une pelle à feu, et, la brandissant vers le religieux, s'écriait : « Ne raisonnez pas tant, car je vous en donnerai sur la

(1) *Information judiciaire.* — Interrogatoire du sieur Battemberg (ou Battemburg), maître serrurier, demeurant rue du Pot-de-Fer.



tête. » Une nouvelle distribution d'écus de 3 livres par tête eut lieu dans la cour. Espérant alors obtenir davantage par le pillage, ils se répandaient dans le cloître et dans l'enclos à la suite de Thérèse Normand, qui criait : « Hé bien, mes amis, puisqu'on ne vous donne pas d'argent, pillez et saccagez tout. » Ils frappent à toutes les cellules, jurant, menaçant : « Tâchons de tuer ces gueux-là ; quand ils seront morts, nous les enterrerons, et nous aurons leurs trésors. »

Les religieux, qui, au commencement de l'invasion, s'étaient refugiés dans un plan d'arbres, rentrèrent dans leur cloître envahi. L'un d'eux, Dom de Lange, remarquant qu'ils se mettaient en devoir d'enfoncer la porte de la chapelle et celle de la nouvelle église, leur dit : « Mes amis, c'est une chapelle, c'est une église, je vous en prie, n'y touchez pas. » La *Boucaneuse*, qui, à défaut de pudeur, avait encore la foi, n'osa pas pousser sa conduite sacrilège jusqu'à profaner des lieux consacrés, et elle arrêta ses compagnons, en leur disant : « Puisque c'est une église, et qu'on y dit la messe, n'y faites rien » ; et les pillards, écoutant la voix de la mégère, reprirent leur course dans les galeries du grand et du petit cloître. Thérèse courait dans la toute la maison comme une forcenée, s'attaquant à tous les religieux qu'elle rencontrait. Elle saisissait celui-là à la gorge, en lui criant : « Puisque tu n'as pas de blé, il nous faut de l'argent. » Elle disait à celui-ci, qui avait tenté de l'amener à de meilleurs sentiments : « Mon bon ami, vous êtes trop aimable pour qu'on vous fasse du mal, mais il nous faut de l'argent. »

C'était le refrain de tous ces gens avinés. Ils s'étaient emparés d'un tonneau de vin, et, l'ayant amené près de la porte d'entrée, ils l'avaient défoncé, pour y puiser à discrétion.

Il y avait déjà six heures que durait cette scène de violence et de dévastation, lorsque les voisins et des voituriers normands se décidèrent, à défaut de la force publique, à y mettre fin. Ils pénètrent dans la Chartreuse armés de gourdins, et, secondés par les ouvriers de la maison, ils tombent à bras raccourci sur la bande (1), et la forcent, bâtons frappants, à rentrer au plus vite dans la ville par la porte Bannier. Là, elle se ralliait pour envahir le monastère de la Visitation, situé vis-à-vis de l'église de Saint-Paterne, lorsque la maréchaussée, que la municipalité ahurie avait mis tant de temps à rassembler, sabra tous ces misérables. Près d'une centaine furent tués et le reste dispersé (2).

Le lendemain, la plupart des envahisseurs se sentant menacés d'être poursuivis pour avoir extorqué de l'argent aux Chartreux, s'empressaient de leur restituer l'écu qu'ils en avaient reçu, notamment l'un des plus compromis, Louis Coutant. Néanmoins, la justice ouvrit une enquête, et les meneurs seuls furent déférés à la barre du Présidial, (3) accusés d'excès et violences, avec

(1) Dans la bagarre, Thérèse Normand reçut à la porte un coup de bâton et un soufflet.

(2) *Lottin* — 26 avril, 1789.

(3) Tels étaient les membres, qui composaient ce tribunal :

Président :

Louis-Hector Patas de Meslier, écuyer, conseiller du Roy,

attroupement, chez les Chartreux, et d'y avoir exigé de l'argent de force. En conséquence, par jugement du 2 mai 1789, Thérèse Normand fut condamnée à être attachée au carcan, pendant trois jours de marché, sur le Martroi, l'espace de deux heures chaque fois; à être fustigée de verges « à nud » sur les épaules, par les rues, places et carrefours accoutumés, et à l'un d'iceux flétrie d'un fer chaud en forme de la lettre V, et à être enfermée à perpétuité dans la maison de force. Les autres inculpés, Michel Sain, dit *Normand*, Louis Coutant, voiturier aux Aydes, Georges Menard, dit *Quatre Chapeaux*, charretier, furent condamnés au carcan, au fouet, à la marque des lettres G. A. L., et aux galères à perpétuité (1). Ainsi se termina ce drame, avant-coureur de la Révolution.

Revenus de leur alerte, les Chartreux reprirent leur vie claustrale. Et cependant l'émeute, dont plusieurs d'entre eux avaient failli être victimes, n'était que la préface de troubles bien plus sérieux, qui allaient s'étendre sur toute la France et mettre en péril les institutions monastiques. Ils ne le soupçonnaient pas encore : aussi pressaient-ils l'ornementation de leur église à peine achevée ; ils avaient commandé au sculp-

lieutenant criminel de robe longue et de robe courte.

Conseillers :

De la Fond du Luz ; Leclerc de Douy ; Orignon de Bonvalet ; Petau ; Capitan ; Loyré ; Lhuillier, fils.

(1) Il y eut ordonnance de non-lieu pour le maître serrurier Battemberg.

teur André Métas de magnifiques boiseries (1); mais les événements qui se précipitaient, ne devaient pas leur laisser le temps de les poser.

L'année 1789 ne s'était pas écoulée, qu'ils pouvaient déjà soupçonner que le nouvel ordre de choses, préparé par les *États Généraux* (5 mai 1789), et accepté par l'Assemblée nationale (17 juin), visait leur existence comme corporation religieuse (2); et qu'ils ne pouvaient plus se désintéresser, comme par le passé, de la marche imprimée aux affaires publiques. Vainement, pour conjurer l'orage, qui grondait à l'horizon politique, s'unirent-ils au clergé et aux communautés religieuses d'Orléans pour faire abandon à la patrie de leur vaisselle d'argent (15 décembre 1789) (3); ils devaient disparaître, parce que la Nation convoitait leurs biens. Fallait-il du moins que les propriétaires ou usufruitiers n'eussent plus d'existence légale. C'est à quoi l'Assemblée nationale, pourvut, le 13 février 1790, en abolissant les vœux monastiques et en supprimant la vie commune. Cet arrêt attentatoire à la liberté religieuse était, pour nos Chartreux, une mise en demeure de quitter la place. Néanmoins, ils attendirent qu'il leur fut signifié, afin de mon-

(1) Le sculpteur André Métas, qui demeurait rue Saint-Sauveur, dit, dans sa déposition, que, le jour de l'émeute, il était allé à la Chartreuse visiter ses ouvriers, et qu'il était resté dans son atelier.

(2) Le dernier bail, fait par Dom Benoit, prieur d'Orléans et visiteur de *France-sur-Loire*, est du 4 novembre 1789.

(3) Elle pesait 56 marcs, 2 onces, 4 gros : elle fut envoyée à la Monnaie d'Orléans.

trer qu'ils ne cédaient qu'à la violence. La communauté se composait de onze Pères, d'un frère convers et de trois frères *lais* (1). C'était, après celle des Capucins, la plus nombreuse. Elle avait encore à sa tête, comme prieur, Dom Bernard Benoit. En septembre 1790, tous ces religieux étaient mandés à la Maison Commune ; et là, interrogés individuellement par l'un des officiers municipaux, s'ils voulaient profiter de la loi du 13 février, qui leur ouvrait la porte du cloître, tous répondirent, comme leur prieur, que, « privés, en vertu des décrets, de leur véritable état, qu'ils désireraient de tout leur cœur conserver, ils renonçaient au nouveau plan de vie commune, comme étranger à leur profession et à leurs engagements »: ou bien que « leur intention était de mener la vie commune dans telle maison qu'il plairait à la municipalité de leur indiquer. » Le prieur et neuf de ses religieux déclarèrent, en outre, qu'ils se retireraient à Orléans; les autres, soit à Rohan et au Bignon en Bretagne, soit à Dol et à Angers, lieux de leur naissance. On les invita ensuite à remettre à la municipalité l'état de leurs biens et revenus, leurs archives et les volumes de leur bibliothèque. Ils obtempéraient à cet ordre, et,

(1) Voici leurs noms : Dom Bernard Benoit, prieur ; Doms : Hugues le Maillard ; Hugues de Portebise ; Pierre-Marie Gamet ; Antoine Bouquier ; Dominique Maussier ; Bonaventure Chiron ; Anselme Delange ; Charles Guyot ; Bonaventure Gélot ; Mathurin Le Guentrec, religieux profès ; frères : G. François Coutelet ; Clément Carron ; Jacques Pyroi ; Vincent Jouanneau.

en octobre 1790, ils quittaient, non sans regret, leur Chartreuse, et se dispersaient avec espoir de retour. En effet, si la majeure partie des Chartreux avait désigné Orléans, bien qu'elle ne fut pas leur ville natale, comme l'endroit de leur résidence, c'est qu'ils espéraient, tôt ou tard, rentrer dans leur couvent ; ils ne voyaient guère dans l'acte, qui les expulsait, qu'une bourrasque, brisant quelques branches, mais non pas une tourmente capable de déraciner l'arbre monastique. Aussi, la veille de leur départ, l'un d'eux disait à un vigneron du faubourg, à qui ils avaient permis de prendre ce qu'ils ne pouvaient emporter : « Père un tel, prenez tout ce que vous pourrez, parce que nous savons que, *lorsque nous reviendrons*, vous nous le rendrez. » Ils ne devaient plus revenir. Ils laissaient du moins cette réputation qu'entre tous les religieux d'Orléans ils étaient de ceux, « qui avaient le mieux conservé l'esprit de leur état (1) ».

La Nation pouvait dès lors mettre la main sur leurs biens : c'est ce qu'elle s'empressait de faire le 17 décembre 1790, sur la motion de l'évêque d'Autun, Talleyrand, par la loi, qui déclarait « les biens du clergé biens nationaux ». En conséquence, le 12 mars 1791, les administrateurs du district d'Orléans adjugeaient, pour 120,600 livres, au profit du sieur H. Damonneville, négociant, et locataire d'une des maisons des Chartreux, sise au faubourg Bannier, les bâtiments claustraux,

(1) Témoignage verbal du chanoine Bombrault, né à Orléans, le 1er novembre 1768, et mort le 20 février 1845.

l'église, les cours et les jardins de la Chartreuse d'Orléans (1). Les autres biens, situés à Orléans et dans le district, rapportèrent 303,685 livres, de telle sorte que l'on peut estimer à 424,285 livres le prix que retira l'État de la spoliation de la Chartreuse d'Orléans (2). Bientôt, aux feux des enchères succédait le marteau des démolisseurs (3). La Révolution avait accompli son œuvre : il n'y avait plus, à Orléans, ni de Chartreux, ni de Chartreuse (4).

(1) La mise à prix avait été de 60,000 livres.

(2) Dans le seul district d'Orléans, la somme des biens ecclésiastiques vendus s'éléva à 4 millions 167,467 francs.

(3) Nous dirons dans le chapitre suivant, à la fin la description de la Chartreuse, ce que sont devenus les livres, les objets d'art et du culte, qu'elle renfermait.

(4) La Chartreuse fut morcelée entre son premier propriétaire, le sieur Damonneville, et un chanoine, qui devait se séculariser, l'abbé Michel Dupic, de Bourges. Pour l'honneur des Chartreux, nous devons ajouter qu'on s'est trompé, en considérant cet apostat comme l'un d'eux. M. Dupic, qui s'était fait négociant, mourut, le 6 mars 1841, dans la Chartreuse, à l'âge de 79 ans, muni des sacrements de pénitence et d'extrême-onction.

CHAPITRE IV

LA CHARTREUSE ET LES CHARTREUX D'ORLÉANS

Description de la Chartreuse. — Ses biens et ses revenus. — Vie claustrale des Chartreux. — Le calendrier de leurs bienfaiteurs. — Épilogue.

A peine achevée, la Chartreuse d'Orléans, abandonnée forcément par ses hôtes naturels, était si rapidement mutilée par son peu scrupulenx propriétaire, que nos historiens n'ont pas eu le temps de la décrire. Ausssi, sommes-nous réduit, pour le faire, à nous servir du plan réformé de 1705 et de deux vues cavalières, dont l'une se rapporte au plan primitif de 1635, et l'autre au second plan de 1705. (1) Toutefois, ignorant si le plan de 1705 n'a pas été modifié en 1738, en 1785 et en 1787, nous ne le suivrons qu'autant qu'il concorde avec les restes actuels de l'ancienne Chartreuse.

Orientée de l'ouest à l'est, la Chartreuse d'Orléans formait un quadrilatère, dont le côté occidental avait

(1) L'une de ces vues est un admirable lavis, annexé au plan de 1705, *(Archives du Loiret)*; c'est elle que reproduit l'eau-forte, qui est au commencement de cette notice, et que nous devons à la pointe habile de M. E. Merlin. L'autre, tableau assez bien peint, fait partie du cabinet de M. L. Jarry.

pour base la chaussée du *Grand chemin de Paris.* C'était là que se trouvait la principale entrée. Le monastère proprement dit se composait de trois lignes de bâtiments, parallèles à la route, et séparées par des cours et jardins. La première ligne longeait le faubourg. On y remarquait une porte monumentale en pierres de taille, à baie cintrée et à pilastres surmontés d'un entablement, sur lequel se trouvait, dans une niche, la *statue de saint Bruno*. Cette assez belle statue en bois était l'œuvre du sculpteur orléanais Hubert. Dès 1776, cette porte était condamnée (1) ; on entrait par une porte voisine, d'un assez bel aspect et de style grec, qui était celle de l'ancienne chapelle extérieure, supprimée par le plan de 1705. De chaque côté de la porte primitive, se trouvaient le logis du portier, l'écurie, le pressoir, les celliers, les ateliers de tonnellerie et de menuiserie, puis, à droite, la nouvelle *chapelle extérieure,* dédiée, à *saint Clair* et qui donnait sur ce faubourg Bannier par une porte, style grec de la Renaissance (2). C'était le seul endroit du couvent, où les femmes pouvaient pénétrer, pour assister au service divin. Aussi, sur le plan, était-elle désignée sous la dénomination de *Chapelle des femmes*. Le seuil franchi, apparaissait, au fond d'une vaste cour bordée, à droite, d'un verger et à gauche d'un potager, le *corps principal du couvent,* dont elle était séparée par une

(1) Beauvais de Préau, qui écrivait en 1777, qualifie la porte, supportant la statue de saint Bruno, *d'ancienne porte.*

(2) Cette chapelle est maintenant la chapelle de l'Ecole. Sa porte existe encore, mais murée.

grille de fer. Il se composait du *petit cloître*, encadré par le réfectoire qui servit longtemps de chapelle, par la grande église, qui ne fut terminée qu'en 1789, et par le *logis des Hôtes*. A gauche de la chapelle provisoire, se voyait un autre corps de bâtiment, désigné maintenant sous le nom de *Saint-Roch* : c'était là que l'on rencontrait la cuisine, une salle à manger, le réfectoire provisoire, l'infirmerie, etc., etc. Cet ensemble de bâtiments conventuels « ne manquait pas d'une certaine noblesse, quoiqu'ils n'eussent pour toute décoration que des chambranles et quelques filets en pierre de taille ; mais la façade ornementée (de la chapelle provisoire et de la grande église) en rompait le ton simple est sévère (1). »

Au-delà s'étendait le grand cloître, que les Chartreux mirent tant de temps à achever. Il était environné de galeries à jour, à baies cintrées, sur lesquelles donnaient vingt-quatre cellules ; chaque cellule se composait d'une chambre à feu et d'un atelier, derrière lesquels s'ouvrait un jardinet, avec un puits mitoyen pour deux cellules. Au milieu de la cour du cloître, s'élevait un petit oratoire, surmonté d'une croix.

Nous ignorons si le cimetière était dans la cour du petit cloître ou dans celle du grand cloître, ou bien dans quelque autre partie de l'enclos. Tout ce que nous savons, c'est qu'on a trouvé récemment, dans la partie sud-ouest des jardins actuels, des cadavres, la

(1) *Histoire architecturale d'Orléans*, par M. de Buzonnière, 1er vol. p. 205.

face contre terre ; peut-être devrait-on placer de ce côté le cimetière.

Enfin, à l'est du grand cloître et en dehors de la clôture, d'après le plan de 1705, devait s'étendre, entre la Bourie et la rue Verte, qui le traversait, un superbe quinconce, formé d'allées plantées d'arbres en lozange. Nous doutons que ce projet ait jamais été réalisé (1).

Tout l'enclos, fermé par des murs, était entouré de vignes dépendantes de la Chartreuse, et dont les Pères s'étaient réservé la culture. Aussi, dans le tableau que possède M. Jarry, l'artiste a-t-il fait figurer un Père défonçant le terrain d'une vigne, longeant la *rue* Vigreuse (2).

Sévère dans sa structure, austère dans son mobilier, la Chartreuse d'Orléans n'offrait d'artistique que ce que renfermait la chapelle. C'est un témoin oculaire qui nous l'apprend. « On peut voir, écrivait, en 1776, Beauvais de Préau, dans l'église de ces religieux, le tableau du grand autel, dont le sujet est *Jésus-Christ dans le désert*. Il est peint par Jouvenet (3). Le Christ en ivoire que l'on expose à la vénération des fidèles,

(1) Cette partie est maintenant occupée par le chemin de fer.

(2) Maintenant la rue de la Bourie. Du même côté, on voit dans le même tableau deux mares, bordées de saule, qui devaient être alimentées par les eaux provenant du clos de la Bourie.

(3) M. de Buzonnière (*Histoire architecturale d'Orléans*), en disant que ce tableau est maintenant à la Cathédrale, le confond avec le *Christ au jardin des Olives*, attribué également à Jouvenet, mais qui provient du monastère de Bonne-Nouvelle. (Voir encore Beauvais de Préau, p. 156.)

le Vendredi-Saint, mérite aussi l'attention des curieux. On le croit de Jaillot. » Outre la statue de saint Bruno, qui dominait la porte d'entrée, la Chartreuse possédait une admirable statue de la Vierge, que M. René Biémont décrit ainsi : « La noblesse bien étudiée de la physionomie, la grâce et l'habileté de la draperie, font regretter l'absence du nom du statuaire (1). » Enfin, le chœur de la nouvelle église devait être lambrissé de superbes boiseries, sculptées par André Métas, mais la Révolution ne permit pas de les y placer. Selon M. Vergnauld-Romagnési, qui les avait vues, elles représentaient « des trophées religieux, des cartouches avec arabesques, têtes de chérubins, largement taillées et d'un bel ensemble » (2). Nous dirons plus loin ce que sont devenus tous ces objets d'art, que la tourmente révolutionnaire devait détruire ou disperser.

Passons aux *biens* et *revenus* de la Chartreuse. Si aride que soit cette nomenclature, elle a, cependant, son intérêt historique. On y verra que, bien que nos Chartreux possédassent bon nombre de biens, leur richesse n'était qu'apparente ; elle suffit à peine pour couvrir leurs charges : entretien d'une communauté de 15 à 20 religieux ; acquit des fondations, et dépenses pour construction ou réparation des bâtiments, etc., etc....(3).

(1) *Orléans*, par René Biémont, 1880, p. 91.

(2) *Histoire d'Orléans*, p. 295.

(3) Pour établir ces biens et revenus, nous avons résumé 3 inventaires, faits, à différentes époques, de 1703 à 1767.

§ I. — Biens. — La Chartreuse d'Orléans possédait trois sortes de biens :

1° Ceux de la *Maladrerie de Saint-Lazare* et de son annexe, la *Maladrerie de Marchenoir ;*

2° Ceux du *Prieuré d'Étampes*, donnés par l'abbé de Mégrigny, et unis à la Chartreuse à perpétuité, en 1624;

3° Ceux qui, depuis la fondation, furent *acquis* ou *donnés* successivement.

I. Biens des Maladreries d'Orléans et de Marchenoir.

1° *Anciens biens de la Maladrerie d'Orléans.* — Ils consistaient en maisons, sises à Orléans ou dans sa banlieue, et en clos et terres situés dans l'Orléanais.

Dans Orléans, les Chartreux possédaient un certain nombre de maisons, qu'ils louaient, en 1703, 919 livres, 17 sous, 6 deniers : la maison du *Sagittaire* près de l'église de Saint-Paterne ; l'hôtel de *Saint-Michel* (rue Bannier) ; une maison rue de l'Écrivinerie ; une autre près de Saint-Victor ; deux petites maisons, rue de la Vannerie ; trois maisons, rue Rose, rue des Curés et rue des Turcies ; la maison du *Corbillon*, rue de Saint-Laurent, la maison de la *grande et petite chasse* rue Bourgogne ; enfin, un *estaçon*, rue Vieille-Harengerie.

Dans le faubourg Bannier, ils avaient la maison de la *Croix-Blanche*, joignant la Chartreuse ; la maison du *Sauvage*, attenant à la précédente; une petite maison, la maison de l'*Image* ; deux petites maisons et boutiques, attenant au coin de la venelle Guignard ; deux maisons dans la venelle Guignard, acquises en 1672 et 1678; une maison, « sous laquelle passe l'esvier du faubourg,

appelée autrefois l'*Asne vert*»; la maison du *Moulin*; celle de *Saint-Michel*. Il y avait encore quelques maisons, dont la location se trouvait avec les fonds et héritages, où elles étaient enclavées.

Dans la banlieue d'Orléans :

1° Le *clos du Ponceau*, sis entre les logis du *Mouton* et de *Saint-Michel*, se composait de trois arpents et de deux petites maisons : le tout était loué 339 livres.

2° Au *clos Caban*, se trouvait une petite maison avec 6 quartiers de jardins et vignes, louée 80 livres.

3° Le *clos des Vaupulans* contenait environ 29 arpents, avec une petite maison : le tout affermé à divers particuliers 550 francs.

4° Le *clos des Hauts-Sentiers* contenait cinq arpents ; une partie devait revenir, en 1734, au Séminaire, en échange de ce que celui-ci avait cédé à la Chartreuse du *clos des Sansonnières* : il rapportait 32 livres 10 sols.

5° Le *clos de la Campane* ou *campagne* ne contenait que 54 perches, dont 20 perches acquises en 1688, au prix de 82 livres ; le tout était loué 9 livres 15 sols.

6° Le *clos des Vinotiers* contenait 84 perches et un tercier, le tout loué 19 livres.

7° Le *clos de Joye* contenait un arpent, loué 24 livres.

8° Le *clos de la Bure* contenait 2 arpents loués 42 livres.

9° Le *clos des Blossières* contenait un arpent et demi, loué 29 livres 10 sols.

10° Le *clos de Villepot* contenait un arpent et un demi quartier, loués 19 livres 10 sols.

11° Le *clos de la Voltière* ne contenait qu'un demi quartier, loué 15 sols.

12° Le *clos du Champgrison* contenait 70 perches des fonds de l'Hôtel-Dieu, rapportant 40 sols de rente jusqu'à 1710.

13° La *terre de Montaran* contenait environ 84 arpents avec 9 maisons, auxquelles on avait joint la terre et maison du *Clocheton*, acquise en 1678. Le tout était loué, en 1706, 921 livres. « Tous ces fonds avaient été aliénés à très vil prix, car on sait par un bail de 1475 que 60 arpents avaient été baillés à 40 sols parisis de rente par longues années; et en 1528, avant que ce bail fût expiré, ces mêmes arpents furent baillés de nouveau pour 300 ans à 6 livres de rente. Les autres 24 arpents avaient été aliénés à proportion, et, il a fallu soutenir de grands procès, payer de grosses sommes, à cause des impenses et améliorations, et bien travailler pour rentrer en possession de ces fonds délaissés ou réunis depuis 1632 jusqu'en 1660 (1). »

Dénombrement des fonds de Montaran.

Clos des Mullots.
Clos de Bellesbat.
Clos de Montaran.
Les Patils de Saint-Lazare.
Petit Montaran.
La Moinaudière.
Clos de Lizardières.
La Guignote.
Le Clocheton.

(1) *Inventaire de 1767.*

14° *Paroisse de Saint Marceau — Saint-Privé — Cléry.*

La plus grande partie des fonds avait été baillée à vil prix pour un long terme. Le tout était affermé pour 644 livres.

Voici le dénombrement de ces fonds :

Maison de la Cigogne.

Clos Moreau.

Clos de la Fosse des meules.

Clos Moucheron.

Clos des Ponceaux.

Clos de Coigny.

Quartier de Soulères.

Paroisse de Saint-Nicolas de Saint-Mesmin.

Clos du Paradis.

Mareau.

Cléry.

15° *Domaine de Chécy.* — Ce domaine se composait de terres et de vignes.

Terres et vignes en dehors de Chécy. — Deux pièces de pré, contenant 3 arpents, dont un demi arpent fut détruit, en 1688, pour le canal. Le reste était loué 29 livres.

— Une pièce au clos de *Monlavart* ou de la *Pointe,* contenant 9 quartiers et affermée de 18 à 20 livres ;

— Une pièce au clos de la *Pelaudière,* contenant 3 quartiers rapportant de 22 à 24 livres.

— Une pièce au clos de la *Cigogne* ou de *Baudinière,* contenant 2 terciers de vignes, affermée 12 livres.

— Une pièce d'un demi arpent sur la paroisse de Saint-Marc.

Vignes de Chécy. — Ces vignes contenaient 23 arpents; les Chartreux les firent valoir eux-mêmes jusqu'en 1707.

Elles se dénombraient ainsi :

Le clos de Notre-Dame-des-Ormes : il contenait environ 7 arpents et demi. Après 1707, les Chartreux ont continué de le faire valoir. Chaque année, au moment des vendanges, le coadjuteur y résidait. C'est là que mourut, en 1701, Dom Durand, coadjuteur. Son corps fut transféré à la Chartreuse d'Orléans.

Le clos de la Sauge contenant 4 arpents et 1/4 avec une maison ; *le clos des Bigotières*, contenant 5 arpents et un tercier, dont 7 quartiers acquis en 1667, et *le clos de Pétreau* contenant 3 arpents étaient affermés de 125 à 130 livres.

Les clos des *Arables*, de 5 quartiers, des *Coudres*, de 3 quartiers et des *Achats* de 35 perches avec une petite maison.

Dans la Beauce Orléanaise, se trouvaient :

1° *Le domaine de Lardillières* : c'était un des premiers biens de la Maladrerie, puisqu'il lui avait été donné, en 1112, par le roi Louis le Gros. Il contenait, suivant l'arpentage fait en 1622, 5 arpents et demi en bâtiments, jardin et *ormoye*, et 300 arpents et demi en terre labourable. Vers 1705, il rapportait 500 livres.

2° *Le domaine de Villiers* consistait en 189 arpents et 18 perches de terre. On y ajouta, en 1666, 15 mines et un minot de terre. On l'afferma alors à 400 livres.

« On y a perdu très considérablement avec deux fermiers, auxquels on a fait de grosses avances, et on peut dire qu'on n'en avait presque rien tiré depuis 1693 qu'il fut délaissé et restitué par les Chevaliers de Saint-Lazare. Il est affermé à présent 150 livres en argent et deux grands muids et demi de blé (1). »

3° *Le domaine de Beaumont* contenait 270 mines de terre. Il avait été cédé, en 1676, aux Chevaliers de Saint-Lazare et restitué par eux, en 1693; il était affermé 400 livres.

4° *Le domaine de Formarville* était le plus considérable que possédassent les Chartreux, puisqu'en 1707 il leur rapportait 1,100 livres. En vertu d'un acte de 1305, portant cession de dîmes inféodées, et confirmé en 1650 par le Parlement, il était exempt de toutes grosses et menues dîmes.

« Outre les terres comprises dans le gros bail de Formarville, il y avait encore une maison à Bazoches avec 2 mines de terre, où il y a eu autrefois un moulin à vent, baillées en 1692 à rente perpétuelle de 20 livres.

« Il y a de plus 2 petites (fermes) situées sur la paroisse de Crottes, contenant 8 mines 3 boisseaux et affermées 36 livres.

« Nous avons encore des dépendances de Formarville des censives sur les 3 pièces d'Asnon, de Grignenelles et de l'Ormeteau; et encore le clos Aubry-Fresnay, lesquelles ont été baillées à 8 livres (2). »

(1) *Inventaire de 1705.*

(2) *Inventaire de 1705.*

2° *Biens dépendants de la maladrerie de Marchenoir.* — Fondée avant 1190, cette maladrerie avait été annexée, en 1329, à celle d'Orléans avec toutes ses appartenances. On y ajouta, en 1642, la ferme de Polom, ou *Pallom*, et, en 1659, une maison. On tirait du tout 1000 livres.

II° Biens du Prieuré d'Étampes.

Ils étaient composés de la ferme du Prieuré, de la métairie de *Boisseaux* et des *dîmes* de Dhuison.

1° La *ferme du Prieuré* de Saint-Pierre d'Etampes, unie à la Chartreuse d'Orléans en 1624, consistait en terres labourables, prés,champarts et dîmes, et en quelques censives et droits seigneuriaux, qui, en 1707, rapportaient 1,300 livres.

2° La *terre de Boisseaux*, depuis 1700, était affermée 1,000 livres. Comme elle constituait une seigneurie, les Chartreux y avaient tous les droits seigneuriaux, dont nous parlerons plus loin.

3° *Dîmes de Dhuison* (Voir plus loin au mot *dîmes*).

III° Biens acquis ou donnés à la Chartreuse.

1° Le *clos des Sansonnières*, « destiné à faire le grand clos de la maison » et accru de la Grenouillière, contenait 65 arpents et 16 perches, qui furent achetés, de 1631 à 1697, à l'Hôtel-Dieu, aux PP. Jésuites, au séminaire, qui se le partageaient. Cinq arpents en furent distraits, en 1699, pour la clôture du grand cloître. Le

reste, en attendant qu'il fût converti en quinconce, fut affermé pour 1,404 livres.

2° La *Grange des Groux*, avec ses dépendances, fut acquise en 1652 : elle contenait 123 arpents, auxquels on ajouta 112 perches prises aux *Quenouillières*, avec quelques petites pièces contigues. Cette métairie se divisait en 12 lots :

La maison, grange, jardin avec la pièce dite des 23 arpents ;

Clos des Hauts-Sentiers ;

Pièce des Fosses ;

Pièce de l'Orme ;

Clos de Montorge ;

Clos des Vaupulans.

Pièce du Moulin ;

Pièce du Pavé ;

Clos des Quenouillières ;

Clos des Fourches ;

Planche pavée des terres de Montaran (paroisse de Fleury);

Clos de Joye.

3° La ferme de *Pallom*, acquise en 1642 et réunie à la maladrerie de Marchenoir.

4° La *mairie* et *partie* des *fonds de Boisseaux*, acquise en 1677 et réunie à la terre de Boisseaux, dépendant de prieuré d'Etampes;

5° *Lignières*. Ce petit domaine, consistant en terres et fonds, fut acquis en 1693: il fut affermé 400 livres de beurre frais, ce qui revenait à la valeur de 100 livres.

6° *Les dîmes de Cerdon*, partie par donation de M. Guilbert en 1670, et partie par acquisition en 1698. Nous en reparlerons quand nous traiterons des revenus de la Chartreuse.

7° Plusieurs pièces de vignes et de terres sur la paroisse de Saint-Paterne, réunies et acquises en divers temps, notamment aux clos de la *Campagne*, de *Pinotière*, de *Joye*, de la *Bure*, des *Blottières*, de *Villepot*, de la *Vottière* et de *Champgrison*.

8° La terre et maison du *Clocheton* fut acquise en 1678 et réunie au domaine de Montaran.

9° Plusieurs petites acquisitions, faites à Chécy, de 1640 à 1698, et réunies aux clos des *Bigotières*, des *Coudres* et de *l'Étreau ;* tout le clos des *Achats*.

§ 2. — Revenus. — Sous ce titre nous plaçons les rentes foncières et autres; les droits de franc-salé, d'usage et de foire; les droits seigneuriaux; censives de Saint-Lazare avec droits de relevaison; étaux divers, etc., etc.

1° *Rentes foncières*

D'abord en ville :

A. — Rentes de 10 livres sur une maison rue du Petit-Puits, paroisse de St-Donatien;

B. — Rente de 15 sols sur une autre maison, même rue, donnée, en 1514, par un lépreux, avec une autre de 20 sols à Beaugency;

C. — Rente de 40 francs sur une petite maison ou *estaçon*, tenant aux degrés de l'église de Saint-Hilaire;

D. — Rente de 5 livres 10 sols sur une maison rue du Tabourg;

E. — Rente de 4 livres 10 sols sur deux maisons contiguës à la rue des Maillets ou Sainte-Anne ;

F. Rente de 30 s. tournois sur une maison joignant les précédentes.

G. — Rente de 30 s. sur la maison de la *Croix-Verte* rue Bannier, paroisse de Saint-Pierre-Ensentelée;

H. — Rente de 56 s. 6 deniers sur deux maisons à la *Corne de cerf,* paroisse de Saint-Liphard;

I. — Rente de 35 s. sur une maison au cloître de Saint-Pierre-le-Puellier ;

J. — Rente de 20 s. sur une maison rue des Curés ou des Turcies, paroisse de Saint-Laurent ;

K. — Rente de 3 livres sur la maison de l'Isle-Dogue près le grand cimetière, paroisse de Saint-Vincent;

L. — Rente de 40 livres sur partie de la *Grande Maison,* dite du Roi, rue de la Bretonnerie ;

M. — Rente de 3 livres sur la maison de *la Trinité,* rue de la Porte-Saint-Jean, paroisse de Saint-Paul;

N. — Rente de 40 s. sur la maison des Ursulines, rue du Cormeau ou des Gourdes, donnée à la Maladrerie en 1529 ;

O. — Rente de 27 s. 6 d. sur une maison, rue Bretonnerie, paroisse de Saint-Paterne.

Toutes ces petites rentes qui, d'après la déclaration de 1767, ne rapportaient que 127 livres, 4 sols; 6 deniers, provenaient de la Maladrerie.

Les autres rentes provenaient de donations faites aux Chartreux, ou bien avaient été constituées et acquises

par eux : la plus forte, provenant d'une donation, consistait en un titre de 305 francs sur la ville de Paris.

2° *Censives.*

Les Chartreux jouissaient de deux censives : l'une, appelée communément *censive de Saint-Lazare*, était payable le 3 mai et avait droit de relevaison sur certaines maisons de la ville et du faubourg (excepté celles sur l'*Esvier*) ; l'autre, la *censive de Bury*, anciennement de *Framberge*, acquise en 1703, au prix de 200 livres, s'exerçait sur 22 maisons du faubourg Bannier, situées à gauche, venant de la Porte-Bannier à la Chartreuse. Les droits de ces censives avaient presque été tous reconnus en 1704 ; elles relevaient de l'Evêché d'Orléans, à cause de la Châtellenie de la Fauconnerie.

En ville, telles étaient les maisons soumises en 1767, à la censive de Saint-Lazare :

1° 67 toises superficielles faisant partie de l'emplacement d'une maison sise coin de la rue des Grands-Ciseaux. (Paroisse de Saint-Maclou).

2° Cinq autres maisons (paroisse de Saint-Victor), *le Chandelier d'argent ; l'Ave-Maria ; les Rois ; le Mouton-Vert ; le Mouton-Blanc.*

3° Dans le faubourg, les maisons surtout situées sur le côté droit, celles du côté gauche relevant de la *Censive de Bury.*

De plus, dans le même quartier, la Chartreuse avait droit à 40 sols de cens, à droit de relevaison, sur 13 à 14 arpents, sis au clos de la *Baste* et des *Hauts-Sentiers.*

Pour percevoir leurs droits sur les héritages « inclus dans la censive du Prieuré de Saint-Paterne », les Chartreux nommaient « un vicaire vivant et mourant » (1).

En dehors d'Orléans, les Chartreux avaient encore droit : 1° — A 2 sols de cens sur 2 arpents et demi de pré dépendant du lieu du Gazon (paroisse de Saint-Cyr-en-Val ;

2° — A 7 sols 6 deniers de cens sur 4 mines de terre, sises en la paroisse de Gidy, au clos du *Désert de Saint-Lazare*, autrement dit le *Grand-Clos*.

3° — A 21 sols pour 2 maisons et 7 arpents, sis au clos de *Villiard* ou de la *Bavardière* (paroisse de Saint-Martin-d'Olivet ;

4° — A 3 sols de cens sur un lieu appelé *Plissay*, assis en la paroisse de Saint-Martin-d'Olivet.

Outre l'*estaçon*, qu'ils possédaient rue de la Vieille-Harengerie, les Chartreux avaient droit à 2 étaux et demi, sis « en la porte au pain d'Orléans » ; mais ils n'en jouissaient plus, depuis que les fermiers du duc d'Orléans s'en étaient emparés.

3° *Droits féodaux et seigneuriaux, dîmes.*

Les Chartreux avaient droit de mouvance féodale sur les bâtiments de la métairie de *Chameulles*, paroisse de Creuzy-en-Beauce), et sur des terres sises derrière la métairie du *Coudreau*, paroisse d'Andeglou.

Seigneurs de *Boisseaux*, ils y avaient « droit de justice haute, moyenne et basse, greffe, tabellionage et à tous

(1) Acte de 1698. — *Archives du Loiret*. Série B. 276.

autres droits honorifiques en ladite paroisse, terre et métairie. »

Quant aux dîmes, ils n'avaient droit sur leur terre de Dhuison, qui dépendait du Prieuré d'Etampes, qu'à la moitié ; et encore, pour éviter toute contestation avec le curé du lieu, durent-ils lui affermer cette moitié pour 120 livres, que ledit curé devait payer d'avance à la Saint-Jean.

A *Cerdon*, ils n'avaient encore droit qu'à la moitié des dîmes qu'ils devaient en majeure partie à la libéralité de M. Guilbert (1670); le tout était affermé 340 livres. Ces dîmes inféodées relevaient du duc de Sully, qui les avait amorties, se payaient à la 3e gerbe et n'étaient pas sujettes à la portion congrue.

4e Droits de franc-salé, de pêche, d'usage et de foire.

Par le droit de *franc-salé*, les Chartreux pouvaient percevoir annuellement, sur le grenier à sel d'Orléans, 4 minots de sel. C'est tout ce que Louis XIV leur accorda.

Ils avaient aussi un *droit de pêche* « en la rivière de Loyre » depuis la levée de Latingy jusqu'à Saint-Loup. Comme ce droit leur était contesté depuis plusieurs années, ils le réclamèrent, en 1698, vainement croyons-nous, au duc d'Orléans, avec le droit d'usage dans la forêt.

Les Chartreux, comme héritiers des biens et privilèges des religieux de Saint-Ladre, avaient *droit d'usage*, en toute la forêt d'Orléans, pour brûler, bâtir et réparer

toutes leurs maisons et fermes ; ce droit remontait à la donation de Louis-le-Gros (1112) ; il avait été confirmé aux premiers par Louis VII, Charles IX, Henri III, Henri IV, et aux seconds par Louis XIII et Louis XIV. Mais, après la mort du duc d'Orléans, Gaston (1661), le nouveau duc, Philippe, leur retira cet usage en 1664. Se croyant lésés dans leurs intérêts, les Chartreux lui adressèrent requête sur requête pour qu'il leur fut rendu. Dans la dernière (1698), ils ajoutaient qu'ils espéraient que « Son Altesse aurait égard à la quantité de bois nécessaire à une maison de Chartreux (chaque cellule étant une maison particulière et un petit domestique, où celui qui l'habite ne peut subsister sans feu tout l'hiver, avec les grands offices du chœur et les autres exercices de la vie solitaire), aussi bien qu'à la quantité de bois à bâtir qu'il leur faudrait pour achever leurs bâtiments et mettre leur maison en état d'être *conventuelle.* » Ils finissaient, en suppliant Son Altesse « de leur accorder une *délivrance extraordinaire* de bois pour les dédommager, en quelque manière, de leur non jouissance depuis 1664, et principalement pour être employés à leurs bâtiments, à la construction desquels ils allaient s'appliquer de toutes leurs forces ». Mais le droit d'usage était condamné. Le duc d'Orléans répondit aux doléances des Chartreux, en portant, le 25 mars 1698, à 400 livres de rente annuelle la somme de 200 livres qu'il leur accordait depuis 1671. (1)

Dans leur déclaration de biens, fournie en l'année

(I) Arch. du L. — *Fonds des Chartreux.*

1767, les Chartreux ont encore inscrit leur *droit de foire* de Saint-Ladre, mais ce n'était que pour mémoire. Depuis longtemps, ce droit avait été commué en 10 livres de rente à percevoir sur la *menue coutume* d'Orléans; depuis longtemps aussi cette rente n'était plus servie.

Nous aurions voulu, après l'énumération des biens des Chartreux, évaluer, approximativement du moins, le revenu total et annuel de la Chartreuse ; mais les éléments, qui auraient pu nous permettre de le déterminer, sont incomplets, et ne vont pas au delà de 1767. Néanmoins, sans tenir compte des terres et vignes qu'ils faisaient valoir (1), nous estimons que nos Chartreux jouissaient de 12 à 13,000 livres de rente. Maintenant, pour établir la balance, il faudrait connaitre leurs charges, ce qui nous est impossible. Quoiqu'il en soit, lorsqu'on vendit, en 1790, tous les biens de la Chartreuse, nous

(1) Outre les jardins, vergers, potagers, compris dans la clôture, les Chartreux faisaient valoir les *clos de vigne*, qui composaient en dehors du cloître, le grand clos ; la *Grange des Groux;* le clos de *N.-D. des Ormes*, à Chécy.

Aussi ne faut-il pas être surpris, si, lorsque fut fondée, à Orléans, en 1761, une Société royale d'agriculture, sous la présidence de M. de Cypierre, intendant, une place de membre fut offerte à Dom Guirand, Prieur des Chartreux. Il y eut pour collègues, parmi les ecclésiastiques, MM. Deloynes de Talcy, doyen de l'église d'Orléans, de Reyrac, prieur de S. Maclou, l'abbé de Condillac, Loiseau, chanoine, et Dom Barbier, ancien prieur de Bonne-Nouvelle.

savons que, par ceux du moins qui étaient compris dans le district d'Orléans, la Nation en retira 424,685 livres.

Après avoir décrit la Chartreuse d'Orléans, il est tout naturel que nous disions un mot des Chartreux. Sans la folle équipée de la Grande Mademoiselle, nos historiens n'en auraient pas parlé. En effet, n'étaient son commencement et sa fin, un cloître, un cloître de Chartreux surtout, n'a pas d'histoire. Le Chartreux n'a pas vue sur le monde, et le monde, si curieux, n'a pas vue sur le Chartreux. Si donc nous désirons nous faire une idée de l'influence religieuse que les Chartreux exercèrent, à Orléans, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, il nous faut pénétrer dans le cloître, et nous faire

« Chartreux quelques heures ! »

C'est ce que nous ferons à la suite de l'auteur du *Calendrier spirituel*, qui écrivait en 1743. Quelques papiers, tirés du *fonds des Chartreux*, aux archives du Loiret, nous permettront de le compléter.

En s'établissant, hors des murailles, dans un faubourg moins habité et partant moins peuplé qu'aujourd'hui, les Chartreux témoignaient déjà de leur amour de la vie solitaire. Peut-être regrettèrent-ils d'être encore trop près d'une ville d'habitude pacifique, puisque, deux fois, en 1652 et en 1789, l'émeute vint les troubler et même les menacer. Ils eussent préféré le désert, dont le silence absolu prête à la vie contemplative. Mais héritiers de la Maladrerie, ils n'auraient pu, sans frais

considérables, établir leur couvent autre part que sur son emplacement.

Quoi qu'il en ait été, ils tirèrent le meilleur parti d'un endroit, imposé par les circonstances, pour s'y séquestrer d'autant plus rigoureusement que les bruits de la ville parvenaient jusqu'à eux. Une règle austère, calquée sur celle des Pères du désert, les y aidait. Là, le Chartreux vivait et mourait inconnu, sans avoir su, du jour où il était entré, ce qui s'était passé au delà, priant, méditant, étudiant, travaillant de ses mains, et expirant, en demandant, par humilité, d'être enterré la face contre terre. Un seul avait le droit de parler aux hommes du dehors et même de franchir la clôture, mais seulement pour s'occuper des affaires temporelles de la communauté et pour défendre les intérêts du couvent : c'était le procureur.

Ses frères ne quittaient leur cellule que pour se rendre au chœur, toujours silencieusement ; là seulement,ils devaient rompre le silence, non pour se parler, mais pour parler à Dieu dans le chant de la messe ou la psalmodie de l'office divin ; puis, ils revenaient silencieusement à leur cellule, d'où leur regard pouvait se plonger dans l'infini du ciel, mais non s'égarer au delà des murs de leur jardinet. A certaines heures, ils circulaient à travers les longues galeries du cloître ; mais, là encore, des croix tumulaires, que dominait un immense crucifix, faisaient de ces allées et venues un autre sujet de méditation. Pour tout délassement, la règle leur permettait, une fois par semaine, une promenade à travers la campagne ; ils pouvaient alors parler entre

eux. Nous pensons qu'un des buts de cette promenade devait être la forêt d'Orléans, avec halte, à l'aller ou au retour, à une maison, située entre la Bourie et les Aubrais, et nommée *Cartusette* (1), ou petite Chartreuse.

Si le Chartreux n'allait pas au monde, le monde ne pouvait aller à lui. Le grand cloître lui était interdit. Tout au plus, la grande chapelle et la chapelle extérieure s'ouvraient à certains jours, pour satisfaire à la piété des fidèles : dans la première, seuls les hommes étaient admis; les femmes n'avaient accès que dans la seconde, dont l'entrée donnait sur ce faubourg. Aussi, à Orléans, ne rencontre-t-on jamais un nom de Chartreux parmi les prédicateurs de l'Avent et du Carême; et, dans les entrées de nos Évêques, pas un ne figure parmi les Religieux, qui, en corps, prenaient part au cortège. Par contre, le *Calendrier spirituel* indique quatre fêtes, au jour desquelles les chapelles des Chartreux étaient ouvertes au public : le 24 juin, *fête de saint Jean-Baptiste* : il y avait ce jour-là office solennel ; le 18 juillet, *fête de saint Clair*, martyr du Vexin (893), à qui était dédiée la chapelle des femmes; en ce jour, il y avait « dévotion et grand concours de peuple » à ladite chapelle (2); la

(1) Cette maison, qui relevait du *clos de Joye*, a été détruite pour la construction de la voie ferrée, mais le nom *Cartusette* est resté à un pont du chemin de fer, bâti sur son emplacement.

(2) Nous pensons que ce « grand concours de peuple », qui se faisait, le 18 juillet, à la chapelle de S. Clair, constituait l'assemblée dite : Pardon des Chartreux. C'est donc à tort que, dans notre

2 septembre, *fête de saint Lazare*, fête titulaire de la chapelle ; il y avait ce jour-là « concours de dévotion » ; le 6 octobre, *fête de saint Bruno*, patron de l'Ordre : elle était célébrée par un office solennel. En outre, le Vendredi-Saint, il y avait, dans les deux chapelles, adoration de la croix. On se servait alors du magnifique Christ en ivoire, attribué à Jaillot.

Les Chartreux, avec les biens de la Maladrerie, avaient hérité des charges. Les lettres patentes de Louis XIII, par lesquelles ils avaient été mis en possession, étaient formelles à cet égard (1). Ils devaient s'acquitter de tous les services fondés à Saint-Ladre ; or, comme l'ancienne maladrerie d'Orléans, depuis que celle de Marchenoir lui avait été annexée, était chargée d'acquitter les fondations de celle-ci, nos Chartreux avaient inscrit dans leur obituaire la double liste des bienfaiteurs de Saint-Ladre d'Orléans, et de Saint-Michel de Marchenoir, pour lesquels ils avaient des anniversaires à célébrer, sous cette rubrique :

1° « Liste des anniversaires et offices des morts, fondés en la *maladrerie d'Orléans*, dont les Chartreux sont

essai historique sur les *Pardons d'Orléans* (*Annales Religieuses d'Orléans*, 1875), nous avons placé ce pardon au lundi de Pâques. En ce jour, l'assemblée de *corps saint* se tenait, près de Saint-Paterne, à la porte Bannier.

(1) « Excepté du service divin fondé en icelle, dont les diots Religieux, s'acquitteront deüement selon l'intention des fondateurs. » (V. p. 3).

obligés par leurs lettres de fondation de s'acquitter journellement » :

L'an 1238. — Pierre d'Estan et sa mère.

L'an 1272. — Mathie, veuve de Gilon de Boëlle, et Guillaume son fils.

L'an 1364. — Jacques de Panne.

L'an 1397. — Jehan Lorreau.

L'an 1419. — Anne de Marolles, bourgeois d'Orléans.

L'an 1460 — Jehanne, femme de Jehan Guernet, notaire apostolique à Orléans.

L'an 1484. — Jehan Bachelier.

L'an 1498. — Messire Jehan Belin, prêtre d'Orléans.

L'an 1498. — Messire Girard Veslin, prêtre religieux de Saint-Lazare.

L'an 1545. — Jehan d'Ambrune.

2° « Autre liste des anniversaires et offices des morts, fondés en la *maladrerie de Marchenoir*, membre et annexe de celle d'Orléans, et dont les Chartreux sont chargés. »

L'an 1190. — Payen de Firville (*miles*), *alias* Frouville.

L'an 1200. — Catherine, comtesse de Blois.

L'an 1211. — Robert de Firville, frère de Payen.

L'an 1221. — Louis le Chambellan et sa femme.

L'an 1230. — Thomas Monus, bourgeois de Marchenoir.

L'an 1235. — Pierre Dolvat (*miles*).

L'an 1235. — Hervée d'Estals (*miles*).

L'an 1235. — Eudes Polom de la Hermande, près de Marchenoir.

L'an 1236. — Guillaume de la Brosse (*de Brochâ, miles*).

L'an 1236 — Etienne Dibles (*miles*).

L'an 1238 — Pierre d'Estan.

L'an 1238. — Isabelle, sœur de la maladrerie de Marchenoir.

L'an 1239. — Philippe Bourbeuf (*armiger*), *alias* Poinbeuf.

Le premier jour de chaque mois on célébrait un service, avec nocturne, pour ces anciens bienfaiteurs (1).

Les Chartreux n'avaient pas de tiers ordre, comme les Franciscains, les Dominicains et les Minimes. Néanmoins, ils octroyaient des lettres d'*affiliation* à leur ordre, ou de *participation* à leurs prières et bonnes œuvres, aux fidèles qui leur en exprimaient le désir, ou dont ils avaient reçu un insigne bienfait. Pour ce dernier cas, l'*obituaire* nomme M. Vaillant de Champvallins (2). Nous possédons aussi un acte relatif au premier : c'est une lettre accordée, le 23 avril 1730, par le général de l'ordre, le R. P. Dom Antoine, à la requête de Dom Claude Guichenon, prieur d'Orléans, et adressée à la

(1) *Officium pro antiquis benefactoribus hujus domûs* — Illud officium fit quolibet mense et importat Missam Tricenarii, idcircò tam in agendâ quàm in missâ orationes sunt : *Inclina Deus...*

(2) « Obiit nobilis D. Alexander Vaillant de Champvallins, qui nobis legavit summam duo millia francorum : concessimus ei participationem omnium bonorum nostrorum et anniversarium perpetuum commune. » (*Obituaire*).

pieuse famille Gabet ; elle se terminait ainsi : « Pour correspondre à vos pieux désirs, nous vous accordons une entière participation à tous nos exercices de piété, messes, jeûnes, veilles, aumônes et oraisons, ajoutant que, quand il plaira à Dieu de vous appeler à lui, et que vos décès, que nous souhaitons heureux, nous seront annoncés, nous ordonnerons, dans notre chapitre général, des messes et autres pieux suffrages pour le repos de vos âmes, ainsi que nous avons coutume de faire pour nos meilleurs amis » (1). Prier et se mortifier pour leurs bienfaiteurs et pour leurs dévots amis, telle était la vie de ces contemplatifs que nos pères du XVII[e] siècle avaient en si haute vénération, parce qu'ils comprenaient que, dans la vie d'une nation, la prière et l'esprit de mortification étaient une puissance sociale et un exemple salutaire.

Si le monde n'avait et ne pouvait avoir des relations directes avec le Chartreux, il professait à son égard, au XVII[e] siècle, une estime singulière, qui se traduisait par des généreuses libéralités; et celui-ci y répondait par des actes de pieuse reconnaissance. Le nom de tout bienfaiteur (*singularis benefactor*) était inscrit à l'*obituaire*, à la date fixée pour la célébration d'un anniversaire *commun* ou *particulier*. Quand il n'était pas une des conditions de la donation ou du legs, cet anniversaire était accordé spontanément par le général de l'ordre, qui se chargeait de notifier lui-même cette

(1) Voir pièce justificative E.

faveur au bienfaiteur intéressé. Nous pouvons en donner un exemple, en reproduisant la lettre adressée en 1715, par le R. P. Dom Antoine à un honorable bourgeois d'Orléans :

Exemplum Epistolæ R. Patris ad Dominum Sarrebourse.

« Frère Antoine, Prieur de Chartreuse, général de l'Ordre des Chartreux, à honorable personne M. Jacques Sarrebourse, aide d'eschansonnerie de Son Altesse Mgr le Duc d'Orléans, administrateur ordinaire de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, salut en Notre Seigneur Jésus-Christ !

« Le Fils de Dieu nous a recommandé la gratitude des bienfaits, en blâmant d'une part le deffaut de reconnaissance pour une faveur qu'il venait d'accorder, et en relevant d'autre le présent offert de très grand cœur dans le Temple par une veuve. Cette conduitte du Sauveur nous presse de perpétuer et étendre, autant qu'il est en nous, notre parfaitte reconnaissance pour le don que vous venez de faire d'une manière aussi gracieuse que généreuse à notre Chartreuse d'Orléans : c'est pourquoy nous consentons volontiers à la prière, que nous ont fait de leur propre mouvement nos chers Dom Philipes Boitouset, prieur, et les autres religieux de la même maison, de se charger eux et leurs successeurs à perpétuité d'un *anniversaire singulier*, qui s'acquittera conventuellement, chaque année, après vostre décès pour le repos de vostre âme, en mémoire de ce que vous avez bien voulu bâtir dans leur maison la *cellule*

d'un religieux (1), qui ne cessera de remercier Dieu de toutes les bénédictions, dont il vous comble et toute vostre famille. Nous y ajouterons une pleine et singulière participation à toutes les oraisons et bonnes œuvres, qui, par le secours de la grâce, se pratiquent dans notre ordre, et un *anniversaire commun*, qui s'écrira dans nos calendriers et se rendra dans tout notre ordre le jour de votre mort, que nous prions Dieu de rendre précieuse comme celle des saints et des justes, dont vous tâchez d'imiter la piété et l'innocence des mœurs.

« Donné en Chartreuse, soubs notre seing et scel de notre Ordre, le cinq avril mil sept cent quinze.

« *Sigilletur* :

« F. ANTOINE,

« *Prieur de Chartreuse* (2) ».

Voici, d'après l'*obituaire* et dans l'ordre chonologique, les noms des principaux bienfaiteurs de la Chartreuse d'Orléans.

1643. — Louis XIII.

1646. — Louis de Mégrigny, abbé de Quincy.

1647. — Dom Augustin Joyeulx, prieur de la Chartreuse de Paris.

1648. — Jean-Jacques Barillon, seigneur de Châtillon, président des enquêtes au Parlement de Paris.

— M. de Mainterme.

(1) 1721, obiit Jacobus Sarrebourse, singularis benefactor..., (qui) construxit cællæ prioris contiguam (*Obituaire*).

(2) Arch. du L. — *Fonds des Chartreux.*

1674. — Dom Paul Jouenne, prieur de la Chartreuse de Paris.

— Madame du Tillet.

1677. — Nicolas Barreau, aumônier du roi, abbé de Perières.

— Jacques Blanchard, chanoine de Chartres et curé de Saint-Hilaire.

— Guillaume Adelaine, prêtre.

1679. — Dom Bruno Boutet, Chartreux de Paris.

— Pierre Bordeaux, bourgeois d'Orléans.

1694. — Pierre-François Maximilien de Béthune, duc de Sully.

— Guilbert, de Cerdon.

1697. — Alexandre Vaillant de Champvallins, bourgeois d'Orléans.

— Dom Alphonse Le Féron, Chartreux de Paris.

1701. — Philippe 1er, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIV.

1715. — Louis XIV, roi de France.

— Jean Germé, bourgeois et échevin d'Orléans.

1721. — Jacques Sarrebourse, aide échanson du duc d'Orléans, et administrateur de l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

— Le Breton d'Orléans.

Si les Chartreux rencontrèrent de généreux bienfaiteurs, ils furent eux-mêmes les bienfaiteurs des pauvres, qui frappaient à leur porte et vivaient dans leur voisinage. Leurs registres de compte témoignent de leur charité. Ils faisaient l'aumône aux pauvres honteux, et aux pauvres passants. Si les derniers étaient

prêtres ou ermites, l'offrande était plus forte. Les quêteurs d'ordre religieux étaient les bienvenus (1). Non contents de faire, chaque semaine, une « donnée » aux indigents, à la porte de leur couvent, ils faisaient faire des distributions aux portes de ville, notamment à la porte de Saint-Jean. Ils n'oubliaient pas non plus les petits écoliers : ils donnaient encore aux petits coureurs de rue ; mais auparavant il leur faisait « nettoyer le pavé de la cour » (2). Le livre des dépenses porte encore, au 1er janvier, un achat de dragées fines, destinées sans doute à être offertes en étrennes aux visiteurs de distinction, ou bien encore aux religieux eux-mêmes. Pour des gens qui faisaient maigre toute l'année, ce n'était certes pas rompre l'abstinence, qui devait être perpétuelle.

ÉPILOGUE

Les biens vendus, les revenus confisqués, les Chartreux expulsés, la Chartreuse était sécularisée. Partagée entre deux propriétaires principaux, elle devenait le siège commercial de deux négociants en vin, qui en défigurèrent les bâtiments pour les approprier à leur

(1) Le registre parle de quêteurs cordeliers et jésuites.

(2) Le registre porte : « Aux petits polissons, qui ont nettoyé le pavé de la cour. »

industrie. Ce sont eux qui vendirent, en partie, le mobilier de l'église. Ainsi, en 1794, M. Damonneville céda pour 300 livres à la fabrique de Saint-Paul la magnifique statue de pierre, qui représentait la Sainte-Vierge ; puis la statue de saint Bruno, en l'honneur duquel un autel fut alors érigé dans l'église de Saint-Paul. Nous n'avons pu découvrir ce qu'étaient devenus le beau tableau de Jouvenet : *le Christ au Désert*, et le superbe Christ en ivoire de Jaillot. Un tableau, don de J. F. Maximilien de Béthune, duc de Sully, dont il porte les armes, a échoué dans le cabinet de M. Herluison : c'est une assez bonne copie d'une des madones de Raphaël, connue sous le nom de la *Belle Jardinière*. « Les boiseries de Métas, écrivait, en 1830, Vergnault-Romagnési, ont été préservées, en majeure partie, par un ami des arts, et sont dignes de décorer richement une de nos églises rendues au culte. » Est-ce un vœu, ou la constatation d'un fait accompli ? Dans ce dernier cas, ce serait une des églises d'Orléans, qui possède ces magnifiques boiseries. Enfin, vers 1795, M. Dufraîné, curé de Saint-Marceau, se rendait acquéreur d'un autel, resté intact dans l'ancien couvent des Chartreux, et le plaçait dans son église, où se trouvait encore la chaire des Minimes.

Les bâtiments ne devaient pas mieux être respectés. Les cellules du grand cloître, l'église furent successivement démolies. Le 5 août 1797, une explosion, dont on n'a jamais su la cause, eut lieu dans une des cellules, qui servait d'atelier au sieur Jousset, artificier ; sa femme et ses cinq ouvriers en furent les

victimes. L'explosion fut si forte qu'elle renversât toutes les maisons et les murs de clôture voisins, à près de 200 pieds à la ronde. En 1848, la chapelle extérieure de Saint-Clair était un atelier de charronnage. Trois ans plus tard, les Dames du Sacré-Cœur, en acquérant, de 1851 à 1859 (1), le clos des Chartreux, avec ce qui restait des bâtiments de la Chartreuse (2), restituaient enfin à cet enclos monastique la destination religieuse, qu'il n'aurait dû jamais cesser d'avoir.

(1) Les derniers propriétaires furent M. Faidide, docteur en médecine, héritier des familles Damonneville et Dupic, et M. Firmin Gentien.

(2) En 1851, il ne restait plus de l'ancienne Chartreuse que le bâtiment des hôtes, l'ancienne chapelle conventuelle, le bâtiment, dit maintenant de S. Roch, la chapelle extérieure de Saint-Clair, et cinq ou six cellules du grand cloître, côté sud-ouest.

L'Abbé COCHARD.

APPENDICE

I

Liste des Prieurs et Religieux de la Chartreuse d'Orléans

(1624-1790)

I. PRIEURS

1. — Dom Claude COURCHER (1629).

2. — Dom Sébastien MARRIER, (1639-1657).

3. — Dom Grégoire GUYONNIÈRES, (1658). C'est lui qui, en 1624, prit possession de la Maladrerie et administra la Chartreuse, comme délégué du Prieur de la Chartreuse de Paris, jusqu'à la nomination de Dom Cl. Courcher; il mourut à Paris, où il était venu pour les affaires de la maison.

4. — Dom Bruno BOYVINET (1658-1666).

5. — Dom Athanase LEMAIRE, (1666-1683). Il était coadjuteur en 1656.

6. — Dom Léon HINSELIN, (1685-1697, — ancien prieur de Paris.

7. — Dom Alphonse BERTHELLOT, (1697-1703).

8. — Dom Philippe BOITOUSET (1710-1716) — du diocèse de Besançon, visiteur de la Province de France-sur-Loire; il mourut à la Grande-Chartreuse.

9. — Dom Claude GUICHENON, (1716-1730), du diocèse de Belley — visiteur — il mourut à la Grande-Chartreuse en 1740.

10 — Dom Augustin BOITOUSET (1730-1755) du diocèse de Besançon — visiteur — il mourut à Orléans.

11. — Dom N... (1755-1758).

12. — Dom Gaspard GUIRAND (1758-1784) — du diocèse de Saint-Claude, visiteur — il mourut à Orléans : il était membre de la Société royale d'agriculture d'Orléans.

13. — Dom Bernard BENOIT, 1784-1790. Ce fut le dernier prieur.

II. RELIGIEUX

A. — *Inscrits à l'Obituaire.*

1650. — Dom G. Pastey (*hospes*).
1659. — Dom Etienne Gemarys, procureur.
1669. — Dom Michel Ragaud, premier procureur.
1676. — Dom Jacques Mongin, procureur.
1679. — Dom Hilarion Despineu, sacristain et vicaire.
1682. — Dom Julien Le Seigneur, sacristain.
1684. — Fr. Du Cerceau, frère lay (*famulus*).
1692. — Fr. Laurent Petit, premier frère convers.
1697. — Dom Alphonse Le Féron, procureur.
1700. — Fr. Nicolas Royer, 2e frère convers.
1701. — Dom P. Durand, coadjuteur, mort dans l'obédience de Chécy.
1734. — Fr. Théodore Beaupain.
1736. — Dom Bruno Martyros (*hospes*).
1749. — Fr. Bruno Dufour.
1751. — Dom Frère Marie Rousset d'Arquier, coadjuteur.
1754. — Dom E. Gaveau, coadjuteur,
1755. (?) Dom Hugues Charpentier.
1766. — Dom Basile Poncet, vicaire.
1766. — Dom François-Xavier Roger, coodjuteur,
1772. — Dom Pierre Beheine.

B. — *Noms retrouvés dans des actes.*

Dom Severin Manchon, procureur (1639
— J.-B. Boué, procureur (1658).
— Joseph Morien (*hospes*).
— Fulgence Daudignier, vicaire (1685)
— Pierre Boucher, vicaire.
— Michel Lefèvre.
— Rogatien Levesque, sacristain, qui devint prieur de Nantes.
— Nicolas Parisot.
— Pierre Framery, procureur (1696).
— Pierre Thioust.
— Antoine Dupuis, vicaire (1716).
— Corentin Huon, ancien.
— Ignace Bigé, procureur.
— Antoine Peltier.
— Louis Dierre.
— Gabrielle Dufresne, vicaire (1742).
— Claude Vaucheret, procureur.
— François Rousset, coadjuteur.
— Pierre Lefeuvre, procureur (1759).
— Pierre Asselin, coadjuteur (1765).
— Michel Raybois, procureur (1780).
En 1790.
Dom Hugues le Maillard.
— Hugues Portebise, procureur,
— Pierre-Marie Gamet.
— Antoine Bouquier.
— Dominique Maussier.
— Bonaventure Chiron.
— Anselme Delange.
— Charles Guyot.
— Bonaventure Gélot.
— Mathurin Le Gueutrec.
Frères Georges Dufour, portier.

Frères François Coutellet, convers.
— Clément Carron, lay.
— Jacques Piron, lay.
— Vincent Jouanneau, lay.

II

Armoiries et Sceau de la Chartreuse d'Orléans.

Selon l'usage, pour ainsi dire, obligatoire parce qu'il avait un résultat fiscal, la Chartreuse avait ses armoiries. Elles rappelaient la destination primitive de l'enclos de la Chartreuse, et sa fondation royale dans la capitale de l'apanage du duc d'Orléans. Elles portaient, en effet : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à un Lazare ressuscité sortant du tombeau, d'argent, et au lambel de même en chef* (1).

Le sceau, dont nous n'avons rencontré qu'un fragment, portait un saint Bruno, ou une croix, avec cette exergue : *Sigillum Cartusiæ Aurelianensis.*

III

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

BREVET DU ROI LOUIS XIII,
CONCÉDANT LA MALADRERIE D'ORLÉANS AUX CHARTREUX
(*11 août 1621*)

Aujourd'huy 11e aoust 1621, le Roy estant à Agen, désirant, en tout ce qui lui sera possible, aider et favoriser l'establissement des PP. Chartreux aux lieux, où ils sont appelés nécessaires, pour l'honneur et le service de Dieu. Sa Majesté leur a accordé et permis de s'establir et bastir une maison et couvent de leur ordre

(1) *Armorial de France*, par d'Hozier. — Généralité d'Orléans, 1698.

dans le faux bourg de la ville d'Orléans, au lieu et place de la Maladrerie Saint-Lazare, duquel lieu et place les circonstances et dépendances avec le revenu et droits, qui y peuvent appartenir, Sa dite Majesté leur a fait don, et m'a commandé d'en expédier toutes lettres nécessaires, et cependant le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main, et ycelui fait, contresigné par moy, son conseiller secrétaire d'Etat.

Ainsy signé : LOUIS.
Et plus bas : DE LOMÉNIE.

(*Biblioth. d'Orléans*, M. S. Polluche, 433 *bis*.)

B

REQUESTE DES R.R. P.P. CHARTREUX A MGR LE CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAULT, GRAND AUMÔNIER DE FRANCE.

(*19 octobre 1621.*)

Supplient humblement les religieux de l'ordre chartreux, disans que, dès longtemps, ils auroient recongnu que la plus part des habitans de la ville d'Orléans avoient une inclination et affection particulière envers leur saint ordre et désiroient y veoir establir une maison chartreuse, et pour cet effet, pour contenter leur dévotion plusieurs d'entr'eux plus zélés se seroient efforcés de trouver quelque lieu et revenu pour y introduire lesdicts suppliants, et entre autres voyant le lieu de la maladrerie Saint-Lazare, scituée aux faulsbourgs de ladicte ville, en fort mauvais état, ensemble le revenu d'icelle presque de tout temps assez mal administré, ils auroient estimé que ce lieu seroit fort commode pour y bastir ladite Chartreuse, y joignant tout le revenu d'icelle, en quoy Dieu seroit d'aultant plus glorifié à jamais, lesd. lieu et revenu servant à loger dorénavant et entretenir des religieux d'un ordre, dont la sainteté se soyt sy longtemps conservée jusques à présent, espand une odeur souesve par tout le monde, de-

quoy auraient donné advis aux supplians — lesquels, reconnoissans le saint zèle et dévotion desd. habitans, auroient jugé led. advis fort considérable et n'estre à négliger pour eulx, et ce d'aultant plus que ladite ville des plus célèbres de la France estant scituée en assez bon air et tempéré et ced. lieu fort commode pour passer facilement en plusieurs autres maisons de leur dit ordre, et à cet effet, contribuans à la dévotion desd. habitans, se seroient pourveus par devers Sa Majesté, à laquelle ils auroient donné le mesme advis, laquelle leur témoignant l'avoir très agréable estant bien aise d'adjouster quelques mérittes auxd. bénédictions que la bonté divine verse largement sur son chef, et luy auroit pleu à l'instant, par sa piété et libéralitté royalle, permettre auxd. supplians de s'establir et bastir une maison et couvent de leur dict ordre, dans le faulbourg de lad. ville d'Orléans, au lieu et place de lad. Maladrerie St-Lazare, duquel lieu et place, ses circonstances et despendances, avec le revenu et droicts qui y peuvent apartenir, Sa d. Majesté leur auroit fait don par un brevet qu'elle leur a faict expédier, et d'aultant, Monseigneur, qu'en cette qualitté de grand ausmonier, à vous appartient l'intendance et direction de toutes les Maladreries de France, spéciallement celles qui sont de fondation royalle, partant est besoing aux supplians dud. octroy pour avoir sur ce vostre consentement — lesquels sachans que lad Maladrerye est aujourd'huy chargée de beaucoup de charges comme de logement, nourriture et pentions, qui consomment la plus grande part de ses revenus, sont contraincts par un notable intérest de vous représenter humblement, que, pour accomplir la susd. volonté de Sa d. Majesté, et satisfaire à sa grande piété et dévotion, qui est de bastir et entretenir une maison Chartreuse par le moïen du don par elle faict de lad. Maladrerye et revenu d'icelle, il seroit nécessaire soubs votre bon plaisir de descharger entièrement lad. Maladrerye desd. charges, et ce pour plusieurs raisons qui sont grandement considérables, dont la première est que la volonté de Sa Majesté estant telle qu'il luy auroit pleu faire expédier le brevet dudict octroy purement et simplement sans aucunes charges, sa liberalitté pieuse seroit raccourcye et

retranchée de beaucoup et partant aucunement privée du meritte quelle en espère, et led. octroy qu'elle en a faict seroit frustratoire, rendu presque inutil, sy lesd. charges estoient conservées ; en second lieu, ce seroit rendre lesd. supplians économes et administrateurs seullement de la d. Maladrerye les obligeans auxd. charges contrarians en cela à ce qui est de leur profession particulière.....

(*Bibliothèque d'Orléans* — M. S. Polluche, 433 *bis*).

C

Consentement de la ville à l'établissement des R.R. P.P. Chartreux

(*7 janvier 1622.*)

Aujourd'huy vendredy, septième jour de janvier l'an 1622, en assemblée et convention généralle d'habitans, faicts en l'hostel Commung de ceste ville d'Orléans par MM. les Maire et Eschevins en nombre suffisant,

Présens et assistans : MM. le lieutenant général et président présidial du bailliage dudict Orléans ; le lieutenant criminel dudict bailliage et siège présidial ; le lieutenant particulier civil et criminel ; le prévost dudict Orléans ; le lieutenant en ladicte prévosté ; Guyet, sous-diacre de l'église Saint-Aignan dudict Orléans, l'ung des commis de l'Eglise et clergé ; Fouet, Jacques Caillard, Barbedor, Egrot, conseillers-magistrats audict bailliage et siège présidial ; les advocats et procureur du roy ; Gonault, conseiller et assesseur en ladicte prévosté ; le procureur du roy en icelle ; le conseil de ladicte ville ; des anciens qui ont esté en charge de maire, recepveur et eschevins ; des officiers, bourgeois et marchands de la qualité requise en grand nombre,

A esté proposé par honorable et prudent homme Claude Cardinet, sieur de Poinville, recepveur des deniers commungs, que les relligieux de l'ordre des Chartreux leur ont communiqué la re-

queste par eulx présentée audict sieur lieutenant général, et par icelle expose qu'il auroit pleu au Roy leur octroyer et donner la maison de la maladrerie, vulgairement appellée Saint-Lazare, scise aux forsbourgs de la Porte-Bannier, avec le domaine en deppendant, pour y establir une maison et couvent de leurdict ordre, dont Sa Majesté leur auroit fait expédier son Brevet du 11[e] aoust 1621 dernier; en exécution duquel lesdicts relligieux auroient présenté leur requeste à Mgr le cardinal de la Rochefoucalt, grand aulmonnier de France, pour avoir sur ce son consentement, lequel auroit désiré qu'auparavant il fut informé de la commodité ou incommodité du contenu en ladicte requeste, et par cet effet obtenu commission de sa dicte Majesté adressant audict sieur lieutenant général du 4[e] décembre dernier, et par icelle mandé procéder à ladicte information, à la requeste du substitut de Monsieur le procureur général du Roy; aux fins de ladicte requeste lesdicts Maire et eschevins auroient esté appellés par devant ledict sieur lieutenant général, qui auroit ordonné que assemblée généralle seroit faicte des habitans, pour avoir sur ce leur advis, occasion que lesdicts Relligieux auroient mis ès mains desd. sieurs Maire et eschevins la coppie collationnée dudict Brevet, la requeste par eulx présentée aud. sieur Cardinal grand aulmonnier, lesdictes lettres de commission représentées en ladicte assemblée, avec les lettres du Roy à eulx adressantes escriptes au camp devant Montauban, le dernier jour d'aoust dernier, signée de sa Majesté, et plus bas: de Loménie; par lesquelles sa dicte Majesté a accordé auxdicts relligieux de l'ordre des Chartreux d'establir une maison et couvent au forsbourg de ceste ville au lieu et place de la maladrerie Saint-Lazare, d'y donner tout consentement, contribuer tout ce qui seroit de leur pouvoir et dévotion pour l'accomplissement d'ung si bon œuvre qui ne tend qu'à la gloire de Dieu et conservation desdicts sujets; duquel Brevet, lettres de sadicte Majesté, requeste et lettres de commission, lecture a esté faicte en ladicte assemblée par le greffier dudict hostel commung, ensemble des offres faictes par lesdicts Relligieux, signées Fr. Auguste Joyeulx, humble prieur de la

Chartreuse de Paris, comme aussy du consentement de Monsieur le révérend Evesque d'Orléans du 24e jour de novembre dernier de luy signé estant, enfin de la requeste à luy présentée par lesdicts relligieux rapporte en ladicte assemblée.

Ce faict, ledict sieur Recepveur a prié et requis lesdicts assemblés adviser et délibérer sur ce que dessus : qui est la cause de présente assemblée. En laquelle ledict sieur lieutenant général s'est depparti de donner advis, parceque la commisson de Sa Majesté lui est adressée ; comme aussy ledict sieur procureur du roy audict bailliage, d'aultant qu'il est partie, et que ladicte commission s'exécute à sa requeste, pour congnoitre de l'utillité ou l'incommodité qui pourra provenir dudict establissement. Et des aultres assemblées ledict sieur recepveur a prins et recueilli les voix, l'un après l'aultre, qui ont esté, jusques au nombre de douze, de l'advis, qui en suit, mesmes le sieur Guiet l'un des dépputés du clergé ;

Qu'ils recongnoissent que l'establissement des Pères Chartreux en la maladrerie de Saint-Lazare des forsbourgs de ceste ville, avec la jouissance du revenu entier d'icelle maladrerie, sera grandement utille à la Province et à l'édification du peuple et consolation de tous les gens de bien, et particulière bénédiction de Dieu sur ceste ville, et que dudict establissement l'on ne recepvra aulcune incommodité, ven mesme que ledict lieu n'est pas convenable pour les malades, soict pour n'estre pas si commode pour eulx ; soit pour estre trop proche de ceste ville ; et partant n'empeschent, ains consentent que les dicts Pères Chartreux entrent en ladicte maison et jouissent dudict revenu. à condition touttefois et non aultrement que, auparavant qu'ils puissent prendre possession dudit lieu, n'y entrer en jouissance dudit revenu, ils facent, que mon dict seigneur le cardinal de la Rochefoucault, grand aulmonnier de France, assigne au préalable ung aultre lieu commode, avec revenu competent tant pour loger et norrir les lepreux de ceste ville que pour administrer le service divin, lequel lieu sera basty à la diligence des dicts Pères Chartreux, aux frais et despens de qui il appartiendra, sans néant moins que ce soit aux frais des

nabitans d'Orléans : et qu'ils estiment le lieu le plus convenable et en meilleur air pour les malades est la léproserie qui est au-dessus du bourg de Saint-Mesmin, à laquelle, oultre le revenu qui est fort modic, y peult estre annexé par mondict seigneur le grand aulmosnier le revenu de la maladrerie de Beaugency, en laquelle il n'y a aulcun malade, et dont le lieu est occupé à présent par les pères Capussins ; ou tel aultre revenu suffisant des maladreries de ce diocèse, que bon semblera à mondict Seigneur, lequel revenu sera de valleur approchant celuy de la léproserie de ceste ville, duquel assignat les susdicts pères seront tenus obtenir lettres de Sa Majesté, icelles faire vérifier par nos seigneurs du Parlement à Paris, ou ailleurs, que besoin que sera, afin que l'assignat qui sera donné ne puisse estre contentieux ou diverty.

Et, comme on poursuivoit à recueillir les voix des aultres assistans en la présente assemblée, et qu'il y en avoit jà jusques au nombre de douze, qui avoient leurs déclarations telles que dessus, s'est présenté vénérable et discrette personne, Messire Mascot soy disant sindic du clergé de cette ville, qui a dit : « qu'il estoit icy venu, comme ayant charge pour remonstrer qu'en cas que lesdicts habitans voulussent consentir que lesdicts Pères Chartreux jouissent du revenu de ladicte maladrerie, il s'y opposoit pour ledict clergé, dont luy a esté octroyé lectres. Et ce faict, ont lesdicts habitants qui restoient en plus grand nombre et jusques à cent cinquante et plus, continué à donner leurs voix sur l'affaire, proposée ; et tous unanimement, non obstant ladicte opposition. ont donné leur advis conforme à celluy ci-dessus.

Faict et arresté en ladicte assemblée les an et jour dessus dict

(*Biblioth. d'Orl.*, ms Polluche, 433 *bis*.)

D

Consentement du Grand Aumônier de France à l'Établissement des R.R. P.P. Chartreux dans la Maladrerie d'Orléans

(21 avril 1622.)

François, cardinal de la Rochefoucault, grand aulmonnier de France, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut !

Sur la requeste à nous présentée le 19e octobre 1621 par les relligieux de l'Ordre des Chartreux, à ce qu'il nous pleust consentir l'establissement d'une maison et couvent de leur ordre au lieu et place de la maladrerie, vulgairement appellée Saint-Lazare, scize aux faubourgs de la porte Bannier de la ville d'Orléans, deschargée de toutes charges aultres que du service divin fondé en icelle ; rejecter et assigner lesdictes charges sur aultres maladreries circonvoisines, suivant le don et concession à eulx faict par le Roy, le 11 août dudict an, tant dudict lieu, ses circonstances et deppendances que du revenu et droicts qui y peuvent appartenir, nous eussions désiré auparavant estre informés de l'utilitté ou incommodité de ces establissemens. Et à cest effect, Sa Majesté, par lectres du 4e décembre, auroit mandé au substitut de son procureur général au bailliage d'Orléans en faire informer à sa requeste et au lieutenant-général dudict bailliage d'y vacquer en la présence de Me Jehan Ledeme, nostre grand vicaire audict diocèse d'Orléans, suivant lesquelles lectres, avant que icelles exécuter, ayant esté de l'ordonnance dudict lieutenant-général faict assemblée et convention généralle des habitans de ladicte ville, en laquelle ils se seroient trouvés eu grand nombre et des plus apparens, ils auroient tous esté d'advis d'establir lesdits relligieux dudict ordre audict lieu et place de la maladrerie de Saint-Lazare, et leur consentir jouissance du revenu entier d'icelle maladrerie, deschargé de toutes charges, en rejectant icelles sur la léproserie, qui est au-dessus du bourg de Saint-Mesmin, et annexant au re-

venu d'icelle celluy de la maladrerie de Baugency, en laquelle il n'y a aulcun malade et dont le lieu est occupé à présent par les Pères Capucins, et qu'en cela il n'y auroit aulcune incommodité, au contraire, seroict grandement utille à la Province, à l'édiffication du peuple et consolation de tous les gens de bien, et une particulière bénédiction de Dieu sur leur ville. Veu lequel advis et consentement, ledict substitut auroict déclaré ne voulloir faire aultre enquestre ou information que le contenu en l'acte de ladicte assemblée. Ainsi qu'il nous est apparu par le procès-verbal faict par ledict lieutenant-général, en exécution de ladicte commission, en la présence dudict Ledeme, nostre grand-vicaire, en date du 2ᵉ jour et aultres suivants du mois de Janvier, ensemble le consentement de l'évesque d'Orléans, du 24ᵉ novembre dernier, mesme l'acte de désistement de certaine opposition, qui auroict esté formée par le clergé dudict Orléans en ladicte assemblée de ville, et tout ce qui auroit esté faict sur ce subject depuis le brevet du don à eulx faict par Sa dicte Majesté ; rapporté et par nous veu, *considérans* combien grand peult estre le fruict qui proviendra de ceste establissement, voullant de nostre part y contribuer ce qui en est désiré pour le veoir réussir en l'honneur de Dieu, augmentation de la Relligion catholique, apostolicque et romaine, et affin que le bon exemple que ces bons Pères apporteront serve d'aultant plus à la manutention d'icelle, avons soubs le bon plaisir du Roy, en suivant sa pieuse intention à nous escricte par une lectre de Sa Majesté, du camp devant Montauban le dernier jour d'avril 1621, consenty et accordé, consentons et accordons par ces présentes l'establissement d'une maison et couvent dudict ordre des Chartreux, au lieu et place de ladicte maison, vulgairement appelée Saint-Lazare, aux faulxbourgs d'Orléans, avec la jouissance du revenu entier de ladicte maladrerie, les circonstances et droits qui y peuvent appartenir, francs, exemps et deschargéz de toutes charges quelconques, *excepté du service divin fondé en icelle, dont lesdicts religieux l'acquitteront deüment, suivant l'intention des fondateurs*, et d'aultant que la maladrerie de Saint-Mesmin lès Orléans n'est aulcunement habitable, ains ruynée par l'effect des guerres

passées, et de fort peu de revenus, et parconséquent de la qualité de celles, qui par les réglemens et ordonnances royaulx doibvent estre supprimées et unies ensemble pour du revenu d'icelles en composer et bastir une ou plusieurs et y sequestrer et reclure les pauvres lépreux, et qu'elle est scituée en lieu propre à cet effect et de distance convenable, pour éviter le danger de la contagion du mal de ces pauvres affligés de lèpre, et que d'ailleurs la Maladrerye de la ville de Baugency, au mesme dyocèse d'Orléans, est occupée par les Pères Capucins, qui y ont esté appelés et establys par l'autorité de Sa Majesté et qu'il n'y a aulcune habitation pour les lépreux qui se présenteroient, tant de la ville que lieux circonvoisins : à cette cause, suivant la mesme pieuse intention de sa dicte Majesté, nous estimons qu'elle peult justement ordonner qu'à la diligence des dicts Pères Chartreux sera faict project, plan et figure, et icelle accordée avec le substitut de son procureur général du parlement de Paris au Bailliage d'Orléans et Me Jehan Ledenne, chanoine en l'église de la dicte ville, nostre grand vicaire audict lieu, pardevant le bailly dudict Orléans, de telle chapelle, maison, logement et habitation avec jardins et commodités convenables que besoing sera, qui seront basties des deniers, rentes et revenus seullement de la dicte Maladrerie St-Lazare d'Orléans, au lieu où est scituée la dicte Maladrerie de Saint-Mesmin, pour là retirer et reclure, nourrir et alimenter du revenu des maladreries de Saint-Mesmin et Baugency avant tous autres les lépreux natifs desdicts villes d'Orléans, Baugency et Bourg Saint-Mesmin, suivant les pensions que nous leur assignerons sur le revenu desdicts maladreries. A l'administration duquel soict cy après par nous et nos successeurs, grands aulmonniers, nommé à Sa dicte Majesté et par elle pourveüe une seulle personne pour administrateur d'iceulx, qui sera tenu de rendre compte suivant le règlement de sa dicte Majesté; et, affin que le service divin et assistance spirituelle soict continuée auxdicts pauvres lépreux en leurs nécessités, quc par ledict administrateur sera payé à Me Alexandre Boynard, soi-disant prieur de la dicte maladrerie de Saint-Lazare d'Orléans, tant qu'il demeurera en la dicte charge, la

somme qui a accoustumée lui estre paiée par chacun an, pour son droict d'administration spirituelle, en s'aquittant par luy bien et charitablement de la dicte charge envers les dicts lépreux tout ainsy qu'auparavant l'establissement des dicts Pères Chartreux en la dicte ville d'Orléans, à la charge que, vacation arrivant par mort ou aultrement de la dicte charge de prieur et administrateur spirituel, elle demeurera supprimée, et qu'il sera pourveu aux dicts lépreux par nous et nos successeurs, grands aulmoniers, d'un aultre prebtre pour exercer par nostre commission la charge de chappellain de la dicte maladrerie du bourg Saint-Mesmin. Ce faisant, que les dicts Pères Chartreux puissent doresnavant jouir et posséder la dicte maladrerie de Saint-Lazare d'Orléans, les biens, revenus, droicts et deppendances d'icelle, comme de choses à eulx propre et incorporé à leur dict ordre, sans qu'ils y puissent estre troublés ny poursuivis pour la reddition d'aulcun compte, à la charge d'y establir un nombre comptant de relligieux, qui forme ung monastère complect de leur Ordre, pour l'édification et consolation des catholiques et particulièrement de la dicte ville d'Orléans.

Donné à Paris, soubs nostre scel et seing manuel, 21e j. d'avril l'an 1622.

Signé : Card. DE LA ROCHEFOUCAULT.

(*Biblioth. d'Orléans*, M. S. Polluche, 433 *bis*.)

E

LETTRE D'AFFILIATION DU FRÈRE ANTOINE, GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES CHARTREUX.

(23 avril 1730)

Frère Antoine, prieur de Chartreuse, général de l'Ordre des Chartreux, et les deffiniteurs du chapitre, général à honêtes persones, Pierre Gabet, Jeanne-Marie Malton, Barthélemy Gabet et Marguerite Gabet, salut en N. S.

Ayant appris du très Vénérable Père, dom Claude Guichenon, prieur de la Chartreuse d'Orléans et visiteur de la province,

de France-sur-Loire, combien vous honnorés notre Ordre, et le saint empressement que vous avés de participer à tous les biens spirituels, qui par la miséricorde de Dieu se pratiquent parmy Nous; pour correspondre à vos pieux désirs nous vous accordons une entière participation à tous nos exercices de piété, messes, jeûnes, veilles, aumônes et oraisons, ajoutant que, quand il plaira à Dieu de vous appeler à luy et que vos décès que nous souhaittons heureux, nous seront annoncés, nous ordonnerons, dans notre chapitre général, des messes et autres pieux suffrages pour le repos de vos âmes, ainsi que Nous avons coutume de faire pour nos meilleurs amis.

Donné en la Chartreuse, le vingt-trois avril mil sept cent trente, où séait notre Chapitre général.

Pour copie conforme :

F. C. GUICHENON, prieur susdit.

(*Arch. du L. — Fonds des Chartreux*)

F

APPROBATION DU PLAN RÉFORMÉ DE LA CHARTREUSE D'ORLÉANS PAR DOM ANTOINE, GÉNÉRAL DES CHARTREUX.

(26 novembre 1705.)

Vu par nous ce plan, qui nous a esté présenté par le très vénénérable Père Visiteur, prieur de la Chartreuse d'Orléans, contenant la réduction du grand plan, suivant lequel la dicte Chartreuse devait estre bastye ; nous l'avons d'autant plus estimé qu'après l'avoir examiné attentivement dans toutes ses parties, il nous a paru qu'il pouvait estre exécuté, sans rien changer à l'ordonnance et la situation d'aucun des membres du grand plan, cependant devoir contribuer beaucoup par sa construction, non-seulement à la commodité et à la régularité des bastiments de la maison, mais favoriser, en mesme tems, l'observance régulière, qui n'en peut estre par ce moyen que mieux et plus facilement gardée : ce

que nous soumettons, comme il est de notre devoir, à l'inspection et au jugement de ne notre Très Révérend Père.

Fait à Orléans, en acte de visite, ce 28 juin 1705.

† Ch. F. Maurin, *humble Prieur de la Chartreuse de Paris;*

† Alexis Hugon, *humble Prieur de la Chartreuse de Troyes; visiteurs ordinaires de la Province de France Parisienne, Commissaires.*

Vu l'approbation des VV. PP. commissaires, consens à l'exécution du plan sans qu'on n'y puisse en rien changer.

En Chartreuse, 26 novembre 1705.

† F. Antoine, *Prieur des Chartreux.*

(Arch. du L. — Fonds des Chartreux).

G

Autorisation de l'intendant d'Orléans de Cypierre, d'achever la Chartreuse.

(23 novembre 1787.)

Vu la requête à nous présentée par les prieur et religieux de la Chartreuse d'Orléans, contenant que, Sa Majesté Louis XIII ayant jugé à propos de faire construire une Chartreuse à Orléans, il avoit été destiné, dès l'année 1635, une somme de 1.500 livres tournois à prendre annuellement sur l'imposition des Ponts et Chaussées de la Généralité d'Orléans, pour être employée à la construction de cette Chartreuse, sous la direction des Trésoriers de France de lad. Généralité : la même année, les Trésoriers de France procédèrent au devis des ouvrages à faire pour construire l'église, aultres bâtiments et clôture de la Chartreuse, et donnèrent une partie de l'entreprise au rabais et en adjugèrent le bail au nommé Abraham Girard, maître maçon à Orléans, pour la somme de 18.700 livres. Cette même année et les suivantes, la majeure partie des fondements de cette Chartreuse furent jettés, et notamment ceux de l'église, des chapelles, de la sacristie, du chapitre et de tout le bâtiment qui forme la face antérieure de la maison, dont une partie fut entièrement finie, conformément aux plans et devis arrêtés par les Trésoriers de France. Après le décès du Roy Louis XIII, le payement des 1.500 livres, imputés sur les fonds des Ponts et

Chaussées, ayant cessé d'avoir lieu, la construction de la Chartreuse a été interompue (*sic*) ; et quoique Louis XIV, par un arrêt de son conseil, du 2 avril 1653, eut ordonné que, dès que la paix serait conclue, il serait fait fonds par chaque année, dans les états des Ponts et Chaussées de la Généralité d'Orléans, de la même somme de 1.500 livres, pour être employée à la construction et perfection de la Chartreuse d'Orléans, cette somme n'ayant point été payée, les Chartreux ont été hors d'état de continuer les bâtiments, qui leur étaient les plus nécessaires ; ce n'est qu'en 1785 qu'ils ont entrepris de perfectionner les édifices, commencés par Louis XIII, leur fondateur ; et, comme il ne s'agissait ni de fondations nouvelles ni de reconstructions, mais seulement de finir des ouvrages commencés par un ordre exprès du Roy Louis XIII' leur fondateur, et dont Louis XIV avoit ordonné la continuation, ils ne se sont point crus dans le cas de demander une nouvelle permission. Désirant cependant se mettre en règle au sujet des dites constructions, requéroient à ces causes lesd. Prieur et religieux de la Chartreuse d'Orléans, qu'il nous plut les autoriser, en tant que besoin seroit, à faire parachever leur église, ainsi que les autres bâtiments qu'ils ont repris sur les autres fondations faites d'après les plans et devis, dressés par les Trésoriers de France en 1635 et les années suivantes. Vû aussi le plan desdits bâtiments, nouvellement dressé par le sieur Riffé l'aîné, expert à Orléans, le 12 octobre 1787, ensemble les règlements, notamment l'arrêt du conseil du 21 janvier 1738 et celui du 7 septembre 1785 :

Nous, Intendant susdit, avons, autant que besoin est, ou seroit, autorisé et autorisons les prieurs et religieux de la Chartreuse d'Orléans à parachever la construction de leur église, ensemble des chapelles, chapitre et petit corps de bâtimens attenant à l'église, qu'ils ont reprise sur les anciennes fondations, laquelle construction sera exempte du droit d'amortissement, tant que les bâtimens serviront à leur ancienne destination.

Fait ce 23 novembre 1787.

De Chevilly.

(*Arch. du L.*, S. H. cote 10. — *Fonds des Chartreux*).

LA PALESTINE ET LE PLAN DIVIN

PREMIÈRE PARTIE

La Palestine a été choisie par le Très-Haut pour être la base d'un grand mouvement spirituel — d'un mouvement qui devait traverser tous les siècles et s'étendre à toutes les nations. « En effet, dit M. Arnaud, le pays de Canaan avait une double mission à remplir dans les desseins de Dieu. Il était appelé à servir de demeure au peuple israélite et, par ce peuple, à concourir à l'œuvre de la rédemption du genre humain. Car ce ne sont pas les nations seulement qui, dans les grands mouvements de l'histoire, ont leur mission particulière à remplir ; les contrées elles-mêmes ont souvent une destination marquée, et telle fut celle du pays de Canaan, non seulement par rapport au peuple de l'Ancienne Alliance, mais encore par rapport à l'humanité tout entière (1). »

Si nous pouvons démontrer qu'il y avait une convenance parfaite entre ce pays et ce mouvement, une convenance telle qu'il aurait été impossible d'en trouver dans aucun autre pays, et que, dans tous ses arrange-

(1) Arnaud, *La Palestine*, p. 94.

ments et dispositions, la Palestine, plus qu'aucun autre lieu sur la terre, était adaptée à la naissance, au développement et enfin à l'achèvement du système de vérité religieuse qui y a été inauguré, nous aurons alors une preuve large et concluante de la divinité de ce mouvement, en d'autres termes, de la divinité du Christianisme. Le pays et le mouvement surnaturel qui y a pris naissance conviennent admirablement l'un à l'autre, il paraît donc bien que Celui qui est le Créateur de l'un est aussi l'Auteur de l'autre. Ce sujet offre, en faveur de la vérité de la révélation chrétienne, un argument auquel on n'a pas fait beaucoup d'attention, et qui a été rarement présenté. Cependant cet argument est si évident qu'il a frappé M. Renan lui-même. Voici ses paroles : « L'accord frappant des textes et des lieux, la merveilleuse harmonie de l'idéal évangélique avec le paysage qui lui servit de cadre furent pour moi comme une révélation. »

Quand un habile architecte veut bâtir un édifice qu'il entend consacrer à un noble usage, un édifice sur lequel il désire naturellement prodiguer toutes les ressources de son art, afin qu'il soit un monument de son génie pour les âges à venir, comment procède-t-il ? De la manière suivante. D'abord il choisit un site convenable, ensuite il dispose un échafaudage sur lequel, étage par étage, son bâtiment pourra s'élever jusqu'à ce que vienne le temps d'y apporter la pierre qui doit couronner le sommet. Ainsi a fait le sublime Artisan de la Rédemption pour cet édifice dont le prophète a prédit qu'il « *serait bâti pour toujours* », comme un

éternel monument de la puissance et de l'amour de Dieu pour les hommes. La Palestine a été le site sur lequel ses premiers étages se sont élevés, et en même temps l'échafaudage qui a servi à sa construction. Celui qui est le créateur de toutes les terres a choisi cette terre pour ce dessein si important. Nous devons maintenant montrer que ce choix est juste, et que la convenance spéciale que l'on remarque entre la Palestine et le Christianisme est un témoignage attestant la divinité de Celui qui est l'auteur de l'un et de l'autre. C'est ce que nous allons faire en considérant : 1° la dimension de la Terre-Sainte, 2° sa position et 3° ses frontières.

I

LA DIMENSION DE LA TERRE-SAINTE

La Palestine a été particulièrement adaptée par ses dimensions pour être la base de ce grand mouvement spirituel. C'est un des plus petits pays du globe. D'après saint Jérôme elle ne compterait que cent soixante milles romains du nord au sud, ce qui ferait à peine une soixantaine de lieues, c'est à peu près la distance de Paris au Hâvre. Sa largeur est beaucoup moindre, et si nous mettons de côté le Basan et la Pérée, qui sont au delà du Jourdain, nous ne trouvons de ce fleuve jusqu'à la Méditerranée qu'une vingtaine de lieues environ. Du reste, l'illustre docteur de Bethléem ne nous donne aucun chiffre à ce sujet. Après avoir indiqué la longueur de cette province du

nord au sud, il refuse en ces termes d'en donner la largeur : « *Pudet dicere latitudinem terræ repromissionis ne ethnicis occasionem blasphemandi dedisse videamur* (1). » Pour nous résumer en un mot disons que la Palestine avait en surface à peu près l'étendue de la Suisse. Nous avons pu la traverser depuis Tibériade jusqu'au mont Carmel de minuit à midi, au pas du cheval. Telles sont les étroites limites de cette terre si célèbre. On ressent une pénible surprise la première fois qu'on remarque combien ses dimensions sont exiguës. Comparée aux puissants empires qui régnaient autour d'elle, ce n'était qu'un simple point. Cependant tandis que ceux-ci ont été rejetés, la Palestine a été choisie pour être le lieu d'origine de la plus noble poésie, la source de la morale la plus pure et le premier siège — c'est là sa principale gloire — le premier siège de la seule religion surnaturelle et véritable. Ce choix était il sage ?

Nous avons le sentiment (et il n'est pas aisé de s'en défaire) que les grands pays peuvent seuls être le théâtre de grands événements, et qu'une contrée de très petites proportions n'est pas apte à jouer jamais un rôle considérable dans le monde. Cependant toute l'histoire est là pour corriger cette erreur. Rappelons-nous le brillant rôle de la petite Grèce dans les temps anciens ; plus tard, celui de la République de Venise ; l'éclat dans les armes et dans les lettres qui a illustré la Hollande au XVI[e] siècle, ainsi que les traits d'hé-

(1) Saint Jérôme, *Lettre à Dardanus*, 129.

roïsme et de patriotisme qui ont fait rejaillir un rayon de gloire sur le sol des cantons Suisses. L'histoire nous fournit bien d'autres exemples, mais ceux-ci peuvent suffire. Ils montrent que les minces pays, plutôt que les vastes, sont le siège naturel d'événements considérables, la demeure de hautes aspirations et d'exploits splendides. Il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi il en est ainsi.

Je suppose que quelqu'un désire allumer un fanal, comment s'y prend-il? Suspend-il un énorme globe brumeux dans l'espérance que, quoiqu'il soit obscur, son volume le rendra visible? Non, il sait que l'obscurité l'annihilerait promptement. Il allume sa lumière, il la place dans un foyer et il l'envoie en avant dans un jet clair, concentré brûlant. Alors, semblable à une flèche, ce fanal perce le sein des ténèbres ; sa lumière reluit au loin comme de près, sur terre et sur mer, et le voyageur incertain de sa route dans le désert, et le marin sur la vague orageuse saluent et bénissent ses rayons. Il en est d'un grand principe comme d'un fanal matériel. Vous devez concentrer sa lumière, vous devez l'attirer dans un étroit foyer, si vous voulez l'envoyer au large sur le monde, ou le faire descendre dans les âges jusqu'à l'avenir le plus éloigné. Si vous le placez dans une vaste contrée au milieu de populations immenses et hétérogènes, les chances sont pour qu'il s'éteigne, étant entouré par des masses indolentes et inertes qu'il ne peut pénétrer et étant étouffé par la prédominance des intérêts matériels et égoïstes. Vous devez chercher un petit pays et

une nation peu nombreuse, et y déposer votre principe si vous voulez qu'il vive et qu'il devienne un principe gouvernant le monde. Ainsi placé, il pénètre et vivifie tous les membres de cette petite communauté dans le cœur de laquelle il existe, et chacun de leurs actes, privés et publics, n'est qu'une manifestation de ce grand principe qui leur est propre, et le monde alentour s'étonne à la vue des nobles événements qui ont lieu dans un territoire si restreint, et des faits d'abnégation et d'héroïsme qui sont accomplis par un si petit peuple. C'est ainsi que vous attirez votre lumière dans un foyer éclatant.

Le Seigneur a fait la même chose quand il a allumé le flambeau de sa révélation en Judée. Il l'a déposé comme dans un foyer. Mais qu'est-ce qui, en Judée, offrait des facilités spéciales pour concentrer ainsi la divine lumière. C'était l'exiguïté du pays et la petitesse de la nation. En premier lieu, Dieu commanda que toute la nation lui rendît son culte à un seul autel. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer quelle puissante influence repose dans ce précepte. Par là, les Hébreux apprenaient à connaître ce qu'on peut appeler le *cœur* de la nation d'où procédaient ces palpitations énergiques qui devaient les unir en un seul peuple et les pénétrer d'un sentiment patriotique. Ce *cœur* de la nation était enflammé du désir de rendre hommage à leur roi unique, à Jéhovah, et d'entretenir l'idée messianique, qui était particulièrement la raison d'être du peuple juif. Il était enjoint de plus à tous les hommes d'Israël de s'assembler dans la capi-

tale trois fois dans l'année. Tandis que les contrées environnantes étaient éclairées par les feux allumés en l'honneur de Baal (les sommets embrasés de Moab pouvaient être vus de Jérusalem), le peuple hébreu se réunissait, trois fois par an, dans sa capitale pour renouveler sa confession nationale : « *Jéhovah seul est Dieu.* » Quelle admirable disposition pour conserver toujours vivante la piété de la nation, et l'empêcher de tomber dans cette idolâtrie dont les splendides sanctuaires voluptueux et séduisants se voyaient de tous les côtés autour d'eux.

Mais c'étaient les dimensions restreintes de leur pays qui rendaient possibles ces fréquentes réunions au moyen desquelles les Hébreux étaient pénétrés et vivifiés par la vérité de la suprématie spirituelle de Jéhovah qui ennoblissait leurs âmes. Si la Judée avait étendu ses limites aussi loin que l'ancien empire romain, ou que la Russie moderne, ces trois assemblées annuelles auraient été impraticables.

Il serait difficile de se faire une trop haute idée de l'influence que cette observance annuelle de la Pâque avait pour conserver dans le peuple israélite cet esprit religieux qui était toujours prêt à céder devant les exemples funestes des nations voisines idolâtres, mais qu'il était cependant si nécessaire de maintenir à un degré élevé pour les plus précieux intérêts du monde dans un temps à venir. Dans l'intervalle, quand la saison de semer était passée, et que celle de récolter n'était pas encore venue, la fête de Pâque appelait la nation tout entière à Jérusalem. Nous les voyons se

groupant en compagnies de quarante ou cinquante, et accourant des frontières de leur pays — depuis les racines verdoyantes du Liban, au nord, jusqu'aux plaines jaunâtres et arides de Bersabée, au sud; depuis la côte de la mer, à l'ouest, jusqu'aux rives du Jourdain et aux collines de Galaad, à l'est, — et en traversant les vallées, ou en grimpant sur les montagnes, ils causent des événements merveilleux que leurs ancêtres leur ont racontés, et ils chantent les cantiques de Sion. Ces souvenirs sacrés les pénètrent vivement et enflamment leurs cœurs. Nous les apercevons maintenant aux portes de la capitale Judaïque, ils en franchissent le seuil par familles et par tribus. Ils se pressent en foule sur les parvis du temple pour offrir les sacrifices prescrits par Moïse; ils remplissent les rues de Jérusalem: leurs tentes marquent de points blancs la montagne des Oliviers, et se groupent dans les vallées environnantes. Quel spectacle! Quel enthousiasme! Une nation tout entière remuée par un puissant sentiment, et se réunissant pour l'observance d'une même et auguste cérémonie.

Alors arrivait la veille de Pâque. Combien le rite de cette antique ordonnance était solennel et propre à faire impression sur les âmes! Comme il leur enseignait clairement qu'ils étaient un peuple racheté! La Pâque les ramenait en arrière jusqu'à cette nuit mémorable en Egypte où leur nation avait pris son origine. Les étonnants miracles, les punitions terribles, les délivrances inespérées qui avaient signalé l'Exode repassaient devant eux. Leur nation reprenait, pour ainsi

dire, une nouvelle naissance année par année. Il aurait été bien apathique et bien froid cet Israélite dont la piété n'aurait pas été embrasée d'une plus vive flamme, et dont le patriotisme n'aurait pas été animé d'un plus frais enthousiasme par la célébration d'une fête qui lui rappelait la mémoire (et même le plaçait au milieu), de ces prodiges inouïs qui avaient marqué l'ouverture de la carrière de sa nation. Où donc y avait-il, parmi tous les peuples de l'antiquité, et même dans la Grèce si renommée pour ses réunions nationales, où donc y avait-il une convocation comme celle-ci, ou une solennité aussi capable d'imprimer à une nation un caractère moral et religieux ?

II

LA POSITION DE LA TERRE-SAINTE

Nous devons maintenant faire remarquer, à un second point de vue, la convenance spéciale de la Palestine pour sa noble fin, c'est-à-dire sa place sur le globe. Suivons notre comparaison. Quand vous allumez une lampe, vous ne la placez pas dans un coin de la maison, beaucoup moins en dehors, mais vous la posez dans le centre de l'édifice, au milieu de l'appartement, afin que tous les habitants puissent voir sa lumière. Jéhovah a allumé le flambeau de sa révélation en Palestine. Remarquons combien était admirable le choix de cette province. L'univers ne pouvait pas offrir un autre pays aussi bien adapté à un tel but. Déroulez la carte de

l'ancien monde, quelle terre trouvez-vous à son centre? Eh bien, c'est la petite Judée. Et voyez quel brillant cercle de grands empires et de nations fortes, mais païennes, se développe autour d'elle ! Ici, au sud, c'est le vieux royaume d'Égypte ; là, à l'est, c'est la formidable monarchie de Babylone ; au nord, se trouve le puissant royaume d'Assyrie ; et, à l'ouest, s'élèvent les empires de Grèce et de Rome. De ces cinq pouvoirs, les trois premiers étaient, à cette antique époque, florissants dans les arts et dans les armes ; les deux derniers devaient même surpasser leurs prédécesseurs dans toutes les ressources de l'autorité politique et de la gloire intellectuelle, et ils devaient les surpasser aussi dans le culte idolâtrique, au soutien et à l'embellissement duquel tous les cinq consacrèrent leur énergie artistique et militaire. Au milieu de cet entourage d'empires despotiques et païens brillait le flambeau allumé par Jéhovah.

Par l'épée de Josué, le Très-Haut nettoya ce petit territoire central, en chassant les populations corrompues qui l'occupaient, afin de pouvoir y élever un appareil pour son opération spirituelle sur le monde, et le délivrer de la servitude sans espoir que ces cinq royaumes lui auraient infligée. Quelle sagesse surhumaine et quelle prescience divine ce choix ne montre-t-il pas ! Par cette disposition non seulement le Seigneur a préparé d'avance l'extinction des ténèbres, mais il n'a pas laissé, même alors, les Gentils sans témoignage. La lumière, qui était destinée au genre humain tout entier, n'était pas allumée dans un coin éloigné de la terre, ou

dans quelque île solitaire de la mer, elle brillait devant les yeux de tous les peuples ; ses rayons descendaient, comme un ruisseau limpide, des sommets des montagnes de la Judée sur le monde plongé dans les ténèbres. La Palestine était un prédicateur de vérité au milieu du désert moral du paganisme universel ; elle criait, comme le Précurseur du Messie : « Préparez la voie du Seigneur. » — « Cherchez celui qui a créé les sept étoiles et Orion. »

III

LES FRONTIÈRES DE LA TERRE-SAINTE

Nous reconnaissons une troisième aptitude spéciale de la Palestine pour sa sublime destination dans les fortes défenses qui s'élevaient tout autour d'elle. Il était nécessaire que le flambeau divin ne fût ni trop loin, ni trop près, des nations qui régnaient sur le monde. Il ne devait pas en être trop éloigné de peur que ses rayons leur devinssent invisibles ; il ne devait pas en être trop proche de peur que ceux qui haïssaient cette lumière céleste ne puissent avancer la main sur elle et l'éteindre. Elle se trouvait tout à la fois auprès et au loin d'eux. Elle était près par la proximité réelle dans l'espace ; elle était loin, si l'on considère les formidables barrières qui s'élevaient entre elle et ses ennemis.

La Judée était protégée contre les dangers auxquels elle était exposée par les remparts construits par la nature qui l'entouraient, et qui étaient des obstacles plus puissants dans l'antiquité qu'ils ne le seraient

aujourd'hui. Au sud, il y avait entre elle et l'Égypte le désert de l'Arabie Pétrée. Combien de fois dans les temps anciens, et même dans les temps modernes, des corps d'armées n'ont-ils pas éprouvé à leurs dépens la difficulté de traverser ces sables brûlants ! La Palestine était séparée de Babylone, à l'est, par des montagnes, ainsi que par des steppes stériles et immenses. Au nord, elle était défendue contre l'Assyrie par les neiges et les précipices du Liban. A l'ouest, entre elle et la Grèce ainsi que Rome, la Grande Mer roulait ses vagues perfides. On le voit, la Judée, protégée aux quatre points cardinaux, pouvait reposer en sécurité quoiqu'elle fût entourée par des voisins puissants et hostiles qui avaient à leur service des troupes redoutables, qui enviaient la prospérité et détestaient la religion des Hébreux. Aussi l'histoire nous apprend que les portes de ce pays ne furent jamais ouvertes que lorsque les Israélites devinrent infidèles aux conditions suivant lesquelles ils possédaient le pays de Canaan. Ce ne fut que lorsqu'ils eurent fléchi les genoux devant les idoles qu'ils furent forcés de courber le cou sous un joug étranger.

Telles sont les preuves que fournit la Terre-Sainte en faveur de la vérité de cet admirable système religieux qui a pris là-bas sa naissance et son perfectionnement. C'était la seule contrée dans le monde qui fût bien apte au développement et à la conservation de ce système sous ces trois rapports : sa dimension, sa position et ses frontières. Et ceci nous fait comprendre le but final de tous les actes de la Providence divine à l'égard de la Palestine. Si les Cananéens n'en avaient pas été

chassés, si les Hébreux n'y avaient pas été amenés, s'ils n'avaient pas été ramenés de la captivité de Babylone, et conservés dans ce pays jusqu'à ce que l'Église Chrétienne fût sortie de l'institution Mosaïque, le monde n'aurait pu être sauvé. La révélation divine n'aurait pas reçu son perfectionnement, elle aurait péri, et avec elle se serait évanoui tout ce qui en découle, et découle d'elle seule, c'est-à-dire la morale évangélique, les arts, la liberté, en un mot la civilisation dont jouit le monde chrétien. Ni la Grèce, ni Rome, malgré leurs profonds philosophes, leurs éloquents orateurs et leurs intrépides guerriers, n'auraient pu établir une civilisation qui eût été aussi parfaite et aussi durable. L'une et l'autre, après un court espace de temps, se seraient englouties dans les ténèbres et la corruption, car le véritable progrès est indissolublement lié à cette religion chrétienne qui seule est descendue du ciel. Quand cette religion n'eut plus besoin d'une base territoriale, (et une telle base n'était plus nécessaire après la naissance du Christianisme), alors le pays qui avait été son berceau et sa demeure fut rejeté, et les Juifs infidèles en furent expulsés, comme les Cananéens l'avaient été avant eux. Quelque chose pourrait-elle montrer plus clairement le choix de Dieu, et l'usage auquel étaient destinés en même temps et ce peuple et cette terre ? Quand on considère attentivement ces faits, il est impossible de résister à la conclusion suivante : Celui qui a formé cette terre et choisi ce peuple a aussi institué cette religion dont la Palestine était le siège, et dont les Juifs étaient les gardiens.

DEUXIÈME PARTIE

La structure et l'arrangement de la Palestine sont très remarquables. Le plan topographique de ce pays est excessivement simple et cependant très complet. Il n'y a besoin ni d'art pour le décrire, ni d'effort pour le comprendre. On peut facilement le caser dans son esprit et s'y reporter, comme à une carte, en lisant la Bible. De plus, cet arrangement est une preuve évidente de l'adaptation singulière de cette province pour sa noble fin, c'est-à-dire pour être la base d'un mouvement spirituel qui devait opérer la régénération du monde par le Christianisme, issu du Mosaïsme.

C'est un fait assez digne d'attention que la plus ancienne peinture de la Palestine soit jusqu'à ce jour, sous certains rapports, la meilleure que nous possédions, et qu'elle ait été composée par un homme dont le pied n'a jamais foulé cette terre. Les tribus d'Israël suivaient leur marche dans les plaines tristes et arides du désert d'Arabie, lorsque Moïse, pour les encourager au milieu des fatigues et des terreurs de la route, leur donna un aperçu du pays vers lequel ils voyageaient. Cette peinture ne consiste, il est vrai, qu'en quelques

coups de pinceau, mais ce sont les touches hardies, graphiques et pleines d'insinuations d'un grand maître. Aucun trait caractéristique du pays n'est oublié.

Moïse place l'Égypte au fond de son tableau : « *Car la terre dont vous allez entrer en possession n'est pas comme la terre d'Égypte d'où vous êtes sortis, où après avoir semé les terres on les arrose avec le pied, comme on fait dans les jardins d'herbages ; mais la terre où vous allez habiter est une terre de collines et de vallées, et elle boit l'eau des pluies du ciel.* » (XI Deut. 10).

Et ailleurs : « *Le Seigneur vous fera entrer dans une bonne terre ; une terre de ruisseaux et de fontaines, où les sources sortiront des vallées et des montagnes ; une terre de froment, d'orge, de vignes, de figuiers et de grenadiers ; une terre d'huile et de miel ; où vous mangerez votre pain sans craindre la disette, et où vous ne manquerez de rien ; une terre dont les pierres sont du fer, et dans les collines de laquelle vous creuserez de l'airain.* » (VIII Deut. 7).

Sur un seul canevas nous avons ici la peinture de deux contrées, l'Égypte et la Palestine. Elles sont mises en contraste : 1° quant à ce qui regarde leur méthode d'irrigation, point très important dans tout pays brûlé par le soleil ; 2° quant à ce qui regarde la disposition ou l'arrangement général de leur surface ; et 3° quant à ce qui regarde leurs biens intérieurs. L'une est « un jardin d'herbages » ; l'autre, sans compter son blé, son vin et son huile, est un magasin de richesses métalliques et minérales.

I

« *L'Égypte que vous arrosiez avec le pied.* » Cette phrase courte, mais graphique, nous rappelle tout le mécanisme compliqué et les méthodes fatigantes au moyen desquelles l'Égypte était, à cette époque, arrosée, comme elle l'est encore maintenant. Le Nil est le grand, et même l'unique porteur d'eau de cette contrée. Très bien, direz-vous peut-être, si ce fleuve se charge de répandre ses irrigations sur l'Égypte, cela doit beaucoup alléger la tâche de l'agriculteur. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Il faut que le travail du Nil soit complété par le travail de l'homme. L'Égyptien doit creuser des canaux, construire des digues, couper des tranchées, veiller sur les eaux du fleuve quand elles croissent ou quand elles diminuent, et ouvrir ou fermer avec son pied les écluses de vase dans les cours d'eau. Et de plus, il est condamné, pendant des mois entiers, à faire tourner la roue et à hisser le seau afin d'élever le liquide fertilisateur dans les canaux et dans les réservoirs jusqu'au niveau des tranchées. Les Hébreux connaissaient par une longue expérience la fatigue et les soins qu'exige cette méthode, car le pays de Gessen qu'ils habitaient devait également être arrosé avec le seau et le pied, aussi bien que le reste de l'Égypte.

Mais, ajoute Moïse, la terre où vous allez entrer « *boit l'eau de pluie du Ciel.* » C'est comme s'il avait dit : En Palestine vous serez exempts de l'esclavage du seau et de la roue. Les vents amèneront des nuages, les

nuages laisseront tomber leurs ondées rafraîchissantes, et chaque champ, chaque arbre, chaque fleur, buvant la pluie du ciel, fleurira et portera son fruit dans sa saison.

« *Une terre de ruisseaux, de fontaines et de sources qui sortent des vallées et des collines.* » Voici une description frappante de la Palestine. La rangée de montagnes calcaires qui traverse cette contrée, du nord au sud, est, par le fait, une chaîne de réservoirs et de citernes. Le roc de ces montagnes abonde en cavités et en fissures, de sorte que la pluie et la neige qui tombent sur elles remplissent ces cavernes, et, par des veines et des canaux secrets, elles sortent sur leur côté, ou à leur pied, en torrents et en ruisseaux limpides. Tandis que les forêts et les champs de blé revêtent l'extérieur des collines palestiniennes d'une verte parure, l'intérieur peut être considéré comme une véritable collection de bassins qui retiennent une provision d'eau pour l'irrigation du sol pendant toute l'année. Quel contraste avec l'Égypte ! Le dur travail auquel le cultivateur doit s'y livrer pour arroser le sol a été fait, en Palestine, par le grand Architecte lui-même quand il a formé ces montagnes et les réservoirs souterrains qu'elles renferment.

II

Moïse met aussi en contraste les deux pays pour ce qui concerne l'arrangement de leur surface. Quand on regarde, du sommet du mont Mokattam, la Basse-

Égypte dans laquelle les Hébreux demeuraient, elle apparaît comme une vaste plaine vaseuse, couverte de verdure, tachetée, çà et là, par les villages grisâtres des Arabes, et animée seulement par des groupes de palmiers, ainsi que par de nombreux cours d'eau qui représentent un énorme réseau d'argent travaillé. En Égypte, pendant toute l'année, excepté dans les mois où l'inondation la convertit en une mer boueuse, on n'a devant les yeux que deux objets immenses, un terrain parfaitement plat et vert, et un ciel sans nuage. Ceux qui habitent un climat humide et variable, comme le nôtre, peuvent croire qu'un tel paysage est attrayant. Il a ses charmes, sans doute, mais il devient facilement monotone, et, quand on s'est familiarisé avec lui pendant un court espace de temps, on commence à s'apercevoir qu'un changement viendrait bien à propos. Les Hébreux étaient probablement de cet avis.

Mais Moïse lève le rideau, et voici que paraît devant eux « *une terre de montagnes et de vallées.* » Que ce changement dût être agréable pour leur cœur comme pour leurs yeux. Qu'elle dût être délicieuse pour les enfants de Jacob cette transition de la triste monotonie de l'Égypte à l'aspect toujours varié de la Palestine ! Il y avait les hauteurs des montagnes inspirant l'élévation de la pensée ; les retraites des vallées favorisant un profond repos ; il y avait le brouillard se mouvant parmi les collines, maintenant voilant et bientôt après révélant leurs beautés ; il y avait le torrent — frappant contraste avec les canaux stagnants de l'Égypte — précipitant dans les flancs du rocher ses ondes écumantes ;

et, non loin de là, le petit ruisseau faisant résonner son doux murmure parmi les cailloux. Quelquefois la pluie inondait le sol, ou bien les grondements du tonnerre faisaient retentir les échos lointains. Tels étaient quelques-uns des changements qui s'opéraient sur la face de ce pays, et qui, en présentant de jour en jour à ses habitants un nouveau paysage et de nouveaux cieux, leur procurait une plus grande somme d'idées et de sentiments, ainsi que de bien-être.

III

« *Une terre dont les pierres sont du fer, et dans les montagnes de laquelle vous pourrez fouiller de l'airain.* » Nous avons ici un autre point de supériorité du Canaan sur l'Égypte. Cette dernière, et spécialement la terre de Gessen dans laquelle les Hébreux avaient séjourné, est simplement un jardin d'herbages. Mais la Palestine, outre « *son blé, son vin et son huile* », est abondante en pierres et en bois de charpente, choses dont l'Égypte est dépourvue. Ses ressources métallifères n'ont pas été jusqu'ici bien explorées. Les Juifs n'en ont jamais tenu grand compte. Mais on sait que le fer et d'autres métaux précieux se trouvent dans le Liban. Il y avait là des forêts entières de cèdres, de sapins et d'autres bois, ainsi que des carrières de basalte, de terre à sablon, de pierres calcaires et de marbre. On ne manquait pas de matériaux pour fabriquer les armes de guerre et les outils d'industrie. Ainsi les Hébreux savaient d'avance qu'à la place des tentes sous lesquelles

ils vivaient dans le désert, et des huttes de boue dans lesquelles ils avaient demeuré en Égypte, ils habiteraient en Palestine des maisons de pierre, avec des portes et des toitures de cèdre.

Nous avons dit que la structure de la Palestine est très simple et très complète en même temps. Comme la charpente du corps humain elle a sa tête, son tronc, ses deux bras et ses pieds. Sa tête c'est cette magnifique montagne du Liban dont le sommet est couronné de neige, comme le front d'un vieillard l'est de ses cheveux blancs, et qui domine la contrée tout entière. Son tronc, ou son épine dorsale, c'est la chaîne de montagnes calcaires qui la traverse depuis le Liban jusqu'au désert d'Arabie, au sud. Ses deux bras ce sont les deux vallées qui flanquent cette chaîne centrale, la vallée de Saron, à l'ouest, et celle du Jourdain, à l'est. Ses pieds ce sont les plaines basses de Bersabée reposant sur la ceinture onduleuse des collines qui forment la frontière septentrionale des immenses solitudes de l'Idumée. Telle est, en deux mots, l'ossature de cette terre de Canaan — une chaîne centrale de montagnes avec une vallée de chaque côté — une terre riche en ressources peut-être plus qu'aucune autre sur le globe, et, par conséquent, supérieure à l'Égypte. C'est à l'arrangement privilégié de son terrain que la Palestine doit cette combinaison merveilleuse de qualités, qui, en d'autres cas, ne se trouvent que dans des provinces différentes. C'est à cause de cela qu'elle possède une grande diversité de sol, une charmante variété de climat, et une abondante profusion de fruits. Flavius

Josèphe fait un éloge splendide de l'excellence de la terre promise, il va jusqu'à l'appeler *un pays divin* θεῖον χωρίον, et il ajoute : « Je doute qu'en tout le reste du monde il s'en rencontre un autre qui puisse lui être comparé, car tout ce que l'on y sème, et ce que l'on y plante s'y multiplie d'une manière incroyable. » (*Guerre des Juifs*, XXVII). Ce témoignage est confirmé par celui des voyageurs modernes. Nous n'en citerons qu'un seul. Wilson, qui est venu de Bombay à Jéricho, a été très surpris d'y admirer la végétation des Indes, comme d'autres y avaient déjà observé des plantes et des animaux des régions tropicales de l'Afrique.

Oui, on peut dire que sous le ciel de la Palestine sont réunis tous les climats du monde. Là bas, au nord, sur cette montagne toujours revêtue de neige, c'est-à-dire le Grand Hermon, c'est l'hiver avec ses frimas. Descendez dans cette vallée qui s'étend à une certaine hauteur, vous vous trouverez au milieu d'un air de printemps doux et léger. Un peu plus bas, sur ce plateau parmi les collines où pousse le blé, où le figuier montre ses tendres bourgeons, vous vous croiriez en France dans un beau jour d'été. Avancez jusque dans la plaine de Saron, vous avez un été de Syrie dont la forte chaleur est tempérée par les brises rafraîchissantes de la Méditerranée. Si vous tournez vos pas du côté de l'Orient, et si vous descendez dans la profonde gorge (*El-Ghor*) au milieu de laquelle le Jourdain roule ses ondes rapides, vous y rencontrerez les ardeurs torrides des tropiques.

Quant à ce qui concerne l'aspect scientifique, le

savant directeur de l'exploration anglaise en Palestine, le capitaine Conder, affirme que « *ce pays est pour le naturaliste une des plus intéressantes contrées de l'univers.* » C'est ainsi que dans la courte distance qui sépare le mont Hermon de la mer Morte on trouve des séries de faunes et de flores s'étendant depuis celles des régions arctiques jusqu'à celles des pays les plus brûlants. Les mousses de l'Hermon sont analogues à celles des montagnes Norwégiennes ; dans ses retraites désolées demeurent encore à présent les descendants des ours mentionnés par la Bible, et souvent ils rôdent jusqu'aux villages d'alentour pour festiner avec les raisins dans de luxuriants vignobles. D'un autre côté, dans la plantureuse vallée de Jéricho, le palmier-dattier fleurit comme dans son propre terrain, les branches des mimosas sont chargées de gracieux petits oiseaux au gazouillement enchanteur qui appartiennent à la faune de l'Afrique centrale, et dans les jongles du Jourdain, où le lion se cachait dans les temps antiques, on rencontre quelquefois le léopard des Indes orientales. En un mot, il n'y a nulle part sur la terre un fruit ou une fleur qui ne puisse rencontrer en Palestine le sol et la température nécessaires pour leur existence.

On fera peut-être cette objection : Plusieurs voyageurs, loin de vanter la fertilité du pays de Canaan, déplorent sa stérilité et son aspect triste et désolé. Des dunes de sable, des marécages, des villages misérables perchés sur des monticules, les ruines de mille cités dévastées depuis l'époque de Josué jusqu'à nos jours, les campements noirâtres des Bédouins, des troupeaux

errants de chèvres et de moutons qui broutent des herbages produits par une végétation spontanée, et çà et là quelques beaux champs de blé, mais presque partout des terres désertes et incultes avec des montagnes dénudées, tels sont, disent ces touristes de mauvaise humeur, les objets qui s'offraient à nos regards. Nous ne pouvons nier qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans ce tableau un peu trop noirci, mais cela ne saurait contredire nos assertions précédentes, car cette désolation et cette stérilité sont le fait de l'homme et non de la nature. Ce qui le prouve bien ce sont les magnifiques récoltes que l'on obtient partout où le sol est cultivé, même avec les méthodes antiques et si imparfaites des Arabes, par exemple dans les plaines de Saron et d'Esdrélon. Cette désolation et cette stérilité c'est l'effet de la malédiction divine qui pèse depuis dix-huit siècles sur le peuple Juif et sur sa patrie pour le punir de son déicide : c'est l'accomplissement des terribles menaces que Moïse a fulminées dans le *Deutéronome* (XXIX) contre ce pays si ses habitants ne craignaient pas d'enfreindre la loi divine. Et puis il faut observer que la Terre-Sainte ne présente pas le même coup d'œil quand on la voit à l'automne où toutes les récoltes sont recueillies, où les fleurs et même les herbages sont rôtis par un soleil ardent, que lorsqu'on la parcourt pendant son printemps si délicieux. Le Seigneur, en dotant d'une terre si excellente son peuple choisi, l'avait donc bien favorisé, et les richesses matérielles qu'on pouvait y obtenir étaient le symbole, et comme le gage, des biens surnaturels que ce peuple posséderait dans la vie

future s'il demeurait fidèle à l'alliance de son Dieu.

La Palestine devait encore servir à une autre fin. C'est là que devait être écrit l'Ancien Testament. Or il nous est facile de remarquer l'admirable convenance de cette Terre avec ce Livre, ou plutôt avec ses écrivains. Dans quelque pays que le « *message* » de l'Écriture-Sainte eût été composé, il aurait été le même, car, étant une communication totalement surnaturelle, ce message devait être nécessairement et absolument le produit de l'inspiration divine ; mais la draperie, pour ainsi dire, de ce message pouvait varier, et a varié, en effet, suivant le rang, les occupations et l'état mental de l'homme par les mains duquel il a été envoyé. Si elle avait été écrite dans une contrée plate et d'une aride monotonie, comme l'Égypte, la Bible, tout en contenant la même somme de vérités surnaturelles, aurait pu être privée de cette diction enflammée, de ces dramatiques épisodes, de ces images hardies et poétiques, et des grandes peintures tirées de la nature qui donnent à ses pages une splendeur littéraire sans rivale, et une action si fascinante sur tous les peuples du monde civilisé, soit qu'ils vivent en Orient ou en Occident. Mais Dieu a pourvu à ce que l'Ancien Testament vînt à nous avec son divin message revêtu d'une draperie noble et variée. En conséquence, ses écrivains ont été nourris dans une terre abondante en types de beauté et de sublimité. Par là leurs sympathies naturelles et leur sensibilité ont été élevées et fortifiées. Ils ne pouvaient parler que le langage de la poésie. Ils étaient de grands artistes sans avoir jamais étudié l'art. Tandis qu'ils répondaient

avec une sincérité absolue et littérale à l'Esprit du Très-Haut qui parlait par leur organe, tandis qu'ils ne substituaient jamais une imagination poétique à un fait historique, ni une légende mythique à une vérité surnaturelle, ils donnaient cependant libre carrière, dans la communication de leur message sacré, aux vifs sentiments, aux émotions ardentes, aux tournures dramatiques, et à l'attrait pour les magnifiques métaphores qui sont naturelles aux Orientaux, et dans lesquelles ils étaient entretenus chez eux par les choses sublimes au milieu desquelles ils habitaient — les richesses de leur terre d'une fertilité enchanteresse, et les splendeurs de leur ciel brillant d'un éclat inconnu parmi nous.

Les écrivains de l'Ancien Testament ont donc reçu spécialement, outre d'autres dons d'un ordre plus élevé, cette éducation esthétique. Ils avaient été nourris dans une contrée où le Liban remplissait l'horizon avec ses pics neigeux se perdant dans les nuages, où les vagues de la mer immense se brisaient avec fracas le long du rivage, où les terribles ouragans, accompagnés d'éclairs et de coups de tonnerre, obscurcissaient de temps en temps la voûte céleste, où l'olivier et la vigne étaient des emblêmes d'abondance, où le palmier portait dans les airs sa tête altière comme un symbole de paix, et les collines nues et brûlées du désert du midi suggéraient de sombres images de colère et de désolation, en un mot, une contrée où l'œil pouvait contempler, dans des limites très restreintes, des scènes plus variées que dans aucune autre province de l'Orient. C'est ainsi que l'Écriture Sainte contient des peintures tirées de la

nature qui, pour la vérité et la grandeur, surpassent de beaucoup celles que l'on trouve dans les autres livres. Les paysages de la Terre Sainte sont reproduits fidèlement sur ses pages, tandis que ses écrivains, comme nous l'avons dit, ne s'écartent nullement de la doctrine et des faits surnaturels qu'ils avaient mission de faire connaître aux hommes.

En résumé, d'après nos études précédentes, on voit que la Palestine a été choisie de Dieu pour servir à trois nobles fins. Premièrement, elle devait être la base matérielle pour seconder un grand mouvement spirituel ; secondement, elle devait être la demeure de ce peuple par le moyen duquel les premières étapes de ce mouvement devaient s'effectuer ; et, troisièmement, elle était destinée à être le lieu d'origine de ce livre divin dans lequel l'histoire de ce mouvement religieux devait être mentionné, et par lequel il devait s'étendre jusqu'aux autres pays et descendre jusqu'à la postérité la plus reculée. Or, la parfaite convenance de la Palestine pour ces trois fins est aux yeux d'un esprit perspicace et droit une preuve éminemment satisfaisante et convaincante de la vérité du Christianisme. N'en doutons pas, la préparation lente, mais constante, étape par étape, dans la constitution physique du pays, et dans le développement intellectuel et politique des diverses nations pour l'avènement, en temps voulu, de ce système religieux qui seul a été capable d'établir l'ordre, la vraie liberté et la moralité dans le monde est sûrement un argument irréfutable en faveur de la

prescience et de la sagesse infinies qui ont dirigé cet enchaînement pendant un temps si long, et aussi de la vérité et de la divinité de cette religion chrétienne dans laquelle ce système a reçu son admirable couronnement.

LAURENT DE SAINT-AIGNAN,
Chanoine d'Orléans.

L'ABBÉ BLANCHET

(D'ANGERVILLE)

L'Orléanais est cette splendide province comprise entre l'Ile-de-France, le Berri, la Touraine, la Normandie, le Perche, le Maine, le Nivernais et la Champagne. Parmi les riches contrées qui le composent, on remarque la Beauce ou pays chartrain. La Beauce, cette terre nourricière de la France, ce grenier d'abondance dont Raoul Boutrays, dans son poème d'*Aurelia*, a si éloquemment célébré la fertilité :

His vicina orta est Eleusinæ Belsia regnum,
..... *glebâ nec ditior altera tellus.*

Un pareil éloge suffit pour venger le royaume de Cérès de la mordante épigramme attribuée à la verve ironique d'Alciat, dans laquelle le jurisconsulte-poète se plaît à énumérer les faveurs refusées à ce pays par la nature, omettant, dans une maligne intention, de mentionner la merveilleuse fécondité, source de son opulence et de sa juste réputation :

Belsia, dulce solum, tibi desunt bis tria tantùm,
Colles, prata, nemus, fontes, arbusta, racemus.

— La Beauce ne fut pas seulement renommée pour l'abondance de ses moissons; elle est aussi célèbre par les hommes de mérite qu'elle a produits; elle a le droit d'être fière de ses enfants. Chartres a vu naître le savant Bénédictin dom Liron, Charles, Paul et Denis Challine, qui illustrèrent à la fois les Lettres et le barreau, Pierre Nicole, le célèbre auteur des *Essais de morale*, les frères Félibien, l'un artiste, l'autre historien, Pierre Sablon, poète et graveur, et son fils Vincent, le traducteur du Tasse; enfin, Charles Chauveau-Lagarde, le vaillant défenseur de Charlotte Corday.

Châteaudun, de glorieuse mémoire, donna le jour au graveur Chapron, qui vulgarisa les loges de Raphaël; à Jacques Costé, au savant abbé Bordas, tous deux historiographes de leur pays natal.

C'est à Angerville, importante commune de la Beauce, comprise aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise, que naquit l'homme aimable, le gracieux écrivain qui fait le sujet de cette étude; l'abbé *François Blanchet*, l'ami de Dusaulx, l'inimitable traducteur de Juvénal, qui fut à la fois son biographe et le promoteur de ses œuvres.

La vie de l'abbé Blanchet s'étendit du 26 janvier 1707 au 29 du même mois 1784. Cette longue existence fut troublée par de cruelles souffrances et agitée par de frappants contrastes, mais elle fut pure et honorée. On concevrait difficilement une nature mieux douée, un caractère plus droit et plus honnête, une âme plus aimante, plus modeste et plus généreuse. Dès sa première jeunesse, son excellent naturel lui concilia l'af-

fection de ses maîtres et de ses condisciples. Élève des Jésuites qui dirigeaient le collège Louis-le-Grand où ses parents, malgré la modicité de leur fortune, avaient pu le placer, il conserva pour ceux qui prirent soin de son éducation une tendresse mêlée de dévouement; et bien qu'il eût quitté de bonne heure le noviciat, se défiant de sa vocation, il mérita toujours l'appui, l'estime et l'amitié des R. P. Brumoy et Bougeaut, surtout du savant P. Castel, qui fut un instant le protecteur de J.-J. Rousseau.

Son goût naturel le portait vers l'instruction de la jeunesse; il se considérait comme obligé de dispenser aux autres ce qu'il en avait si libéralement reçu lui-même, et malgré sa répugnance pour la contrainte et la dépendance, il embrassa cette carrière comme une mission et un devoir. Il professa avec distinction la rhétorique dans deux collèges de province, mais sa santé qui s'altérait de jour en jour le força de quitter l'enseignement public; il se livra dès lors à l'éducation privée.

L'abbé Blanchet n'avait pas reçu la prêtrise, cependant Mgr de Mérinville, évêque de Chartres, lui offrit une stalle de chanoine dans sa cathédrale, à condition qu'il contracterait cet engagement sacré. Un scrupule de conscience arrêta l'abbé Blanchet; il n'hésita pas à répondre à l'éminent prélat qu'il ne se croyait pas fait pour le saint ministère. L'Évêque respecta ce pieux motif, et l'abbé resta simple clerc.

Cependant M. de Chavane, le futur doyen du Parlement de Paris, réussit à surmonter sa résistance et par-

vint à lui faire accepter un indult qui lui valut un canonicat à Boulogne-sur-Mer. On sait que les membres de la grande compagnie judiciaire pouvaient obtenir un bénéfice ecclésiastique pour eux-mêmes, s'ils étaient clercs, ou pour un candidat de leur choix, s'ils étaient laïques, au moyen d'un indult ou privilège établi en leur faveur d'une manière définitive en 1538 par une bulle pontificale de Paul III. Pressé par le chapitre d'entrer dans les ordres, le nouveau chanoine répondit comme il l'avait fait déjà à l'Évêque de Chartres et remit sa démission entre les mains de M. de Mirepoix.

Cette démission qu'il fut difficile de faire agréer par l'illustre protecteur, devint pour l'abbé Blanchet une sorte de délivrance; il s'estima pleinement heureux de reprendre ce qu'il appelait en badinant son *collier de misère;* fier de son titre de précepteur, il se remit à la rude tâche de l'enseignement; *puisqu'il faut ramer,* disait-il, *je rame d'assez bonne grâce, et même assez gaiement.*

Nul, plus que l'abbé Blanchet, ne manifesta pour les faveurs de la fortune cet éloignement qui le rendit rebelle aux avances des grands et des personnages en place, soucieux de lui témoigner leur bienveillance et de lui faire sentir les effets de leur influence et de leur crédit. On pouvait dire de lui, sans crainte d'exagérer, qu'il n'avait pas de pire antagoniste que lui-même. C'est pour ainsi dire, par surprise et malgré lui, qu'il se trouva investi de certains emplois adaptés à ses aptitudes variées et dans lesquels il était appelé à rendre de véritables services. Doué d'une prodigieuse facilité

pour l'intelligence des langues mortes et vivantes; latiniste de premier ordre, versé dans les idiomes de l'Espagne et de l'Italie, possédant à fond la langue et la littérature anglaise, il fut nommé interprète de la bibliothèque du roi dont le directeur était M. Bignon, le petit-fils du célèbre avocat-général de ce nom. A peine en fonctions, le nouveau titulaire sentit renaître en lui cette défiance de lui-même, ce scrupule qui lui avaient fait résigner son canonicat de Boulogne, il voulut se démettre de l'emploi qu'on lui avait en quelque sorte imposé, et c'est à contrecœur qu'il se laissa conférer par le savant bibliothécaire qui ne voulait pas se séparer de lui le traitement de cent pistoles qu'il conserva toute sa vie.

L'abbé Blanchet eut beau faire, il ne put se dérober aux effets de la confiance inspirée par son talent et son désintéressement; nommé censeur de la librairie, il considéra cette mission comme une sinécure, aussi tout en gardant le titre, refusa-t-il la rente. Chargé enfin de la garde des livres du cabinet du roi, il ne put se soustraire à cette nomination qu'on ne lui laissa pas le temps de discuter; il s'acquitta de cet emploi avec une intelligence qui lui valut l'attention marquée du prince et la familiarité des gens de cour.

Il trouva enfin le moyen de quitter cette place aussi honorable que lucrative. Son séjour à Versailles avait renversé chez lui bien des illusions, et sa santé délabrée avait répandu dans son esprit la tristesse et cette mélancolie voisine de la misanthropie qui ne le quitta plus pendant les dernières années de sa vie. Il les passa

dans la retraite, et mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 29 janvier 1784, dans les sentiments de la plus édifiante piété.

L'existence de celui qui fait l'objet de cet essai offrit un piquant contraste; il y eut deux personnages en lui; l'homme inquiet, triste, préoccupé de lui-même et de sa conscience, troublé par des scrupules et des perplexités; d'autre part, l'homme affable, courtois, obligeant, généreux jusqu'au dévouement; opposant le courage à la souffance physique et morale, rigoureux observateur de ses devoirs religieux et sociaux, offrant toujours les dehors de l'enjouement et de l'égalité d'humeur. Quelle énergie, quel effort de volonté dans cette nature qui se raidissait de la sorte contre l'impétuosité d'un tempérament surexcité, et parvenait à donner le change sur les combats et les luttes d'une âme uniquement préoccupée du soin de dérober aux autres le douloureux spectacle de sa tristesse intérieure et de son inquiétude. *Tel je suis*, disait-il, *il faut pourtant que je me supporte, mais les autres, y sont-ils obligés?* Il ajoutait : *Si la religion ne me consolait et ne me soutenait un peu, je crois que je perdrais la tête.*

Par l'effet d'une faveur toute spéciale, ses compositions littéraires ne portent nulle part l'empreinte de cette bizarrerie et de cet état moral tourmenté que nous venons de décrire; ses vers et sa prose restent marqués au coin de la grâce, du naturel et de la régularité la plus correcte. On y remarque cette originalité particulière, consistant dans la couleur locale et le tour ingénieux finement et savamment disposés qui caracté-

risent ses récits et leur impriment ce charme créateur de l'illusion. En lisant ses contes orientaux on éprouve l'impression que produit la lecture des émouvantes ballades illyriques de l'auteur de la *Guzla*; si l'abbé Blanchet semble s'effacer derrière le poète Persan, *Mérimée* semble céder la parole au chantre de *Zuonigrad;* et pourtant ce sont deux écrivains bien Français qui nous transportent de la sorte, l'un au milieu des féeries du *Pays des Roses*, l'autre au milieu des montagnes de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Ce qui faisait le fond du caractère de l'abbé Blanchet, c'était l'indulgence, la franchise et la bonté; aussi eut-il le rare avantage de se créer de nombreux amis, et le bonheur plus rare encore de les conserver. Il se donnait et s'épanchait sans réserve; désintéressé jusqu'à l'incurie et l'imprévoyance pour lui-même, il devenait actif, ardent même, quand il s'agissait d'assister les autres et de prendre leurs intérêts; sa charité était évangélique et sa probité l'entraîna parfois jusqu'à la déraison. C'est ainsi que, compulsant des papiers de famille après la mort d'un parent, afin de voir s'il n'y avait pas d'irrégularités à réparer, il découvrit un ancien compte de tutelle auquel il ne comprenait rien et qui ne manqua pas de lui tourner la tête. Harcelé par une personne de mauvaise foi spéculant sur sa simplicite et sa naïve délicatesse, il paya ce qu'il ne devait pas, malgré l'avis contraire des experts et l'apurement du compte injustement critiqué.

L'amitié fut le charme de la vie de cet homme de bien, c'est elle qui adoucit les peines et les anxiétés de

son âme, les douleurs et les infirmités prématurées de sa nature frêle et maladive; c'est elle aussi qui, stimulant son courage, le fortifia dans les travaux de son esprit et fit voir le jour à ces productions si variées dont un trop grand nombre a été sacrifié par l'impitoyable sévérité de leur auteur.

Ceux qui avaient veillé sur son éducation, les R. P. Jésuites Brumoy, Bougeaut et Castel lui avaient continué leur pieuse et salutaire sollicitude; chez eux il avait connu Gresset et s'était lié avec l'aimable auteur du *Méchant* et de *Vert-Vert* dont sa muse a maintes fois imité la finesse et l'élégance, notamment dans un triolet que Fontenelle considérait comme un modèle du genre, et dans de nombreuses poésies fugitives que son indulgence laissait volontiers circuler sous le nom des rimeurs les plus goûtés de son temps.

Les personnages les plus éminents de son temps l'honorèrent non pas seulement de leur protection, mais lui donnèrent des marques d'une sympathie touchant à l'affection. On a vu comment Mgr de Mérinville, MM. de Chavane, de Mirepoix et Bignon avaient pris souci de sa fortune; Trochereau de la Berlière, que la culture des lettres anglaises rapprochait tant de lui, et Guillaume de Rochefort, le traducteur d'Homère, lui témoignèrent un respectueux dévouement, leur attachement le suivit même au delà du tombeau. Mais c'est surtout avec Dusaulx et Michel Bouvart que l'abbé Blanchet entretint cette liaison qui réalisa le type de la véritable amitié.

Michel-Philippe Bouvart, né à Chartres, en 1711,

descendait de Claude Bouvart de Montoire, médecin de Louis XIII. Il suivit la brillante carrière de son ancêtre et fut reçu docteur en 1736. Après avoir occupé avec distinction une chaire de médecine au Collège royal, il délaissa l'enseignement et refusa même la place de premier médecin du roi pour se vouer exclusivement à sa nombreuse clientèle. C'est par Bouvart que l'abbé Blanchet entra en relations avec Pierre de Gennes, procureur général au conseil des prises maritimes, relations qui amenèrent une précieuse intimité. Bouvart fut un savant dans toute l'acception du mot, mais s'il eut la vigueur du talent, il en eut aussi la rudesse et l'intolérance. Sa polémique scientifique peu bienveillante pour ses confrères était écrite dans un style mordant, agressif, absolu. C'était surtout dans ses manières et dans son langage que s'accentuait cette brusquerie qui lui créa de nombreux ennemis ; et pourtant sa charité était extrême, on citait de lui d'admirables traits de désintéressement. Son caractère impérieux et dur en apparence offrait le plus frappant constraste avec la nature douce, calme et conciliante de Blanchet ; chose bizarre, leur amitié semblait puiser un aliment vital dans cet antagonisme de deux tempéraments si divers ; à l'enthousiasme naïvement poétique et imagé de son ami, l'austère et sceptique docteur affectait fréquemment d'opposer l'ironie, la sécheresse, le matérialisme le plus décourageant ; son humeur maligne prenait plaisir à réduire au niveau des calculs de son froid positivisme les élans chaleureux inspirés par cette organisation sentimentale et délicate.

— Si le caractère acerbe et irritable de Bouvart affligea souvent la sensibilité de l'abbé Blanchet, l'indulgente et simple familiarité de Dusaulx lui offrit une douce compensation ; un lien de parenté existait d'ailleurs entre eux.

Jean Dusaulx, fils d'un magistrat de Chartres, avait 19 ans de moins que celui dont il devait être le plus fidèle compagnon, et aux travaux littéraires duquel il s'associa avec tant de persévérance et de dévouement. La jeunesse de Dusaulx avait été fougueuse et dissipée, la passion du jeu, triste fruit du désœuvrement de la vie militaire à son époque, l'avait envahi, mais de sages conseils et l'amour des lettres l'avaient guéri de ce funeste penchant. Il se livra avec ardeur à l'étude des satiriques latins. C'est à lui que l'on doit cette belle traduction de Juvénal, si goûtée des érudits ; traduction qui s'est si bien identifiée avec l'original, si pleinement inspirée des mœurs de la Rome des premiers temps de l'Empire, qu'elle est la vivante image de sa vie domestique, et comme l'a si bien dit *M. Nisard, constitue la chronique privée d'une époque dont Tacite a écrit l'histoire publique.*

Dusaulx s'était lié avec J.-J. Rousseau, mais il ne tarda pas à souffrir de son humeur chagrine, jalouse et fantasque ; leurs relations cessèrent et il s'en consola promptement dans un commerce plus attrayant avec Laharpe, Collé, Mably, Condillac et le savant abbé Barthélemy. Piron était aussi de ses familiers ; c'est au spirituel auteur de la *Métromanie* que sont dus ces vers gravés au-dessous du portrait du traducteur des

satires et qui peignent si exactement la physionomie saisissante de cette inimitable interprétation :

> Libre sans indécence et traducteur habile,
> Il dit tout, sans pourtant dire trop ou trop peu ;
> Du fougueux Juvénal il adoucit la bile
> Et ne garde en entier que le nerf et le feu.

Qu'est-il besoin de rappeler ici le rôle politique joué plus tard par Dusaulx, que l'enthousiasme irréfléchi pour le rêve d'une perfection sociale imaginaire lança dans la tourmente révolutionnaire ; bornons-nous à dire que sa modération et la courageuse indépendance de ses votes lui firent courir de sérieux dangers dont la menace n'influa ni sur sa fermeté, ni sur sa généreuse et loyale attitude. Blanchet était mort depuis plusieurs années, quand Dusaulx, emporté par la fougue de son imagination, s'égara dans ce malencontreux domaine ; c'est donc pendant le cours de sa vie exclusivement littéraire qu'il entretint avec son ami cette correspondance si féconde en piquantes révélations sur le caractère et sur l'esprit de l'homme aimable, du savant, de l'écrivain gracieux dont il s'est plu à éditer les œuvres et à retracer la vie et les vertus.

Cette précieuse intimité n'eut d'autre terme que la longue existence de celui qui en fut l'objet.

Tels furent les amis de l'abbé Blanchet, amis sincères et sûrs, amis de tous les instants, amis dont le dévouement s'étendit au delà de la bourse ; *ultrà crumenam amici*. A ceux qui pourraient en douter, un fait seul tiendrait lieu de preuve, trait touchant concernant

Bouvart et raconté par Dusaulx dans les termes suivants : Bouvart étant à toute extrémité, dit à son ami Blanchet : « Du caractère que je te connais, tu ne feras jamais rien pour ta fortune ; il y a grande apparence que je n'irai pas loin, et quand je serai mort, que deviendras-tu ? » L'abbé voulait répondre, mais le malade, profitant de son avantage, lui imposa silence et dicta ses volontés ; « j'entends que ta vie durante tu jouisses des 10,000 écus que j'ai gagnés, ne t'effarouches pas, le fonds retournera à ma famille. » Bouvart en revint. Quelque temps après, l'abbé raconta le fait à Mme la duchesse d'Aumont, elle en fut si ravie qu'elle le pria de recommencer son récit. — Bon, Madame, ajouta-t-il, ce que je viens de vous dire n'est rien en comparaison de ce qui suit : Quand mon pauvre Bouvart fut hors d'affaire, est-ce que je ne le trouvai pas tout honteux d'être guéri ?

— L'abbé Blanchet ne fut pas seulement un homme de bien, ce fut encore un savant, un écrivain plein de verve et de naturel, un narrateur inimitable.

Laharpe a dit avec cette justesse dérivant de l'expérience : *la traduction d'un grand écrivain est une lutte de style et une rivalité de génie. Au mérite de l'intelligence du texte il faut joindre le talent de se pénétrer de l'esprit de l'auteur et de le faire parler en français comme dans son idiome naturel.* C'est l'admirable problème qu'avait su résoudre Jacques Amyot, qui nous révéla Plutarque et Longus ; c'est une maxime proclamée par Montaigne bien avant l'ingénieux critique du XVIIIe siècle. Pénétré de cette vérité, l'abbé Blanchet se

prépara à l'art d'écrire par le travail consciencieux du traducteur; il *versait*, disait-il, du *français dans les moules des anciens*. Image qui résume de la façon la plus heureuse la formule et son application.

L'oratorien *de la Bletterie*, connu par sa *Vie de l'empereur Julien*, avait entrepris la traduction des *Annales* de Tacite qu'il devait faire suivre plus tard de celle des *Mœurs des Germains* et de la vie d'*Agricola*. Il résolut d'associer à son œuvre l'abbé Blanchet, qui déjà s'était essayé sur Tite-Live; mais celui-ci, toujours craintif, hésita devant un engagement, et sa collaboration se borna au chapitre de la conjuration de *Pison contre Néron*.

Versé dans la connaissance de plusieurs langues européennes, l'abbé Blanchet se tenait au courant de la littérature des divers pays dont les idiomes lui étaient familiers, et sa nature pleine de souplesse s'assimilait d'une façon merveilleuse l'esprit et la forme même des productions originales qui passaient sous ses yeux. Il nous a paru intéressant de jeter un coup d'œil sur la physionomie que présentait de son temps une certaine face du monde intellectuel, en Angleterre notamment, et de faire connaître les sources auxquelles puisa son active imagination.

Les feuilles périodiques, après une longue interruption, avaient reparu vers 1709 en Angleterre avec le premier numéro du *Tatler* (le Babillard) publié par Richard Steele, sous le pseudonyme de *Bickerstaff*. Addison n'avait pas tardé à y joindre sa collaboration. En 1711, le *Spectateur* (the Spectator) remplaça le *Tat-*

ler, et Addison, élargissant le cercle du nouveau journal, s'attacha à piquer l'attention au moyen de tableaux de mœurs saisissants et variés à l'infini, destinés à vulgariser l'application des principes de la morale aux devoirs de la vie sociale, et à exercer une saine et salutaire critique. Autour du directeur se forma bientôt un groupe important de collaborateurs, tous gens d'esprit et de verve, Budgell, Tickell, Heywood, le comte d'Harwick, Miss Shepard, et même un Français, le malheureux Lemotheux, dont la mort fut si mystérieuse.

A la diversité, naissant du caractère des personnages mis en scène, s'ajoute celle des sujets traités et variés selon les jours de la semaine. Le lundi, c'est une allégorie vive et ingénieuse qui intrigue et captive le lecteur ; le mardi, un conte oriental digne des mille et une nuits stimule sa curiosité ; le mercredi, un portrait rappelle la touche magistrale de Labruyère ; le jeudi, une scène de la vie privée fait penser aux meilleures pages de Goldsmith ; le vendredi, une malicieuse raillerie sur les vices et les folies du jour, évoque le souvenir des plus mordants satiriques ; le samedi enfin, une sérieuse méditation religieuse soutiendrait la comparaison avec les plus éloquentes homélies.

Tel était l'économie de ce recueil qui, dès le dixième numéro, se tirait à 3,000 exemplaires et circulait entre les mains de plus de 60,000 lecteurs. Il disparut lui-même le 20 décembre 1714. Steele essaya d'exploiter la même veine dans le *Guardian* (le Mentor), mais le plan fut moins heureux et le succès ne couronna pas ses efforts.

C'est seulement de 1750 à 1760 que s'essayant dans le genre mis à la mode par Steele, Addison et Bolingbroke lui-même dans l'*Examiner*, Johnson, l'arbitre souverain du goût, le despote de la critique, créa d'abord l'*Oisif* (the Idler), puis le *Rôdeur* (the Rambler) conçus sur un plan à peu près identique à celui de ses devanciers. Ces deux journaux poursuivaient le même but; amuser et instruire, flétrir le vice, signaler les ridicules et les abus, et surtout moraliser. Malheureusement le célèbre *Docteur* n'avait pas les grâces légères qui séduisaient dans le *Spectateur*, son style correct était pesant et solennel, sa morale autoritaire, triste et gourmée. La satire ne prenait de mordant sous sa plume qu'en devenant personnelle; elle se refroidissait dans les régions calmes et tempérées où savait la maintenir le prudent esprit d'Addison. Néanmoins, le *Rambler* réussit, il dut son succès autant à la renommée de son fondateur qu'à la variété incessante des sujets de ses articles habilement distribués et combinés pour éviter la fatigue et l'ennui.

Lecteur assidu de ces journaux pour lesquels il s'était passionné pendant son séjour en Angleterre, l'abbé Blanchet prit souvent plaisir à traduire en français des articles de critique et surtout ces apologues et ces contes orientaux que la vogue des *Mille et une Nuits* importées par Galland avait mis à la mode, et qui en France, comme chez nos voisins, avaient le don d'exciter l'enthousiasme, de surexciter les imaginations et de créer une sorte de fièvre d'imitation. C'était l'époque où le comte de Caylus écrivait ses gracieuses

féeries, où Pétis de la Croix composait ses *Mille et un jours*, où le magistrat Gueulette publiait ses contes tartares et mogols, où l'anglais Ridley sous le pseudonyme de Sir Charles Morell donnait au public ses beaux *Contes des Génies* traduits bientôt dans toutes les langues.

Vers la fin du XVIIe siècle une littérature toute nouvelle s'était révélée. Barthélemy d'Herbelot nommé par Colbert interprète pour les langues orientales, puis professeur de syriaque au collège de France, avait passé de longues années à composer un dictionnaire arabe, persan et turc expliqué en latin. C'est à lui qu'on doit cette *Bibliothèque orientale*, répertoire universel de tout ce qui regarde la connaissance des peuples du Levant, comprenant des chroniques, des récits merveilleux, des apologues, des sentences et des maximes; assemblage considérable de matériaux attestant la plus rare érudition, travail que la mort interrompit, mais que l'Orientaliste Galland put réviser et mettre en ordre.

Galland, nous l'avons dit, avait apporté de ses voyages en Asie les contes arabes qui ont immortalisé son nom, on lui devait aussi les fables de Bidpaï et de Lockman.

Enfin, le *Gulistan* ou *Jardin des Roses* du Cheik *Mosta-Éddyn Saadi de Shiraz*, principal ouvrage du plus illustre des auteurs persans, venait d'être traduit en allemand, en anglais et en latin. C'est la version latine de Gentius imprimée dès 1651 qui, seule connue de Voltaire et de Saint-Lambert, leur inspira d'heu-

reuses imitations d'apologues et d'anecdotes. L'abbé Blanchet se servit à la fois du texte latin et de la traduction anglaise.

Bien avant cette importation de la littérature orientale en Europe, un écrivain espagnol du XIVe siècle, don *Juan Manuel*, issu de race royale et qui s'était signalé contre les Maures, avait composé plusieurs ouvrages dont la copie déposée au monastère de Penafiel avait péri au XVIe siècle. Toutefois, l'œuvre principale *El Conde de Lucanor* avait survécu au désastre. C'était une collection de 49 contes ou apologues, les uns venus d'Orient, les autres empruntés à l'antiquité, tous traitant des questions de morale ou de politique. Ses contes orientaux surtout étaient pleins d'originalité, on y rencontre une sorte de philosophie chevaleresque empreinte d'un cachet de noblesse solennelle hispano-arabe, où se reflète une couleur locale des plus intenses. Ce curieux recueil, dont il existe un manuscrit à la bibliothèque de la *Real Academia de la Historia*, a été de nos jours traduit en français par M. Alphonse de Puibusque.

Tel est le domaine qu'explora l'abbé Blanchet avant de composer les agréables fictions contenues dans les deux principaux ouvrages dus à sa plume élégante et publiés sous les titres de : *Variétés morales et amusantes* et d'*Apologues et Contes orientaux*.

Les *Variétés morales* forment deux volumes et les *Contes et Apologues orientaux* sont contenus dans un seul ; ils sont suivis d'un choix de maximes et de proverbes tirés de divers auteurs arabes, italiens, espa-

gnols et anglais. On y a joint également les passages traduits de Tite-Live et de Tacite. Ces ouvrages publiés en 1784 par un parent (1) de l'abbé Blanchet chez Debure fils aîné, quai des Augustins, ne portent pas le nom de leur auteur, mais le joli portrait gravé par Saint-Aubin et la notice biographique de Dusaulx qui précède les *Contes orientaux*, révèlent à tous le nom de l'écrivain modeste dont il a fallu forcer la main.

L'abbé Blanchet semble s'être inspiré du programme des journaux anglais, sa lecture favorite ; instruire, amuser et moraliser. Un assez grand nombre de leurs articles intelligemment choisis, librement traduits ou simplement imités par lui restent empreints de ce caractère particulier qui justifiait l'engouement du jour, mais ils portent en même temps le cachet de l'esprit éminemment français, tout personnel à l'écrivain qui, même en imitant, sut rester original.

Les *Variétés morales et amusantes* contiennent 47 discours comprenant un certain nombre d'historiettes ou de récits choisis dans le *Spectateur*, le *Mentor* (*Guardian*), dans le *Monde d'Adam Fitz-Adam* et plusieurs autres feuilles périodiques. Les titres de quelques-uns de ces opuscules suffiront pour en indiquer le caractère et l'intention ; on y trouve notamment : *Idée d'un roi sauvage sur la ville de Londres et sur ses habitants. — La crainte de Dieu, Source du vrai courage. La sollicitude de la Providence pour les gens de*

(1) Ce parent n'était autre que Dusaulx lui-même.

bien. Essais sur l'art d'écrire l'histoire dans les temps modernes. — Voyage d'une famille anglaise à Paris, etc., etc.

Les contes et apologues orientaux nous ont paru d'un intérêt bien supérieur. On y trouve partout des principes de saine morale et de sagesse pratique voilés par d'ingénieuses fictions assez transparentes pour laisser entrevoir le louable but du narrateur.

En parlant de ces compositions, Dusaulx émettait ce jugement non sans valeur sous la plume d'un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; *L'exécution m'en paraît telle, en général,* disait-il, *que si je ne me trompe, la jeunesse les lira avec autant de fruit que de plaisir, que les gens de goût les reliront plus d'une fois, et que les philosophes ne les dédaigneront pas.*

Il serait facile de faire un choix parmi ces récits, presque tous d'étendue restreinte, mais dans lesquels la vérité enseignée ou la critique infligée, est frappée et mise en relief de manière à produire l'effet salutaire que s'est proposé l'auteur. Il nous a paru intéressant de signaler quelques-unes de ces pièces; mieux qu'un long commentaire, elles donneront la véritable nuance du goût, du talent et des intentions de l'abbé Blanchet.

Mentionnons d'abord un discours en forme de lettre traduit du *Spectateur,* il traite des *Mariages contractés sans l'aveu des parents,* accident qui jette le trouble dans la paix des familles; mais il contient en même temps un chaleureux plaidoyer pour implorer la clé-

mence et le pardon d'ascendants justement irrités, mais que la soumision, le repentir et la pitié ne manqueront pas de désarmer. A l'appui de sa Thèse, l'auteur raconte le touchant épisode d'Eginhard et de la fille de Charlemagne; récit puisé dans la chronique du monastère de Lauresheim, près Heidelberg, et que M. Guizot, dans la 23e leçon de son Histoire de la civilisation en France, a reproduit dans des termes si vrais et si pathétiques.

L'abbé Blanchet ne pouvait manquer de se tenir au courant du mouvement des idées et des systèmes qui remuaient les esprits à l'époque tourmentée qu'il traversait; sophismes qui franchissaient rapidement les limites du pays où ils étaient éclos, et ne tardaient pas à envahir toutes les régions de l'intelligence.

Au nombre de ces systèmes condamnés par le dogme et la raison, apparaissait l'*Optimisme*, théorie dont le germe puisé dans le Platonisme et le Stoïcisme avait été développée par Malebranche et Leibniz. Bolingbroke l'avait chaleureusement adopté, et son influence sur Pope dont il était le patron, n'avait pas été étrangère aux principes formulés dans les beaux vers de l'*Essay on man* (Essai sur l'homme), poème où se reflète une sorte de panthéïsme idéaliste (1) avec lequel

(1) *Pope essay on man.* (*Book the first.*)

All are but parts of one stupendous whole
Whose body nature is, and God the soul.

. . . .

. . . .

le Christianisme ne saurait se concilier, surtout de la part d'un catholique comme l'était le protégé du célèbre homme d'État-philosophe, que Johnson a si violemment, et à tort, accusé d'athéïsme.

Critiquée finement par Louis Racine dans ces vers où il vise directement l'ami de Bolingbroke :

> Sans doute qu'à ces mots, des bords de la Tamise,
> Quelque abstrait raisonneur qui ne se plaint de rien,
> Dans son flegme anglican répondra : tout est bien !

cette doctrine reprochée à Pope avait motivé une éloquente défense du chevalier Ramsay, et il en était résulté une intéressante correspondance avec le fils du grand tragique français.

On sait dans quels termes Voltaire couvrit de ridicule cette théorie qu'il lui eût été si facile de combattre sans recourir au cynisme et à l'impiété.

C'est également Pope et sa doctrine que l'abbé Blan-

> Cease then, nor order imperfection name;
> Our proper bliss depends on what we blame.
> Know thy own point, this kind, this due degree
> Of blindness, weakness, Heav'n bestows on thee,
> Submit-in this or any other sphere,
> Secure to be as blessed as thou caust bear;
> Safe in the hand of one disposing pow'r,
> Or in the natal or the mortal hour.
> All nature is but art unknown to thee;
> All chance direction, which thou caust not see;
> All discord harmony not understood;
> All partial evil, universel good;
> And spite of pride, in erring reason's spite,
> One truth is clear, *whatever is, is right!*

chet eut en vue et qu'il prit à partie dans un apologue dont le titre est emprunté à l'expression traduite du poète anglais lui-même : *tout est bien* (1) ! Il suppose une secte philosophique professant à Bagdad, sous le règne du calife Motassem, le principe de la non existence du mal en ce monde, et par deux anecdotes bien frappées et marquées d'une vive patine orientale, il porte un coup décisif à l'erreur qu'il entend renverser.

Au *Rambler*, il emprunte un conte tartare, *Almamolin*, où le noble emploi des richesses pour soulager l'infortune, défendre l'innocence et encourager la vertu, est préconisé dans un langage plein d'une touchante éloquence.

Le *derviche* insulté dont l'idée est tirée du *Gulistan*, proclame le pardon des injures ; la *Bibliothèque du roi des Indes* démontre l'inutilité de la vaine science et à quoi se résume la véritable philosophie.

Dans les *Amis et l'argent*, on retrouve un piquant souvenir du procédé recommandé par le *Vicaire de Wakefield* pour éloigner les amis importuns ; leur prêter quelque chose, c'est le meilleur moyen de ne plus les revoir. L'abbé Blanchet ne pouvait omettre cette occasion d'un rapprochement avec *Goldsmith*, l'un de ses auteurs de prédilection (2).

(1) *Whatever is, is right !* (Pope.)

(2) *The vicar of Wakefield. Chapt, the 1st.*

When any one of our relations was found to be a person of a very bad character, a troublesome guest, or one we desired to get rid of, upon his leaving my house, I ever took care to lend him a riding coat, or a pair of boots, or sometimes a horse of

El conde de Lucanor, cette compilation espagnole dont nous avons fait connaître l'origine et les péripéties, lui fournit l'idée d'un de ses meilleurs récits ; le *Doyen de Badajoz*, émouvant tableau où tout un cortège de passions prises sur nature se développe sous les couleurs les plus dramatiques dans un ensemble de faits disposés de la façon la plus pittoresque et la plus fantastique. On assiste réellement à cette scène de magie où don *Torribio de Tolède* procède à une expérience d'hypnotisme qu'on croirait pratiquée de nos jours, et confond la vanité, la présomption et l'ingratitude de l'orgueilleux doyen venu pour le consulter.

Ce conte plein d'intérêt a été traduit en allemand ainsi que plusieurs autres de l'abbé Blanchet, et inséré dans une collection intitulée : *Palmblätter* (feuille de palmier), par Herder, Liebeskind et Krummacher, collection devenue populaire en Allemagne et vulgarisée par une reproduction en plusieurs langues.

N'oublions pas enfin l'apologue si connu et qui a trouvé sa place dans les meilleurs recueils littéraires : l'*Académie silencieuse d'Amadan*, où le docteur *Zeb* est admis et où, par l'ingénieuse disposition d'un chiffre, sa présence décuple l'importance de l'illustre compagnie.

C'est dans ce récit que notre conteur se montre réellement lui-même, et manifeste l'originalité de son talent et le tour de son esprit.

small value, and I had always the satisfaction to find he never come back to return them.

— L'abbé Blanchet, nous l'avons dit, faisait agréablement le vers, sa poésie était facile et portait l'empreinte du goût de son temps. Il en composa beaucoup, mais il en subsiste peu. Il se plaisait à les communiquer à son ami Bouvart, exigeait le secret et défendait surtout qu'on en prit copie; puis, quand on les lui restituait, il se hâtait le plus souvent de les livrer au feu. Cependant plusieurs échappèrent à ce funeste sort et furent insérés dans le *Mercure de France*, journal en vogue de l'époque.

Cette feuille, fondée en 1672 par *Visé*, sous un titre moins sérieux, avait la prétention d'être universel, il s'occupait de tout, excepté pourtant de politique. Il enregistrait toutes les nouvelles, les faits du jour, et donnait asile à toutes les productions de l'esprit; toutefois, son programme était bien différent de celui des journaux anglais dont nous avons parlé. Alors que ceux-ci procédaient par la méthode dogmatique et parfois pédantesque, surtout lorsqu'ils obéirent à l'austère domination de Johnson, le *Mercure* se faisait remarquer par le ton léger, frivole et *gaulois* de sa rédaction. C'est plus tard seulement, vers la fin du siècle, qu'il se laissa envahir par l'esprit philosophique et recueillit la littérature sérieuse; Marmontel y publia plusieurs de ses œuvres, et Mallet du Pan en fit un organe politique. Par un étrange revirement, Laharpe qui avait affecté un injurieux dédain pour le *Mercure*, devait un jour en prendre lui-même la direction.

C'est dans ce journal que parut ce quatrain dans lequel l'abbé Blanchet célébrait un illustre étranger de-

venu Français, et dont le nom passé sous silence était facile à deviner :

> N..., tu sus choisir, tu sus servir ton roi,
> Avec un esprit juste, avec un cœur sensible,
> Tu réparas le mal que l'on fit avant toi,
> Tu fis le bien qu'on croyait impossible.

Il est aisé de reconnaître le Génevois Necker devenu, en 1776, directeur général des finances dans lesquelles il rétablit l'ordre, au moyen de sages et prudentes mesures qui lui valurent son immense popularité.

L'homme dont nous avons essayé de retracer le caractère et la douce physionomie appartient à notre belle et opulente contrée. Bien que figurant au second plan dans cette pléïade d'écrivains qui illustra le XVIIIe siècle, le rôle qu'il a joué dans le monde littéraire, le milieu dans lequel il a vécu, l'estime générale dont il fut entouré, les amitiés qui l'ont honoré et consolé, sa science, ses vertus ; tout concourait pour lui assurer une place dans nos meilleurs souvenirs.

Nous avons parlé de son désintéressement et de son extrême modestie ; nous ne pouvons mieux faire en terminant cette notice que de rappeler cet éloge par lui destiné à l'ami généreux qui publia ses œuvres, éloge que Dusaulx mit en réserve pour l'inscrire plus tard au bas de l'image de celui qui s'était si fidèlement dépeint à son insu :

> Puis-je espérer de vivre au temple de mémoire ?
> Mais qu'importe après tout ? dans le siècle où je vis,

Je fais, grâces au ciel, tout le bien que je puis;
Le vrai bien peu connu, peu vanté dans l'histoire,
Je remplis mes devoirs, je règle mes désirs,
J'aime la gloire enfin, plus que les vains plaisirs,
Et la vertu plus que la gloire.

Daniel BIMBENET.

ALEXIS GERMON

I

Les hommes d'intelligence, de travail et de dévouement sont, à toutes les époques et surtout à la nôtre, assez rares pour que la disparition de l'un d'eux se fasse vivement sentir.

Notre si regretté collègue, M. Germon, réunissait à un haut degré ces trois dons : Homme de travail, dans les affaires privées comme dans les affaires publiques, il le fût toute sa vie. Homme de dévouement, il prêta son concours désintéressé à tout ce qui était bon et utile. Homme d'intelligence, il était apprécié à ce titre par tous ceux qui l'ont connu, par la ville d'Orléans tout entière.

Issu des deux côtés, paternel et maternel, de ces vieilles familles orléanaises dont le nom a été souvent mêlé aux faits de l'histoire locale, Aignan-Jacques-Alexis Germon, né le 7 septembre 1820, trouva dans son père, négociant important, éminent magistrat consulaire, membre distingué du Conseil municipal, un modèle qui devait être le guide de toute sa vie.

Mêlé tout d'abord aux affaires de la maison de commerce paternelle, il y puisa cet esprit pratique, ce sens droit et net, ces connaissances techniques qu'il sut toujours si bien mettre à profit.

Mais l'initiation aux choses positives ne nuisait pas chez lui aux dons de l'esprit. De fortes études — il eût le prix d'honneur en rhétorique au collège d'Orléans — lui firent une atmosphère intellectuelle dont il ne se sépara jamais. Ami fidèle des lettres, les goûtant et les cultivant à ses heures de loisir, il était, à ce titre, assez apprécié pour que Mgr Dupanloup, quand il voulut, dans sa ville épiscopale, relever et honorer le culte de la haute littérature, le choisit comme l'un des fondateurs de notre académie. Il nous resta toujours fidèle, nous revint bien vite après la courte interruption de sa mairie ; et s'il ne lui fût pas donné de nous consacrer beaucoup de travaux personnels, il se montra un des plus attentifs et des plus assidus à suivre nos séances.

Sa place était marquée d'avance dans toutes les fonctions publiques que son père, jusqu'à sa mort, arrivée en 1856, avait occupées. Aux élections qui suivirent, en 1865, il le remplaça au Conseil municipal d'Orléans ; et aussitôt il s'y fit connaître comme un des membres les plus utiles et les plus laborieux. Appelé à faire partie de toutes les commissions importantes, chargé de nombreux rapports, de ceux du budget particulièrement, secrétaire du Conseil, il se préparait par avance aux fonctions plus éminentes encore qu'il devait bientôt remplir.

Dans l'intervalle, deux charges qui exigent des aptitudes spéciales mirent à l'épreuve et placèrent hors de conteste sa rare intelligence des affaires.

Appelé, dès 1852, comme juge suppléant et, en 1855, comme juge titulaire au Tribunal de commerce dont il n'a plus guère cessé de faire partie, il en devint président en 1863, et fut nommé en cette qualité à deux nouvelles reprises, en 1869 et en 1883, c'est à-dire aussi souvent que la loi a permis à ses concitoyens de le réélire. Il était devenu comme le chef naturel et incontesté de la magistrature consulaire d'Orléans. Ce furent d'ailleurs ces graves et délicates fonctions qu'il semblait préférer à toutes les autres. Il excellait à saisir les raisons des parties, à distinguer leurs droits, à concilier leurs prétentions, à établir le bien ou mal fondé de leurs causes, à sauvegarder les intérêts de chacun, enfin à formuler des jugements dictés à la fois par un sens droit et ferme et par une connaissance approfondie de la législation civile et commerciale. Ses motifs étaient si bien déduits et ses décisions libellées avec tant de justesse qu'ils ne furent que très rarement réformés et que les juges civils, d'ordinaire assez portés à traiter d'un peu haut les tribunaux consulaires, ne trouvèrent presque jamais prétexte à modification des jugements formulés par lui. Il mettait même dans ce genre de succès son honneur et son amour-propre légitimes qui, d'ailleurs, tournaient au double profit de la justice et de ses clients ; et il en a fait plus d'une fois ingénûment l'aveu. Ses collègues l'ont proclamé et le citeront longtemps comme un modèle difficile à atteindre et impossible à surpasser.

Quant à la seconde institution, celle de la Chambre de commerce, il en fut presque toujours membre, souvent secrétaire, deux fois président. Il eut même, un jour, la présidence simultanée des deux institutions commerciales réunies.

On sait que les Chambres de commerce, quoiqu'elles n'aient à émettre que des avis consultatifs, traitent les questions les plus intéressantes et les plus essentielles d'économie politique, commerciale, industrielle : chemins de fer, transports, transit régional et international, droits fiscaux, douanes, etc.

S'attachant aux questions spéciales avec plus d'ardeur et d'activité encore qu'aux questions générales, M. Germon étudiait avec le plus grand soin les affaires qui étaient envoyées à la Chambre de commerce par le Ministère. Son esprit prompt et vif en saisissait les côtés utiles et pratiques, les creusait, les étudiait, et ses rapports étaient des modèles moins encore de vérité héorique que de bon sens appliqué.

Son expérience financière était tellement reconnue que son opinion avait la plus grande autorité au conseil de la Banque de France dont il était administrateur, et qu'il fut chargé, par le suffrage de tous les intéressés, de la liquidation de deux importantes maisons orléanaises de crédit, la *banque Varnier Roger* et la *Caisse d'escompte*. Il montra dans ces deux affaires, particulièrement difficiles et délicates, qui lui coutèrent de longs jours d'un travail opiniâtre, un tact remarquable égalé seulement par un désintéressement complet ; et son dévouement à des intérêts qui n'étaient

pas les siens, comme d'avance, d'ailleurs, il s'y attendait, ne fut pas toujours récompensé par la reconnaissance de ceux même qu'il servait le plus utilement.

II

Quand la santé gravement atteinte de M. de Levin le força de se retirer des fonctions de maire qu'il avait exercées avec non moins d'intelligence que de fermeté, la voix, comme unanime, de l'opinion désigna M. Germon pour le remplacer. Ce fut, dans ce poste éminent, pierre de touche du vrai mérite, qu'apparurent dans tout leur jour les qualités dont il était doué.

Trois faits ont plus particulièrement signalé son administration.

Le premier est l'ordre qu'il établit dans les finances de la ville. Après avoir aidé son prédécesseur à reconnaître et à réparer les lourdes charges imposées par l'invasion, il maintint, dans les budgets qu'il dressa, un si sévère contrôle qu'on put, par intervalle, lui reprocher, si on peut appliquer ici le mot de reproche, de gérer les affaires de la ville comme celles d'un simple particulier. Sans tenir autrement compte de la critique qui n'était au fond qu'un éloge, il administra de telle sorte qu'il laissa après lui les recettes municipales en excédant de plus de 200,000 francs sur les dépenses et que ses successeurs, moins scrupuleux, purent faire, avec les ressources ménagées par lui, les entreprises et les dépenses que l'on sait.

Le second acte important de son administration fut l'organisation du concours agricole qui se tint avec une grande solennité au mois de mai 1876 et qui coïncida avec les fêtes de Jeanne d'Arc. Le maréchal de Mac-Mahon, alors président de la République, vint pour cette cérémonie à Orléans. M. Germon lui fit les honneurs de la ville et lui adressa à deux reprises une de ces harangues comme il savait les faire, brèves et précises. C'est à cette occasion qu'il reçut de la main même du maréchal la croix de la Légion d'honneur, prix bien mérité d'une noble carrière de dévouement aux affaires publiques, et qui lui causa une satisfaction supérieure peut-être à la récompense elle-même.

Le troisième fait qui restera comme le plus persistant témoignage de sa gestion municipale, c'est la création de tout le quartier qu'on désigne sous le nom de *voies nouvelles*. C'était un agrandissement du périmètre de la ville rendu indispensable par l'extension que prenait l'industrie dans la région Nord-Ouest d'Orléans. Le plan tracé sur les ordres du maire par un architecte de Paris très compétent, fut à la fois, grandiose dans son ensemble et habilement combiné dans son développement. M. Germon l'étudia avec le soin anxieux que lui imposait sa responsabilité; et particulièrement la grave question financière qui s'y rattachait reçut une solution combinée de telle sorte que la ville, sans voir augmenter ses charges, recueillit tous les bénéfices de l'opération. Parmi les autres projets que, pendant sa mairie, il prépara ou exécuta, citons encore l'amélioration des bâtiments scolaires et les études préliminaires des mar-

chés dont les plans et devis étaient, au moment de son départ, complètement dressés et qui, en offrant des dispositions d'aménagement très suffisantes pour les besoins constatés auraient été aussi profitables aux intérêts commerciaux de la ville et bien moins onéreuses pour ses finances que la grande entreprise, depuis réalisée.

Nous indiquerons, en dernier lieu, comme se rattachant à une société sœur de la nôtre, et présentant un double intérêt historique et littéraire, la coopération qu'il donna à la *Société archéologique* pour la conservation et la réfection de la salle des Thèses. Dernier vestige de la célèbre *Université de Lois* d'Orléans, devenu propriété privée, ce curieux monument était sur le point d'être vendu et, peut-être, de disparaître. La Société archéologique, par l'intermédiaire zélé de son président, M. Boucher de Molandon, prit l'initiative d'une combinaison qui, au moyen d'une somme de 10,000 fr. payée par moitié par les deux acquéreurs, faisait racheter l'immeuble, en en laissant la nue-propriété à la ville et l'usufruit à la Société.

M. Germon seconda de tous ses efforts cet heureux arrangement. Il le fit prévaloir auprès du Conseil municipal et assura ainsi la préservation d'un édifice qui, restauré depuis, avec le goût le plus artistique, fait un des ornements et est une des gloires de notre cité. Ce n'est pas d'ailleurs la seule relation que M. Germon ait eue avec la Société archéologique. Au titre de membre honoraire, il assista plus d'une fois à ses séances; et quand il s'agît de donner des noms aux voies nouvelles

qu'il avait ouvertes, il eut l'heureuse pensée de faire des quartiers récemment créés une sorte de répertoire des gloires historiques de la ville. Ce fut à la Société archéologique qu'il fit appel pour indiquer les dénominations à donner aux voies qui se développaient depuis le faubourg Saint-Jean jusqu'au faubourg Bannier. Le rapport de la Commission, adressé au maire par M. Boucher de Molandon, répondit aux vœux de la municipalité qui adopta dans leur ensemble les indications présentées au nom de la Société par le rapporteur.

III

M. Germon, avec autant d'intelligence que de dévouement, avait administré la ville pendant trois années entières, du 22 janvier 1875, date du décret présidentiel de sa nomination jusqu'au 6 janvier 1878. La reconnaissance de ses concitoyens aurait dû, il semble, lui conférer de nouveau un mandat dont il s'était montré si digne. Mais les temps étaient changés; l'opinion publique avait subi le contre-coup des événements. D'ailleurs, plus un administrateur a été juste et intègre, moins il garde l'unanimité des suffrages en raison même de ses qualités. Le scrutin qui ne fait guère entrer en ligne de compte les services rendus, en renversant l'ancien Conseil municipal, redonna à M. Germon des loisirs dont son activité n'avait pas besoin. Il ne quitta pas sans un sentiment pénible, il

l'avouait lui-même, des fonctions qui lui permettaient d'employer si utilement, avec son goût pour le travail, l'ardeur de son esprit; et tout ce qu'il y avait de meilleur parmi ses concitoyens partagea ses regrets.

En effet, dans la sincérité et la vivacité de ses impressions, il ne dissimulait jamais ses préoccupations personnelles et il ne résistait guère au besoin de les communiquer. D'une loyauté à toute épreuve vis-à-vis des autres comme de lui-même, dénué de toute arrière pensée, c'était volontiers l'homme du premier mouvement, mouvement toujours noble et généreux, presque toujours juste et vrai. Quand, par occasion, il avait donné un avis ou émis une appréciation dont sa franchise primesautière expliquait et justifiait la précipitation, s'il s'était quelque peu trompé, il revenait aussitôt sur son premier jugement; et sans amour-propre comme sans calcul il acceptait l'opinion qu'il avait d'abord repoussée, ou accordait la demande qu'il avait commencé par refuser.

Ses amis, assurés de son extrême droiture, en appréciaient encore davantage des relations que parfois n'estimèrent pas à leur juste prix ceux qui ne l'avaient pas suffisamment connu.

On se plaisait dans son commerce toujours sûr, dans ses rapports toujours ouverts et bienveillants. La netteté de ses opinions ne nuisait pas à leur modération. Il avait trop l'expérience de la vie et la connaissance des hommes pour être exclusif, trop de bon sens pour être passionné, trop de sagesse pour être intolérant. Très ferme sur les doctrines, il était très conciliant pour les

personnes, et il entrait volontiers en communication avec des hommes de toutes les situations et de tous les partis. Si, comme représentant des pouvoirs publics, il craignait d'accorder ce qui n'était ni juste ni dû, comme simple particulier il s'empressait de rendre tous les services qui dépendaient de lui ; et les nombreuses affaires auxquelles il a été mêlé lui donnèrent parmi ses concitoyens cette haute et honorable notoriété qui n'appartient qu'aux plus éminents et aux meilleurs.

Les fonctions municipales lui faisant défaut, M. Germon, ne pouvant demeurer inoccupé, se dévoua aux œuvres de bienfaisance et de charité. Il contribua à fonder une institution qui, si elle s'était généralisée, eut rendu de grands services à la classe laborieuse, à savoir la création de maisons ouvrières, destinées à un seul ménage, où chaque père de famille eût son foyer indépendant et que, pour un prix à peine supérieur aux loyers ordinaires, il put acquérir en toute propriété, à l'aide d'un amortissement d'une certaine durée. Il fut le vice-président de cette œuvre toute morale qui se développa peu, parce qu'elle n'était, pour aucun des intéressés, une spéculation.

Il se consacra aussi, comme trésorier, à l'association si utile de la propagation des Sœurs de Charité dans le département, œuvre qui, fondée, dans des temps meilleurs, par un grand évêque, Mgr Dupanloup, et un préfet, homme de bien, M. Dubessey, donna naissance à près de quatre-vingts écoles de filles tenues par des religieuses de divers ordres et particulièrement par les sœurs de la communauté de Saint-Aignan.

Enfin sa dernière œuvre, celle à laquelle il s'était attaché et qu'il affectionnait particulièrement, était celle des *Écoles libres*. Il avait compris immédiatement le besoin de réagir contre les lois funestes qui, sous l'influence de sectaires passionnés, menaçaient l'éducation chrétienne, chassaient la religion de l'enseignement et, pour mieux atteindre leur but néfaste, proscrivaient tous les instituteurs congréganistes dévoués aux idées catholiques, par devoir et par profession. Il contribua pour une très grande part à la formation du Comité désigné par la confiance de Mgr l'Évêque pour maintenir l'enseignement chrétien et rétablir, au nom de la liberté des pères de famille, les écoles supprimées par la malveillance des administrations.

Le premier dans les réunions, le plus assidu aux visites d'école et aux examens, il était pour tous un guide et un conseil et faisait sentir partout l'autorité de son impulsion.

IV

Plein de force et de santé, joignant à son activité naturelle son expérience acquise, il devait longtemps encore continuer à donner à la cause du bien l'appui si essentiel de son concours, quand une maladie, aussi vive qu'imprévue, est venue, en très peu de jours, l'enlever à l'estime de tous, à l'amitié d'un grand nombre, à l'affection intime de quelqnes-uns.

C'est pendant ces derniers instants d'épreuve qu'on

retrouva au plus haut degré en lui cette rectitude d'idées, cette fermeté de caractère, cette sûreté de principe dont il n'avait cessé de donner l'exemple.

Tel on l'avait vu courageux et résolu, quand dans les tristes journées de juin 1848, officier de la garde nationale, il s'avançait seul au milieu de la place du Carrousel pour arrêter la fusillade que des soldats inexpérimentés, par mégarde, dirigeaient les uns contre les autres; tel il se montra en 1870 luttant avec énergie et constance contre les Prussiens; tel, par une fermeté plus rare encore, on l'avait toujours vu, dans ses diverses fonctions publiques, résister aux demandes des indiscrets ou au zèle des intempérants. Tel aussi, dans les derniers jours où il lutta contre la souffrance, il fit preuve d'un calme, d'une résignation, d'une serénité, conformes au caractère de toute sa vie.

Croyant convaincu, pratiquant fidèle, il mérita d'être qualifié par son évêque de grand chrétien. « C'était, » dit Mgr Coullié qui l'a assisté à son lit de mort, « le « maire de mon sacre, celui qui m'accueillit au mo- « ment où je fus sacré évêque d'Orléans. De là, entre « nous d'affectueuses relations qui ne cessèrent jamais. « Nous avons eu ensemble » ajoutait ici même dans une de nos séances, Mgr Coullié, « les derniers pour- « parlers sous le regard de Dieu. Il a fait le sacrifice « de sa vie en ma présence, dans des sentiments admi- « rables de foi, de courage, et de conviction chré- « tienne. Nous nous sommes dit adieu avec l'effusion « de deux cœurs qui s'aiment et dont l'un se sépare « de l'autre pour le précéder dans la vraie patrie. »

En quittant tout ce qu'il avait aimé, la dernière recommandation et le dernier vœu de notre regretté collègue avaient été pour les écoles libres d'Orléans auxquelles son plus vif désir était de consacrer le reste de son activité et de son dévouement et où il sera aussi difficile de le remplacer que de l'oublier.

Tel fut, pendant une carrière de soixante-six ans, l'homme à qui l'Académie se fait un honneur d'offrir, après tant d'autres, l'hommage du noble et précieux souvenir qui lui est dû. Sa mort, en effet, a semblé un malheur public. La cité entière lui a rendu un éclatant témoignage. Des membres de toutes les administrations, des députations de toutes les Sociétés, des représentants de toutes les opinions, se sont, au jour de ses obsèques (1), réunis dans un sentiment commun ; et si, de son vivant, il y avait eu quelques rares et légères dissidences, sa mort les a fait disparaître et les a enveloppées dans le regret universel.

Celui qui trace ces lignes sous l'émotion d'un véritable chagrin, après avoir participé à beaucoup de ses œuvres et s'être associé à la plupart de ses travaux, se glorifiera d'avoir été, en même temps qu'un de ses plus anciens collaborateurs, un de ses amis les plus fidèles et les plus dévoués.

(1) Le 9 juin 1887.

BAGUENAULT DE PUCHESSE.

DU CARACTÈRE ET DE LA PUISSANCE RESPECTIVE

DES DIFFÉRENTS ARTS

Messieurs,

Le Père Gratry qui n'est point étranger à nos gloires orléanaises a écrit quelque part, dans un délicieux petit livre intitulé *les Sources*, ces lignes empreintes d'une grande finesse d'observation et d'une grande connaissance de nos mœurs contemporaines : « La vie devrait se composer de travail et de repos, comme la suite du temps de cette terre se compose de jour et de nuit. De nos jours, nous travaillons encore un peu, mais nous ne nous reposons plus. Après l'agitation du travail vient l'agitation du plaisir, et après l'une et l'autre la prostration et l'affaissement. — Où est pour nous le repos du soir, ce repos moral et intellectuel qui est un temps de communion avec Dieu et avec les âmes, et un moment de joie dans cette communion ? Il est bien visible que nous n'avons conservé de ce repos que des figures vides, dans nos coutumes et dans nos plaisirs. » Et l'illustre écrivain ajoute avec une certaine mélancolie :

« Je ne connais qu'un seul moyen de vrai repos dont nous ayons conservé l'usage ou plutôt l'abus dans l'emploi du soir : C'est la musique. »

Messieurs, si le Père Gratry avait connu votre académie, il n'aurait pas écrit ces lignes, ou bien il aurait fait une exception légitime et honorable en faveur de vos soirées intimes où l'on goûte, dans le commerce d'esprits distingués et délicats, ces nobles jouissances et ce calme bienfaisant qui reposent l'esprit fatigué par les préoccupations de la vie, par le souci des affaires, par les luttes de la parole ou par les ardeurs du ministère.

Il est bien vrai que les habitudes de la société sont trop souvent une profanation des heures cependant si précieuses de la soirée. Que sont en effet les conversations du soir, les réunions, les jeux, les visites, les spectacles? Le corps, l'esprit, le cœur s'y fatiguent, s'y dissipent et s'y épuisent. Puis jetés hors d'eux-mêmes, ils se précipitent, après une soirée frivole, dans un lourd et stérile sommeil qui ne repose rien, parce que la vie trop dispersée n'a plus ni le temps ni la force de se retremper dans ses sources.

Au sein de votre Académie, Messieurs, les choses se passent tout autrement ; car vous sauvegardez la soirée contre les abus du monde, en la consacrant au plus noble usage que l'homme en puisse faire, celui de diriger l'effort commun de vos esprits vers le vrai par la culture des sciences de toutes sortes, vers le beau par l'étude de la littérature et des arts, et vers le bien par la recherche des liens profonds qui rattachent à la reli-

gion comme à son centre tous les rayons épars du vrai et du beau dispersés dans la nature, dans la littérature, dans les arts, et dans les sciences morales mais non politiques.

Aussi ne saurais-je trop vous remercier, Messieurs, de l'honneur immérité que vous avez bien voulu me faire en m'appelant dans vos rangs. J'ai cependant quelque scrupule d'y entrer, car en parcourant le règlement de votre société, j'y ai remarqué non sans une certaine surprise qu'elle avait été créée surtout pour les hommes de loisir, afin de les exciter au travail, et de donner un aliment et un but à leur activité intellectuelle. Or, j'avoue qu'à ce mot je fus tenté de me retirer, ne remplissant aucunement les conditions d'un homme de loisir. et tout au contraire absorbé le plus souvent par les travaux incessants qui dévorent la vie du prêtre dans le ministère des grandes villes.

Mais j'ai eu la témérité de penser que, si votre Académie pouvait provoquer au travail les hommes de loisir, elle pouvait offrir aux hommes de travail un repos apprécié, parce qu'il est le plus doux et le plus délicieux de tous les repos, celui de l'esprit et du cœur. C'est à ce titre, Messieurs, que vous me pardonnerez d'avoir accepté les honneurs de votre Académie, pour trouver non le travail, mais le repos.

Vous me permettrez également de croire que cette distinction honore en moi bien moins le littérateur que l'artiste, jaloux de mettre toutes les ressources de l'art et particulièrement de la musique au service de la religion et de l'Église. Aussi entreprendrai-je ce soir de

vous montrer dans chaque art, et particulièrement dans la musique le caractère qui lui est propre, qui fait sa principale puissance et lui donne sa supériorité sur les autres arts.

Les arts proprement dits sont au nombre de quatre : L'architecture, la sculpture, la peinture et la musique. L'architecture nous offre ses édifices, la sculpture ses galeries, la peinture ses musées et la musique ses concerts. Quel est donc le caractère propre de chacun, et comment pourrait-on attribuer à l'un d'eux une supériorité sur les autres ? C'est une vieille querelle que vous me permettrez de rajeunir ce soir.

L'art doit avoir pour but d'élever l'âme et de la conduire au bien par le spectacle du beau, et je me plais à penser que, parmi vous, Messieurs, il n'y a aucun partisan de la formule absolue : *L'art pour l'art*, c'est-à-dire l'art sans but, l'art s'emprisonnant dans des formules de convention et des données traditionnelles, ou s'élançant dans des inspirations originales, mais sans autre but que la perfection de la forme ou la satisfaction des sens par des lignes harmonieuses, un coloris varié ou de gracieux effets.

Tel n'est pas le but unique de l'art. Il a une destinée plus noble et une mission plus haute. Attirer l'homme par la séduction des sens, jusque dans les régions où pense, sent et vit l'esprit ; puis élever l'esprit lui-même, de la contemplation des choses réelles jusque dans les régions de l'idéal un instant entrevu et contemplé dans une sorte d'extase, d'où il

sort ensuite plus éclairé, plus généreux et plus fort : Tel est le but suprême et l'honneur envié de l'art véritable, celui là seul mérite le nom d'artiste qui le comprend et sait le réaliser. Or chacun des arts dispose pour atteindre ce but d'éléments divers.

L'*Architecture* a pour élément principal l'espace. Elle s'en empare, elle l'encadre et semble le resserrer dans les lignes inflexibles de ses monuments de pierre. Mais par un art merveilleux qui produit les illusions magiques de la perspective, cet espace tout d'abord limité, s'étend, se dilate, se repousse, s'allonge, se prolonge à des distances immenses que le regard semble poursuivre jusqu'à l'infini. Pour saisir ce grand caractère de l'architecture, il faut l'étudier surtout dans les monuments religieux où la pensée de l'infini a dû s'imposer tout naturellement à l'esprit des artistes. Toutefois il est remarquable que l'architecture a toujours subi l'influence de l'idée religieuse dont elle est le symbole.

Le Paganisme avait réduit la divinité aux proportions de l'humanité, en divinisant l'homme et en faisant des Dieux de ses héros. Jupiter ou Hercule, Vénus ou Cybèle ne dépassaient pas en effet les proportions de la personnalité humaine, idéalisée par l'imagination des poètes et par les légendes populaires. Aussi les temples païens n'étaient-ils que de petits édicules proportionnés à la taille de leurs Dieux, et réduits aux dimensions d'une demeure royale mais humaine. Tels étaient le temple du soleil à Héliopolis, le Parthénon d'Athènes et le Panthéon de Rome, les trois grands monu-

ments de l'architecture antique, le premier à la masse écrasante, le deuxième aux lignes élégantes, le troisième à l'aspect imposant, mais tous les trois resserrés dans un espace humiliant pour la divinité.

Le christianisme rend au contraire à l'idée de Dieu toute sa grandeur. L'architecture sort alors des langes où l'avait emmaillottée l'étroite et mesquine idée de la divinité païenne : Elle prend son essor, et, après des siècles de superbes efforts et d'admirables travaux où l'art trouve dans des temples splendides un idéal immortel, Bramante lance à 300 pieds en l'air sur de gigantesques piliers le Panthéon de la vieille Rome devenu la coupole de Saint-Pierre. Ce contraste seul suffit à mesurer la distance immense qui sépare de l'art païen toutes les splendeurs de l'art chrétien.

Aussi qu'il apparaisse sous les arceaux puissants de l'art romain ou sous les ogives élancées de l'art gothique, il emporte les esprits vers un idéal et les âmes vers des régions où ne les a jamais conduits l'art païen. Les nefs qui s'élancent vers le ciel avec une noble hardiesse ou une robuste élégance, les rangées de piliers qui s'entrecroisent et ouvrent des perspectives d'ombre où s'enfoncent les avenues d'une forêt de granit, la lumière mystérieuse qui tombe des verrières, tout cela porte aux grandes pensées, aux sentiments profonds, aux méditations graves, aux recueillements religieux, et je comprends la parole profonde de Napoléon Ier pénétrant pour la première fois sous les voûtes de la Cathédrale de Chartres : « Un incrédule serait bien mal à l'aise ici. » C'est l'immensité appelant nécessairement

l'idée de l'infini, c'est la puissance appelant nécessairement l'idée de la majesté souveraine.

Mais l'architecture par elle-même est un art incomplet. Quand Dieu eut créé les espaces, quand il eut jeté sur des bases indestructibles les fondements de l'univers, il songea à le peupler, et bientôt des êtres de toutes sortes remplirent les airs, les eaux et la terre. Ainsi l'architecture crée des temples, mais elle ne les peuple pas, elle ne les anime pas. Or l'espace vide même avec l'immensité, c'est la solitude, le désert, la mort. La sculpture vient alors au secours de l'architecture et elle peuple les temples.

La *Sculpture* a pour élément spécial du beau le relief. Elle ne dispose ni de l'espace avec ses perspectives lointaines, ni de la toile avec l'illusion de ses saillies multipliées ; elle a le relief vrai, les contours puissants, les formes saisissantes de réalité. Le sculpteur fouille les carrières du marbre de Carrare, il en extrait un bloc monumental et le prépare graduellement à recevoir l'inspiration de son génie, il en brise à coup de marteau les aspérités, en ébauche grossièrement les contours, en dessine les figures.

Puis l'artiste commence son vrai travail, il entre directement en lutte contre la résistance de la matière froide et inerte, à laquelle il veut communiquer le mouvement et la vie. Chaque coup de ciseau qu'il va frapper lui arrachera désormais un cri de douleur ou d'espérance, suivant que le ciseau rebelle ou fidèle à l'inspiration qui l'anime éloignera ou rapprochera

la copie du type idéal que, dans les cimes de son esprit ou dans les profondeurs de son génie, l'artiste a conçu, contemplé, admiré dans un ravissement qui tient de l'extase.

L'œuvre avance jour par jour, heure par heure, le ciseau presse le marbre de répondre aux impatiences de l'artiste, enfin l'œuvre est faite. L'artiste se retire et le monde s'approche pour admirer : C'est le Moïse de Michel-Ange, c'est la Jeanne d'Arc de la princesse Marie, c'est le Napoléon mourant de je ne sais quel artiste couronné à la dernière exposition de l'Empire, et ce sera bientôt, il nous faut l'espérer, le tombeau de notre grand Évêque dont les traits revivront sous l'inspiration d'un artiste renommé. Dans cet art, aucune illusion. Les contours, les formes, le relief, l'expression tout est vrai, c'est ce qui fait sa puissance; mais la froideur glacée de la pierre ou du marbre, c'est ce qui fait sa faiblesse. Aussi devant la plus belle statue, chef-d'œuvre du plus grand génie, l'humanité tout entière s'écriera toujours avec le désespoir de Michel-Ange : Tu ne parleras donc pas !

Toutefois le mouvement et la vie, que la froideur du marbre ou de la pierre semble refuser à la sculpture, s'accentuent dans les groupes; ils s'affirment surtout dans la multiplicité des statues qui remplissent et animent un monument, par la présence de personnages innombrables, rangés comme d'impassibles mais irrécusables témoins des siècles passés. Le monument le plus remarquable de ce genre est la Cathédrale de Chartres, dont les porches, les façades, les pinacles et

les murs eux-mêmes sont garnis, ornés, peuplés, animés par la présence de 4,272 statues. C'est un immense poème de pierre, une gigantesque apparition de témoins immortels se dressant dans l'espace pour l'affirmation des grandes et infaillibles vérités qui forment l'indestructible monument du dogme catholique.

Pour compléter la description de ce monument incomparable, il faudrait encore ajouter les 3,889 personnages figurés dans les splendides verrières dont un auteur Contemporain (1) a dit : « Leur effet admirable « n'est pas le simple résultat du jeu de la lumière à « travers l'assemblage fortuit des verres coloriés. C'est « un effet produit sciemment et savamment cherché par « l'artiste. Tout y est rationnel et symbolique. Voyez « l'obscurité pieuse qui règne au seuil du temple, elle « se dissipe légèrement en approchant du centre de la « croix, emprunte des couleurs plus vives à la palette « du peintre en tournant autour du chœur, puis fait « place dans le sanctuaire aux tons vifs et brillants qui « s'échappent de la voûte. Que de poésie dans cette « immense gamme de tons si habilement ménagés, « admirable symbole de la lumière chrétienne, qui « s'échappe à grands flots du sommet de la croix, « et jette encore une lumière amoindrie sur ceux qui « s'en éloignent. »

En reproduisant ici cette belle description, j'ai, si j'ose dire, empiété sur le terrain de la *Peinture*. J'y

(1) M. de Lasteyrie (*Annales archéologiques*).

arrive maintenant. Cet art, le dernier des arts plastiques ne dispose ni des immensités de l'espace comme l'architecture, ni de la puissance du relief comme la sculpture, mais en empruntant à la première le dessin et à la seconde l'expression, elle les surpasse toutes les deux par un élément nouveau qui lui donne abondamment la chaleur et la vie : C'est la couleur.

La couleur qui anime tout de ses chauds rayons, qui vivifie tout de ses nuances innombrables, et qui par l'heureux mélange des ombres et de la lumière approche au premier rang les personnages principaux et repousse dans l'ombre ou dans les profondeurs d'une perspective illusoire les personnages ou les scènes de moindre importance. Ainsi par les merveilleux effets du coloris, la peinture ressaisit les deux éléments qui lui manquent, et rivalise avec l'architecture et la sculpture par les ressources innombrables que le coloris met à la disposition de l'artiste dans l'étude approfondie de la perspective et du relief.

Alors par la puissance réunie du dessin de l'expression et de la couleur, par l'habile illusion de la perspective et du relief, la peinture obtient d'admirables résultats. La couleur et le dessin s'adressent aux sens, l'expression s'adresse à l'âme : l'esprit s'éclaire ainsi à la pensée qui a dicté la composition du tableau, le cœur s'attendrit sur la scène qu'il représente, et la volonté est entraînée à l'imitation de l'exemple proposé ou au soulagement de la misère découverte.

Avez-vous contemplé la belle œuvre d'Ary Scheffer, sainte Monique et saint Augustin, ou bien encore le

Dante et Beatrix ? Il n'y a que deux personnages pour occuper la scène, dans l'un et dans l'autre des deux tableaux. Les personnages sont tranquilles et presque immobiles, le coloris est presque nul; et cependant quelle profondeur dans les regards, et quelle profondeur dans l'horizon du ciel ou de la mer ! On s'arrête, on regarde, on admire, on ne se lasse pas de contempler, et à chaque instant il semble qu'on découvre à travers ces regards une pensée nouvelle, et à travers ce ciel ou cette mer, une perspective, une profondeur, une immensité nouvelle, un infini nouveau ; on s'y perd, on s'y abîme, on s'y oublie ; l'âme y est comme envahie par la contemplation et l'admiration de l'infini. Voilà l'effet de la peinture dans ses procédés les plus simples, et avec la seule puissance que le coloris lui ajoute.

Regardez, au contraire, une des grandes batailles de Lebrun ou des grandes marines de Vernet, l'impression est tout autre. C'est, par exemple, la bataille d'Issus : d'un côté Darius, monté sur son éléphant et entouré de ses défenseurs fidèles, essaye par des efforts désespérés d'arrêter la fougue irrésistible d'Alexandre et de ses intrépides soldats. Les guerriers se heurtent, se ruent les uns contre les autres, se frappent de leurs lances et de leurs javelots, et ils s'enfoncent dans le flanc des armes meurtrières. Le sang coule de toute part, et le champ de bataille offre le spectacle d'une effroyable mêlée, dans laquelle il semble qu'on entende le cliquetis bruyant des armes, les clameurs insolentes des vainqueurs et les cris déchirants des vaincus.

Plus douloureux encore est le spectacle d'un nau-

frage, peint avec une effroyable réalité par Vernet. Le ciel est sombre, les éclairs apparaissent à travers la nue, les flots écument et bondissent sous le souffle des vents et les coups de l'orage. Le vaisseau est à moitié submergé, sa proue se dresse en l'air et sa poupe s'abîme dans les eaux, les mâts sont brisés, les voiles déchirées, les passagers affolés. Les uns s'attachent aux cordages, les autres se cramponnent aux épaves qui émergent encore ; c'est un horrible spectacle. On frémit de douleur, on voudrait être là pour opérer le sauvetage, comme tout à l'heure on aurait voulu être entre le vainqueur et le vaincu, pour arrêter la fureur sauvage des combattants et la soif du carnage.

Il y a quelques années, je visitais le musée du Luxembourg. Dans une des salles j'aperçois un groupe nombreux de spectateurs arrêtés devant une vaste toile, et je suis frappé de la variété inaccoutumée de ceux qui le composent : ce sont des petits garçons et des petites filles, des valets à côté de grandes dames, des hommes décorés à côté de filles aventurières, et des ouvriers à côté de nobles jeunes filles. Que regardaient-ils ainsi immobiles, sous une impression visible et uniforme de stupeur et de douleur? Le tableau représentait une scène de la Terreur. Il était de Muller, et c'était certainement l'œuvre d'un grand artiste.

Une escorte de soldats aux couleurs nationales conduisait à l'échafaud nombre de condamnés divisés en plusieurs groupes d'un aspect absolument opposé. Sur toutes les figures transpirait une expression différente et variée de mélancolie ou de fureur, de résigna-

tion ou de désespoir, de noblesse ou de sauvagerie; mais en avant de tous les groupes se détachait un personnage marqué au coin du génie, c'était André Chénier qui, montrant du doigt son front illuminé d'un étrange rayon, semblait dire : Et cependant il y a quelque chose là! La puissance de cette œuvre magistrale était si grande qu'elle s'imposait à tous les visiteurs même les plus indifférents; il leur fallait s'arrêter, regarder, frémir et pleurer!

Mais j'en ai déjà trop dit sur les éléments et la puissance dont la peinture dispose, je termine cette étude par la *Musique*. A l'encontre des arts précédents qui s'adressent au regard, la musique s'adresse à l'oreille; c'est dire tout d'abord et d'un mot qu'elle est plus immatérielle et plus spirituelle que les autres arts. La vue est, en effet, celui des deux sens qui se rapporte le plus à la matière; l'ouie, celui qui se rapporte le plus à l'esprit.

Le regard est, si j'ose dire, plus sensuel et plus charnel, il se repaît plus volontiers des impressions de la chair. L'oreille s'attache à la parole et au son, éléments plus subtils que la matière solide et résistante. L'ouie est le sens social; c'est par lui que se fait la communication la plus claire aussi bien que la plus intime et la plus profonde des pensées et des sentiments. Ainsi par le fait seul du sens auquel la musique s'adresse, il semble qu'elle soit d'un ordre plus délicat et plus élevé que les arts précédents. C'est en effet, et par dessus tout, l'art du sentiment, et le sentiment est

la fibre la plus intime et la plus délicate de la nature humaine.

Le caractère propre de la musique est donc d'agir moins sur l'esprit que sur le cœur, moins sur la pensée que sur les sentiments; mais elle y agit avec une puissance qui laisse les autres arts à longue distance. Comment s'opère ce résultat, comment des sons vagues et flottant à travers l'espace, comment des vibrations aériennes arrêtées au parois de l'oreille ont-elles cependant le don de pénétrer à travers l'esprit, jusque dans les profondeurs du cœur pour en remuer toutes les fibres, et jusque dans le sanctuaire impénétrable de la volonté pour en émouvoir toutes les puissances? C'est un phénomène inexplicable, mais irrécusable.

Pour atteindre ces effets, la musique dispose de trois éléments, absolument différents de la forme de l'expression et de la couleur, mais qui ne manquent pas d'une certaine analogie avec eux. Ce sont : le rythme qui correspond à la forme et dessine le caractère général de la musique : la mélodie qui correspond à l'expression et détermine son sens précis : l'harmonie qui correspond au coloris et lui donne son ton, sa vigueur, sa puissance. Il est d'ailleurs remarquable que chacun de ces trois éléments domine spécialement, dans les trois variétés de musique qui ont revêtu, si j'ose dire, un caractère national. Ainsi la musique française se distingue par l'énergie de son rythme, la musique italienne par la grâce et la variété de ses mélodies, la musique allemande par la science et la richesse de son harmonie.

Chacun de ces trois éléments entre pour une part diverse, mais sérieuse, dans la puissance et les effets de la musique. Le rythme qui est le plus imparfait des trois éléments, réduit à lui seul, n'est cependant pas sans puissance. Que le tambour batte ou que le clairon sonne, le rythme presque seul exerce son action; et cependant, quelle puissance! Des bataillons, des régiments, des armées entières s'ébranlent, accentuent leur pas ou précipitent leur marche, et pendant des heures entières ils soutiendront presque sans fatigue une marche ou une course pénible, emportés par le mouvement que leur imprime et leur impose presque irrésistiblement un rythme cadencé.

Qu'une seule et même cloche prolonge péniblement le sourd retentissement de ses ondes sonores, qu'elle rapproche le mouvement de ses vibrations ou qu'elle multiplie ses tintements dans une précipitation fiévreuse, sous cet empire exclusif du rythme l'âme traversera les impressions les plus diverses; elle pleurera au douloureux souvenir des êtres disparus, cèdera aux élans d'une vive allégresse, ou tremblera sous la menace de quelque grand sinistre.

Tandis que le rythme agit d'abord et plus puissamment sur l'organisme qu'il ébranle, pour en faire son intermédiaire mystérieux auprès de l'âme, la mélodie atteint à une plus grande profondeur, et tour à tour elle berce l'âme humaine dans les trois sentiments principaux de la joie, de la tristesse et de la mélancolie. « Elle rappelle les joies de l'âme, dit Mme Sckwetchine, alors qu'elle est brillante, peint par des sons doux et prolon-

gés ses délicieux et rares repos, soupire ses inquiétudes et fléchit sous ses douleurs comme l'ami qui les partage. Veut-elle retracer les tristesses et les vagues désirs qui, tour à tour, agitent l'homme ou le bercent, elle semble rêver ses champs comme lui ses chimères. »

Madame Sckwetchine était femme, et malgré l'empreinte de son éducation première dans les régions du Nord, elle avait quelque chose de la sentimentalité vague et rêveuse des natures italiennes. Aussi fait-elle quelque peu injure à la mélodie en ne lui attribuant que des effets vagues et langoureux. Si cette sirène sait endormir les douleurs, elle sait aussi réveiller les nobles passions; parfois elle peut calmer les inquiétudes, mais elle sait aussi susciter les déterminations généreuses; elle peut apaiser les colères de Saül, mais elle sait inspirer les accents passionnés de David; et sur le même homme, elle produira successivement et rapidement les impressions les plus contraires. Écoutez plutôt.

Alexandre le Grand est assis à un festin, et Thimothée, l'artiste inspiré de Thèbes, est chargé de charmer les oreilles du roi par les accents de sa lyre. De ses doigts agiles il en touche les cordes, les notes tremblantes montent jusqu'au ciel et portent au cœur du roi dans un doux sommeil des joies toutes célestes. Le mélodieux musicien chante ensuite Bacchus le dieu de la joie, Mars le dieu de la guerre. Sous l'empire de son chant le roi se réveille, son orgueil s'allume et le désir de la gloire l'emporte. Il tire son épée, demande ses armes, il veut livrer bataille, et dans la fureur qui

l'emporte il défait par la pensée tous ses ennemis et retue tous les morts. Le musicien calme aussitôt cette démence guerrière. Il change de ton, invoque une muse plaintive, inspire la pitié, et bientôt le vainqueur attendri soupire, et des larmes s'échappent de ses yeux.

Mais si telle est la puissance de la mélodie réduite à ses propres forces dans un seul instrument, quelle ne sera pas son action souveraine, quand, traduite par d'innombrables instruments aux timbres d'une innombrable variété, elle sera encore soutenue par la richesse et les formidables effets de l'harmonie. Je dois renoncer à les décrire parce que ce sujet m'entraînerait trop loin, et que je ne veux pas abuser plus longtemps d'une attention déjà trop bienveillante. Mais il est certain qu'elle exerce alors un empire formidable et produit des entraînements irrésistibles.

Que Michel-Ange aiguise son ciseau, que Lebrun prépare son pinceau, que Bossuet prenne la plume, que Lacordaire tonne du haut de la chaire ou que Victor Hugo s'enivre de ses vers, pourront ils jamais atteindre l'effet d'un chœur nombreux, soutenu par un puissant orchestre d'artistes éminents, alors que voix et instruments obéissant au geste et à l'inspiration d'un seul homme, décuplent, centuplent et multiplient son action jusqu'à sa millième ou dix millième puissance? En face d'une telle force, il me semble vraiment que, par un côté, le plus grand de tous, celui de son irrésistible action sur l'âme humaine, la musique tient le sceptre et possède la supériorité sur tous les autres arts.

Il y a vingt-cinq ans, j'avais l'honneur d'être élève du

cours supérieur au Petit-Séminaire de La Chapelle, et, toutes les fois que je traite des questions d'art, mes souvenirs se reportent à une délicieuse et inoubliable journée de l'année 1862.

Nous eûmes alors l'incomparable faveur d'entendre dans une réunion intime, M. Rio et M. de Montalembert qui, tour à tour, laissèrent déborder dans nos jeunes esprits un torrent d'entraînante éloquence sur les beautés de la peinture et le charme des arts. A la fin, Mgr Dupanloup leur posa cette question : Eh bien, quel est, d'après vous, le plus grand de tous les arts? Ils se turent un instant, car ils n'avaient jusqu'alors parlé ni l'un ni l'autre de la musique. Après une minute de réflexion, M. Rio rompit le silence en disant : « Monseigneur, la musique a aussi de bien grands côtés. » Voilà, Messieurs, tout ce que j'ai voulu vous dire ce soir.

Avant de terminer, je sens le besoin de m'excuser, et du sujet que j'ai si faiblement ébauché, et de l'entraînement auquel j'ai peut-être trop cédé en sacrifiant à mes goûts artistiques. Je ne veux pas oublier que notre Académie est surtout littéraire. Les arts ne doivent y occuper que la dernière place, et en les représentant, je m'estimerai toujours trop honoré d'occuper au milieu de vous le dernier rang. Avant tout, Messieurs, honneur aux lettres et aux sciences que votre Académie accueille et encourage.

Quand Raphaël fut chargé par Jules II de peindre les loges du Vatican, dans la première chambre il re-

présenta les grandes manifestations de l'esprit humain par quatre figures allégoriques : la théologie, symbole de la religion; la philosophie, symbole de toutes les sciences; la jurisprudence, symbole de toutes les législations, et la poésie, symbole de tous les arts. C'est, en effet, par la théologie et la religion que l'esprit humain s'élève à la connaissance de Dieu, par la philosophie et les sciences qu'il découvre les secrets de la nature, par la jurisprudence et les lois qu'il règle les intérêts de ce monde, sur les ailes de la poésie et des arts qu'il s'élève dans les régions supérieures à tous les intérêts de cette terre.

Il me semble aussi, Messieurs, que, sur les quatre grands panneaux de la salle de nos séances, on pourrait avantageusement représenter ces quatre grands emblèmes : ils rappelleraient et résumeraient dignement les nobles études auxquelles vous consacrez vos loisirs, et les savants travaux qui font l'honneur et le charme de vos réunions. J'appelle de tous mes vœux dans nos rangs l'artiste capable de réaliser une telle œuvre, et de perpétuer ainsi pour les générations futures les gloires de votre Académie.

L'Abbé Rivet.

LES PROVERBES

DE L'ÉVANGILE DE SAINT MATHIEU

« Rien n'est plus étrange dans la nature de l'homme, a dit Pascal, que les contrariétés qu'on y découvre à l'égard de toutes choses » C'est là une vérité dont les applications ne sont pas rares à notre époque. Ainsi, on a beau s'acharner à la destruction du Christianisme, on a beau nier audacieusement l'influence sociale de l'Évangile et tenter de lui substituer une morale naturelle, qui change de nom et de forme tous les jours, on n'en conserve pas moins l'empreinte profonde que dix-huit siècles de civilisation ont laissée dans le monde. Notre vieille société est encore toute chrétienne par les mœurs, par les lois, par la langue; et ceux même qui ne connaissent aucune religion, qui ignorent jusqu'au nom de Dieu, ont conservé des habitudes héréditaires absolument contraires à leur absence totale de foi et de pratique. Que dire des esprits cultivés, dont l'enseignement a été, malgré eux peut-être et malgré leurs maîtres, tout nourri des traditions qu'ils

cherchent vainement à renverser? Que dire de la masse vulgaire, dont se compose toute nation, et qui vit inconsciemment sur un ensemble d'idées reçues?

Si cette observation banale avait besoin de preuves, on en pourrait trouver d'assez piquantes dans le langage usuel. En même temps que les pensées simples, ce qui plaît le plus au peuple, ce sont les adages, les proverbes, les aphorismes ou les maximes qui résument d'un mot, souvent heureux et pittoresque, tout un ensemble de sentiments moraux, quelquefois d'expériences séculaires. Or, il est singulier de voir qu'un grand nombre de ces formules, qu'on a appelées « la sagesse des nations », proviennent directement et presque sans changement de forme des livres sacrés eux-mêmes. L'Évangile, que bien des gens n'ont jamais lu, qu'on ne fait plus apprendre aux enfants de nos écoles, est le livre le plus souvent cité dans les conversations de toutes les classes sociales. On en a tiré une foule d'axiomes indiscutés, que les incrédules seraient souvent très surpris d'entendre sortir de leur propre bouche.

Nous voudrions relever brièvement celles de ces expressions, métaphoriques ou proverbiales, qui reviennent le plus fréquemment, en indiquant leur origine. Encore n'avons-nous fait cette rapide recherche que dans un seul évangile, celui de saint Mathieu. A vrai dire, ce n'est pas sans raison que nous avons choisi le premier et le plus ancien livre du Nouveau Testament.

L'apôtre Mathieu, qui raconte lui-même sa vocation, était un hébreu, de condition sociale moyenne. Il exer-

çait la profession, peu considérée, de publicain, c'est-à-dire de collecteur d'impôts; mais il devait à ce titre être en rapports quotidiens avec des gens de toutes sortes, connaître mieux qu'un autre les usages et les expressions vulgaires, entendre à chaque instant, sur les faits de la vie commune, des observations analogues à celles que nous recueillerions un jour de marché, dans un de nos chefs-lieux de canton, aux alentours des bureaux du percepteur. Qu'il ait écrit en hébreu, ou en syro-chaldaïque, ou même en grec, cela importe peu. Il est certain qu'il commença à travailler à son évangile huit ans environ après la mort du Sauveur, qu'il le composa à Jérusalem même, à l'usage des Juifs de la Palestine au milieu desquels il vivait, dans une langue que tous entendaient sans peine. Son dessein semble avoir été de convaincre surtout ses compatriotes que le Christ, dont l'existence s'était passée sous leurs yeux, était bien le vrai Messie, qu'il était venu pour perfectionner la loi et non la détruire, que sa doctrine était absolument compatible avec la vie de ce monde, avec nos besoins temporels comme spirituels. « Le but principal de saint Mathieu dans son évangile, dit saint Augustin, a été de représenter la vie humaine que Jésus-Christ a menée parmi les hommes. Il s'est principalement arrêté à nous décrire les actions et les instructions dans lesquelles le Sauveur a tempéré en quelque sorte sa sagesse et sa majesté divines, pour rendre l'exemple de sa vie plus proportionné à notre faiblesse. » Et saint Ambroise remarque que nul autre évangéliste n'est entré dans

un plus grand détail et ne nous a donné des règles de vie et des instructions morales plus conformes à l'humanité de Jésus-Christ (1).

Aussi, saint Mathieu insiste-t-il particulièrement sur la prédication publique du Messie, sur ses paraboles, sur les exemples cités par lui, qui semblent le mieux faits pour frapper des esprits un peu grossiers. Sous ce rapport, il est beaucoup plus abondant que les trois derniers évangélistes et sa rédaction a un caractère de personnalité très marquée. Les critiques ont même observé souvent que l'ordre des temps était mal réglé dans son récit, et qu'il se préoccupait plus de la doctrine que de la suite des événements.

Quoiqu'il en soit, et sans porter la moindre atteinte au respect que l'on doit au texte sacré, il est permis d'en tirer quelques rapprochements, plus littéraires et moraux que dogmatiques. Ce sera encore une preuve frappante de l'influence que l'Évangile a exercée sur le monde.

Les conseils pratiques que l'on y rencontre sur la vie de chaque jour sont empreints d'une si évidente vérité, que chaque génération en a fait son profit et se les est, en quelque sorte, appropriés. Qui est-ce qui a dit le premier qu'il ne fallait pas mettre la lumière sous le boisseau (2), si ce n'est celui dont les disciples d'aujourd'hui sont accusés d'obscu-

(1) D. Calmet, préface sur saint Mathieu, p. XXVII. — *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, in-f°, 1715.

(2) Évangile selon saint Mathieu, V, 15.



rantisme par les successeurs de Voltaire? Et cet adage, si souvent répété : « Nul n'est prophète dans son pays (1) », quelle prompte et tragique confirmation ne devait-il pas avoir dans le drame du calvaire? Le monde s'est chargé depuis de lui fournir de journalières et très piquantes applications.

C'est un travers des plus communs que de se montrer fort éclairé sur les défauts des autres et fort aveugle sur les siens propres. Horace l'a dit finement dans une de ses satires (2) :

Cum tua pervideas oculis mala lippus inunctis,
Cur in amicorum vitiis tam cernis acutum?

Vauvenargues l'a répété à sa manière : « Nous voudrions sottement des hommes qui fussent clairvoyants sur nos vertus et aveugles sur nos faiblesses (3). » Mais la comparaison de saint Mathieu n'est-elle pas plus frappante et partant plus digne de rester populaire? « Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère, vous qui ne voyez pas une poutre dans votre œil (4)? » La disproportion exagérée des deux objets est bien faite pour confondre l'astuce des hypocrites, des Pharisiens de tous les temps.

Et dans le verset suivant, le conseil si sage de « ne point jeter ses perles aux pourceaux (5) », est

(1) S. M. xiii, 57.
(2) *Sat.*, i, 3.
(3) Réflexions et Maximes, 240.
(4) S. M. vii, 4.
(5) S. M. vii, 6.

d'une prudence toute humaine, et a rappelé à bien des gens qu'il fallait placer avec discrétion ses secrets:

> Au nom de Dieu gardez-vous bien
> D'aller publier ce mystère (1).

Mais c'est une recommandation trop tardive quand on a parlé devant les femmes du fabuliste ou devant « des chiens ou des pourceaux », selon l'enseignement figuré de l'Évangile. Quelques versets plus haut, saint Mathieu avait déjà écrit : « Ne faites pas sonner de la trompette devant vous », *Noli tuba canere;* ce que le vulgaire traduit librement en disant d'un fanfaron qu'il donne des coups de grosse caisse, ou qu'il fait claquer son fouet.

Dans un ordre d'idées tout opposé, quelle remarque profonde que de constater qu'il n'y a rien de caché dans ce monde : *Nihil est opertum quod non revelabitur* (2); et de là, comme conséquence, qu'il ne faut pas craindre de prêcher la vérité sur les toits! Ici le proverbe a été un peu dénaturé : on entend dire souvent de quelqu'un qui fait beaucoup de bruit en paroles : « Vous criez cela par-dessus les toits! » L'expression évangélique est la seule juste et s'explique facilement. Les maisons dans la Palestine n'étaient pas élevées; elles n'avaient qu'un seul étage. Les toits étaient en plate-forme; et l'on y montait

(1) Lafontaine, *Fables*, VIII, 6.
(2) S. M. X, 26.



pour faire ses lamentations dans les malheurs publics. Avant la construction des synagogues, on se réunissait le jour du sabbat autour d'une maison; et un ancien, monté sur le toit, lisait la Loi, ou faisait des prières. Souvent même on prêchait littéralement sur les toits, comme on harangue aujourd'hui le peuple du haut d'un balcon. Mais il est probable que l'expression populaire, viciée par le temps et l'usage, ne se corrigera pas de si tôt.

Il suffit de rappeler, sans insister, les axiomes qui trouvent partout leur application :

« Tout royaume divisé contre lui-même tombera en ruine (1). »

« Celui qui n'est point avec moi est contre moi (2). »

« La vérité sort de la bouche des enfants (3). »

« Rendez à César ce qui est à César (4). »

« Cherchez et vous trouverez; frappez et on vous ouvrira (5). »

« Si l'on vous frappe sur la joue droite, présentez encore la joue gauche (6). »

« Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite (7). »

(1) S. M., XII, 25.
(2) S. M., XII, 30.
(3) S. M., XXI, 16.
(4) S. M., XXII, 21.
(5) S. M., VII, 7.
(6) S. M., V, 39.
(7) S. M., VI, 3.

« Nul ne peut servir deux maîtres, Dieu et l'argent (1). »

Ce qu'Horace a résumé dans un vers frappant, qui montre bien les dangers de la richesse :

Imperat aut servit collecta pecunia cuique (2).

Tous ces proverbes, souvent très détournés de leur sens primitif, ont en effet passé dans la bouche des moralistes, des politiques, des hommes de loi, des amateurs de banale éloquence.

Il en est d'autres qui sont restés dans le domaine du petit peuple et qui ont de tout temps frappé l'imagination de la masse. Que de fois on entend dire à la campagne d'un paresseux, bon à rien, à charge à tous les siens : « Il ne vaut pas le pain qu'il mange. » N'est-ce point la traduction renversée du verset de saint Mathieu : *Dignus enim est operarius cibo suo* (3) ; celui qui travaille mérite qu'on le nourrisse ?

Sous une forme plus vulgaire encore, souvent les souhaits de bonne santé se traduisent par cette plaisanterie usée, puisqu'elle date d'au moins dix-neuf siècles : « Portez-vous bien : je paierai le médecin. » *Non est opus valentibus medicus* (4) ; ce ne sont pas les sains, mais les malades, qui ont besoin du médecin.

Ou bien, quand on parle d'une réparation inutile, faite à un vieux bâtiment ou à un vieil habit, qui ne

(1) S. M., VI, 24.
(2) *Ép.*, I, 10.
(3) S. M., X, 10.
(4) S. M., IX, 14.

valent pas une dépense quelque minime qu'elle soit, le mot qui vient à la bouche est tout de suite : « La pièce emportera le morceau. » Cherchez le verset 16 du chapitre IX, vous trouverez dans l'Évangile, sous l'apparence d'une maxime de toute évidence :

« Personne ne met une pièce de drap neuf à un vieux vêtement, autrement le neuf emporterait une partie du vieux et le déchirerait encore davantage. »

On pourrait aussi mettre au nombre des adages populaires :

« Tout arbre qui est bon produit de bons fruits. » Plus vulgairement encore : on ne récolte que ce qu'on a semé. « Un mauvais arbre ne peut produire de bons fruits... On ne peut cueillir des raisins sur des épines... (1) »

Ou bien, il faudrait rappeler l'utile conseil de bâtir sa maison sur le roc et de ne pas faire des fondations dans le sable, si on ne veut pas qu'à la première pluie l'édifice soit renversé : *Similis erit viro stulto qui œdificavit domum super arenam* (2).

Quelquefois, les exemples sont pris dans les mœurs des animaux. Ils ressemblent à ce que nous avons appelé des fables. Dans cette ingénieuse comparaison des faux prophètes qui viennent couverts de peaux de brebis et qui, au dedans, sont des loups ravissants, ne peut-on pas trouver l'inspiration très directe de ce loup du bon fabuliste, qui

Crut qu'il fallait s'aider de la peau du renard

(1) S. M., VII, 16-20.
(2) S. M., VII, 15.

Et faire un nouveau personnage (1).

Ailleurs, l'évangéliste nous dit que les apôtres sont envoyés dans le monde comme des brebis au milieu des loups (2) ; ce qui fait penser à cet autre apologue de La Fontaine, *le Loup et la Brebis*, dont la conclusion, éternellement vraie, n'est pas démentie par dix-huit cents ans de christianisme :

La paix est fort bonne en soi,
J'en conviens ; mais de quoi sert-elle
Avec des ennemis sans foi ? (3)

Et c'est contre des ennemis de ce genre que saint Mathieu, continuant à chercher des modèles dans le règne animal, recommande de lutter sans cesse « avec la prudence du serpent et la simplicité de la colombe » : aphorisme que chacun répète à son tour, dans maintes circonstances de la vie, sans songer la plupart du temps à celui qui l'a dit le premier. Les anciens aimaient du reste à s'inspirer de l'esprit des bêtes ; et, à la même époque, Horace écrivait :

... *Tam cernis acutum,*
Quam aut aquila, aut serpens Epidaurius (4).

Les proverbes tirés de l'observation du cœur humain se rencontrent pour ainsi dire à chaque page : on croi-

(1) *Fables*, III, 3.
(2) S. M., X, 16.
(3) *Fables.*
(4) *Sat.*, I, 3.

rait lire des maximes d'Épictète, de Marc-Aurèle ou de La Rochefoucauld. Seulement, tandis que ces dernières ne sont connues que des lettrés, celles de l'évangéliste sont devenues familières à toutes les générations et dans tous les pays.

Chaque jour, en parlant d'un esprit borné qui se trouve en présence d'un homme de quelque valeur, on dit du premier qu'il n'est pas digne de dénouer les cordons des souliers du second. On répète même le mot à peu près et sans en comprendre l'origine. Nos souliers ont des cordons ; mais il n'est pas très certain que ceux des Hébreux en eussent ; et le texte évangélique dit : « Je ne suis pas digne de porter ses souliers », *cujus non sum dignus calceamenta portare* (1). C'était, en effet, l'office des plus vils esclaves que de porter les souliers de leurs maîtres ou de leurs maîtresses. Les Juifs se déchaussaient en entrant dans le temple ; ils se déchaussaient en se mettant à table, ou plutôt en s'y couchant, selon l'usage du temps ; et ils donnaient naturellement leurs souliers à tenir à un esclave. De même, lorsqu'ils voyageaient ou qu'ils marchaient de par la ville, ils emportaient des chaussures de réserve, contenues dans un étui ; de là, cette autre recommandation de l'Évangile : « Il n'est pas besoin d'avoir un sac de voyage, deux tuniques ou deux paires de souliers, quand le Seigneur vient en aide à ceux qui le servent et ne les laisse manquer de rien (2). »

(1) S. M., IV, 11.
(2) S. M., X, 10.

Pour épuiser la même métaphore, saint Mathieu met dans la bouche du Christ l'ordre à ses disciples de secouer la poussière de leurs pieds (1), en sortant des lieux où ils auront été mal reçus, indiquant ainsi une sorte de rupture avec ceux qui ne veulent pas écouter la parole divine : action symbolique, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, sinon en acte, du moins en paroles.

Ailleurs, pour indiquer que ceux qui n'ont rien à perdre peuvent tout tenter, l'Évangile se sert d'une figure, très usitée dans l'antiquité, mais dont l'idée seule et non l'expression est venue jusqu'à nous : « Ne portez point d'argent dans votre bourse (2). » *Neque pecuniam in zonis vestris.* Ce que Horace a dit presque mot pour mot :

Ibit eo quo vis qui zonam perdidit (3) ;

ce que répétait plus tard l'empereur Alexandre Sévère, quand il proclamait que le soldat romain ne craignait rien, à condition qu'il n'eût pas la ceinture garnie d'or (4) ; ce que nous disons tous les jours, en appelant « Risque-tout » ceux justement qui n'ont rien à risquer.

Faut-il rappeler encore l'adage si éternellement vrai : « L'homme aura pour ennemis ceux de sa propre mai-

(1) S. M., x, 14.
(2) S. M., x, 9.
(3) Épist., II.
(4) Lampridius.

son (1). » Ce que La Fontaine traduit librement par cet autre proverbe, le même au fond :

> Notre ennemi c'est notre maître :
> Je vous le dis en bon françois (2).

Faut-il redire, avec les diverses acceptions qu'on lui donne :

« L'homme ne vit pas seulement de pain (3). » Aphorisme qui rappelle le vers de Molière :

> Je vis de bonne soupe et non de beau langage (4).

N'est-ce point une formule de haute philosophie que ce verset :

« Où est notre trésor, là aussi est notre cœur (5). »

Pascal semble l'avoir paraphrasée dans cette profonde pensée : « Notre propre intérêt est un merveilleux instrument pour nous crever les yeux agréablement (6). » Et Vauvenargues dans cette fine réflexion : « Les passions des hommes sont autant de chemins ouverts pour aller à eux (7). »

Nous lisons au chapitre suivant : « Entrez par la porte étroite (8). » Cet adage est exactement celui

(1) S. M., x, 36.
(2) Liv. vi, 8.
(3) S. M., iv, 4.
(4) *Les femmes savantes.*
(5) S. M., vi, 21.
(6) *Pensées*, Ed. Frantin, p. 91.
(7) *Réflexions et Maximes*, p. 133.
(8) S. M., vii, 13.

d'Hésiode, qui disait que la voie conduisant à la vertu est longue, raide et raboteuse ; ou celui de Pythagore, qui conseillait à ses disciples, pour arriver à la vérité, d'éviter les grands chemins et de suivre les sentiers peu fréquentés. C'est toujours la maxime, éternellement juste, que l'on n'arrive à rien sans travail.

Enfin, pour indiquer que quelqu'un a épuisé tous les malheurs, on dit de lui ce que l'Évangile proclame du fils de l'homme, « qu'il n'a pas où reposer sa tête (1) » ; tandis que les oiseaux ont leurs nids et les renards leurs tannières.

Mais nous ne terminerions pas, si nous rappellions toutes les expressions proverbiales de l'Évangile que le langage vulgaire s'est appropriées : il vaut mieux nous en tenir là pour le moment, en répétant à notre tour avec saint Mathieu, qu' « à chaque jour suffit sa peine (2) », *sufficit diei malitia sua.* La nôtre n'a pas été grande de parcourir ainsi le texte sacré, en le prenant par les petits côtés. Mais ce point de vue a pourtant son intérêt. Tout est confondu à l'époque où nous vivons, le bien et le mal, la foi et l'incrédulité, les mœurs et les croyances. Beaucoup de gens se soucient médiocrement de mettre leur conduite en harmonie avec leurs convictions; et les « principes » ne subsistent qu'à la condition de ne gêner personne. Dans le monde à la mode, où la fortune tient lieu de considération, on rencontre de belles Juives, qui étalent sur

(1) S. M., VIII, 20.
(2) S. M., VI, 34.

leurs poitrines des croix enrichies de diamants, ou qui portent aux bras et aux oreilles des bijoux symboliques, rappelant clairement le Messie, que leurs ancêtres ont condamné à mort. On les étonnerait singulièrement en leur en faisant l'observation. Ainsi, dans la vie publique, on se heurte à chaque instant à des ennemis farouches du christianisme, dont les discours sont remplis de maximes de l'Évangile. Ce n'est pas hypocrisie de leur part ; c'est ignorance ou contradiction. Dirons-nous, avec un des plus vénérés et généreux prêtres orléanais du commencement de ce siècle, que ce sont des *Apologistes involontaires*. Ce serait leur faire beaucoup d'honneur. Le poète les avait justement désignés par ces trois mots :

Vanæ mendacia linguæ (1).

(1) Ovide.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

DISCOURS DE M. TH. DE LA TAILLE

En prenant possession de ce fauteuil où m'ont appelé vos suffrages, je ne puis me défendre d'un double sentiment. Je m'abandonne avec joie au premier, celui de la reconnaissance pour les membres de l'Académie qui ont tenu à me donner un si précieux témoignage de bienveillance et de sympathie. Le second est celui de mon insuffisance en face du poste éminent que vous m'avez confié : il est si difficile de diriger les travaux de l'Académie, quand on est parmi vous un des derniers venus. Vous me permettrez donc, Messieurs, de ne point séparer ces deux sentiments; si mon indignité est de nature à m'effrayer, votre bienveillance saura me rassurer et me soutenir dans la voie tracée par mes honorables prédécesseurs, et je vous connais d'assez vieille date pour être assuré qu'elle ne me fera jamais défaut.

Ce devoir rempli, il en est un autre qui s'impose également à ma tâche, car vous ne me pardonneriez pas si je gardais le silence en présence de la tombe à peine fermée de M. Daniel Bimbenet, notre regretté

président, dont la mort inopinée a jeté dans le deuil et la consternation sa famille et ses nombreux amis. Qui de vous, Messieurs, n'a encore devant les yeux cette douce et sympathique physionomie, cet accueil si cordial et toujours si facile. A vous surtout, Messieurs, il a été donné de connaître et d'apprécier sa belle intelligence, son ardeur au travail qui n'était qu'un écho de ses traditions de famille, son érudition profonde, son style net et précis, toutes choses qui empruntaient un charme de plus à la simplicité et à la modestie de l'écrivain ou de l'orateur. C'était un homme de bien dans la meilleure acception du mot, et la Religion lui a apporté à la dernière heure ses suprêmes consolations. J'en ai dit assez, Messieurs, pour vous faire sentir toute l'étendue de la perte que nous venons de faire dans la personne de M. Bimbenet, et je suis certainement l'interprète de tous les membres de l'Académie en rendant à sa mémoire vénérée le tribut d'éloges qui lui est légitimement dû.

Nous vivons, Messieurs, à une époque où l'on voyage beaucoup ; les chemins de fer ont apporté dans les relations des peuples et des individus une telle facilité qu'il est aujourd'hui assez rare de rencontrer un homme qui n'ait pas fait dans sa vie un grand voyage. En présence de ce fait que je me borne à constater, je me suis demandé s'il ne serait pas intéressant de vous soumettre quelques considérations sur l'influence qui doit en résulter pour les mœurs des peuples et surtout pour l'intelligence humaine.

Vis-à-vis des peuples, il n'y a qu'un mot à dire : il

est manifeste que des relations plus fréquentes, plus multipliées sont de nature à faire disparaître, au moins dans une certaine mesure, les barrières qui séparent les peuples. Il est difficile de se voir plus souvent, sans se mieux connaître, sans découvrir chez telle ou telle nation voisine des qualités qu'on ne lui supposait pas, et sans arriver ainsi à s'apprécier davantage.

La politique, je le sais, s'agite dans des régions plus élevées ; elle s'inspire des intérêts généraux des populations, quelquefois même elle cède aux exigences de l'amour-propre. Mais il lui faut aussi de temps à autre compter avec l'opinion publique ; et si deux peuples se voient souvent et s'apprécient mutuellement, il leur sera pénible de voir la guerre se dresser entre eux, et il pourra arriver que si l'opinion publique se manifeste hautement contre les tendances belliqueuses du gouvernement, le fléau de la guerre pourra être évité.

Mais c'est vis-à-vis de l'homme considéré isolément que l'influence des voyages se révèle d'une manière bien plus manifeste. L'homme est par nature un être susceptible et par là même désireux de connaître : il suffit qu'une chose nouvelle se présente à son esprit pour qu'il s'y attache avec ardeur jusqu'à ce qu'il ait découvert tous les éléments qui la constituent. Il a instinctivement l'amour de tout ce qui est grand, et les beaux spectacles de la nature lui donnent toujours des émotions qui laissent dans son esprit et dans son cœur des impressions profondes.

Prenez un homme de nos pays, transportez-le au bord de l'Océan, et vous verrez peu à peu son intelli-

gence se familiariser avec ces grandeurs et s'élever ainsi à un niveau qu'elle n'avait jamais entrevu. Pour cet homme, c'est tout un horizon nouveau qui se révèle : l'Océan lui donne une idée de l'infini qu'il cherche partout, car il est insatiable au milieu de ses jouissances. Il sent au fond de lui-même des aspirations qu'il ne peut satisfaire, et la mer, avec son immense étendue, tantôt limpide comme un lac, tantôt furieuse pendant la tempête, donne au touriste qui l'observe un spectacle fait pour étonner et charmer tout à la fois. Il suit tous les efforts faits par l'humanité depuis bien des siècles pour s'assurer l'empire des mers, il connaît toutes les découvertes mises en œuvre par la science moderne pour la construction des navires, et cependant il lui faut s'incliner et reconnaître que des sinistres ont lieu presque chaque jour en dépit de toutes les précautions prises, que bien des hommes qui s'embarquent aujourd'hui ne reverront jamais ni leur pays, ni leur famille, tant il est vrai qu'il n'y a que Dieu qui soit le maître des éléments et qui puisse les asservir à sa volonté. Cette pensée salutaire est bien faite pour rappeler à l'homme combien il est peu de chose en face des œuvres de Dieu et le faire réfléchir sur son origine et sur sa fin.

Avec la rapidité de nos trains modernes, on passe bien vite de l'Océan au cœur de la Suisse, au pied de la montagne. Ici le doigt de Dieu est, ce me semble, plus visible encore qu'au bord de la mer; c'est la nature avec son cachet grandiose et toutes ses variétés. C'est la montagne dont on peut à peine apercevoir la

cime qui se pend dans l'azur du ciel, et l'homme qui la voit une première fois ne peut en mesurer la hauteur. Son œil n'est pas fait pour embrasser de si grands spectacles : il s'étonne à chaque pas qu'il fait dans cette route escarpée et se demande s'il est bien dans le droit chemin, tant le but lui paraît s'éloigner, quoiqu'il ne le perde pas de vue un seul instant. Plus loin, c'est le glacier avec toutes ses aspérités : on est arrivé à tailler un chemin dans ces immenses blocs de glace, et le voyageur qui s'aventure dans ces grottes ruisselant d'eau de toute part est émerveillé de voir le jour pénétrer toute l'épaisseur du glacier, et à certains moments la lumière du soleil y fait voir toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Ici c'est un lac dont l'eau est calme et unie comme un cristal, là c'est une cascade qui descend de la montagne et donne de la vie et de la fraîcheur au paysage. Ou bien encore c'est le torrent dont les eaux tumultueuses s'élancent de rochers en rochers avec une force et une violence qui sont bien faites pour surprendre et effrayer. Tels sont les admirables spectacles qu'offre à nos yeux la vue des pays de montagne ; il est impossible de s'y arrêter sans éprouver de grandes émotions et sans se sentir élevé en quelque sorte au-dessus des choses de la terre.

Le voyageur a-t-il un goût marqué pour les arts, il n'a qu'à traverser les Alpes, et en Italie il trouvera en quelque sorte à chaque pas des sujets d'admiration. Le culte des arts s'y conserve avec une telle fidélité qu'il suffit de visiter un de leurs *campo sancto* pour se croire transporté dans un musée. On voit de tous côtés tant de

chefs-d'œuvre qu'on s'y arrête toujours et en quelque sorte malgré soi. L'homme le plus étranger au monde de l'art ne peut vivre dans une pareille athmosphère pendant un certain temps sans y puiser le goût des arts. Car il est impossible de rester froid devant la communion de saint Jérôme, l'aurore du Guide ou le Moïse de Michel-Ange. En face de ces grands chefs-d'œuvre on éprouve une émotion et un charme indicibles. On se sent invinciblement attiré par le génie du peintre ou du sculpteur, on demeure en contemplation devant son œuvre, scrutant dans tous les détails la pensée de l'artiste, et on est étonné et ravi de la façon dont il a su la rendre et animer la toile ou le marbre. C'est ainsi, Messieurs, qu'on vit, ne fût-ce que quelques instants, dans l'intimité des grands génies; mais c'en est assez assurément pour leur conserver un souvenir plus fidèle et pour s'attacher de plus en plus au culte des arts.

Si les arts et la nature ont pour vous peu de charme, si vous consacrez tous vos loisirs à l'étude des lettres et de l'histoire, les voyages ne vous seront pas moins utiles. Allez voir nos vieilles cathédrales, ces chefs-d'œuvre de l'art gothique et leurs voûtes élancées, leurs clochers élevés vous donneront une idée de la foi de nos pères. Visitez les châteaux royaux, ceux surtout où se sont accomplis quelques grands faits de notre histoire nationale, et vous reviendrez ensuite reprendre vos études avec plus de goût et d'intérêt; car vous aurez sous les yeux le cadre même et les principaux personnages se grouperont plus facilement dans votre

souvenir. Que les vieux châteaux soient aussi l'objet de vos excursions; visitez-les avec détail, sans rien omettre, et vous lirez ensuite avec bien plus de charme les chroniques du temps passé. Et non seulement vous aurez ainsi augmenté le champ de vos connaissances, mais vous aurez souvent découvert des aperçus nouveaux de nature à modifier parfois vos idées, et certainement vos études auront pour vous un nouvel attrait.

Enfin, si le monde matériel est l'objet de vos méditations journalières, si vos travaux ont pour but la guerre, la marine ou l'industrie, vous ne deviendrez un homme complet qu'en parcourant également le monde. Un militaire peut-il être considéré comme étant à la hauteur de sa tâche, s'il s'est borné toute sa vie à faire exécuter des manœuvres et s'il n'a pas visité une seule place de guerre, une seule ligne de défense, toutes choses indispensables à connaître pour faire la guerre avec succès. Le marin devra de même parcourir les chantiers de construction des navires pour en connaître les parties faibles et partant les plus vulnérables, et pouvoir s'assurer au cours d'un voyage si elles sont toujours en bon état. Dans toutes ses excursions il ne lui échappera rien qui puisse contribuer à son instruction; son œil sera toujours ouvert et il saura tirer profit de toutes les innovations qu'il aura remarquées. Quant à l'homme dont la vie est vouée à l'industrie, est-il besoin de dire que les voyages sont pour lui une condition presque indispensable du succès? Si bien des ouvriers trouvent utile de faire leur tour de France suivant l'expression consacrée, le grand usinier doit



suivre la même route. Il faut qu'il visite les ateliers, observe l'outillage, étudie les procédés nouveaux, afin de pouvoir marcher, lui aussi, dans la voie du progrès et soutenir avec honneur la concurrence française et même étrangère.

Je m'arrête, Messieurs, car je n'ai pas eu d'autre ambition que de vous faire toucher en quelque sorte du doigt les résultats dus à l'influence des voyages. Tout homme sérieux qui voyage et observe avec le désir de s'instruire, reviendra certainement avec un champ de connaissances plus étendu, un esprit plus cultivé, et par là même avec une plus grande ardeur pour l'objet de sa prédilection, qu'il s'agisse de la nature des lettres, des arts ou de l'industrie. C'est là un progrès sérieux au point de vue général de l'humanité. Il faut bien y ajouter, pour ne rien omettre, le grand charme des souvenirs d'un beau voyage et le plaisir extrême qu'on a à en causer avec ceux qui ont eu la même bonne fortune que nous.

Et, permettez-moi de le dire en passant, les voyages n'exercent cette heureuse influence que quand on les fait à loisir et sans se presser. Sous ce rapport comme sous bien d'autres, nous sommes envahis par les mœurs américaines où l'amour du confortable et la rapidité de la locomotion ont imaginé ces voyages à prix fixe où tout est tarifé et déterminé à l'avance, depuis l'heure du départ et celle des repas jusqu'au temps qu'on devra passer dans telle église ou dans tel musée. Ce mode de voyage ne laisse pas au touriste la liberté indispensable pour le faire avec fruit. Si un paysage

grandiose, une statue, un tableau ravissent le voyageur, il faudrait lui laisser savourer son émotion, admirer longtemps encore ce qu'il ne verra peut-être plus de sa vie, et négliger plutôt un autre point du programme qui lui paraît secondaire. Mais dans les voyages d'ensemble, un pareil arrêt ne peut se prolonger : il faut suivre le groupe, dès que l'heure a sonné. Ce n'est pas là le véritable voyage instructif : il doit avoir quelque chose d'imprévu, il faut pouvoir modifier souvent son programme, suivre un peu sa fantaisie et donner surtout son temps à ce qui nous séduit davantage.

Ces excursions organisées ont cependant des avantages qu'on ne peut méconnaître. D'abord leurs prix modérés sont accessibles à bien des bourses et permettent de grands voyages à des gens qui croyaient ne pouvoir jamais en faire. De plus, dans les temps actuels, par exemple, quand tous les étrangers affluent à Rome, c'est une bonne fortune que de trouver à son arrivée un logis et des repas assurés à l'avance. Mais au moins, dès l'heure du débarquement, le voyageur retrouve sa liberté jusqu'au jour du départ.

Interrogez, Messieurs, ceux qui ont fait ce pèlerinage, et ils vous diront qu'ils ont assisté à une des plus imposantes cérémonies qu'on puisse voir. Nous en avons lu tous la relation dans les journaux, et cependant on dit qu'il n'y a pas une expression qui puisse en donner une idée. Quel spectacle, en effet, que celui de tous les peuples du monde entier, sans distinction de croyance, venant rendre un solennel hommage à ce roi sans royaume, à ce pauvre vieillard qui n'est rien par lui-

même! C'est le plus grand triomphe qu'ait remporté l'Église catholique dans la personne de son chef, et je ne sache pas que les Annales de l'Église nous aient jamais rien offert de semblable.

Dieu qui conduit les événements de ce monde, l'a permis pour établir aux yeux de l'univers entier la grandeur et la divinité de son Église, et il l'a fait avec d'autant plus d'éclat qu'il a choisi le moment où elle subit tant de persécutions et d'épreuves.

Tous ceux qui ont vu à Rome l'élan de ces pèlerins venus des confins de la terre, qui ont admiré les dons splendides qui s'accumulent au Vatican, ont rapporté de leur voyage de fortes émotions et des souvenirs ineffaçables qu'ils seront heureux de faire partager à leur famille et à leurs amis. Ils sont revenus aussi avec une foi plus grande, un attachement plus profond à l'Église catholique, et par là même, avec une nouvelle ardeur pour la cause du bien et de la vérité.

LE PÈLERINAGE DE SAINTE SILVIE

AUX LIEUX SAINTS, EN 385

Vous ne serez pas étonnés, Messieurs, si mes modestes travaux roulent toujours dans un même cercle, celui de la Palestinologie ; ce cercle est dilatable, je dirais presque à l'infini, et la monotonie en est exclue par la variété des sujets. La topographie, l'histoire et l'archéologie de la Terre-Sainte, de cette terre des miracles, de cette contrée si petite par ses dimensions, mais si grande par l'espèce de consécration et par la gloire immortelle que l'Homme-Dieu lui a communiquées, voilà une source d'études abondante et intarissable. Si des rationalistes et des hommes qui n'ont pas le bonheur de posséder la vraie foi s'attachent à la palestinologie avec tant de zèle, pourrions-nous douter que des esprits élevés et sincèrement chrétiens n'y trouvent de l'intérêt? Pour moi, je puis le dire, depuis trente ans que je me livre à ces études, j'y rencontre chaque jour de nouveaux attraits. Il me semble quelquefois que je suis monté au sommet d'une haute montagne, le Thabor, par exemple, et que là, étendant



mes regards sur cette terre bénie, si chère aux vrais chrétiens, je contemple pour la seconde fois ces villes, ces villages, tous ces lieux qui, dans leur muet langage, parlent si éloquemment à l'esprit et au cœur, et je découvre des points de vue charmants que je n'avais pas aperçus d'abord ; et je me dis à moi-même : je n'ai fait que commencer à connaître ces lieux privilégiés, que de choses il me reste à apprendre encore !

I

LE MANUSCRIT ET SON AUTEUR

Le manuscrit qui va nous occuper a été copié dans l'illustre monastère du Mont-Cassin, en écriture dite bénéventine ou longobardo-cassinienne qui y fut en usage du IXe siècle au XIIe, et il paraît être du XIe. Rastrellini, d'abord abbé du Mont-Cassin et ensuite de Sainte-Flore-d'Arezzo, où il mourut en 1611, transporta dans cette ville ce manuscrit, probablement dans l'intention de l'éditer. Nous savons par les chroniques que les Bénédictins du Mont-Cassin étaient animés d'un grand zèle pour l'étude des Lieux-Saints, déjà bien avant les croisades. Dès la fin du Xe siècle, le moine Lyutius, puis l'abbé Jean, firent le pèlerinage de Jérusalem ; ils furent suivis par Théobald qui fut nommé abbé à son retour, en 1022.

En 1810, lorsque les moines d'Italie furent expulsés de leurs couvents par Bonaparte, leurs livres furent

recueillis dans la bibliothèque de la Fraternité de Sainte-Marie, à Arezzo. Des manuscrits de la plus grande valeur furent alors perdus totalement ; le nôtre eut le bonheur d'échapper au naufrage, mais il ne put en sortir sain et sauf, car il a perdu des feuillets au commencement, au milieu et à la fin. Cependant, par un hasard inespéré, cette perte est réparée, du moins en grande partie, et voici comment. Un savant bibliothécaire du Mont-Cassin, nommé Pierre Diacre, a eu entre les mains notre manuscrit qui était alors dans son intégrité, et il en a fait d'abondants extraits, plus ou moins textuels, en compilant, en 1137, son *Itinéraire des Lieux-Saints* qui se trouve ainsi compléter celui d'Arezzo. C'est dans ce misérable état que M. le professeur Gamurrini l'a découvert avec le *Traité des Mystères* de Saint-Hilaire et ses *Hymnes* également inédits auxquels on l'avait réuni. Il a eu l'excellente pensée de le publier, et mérite ainsi la profonde gratitude de tous les palestinologues.

Quelle est la date de ce pèlerinage ? Aucune n'est indiquée ; mais le savant éditeur pense qu'il a dû avoir lieu de 385 à 388, et il le prouve par des arguments solides que nous fournit la narration elle-même.

« A cette époque (IVe siècle), dit M. Gamurrini, la piété chrétienne était avide de se désaltérer aux sources mêmes de la foi, et aimait à s'épancher aux Lieux-Saints, après avoir surmonté les mille difficultés de terre et de mer ; il semblait qu'on ne pouvait arriver à la Jérusalem céleste sans avoir adoré le Sauveur dans la Jérusalem terrestre. Entre toutes les nations latines,

c'était la France qui prenait les devants. Depuis Constantin elle manifesta le désir de faire sienne la Terre-Sainte, par les pèlerinages. Ensuite sa ferveur s'augmenta toujours davantage, et, en 386, Paule et Eustochium purent écrire à Marcelle : « *Quicumque in* « *Galliâ fuerit primus hùc properat.* Tous ceux qui « dans les Gaules sont au premier rang se hâtent d'y « aller. » Et il ne paraît pas possible de douter que notre pèlerine ne soit venue des Gaules. J'espère avec confiance que son nom pourra bientôt s'associer à ceux de Paule, d'Eustochium et des deux Mélanie. Si ces dames romaines ont été illustrées par la plume de saint Jérôme, notre héroïne le sera par la lumière qu'elle a projetée elle-même dans son exploration de tous les lieux saints, et dans son vivant commentaire de la Bible et des traditions apostoliques, quand viendra le jour où son œuvre tout entière apportera son secours pour éclairer les recherches sur l'Orient chrétien. »

Ce que nous connaissons de cet inestimable document fait supposer qu'il modifiera les opinions des palestinologues sur plusieurs points importants qui sont encore soumis à la discussion, tels que les pérégrinations des Hébreux à leur sortie d'Égypte, l'identification de la montagne sacrée du Sinaï, la lettre d'Abgar, roi d'Edesse, à Notre-Seigneur, et la réponse qu'il en reçut, etc. Malheureusement, le manuscrit mutilé qui nous reste ne donne pas sur le héros du pèlerinage, qui est en même temps l'auteur de l'ouvrage, les détails que nous serions si heureux d'y rencontrer ; il ne mentionne même pas son nom. Mais nous trouvons dans l'examen attentif du

texte lui-même de curieux renseignements qu'il ne nous offre pas d'une manière explicite et que plusieurs documents historiques viennent compléter. Voici ces renseignements :

L'auteur du pèlerinage était originaire des Gaules et de l'Aquitaine ; c'était une femme, et probablement l'abbesse d'un monastère situé dans le Midi, non loin de la Méditerranée, et sur les bords du Rhône. Elle écrivait son livre pour instruire et pour édifier ses vénérables sœurs auxquelles elle montre autant d'affection que de respect. Silvie, c'était son nom, était sœur de Rufin, né comme elle en Aquitaine, et élevé par Théodose-le-Grand à des dignités aussi nombreuses qu'importantes qui lui donnèrent une grande autorité en Orient. C'est ce qui nous explique pourquoi notre pèlerine fut reçue partout, pendant ses longues excursions dans le monde oriental, avec des honneurs exceptionnels. Des soldats romains l'escortaient de poste en poste tout le temps de son voyage pour lui prêter secours dans les lieux peu sûrs. Lorsqu'elle arrivait, les clercs et les moines, et même les évêques, s'empressaient autour d'elle pour l'accompagner dans ses visites, lui montrer ce qu'il y avait de plus intéressant, et lui expliquer ce qu'en disait la tradition locale.

Silvie avoue elle-même qu'elle était assez curieuse, *ut sum satis curiosa*, il est facile de s'en apercevoir. Après avoir parcouru pendant trois années l'Orient, et avoir examiné attentivement tous les lieux célèbres par des faits bibliques, après avoir pénétré jusqu'en Mésopotamie, sa pieuse curiosité n'était pas encore satis-

faîte, elle aurait voulu s'avancer plus loin, et ne put être arrêtée que par les limites de l'empire romain qui touchaient aux pays barbares des Perses. Et même après son retour dans la capitale du monde civilisé, elle méditait de faire de nouveaux pèlerinages. Il semble qu'elle avait pris à cœur de donner un démenti, bien des siècles par avance, à cette maxime énoncée par l'auteur de l'*Imitation* et à laquelle on donne souvent une interprétation peu exacte : « *Qui multum peregrinantur raro sanctificantur.* » (I, XXIII). Mais elle entreprenait ses voyages *gratiâ orationis*, dans le but d'adresser au Seigneur des prières et des louanges dans les lieux consacrés par ses miracles et ses bienfaits, et de mieux comprendre les faits et les paroles rapportés dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Aussi interrogeait-elle toujours dans ce sens les moines qui la guidaient, « *ostendebant nobis singula loca,* dit-elle, *quæ semper ego juxta scripturas requirebam.* » Dans son ouvrage, elle rend compte avec une sobre simplicité de ce qu'elle a vu et ressenti dans ses laborieuses excursions, non pas pour parler d'elle-même, mais pour instruire les autres et témoigner de la vérité de la Sainte-Écriture. Sa piété était exempte de la crédulité et du goût si vif pour le merveilleux qui étaient trop en vogue à cette époque. Cependant il ne faut pas lui demander un esprit de judicieuse critique que son siècle ne connaissait pas encore.

Qui n'admirerait le courage de cette héroïque pèlerine ? Elle ne craint pas, après avoir visité les lieux saints de la Palestine, de parcourir les déserts torrides

de la Thébaïde et de l'Arabie Pétrée. En un seul jour elle gravit à pied les montagnes si élevées et si abruptes du Sinaï et de l'Horeb, et redescend dans la vallée. Ni les rigueurs de la température, ni les fatigues écrasantes qui sont inséparables de si longs voyages ne peuvent l'arrêter, quoi qu'elle ait atteint l'âge de soixante ans. Pallade, évêque d'Hélénopolis, qui eut l'avantage d'accompagner Silvie dans un voyage de Jérusalem en Égypte vers l'année 387, déclara qu'elle était très savante, *doctissima*, et qu'elle avait un si grand amour pour la science sacrée qu'elle changeait en jours les nuits en les illuminant de son huile abondante. Elle avait lu sur l'Écriture-Sainte tous les commentaires des anciens, ceux d'Origène, de Grégoire, d'Étienne, de Basile et d'autres savants hommes, et, sans se contenter de les parcourir à la légère, elle avait relu chacun de leurs livres sept ou huit fois pour s'en bien pénétrer. Du reste, la lecture de sa narration indique qu'elle était profondément versée dans les études bibliques. Mais si, sous ce rapport, Silvie se montre l'émule des doctes disciples de saint Jérôme, Paule et Eustochium, il n'en est pas de même sous le rapport du style. Sans doute son manuscrit, quoique transcrit par des copistes diligents, comme étaient les moines du Mont-Cassin, renferme des fautes qu'il ne faut pas lui attribuer, mais on y trouve des barbarismes et des solécismes innombrables qui doivent bien lui appartenir. Elle arrangeait à sa guise les déclinaisons et les conjugaisons, et s'occupait peu des genres et des nombres ; elle n'hésitait même pas à mêler à sa phrase latine un mot grec sans

en avertir le lecteur ; exemple : « CATA *singulos psalmos fit oratio.* » Ce style, par trop libre, rend son ouvrage assez difficile à traduire. Cependant notre pèlerine n'est pas sans excuse. Étant d'une basse naissance, elle n'avait pas reçu, comme les Paule et les Mélanie, une éducation très soignée, et elle se ressentait plus qu'elles du siècle de décadence dans lequel elle vivait. Elle écrivait comme elle avait l'habitude de parler, avec la simplicité un peu barbare d'une femme du peuple adressant à ses sœurs des causeries familières.

Notre héroïne était plus remarquable encore par sa piété que par sa science biblique. Elle possédait, avec une foi vive, une profonde humilité et un grand esprit de mortification. Elle privait sa chair des soins qui sont d'un usage ordinaire, et même de ceux qui lui étaient prescrits par les médecins à cause de diverses infirmités dont elle était atteinte ; elle ne dormait pas sur un lit, et elle ne voyageait pas en litière ; c'est elle-même qui l'a déclaré dans un moment où sa modestie cédait la place à sa charité envers le prochain. La plus grande partie de son temps, pendant ses voyages, était remplie par la prière et les lectures pieuses. Dès qu'elle arrivait à une station de lieu saint, Silvie se prosternait pour faire une prière ; puis on lisait dans l'Écriture-Sainte le chapitre qui concernait l'endroit où l'on se trouvait, on récitait un psaume qui s'y rapportait, et on terminait par une prière. L'auteur déclare plusieurs fois qu'elle suivait invariablement cette coutume pendant tout son pèlerinage. Son bonheur était de se faire expliquer par le clergé ou par les moines, les tra-

ditions locales, et d'avoir avec eux d'édifiants entretiens qui nourrissaient dans son âme l'amour divin dont elle était remplie. Aussi ne faut-il pas s'étonner si ses éminentes vertus l'ont fait couronner de l'auréole de la sainteté. On célèbre sa fête le 15 décembre.

II

LES EXCURSIONS DE LA PÈLERINE

Le titre de l'ouvrage a été perdu, il paraît avoir été *Peregrinatio,* parce que les lettres PE se montrent deux fois en hors-d'œuvre sur le manuscrit. Ce titre, en effet, lui convient mieux que celui d'itinéraire, car c'est une véritable description des saints lieux, plutôt qu'une sèche nomenclature des routes et des stations pour le voyageur, comme est l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem,* de l'année 333.

Silvie parvint en Judée après avoir parcouru les diverses provinces de l'Asie-Mineure qui sont marquées dans cet itinéraire, c'est-à-dire par Constantinople, Chalcédoine, la Bithynie, la Galatie, la Cappadoce, la Cilicie et la Syrie. Elle résida à Jérusalem pendant trois années ; elle en faisait comme son quartier général où elle venait se reposer quelque temps après chacun de ses pieux voyages dans l'Orient romain. Nous savons par Pierre Diacre, et le nombre de ses excursions qui atteignirent jusqu'à sept, et le détail des quatre premières qui ont été enlevées du manuscrit.

La première excursion fut pour Bethléem, les sépul-

cres de David et de Salomon, la grotte des Pasteurs, le mont Hérodium et les ruines de son palais, le tombeau de Josué à Thamnath-Saré, renfermant les couteaux de pierre qui ont servi pour la circoncision, et Cariathiarim. Là, une église s'élevait sur le lieu où l'Arche d'Alliance avait reposé.

Dans la seconde excursion, qui peut se confondre avec la première, Silvie alla à Hébron, contenant les tombeaux de trois patriarches, ainsi que celui d'Adam, notre premier père ; on y montrait aussi les restes de la maison de David. Non loin de cette ville, à 24 milles de Jérusalem, elle vit la fontaine dans laquelle saint Philippe baptisa l'eunuque de la reine de Candace ; ailleurs le célèbre térébinthe d'Abraham et son puits, où Constantin avait construit une église.

C'est la Galilée qui est le but du troisième voyage. Notre pèlerine se rend d'abord à Jéricho et à la charmante fontaine d'Élisée. Tournant ensuite au nord, elle passe à Gabaon et à Emmaüs, où le Sauveur se fit reconnaître à ses disciples dans la fraction du pain. Ensuite, du sommet du Petit-Hermon, elle admire la vaste plaine d'Esdrélon qui était alors toute verdoyante d'oliviers et de luxuriants vignobles. Elle voit à Nazareth deux grandes églises. L'une renfermait la maison où l'ange adressa à la sainte Vierge sa bienheureuse salutation. L'autre était bâtie sur deux arcades et sur deux tombeaux ; c'est là que se trouvait la demeure où Notre-Seigneur a été nourri dans son enfance (1). Cette

(1) Cette assertion est confirmée par le témoignage de saint Jérôme, et par celui d'Arculfe qui visitait la Palestine en 670.

dernière église vient d'être découverte récemment dans le couvent des Dames de Nazareth. Le mont Thabor était déjà surmonté d'un grand couvent entouré d'une forêt, et possédant trois chapelles ; l'une était dédiée au Sauveur, les deux autres à Moïse et à Élie. Silvie rentra à Jérusalem par Samarie, Siloh et Béthel.

De son quatrième voyage, qui eut lieu à travers l'Égypte, nous savons peu de choses, parce que Pierre Diacre l'a négligé complètement. Silvie se rendit par Tanis à Alexandrie, de là elle remonta en Thébaïde pour voir de près les nombreux monastères où de courageux cénobites menaient une vie plutôt angélique qu'humaine et étonnaient le monde païen par des austérités dont le seul récit fait frémir la nature. Elle revint par Memphis et Héliopolis, et rentra à Jérusalem par la terre de Gessen qu'elle déclare être la partie la plus fertile de l'Égypte.

Dans sa cinquième excursion, notre pèlerine avait pour but de visiter la montagne où Jéhovah donna sa loi au peuple hébreu. Elle quitta la ville sainte au mois de décembre, elle passa par Peluse et par Clysma (près de la ville de Suez), lieu, dit-elle, où les Israélites traversèrent la mer Rouge à pied sec, et, par les déserts de Sur et de Pharan, elle arriva au lieu nommé *Sépulcres de concupiscence,* près de la montagne sainte. C'est là que commence le texte de notre manuscrit. Après avoir fait l'ascension des monts sacrés, le Sinaï et l'Horeb, elle revint dans la terre de Gessen, s'y arrêta à une ville nommée Arabie où elle célébra l'Épiphanie (c'était le jour où les Grecs faisaient la fête de

Noël), elle revit les stations parcourues par les Israélites et marquées dans l'*Exode*, et rentra par le même chemin à Jérusalem qu'elle nomme *Aelia*; c'est le nom que cette ville portait après sa destruction par Titus.

Pour son sixième voyage, Silvie se dirigea vers le mont Nébo, sur lequel mourut Moïse. Après avoir traversé le Jourdain, elle arriva à Livias, puis monta jusqu'au sommet du Nébo, près la pointe nord-est de la mer Morte ; de là-haut, elle put jouir d'un admirable panorama sur une grande partie de la Palestine, et de la région transjordanienne.

Quelque temps après, elle entreprit son septième pèlerinage pour aller prier sur le tombeau du saint homme Job, qui était alors en grand honneur à Carnéas. En faisant ce voyage, Silvie admira sur la rive du Jourdain une vallée charmante et très fertile, au milieu de laquelle se trouvait un monticule que surmontait une église. Silvie demandant quel était ce lieu, on lui répondit que c'était la ville du roi Melchisédech, qui s'appelait auparavant Salem, et maintenant Sedima, et que les fondations que l'on voyait en bas, autour de la colline, étaient les ruines du palais de ce saint roi. Quant à l'église, elle était bâtie à la place où Melchisédech, venant à la rencontre d'Abraham, présenta au Très-Haut, dont il était le prêtre, l'offrande du pain et du vin, symbole de l'Eucharistie. En entendant ce récit, nos pèlerins descendirent de leurs montures et virent s'avancer vers eux le prêtre, entouré de son clergé, qui les conduisit à l'église. Aussitôt Silvie se prosterna pour faire une prière, puis on lut dans le

livre de Moïse le chapitre qui concernait l'endroit où l'on se trouvait (*Genèse*, XIV, 18), on récita un psaume qui s'y rapportait, et on termina par une prière. Ce passage de notre manuscrit apporte un argument qui n'est pas sans valeur dans la controverse, toujours débattue, au sujet de la Salem de Melchisédech. La plupart des anciens et des modernes, adoptant la tradition vulgarisée par l'historien Josèphe, identifient cette Salem avec Jérusalem ; d'autres la placent suivant l'opinion de saint Jérôme, et le témoignage de sainte Silvie, à quatre lieues au sud de Scythopolis, aujourd'hui Bethsan (1).

Notre pèlerine, se rappelant qu'il est écrit dans l'Évangile de saint Jean (III, 23) que le Précurseur baptisait à Aennon, auprès de Salim, demanda où ce lieu était situé. Alors un prêtre lui répondit qu'elle n'en était pas loin. Il la conduisit à un beau jardin planté d'arbres fruitiers, et renfermant au milieu une source d'eau limpide qui répandait un fleuve, et avait au-devant un petit lac, et il dit : « Cet endroit s'appelle encore aujourd'hui en grec *copòstu agiu Johanni*. (Ce sont ces mots grecs en latin corrompu : « κῆπος τοῦ ἁγίου Ἰοάννου », qui signifient : *le jardin de saint Jean*). Un grand nombre de pieux moines accourent de divers lieux pour s'y laver. » Il ajouta ensuite : « Chaque année, à l'époque de Pâques, tous ceux qui doivent être baptisés dans cette bourgade le sont dans cette

(1) Les Grecs montrent encore sur le mont Thabor une vaste caverne qui passe pour avoir été habitée par Melchisédech. On y distingue la place d'un autel.

fontaine, et de très grand matin le clergé et les moines, portant des flambeaux, les reconduisent au chant des psaumes et des antiennes depuis cette fontaine jusqu'à l'église de saint Melchisédech. » Après avoir reçu de la main du prêtre et des moines qui habitaient ce lieu des eulogies du jardin fruitier de saint Jean-Baptiste, Silvie se remit à continuer son chemin. Elle vit ensuite Thesbé, la patrie du saint prophète Élie et la caverne où il demeurait; c'était de l'autre côté du Jourdain, dans la région de Galaad. Ici deux pages du manuscrit ont été déchirées; elles devaient contenir la description du voyage jusqu'à Carnéas.

Après huit journées de chemin, Silvie entra dans cette petite ville. Au rapport d'Eusèbe et de saint Jérôme, cette antique cité, placée sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie, est la même que Carnaïm-Astaroth, et elle était indiquée par la tradition comme la demeure de Job. Silvie y trouva, selon son désir, le sépulcre du prophète dont le corps était déposé dans une église sous l'autel. Après y avoir fait ses prières, elle retourna à Jérusalem. Il y avait trois ans qu'elle avait commencé son pèlerinage à cette ville, et, après avoir visité tous les lieux saints, elle conçut le désir de revenir dans sa patrie. Mais auparavant elle voulut se rendre en Mésopotamie pour y voir des moines qui avaient la réputation d'une sainteté de vie incroyable, ainsi que le tombeau très célèbre et les reliques de l'apôtre saint Thomas, à Édesse. Elle déclare que tous les pèlerins de Jérusalem ne manquaient jamais de les visiter.

Comme pour rentrer à Constantinople, Silvie devait passer par Antioche, elle alla de cette ville à Hiérapolis, qui était alors la métropole de la province de l'Euphrate. Elle dit que ce fleuve est terrible, et elle le compare au Rhône pour l'impétuosité de ses eaux, mais elle ajoute qu'il est encore plus grand. Suivant la judicieuse remarque de M. Gamurrini, on peut conclure de la comparaison de l'Euphrate avec le Rhône que notre pèlerine était partie des Gaules, et qu'elle écrivait à des religieuses vivant dans un monastère peu éloigné du Rhône.

Après avoir traversé l'Euphrate sur un énorme bateau, elle parvint à Bathnas, et enfin à Édesse. Elle se hâta d'entrer dans la splendide basilique et au tombeau de saint Thomas pour y faire ses prières selon sa coutume quand elle était aux lieux saints; elle y lut même quelques pages des *Actes* de saint Thomas. L'évêque de cette ville, qui avait été moine et confesseur de la foi, la reçut avec bonté et lui dit : « Puisque je vois, ma fille, que pour satisfaire votre dévotion vous vous êtes imposée de si grandes fatigues en venant des extrémités de la terre dans ce lieu, je veux vous montrer tout ce qu'un chrétien désire voir. » L'évêque d'Édesse en disant à notre auteur qu'elle venait *des extrémités de la terre*, nous fournit une nouvelle induction pour admettre qu'elle arrivait des Gaules. L'évêque conduisit d'abord Silvie dans le palais d'Abgar, et il lui montra l'antique portrait de ce roi gravé sur l'albâtre et qui passait pour être très ressemblant. Ils entrèrent ensuite dans l'intérieur du palais

où l'on voyait des fontaines pleines de poissons remarquables par leur grandeur et leur beauté. L'eau qui en sortait, comme un fleuve argenté, arrosait seule toute la ville. Puis ils admirèrent le magnifique mausolée d'Abgar et de sa famille, et montèrent à son palais supérieur. Mais ce qui fut le plus agréable à Silvie, ce fut de recevoir de la main de l'évêque, la copie de la lettre d'Abgar à Notre-Seigneur, et de la réponse de Notre-Seigneur à Abgar que l'on conservait dans les archives d'Édesse avec un soin religieux; et elle promet à ses vénérables sœurs de les leur lire dès qu'elle sera de retour dans sa patrie.

Eusèbe de Césarée (1) rapporte que Abgar III, qui était atteint d'une maladie incurable, ayant reconnu la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lui écrivit pour le supplier de venir le soulager. Le Sauveur daigna lui répondre par une lettre dans laquelle il lui promettait de lui envoyer, après son ascension, un de ses disciples pour le guérir. En effet, l'apôtre saint Thomas envoya à Édesse, Thaddée, l'un des soixante-dix disciples, pour accomplir la promesse du divin Maître. « La mémoire de ce miracle, dit Eusèbe, s'est conservée dans les registres d'Édesse qui contiennent les actes d'Abgar. J'en ai tiré sa lettre, et la réponse du Sauveur que j'ai traduite du syriaque. » Voici la réponse du Sauveur :

« Vous êtes heureux, Abgar, d'avoir cru en moi sans m'avoir vu, car il est écrit de moi que ceux qui m'auront vu ne croiront pas, afin que ceux qui ne

(1) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, l. I, ch. XIII.

m'auront pas vu croient et soient sauvés. A l'égard de la prière que vous me faites de vous aller trouver, il faut que j'accomplisse ce pourquoi j'ai été envoyé, et qu'après cela je retourne vers celui qui m'a envoyé. Lorsque j'y serai retourné, j'enverrai un de mes disciples qui vous guérira et qui vous donnera la vie, à vous et à tous les vôtres. » La question de l'authenticité de ces deux lettres est controversée depuis longtemps, mais, quand on l'examine, on y trouve, des deux côtés, des arguments assez solides.

Après avoir passé trois jours à Édesse, notre pèlerine voulut s'avancer encore vers l'orient jusqu'à Charrès (Harran selon la Vulgate). Dès qu'elle y fut arrivée, l'évêque du lieu, qui était aussi moine et confesseur de la foi, s'empressa de la mener à l'église où elle fit ses dévotions habituelles, et reçut la bénédiction épiscopale. Cette église, bâtie à la place de la maison d'Abraham, renfermait le tombeau d'un saint moine martyr, nommé Helpidius. Ce saint est parfaitement inconnu aujourd'hui, mais, à cette époque, sa renommée était immense. Le jour de sa fête (le neuf des Calendes de Mai), tous les moines de la Mésopotamie et d'ailleurs, et même les ascètes, quittaient leurs solitudes pour accourir dans cette église vénérer, avec une grande solennité, les reliques du saint, et aussi la mémoire du patriarche Abraham, dont le nom est si célèbre en Orient. Silvie se félicite beaucoup d'être arrivée à Charrès, comme par hasard, la veille de la fête de saint Helpidius, ce qui lui permettait de voir les moines de la Mésopotamie, et même ceux qui avaient

la plus grande réputation de sainteté jusqu'à faire des miracles. Elle n'osait espérer ce bonheur, parce qu'elle savait qu'ils ne descendaient de leurs retraites que le jour de cette fête (dont elle ignorait la date) et le jour de Pâques. Elle resta donc deux jours en ce lieu pour s'entretenir avec ces religieux si fervents. Aussitôt la solennité terminée, ceux-ci se retirèrent pendant la nuit à leurs ermitages ou monastères. Il ne resta plus alors dans la ville aucun chrétien, si ce n'est quelques clercs ou moines, car tous les habitants étaient païens, et ils avaient l'habitude de révérer, à mille pas de la cité, les sépulcres de Nachor et de Bathuel, le frère et le neveu d'Abraham. Silvie demanda à l'évêque de Charrès où se trouvait l'endroit où Tharé, père d'Abraham, demeurait avec sa famille. L'évêque répondit : « Ce lieu est à dix stations d'ici, mais maintenant les Romains n'y ont plus d'accès, car il est entre les mains des Perses. » Ces paroles constatent que les frontières de l'empire romain venaient d'être rapprochées par le malheureux traité de Jovien avec les Perses, et ceci prouve que notre pélerine est arrivée là-bas quelque temps après.

L'évêque conduisit encore Silvie au puits où Jacob tira de l'eau pour abreuver le troupeau de Rachel. Il était situé à six milles de Charrès, et l'on y avait construit une belle et grande église. On y fit une prière, on y lut un chapitre de la Genèse, et après avoir récité un psaume analogue, on y fit une nouvelle prière, puis l'évêque donna sa bénédiction. Personne n'habitait auprès de ce puits, si ce n'est les clercs de cette église

et les moines qui demeuraient là dans leurs monastères. Silvie alla les visiter avec l'évêque de Charrès, et ils eurent ensemble les entretiens les plus édifiants. Les moines de la Mésopotamie, comme ceux des déserts de la Thébaïde, pratiquaient des austérités et des pénitences d'une rigueur indicible, et on racontait des merveilles de leurs vertus. Silvie, après avoir reçu pour elle et les personnes de sa suite, des eulogies, comme c'était la coutume d'en donner à cette époque, présenta ses adieux à l'évêque de Charrès et aux moines qui l'avaient accompagnée dans ces lieux, et, comme elle ne pouvait s'avancer plus loin, puisqu'elle était sur les limites de l'empire romain, elle revint à Antioche par la même route.

III

LE RETOUR A CONSTANTINOPLE

Notre pèlerine resta une semaine dans cette superbe capitale de la Syrie, pendant que l'on préparait tout ce qui était nécessaire pour le voyage, puis, après quelques journées de marche, elle parvint en Cilicie, dont Tarse était la métropole. Mais, comme le tombeau de sainte Thècle en était peu éloigné, Silvie eut le désir de s'y rendre. Après avoir traversé Pompéiopolis et Corycus elle arriva à Séleucie d'Isaurie. Elle y vit de très nombreux monastères des deux sexes. Dans l'un d'eux elle retrouva, avec la plus vive joie, une amie intime qu'elle

avait connue à Jérusalem. C'était une diaconesse, nommée Marthana, qui était supérieure d'un couvent de vierges, et avait en Orient une grande réputation de sainteté. L'église, avec le tombeau de sainte Thècle auprès duquel notre héroïne fit ses prières et lut les actes de la martyre, était située en dehors de la ville et renfermée dans une grande muraille pour la protéger contre les Isauriens qui étaient méchants et très voleurs. Après avoir passé deux jours à Séleucie pour visiter les couvents des religieux *apotactites* qui se privaient toute leur vie de chair et de vin, Silvie retourna à Tarse où elle fit une station de trois jours, et elle continua son voyage. Ayant traversé, pour la seconde fois, le mont Taurus, la Cappadoce, la Galatie et la Bithynie, elle parvint à Chalcédoine, où elle resta un jour pour honorer le sépulcre, alors si célèbre, de sainte Euphémie.

Le lendemain, elle traversa le Bosphore et rentra à Constantinople où elle fut retenue par son frère Rufin. Dès son arrivée dans cette capitale, elle s'empressa de parcourir les basiliques, les églises des Apôtres, et les tombeaux des martyrs qui l'ornaient en si grand nombre, elle rendait grâces au Seigneur qui avait daigné, malgré son indignité et sans aucun mérite de sa part, dit-elle, lui accorder la faveur insigne de voir tout ce qu'elle désirait si vivement, et de revenir à Constantinople. Elle ajoute ces paroles :

« De ce lieu, Mesdames, qui êtes ma lumière, lorsque je vous donnais cette marque d'affection (de vous écrire mon voyage), j'ai formé le projet, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'aller en Asie, c'est-à-dire à

Ephèse, pour y prier sur le sépulcre du bienheureux apôtre saint Jean. Mais si, après cela, étant encore vivante, j'ai pu connaître d'autres lieux saints, ou bien, lorsque je serai présente au milieu de vous, si Dieu daigne me l'accorder, je les ferai connaître à votre affection, ou bien, s'il me vient quelqu'autre chose dans l'esprit je vous le marquerai par écrit. Je vous prie seulement, Mesdames, qui êtes ma lumière, de vouloir bien vous souvenir de moi, soit que je sois encore dans mon corps, ou que j'en sois sortie. »

Silvie a joint à sa narration un long appendice contenant une curieuse et minutieuse description de la manière dont on célébrait la liturgie grecque à Jérusalem, au IVe siècle. Le temps ne nous permet pas de nous y arrêter pour le moment.

En terminant cette étude rétrospective, nous sommes heureux de constater que l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, écrit par un pèlerin anonyme en l'année 333, et le *Voyage de sainte Silvie,* de l'an 385, sont dus à des auteurs français. Ces deux descriptions de pèlerinages sont les plus anciennes qui aient pu traverser les siècles pour arriver jusqu'à nous, et elles renferment les documents les plus précieux pour l'étude de la palestinologie, qui est cultivée maintenant dans notre pays avec une nouvelle ardeur.

L'abbé LAURENT DE SAINT-AIGNAN,
Chanoine.

LES CONFRÉRIES

DES COMMUNAUTÉS D'ARTS ET MÉTIERS

DE LA VILLE D'ORLÉANS

> Hæc est vera fraternitas, quæ vicit mundi crimina.
>
> (*Brev. Roman.*)

Au moyen âge, on s'associait pour travailler et pour prier : l'un n'allait pas sans l'autre. L'atelier, l'étal et le cabinet « d'estude » s'ouvraient sur un oratoire; c'était là que l'artisan, le marchand, le praticien puisaient les sentiments d'honnêteté professionnelle et de probité commerciale, dont s'honorait la corporation; leurs clients ne s'en trouvaient pas plus mal : au contraire. En d'autres termes, il n'y avait pas de *communauté* d'arts et métiers qui n'eût sa *confrérie*.

Tel est le côté religieux de l'histoire commerciale et industrielle d'Orléans, que nous nous proposons d'étudier.

D'abord, nous jetterons un coup d'œil sommaire sur l'*organisation* des confréries de métiers d'Orléans (1). Puis, nous donnerons la *liste* de ces confréries, avec les noms de leurs *patrons* et la désigation des *églises* et *chapelles*, où elles siégeaient.

(1) On les appelait ainsi, pour les distinguer des « confréries de dévotion. »

§ I[er]

ORGANISATION DES CONFRÉRIES DE MÉTIERS A ORLÉANS

De droit commun et de coutume immémoriale, les confréries, qu'elles fussent de dévotion ou de métier, ressortissaient à la juridiction épiscopale (1). Voilà pourquoi nous voyons les évêques d'Orléans étendre leur sollicitude sur ces pieuses associations, qui, bien dirigées, étaient de nature à entretenir l'esprit chrétien dans les classes ouvrières.

Et d'abord, aucune confrérie ne pouvait être instituée sans l'autorisation expresse, par lettre, de l'Évêque (2); et ses règlements n'avaient force de loi qu'après avoir reçu son approbation (3). En conséquence, celui-ci avait droit absolu de contrôle et de visite sur les confréries érigées : droit qu'il exerçait par son vicaire général, par les archidiacres et surtout par son official (4). C'était, en effet, à cet official qu'on

(1) « Cùm jure communi et consuetudine immemoriali cognitio talium (confratriarum) ad nos spectet. » *Syn. Aurel.* 1525-1587. (CODEX STATUTORUM SYNODALIUM *Diœcesis Aurelianensis*, 1664, p. 576.)

(2) « Statuimus, ut nullæ in hâc diœcesi confratriæ instituantur, erigantur ve, sine nostrâ auctoritate et facultate litteris explicatâ. » (*Stat. Synod.*, p. 576.)

(3) « Confratres exhibeant nobis, aut saltem officiali nostro, statuta, si qua habent in suis confratriis. » (*Syn. Aurel.*, 1525 1587.)

(4) « Erectæ, à nobis, vel à vicario nostro generali aut archidiaconis visitentur. » (*Stat. Synod.*, 1644.)

devait soumettre les règlements ; c'était devant lui que les proviseurs entrants devaient prêter serment, et que les proviseurs sortants rendaient leurs comptes (1) ; enfin, c'était à lui, comme juge ecclésiastique, que revenait la connaissance des infractions graves au règlement. Nous voyons, en 1701, que la confrérie des *vitriers* obtient un jugement de l'official condamnant les *vinaigriers* à « débarrasser » de leur coffre, la chapelle qu'ils occupaient aux Jacobins; et, en 1716, un confrère vitrier est assigné devant l'official, parce qu'il refusait de payer sa cotisation (2).

Nos évêques durent encore veiller par leurs *statuts synodaux* à ce que la confrérie n'oubliât pas le but religieux, qui l'avait inspirée, et ne formât pas une petite paroisse dans une grande, au détriment de l'unité paroissiale et de l'autorité curiale. Sur le premier point, la fête patronale était le grand écueil des confréries, à cause des réjouissances purement matérielles qu'elle provoquait en dehors de l'église. Nos évêques ne cessèrent de travailler à en prévenir les abus scandaleux.

Déjà, en 1525, Jean d'Orléans, effrayé de ces excès, trouvait « effréné et intolérable le nombre des confréries existantes dans son diocèse, parce qu'elles étaient

(1) « Confratriarum provisores teneantur solitum præstare in initio suscepti officii coràm officiali nostro juramentum; mutenturque post biennium aut triennium, redditturi de receptis et solutis rationem coràm judice ecclesiastico (*Stat. Syn.*, 1528-1587. — cf. *Stat. Synod.*, 1664.)

(2) *Registre de la confrérie de Saint-Luc*, entretenue, dans la chapelle des Jacobins, par les *maîtres-vitriers* d'Orléans.

devenues l'instrument et l'occasion, surtout pour les habitants des campagnes, de boire et de manger outre mesure, de perdre leur argent à des jeux prohibés, et de faire servir à des usages profanes et à des intérêts privés ce qui avait été légué pour des œuvres pies (1). » Aussi le sage prélat ordonnait-il que, dans les six mois, les titres, les statuts et l'état des revenus de toutes les confréries de son diocèse fussent soumis à son official, afin qu'il pût rappeler à la tempérance et à la modestie celles qui s'en écarteraient le plus. En outre, il interdisait les banquets, les histrions, les danses et les jeux (2); il défendait d'instituer de nouvelles confréries sans son autorisation (3), et enjoignait à ses prêtres de ne pas assister aux repas de confrérie (4). Il faut croire que cet état de choses était général, car le pouvoir royal s'en émut; et, en 1566, par l'ordonnance de Moulins, il abolissait les *assemblées* de confréries et leurs

(1) « Cùm... sit in variis ecclesiis nostræ Diœcesis effrenatus et intolerabilis numerus confratriarum, quæ factæ sunt instrumentum et occasio, maximè rusticis, se ingurgitandi et inebriandi, ludis prohibitis sua deperdendi, monopolia faciendi, et quæ ab antiquo in usum pium legata sunt, convertendi in usus quorumdam privatorum qui earum administrationem affectant, eâ occasione utentes ad occupandum per sacrilegium bona et redditus illarum, ordinamus..... » (*Synod. Aurel.*, 1525-1587.)

(2) « In istis comessationous, choreæ, tripudia, histriones, mimi, ludi cessent. » (*Item.*)

(3) « Novas confratrias instituere prohibemus, sine permissione nostrâ. » (*Item.*)

(4) « Convivia... confratriarum nunquàm frequentent. » (*Stat. Synod.* 1525-1587).

banquets. Malgré ces défenses réitérées, l'esprit païen se perpétuait dans les fêtes de confrérie. On dansait, on banquetait, on bouffonnait plus que de raison. Aussi, en 1664, l'évêque d'Orléans, Alphonse Delbène, renouvelait toutes les prohibitions de ses prédécesseurs : « Que cessent enfin les danses sacrées, les bouffonneries, les danses en chœur, les repas de corps, et tout ce qui ne respire pas la charité et l'édification publique (1). »

Si l'esprit de la corporation conduisait au monopole, celui de la confrérie menaçait l'unité paroissiale, en créant une petite paroisse dans la grande. Pour réagir contre ces tendances schismatiques, nos évêques ne cessèrent de proclamer obligatoire l'assistance aux offices de la paroisse. Aussi l'évêque Jean de l'Aubespine, en 1590, avait-il statué qu'aux messes de confrérie il ne se ferait point d'eau bénite ; que ces messes se célébreraient à des heures qui ne pourraient empêcher la grand'messe de la paroisse, où elle était instituée ; que, le dimanche, ces messes ne seraient que des basses messes ; et que les confrères, qui y auraient assisté, ne laisseraient pas d'aller à la messe paroissiale (2). En 1644, Nicolas de Netz renouvela toutes

(1) « Denique cessent tripudia, scurillitates, choreæ, comessationes, aliaque omnia quæ ad charitatem et ædificationem non spectant. » (*Stat. Synod.*, 1664). « Necnon conventiculares comessationes... ex denaris confratriarum solvendas, sub prædictis pœnis prohibentes. » (*Conc. Senon.*, 1528.)

(2) « Que ès Messes de confrairie il ne se fera point d'eau bénite qu'icelles messes se célèbreront à certaines heures qui ne puissent empêcher la grande messe de l'église et paroisse où elles sont ins-

ces dispositions, en déclarant que « tout ce qui, dans les confréries, détournait de la messe et des offices de paroisse était interdit, ainsi que tout acte contraire aux droits et prérogatives du curé » (1). Le jour de la fête patronale, le pain bénit même ne pouvait être offert sans sa permission (2).

Étudions maintenant l'*organisation* des confréries.

Tout Maître en était membre de droit; mais, pour être membre actif, la principale condition était de *payer la cotisation annuelle* (3). Les veuves de Maître en faisaient également partie.

Les réceptions des confrères se faisaient à la première messe de la fête patronale : ce qui nous fait croire que la Sainte Communion était faite par le récipiendaire.

tituées, ny aussi la prédication qui s'y pourrait faire sans qu'ès jours de dimanches icelles messes de confrairies se puissent célébrer hautes, mais seulement basses : et les confrères qui auront assisté auxdites messes de confrairies ne laisseront d'eux trouver et d'assister pour ce à leurs messes parochiales, suivant les ordonnances de l'Église, et de ce en seront advertis par les curés desdites paroisses. (*Stat. Synod.*, p. 308.)

(1) « Nihil in illis fiat, quod à Missa et officio parochiali avertat; nihil quod ecclesiœ aut rectoris ejusdem juribus contrarium sit. » (*Stat. Synod.*, p. 576.)

(2) « Idem observetur in Missis fraternitatum seu, ut vulgò vocant, confratriarum, nisi forte die festo patroni panis benedictionem curatus vel superior loci faciat, aut fieri permittat. » (*Stat. Synod.*, p. 304.)

(3) Les listes des confrères portent en titre cette rubrique : « Confrères payans la confrérie. »

A la tête de la confrérie étaient les *proviseurs*. Il y en avait deux, élus par les confrères, et renouvelés par moitié chaque année le plus ordinairement (1). Dans l'assemblée générale de la fête patronale, ils ne pouvaient prendre l'administration qu'après avoir prêté serment devant l'official (2). Le proviseur sortant devait rendre publiquement ses comptes devant l'assemblée et devant l'official.

Le *syndic* et le *clerc de la communauté* étaient également membres du bureau. Ce dernier, qui était un Maître, avait les clefs de la chapelle et du coffre de la confrérie; il devait convoquer les confrères aux offices et aux services; ouvrir la chapelle les jours de fête et de service, et préparer tout ce qui était nécessaire pour la célébration des offices : il était alors qualifié *clerc de la confrérie* (3). En 1758, le clerc de la communauté des couvreurs fut condamné à l'amende pour avoir négligé d'ouvrir la chapelle : on avait dû recourir à un serrurier pour forcer la serrure (4).

Il y avait encore parmi les dignitaires de la confrérie *le Roi du bâton*. C'était à lui que revenait

(1) « Confratriarum provisores... eligantur singulis annis. » (*Conc. Senon.*, 1528, p. 580. « Mutentur post biennium aut triennium. » (*Synod. Aurel* 1525).

(2) Provisores electi, præstito pro more juramento, eorum administrationem suscipiant; tùm, finito munere, rationes reddant (*Synod. Aurel.* 1661). V. note 1 de la page 7. (*Synod. Aurel*, 1525-1587).

(3) *Statuts des paumiers*, 1683, art. 10.

(4) *Statuts des couvreurs-plombiers*, 1758.

l'honneur de porter, les jours de fête, le bâton du saint patron de la confrérie. Nous verrons plus loin que cette dignité, plus traditionnelle que régulière, plutôt tolérée qu'approuvée par l'Église (1), fut une source d'abus, que l'autorité diocésaine travailla, mais vainement, à corriger.

Enfin, le prêtre, chargé des offices et des services de chaque confrérie, avait le titre de « Sacristain (2) », ou de Chapelain (3), selon que la confrérie siégeait dans une église paroissiale ou conventuelle, ou dans une chapelle particulière.

A l'origine, chaque métier avait, dans la ville, son quartier (4); aussi l'église paroissiale, sur laquelle il se trouvait, était-elle le siège de la confrérie. Mais Orléans

(1) On l'appelait encore le *Bâtonnier*. Cette qualification *médiéviste* est restée au chef de l'ordre des Avocats, dans chaque tribunal Le titre de *roi* était regardé comme une usurpation. Nos *statuts* ne l'emploient qu'avec répugnance : « Præfecti, quos *Reges* malè nuncupant... » (*Syn*, *Aurel.* 1664).

(2) *Statuts des procureurs au Châtelet*; des *vitriers*, etc.

(3) *Statuts des menuisiers*.

(4) Voici, d'après LE MAIRE (*Antiquitez de la ville d'Orléans*, p. 66et suiv.) les rues de métiers par quartiers et par paroisses :

I. — BOURG D'ORLÉANS

1° *Paroisse de Saint-Maclou* : — Rues de la Poulaillerie ou Pâtisserie ; des Petits-Souliers ; — de la Taillanderie, — des Trois-Maries (Marchands de toile).

2° *Paroisse de Saint-Hilaire* : — Rues au Lin ; — de la Chollerie ; — Marché à la crème.

3° *Paroisse de Saint-Donatien* : — Rues de la Charbonnerie ou

s'étant agrandie à plusieurs reprises, les nouvelles *accrues* se peuplèrent d'artisans de tous métiers; et dès lors le cantonnement par métier ne fut plus possible, ni partant obligatoire. La plupart des communautés de métiers durent choisir pour siège de leurs confréries, soit les églises, où leurs membres dominaient, soit celles plutôt où ils étaient sûrs de trouver l'hospitalité;

Marché-aux-Balais; — Pavée d'andouilles; — de la Charpenterie; — de la Corroierie.

4° *Paroisse de Saint Germain* : — Rue des Images.

5° *Paroisse de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle* : — Rues des Etuves (ou Vachot); — de l'Écrivinerie.

II. — BOURG D'AVIGNON OU DUNOIS

1° *Paroisse de Saint-Paul* : — Rues des Arbalétriers; — de la Vieille-Poterie; — de la Foulerie; — des Fourneaux ou Mâcheclou; — des Soufflets; — de la Vieille-Menuiserie ou Gâte-Bois; — du Chaudron; — des Charretiers; — de la Talmellerie; — de la Vieille-Peignerie; — de la Triperie; — de la Vieille-Friperie.

2° *Paroisse de Sainte-Catherine* : — Rues des Hôtelleries; — de la Vieille-Harancherie; — de l'Ormerie; — de la Cordonnerie; — de la Faverie; — de l'Aiguillerie; — de la Barillerie; — de la Vieille-Poterie; — des Bahutiers (de l'Ecrevisse); — de la Triballe (cabaret).

III. — BOURG-NEUF OU DE SAINT-AIGNAN

1° *Paroisse de Saint-Victor* : — Rue des Raquettes.

2° *Paroisse de Notre-Dame-du-Chemin* : — Rues des Potiers; — du Moulin-à-vent; — des Meuniers.

3° *Paroisse de Saint-Vincent* : — Rues des Bouteilles; — Chaude-Tuile.

IV. — QUATRIÈME ENCEINTE :

1° *Paroisse de Saint-Paterne* : — Rues Vair; — des Etillaires (Bœuf-Saint-Paterne.)

2° *Paroisses de Recouvrance et de Saint-Laurent* : — Rue de la Vieille-

car, d'après *la pastourelle d'Orléans*, les métiers, qui suivaient la bannière de telle ou telle paroisse, avaient, au XVIIe siècle du moins, le siège de leur confrérie dans une autre église ou chapelle (1). De fait, au XVIIIe siècle, les églises paroissiales étaient le siège de 63 confréries; Saint-Paul seul en comptait une vingtaine. Une dizaine se réunissaient dans des chapelles particulières, desservies par un chapelain : le petit Saint-Michel; Saint-Vrain ou Sainte-Anne, Saint-Esprit et Saint-Hubert du grand cimetière; et Saint-Sauveur; une autre dizaine recevaient l'hospitalité chez les Jacobins de la place de l'Étape.

La corporation foncièrement chrétienne se proposait par la confrérie d'entretenir et de développer parmi

Meunerie (Ecu-d'or); — de la Vieille-Vannerie; — du Four-à-ban; — du Four-à-chaux; — des Couverturiers; — de l'Écorcherie.

6° *Paroisse de l'Alleu Saint-Mesmin* : — Rues des Hennequins; — de la Monnaie.

7° *Paroisse de Saint-Eloi* : — Rue de la Clouterie ou des Grands-Ciseaux; — des Éperonniers (*aliàs* du Gros-Ferrement;) —

8° *Paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier* : — rue de la Tannerie.

9° *Paroisse de Saint-Pierre-Empont* : — Rues des Bouchers; — de Lormerie.

(1) Sainte-Catherine, *marchands de draps*; — Saint-Pierre-Ensentelée et Saint-Michel, *orfèvres*; — Saint-Hilaire, *marchands de toiles et regrattiers*; — Saint-Maclou et Saint-Sulpice, *tapissiers* et *pâtissiers*; — Saint-Victor et Saint-Euverte, *marchands de bois et charpentiers*; — Saint-Pierre-le-Puellier, *charbonniers*; — Saint-Donatien, *clercs de la Basoche et pelletiers*; — Saint-Liphard, *luthiers*.

ses membres l'esprit religieux qui l'animait. La plupart des statuts des communautés de métiers le disent hautement. Elles s'étaient constituées en confrérie, « pour s'obliger à vivre chrétiennement (1), et afin de s'acquitter dignement de leurs charges (2) ». Le travail anobli, sanctifié par la prière, était accepté sans murmure et fait en conscience. Aussi, sous l'empire de la morale évangélique, pas d'antagonisme entre patrons et ouvriers; pas de concurrence déloyale entre maîtres; et de la part des clients à l'égard du marchand, du consommateur à l'égard du producteur, confiance entière et mutuelle. En un mot, sous l'ancien régime, les ouvriers, unis pour travailler, l'étaient encore pour prier.

La confrérie n'exigeait pas la pratique des devoirs religieux : celle-ci était dans les mœurs; seulement elle les facilitait entre artisans du même métier par des exercices particuliers : voilà pourquoi elle avait une chapelle à part (3). Ces exercices étaient, pour toutes les confréries, la célébration de la fête patronale; un service de *Requiem* pour chaque confrère décédé (4), et pour la plupart une messe dominicale.

Toute confrérie était sous la protection d'un saint, qui devenait le *patron* et le *modèle* de ses membres. Ce

(1) *Statuts des maîtres cordonniers de la Ville d'Orléans.*

(2) *Statuts et règlements pour la communauté des notaires au Châtelet d'Orléans* (1705-1735).

(3) Le repos dominical est prescrit par tous les statuts des corporations.

(4) Et même pour chaque femme, ou veuve de Maître.

saint protecteur était le plus souvent un *ouvrier ;* ainsi les ouvriers en bois avaient choisi s. Joseph, charpentier; les ouvriers sur métaux, s. Éloi, orfèvre et ciseleur; les chirurgiens, s. Cosme et s. Damien, médecins; s. Luc était le modèle des écrivains enlumineurs et des peintres-vitriers et verriers; s. Crépin celui des cordonniers; s. Fiacre celui des jardiniers; s. Paul, le faiseur de tentes, celui des corroyeurs; s. Maurice, s. Georges, s. Martin, celui des soldats; s[te] Marthe était la patronne des aubergistes et des hôteliers, comme s[te] Zite celle des servantes.

Pour d'autres patrons, c'est le genre de leur martyre, ou un épisode de leur vie, qui ont déterminé le choix des confrères. Les charrons ont choisi s[te] Catherine, parce que cette vierge fut suppliciée sur une roue; les artilleurs et mineurs, s[te] Barbe, parce que le père de cette martyre fut foudroyé en châtiment de ses crimes; les ouvriers en laine, cardeurs et peigneurs, s. Blaise, parce que cet évêque arménien eut le corps déchiré par des peignes de fer; les bouchers et les corroyeurs, s. Barthélemy, parce qu'il fut écorché vif; les chandeliers, fondeurs de suif, s. Jean à la Porte-Latine, parce que cet apôtre y fut plongé dans une chaudière d'huile bouillante (1); les charcutiers, s. Antoine (2), auquel le démon apparut souvent sous la forme d'un

(1) Ils disaient : *Saint Jean-Bouillant.*

(2) A Bordeaux, les cuisiniers avaient choisi s. Laurent, parce qu'un gril fut l'instrument de son martyre; les maîtres d'école et de calcul, s. Mathieu, qui était collecteur d'impôts.

pourceau; les bonnetiers, les tapissiers et les foulons, s. Jacques le Majeur, parce qu'il usait de vêtements de lin et qu'il eut le crâne fracassé par la masse d'un foulon (1); les conseillers au bailliage et au présidial, les procureurs au Châtelet, les clercs de la Bazoche, s. Liphard, parce que, avant d'être moine, il avait été juge à Orléans, et s. Nicolas, parce qu'il s'était montré le défenseur des orphelins, etc.

Quelquefois, c'est une idée toute symbolique qui a guidé les confrères, pour adopter pour patron tel ou tel saint. Ainsi les vinaigriers ont pris pour patronne la Sainte Vierge, considérée dans un de ses mystères glorieux, parce que le vinaigre avait joué un rôle dans un des mystères souffrants de son Divin Fils; les parfumeurs, gantiers et merciers, ste Marie-Madeleine, parce que la pécheresse répandit un vase de parfum sur les pieds du Sauveur; les marchands de toile, les Trois Maries, parce qu'elles aidèrent la Sainte Vierge à ensevelir Notre-Seigneur dans un linceul et avec des bandelettes de toile; les bouchers de Bordeaux, s. Thomas d'Aquin, le docteur angélique, parce que Albert le Grand, son professeur, avait prédit que son élève, qu'on taxait de mutisme, mugirait un jour comme un bœuf.

Enfin, il faut bien l'avouer, le choix de tel ou tel saint pour patron provenait de raisons moins élevées. Les vignerons avaient choisi s. Vincent; les clou-

(1) « Lineis vestibus utebatur... Graviter ejus capite fullonis fuste percusso, animam Deo reddidit. » (*Brev. Romanum.*)

tiers, s. Cloud; les savetiers, s. Santin; les paveurs, s. Roch, en faisant un jeu de mots sur ces noms (1); ou bien une singulière association d'idées avait présidé au choix du patron. Les couvreurs avaient pour fête patronale l'Ascension ; les pâtissiers-rôtisseurs, la Chandeleur (2).

Quoiqu'il en ait été, le culte du Patron était le point dominant de la dévotion des confrères (3).

Son image était peinte sur les bannières des métiers. Ces bannières marchaient en tête des corporations dans toutes les occasions solennelles : entrées de rois, de ducs, de princes de *l'Église* et d'évêques; processions du 8 mai et de la Fête Dieu. La statuette du patron, en argent, en cuivre ou en bois, surmontait le *bâton* que portait le *roi du bâton*. Le port de ce bâton, qui était le sceptre d'une royauté annuelle, était une source d'abus. Après avoir été longtemps autorisé, Jean d'Orléans, en 1525, en réglait l'usage (4) : il défendit rigoureusement que les images, qui étaient suspendues au bâton, restassent dans les demeures des

(1) Cfr. *Caractéristique des saints*, par le P. Cahier, qui relève le côté puéril de ces choix populaires.

(2) A Bordeaux.

(3) Les *patrons* de confréries ou de corporations ne sont pas de vrais patrons dans le sens *liturgique* du mot. Ils n'ont donc droit à aucun des privilèges accordés par la liturgie aux Patrons des églises.

(4) « Delationem autem baculorum temperare instituimus, prohibentes omninò ne imagines, quæ deferuntur in baculis, remaneant in domibus laïcorum, sed statim referantur in ecclesiam. » (*Synod. Aurel.*, 1525).

laïcs, et prescrivit qu'elles fussent reportées à l'église. En 1590, Jean de l'Aubespine renouvelait les mêmes prescriptions par le statut suivant : « Qu'aux premières vêpres on pourra aller quérir les bâtons desdites confrairies et seront reportés aux secondes vêpres seulement, sans les porter ni reporter davantage, avec défenses d'y user de fiffres ny tambours, pour le convoi desdits bâtons et pains bénits ou à bénitre. » En 1664, Nicolas Denetz proscrit le port du bâton orné d'images; et il interdit aux *rois du bâton* de se laisser conduire à leur demeure avec tambours et instruments de musique (1). Enfin, il défend qu'on offre des *cierges fleuris* (2) : nous ne comprenons pas la portée de cette dernière prohibition.

La dignité de *roi du bâton* ne laissait pas que d'être onéreuse. A l'origine, il était choisi parmi les confrères les plus aisés; mais sur la fin, vers 1700, dans la plupart des confréries, il fut résolu « que, dans le choix de l'élu, on suivrait l'ancienneté (3) ». En 1746, il fut arrêté que chaque roi donnerait seulement, au lieu et place de tapisseries, 3 livres, « que les proviseurs emploieraient à acheter des bouquets (4) ».

(1) « Baculi cum imaginibus ne gestantur : nec præfecti, quos reges malè nuncupant, cum tympanis aut musicis instrumentis domum ducantur. » (*Synod. Aurel.*, 1525).

(2) « Ne cerei offerantur, quos *floridos* vocant » (*Synod. Aurel.* 1664).

(3) *Registre de la confrérie des vitriers d'Orléans* à l'année 1699.

(4) *Idem.*, à l'année 1746.

Naturellement, la fête patronale était, chaque année, célébrée avec toutes les pompes du culte catholique : offices solennels dans la chapelle de la confrérie, réceptions de nouveaux confrères, reddition des comptes par le proviseur sortant, élections et intronisations d'un autre proviseur et d'un nouveau *roi du Bâton*, panégyrique du Saint, procession (1), salut et *Te Deum;* tout se réunissait pour faire de cette fête le grand jour de la Confrérie. Ajoutez à cela les réjouissances de famille, qui prolongeaient au foyer domestique les solennités de l'église, et vous aurez une idée complète de l'importance que les confrères mettaient à fêter leur patron.

Tel était l'ordre du jour généralement observé dans ces fêtes corporatives :

Il y avait d'abord, dans la chapelle de la confrérie, une première messe basse, où se faisait la réception des nouveaux confrères, et où les confrères pouvaient communier. Vers 10 heures, se célébrait la grand'messe, à laquelle était offert par un des maîtres, à tour de rôle, et distribué par le dernier maître reçu, un splendide pain bénit en ovales (2).

A l'issue de la grand'messe se tenait une séance administrative, présidée par l'official, ou par un de ses délégués, le curé de la paroisse ou le prieur du couvent. Là, le proviseur sortant rendait ses comptes et recevait

(1) Les Cinquanteniers, les portefaix, les cordonniers, avaient une procession extérieure.

(2) D'après les *statuts des chamoiseurs*, l'ovale pesait 3 quarterons.

par l'élection, son successeur. Puis, un autre scrutin proclamait le nouveau *roi du Bâton*.

Enfin, à l'heure indiquée, on chantait Vêpres ; et au chant du *Deposuit potentes de sede*, le roi déchu allait majestueusement remettre à l'élu du jour le bâton royal, que celui-ci recevait d'un air triomphant, pendant que le chœur chantait : *Et exaltavit humiles !* Suivait le panégyrique du patron ; un salut solennel avec procession et le *Te Deum* terminaient la fête religieuse.

Le lendemain, ou le surlendemain de la fête patronale, se célébrait toujours un service solennel pour tous les confrères défunts.

Le culte des morts était, en effet, un devoir corporatif. A chaque décès, tous les confrères devaient assister, sous peine d'amende (1), au convoi du défunt, qui avait lieu dans sa paroisse respective, et au service, qui se faisait le lundi après le décès, dans la chapelle de la confrérie. Anciennement, le corps était porté par les huit plus jeunes maîtres (2) ; il était escorté par d'autres maîtres, portant : les uns, les cordons du poêle (3) ; les autres, des torches funéraires avec les armoiries de la corporation (4).

(1) Cfr. la plupart des *Statuts* de nos corporations. La distance ou la maladie étaient les seuls motifs légitimant l'absence.

(2) Les couvreurs, par exemple, étaient passibles d'un quarteron de cire blanche, s'ils y manquaient (*Statuts des couvreurs-plombiers*, 1735).

(3) Il fallait une permission du curé de la paroisse pour que le poêle de la confrérie fut employé dans son église (Les *Maîtres-Écrivains Orléanais*, par Houdas, p. 11.)

(4) Voir 1° *Registre des comptes* de la confrérie des peintres-

Outre les offices et messes de la fête patronale et les services célébrés au décès de chaque confrère, plusieurs confréries de métiers et de corps, comme celles des notaires, des menuisiers, des chandeliers en suif, des charpentiers et des cordonniers, faisaient célébrer, *chaque dimanche*, une Messe basse, sauf les jours de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, « que l'on passe ordinairement en sa paroisse » ; et cela, d'après les *statuts des notaires*, « pour s'exciter à une dilection nouvelle et par vœu de piété, réitéré toutes les semaines, invoquer l'assistance de l'Esprit-Saint, afin de s'acquitter dignement de leurs charges (1) ; » ou, d'après ceux des *cordonniers*, « pour s'exciter à la piété et dévotion et s'obliger à vivre chrétiennement (2). » A la messe dominicale des confrères de saint Crépin, on offrait un pain bénit, qui était distribué à l'assistance par le dernier maître reçu (3).

Les maîtres écrivains-imagiers étaient chargés d'assurer le service divin dans leur chapelle dédiée à saint Vrain, et d'administrer le grand cimetière, dont celle-ci faisait partie. Aussi avaient-ils à leur charge les honoraires du chapelain et les gages d'un concierge. Les menuisiers-ébénistes, en se substituant aux écri-

vitriers d'Orléans ; 2° *Inventaire* de la chapelle de la confrérie des *menuisiers* (Questionnaire de 1776. *Archives du Loiret.*)

(1) *Statuts des notaires.*

(2) *Statuts des cordonniers*, 1659.

(3) *Statuts des cordonniers.*

vains dans la possession de la chapelle Saint-Vrain, durent acquitter les mêmes charges (1). La confrérie des mariniers faisait dire deux messes, chaque année, dans la chapelle du grand Hôtel-Dieu, qui était dédiée à saint Nicolas : c'était même dans cette chapelle qu'ils déposaient leur bannière (2).

Les membres des confréries de métier devaient même assister en corps à certaines processions générales, notamment à celles du 8 Mai et de la Fête-Dieu : chacun d'eux se groupait derrière la bannière de sa corporation. L'assistance à la procession de la part des confrères n'était pas facultative. En 1783, les marchands-drapiers refusèrent d'assister à la procession de la Fête-Dieu. Le lieutenant de police les actionna : ils en appelèrent au lieutenant-général, qui jugea l'affaire selon la coutume.

Les confréries avaient leur budget particulier. Elles devaient équilibrer leurs charges avec leurs dépenses. Voilà pourquoi, chaque année, dans une séance solennelle et devant l'official, les proviseurs étaient obligés de rendre leurs comptes, afin que l'autorité diocésaine sût si les recettes balançaient les dettes : « *mox reddituri de receptis et solutis rationem* » (3).

Quelles donc pouvaient être les *ressources* d'une confrérie de métier ? Elles étaient de deux sortes : *ordinaires* et *extraordinaires*.

(1) *Statuts des menuisiers*, 1769.

(2) *Archives de la charité*, par le chanoine Belu, année 1515.

(3) *Stat. Synod.*, 1528 et 1624.

Une cotisation fixe et annuelle, mais proportionnelle au nombre et à la fortune des confrères, de la part de chaque Maître ou de veuve de Maître (1) ; une certaine somme à chaque réception de Maître (2); une partie de l'argent versé par les apprentis, quand leur nom était inscrit sur le registre de la confrérie (3) ; et une part prélevée sur toutes les amendes, encourues par les contrevenants aux statuts de la corporation (4), constituaient les revenus *ordinaires* de la confrérie.

Les revenus *extraordinaires* consistaient en quêtes ou legs, en donations, et en cotisations éventuelles dans un but déterminé.

Voici les *charges* qui incombaient le plus communément à chaque confrérie :

Si elle avait une chapelle particulière, l'entretien des bâtiments et du mobilier lui revenait (5). Si elle

(1) Les boulangers versaient annuellement dans la *boîte* ou bourse de la confrérie 12 sols ; les cordonniers 14 sols ; les vitriers 25 sols ; les chapeliers 16 livres de cire ouvrée.

(2) Les maîtres vitriers donnaient 3 livres ; les maîtres paumiers une livre.

(3) Les apprentis vitriers versaient 30 sols ; les apprentis paumiers un quart d'écu (Cf. *Le Jeu de paume à Orléans,* par l'abbé Cochard — Mém. de la Société archéol. de l'Orléanais, t. XXII.)

(4) Chez les paumiers, c'était le quart de l'amende qu'ils devaient verser à leur confrérie.

(5) C'était le cas des menuisiers, des charpentiers et des taillandiers, qui jouissaient des chapelles de Sainte-Anne, du petit Saint-Michel et de Saint-Sauveur.

n'avait que l'usufruit, à certains jours, d'une chapelle sise dans une église paroissiale ou conventuelle, elle concourait avec la fabrique, à l'entretien et à l'ornementation de cette chapelle. Ainsi, nous voyons les maîtres vitriers coopérer à l'ameublement de leur chapelle, située dans l'église des Jacobins (1).

Enfin, les frais du culte lui incombaient : offices de la fête patronale; acquits des fondations; services de *requiem* (2).

Le *roi du bâton*, du moins chez les maîtres-vitriers, devait fournir les tapisseries le jour de la fête patronale. Au XVIII[e] siècle, cet usage fut changé : il donnait 3 livres que les proviseurs employaient à acheter des bouquets (3). Chaque confrérie devait donc se procurer et entretenir tout ce qui était nécessaire au culte.

Voici le détail sommaire des objets liturgiques qu'elle devait avoir en propre :

— Autel et sa garniture (crucifix, chandeliers, tabernacle, parements avec armoiries brodées, vases de fleurs) ; calice et burettes, missel, clochettes, bénitier et lampe de sanctuaire.

(1) *Registre des comptes de la confrérie des maîtres vitriers* (année 1761).

(2) Les charpentiers, couvreurs et maçons donnaient annuellement 75 livres au curé de Saint-Victor, qui desservait la chapelle du petit Saint-Michel, où siégeait leur confrérie.

(3) D'après un compte de 1695, les vitriers donnaient pour leur fête patronale 4 livres 16 sous, pour 24 livres de pain bénit, et 4 livres 11 sous pour cierges et flambeaux blancs.— En 1666, on lit « 5 livres, 8 sous, 6 deniers pour pain bénit, gâteau et collation du prédicateur. » — (*Registre des comptes.*)

— Vêtements et linges sacrés (chasubles, aubes, chappes, nappes d'autel et à pain bénit).

— Pour la fête patronale, bâton avec statuette en vermeil, en argent ou en bois, du patron; chandeliers et torches avec armoiries; charge en bois pour porter le chef-d'œuvre et la statue du patron, s'il en existait une distincte de celle qui ornait le bâton; bassin d'airain ou d'étain pour quête; corbillon pour pain bénit (1), etc., etc.

— Pour les services, tentures noires, poêle de peluche, *bière* ou catafalque, quatre chandeliers blancs avec armoiries.

Il était d'usage, et non de droit, parmi les paumiers, que le nouveau maître gratifiât de 10 sols le clerc de la confrérie (2).

Si les recettes dépassaient les dépenses, les statuts synodaux fixaient l'emploi de cet excédent : *Et pecuniæ, quæ supererunt, applicentur per eos* (provisores) :

Vel in usum reparationis ecclesiæ ;

Aut curam, seu alimoniam pauperum ;

Aut alios pios usus, prout Episcopus arbitratus fuerit (3).

Ainsi les confréries devaient appliquer le surplus de l'exercice, soit à la réparation de l'église, où elles sié-

(1) Nous donnons en *appendice* deux *inventaires* de mobilier de confrérie : 1° celui de la *confrérie de Saint-Luc* (vitriers); 2° celui de la *confrérie de Sainte-Anne* (menuisiers).

(2) *Statuts des paumiers*, 1683.

(3) *Concil.-Senon.*, 1528 — (*Stat. Synod.*, p. 580).

geaient, soit à secourir les indigents, soit à des œuvres pies, au gré de l'évêque.

Voyons si elles ont été fidèles à ces prescriptions :

La nombreuse corporation des maîtres-écrivains faisait, en 1313, agrandir sa chapelle de Saint-Vrain, en y ajoutant une aile (1).

En 1473, la riche et puissante communauté des marchands fréquentant la Loire, dont le siège, avec la confrérie, était à Orléans, fait construire, dans l'église des Jacobins, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié; en 1598, elle coopère, avec ces religieux, à la réédification de l'église, détruite par les protestants (2).

A Saint-Hilaire du Châtelet, les orfèvres, en 1588, reconstruisent l'autel de leur chapelle, dédiée à saint Éloi (3).

Aux Jacobins, les vitriers, en 1780, dépensent 120 livres pour refaire le plafond et repeindre l'autel et les lambris de leur chapelle (4).

La confrérie considérait l'aumône comme un devoir : aussi la pratiquait-elle autant que ses moyens le lui permettaient. Elle ne lui consacrait pas seulement le superflu de ses revenus, elle l'inscrivait dans son budget à l'article de ses dépenses ordinaires.

(1) *Les maîtres écrivains d'Orléans*, par Houdas. — Tant à Paris qu'à Orléans, on ne comptait pas moins de 10,000 copistes. Ce nombre, emprunté à un auteur du XVe siècle, nous paraît exagéré.

(2) *Hist. de la communauté des marchands fréquentant la Loyre*, par M. Mantellier, p. 380.

(3) *Questionnaire de 1776. (Archives du Loiret.)*

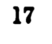
(4) *Registre des comptes de la confrérie*, année 1780.

Nul doute que, dans ses libéralités, les Maîtres et les veuves de Maîtres, les orphelins, les compagnons et les apprentis qui étaient dans le besoin, passassent avant les pauvres ordinaires. C'est ici surtout que nous regrettons l'absence des comptes de confréries; ils nous auraient initié aux actes multiples de charité qu'elles pratiquaient à l'égard des veuves et des orphelins, et d'assistance mutuelle vis-à-vis des apprentis et des compagnons, que la maladie forçait à chômer.

Si nous n'avons pu, faute de documents, découvrir toutes les fondations charitables faites par les corporations d'Orléans en faveur de leurs pauvres, de leurs malades et de leurs orphelins (1), il en est une que nous devons relater à l'honneur de la confrérie des maîtres écrivains. En 1298, ils fondaient l'*hospice de Saint-Pouair* à l'intersection de la rue Bannier et de la rue de la Bretonnerie, pour y retirer la nuit, particulièrement en hiver, les pauvres qui n'avaient pas où loger (2). Ils l'administrèrent jusqu'à la fin du XVe siècle.

(1) A Paris, au XVe siècle, il y avait *l'hôpital des pauvres orfèvres* En 1544, se fondait l'hôpital de la Trinité pour les *fils des pauvres artisans*. Au XIVe siècle, les drapiers, tous les premiers dimanches de l'année, donnaient aux pauvres de l'Hôtel-Dieu un pain, une pinte de vin et une pièce de viande, un mets entier aux accouchées, un pain, une quarte de vin et une pièce de viande aux prisonniers du Châtelet.

(2) Cette destination dura jusqu'en 1556, époque à laquelle l'hôpital de Saint-Paterne devint *l'aumône des garçons*, pour recevoir les hommes et les enfants mâles. Ses biens furent réunis à



La plupart des métiers choisissaient, dans un but charitable, leurs apprentis parmi les *enfants de l'aumône générale*; et, pour les recevoir maîtres, ils les dispensaient du chef-d'œuvre (1).

Le corps des marchands drapiers portait annuellement à son budget certaines sommes pour les pauvres prisonniers, pour les pauvres honteux, pour les paralytiques d'Orléans, et pour les écoles de charité de Huisseau-sur-Mauves et de l'Estiou-sur-Loire (2).

Enfin, nos communautés de marchands, plus riches que les communautés ouvrières, étendaient leurs libéralités aux établissements monastiques et aux monuments religieux.

Aussi les « marchands fréquentant la Loire », dans leurs comptes, à l'article *dépenses*, portaient en 1590 :

« Aux religieux des Jacobins de cette ville d'Orléans, en aumosne, à ce qu'ils prient Dieu pour la prospérité et santé du Roy, et pour subvenir au couvent, à édifier la chapelle, en laquelle chascun lundi ils ont accoustumé dire la messe à l'intention desd. marchands, j écu xi s. t.

« Aux religieux et couvent des Cordeliers, Carmes et Augustins, ad ce qu'ils prient Dieu pour la paix, pour la prospérité de Leurs Majestés », iiij écus.

« Aux pauvres religieux Capucins dudit Orléans pour

l'hôpital-général, lors de son établissement en 1672. On apprenait un métier aux jeunes garçons.

(1) Nous pouvons citer les vinaigriers, les tourneurs-boisseliers, etc., etc.

(2) *Questionnaire de 1776.*

subvenir aux bastiments de leur couvent et ad ce qu'ils prient Dieu pour lad. communauté », iij écus xx s. t.

« A l'aumosne généralle des pauvres originaires de la ville d'Orléans la somme de dix écus donnée en aumosne à lad. aulmosne généralle par la communauté desd. marchands, pour subvenir aux nourritures et instructions desd. pauvres, et ad ce qu'ils soient enclins à prier Dieu pour la prospérité du Roy et pour la communauté desdictz marchans », x écus.

« Aux religieuses Sainte-Claire de Gien-sur-Loire, la somme de ..... à elles donnée en aumosne en la manière accoustumée ad ce qu'ils prient Dieu pour la prospérité et santé dud. Roy », 1 s. t.

« Aux religieux du couvent des Cordeliers de Meung, la somme de ..... à eux donnée en aulmosne pour les causes dessus dictes l. v. t., c. 16 écus 40 s. t. (1). »

Les marchands drapiers avaient une allocation annuelle pour la fabrique du Saint-Sacrement de Sainte-Catherine (2).

Les simples *compagnons*, à défaut d'argent, offraient leurs bras à nos églises et à nos couvents pour manifester leur piété ou leur reconnaissance. Dans leur *tour de France*, ils recevaient le plus souvent l'hospitalité dans quelque cloître; ils le payaient en œuvre de leur métier. Le frère Audric, qui fabriqua, croyons-nous, les

(1) *Histoire des marchands fréquentant la Loire*, par M. P. Mantellier (t. VIII, p. 388, *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais.*)

(2) *Questionnaire de 1776.*

boiseries de la chapelle des Minimes, rue d'Illiers (1), était un compagnon menuisier, né à la Ciotat. En faisant son tour de France, il s'arrêta au couvent de Plessis-les-Tours, où, après avoir travaillé de son état, il se faisait novice en 1675.

« Mais, écrit M. Léon Gauthier (2), c'est mal comprendre la charité que de la restreindre à l'amour de l'homme. Les catholiques de tous les âges ont aimé Dieu plus que leurs frères ; et, tout en jetant leur manteau sur la nudité des pauvres, ils n'ont pas oublié la nudité de leurs temples et ont jeté sur nos églises le riche manteau des verrières, des fresques, des sculptures, des tableaux, de l'or, de l'argent et des pierreries.

« Les corporations ouvrières n'ont pas marchandé l'étoffe et les pierreries, dont elles ont voulu orner les sanctuaires du Dieu vivant. Ce sont les métiers surtout qui ont donné à nos cathédrales l'incomparable parure de ces mosaïques transparentes des vitraux (3). Chaque corporation donnait un vitrail.

« Et, quand le goût chrétien se fut déplorablement altéré, quand on ne comprit plus la beauté des antiques verrières, quand on ne sentit plus la secrète perfection du style gothique, les corporations alors ne

(1) Il nous reste de ces belles boiseries la porte d'entrée. (Cf. *Les Minimes d'Orléans*, par l'abbé Cochard, p. 72.)

(2) *Histoire des corporations ouvrières*. Paris, 1887.

(3) Le fait est aujourd'hui démontré. Les PP. Cahier et Martin, dans leur belle *Monographie des vitraux de Bourges*, l'ont mis pleinement en lumière.

donnèrent plus des vitraux; mais elles donnèrent des tableaux. »

Si nous ne pouvons plus enregistrer les décorations artistiques faites par les métiers d'Orléans aux sanctuaires, où leur confrérie siégeait : enluminures, sculptures, verrières, tableaux, objets d'or, d'argent, de bronze, de fer fondu et forgé ou ciselé, il faut s'en prendre d'abord aux protestants, qui saccagèrent nos églises et chapelles (1) et brûlèrent leurs archives; puis aux révolutionnaires, qui jetèrent au feu ce qui avait échappé aux premiers.

Néanmoins, nous savons que les « marchands fréquentant la Loire » firent les frais de la *Belle-Croix*, érigée, en 1403, sur le milieu du pont de Jeanne d'Arc, et qui fut détruite par les Huguenots. Sur cette croix monumentale, en pierre d'Apremont, étaient sculptées trois grandes images : Notre-Dame, Saint Jean-Baptiste et Saint Jacques (2).

Après le sac de Saint-Hilaire par les protestants, les marchands orfèvres, en 1598, dotaient leur chapelle de Saint-Eloi d'un nouvel autel et d'une belle verrière représentant leur saint patron.

(1) En 1562, les protestants enlevèrent les tombes en cuivre et et en fer de Saint-Aignan, les grandes grilles de Notre-Dame-de-Cléry. Des hommes allèrent *per domos* chercher les poêles et chaudières, pour fondre le fer et le cuivre et fabriquer des canons et des boulets ; et l'or et l'argent pour frapper monnaie. (*Archives municipales d'Orléans*, S-CC, 191, 192.)

(2) Le tout coûta 54 livres tournois, c'est-à-dire 533 fr. 25 de notre monnaie. (*Histoire des marchands fréquentant la Loire*, par



En 1588, les confrères pèlerins, qui peut-être avaient fait construire, au XVI[e] siècle, leur admirable chapelle, faisaient fondre, en argent, une statuette de saint Jacques, pour le *bâton* du roi de la confrérie.

En 1561, les vitriers ornaient leur chapelle de Saint-Eloi d'un nouvel autel, avec des bas-reliefs représentant l'ensevelissement de Notre-Seigneur, et saint Eloi, leur patron.

En 1642, la nombreuse confrérie des mariniers érigeait, près de la poterne Cheneau, une croix monumentale, dans le soc de laquelle se trouvait un tronc. Cette croix fut remplacée, en 1646, par un tableau sur panneaux, représentant la ville d'Orléans, en perspective, et au-dessus, dans un nuage, saint Aignan et saint Nicolas, se tenant par une main, et de l'autre étendant leurs crosses, en signe de protection, sur la cité. Au-dessus du tableau, dans trois niches pratiquées dans la muraille, étaient placées trois statues : s. Nicolas, s. Aignan et N.-D. de Bon-Secours (1). Ce monument fut inauguré solennellement le 6 décembre, jour de la fête patronale.

Enfin, parmi les rares *missels*, *évangéliaires*, *processionaux*, *lectionnaires*, *martyrologes*, qui ont échappé au sac des Huguenots et des Septembriseurs, ne peut-on pas reconnaître le talent et la libéralité de nos maîtres écrivains, copistes et enlumineurs (2) ?

M. P. Mantellier, t. VIII des Mém. de la Société archéol. de l'Orléanais, p. 461.)

(1) Lottin. Année 1646.

(2) *Les maîtres écrivains orléanais*, par Houdas, p. 13. Cet

Ainsi la charité, conseillée par l'Église aux ouvriers, n'était pas un vain mot ; ils la pratiquaient réellement sous toutes les formes.

La sève chrétienne, que la confrérie alimentait et développait dans nos groupes d'ouvriers, pénétrait aussi dans leurs familles. Le père et la mère, croyants convaincus, donnaient l'exemple de la pratique des devoirs religieux ; les enfants le suivaient : tous, le dimanche, assistaient aux offices ; leur distraction était de fréquenter les assemblées des *Pardons*, qui, du IVe dimanche de Carême au dernier dimanche d'août, avaient lieu à Orléans et dans les alentours. Le lundi, chacun, refait par le repos dominical, reprenait le chemin de son atelier, et se remettait gaiement au travail. Que ne possédons-nous le *livre de famille* d'un de ces ménages d'ouvriers ? Par leur travail, par leur frugalité, par leur économie, ils parvenaient à élever leur famille, plus nombreuse que celle des ouvriers d'aujourd'hui. Chrétiens sans ostentation, comme sans respect humain, nos ouvriers d'autrefois poussaient, à l'occasion, l'amour du devoir jusqu'à l'héroïsme, et cela sans s'en douter. L'époque révolutionnaire nous en fournit de mémorables exemples :

C'est un tisseur de laine, Vincent Pouteau, aidé par un

auteur signale un missel du XIVe siècle ; un livre d'heures ; un *ordinaire* de l'Église d'Orléans, du XVIe siècle, qu'on peut admirer à la Bibliothèque d'Orléans. M. Cuissard indique un autre missel, écrit au XVe siècle par un maître écrivain, Jean Picard, et donné par lui à la léproserie de Saint-Benoît. (*Inventaire des mss. de la Bibliothèque d'Orléans*, p. 50.)



serrurier, Jacques Fournier, qui sauva du bûcher des septembriseurs les reliques de saint Aignan.

Jacques Fournier est encore parmi ces « chrétiens intrépides, » qui, au supplice de l'abbé Porché, curé de Faronville, et du sous-diacre Orléanais, Garnier-Dubreuil, guillotinés sur la place du Martroi, « n'avaient pas craint d'aller, près de l'échafaud, tremper religieusement des linges dans le sang des deux martyrs » (1).

C'est au dévouement de la fille d'une *revendeuse*, originaire d'Orléans, Thérèse Fouché (2), que Marie-Antoinette doit d'avoir pu se confesser à un prêtre insermenté, l'abbé Magnin, et faire sa dernière communion (3).

Les vignerons des faubourgs Bannier et Saint-Vincent, et du quartier de Saint-Marc, guidaient les prêtres fidèles dans les carrières, qui s'étendent sous leurs demeures et leurs vignes, afin qu'ils pussent célébrer la sainte Messe ; ou bien encore, ils faisaient le guet aux approches d'une grange, pendant que l'un de ces prêtres disait la messe de minuit (4).

Voilà ce qu'ont été, voilà ce qu'ont fait les confréries de corps et de métiers de la *bonne Ville d'Orléans*. On peut dire d'elles qu'elles ont passé, parmi nos pères,

(1) *Souvenirs religieux d'Orléans*, par l'abbé Brugère, p. 28.

(2) L'un de ses parents, l'abbé Fouché, après avoir été curé de Saint-Marceau, est mort chanoine de la cathédrale.

(3) *Marie-Antoinette*, par M. de la Rocheterie (*Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, 1870, p. 177 et 196.)

(4) *Souvenirs religieux d'Orléans*, p. 28.

faisant le bien; que par elles les labeurs de l'ouvrier et les transactions des petits marchands et des marchands-bourgeois se sont ennoblies et sanctifiées; et que, grâce à elles, celui-ci et ceux-là se sont toujours maintenus, pour la bonne réputation commerciale et industrielle d'Orléans, dans les sentiers du vrai, du beau et du bien.

§ II

LES CONFRÉRIES DES COMMUNAUTÉS D'ARTS ET DE MÉTIERS, ET DES CORPS DE MARCHANDS D'ORLÉANS

Nos historiens, même ecclésiastiques, ne disent mot, pas plus des corporations que des confréries de métiers d'Orléans. Ce silence regrettable nous force à reconstituer péniblement celles-ci d'après deux opuscules du XVIIIe siècle, où elles ne sont indiquées que sommairement : *Détail historique de la ville d'Orléans* (1736-1752); et le *nouveau Calendrier chronologique et spirituel de l'Église d'Orléans*, par le chanoine Medon (1764). C'est évidemment trop tard pour avoir un tableau complet : déjà plusieurs métiers n'avaient plus de confréries. Avec les *Antiquités de Saint-Paul* (1), nous avons pu, toutefois, découvrir celles assez nombreuses, dont cette église était déjà le siège au XVe siècle, et qui, dans la suite, ont émigré dans d'autres églises paroissiales. Espérons que nos archives départementales et

(1) Par Mlle de Villaret, Orléans, 1884.



municipales, quand leurs *inventaires* auront été publiés (1), jetteront quelque lumière sur ce côté si négligé de notre histoire religieuse et industrielle.

Avant de dresser notre liste d'après les sources sus indiquées, nous devons noter que la composition de la *confrérie*, formée par chaque métier, n'est pas toujours exactement la même que celle de la *corporation* : tantôt, elle ne comprend qu'une fraction de cette dernière, tantôt, au contraire, elle admet dans son sein quelques membres étrangers à la profession du reste. Ainsi, les écorcheurs, qui appartiennent à la communauté des bouchers, ont une confrérie à part. Les portefaix se rattachent aux confréries des corps d'état qui les occupent. Les tisserands en toile et en laine ont une confrérie distincte.

En 1752, on comptait 70 communautés ou corps de métiers, dont 40 seulement étaient en *jurande;* et 2 corps de marchands (2). Les unes et les autres avaient des confréries. Il y avait encore des métiers, qui n'avaient d'autre lien corporatif que la confrérie. Aussi, arriverons-nous à énumérer une centaine de confréries.

Dans cette énumération nous suivrons l'ordre alphabétique.

Pour chaque confrérie, nous donnons, après le métier, le nom du *patron*, le jour où se solennisait la *fête patronale*, et la désignation de l'*église* ou *chapelle*, où elle faisait célébrer ses offices et ses services.

(1) Série G et série GG.

(2) V. *Détail historique*, p. 53.

On remarquera que parmi les Patrons, beaucoup sont communs à toutes les confréries de même métier dans le royaume ; que pour plusieurs, il y a diversité, de province à province (1) ; et que quelques-uns seulement sont empruntés au calendrier Orléanais, comme s. Gond, s. Vrain, et s. Liphard (2).

Plusieurs confréries avaient deux patrons : l'un, principal ; l'autre secondaire, comme les bouchers, les bonnetiers, les bazochiens, etc., etc. ; ou bien, elles célébraient la fête de leur patron le jour de sa mort (*natale*). et le jour de la translation de ses reliques (3) : voilà pourquoi elles avaient deux fêtes patronales.

Nous ferons encore observer que le siège de plusieurs confréries a varié dans le cours des siècles. Nous donnons, autant que possible, la date de ces changements.

Les confréries avaient ordinairement les *armoiries* de la corporation. Ces armoiries étaient représentées sur les bannières, les parements d'autel, les cierges, le bâton, et se portaient en écusson. Les figures principales de ces armoiries étaient l'effigie du saint patron

(1) Ainsi, à Orléans, les bouchers avaient pour patronne sainte Anne : à Limoges, ils ont encore pour patron, saint Aurélien.

(2) De nos jours, le syndicat du Bâtiment a choisi pour patron de sa confrérie, saint Euverte, le constructeur et le consécrateur de notre cathédrale.

(3) Elles distinguaient ces deux fêtes par la saison. Il y avait la saint Martin, la saint Eloi, la saint Crépin, la saint Nicolas d'été, et la saint Martin, la saint Éloi, la saint Crépin et la saint Nicolas d'hiver.





et les outils du métier. Nous donnerons les armoiries de métiers d'après le *grand armorial de France*, dressé, en 1699, par d'Hozier, dans un but purement fiscal (1). Les métiers, qui avaient, depuis le moyen âge, des armes sur leurs bannières, se contentèrent alors de les faire confirmer ; mais ceux qui ne purent les fournir durent accepter celles que le juge d'armes inventa pour elles (2). Mais plusieurs métiers, sous prétexte de pauvreté n'avaient ni renouvelé, ni accepté le *placet* royal, pour conserver, ou se faire donner des armoiries : de là de nombreuses lacunes qu'on pourra remarquer dans la description héraldique, qui termine la notice de chaque confrérie. Au contraire, par raison d'économie, d'autres s'entr'associèrent pour n'avoir que des armoiries communes, par exemple : les couteliers et les arquebusiers ; les vanniers et les cordiers ; les horlogers et les chaudronniers ; les mégissiers et les chamoiseurs ; les bourreliers et les tanneurs. Enfin, quelques-unes ont doubles armoiries, comme les apothicaires, les bonnetiers, les marchands fréquentant la Loire, les merciers, etc., soit qu'elles aient varié dans leur choix, soit qu'elles se soient fractionnées.

(1) *Archives du Loiret.* — D'Hozier, 1699, généralité d'Orléans · *État des armoiries des personnes et communautés ci-après dénommées*, envoyé aux bureaux établis par M. Adrien Vanier, chargé de l'exécution de l'édit du mois de novembre 1696.

(2) Les héraldistes, pour les distinguer des premières, les appelaient : *armoiries suppléées.*

LISTE

DES CONFRÉRIES DE MÉTIERS D'ORLÉANS

APOTHICAIRES.

† *Sainte Madeleine.* — 22 juillet. — Aux Jacobins

Armoiries : — 1° D'azur avec une main sortant d'un nuage d'argent, dans un ciel étoilé de même. — Devise : *Lances et pondera servant.*

2° D'azur à un mortier d'or, garni de deux pilons de même et accompagné de six vipères d'argent, tortillées en double sautoir, deux à deux, et posées quatre en chef et deux en pointe. — (1699).

ARBALÉTRIERS ET ARQUEBUSIERS (Académie des)

— C'était une « milice bourgeoise. » — Nous n'avons pu découvrir si elle avait une confrérie.

Le tir à l'oiseau avait lieu les lundi et mardi de la Pentecôte. En 1691, le *roi de l'oiseau*, qui demeurait rue du « Battoy-Vert », se rendit à Saint-Paul pour chanter le *Te Deum* (1).

ARQUEBUSIERS-FOURBISSEURS.

† *Saint Roch.* — 16 août. — A Saint-Paul (1477)

Arm. (v. Couteliers).

ARTILLEURS (Faiseurs d'arcs).

† *Sainte Barbe.* — 4 décembre. — — A Saint-Paul (1477).

AUBERGISTES ET HÔTELIERS.

† *Sainte Marthe.* — 30 juillet. — A ?.

(1) Cf. *Revue Orléanaise*, 1 vol., p. 373.

BALANCIERS-BOSSETIERS.

† *Saint Hubert.* — 3 novembre. — A la chapelle Saint-Hubert du grand cimetière; puis, celle-ci détruite, à la chapelle du Saint-Esprit.

BAZOCHE (Clercs de la) — Procureurs et avocats au Châtelet.

1° † *Saint Liphard.* — 3 juin. — A Saint-Hilaire du Châtelet.

2° † *Saint Nicolas.* — 9 mai — A Saint-Hilaire (chapelle du Palais).

Arm. *des Procureurs au Châtelet* : — D'azur à un saint Nicolas d'or, sur une terrasse de même.

BONNETIERS (corps).

† *Saint Jacques.* — 1er mai. — A Saint-Paul (1575).

Arm. *des Bonnetiers :* — D'azur à un bas échiqueté d'or et de pourpre, posé en pal et accosté de deux bonnets d'argent.

BONNETIERS AU MÉTIER.

† *Saint Louis.* — 25 août. — A Saint-Pierre-Ensentelée.

BONNETIERS AU TRICOT.

† *Saint Martin d'hiver.* — 11 novembre. — A Saint-Maurice-Saint-Éloi.

BAS (Fouleurs et apprêteurs de).

† *Saint Martin.* — 11 novembre (Dimanche dans l'octave). A Saint-Pierre-Ensentelée.

Arm. *des marchands faiseurs de bas au métier :* — D'or à trois bas échiquetés d'azur et d'argent, posés 2 et 1.

BOUCHERS.

1° † *Sainte Anne.* — 26 juillet. (remise au jeudi suivant le dimanche après la fête) — A Saint-Paul (1477).

2° † *Saint Barthélemy.* — 24 août. — A Saint-Donatien (?)

Arm. : — D'azur à un saint Barthélemy d'or, tenant de sa main dextre un couteau d'argent.

BOULANGERS.

† *Saint Firmin.* — 25 septembre. — Aux Jacobins.

Arm. : — D'azur à un saint Firmin, évêque, vêtu pontificalement d'or, sur une terrasse de même.

BOUTONNIERS (v. Merciers).

BOURRELIERS.

† *La Sainte Trinité.* — A Saint-Pierre-Ensentelée (le lundi qui suit le dimanche.

Arm. (v. Tanneurs).

BROUETTIERS.

† *Saint Christophe.* — 25 juillet. — A Notre-Dame-de-Recouvrance.

CARDEURS-DRAPIERS (1).

† *Notre-Dame la Blanche.* — 8 septembre (?). — A Saint-Paul (1476)

CARDEURS-SERGIERS et PEIGNEURS DE LAINE.

† 1° *Saint Blaise.* — 3 février. — A Saint-Paul.
† 2° *Saint Jean-Baptiste.* — 24 juin. — A Saint-Paul.
† 3° *Saint Denis.* — 9 octobre. — Dimanche dans l'octave du Saint-Rosaire. — A Saint-Paul (1477-1773).

DRAPIERS ET SERGIERS, réunis depuis 1662 (2).

† *L'Assomption.* — 15 août. — A Notre-Dame-de-Recouvrance.

CARTIERS ET DOMINOTIERS (v. Merciers)

CHAMOISEURS ET MÉGISSIERS.

† *Sainte Catherine.* — 25 novembre. — A Saint-Paul (1477) puis à Saint-Donatien (1754)

Arm. *des mégissiers* : — D'azur à une toison d'argent sus-

(1) Foulons, — Peigneurs, — Fileurs, — Retordeurs, — Tondeurs, — Friseurs, — Presseurs, — Tisserands.
(2) V. encore Sergiers-fabricants.

pendue par une chaînette d'or mouvant du chef et soutenue de deux couteaux tranchants de même, emmanchés d'or et passés en sautoir.

CHANDELIERS-FONDEURS DE SUIF.

† *Saint Jean à la Porte-Latine*, vulgairement Saint Jean-Bouillant 6 mai. — A Saint-Paul (1538).

Arm. : — D'azur à un moule d'or, surmonté d'un filet alaisé de même, auquel sont suspendues douze chandelles d'argent.

Chandeliers-Ciriers.

† *Saint Nicolas.* — 9 mai ou 6 décembre. — A Saint-Paul (1477).

Chantres et Choristes.

1° † *Saint Nicolas* — 9 mai, ou 6 décembre. — A ?
2° † *Saint Grégoire le Grand.* — 12 mars, ou 3 septembre. — A Saint-Paul (1736) — A Saint-Donatien

CHAPELLIERS.

† *Saint Jacques et saint Philippe.* — 1er mai. — A Saint-Paul (1575)

Arm. : — D'argent à deux chapeaux, l'un de gueules et l'autre de sinople, posés en fasce, coupé, cousu d'or à un chapeau de sable, ornés chacun d'un cordon d'or.

CHARCUTIERS.

† *Saint Antoine.* — 17 janvier (remise au 1er jeudi de juillet). — A Saint-Paul, dans la chapelle du Saint Nom de Jésus

Arm. : — D'argent à un couperet d'azur, posé en cœur, accompagné de trois porcs de sable, passant chacun sur une terrasse de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

Charpentiers, Couvreurs, Maçons.

1° † *Saint Joseph.* — 19 mars.
2° † *Saint Michel.* — 29 septembre. — A la chapelle du Petit-Saint-Michel.

CHARRONS.

1° † *Saint Christophe.* — 25 juillet. — A Saint-Paul (1477)
2° † *Sainte Catherine.* — 24 novembre. — Aux Jacobins (1776).



CHAUDRONNIERS.

† *Saint Hubert.* — 3 novembre. — A la chapelle de Saint-Hubert, puis du Saint-Esprit, dans le grand cimetière.

Arm. (v. Horlogers).

CHIRURGIENS.

† *Saint Côme et saint Damien.* — 27 septembre. — Aux Jacobins.

Arm. : — D'azur à un s. Côme et s. Damien d'or, posés sur une terrasse de même.

CINQUANTENIERS.

† *Saint Georges.* — 23 avril. — A Saint-Maclou.

A 9 heures, procession au séminaire, dans la clôture duquel se trouvait une église dédiée à saint Georges, au retour de laquelle on disait la grand'messe à Saint-Maclou.

CIRIERS. — (v. Épiciers).

CONFITURIERS. — (v. Épiciers).

CORDIERS.

† *Saint Paul, ermite.* — 15 janvier. — A Saint-Paul (1538), puis à Saint-Michel.

Arm. (cordiers et vanniers) : — D'azur à un lac d'amour d'argent, posé en cœur et accompagné de trois corbeilles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

CORDONNIERS.

† *Saint Crépin et Saint Crépinien.* — 25 octobre. — A Sainte-Croix (chapelle de Saint-Crépin), puis à Sainte-Catherine. Procession de Sainte-Catherine à l'église de Saint-Marc

Arm. : — D'azur à un saint Crépin d'or, ayant les deux mains levées, et chaque doigt percé d'une alène de même.

CORROYEURS.

† *Saint Barthélemy.* — 24 août. — A Saint-Donatien.

Arm. : — D'azur à deux couteaux, l'un tranchant et l'autre à revers d'argent, emmanchés d'or, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une lunette d'argent et en pointe d'une pommelle d'or.





COUTELIERS.

† *Saint Adrien et Sainte Nathalie.* — 9 septembre. — A Sainte-Catherine.

Arm. (couteliers, arquebusiers et fourbisseurs) : — D'azur à deux épées d'argent, passées en sautoir; les gardes et les poignées d'or; accompagnées en chef et en pointe de deux couteaux d'argent emmanchés d'or, et aux flancs de deux pistolets d'argent, montés sur or et adossés.

COUVREURS-PLOMBIERS.

† 1° *Sainte Barbe.* — 4 décembre. — A Saint-Paul (1477).

† 2° *Saint Michel* (1752). — 29 septembre. — A la chapelle de Saint-Michel.

DRAPIERS et MARCHANDS DE SOIE (corps).

Au questionnaire de 1776, ils répondent que leur communauté n'est jamais entrée dans aucune confrérie, et qu'elle n'en a pas de particulière. Néanmoins, d'après leurs armoiries, il semble qu'ils reconnaissaient pour patronne de leur corps sainte Marie-Egyptienne.

† *Sainte Marie-Egyptienne.* — 2 avril. — A (?)

Arm. (Marchands de draps, soie et laine, en gros et en détail) : — D'azur à une sainte Marie-Égyptienne, ayant des cheveux épars, tenant un crucifix et une tête de mort; le tout d'or sur une terrasse de même.

ÉCOLIERS DE L'UNIVERSITÉ.

1° Nation Germanique.

† *Epiphanie, ou fête des trois Rois*, et † *Saint Jean Népomucène.* 16 mai. — A Saint-Pierre-Empont.

2° Nation Picarde.

† *Saint Firmin.* — 13 janvier. — A Saint-Pierre-le-Puellier.

ÉCORCHEURS.

† *Saint Gond.* — Mardi de la Pentecôte. — A Saint-Paul (1477).

ÉCRIVAINS-IMAGIERS.

† *Saint Vrain.* — 19 octobre. — A la chapelle Saint-Vrain du grand cimetière, jusqu'au XVIe siècle. — (v. Imprimeurs).

ÉPICIERS en gros et en détail (Ciriers, Confituriers au détail)

† *Saint Nicolas.* — 9 mai. — A (?)

Arm. — 1° (Épiciers, marchands en gros) : D'azur à un saint Nicolas d'or, sur une terrasse de même.

2° (Confituriers détaillants) : — D'or à un chevron d'azur, chargé de six amandes d'argent et accompagné de trois pains de sucre en pyramide d'azur.

EXPERTS-JURÉS (architectes).

? ? ?

Arm. : — De sinople à un compas d'or ouvert en chevron, et deux plumes à écrire d'argent et appointées en chevron renversé, brochant sur le tout.

FORGERONS (v. Charrons).

FRIPIERS-CHAUSSETIERS.

1° † *Saint Maurice.* — 22 septembre. — A Saint-Paul (1611) chapelle du cimetière.

2° † *La Très Sainte Trinité.* — Le dimanche et le dernier dimanche de la Pentecôte. — A Saint-Hilaire.

Arm. : — D'azur à des ciseaux d'or ouverts en sautoir, accompagnés de quatre manches mal taillés d'argent.

FRUITIÈRES.

† *Saint Roch.* — 16 août. — A Saint-Donatien.

GANTIERS (v. Merciers).

HOSPITALIÈRES (Sœurs).

† *Sainte Marthe.* — 30 juillet. — A l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital.

HORLOGERS.

Nous ignorons s'ils avaient une confrérie autre que celle des chaudronniers, dont ils partageaient les armoiries.

Arm. (Horlogers et Chaudronniers) : — D'azur à deux roues d'horloges d'or posées en chef, et deux marteaux d'argent emmanchés d'or en pointe et passés en sautoir.

HUISSIERS ROYAUX

† *Saint Louis.* — 25 août. — A Saint-Louis du Châtelet (de 1528 à 1578).

MAÇONS.

1° † *Saint Joseph.* — 19 mars. — † *Saint Michel.* — 29 septembre. — A la chapelle du Petit-Saint-Michel (v. Charpentiers)

2° † *Saint Louis.* — 25 août. — A (?)

Arm. : — D'azur à un saint Louis d'or, accosté de truelles d'argent et posé sur une terrasse de même.

IMPRIMEURS, LIBRAIRES, RELIEURS, PAPETIERS.

† *Saint Jean-Porte-Latine.* — 6 mai. — A Saint-Paul (1538).

Arm. (Imprimeurs, Libraires) : — D'azur à un saint Jean l'Évangéliste d'or sur une terrasse de même : le saint tenant de la main dextre un calice aussi d'or, d'où sort un petit dragon de même ; et bénissant de la main senestre.

JARDINIERS.

† *Saint Fiacre.* — 30 août. — A Saint-Paul (1477). — A Saint-Donatien avant 1601. — A Saint-Marceau (1752).

MARCHANDS DE CHEVAUX ET VOITURIERS.

† *Saint Éloi.* — 1er décembre. — A Saint-Pierre-Ensentelée.

MARCHANDS FRÉQUENTANT LA LOIRE.

† *N.-D. de Pitié* (la Compassion). — Le vendredi de la semaine de la Passion. — Aux Jacobins.

Arm. : — I. *Des marchands :*

1° Aux armes de la ville d'Orléans, à trois cœurs de lis au chef de France entourés d'une couronne de feuillage (1595).

2° *Jeton.* Au milieu de roseaux, le fleuve de Loire assis et accoudé sur une urne renversée, d'où s'échappent des flots. Devant lui, Mercure, debout et nu, étend sa main droite du côté du fleuve; de la gauche, il tient le caducée.

Devise : *Ex libertate commercii ubertas* (1597-1735).

3° *Jeton.* Au milieu de roseaux, le fleuve de Loire à demi couché, assis et accoudé sur une urne, d'où s'échappent des flots. Dans le champ, au-dessus du fleuve deux ancres, en sautoir, cantonnés de fleurs de lis. — Même devise (1735).

II. *Des juges et consuls des marchands* : — De gueules à une balance d'argent, tenue dans son équilibre par une main de même mouvant du chef, et un chef cousu d'azur, chargé de trois tierces feuilles d'or.

MARCHANDS DE TOILE.

† *Fête des Trois-Maries.* — 25 mai. — A Saint-Hilaire (1).
Arm. (v. Tisseurs de toile).

MARÉCHAUX.

† *Saint Eloi.* — 1er décembre (*natale*) et 25 juin (translation). — Aux Jacobins
Arm. : — D'azur à un saint Éloi d'or.

MARINIERS.

† *Saint Nicolas.*
1° 9 mai (translation) — A Notre-Dame-de-Recouvrance.
2° 6 décembre (*natale*) — A Notre-Dame de la Conception.

La Confrérie faisait dire deux messes dans la chapelle de Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu. Au XVIe siècle, elle y déposait sa bannière.

MÉGISSIERS (v. Chamoiseurs).

MENUISIERS (ébénistes).

† *Sainte Anne.* — 26 juillet. — D'abord à la chapelle Sainte-Anne, de Saint-Paul (1477), puis à celle du Grand-Cimetière, *aliàs* Saint-Vrain, (1483).

Arm. : — D'azur à une varlope posée en fasce, accompagnée en chef de deux maillets de même, et en pointe d'un fermoir et d'un ciseau d'argent, passés en sautoir.

MERCIERS.

† *Saint Louis.* — 25 août. — A Saint-Donatien.

Arm. : 1° (Merciers, Gantiers, Cartiers et Boutonniers) : — D'argent à deux aunes de pourpre marquées d'or et passées en sautoir, accompagnées de quatre gants de gueules, frangés de sinople et une bordure d'azur, chargés de quatre dés d'argent, pointés de sable et rangés en chef et de huit boutons d'or.

2° (Marchands Merciers, — Quincailliers) : — D'azur à un saint Louis, vêtu de ses habits royaux : le tout d'or sur une terrasse de même.

(1) *Martyrologe de l'église Saint-Hilaire, 1775* (*Arch. du Loiret*, Série G, non inventoriée.)

MEUNIERS.

† *Saint Martin.* — 11 novembre. — A Saint-Laurent.

MINEURS (Carriers).

† *Sainte Barbe.* — 4 décembre. — A Saint-Paul (1477).

MUSICIENS.

Les musiciens d'Orléans, luthiers, ménestrels, organistes et maîtres de musique n'avaient ni communauté, ni confrérie.

Toutefois, vers 1670, artistes et amateurs fondèrent une *académie de musique*, dans une maison sise rue des Huguenots, pour y donner des concerts.

Choristes, musiciens, luthiers se réunissaient également pour célébrer la *sainte Cécile* à Sainte-Croix et à Saint-Aignan, où, d'après le *Calendrier spirituel*, il y avait « office avec musique extraordinaire ».

Arm. de l'académie de musique : — Une lyre autour de laquelle se meuvent des petites pierres, avec 2 branches d'oliviers en sautoir et cette devise : *Et saxa moventur.*

NOTAIRES.

† *Saint Nicolas.* — 9 mai (Translation) — Aux Jacobins.

Arm. : — De sable à six cygnes d'argent, 3, 2 et 1, et un chef d'or, chargé d'une Foi de carnation parée d'azur.

ORFÈVRES.

† *Saint Éloi.* — 1er décembre. — A Saint-Hilaire.

Arm. : — 1° De gueule à la croix d'or dentelée, accompagnée de deux couronnes (2 et 3), et de deux coupes de même, 1 et 4, au chef d'azur semé de France.

2° D'azur à un saint Éloi, évêque, vêtu pontificalement, sur une terrasse de même (1699).

PASSEMENTIERS.

† *Saint Sébastien.* — 20 janvier. — Et *La Nativité de la Sainte Vierge.* — 8 septembre. — Aux anciens Carmes (1752).

PATISSIERS-TRAITEURS-ROTISSEURS.

† *Saint Honoré.* — 16 mai. — A Sainte-Catherine.
(remise au jeudi ou au samedi de devant, si elle tombe le dimanche)

Arm. : — D'azur à un pâté long et couvert en dôme d'or posé en fasce, et sommé de trois têtes de perdrix de même, accompagné de six faisans d'argent, rangés 3 en chef et 3 en pointe.

PAUMIERS.

† *Sainte Barbe* (1683). — 4 décembre. — A (?)

Arm. : — D'azur à une sainte Barbe, tenant une palme de sa main dextre, et senestrée d'une tour : le tout d'or, sur une terrasse de même.

PAVEURS.

† *Saint Roch.* — 16 août. — Et *La Nativité de la Sainte Vierge.* 8 septembre. — A Saint-Paul (chapelle des Miracles)

PELLEITIERS-FOURREURS.

En 1649 ?, ils avaient une confrérie, dont le patron était très probablement s. Jean-Baptiste.

Arm. : — D'azur à un chevron d'or, chargé d'une palatine de sable, et accompagné en chef de deux aumusses d'argent semées de mouchetures d'hermines, et en pointe d'un manchon d'or marqueté de sable.

PERRUQUIERS.

† *Saint Louis.* — 25 août. — Aux anciens Carmes, puis aux Jacobins.

Arm. : (Maîtres Barbiers, Perruquiers, Étuvistes) : — D'azur à un saint Louis d'or, sur une terrasse de même.

PLOMBIERS (v. Couvreurs)

PORTEFAIX.

1° † *Saint Christophe.* — 25 juillet. — D'abord à Saint-Paul (1477), puis à Sainte-Catherine.

2° † *Saint Roch.* — 16 août. — A la chapelle Saint-Jacques. Procession à Saint-Paul.

PORTEFAIX A SEL.

† *Saint Sébastien.* — 20 janvier. — A la chapelle Saint-Jacques.

PORTEFAIX A SACS DE FARINE ET VALETS DE MEUNIERS.

† *Saint Jacques le Majeur.* — 25 juillet. — Et *Saint Roch.* 16 août. — A Saint-Laurent.

POISSONNIÈRES.

† *Sainte Ursule.* — 21 octobre (le dimanche suivant). — A Notre-Dame-de-Recouvrance.

POTIERS DE TERRE.

† *Saint Fiacre.* — 30 août. — A Saint-Paul, chapelle dans le cimetière (1477).

POTIERS D'ÉTAIN.

† *Saint Lubin.* — 14 mars. — A (?)

Arm. : — D'argent à un marteau de gueules, accompagné en chef de deux buires adossées d'azur, en pointe d'une coupe de même.

PRÊTRES DU DIOCÈSE.

† *Saint Charles.* — 4 novembre. — A Saint-Pierre-Ensentelée (1).

PRISONNIERS.

† La *Décollation de Saint Jean-Baptiste.* — 29 août. — A la chapelle de la Prison, qui dépendait de Saint-Hilaire du Châtelet.

REVENDERESSES.

1° † *Sainte Barbe.* — 4 décembre. — A Saint-Paterne et à Saint-Hilaire.

2° † *Translation des reliques.* — 4 août. — A Saint-Hilaire et à Notre-Dame-de-Recouvrance.

Arm. (v. Tapissiers).

(1) Cette confrérie fut fondée, en 1626, par le curé de Saint-Pierre-Ensentelée, M. François Foucault.

SAVETIERS.

† *Saint Savitin.* — 3e dimanche d'octobre. — A Saint-Donatien, jusqu'en 1660.

Il semblerait, d'après leurs armoiries, que s. Pierre-ès-Liens (1er août) fut également le patron des savetiers.

Arm. : — D'azur à un saint Pierre d'or, tenant une chaîne d'argent, à laquelle sont suspendues des menottes de même.

SCIEURS DE LONG.

† *Saint Michel.* — 29 septembre. — A Saint-Laurent.

SELLIERS.

† *Saint Eloi.* — 1er décembre. — A Saint-Pierre-Lentin.

Arm. (Selliers, éperonniers, bahutiers) : — D'azur à un saint Éloi, évêque, vêtu pontificalement, tenant de la main dextre un marteau, et de la senestre une crosse; le tout d'or sur une terrasse de même.

SERGIERS (fabricants).

† *L'Assomption.* — 16 août. — Et *Saint François d'Assise.* — 4 octobre. — A (?)

Arm. : — D'azur à un saint François d'Assise à genoux sur une terrasse, les bras étendus et regardant un chérubin à double vol, posé en barre au canton dextre du chef, le tout d'or. (v. Cardeurs-Sergiers et Drapiers-Sergiers).

SERRURIERS.

† *Saint Éloi.* — 1er décembre. — A Saint-Maurice-Saint-Eloi.

Saint Pierre (28 juin) serait aussi, d'après l'armorial, un des patrons des serruriers.

Arm. : — D'azur à un saint Pierre tenant deux clefs de sa main dextre, le tout d'or sur une terrasse de même.

TAILLANDIERS.

† *Saint Éloi.* — 1er décembre. — A la chapelle Saint-Sauveur.

Arm. (Taillandiers, Œuvres blanches) : — D'azur à deux entonnoirs d'argent, posés en chef, et une lanterne de même, en pointe.

TAILLEURS D'HABITS.

† *Sainte Catherine.* — 25 novembre. — A Saint-Paul (1477) puis à Sainte Catherine.

Arm. : — D'azur à une Trinité d'or.

TANNEURS.

† *Saint Jacques le Mineur* (?). — 1er mai. — A Notre-Dame-de-Recouvrance.

Arm. (Marchands tanneurs et bourreliers) : — D'azur à deux couteaux tranchants d'argent, emmanchés d'or et posés en sautoir, coupé de gueules à un cadran à pied d'argent, accosté de 2 alènes de même, emmanchées d'or et posées en pal.

TAPISSIERS.

1° † *Saint Jacques le Mineur.* — 1er mai. — A Saint-Paul (1575).
2° † *Saint Louis.* — 25 août. — A (?)

Arm. (Tapissiers et Revendeurs) : — D'azur à un saint Louis, tenant son sceptre et sa main de justice : le tout d'or, sur une terrasse de même.

TEINTURIERS du bon et du petit teint.

† *Saint Maurice.* — 22 septembre. — A Saint-Paul.

Arm. : — Palé et contrepalé d'argent, de gueules, d'or et d'azur, de huit pièces, et une chaudière de pourpre brochant sur le tout.

TISSEURS DE TOILES.

1° † *Sainte Radegonde ou Aragonde.* — 13 août. — A Saint-Paul (1477).
2° † *Saint Martin.* — 10 novembre. — Aux Jacobins.

Arm. : — 1° Tissiers et Tisserands en toiles : D'azur à une navette d'or, posée en fasce et accompagnée de trois bobines de même chargées de fil d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

2° Marchands de toiles : — D'azur à une sainte Anne assise montrant à lire à la Sainte Vierge : le tout d'or sur une terrasse de même.

TISSERANDS en laine.

† *La Nativité de la Sainte Vierge.* — 8 septembre. — Aux Jacobins.

TONDEURS de drap.

† *Saint Michel.* — 29 septembre. — A Saint-Paul (1477).

Arm. (Tondeurs, Presseurs, Répareurs et Mouliniers) : — D'azur à des forces de tondeur d'or, couchées en face et accompagnées de trois moutons d'argent, posés 2 en chef et 1 en pointe.

TONNELIERS.

† *Saint Jean-Baptiste.* — 24 juin. — A Saint-Paul, chapelle dans le cimetière (1477). — A Saint-Pierre-Ensentelée (1752)

TOURNEURS-BOISSELIERS.

† *Saint Michel.* — 29 septembre. — A Saint-Paul (1477). — A Saint-Germain (1718). — Puis, à Saint-Liphard. — Enfin, à Sainte-Catherine (1776).

Arm. : — D'argent à un boisseau de gueules, posé en cœur et accompagné de trois tourteaux d'azur, chargés chacun d'un annelet d'or, posés 2 en chef et 1 en pointe.

TUILIERS.

† *Saint Fiacre.* — 30 août. — — A Saint-Paul (1477).

VANNIERS.

† *Saint Antoine.* — 17 janvier. — A Sainte-Catherine.

Arm. (v. Cordiers).

VIGNERONS.

† *Saint Vincent.* — 22 janvier. — A Saint-Marc et à Saint-Jean-le-Blanc.

VINAIGRIERS.

† *L'Assomption* — 15 août. — Aux Jacobins.

Arm. : — D'azur à un baril d'or couché en face et accompagné, en chef, de deux aiscettes d'argent et, en pointe, d'un entonnoir de même.

VITRIERS (Peintres).

† *Saint Luc.* — 18 octobre. — Aux Jacobins.

Arm. : — D'azur à une fleur de lis d'or, accompagnée de trois losanges d'argent.

Assistons maintenant à la fin de nos confréries corporatives.

Avec l'abolition des *jurandes* et *maîtrises*, décrétée par l'édit de Turgot (1776), les confréries furent, de fait, une première fois supprimées ; plusieurs n'avaient pas attendu cette mesure pour disparaître. Faute de ressources, comme celles des savetiers (1660), des paumiers, des pelletiers-foureurs, etc., etc., elles avaient clos leurs registres.

La plupart, cependant, reparurent avec les vingt *communautés d'arts et métiers*, réorganisées par l'arrêt d'avril 1777, et durèrent autant qu'elles jusqu'au jour, où l'Assemblée constituante, par le décret des 2 et 17 mars 1791, abolit le régime corporatif, comme contraire à la liberté individuelle et commerciale.

Mais, nées dans l'église, nos corporations voulurent que leurs restes, c'est-à-dire les bannières de leurs confréries, reposassent avec honneur dans l'église. Le décret du 12 juin 1790 ordonnant la fusion de tous les corps armés dans la *garde nationale*, la municipalité d'Orléans avait arrêté que les drapeaux des corps supprimés seraient suspendus, comme trophées, aux galeries de la cathédrale. Partageant le sort des compagnies des *cinquanteniers*, *du guet* et de la *milice bourgeoise* supprimées, les corps de métiers crurent que leurs bannières devaient figurer à côté de ces drapeaux ; mais celles-ci s'y opposèrent en des termes peu mesurés. Aussitôt les *confrères de s. Crépin*, les *amis de s. Vincent*, les *compagnons de s. Luc*, *de s. Éloi*, *de*

s. Louis, etc., etc., allèrent trouver Mgr Jarente d'Orgeval, et lui demandèrent la faveur de joindre leurs bannières corporatives aux drapeaux militaires, qui devaient être apposés dans la cathédrale. L'évêque d'Orléans ayant acquiescé à leur légitime requête, le Maire autorisait les doyens et proviseurs des corporations à se joindre au cortège des corps militaires licenciés, quand ils iraient solennellement déposer leurs drapeaux. Ce fut ainsi que notre Basilique abrita, jusqu'à son dépouillement et sa dévastation par les Terroristes, les étendards des anciennes confréries de métier, qui, suspendus aux galeries parallèles de la grande nef, alternaient avec les drapeaux de la vieille milice bourgeoise. Tous ces trophées de la force armée et du travail devaient être détruits, vers 1793, par une « bande de vauriens ». Nulle main n'osa alors se lever, pour préserver ces emblèmes de notre ancien régime social et économique, et nous conserver ces glorieuses reliques de nos confréries ouvrières (1).

Mais la force de la tradition fut telle que les gens de métiers, bien que n'étant plus constitués en corporations, continuèrent à célébrer, à l'église, leur antique fête patronale. Il n'y a pas si longtemps encore que les boulangers (2), les couvreurs, les perruquiers (3), les

(1) Notes manuscrites laissées par M. Persin, arrangées et publiées, en 1888, par M. Ch. Pilard, sous ce titre : *Ce que grand-père raconte. — Souvenirs d'un vieux Guépin* (V. *Républicain orléanais*, — v. § XIII.)

(2) Nous ne savons pourquoi ils ont choisi saint Honoré, au lieu de saint Firmin, pour leur patron.

(3) A *Saint-Donatien*, le jour de saint Louis.

cordonniers, les charpentiers et les mariniers (1) y fêtaient les saints patrons de leurs anciennes corporations. Les vinaigriers (2), les jardiniers (3), les vignerons (4), les laboureurs et tous les artisans, qui confectionnent les instruments de culture (5), persévèrent même dans ce pieux usage, ne permettant pas à la prescription de sanctionner l'abolition définitive des corporations, décrétée par l'Assemblée constituante. Une réaction en leur faveur commence même à se dessiner assez fortement, pour nous faire espérer la renaissance d'un régime, qui semblait avoir été condamné à tout jamais.

En effet, du jour où se fermait l'ère des corporations, s'ouvrait une crise ouvrière que la franchise du métier et la liberté de l'ouvrier sont impuissantes à dénouer. Le compagnon ne s'est pas contenté de se séparer du maître, il s'est posé vis-à-vis de lui en ennemi irréconciliable. Il combat le capital par la grève, sans s'apercevoir que les coups qu'il porte au patron lui reviennent. Lui-même, en vertu du nouveau principe : « chacun pour soi », n'est plus qu'un isolé, n'attendant plus rien de ses maîtres qu'il hait, et espérant peu de ses compagnons, qui, ne possédant pas plus que lui, ne sauraient lui venir en aide.

Devant cet antagonisme, qui menace de devenir une

(1) A *Saint-Pierre-le-Puellier*, le jour de saint Nicolas.

(2) A *Saint-Paterne*, le lundi qui suit l'Assomption.

(3) A *Saint-Marceau*, le jour de saint Fiacre.

(4) Dans les églises suburbaines, le jour de la fête de saint Vincent.

(5) Dans les paroisses rurales, le jour de la fête de saint Eloi.

jacquerie industrielle, les catholiques ont cherché un remède dans le passé, ils ont trouvé la *corporation chrétienne*. Sur la recommandation du Souverain-Pontife (1), ils se sont mis à l'œuvre pour la ressusciter, en l'adaptant « aux lois du pays (2) et aux besoins des temps modernes. » Ils pensent que, si le magasin et l'atelier s'ouvraient encore sur l'église, et non sur le cabaret et sur la *loge*, ils amélioreraient de suite le sort de l'ouvrier, et surtout conjureraient cette crise formidable, qui peut amener « d'effroyables convulsions et d'irréparables catastrophes ». Réconcilier l'ouvrier avec le patron par le lien de la confraternité

(1) « Nous souhaitons ardemment de voir se rétablir, sous les auspices et le patronage des évêques, ces corporations ouvrières appropriées aux besoins des temps présents. » (Léon XIII, Encycl. *Humanum genus*, 1884.)

« Alors que sa parole était mieux écoutée et obéie par les peuples que sa liberté d'action était moins entravée et pouvait disposer de ressources plus considérables, l'Église venait en aide aux pauvres et aux travailleurs, non seulement par les largesses de sa charité; mais, en créant et encourageant ces grandes *institutions corporatives*, qui ont si puissamment contribué au progrès des arts et métiers, et procuré aux ouvriers eux-mêmes une plus grande somme d'aisance et de bien-être. Et cet esprit de maternelle sollicitude, l'Église l'avait fait entrer dans les mœurs des peuples, dans les statuts et règlements des cités, dans les ordonnances et les lois des pouvoirs publics. Du reste, ce que l'Église a enseigné et opéré autrefois, elle le proclame et cherche à le réaliser encore aujourd'hui. » (*Allocution* de Sa Sainteté Léon XIII au pèlerinage français des *cercles catholiques d'ouvriers*. — *Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, 1887, p. 672).

(2) Lois sur les *Syndicats professionnels*.

chrétienne; en un mot, faire du *syndicat professionnel mixte* une corporation par la confrérie, telle est la solution du problème (1).

En exposant l'organisation de nos anciennes *confréries de métier*, nous n'avons pas eu d'autre but que d'éclairer les courageux catholiques dans la campagne de salutaire réaction, qu'ils ont entreprise, contre l'esprit révolutionnaire et athée, par l'œuvre des *cercles d'ouvriers*. On les taxera de rétrogrades; qu'ils ne s'en émeuvent point, ils sont dans la bonne voie. Pour empêcher une société vieillie de tomber en dissolution, pour la conserver, « il faut la ramener sans cesse à son origine ». C'est Machiavel, le politique du *per fas et nefas*, qui l'a dit; mais après Tertullien : *Eodem res augentur principio, quo nascuntur.*

Oui, il faut ramener notre société ouvrière au moyen âge, époque de son enfance. « Quand on veut voir et comprendre, avoue M. Émile Zola, on acquiert la certitude que la Révolution de 89 n'a rien fait pour l'ouvrier. Le paysan a gagné la terre, l'ouvrier est plus malheureux que jadis; et les *catholiques ont raison*, quand ils disent que les *anciennes corporations* protégeraient mieux le travailleur que le régime actuel (2). »

Mai 1888.

L'Abbé Cochard.

(1) Cfr. le remarquable *Rapport du Comité des cercles catholiques d'ouvriers d'Orléans*, par M. l'abbé V. Boullet, 27 février 1888.

(2) Fragment d'un entretien du célèbre romancier naturaliste avec un rédacteur du *Matin*.

APPENDICE

A

INVENTAIRE

DES ORNEMENTS, QUI SONT A PRÉSENT EN NOTRE CHAPELLE DE SAINT-LUC, APPARTENANT A LA CONFRÉRIE, ENTRETENUE PAR LES MAITRES VITRIERS DE CETTE VILLE D'ORLÉANS, EN L'ÉGLISE DES RÉVÉRENDS PÈRES JACOBINS, DE L'AN 1696.

1° 6 chandeliers d'airain, 2 chandeliers de cuivre.

2° Un gradin à 3 marches.

3° 2 parements rouge — un, où il y a 2 armoiries, et l'autre une croix.

4° Un crucifix de bois de noyer noir, et 2 coussinets rouges.

5° 12 armoiries, savoir 6 pour la fête, et 6 pour les défunts.

6° Une chasuble à 2 envers rouge et noir, le tour du col et de la main, plus une toile de taffetas rouge.

7° Un tapis rouge à couvrir l'autel.

8° Un pupître à porter un livre. 2 vases bleus et 4 en porcelaine, 2 blancs et un bassin de faïence.

9° Un corbillon à donner le pain bénit.

10° 2 regards, qui sont l'un de Jésus et l'autre de Marie.

11° 2 petits saint Luc.

12° 3 grandes nappes d'autel — 2 autres petites nappes.

13° Une serviette et 2 petits essuie-mains.

14° Une mouchette.

15° Le bâton de saint Luc.

16° Une boîte à quêter.

17° Le balai et son manche.

18° Une sonnette.

19° 3 armoiries de papier, un canon et 2 évangiles (1697).

20° Un bassin d'airain sonnant (don de 1705).

(Archives de la Chambre syndicale des peintres-vitriers d'Orléans.)

B

INVENTAIRE

DE LA CHAPELLE DE SAINTE-ANNE APPARTENANT AUX MENUISIERS.

1° Effets trouvés dans la Chapelle.

1° Un calice d'argent, 168 livres 6 sous 9 deniers — 2 burettes d'argent, 47 livres 14 sous 4 deniers.

2° 2 figures en argent représentant l'une sainte Anne, l'autre la Sainte Vierge, 704 livres 10 sous.

3° 3 crucifix de cuivre pour servir aux 3 autels.

4° 10 chandeliers dont un petit à main de fer, une lampe de cuivre jaune, un réchaud de cuivre rouge, une clochette et un bénitier de cuivre, 100 livres.

5° 11 parements d'autel de différentes couleurs, 6 chasubles de différentes couleurs, garnies de leurs étoles et manipules, 100 livres.

6° 3 chappes noires,
10 voiles de différentes couleurs,
5 bourses d'autel,
8 aubes garnies de leurs cordons et amicts,
6 nappes,
9 serviettes à pain à bénir,
24 purificatoires,
13 lavabos,
14 tours de col d'étoles,
Un petit rochet,
4 corporaux,
3 cartons à couvrir calice et la toilette, 352 livres.

7° 4 paires de draps verts,

8° La tenture de la porte en blanc, composée de 4 pièces, 7 pièces de noir et 1 poêle de peluche, 2 porte-livre d'autel, des canons de carton, 40 livres.

9° Un missel.

10° 4 chandeliers en blanc et une bière, 6 livres.

11° Une charge de bois pour les reliques de saint Vrain, 2 grands bassins, une assiette à quêter, une autre à laver, une fontaine et son bassin.

12° Un pot à l'eau d'étain et 2 burettes, 20 livres.
13° 2 cloches estimées 120 livres.
14° Banc-d'œuvre, autel à tombeau, 2 autres autels avec leurs retables, lad. chapelle boisée tout au pourtour, 2.000 livres.

2° Effets trouvés dans le bureau de la Communauté.

15° Une table couverte en peau, 2 douzaines 1|2 de chaises, une armoire servant à serrer les papiers, un coffre avec une boîte en fer, 66 livres.
Le tout 3.745 l. 11 s. 15 d.

(Archives du Loiret.)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES TROIS SOCIÉTÉS SAVANTES D'ORLÉANS

AU SIÈGE DE L'ACADÉMIE DE SAINTE-CROIX

Le 29 Mars 1889

SOUS LA PRÉSIDENCE DE Mgr COULLIÉ, ÉVÊQUE D'ORLÉANS

Le 29 mars 1889, l'Académie recevait, pour la première fois, les deux autres Sociétés savantes de la ville : la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, et la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, représentées par leurs présidents, M. Eugène Bimbenet et M. Maxime de la Rocheterie, et par un grand nombre de leurs membres.

Après quelques paroles gracieuses de Mgr l'Évêque d'Orléans, M. de La Taille, président de l'Académie de Sainte-Croix, a fait l'historique de sa fondation et de ses travaux.

M. Arqué, suppléant M. le Dr Pilate, a lu un travail sur *les Léproseries de Jérusalem*, et M. Gustave Baguenault de Puchesse une étude sur les poésies de *Jean et Jacques de La Taille.*

La séance s'est terminée par une allocution de M. Bimbenet, président de la Société des Belles-Lettres.

Ces différents travaux sont publiés dans le présent recueil aux pages suivantes.

DISCOURS DE M. DE LA TAILLE

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Mon premier devoir, Monseigneur, est de vous offrir, au nom de l'Académie de Sainte-Croix, le respectueux hommage de notre reconnaissance et de notre attachement. Fidèle aux traditions de vos prédécesseurs, vous n'avez pas voulu seulement nous donner l'hospitalité dans votre palais, vous venez souvent assister à nos séances et vous avez revendiqué l'honneur de vous trouver à notre tête le jour où pour la première fois l'Académie est appelée à recevoir les Sociétés savantes de la ville d'Orléans. Votre sollicitude infatigable s'étend à toutes les œuvres chrétiennes, charitables, littéraires de la cité. Vous vous oubliez toujours pour vous faire tout à tous, et si vous venez ici encourager nos études, c'est que vous savez mieux que personne que le travail de l'intelligence conduit presque toujours à la découverte de la vérité et donne à l'âme ses plus douces et plus saines jouissances.

Et vous tous, Messieurs, soyez les bienvenus à l'Académie de Sainte-Croix, elle est toute fière de l'intérêt que lui témoignent ses sœurs aînées qui lui ont déjà donné de si beaux modèles de travail et d'érudition. Les lectures que nous soumettrons dans un instant à vos savantes appréciations vous diront si nous avons suivi fidèlement la voie que vous nous aviez tracée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES TROIS SOCIÉTÉS SAVANTES D'ORLÉANS

AU SIÈGE DE L'ACADÉMIE DE SAINTE-CROIX

Le 29 Mars 1889

SOUS LA PRÉSIDENCE DE Mgr COULLIÉ, ÉVÊQUE D'ORLÉANS

Le 29 mars 1889, l'Académie recevait, pour la première fois, les deux autres Sociétés savantes de la ville : la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, et la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, représentées par leurs présidents, M. Eugène Bimbenet et M. Maxime de la Rocheterie, et par un grand nombre de leurs membres.

Après quelques paroles gracieuses de Mgr l'Évêque d'Orléans, M. de La Taille, président de l'Académie de Sainte-Croix, a fait l'historique de sa fondation et de ses travaux.

M. Arqué, suppléant M. le Dr Pilate, a lu un travail sur *les Léproseries de Jérusalem*, et M. Gustave Baguenault de Puchesse une étude sur les poésies de *Jean et Jacques de La Taille.*

La séance s'est terminée par une allocution de M. Bimbenet, président de la Société des Belles-Lettres.

Ces différents travaux sont publiés dans le présent recueil aux pages suivantes.

DISCOURS DE M. DE LA TAILLE

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Mon premier devoir, Monseigneur, est de vous offrir, au nom de l'Académie de Sainte-Croix, le respectueux hommage de notre reconnaissance et de notre attachement. Fidèle aux traditions de vos prédécesseurs, vous n'avez pas voulu seulement nous donner l'hospitalité dans votre palais, vous venez souvent assister à nos séances et vous avez revendiqué l'honneur de vous trouver à notre tête le jour où pour la première fois l'Académie est appelée à recevoir les Sociétés savantes de la ville d'Orléans. Votre sollicitude infatigable s'étend à toutes les œuvres chrétiennes, charitables, littéraires de la cité. Vous vous oubliez toujours pour vous faire tout à tous, et si vous venez ici encourager nos études, c'est que vous savez mieux que personne que le travail de l'intelligence conduit presque toujours à la découverte de la vérité et donne à l'âme ses plus douces et plus saines jouissances.

Et vous tous, Messieurs, soyez les bienvenus à l'Académie de Sainte-Croix, elle est toute fière de l'intérêt que lui témoignent ses sœurs aînées qui lui ont déjà donné de si beaux modèles de travail et d'érudition. Les lectures que nous soumettrons dans un instant à vos savantes appréciations vous diront si nous avons suivi fidèlement la voie que vous nous aviez tracée.

trouva établie depuis peu une Académie des lettres, et ce fut cette institution qui lui donna l'idée d'en fonder une semblable avec le président Favre. A cette époque, il n'y avait encore en France ni l'Académie française, qui date de 1635, ni celle des Jeux floraux de Toulouse, qui remonte seulement à 1694.

Dans le siècle suivant, en 1741, on fonda à Orléans une nouvelle société littéraire, destinée à remplacer l'ancienne ; elle fut autorisée par le roi le 27 juillet 1741, et ce fut dans une des salles de l'Évêché qu'eurent lieu les séances. Ses travaux devaient avoir pour objet principal les études qui se rattachent à l'histoire et à la littérature de l'Orléanais. Voilà nos ancêtres, Messieurs, nous n'avons fait que marcher dans la voie où ils se sont engagées les premiers, et le champ de nos études est si vaste, qu'il ne sera jamais épuisé.

Il n'entre pas dans ma pensée de relever ici tous les travaux de l'Académie depuis sa fondation, je veux seulement vous montrer que nous sommes restés fidèles au programme de nos anciens. Tantôt ce sont les monastères de Fleury, de Micy, des Chartreux et des Minimes d'Orléans, ainsi que le prieuré de la Madeleine, qui ont été l'objet des études de nos collègues, et c'est ainsi qu'il nous a été donné de connaître la richesse des manuscrits de ces monastères, et aussi leur histoire et leur influence. Tantôt ce sont des Orléanais tels que Jacques Delalande, régent de l'Université d'Orléans, et dom Gérou, bénédictin et littérateur distingué, dont la vie et les œuvres ont été racontées dans des récits pleins de charme et d'intérêt.

Parmi ces biographies, il en est une assez récente et que je veux mettre en relief, ne fût-ce que pour offrir à son auteur notre regretté président, M. Daniel Bimbenet, un affectueux souvenir, c'est celle de M. l'abbé Blanchet, d'Angerville. Il est rare de rencontrer dans un opuscule aussi court tant d'érudition au service d'un écrivain distingué qui ne néglige pas le plus petit détail toutes les fois qu'il le juge intéressant pour ses lecteurs.

Toutes ces études rétrospectives marchent de front avec les incursions dans le domaine de l'histoire de France, soit au temps des guerres de Jeanne d'Arc, soit à l'époque de Louis XVI, où l'influence de Marie-Antoinette se faisait sentir sur les arts et le théâtre de son temps.

Plusieurs de nos collègues se sont occupés des temps actuels, c'est ainsi que parmi les meilleurs ouvrages consignés dans nos annales nous pouvons citer une étude de Mgr Bougaud intitulée : *Orléans et son caractère.* D'autres ont successivement retracé la grande personnalité de Mgr Dupanloup envisagé comme polémiste et comme orateur. Quelques-uns enfin nous ont présenté des appréciations pleines de sens, de tact et de mesure sur différents ouvrages contemporains, passionnant plus ou moins l'opinion publique.

Je ne veux plus que rappeler les travaux de cette dernière année. Vous avez tous assurément conservé le souvenir de la lecture à laquelle nous avons tous assisté dans cette gracieuse salle des Thèses, où M. Jarry nous a donné de si intéressants détails sur les travaux exécutés par les architectes du château de Chambord et de Notre-Dame de Cléry. En feuilletant les annales de la Société

archéologique, vous trouveriez une notice des plus complètes sur Jacques Boucher, trésorier général du duc d'Orléans en 1429, inhumé dans l'église Saint-Paul d'Orléans (cette brochure est de M. de Molandon), et vous apprendriez ainsi à connaître l'intérieur d'une famille patriarcale qui a eu l'insigne honneur d'offrir l'hospitalité à Jeanne d'Arc pendant la semaine qui a précédé la délivrance d'Orléans. Jeanne fut si touchée de l'accueil qu'elle reçut dans cette maison, que vers le 20 juin de la même année, pouvant prendre quelques jours de repos au milieu de ses campagnes, elle vint les passer chez ses bons amis du grand hôtel de la porte Renart, c'est ainsi qu'elle appelait Jacques Boucher et sa famille.

Je pourrais encore vous citer, parmi les dernières lectures de l'Académie, un travail sur les Confréries des arts et métiers d'Orléans, une description d'un registre de l'ancienne Confrérie du Saint-Sépulcre de Paris, et une *Histoire de la Bastille*, tous ouvrages d'un véritable mérite. Mais je m'arrête pour donner la parole à ceux de nos collègues qui doivent occuper la soirée.

Je n'ai qu'un vœu à formuler, c'est de voir nos réunions générales se continuer ainsi chaque année. Elles n'auront pas seulement le mérite de maintenir entre nous d'excellents rapports de courtoisie et de confraternité ; elles entretiendront aussi une virile émulation pour l'étude, et ce sera assurément un grand bien, car l'étude, c'est la recherche du beau et du vrai, c'est-à-dire du bien sous toutes les formes.

DEUX FRÈRES-POÈTES AU XVIe SIÈCLE

JEAN ET JACQUES DE LA TAILLE

« La fin du XVIe siècle est en littérature, comme en plusieurs autres choses, un moment décisif et curieux à étudier de près. En poésie, c'est comme un défilé et un détroit, que plus d'un nom et d'une gloire ont peine à franchir. Une flotille de poètes arrivait et se pressait à pleines voiles du côté de l'entrée ; mais, à la sortie, le seul Malherbe tient haut son pavillon et a sauvé sa nef toute neuve. Des autres, il ne reste guère que des corps désemparés ou des débris (1). »

Ainsi s'exprime un juge, dont en matière littéraire on ne saurait décliner la compétence. Et ces paroles s'appliquent très justement aux deux poètes dont nous voudrions faire revivre le souvenir un peu oublié. « A

(1) Sainte-Beuve. *Tableau de la poésie française au XVIe siècle.* Du Bartas.

quel endroit du détroit, sur quel rocher, chacun a-t-il eu son temps d'arrêt ou son naufrage ? » C'est ce qu'on ne peut apprendre qu'en étudiant de près la vie et les ouvrages des écrivains eux-mêmes. Si, de nos jours, la critique, en abordant à nouveau les titres glorieux de nos plus grands génies littéraires, a jugé nécessaire de s'enquérir des moindres détails de leur existence, de ne laisser de côté aucun de leurs écrits, quelque insignifiant qu'il puisse sembler, de les replacer tous dans leur milieu même, en retraçant le tableau de l'époque qui les a produits, combien cet examen rigoureux est-il plus indispensable encore quand il s'agit d'auteurs de second ordre dont le caractère est généralement inconnu, dont les ouvrages sont à peine demeurés dans quelques mains peu disposées à les communiquer et qui les estiment surtout à leur valeur assez fictive de raretés bibliographiques ! L'histoire tend ici la main à la littérature : toutes deux veulent être traitées avec la même méthode, éclairées à la même lumière. Le rôle des personnages politiques, aussi bien que le talent des écrivains, ne sont guère susceptibles d'ordinaire d'être appréciés isolément et pour eux seuls. Les actes des uns, les écrits des autres resteraient inexplicables, si les diverses manifestations de l'activité humaine n'étaient replacées sous leur véritable jour. L'étude y perdrait son intérêt et sa moralité. C'est à ce point de vue que, joignant notre travail personnel à tous les travaux acquis, nous espérons pouvoir mettre plus en relief les figures intéressantes de deux poètes Orléanais, deux frères par la naissance et par la muse, dont notre époque,

au milieu de ses nombreuses restitutions du passé, n'avait pas encore tracé un portrait définitif (1).

Sainte-Beuve, dans son *Tableau historique et critique de la Poésie Française et du Théâtre Français au XVI[e] siècle*, œuvre vraiment inimitable, et pour l'étendue des recherches, et pour la sagacité de la critique, parle en vingt endroits des La Taille (2); mais nulle part il n'apprécie d'une façon générale leur caractère et leur talent. Suard, avant lui (3), avait jeté un coup d'œil quelque peu dédaigneux sur leur théâtre, mais sans donner ni sur leur vie ni sur leur œuvre un jugement raisonné et une vue d'ensemble. Il en est de même de la plupart des historiens de notre premier grand siècle littéraire. Presque tous consacrent quelques lignes seulement à nos deux gentilshommes-poètes, sans insister et comme en passant, appelés qu'ils sont par des écrivains plus populaires. Aux diverses époques de rénovation littéraire, lorsque les contemporains ont dis-

(1) Nous serons aidés dans cette tâche par un document manuscrit que nous avons eu la bonne fortune de consulter, il y a plus de vingt ans, à la Bibliothèque du Louvre et dont l'incendie de 1871 a rendu les copies singulièrement précieuses. C'est la grande *Histoire des poètes français*, de G. Colletet, qui se composait de nombreux volumes d'une belle écriture du XVII[e] siècle, cotés F, 2.398. — Les notices sur les frères La Taille étaient dans le tome VI.

(2) La première édition de cet ouvrage célèbre parut en 1828, 2 vol. in-8°. Nous citons ici l'édition plus complète de Charpentier, 1843. Voir pages 97, 98, 135, 158, 208, 209, 213, 221.

(3) *Mélanges de littérature*, par J.-B.-A. Suard, Paris, 1804, 5 vol. in-8°, tome IV. *Histoire du Théâtre français*, pages 53 et 72.

paru, on ne se souvient que des chefs d'école : ceux-ci deviennent en quelque sorte classiques, et leur gloire, un peu rehaussée, éclipse aisément la mémoire de leurs rivaux plus modestes. Qu'un grand règne illustre à jamais une nation : la postérité ne répètera guère que le nom du souverain ; et c'est lui quelquefois qui a le moins travaillé à sa propre gloire !

Dans ses *Recherches de la France,* le docte Pasquier intitule un chapitre : « De la grande flotte de Poëtes que produisit le règne du Roy Henry deuxiesme, et de la nouvelle forme de poésie par eux introduite (1) ». Il apprécie fort bien le caractère tout aristocratique de ces écrivains. « Ceux-ci, dit-il, firent profession de plus contenter leurs esprits que l'opinion du commun peuple. » Et, après avoir cité « les avant-coureurs des autres poètes dans cette belle guerre que l'on entreprit lors contre l'ignorance », il ajoute : « Après, se meirent sur les rangs, Pierre de Ronsard vendomois, et Joachim du Bellay angevin, tous deux gentilshommes extraicts de très nobles races : ces deux rencontrèrent heureusement, mais principalement Ronsard. De manière que souz leurs enseignes plusieurs se firent enrouler. Vous eussiez dit que ce temps là estoit du tout consacré aux Muses... Je compare ceste brigade à ceus qui font le gros d'une bataille. Chacun d'eux avoit sa maistresse qu'il magnifioit et chacun se promettoit une immortalité de nom par ses vers; toutefois quelques-uns se trouvent avoir survescu leurs livres. »

(1) *Les recherches de la France,* liv. VI, chap. VII.

Ce n'est point le cas des deux frères La Taille, qui, bien qu'au second rang, obtinrent une gloire qui n'est pas encore absolument effacée. Ils procèdent directement de cette école qui prit naissance sous Henri II; et si Pasquier ne mentionne pas leurs noms, c'est qu'ils sont de quelques années postérieurs; mais on voit que Ronsard et du Bellay pour la poésie, Jodelle pour le théâtre, furent leurs seuls maîtres. Et de même que Ronsard tenait à son titre de gentilhomme vendomois, ils ne manquaient pas de s'intituler gentilshommes du pays de Beauce. Nobles, ils l'étaient en effet, et de la meilleure souche. Ils appartenaient à une de ces vieilles races de province, plus riches en honneur qu'en fiefs, et dont les ancêtres, hommes d'épée avant tout, se souciaient médiocrement des Lettres.

La famille de La Taille est une des plus anciennes de l'Orléanais. Son nom se disait en latin *Talleus* ou *de Tallia*. D'après le *Gallia Christiana*, le premier La Taille connu serait Guillaume, père de Jean, en 1123 (1). Ce Jean de La Taille mourut en 1200, et, au siècle dernier, on voyait encore sa tombe dans l'église du Prieuré de Flotin près Bois-Commun. Un autre Jean, arrière-petit-fils du précédent, seigneur de Souville, figure en 1308, comme le premier seigneur haut châtelain de Bondaroy (2). Martinet de La Taille, qui rend hommage à

(1) Les armes des La Taille sont : « *de sable à un Lyon d'or armé et couronné de mesme* ». Leur première devise fut : *virtus fidesque coronata*.

(2) Bondaroy est situé dans l'Orléanais tout près de Pithiviers ; c'est aujourd'hui un petit village de trois cents âmes. Le château,

Louis XI pour la terre de Bondaroy en 1461, est l'arrière-grand-père des deux poètes, et aussi la souche commune qui relie à eux les branches encore existantes de cette famille. La ligne directe que représentait Jean de La Taille, le soldat-poète, s'éteignit en effet au bout de quatre générations. Ce n'est donc qu'en qualité de parent éloigné que les nombreux membres de cette vieille maison, qui aujourd'hui en conservent encore le nom, se rattachent aux célèbres auteurs du XVIe siècle (1). Ceci explique comment il est si difficile de rencontrer entre les mains des représentants actuels de la famille quelque document particulier, quelque manuscrit, voire la collection complète des œuvres de Jean et Jacques de La Taille.

Plusieurs détails généalogiques sur la famille directe de nos poètes sont encore nécessaires (2). Etienne de

dont la façade entière, la tour de la justice et les offices subsistent encore, a été converti en une belle ferme qui appartient à la famille du Hamel de Fougeroux.

(1) C'est également à ce titre, seulement par les femmes, que l'auteur de cette notice appartient à la famille des deux poètes. Adélaïde de La Taille épousa en 1763 François de Bodin, seigneur de Boisrenard, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des chasses de Chambord, commandant du bataillon au régiment de Guyenne, dont Mme Baguenault de Puchesse, née de Boisrenard, est la petite-fille.

(2) Ils sont en partie puisés dans un curieux manuscrit intitulé : *Extrait généalogique de la maison de Bondaroy*, par Lancelot de La Taille, dont nous devons communication à la bienveillance de M. de La Taille des Essarts, de Versailles. Cet in-folio de dix-sept feuilles, soigneusement enluminé et orné de nombreuses armoiries,

La Taille, l'aîné des onze enfants de Martinet, seigneur de Bondaroy et de Dossainville, avait eu deux fils : Louis qui continua la descendance, et Guillaume, seigneur de Dossainville dont le fils Charles, page de Henri Ier, prince de Condé, lui sauva la vie à la bataille de Coutras et mourut sans postérité en 1606. Louis de La Taille, l'aîné, épousa, par contrat de mariage du 2 septembre 1532, Jacqueline de l'Estendart de Heurteloup, d'une maison illustre, alliée aux ducs de Chartres et de Vendôme et aux comtes de Montfort. C'est la mère des deux poètes. Elle eut cinq enfants : 1° Jean, l'aîné ; 2° Valentin, auteur de la branche des seigneurs de Fresnay, laquelle, après avoir duré plusieurs générations, s'éteignit vers le milieu du XVIIIe siècle ; 3° Jacques, qui mourut de la peste à Paris en 1562 ; 4° Paschal, mort à la même époque ; 5° Angélique, morte à quatorze ans, dont la mémoire a été célébrée par ses frères. Leur père était plus ami des lettres que ses ancêtres, et il voulut, comme nous le verrons, donner à ses enfants, une éducation assez développée pour l'époque. Lui-même ne quittait guère son vieux manoir de Beauce ; il avait incliné du côté des idées de la réforme, et avait établi dans sa chatellenie un prêche, où se rendait toute la noblesse protestante des environs. On ignore l'époque précise de sa mort ; mais ce dût être de bonne heure, car, dès 1572, on voit Jean, son fils, s'intituler seigneur de Bondaroy. Son petit-fils Lancelot, allait en 1617

est presque la seule pièce digne d'intérêt que nous ayions pu retrouver dans les archives de la famille.

vendre cette terre de Bondaroy, à laquelle les La Taille attachaient tant de prix et qui leur venait d'un échange fait avec le roi Philippe le Bel (1).

Publiés dès 1572 et sans jamais avoir eu d'édition complète, les divers écrits des La Taille avaient presque disparu. Leurs œuvres, en effet, fort recherchées des bibliophiles, à peu près introuvables, atteignent des prix excessifs chaque fois, ce qui est rare, qu'elles figurent dans un catalogue de vente. Aucune bibliothèque publique, pas même celle de leur province natale, ne possède la suite entière de leurs ouvrages.

Des recherches faites à ce sujet dans les plus riches dépôts de Paris nous ont révélé bien des lacunes; et nous avons dû avoir recours à l'obligeance de plusieurs collectionneurs pour nous procurer un exemplaire complet. Il y a quelques années, pourtant, un travailleur distingué, bien connu par de beaux travaux de diplomatie et d'histoire, Orléanais de tradition aussi, M. René de Maulde, a entrepris de publier les œuvres de Jean de La Taille, avec des notes et des documents. Ses quatre petits volumes parus sont loin de comprendre tous les écrits de l'aîné des deux frères; mais un poème inédit, heureusement retrouvé, et quelques observations intéressantes donnent à cette nouvelle édition, toute incomplète

(1) Sur la généalogie des La Taille, consulter : *Histoire générale des pays de Gastinois*, etc., par dom G. Morin, Paris, 1639, in-4°, p. 552 à 558; — *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chesnaye-Desbois. Paris, 1778, tome XII, p. 576; — les manuscrits du chanoine Hubert, Bibliothèque d'Orléans, M. 457 *bis*, tome I, f° 256; — *Dictionnaire de Moréri*, édit. de 1759, in-folio, tome X, p. 12.

qu'elle soit, une réelle valeur. Nous n'avons eu garde de la négliger, de même que nous avons mis à profit les précieuses collections manuscrites de la ville d'Orléans, ajoutées aux documents que nous avions pu rencontrer dans la Bibliothèque du Louvre. C'est à l'aide de ces ressources qu'ont été composées les deux notices biographiques, qu'il nous tarde d'aborder après ces trop longs préliminaires.

I

Jean de La Taille était, comme nous l'avons vu, l'aîné des cinq enfants de Louis, seigneur de Bondaroy, et de Jacqueline de l'Estendart. Il naquit dans l'antique résidence de ses pères, en 1533 (1). Nous ne savons guère sur sa vie que ce que lui-même nous en a laissé connaître dans les nombreuses *Epistres* dont il a fait précéder ses œuvres. C'est à cette source presque seule que ses biographes ont puisé, et ils se répètent sans se compléter. Tout en consultant leurs travaux, nous aurons donc particulièrement recours au poète lui-même, et nous tâcherons de ne négliger aucun des moyens d'information qu'il se plaît à nous indiquer avec une

(1) Les détails les plus exacts sur la vie et les ouvrages des La Taille se trouvent encore dans le curieux manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans, intitulé : *Bibliothèque des auteurs et écrivains de la ville, duché et diocèse d'Orléans*, par D. Guillaume Gérou, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, 3 vol. in-4°, tome I, f° 239 à 241.

certaine complaisance naïve, fort habituelle, du reste, aux écrivains de son temps.

Sa naissance le destinait à la carrière des armes. Toutefois, son père « qui avoit opinion que le sçavoir est le seul parement d'un gentil-homme (1) », ne voulut pas que ses enfants fussent privés des ressources que procure la connaissance des lettres, et de bonne heure il envoya Jean étudier à Paris, « nostre Athènes françoyse », comme l'appelait plus tard le poète. Il resta six ans au collège et suivit les leçons du célèbre professeur Marc-Antoine Muret. De là, il fut ramené plus près de sa famille, à Orléans, pour travailler la science du droit. Orléans possédait alors une des plus illustres Universités de lois de France. Les plus grands professeurs y enseignèrent tour à tour pendant deux siècles. L'affluence des écoliers était immense : l'Allemagne surtout en envoyait un nombre considérable. Jean de La Taille eut pour maître le savant docteur Anne du Bourg, celui même qui, plus tard, conseiller au Parlement de Paris, devait être une des premières victimes des persécutions religieuses. Il paraît que le jeune étudiant avait peu de dispositions pour « le droict civil ». Tandis qu'il le cultivait avec un zèle fort médiocre, sa vocation pour la poésie se dessinait chaque jour. Il faut l'entendre raconter lui-même la transformation qui s'opéra alors dans son esprit. « Les Muses me vindrent tenter, dit-il, et pour me sembler plus belles que les Loix, mieux peignées et de meilleure grâce, estant suivies de Ron-

(1) *Epistre au lecteur*, en tête des œuvres de Jacques.

sard et de du Bellay, qui commençoient lors à voler par la bouche des hommes, me pleurent davantage..... » Il quitta ensuite Orléans et revint chez son père; mais je ne voudrais pas affirmer qu'il eût glorieusement conquis tous ses degrés. Il trouva à Bondaroy ses deux frères Jacques et Paschal, que l'amour de la science avait également séduits. Il communiqua à Jacques un peu de ce feu poétique dont il était dévoré, lui lut avec enthousiasme les œuvres de Ronsard et de du Bellay, ses poètes favoris, et l'engagea à aller s'instruire dans la langue grecque, en suivant à Paris les leçons de Jean Dorat, autour duquel se groupait alors toute école nouvelle. Nous verrons, en parlant de Jacques de La Taille, comment cette amitié fraternelle, si touchante et si complète, fut interrompue tout-à-coup par la mort prématurée du plus jeune des deux poètes. Mais leur union devait durer plus que la vie : Jean, en se faisant plus tard l'éditeur des œuvres laissées par son frère, allait éprouver un charme pieux à célébrer une mémoire si chère et à unir pour jamais son nom à celui d'un ami tant regretté.

Être à la fois soldat et poète, se montrer aussi habile à tenir la plume qu'à manier l'épée, telle fut la constante ambition de Jean de La Taille. Il l'avait affichée, non sans quelque prétention, en ajoutant à ses armes cette fière devise :

« *In utrumque paratus.* »

Fort heureusement pour sa renommée, il se lassa

plus vite des armes que des lettres; et nous ignorerions les hauts faits de jeunesse, que ses ouvrages ont pris soin de nous rappeler; son caractère resterait toutefois incompris, si nous ne nous étendions un peu sur cette première partie de sa vie.

C'est au moment où la France allait être si profondément divisée par les querelles religieuses, que Jean commença sa carrière militaire. Ici se place une grave question qui, sans qu'on l'ait jamais complètement étudiée, a été tranchée en sens contraire par divers historiens. Quelle fut la nuance exacte des opinions religieuses de Jean de La Taille ? A quel parti offrit-il ses sympathies et son concours ? Il fut un des premiers à déplorer les malheurs des guerres civiles : ses ouvrages sont remplis d'allusions aux misères et aux folies de ces dissensions intestines, dans lesquelles il avait pris dès le principe une part directe et personnelle. Sur ce point, l'évidence est trop grande pour qu'on puisse un instant différer d'appréciation. Les auteurs de la *France protestante* vont plus loin ; et, se faisant honneur de cette modération et de ces chevaleresques sentiments, ils n'hésitent pas à le placer hautement parmi les leurs, comme un des plus fermes adeptes des idées nouvelles (1). Nous dirons tout à l'heure dans quelles circonstances Jean de La Taille combattit contre les catholiques, sous les ordres du prince de Condé ; mais nous

(1) *La France protestante*, par Eug. et Em. Haag, 1856, in-8°, tome VI, p. 369 à 379. — La vérité est que, beaucoup par morgue aristocratique, un peu par indépendance d'esprit, il fut de ce qu'on appelait le parti des princes.

pouvons affirmer qu'il ne fit jamais profession publique de protestantisme. Tout porte à croire qu'il resta plutôt catholique, mais catholique fort peu zélé, il faut l'avouer ; ce qui pouvait sembler suspect à cette époque de foi ardente et d'antagonisme irréconciliable. Il n'y a pas dans ses ouvrages un seul mot qui soit une injure ou même une attaque indirecte contre la religion romaine. Partout il professe le plus grand respect pour les idées religieuses en général, sans prendre parti cependant pour aucune forme d'adoration.

Son premier écrit, la *Remonstrance pour le Roy Charles IX* (1562) est une exhortation à la paix, qui ne manque ni d'éloquence ni de raison. L'auteur, après avoir tracé un tableau saisissant des premières divisions qui venaient de troubler si malheureusement le royaume, fait dire à Charles IX s'adressant au roi Louis XI :

> Que dirois-tu, voyant chez tes subiects logé,
> Pour une opinion, un débat enragé,
> Un débat ruineux, un débat fantastique ?

Plus loin il écrit :

> Si iamais fut raison et besoing d'avoir paix.
> Et cesser tout débat, c'est or plus que iamais,
> Que vous devez laisser vostre guerre ennuyeuse,
> Et derechef entendre à la paix bienheureuse.
> Suffise vous, hélas, depuis que ces discords
> Sont coulez entre vous, que cinq cent mil sont morts...

Et encore, avec une franchise vraiment originale :

> O que c'est grand erreur, que c'est grande misère,
> De vouloir s'aïder aux Guerres d'auiourd'huy

Du bras de l'Estranger, et des Armes d'autruy
Incognues à nous, qui sont ou trop gesnantes,
Ou trop larges pour nous, ou pour nous trop pesantes !

Ne vaudrait-il pas mieux, poursuit-il, dans l'intérêt de l'honneur et de la prospérité de la France, joindre ses efforts pour une cause commune et marcher tous ensemble à la défense de la Hongrie et de l'Europe, menacées par les dangereuses convoitises des Turcs ! Et, après avoir caressé ce plan un peu chimérique, qui semble devancer les grands projets que Coligny avait si bien réussi à faire adopter par le jeune roi Charles IX à la veille de la Saint-Barthélemy, il s'écrie enfin dans une belle prière à Dieu :

Envoye nous, ô Sire,
Ta fille qui est Paix...

Nous retrouverions le même langage dans tous ses écrits postérieurs. C'est ainsi qu'il dit dans *Le Courtisan retiré* (1574) :

Mauditte guerre, hélas ! n'estoit-ce assez que France
Eust souffert paravant si grand perte et despense,
Si tu ne venois or la ronger par dix ans,
Donner aux estrangers les biens deus aux enfans,
Despartir les honneurs avec un tel désordre
Qu'à tes plus grands suppost tu as fait donner l'ordre.

Et quelques vers après, se plaignant des injustices dont sont remplies les cours :

Quantes fois ay-ie creu que ceux avoient commis
Quelque faute execrable envers Dieu, ou l'Eglise,

Ou pippé un mineur, fait quelque méchant tour,
Qui venaient faire ainsi pénitence à la Court !

Plus loin encore, il donne ces sages conseils :

Surtout n'oublie Dieu que tu dois requérir ;
Mais aiant bien vescu, appren à bien mourir
Et sois sobre de vins, d'habits et de viande.....

Ces dernières expressions ne sont-elles pas conformes de point en point à la doctrine catholique ? Qu'on lise aussi, dans les *Sonnets satyriques,* la seconde pièce adressée à Dieu, et qu'on dise s'il est possible de rencontrer dans ces vers rien qui rappelle le ton ordinaire d'un poème comme les *Tragiques* de Théodore-Agrippa d'Aubigné, rien qui se rapproche de ces ardentes invectives, de ces grossières attaques, que protestants et catholiques ne s'épargnaient guère à cette époque !

Jean de La Taille semble donc avoir échappé pour sa part aux passions religieuses dont il était entouré. S'il ne cessa de célébrer les avantages de la concorde et de la paix, il évita toujours aussi de se prononcer entre les deux partis. Tout porte à croire qu'il fut un des adeptes de cette petite fraction d'honnêtes gens, dont le chancelier de l'Hôpital était l'âme, et qui, sous le nom de *Politiques,* prêchaient la doctrine difficile de la conciliation et des compromis. Il y avait dans leurs idées un côté réel de patriotisme et de sagesse. Elles préparèrent en France, après la mort du dernier Valois, l'heureux avénement du chef de la maison de

Bourbon (1); elles secondèrent les idées de tolérance de Henri IV. Cette conclusion était à nos yeux importante, car elle indique l'esprit avec lequel il faut lire toute la partie politique des œuvres de notre poète. Ce n'est pas du reste ici une opinion préconçue : elle n'a d'autre point de départ, au contraire, que l'étude attentive de la vie et des écrits de Jean de La Taille; et nous recueillerons encore, chemin faisant, plus d'une preuve à l'appui de celles que nous avons dû citer brièvement (2).

(1) Il est vraiment piquant de voir Jean de La Taille, en plein règne de Charles IX, chercher dans un grand roi le remède aux maux dont souffre la France, et s'adressant à Dieu lui faire cette prière qui ne sera exaucée que vingt ans plus tard :

> Fais luire, au contraire,
> Es tenèbres de France un Roy si débonnaire,
> Si juste et valeureux, qu'il soit tout tel que lay,
> Et qu'il rompe la teste aux vices d'aujourd'huy.
> (*Le Prince nécessaire*, troisième chant).

(2) Seul parmi les biographes de J. de La Taille, le savant bénédictin de Saint-Maur semble avoir remarqué ce caractère tout politique de quelques-uns des écrits du poète, et il va même jusqu'à lui faire un titre de gloire d'avoir été l'adversaire de la Ligue. Le passage mérite d'être cité dans son entier :

« Ce n'est pas seulement par ses ouvrages que Jean de La Taille s'est distingué, il s'est encore fait plus d'honneur par le zèle et la fidélité qu'il eut pour les intérêts de son souverain et un éloignement marqué pour toutes les factions qui divisoient le royaume en ce temps-là. Constamment attaché à son prince légitime, il fit voir au temps de la ligue combien il détestoit et les ligueurs et leur funeste cabale. Il n'avoit pas moins de modération durant les guerres de religion sous Charles IX et on voit dans ses écrits com-

Lors de la première guerre civile qui éclata, comme on sait, à l'occasion du massacre de Vassy, au mois d'avril 1562, Jean de La Taille fut directement mêlé aux événements. C'est lui-même qui nous l'apprend, car en dédiant quelques mois plus tard à Charles IX sa *Remonstrance pour la paix*, il s'exprime ainsi : « La simple rondeur dont j'écris pourra facilement excuser ce libre discours, comme ayant mesmement esté fait parmy les armes, durant le long séjour de vostre camp près Bloys. » Ces derniers mots peuvent à eux seuls nous donner une indication précise sur l'époque et les circonstances où fut composé ce petit écrit. Jean servait alors évidemment dans les rangs de l'armée royale. Il devait en suivre les principales évolutions. Elle était commandée par le duc François de Guise, Montmorency, Saint-André et le roi de Navarre. Un des premiers actes des chefs catholiques avait été de se porter sur Blois, où ils entrèrent presque sans résistance le 11 juillet 1562. On établit immédiatement un camp royal près de la ville pour contenir les nombreuses forces calvinistes réunies dans Orléans, tandis que divers détachements allaient être chargés de soumettre successivement les autres villes rebelles. La guerre se

bien il désiroit le rétablissement du repos et de la tranquillité publique. Nous avons même quelques ouvrages de luy qui ont trait à cet objet et où il semble ne s'être proposé d'autre vue que de ramener à leur devoir ceux qui s'en étaient écartés ; par là il servit doublement et son Roy et sa patrie, et tel fut le fruit de l'éducation que son père s'étoit fait un devoir de lui donner ». — Bibl. d'Orléans, M. 467. Ms de D. Gérou, tome I, f° 240.

poursuivit avec des vicissitudes bien connues ; mais le camp subsista jusqu'à la paix qui fut signée peu de temps après l'assassinat du duc de Guise, au moindre mars 1563. Il est probable que La Taille ne prit point une part très active à cette campagne et qu'il resta dans une immobilité toujours pénible pour un soldat. De là vient sans doute qu'il sentit plus amèrement encore les malheurs de cette *guerre ennuyeuse*. Son fils cependant prétend « qu'ès premiers troubles il estoit à la bataille de Dreux (1) ». Mais c'est le seul témoignage que nous en ayions ; et Jean, fort empressé d'ordinaire à raconter ses hauts faits, ne l'a nulle part laissé même entendre.

On ignore quel parti il suivit dans la seconde guerre civile qui fut du reste fort courte. Il est même probable qu'il ne s'y trouva aucunement mêlé. Mais, dans la troisième, on ne saurait mettre en doute que dès le début il ne se soit jeté dans les rangs protestants, où il demeura jusqu'à l'édit de pacification, signé au mois d'août 1570, à Saint-Germain-en-Laye. Cette nouvelle prise d'armes avait commencé en septembre 1568, lorsque le prince de Condé et Coligny, menacés d'être enlevés par la cour au château de Noyers, s'étaient réfugiés non sans peine à La Rochelle, faisant appel à toute la noblesse qui leur était dévouée. Les La Taille avaient d'anciennes obligations à la maison de Bourbon, dont ils avaient toujours été les fidèles serviteurs ;

(1) *Extrait généalogique de la maison de Bondaroy*, par Lancelot de La Taille, f° 5, v°.

et c'est ce qui détermina Jean à aller s'enrôler dans l'armée de l'oncle du jeune roi de Navarre. Mais ce n'était pas chez lui entraînement guerrier ou fanatisme religieux.

La lenteur de la cour permit aux protestants de s'organiser fortement : ils occupèrent durant les premiers mois la Saintonge, le Poitou, l'Angoumois, où ils avaient de sûrs partisans. Cette région de l'ouest de la France resta pendant toute la guerre le théâtre presque unique des événements militaires. Quand toutes les troupes calvinistes furent réunies et déjà menaçantes, le duc d'Anjou vint avec le maréchal de Tavannes se mettre à la tête des forces royales. Plus d'une fois les deux armées se trouvèrent en présence, et une bataille générale fut sur le point de s'engager. Mais, soit que les chefs hésitassent à risquer une action aussi formidable, soit que la saison leur créât des difficultés insurmontables, on se borna de part et d'autres à de simples escarmouches. L'hiver de cette année fut en effet fort rigoureux : on raconte qu'un jour où les deux armées étaient déjà rangées en bataille, sous les murs de Loudun, grand centre d'opération des protestants, il tomba un tel verglas dans la campagne, que non seulement les chevaux, mais les fantassins eux-mêmes ne pouvaient se tenir et qu'on dût rester immobile, n'attendant de chaque côté que la possibilité de se retirer. Ces détails expliquent la pièce datée justement « du camp de Poitou devant Loudun, 1568 », dans laquelle Jean de La Taille fait allusion, d'une façon si piquante

et si précise, aux événements qui se passaient sous ses yeux :

> La saison et le froid, le verglas et l'orage
> Nous combattoit si fort au dernier camp de France,
> Que les plus patiens y perdoient patience,
> Et les plus courageux y perdoient le courage :
> A ceux-là qui auroient fait à leur père outrage,
> Ou pippé d'un mineur les biens et l'innocence,
> Je ne voudroy donner plus grande pénitence
> Que de faire en tel temps comme moy tel voyage :
> Or celuy qui ne peult souffrir son aise, y aille :
> Dieu qui ne voulut pas permettre la bataille,
> (Bien qu'on l'eust par sept fois présentée en trois lieux)
> A ceux-là, ce me semble, a fait heureuse grâce,
> Qui d'un tel camp glissant plein de neige et de glace
> Leurs iambes et leurs bras ont rapporté chez eux.

On peut croire sans fausse supposition qu'il dût assister à la bataille de Jarnac, où périt son chef, le prince de Condé, le 13 mars 1569. Il se lia vers cette époque avec un de ses compagnons d'armes, « qui étant, dit-il, de Picardie, de l'antique et honorable maison de Sénarpont, et moy d'une autre contrée, et d'une famille en Beauce, non moins antique que noble, fut contraint néantmoins, ne m'ayant jamais veu au paravant, mais à l'improviste (durant les deux ans derniers de nostre guerre civile) rencontré à la campagne souls une cornette, de m'aymer merveilleusement, et de m'accoster pour contracter amitié ensemble, et iurer une fraternité d'armes avec moy, qui suis d'un tel cœur,

qu'aucun iamais ne m'ayma que ie ne l'aymasse (1). » Une autre aventure qui remonte également à ce temps est celle qu'il raconte dans un morceau adressé « à Dieu ».

> De quels dangers, ô Dieu, m'as-tu sauvé
> Durant la guerre ! où mesme en une charge
> Ie fus blessé d'une lance au visage,
> Porté par terre, et pris, et relevé.
> Où d'un canon ie fus lors preservé,
> Où i'ay perdu et chevaux et bagage,
> Où ie me vis resté avec un page
> Proye aux brigans !.....

Après la mort de Condé, Jean de La Taille demeura attaché à Henri de Bourbon, désormais le seul chef des protestants. Il était présent avec lui au combat d'Arnay-le-Duc, la dernière action de cette guerre, le 25 juin 1570, où les huguenots, commandés par Coligny, furent vainqueurs. C'est là qu'il reçut du jeune roi de Navarre un témoignage fort flatteur, auquel il a bien soin de faire plus d'une fois allusion dans ses ouvrages (2). Ses biographes n'ont pas manqué non plus de s'étendre sur ce fait, le plus marquant à coup sûr de sa carrière militaire. Son fils, avant eux, avait dit « qu'es troisiesme trouble il estoit à la journée d'Arnay-le-Duc avecq le prince de Navarre à présent nostre Roy, où il fut blecé d'un coup de lance dans le visage. Au retour du combat, encore la salade en teste, tout

(1) *Epistre* dédicatoire de *la Géomance*, « A un sien amy ».
(2) Epistre d'*Alexandre*. — Epistre de *la Famine*.

couvert de sang et de poussière, ce prince l'embrassa et luy fit l'honneur de le faire panser par ses sirurgiens et le visiter (1) ». Et Lancelot ajoute, avec cette verve poétique douteuse dont il est coutumier :

> Blessé d'un coup de lance au travers la visière
> Eut son Roy pour tesmoing de sa valleur guerrière.

Jean de La Taille jugea bon de rester sur ce glorieux souvenir. Deux mois plus tard, après la paix de Saint-Germain, il se retirait de la vie des camps et du tumulte de la cour ; et c'était pour n'y plus revenir. Bondaroy devait être désormais le seul théâtre des travaux plus paisibles qui occupèrent le reste de son existence.

Telle fut ce qu'on pourrait appeler la vie publique de Jean de La Taille. Mais tout bon poète du XVIe siècle doit aussi avoir l'histoire de ses amours : le nôtre n'a pas échappé à la loi commune. Il se trouve parmi ses poésies plus d'un *Cartel de constance et de loyauté*, plus d'une *Epistre de l'honneste amour*. On y rencontre aussi un objet plus directement digne de sa tendresse : il eut une sienne amie, auprès de laquelle il soupira maintes *Élégies :*

> Il fait beau voir un printemps gracieux,
> Un clere soleil, mais ie soustien qu'encore
> Vostre beauté est plus belle à mes yeux.

Aussi ce ne fut pas sans regret qu'il la quitta pour se rendre à l'armée.

(1) Extraict généalogique, etc., f° 5, v°.

Puisqu'il me fault obéir à l'honneur,
Et prendre encor si malheureuses armes,
Adieu vous dis avec soupirs et larmes,
Au lieu de moy ie vous laisse mon cœur.

Il avait bien quelque raison de se désoler à l'idée d'une prochaine séparation : elle devait être éternelle. « Celle où gisoit l'heur de sa vie », mourut pendant les derniers mois de son séjour au camp :

Ayant souffert autant d'ennuys et de malheur
Que pauvre gentilhomme oncq souffrit en sa vie,
Comme un iour ie pensois la fortune assouvie,
Et posant le harnoys voir quelqu'une en tout heur,
Voicy pour m'achever, nouveau subiect de pleur,
C'est qu'au camp i'ay sçeu que mort me l'a ravie.

On a tout lieu de croire que ce fut là l'unique roman de sa vie. Quand il revint à Bondaroy, il avait trente-sept ans ; il ne tarda pas à épouser une jeune fille fort bien apparentée, Charlotte du Moulin, qui tenait aux l'Hospital, aux Dampierre, aux Courtenay. Le contrat de mariage, qui existe encore et que j'ai pu consulter, est du 4 avril 1575 (1).

C'est seulement depuis son retour de l'armée que Jean de La Taille publia ses divers ouvrages. Sans parler de sa studieuse jeunesse, il avait constamment

(1) Contrat de mariage entre Jean de La Taille, seigneur, hault iusticier, chastelain de Bondaroy, et damoyselle Charlotte du Mollin. 6 fol. parchemin. « François de Balzac, gouverneur d'Orléans, etc.... » — Archives de M. de La Taille des Essarts.

Jean eut trois enfants : Jean, mort jeune ; Lancelot, qui continua la descendance ; et Isabelle, morte avant de s'être mariée.

travaillé durant ses campagnes, c'est lui-même qui nous l'apprend ; mais il n'avait encore fait paraître que le petit opuscule de la *Remonstrance pour le roy Charles IX*. Le privilège de la première édition est du 19 octobre 1562, et nous avons vu dans quelles circonstances et à quel moment il fut composé. La date précise a ici son importance. C'est en effet à la même époque que le prince des poètes français, le grand Ronsard, adressait à Catherine de Médicis ses célèbres *Discours sur les misères de ces temps*, et il se trouve tant de rapprochements, dans les idées comme dans les expressions, entre les deux œuvres, qu'il est curieux de savoir à laquelle vraiment appartient la priorité. Il arrive plus d'une fois à Jean de la Taille d'imiter celui dont il se déclare hautement le fidèle admirateur ; cette fois pourtant le disciple semble précéder le maître, car Ronsard ne publia ses deux pièces qu'en 1563 et 1564, et son troisième discours politique du même genre, la *Remonstrance au peuple de France*, est également de 1564 (1).

Sauf les trois cents vers de la *Remonstrance*, notre poète resta jusqu'à quarante ans sans rien livrer au public. Il n'est donc pas étonnant que beaucoup de ses écrits, composés d'avance, portent en eux le cachet d'une autre époque que celle où ils ont été pour la

(1) Il serait curieux de suivre vers par vers les principaux points de comparaison qu'on peut établir entre l'œuvre du gentilhomme du pays de Beauce et celle du gentilhomme vendomois.

première fois imprimés. C'est ainsi qu'il faut rapporter à une période bien antérieure des petites pièces de circonstance comme les *Regrets pour le Seigneur de Mongommery à la mort du Roy Henry second*, *Le tombeau du Roy Françoys II*, *l'Épitaphe du Roy de Navarre*, le sonnet *au Roy Charles IX* après son sacre, etc.

Le premier recueil de Jean de La Taille parut à Paris en 1572, chez Frédéric Morel, l'éditeur en renom des poètes de ce temps. Le petit volume, de 80 folios, contenait en outre les œuvres diverses de Jacques. Il fut publié sans doute dans les premiers mois de l'année, car un *Hymne à Madame sœur du Roy* se termine ainsi :

> O toy, Seigneur, qui as pris la beauté
> Pour l'ornement de ta divinité,
> Donne un espoux sans plus à Marguerite
> Aussi beau qu'elle, et qui bien la mérite,
> Car qui voudroit autre heur luy souhaitter,
> Pour puis luy rendre il luy faudroit oster.

Or nous savons que le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre fut décidé au commencement de 1572 et célébré le 18 août.

La tragédie de *Saül le furieux* ouvre le volume, précédée d'une dissertation sur l'*Art de la tragédie*. Les idées de l'auteur s'y font jour avec une maturité d'esprit et une assurance didactique qu'il importe de remarquer. Il faut voir en effet comment Jean de La Taille pose dès le début la théorie de l'art dramatique,

« dont la vraye et seule intention est d'esmouvoir et de peindre merveilleusement les affections d'un chascun, car il faut que le sujet soit si pitoyable et poignant de soy, qu'estant mesmes et bref et nument dit, engendre en nous quelque passion ». Et plus loin il ajoute : « que le subiect aussi ne soit de Seigneurs extremement meschants, et que pour leurs crimes horribles ils meritassent punition ; n'aussi pas mesme raison de ceux qui sont du tout bons, gents de bien et de saincte vie... Il faut tousiours representer l'histoire ou le ieu en un mesme jour, en un mesme temps, et en un mesme lieu... » Ne sont-ce pas là déjà les règles précises qui feront la base de tous nos chefs-d'œuvre dramatiques du grand siècle ? Pourtant, après avoir exposé les préceptes « que ce grand Aristote et après luy Horace (mais non avec telle subtilité) ont enseigné », il est loin d'être partisan de l'imitation des anciens, trouvant « que les ieux qui ne sont faits selon le vray art, et au moule des vieux, comme d'un Sophocle, Euripide et Senèque, ne peuvent estre que choses ignorantes, malfaites, indignes d'en faire cas ». Voilà ce qu'on ne s'attendait guère à trouver dans la bouche d'un disciple de Ronsard.

C'est que Jean de La Taille veut tracer une voie nouvelle : « dédaignant les histoires fabuleuses », il cherche « celles que la vérité mesme a dictées, et qui portent assez sur le front leur sauf conduit partout (1) ». De là, un sujet emprunté à l'antiquité

(1) *De l'art de la Tragédie*, passim.

biblique : c'est Saül, le premier roi d'Israël, puni par Dieu de sa désobéissance, et passant de la plus grande gloire au comble de l'infortune. La tragédie, selon les règles classiques, est divisée en cinq actes. Poussant jusqu'au bout la tradition, l'auteur n'oublie pas le *Chœur de Lévites*, qui cinq fois vient tirer la morale du drame que le spectateur voit représenter sous ses yeux. Les vers du chœur sont même, de toute la pièce, ceux dont l'effet est le plus original et le plus saisissant. Il ne faut point en effet chercher dans cette œuvre une action fermement suivie ou des scènes remarquables : on y rencontre seulement quelques vers bien frappés ou quelques gracieuses idées, comme cet éloge de la jeunesse :

> Qu'on louë qui voudra la vieillesse débile,
> Pour son grave conseil, pour son advis utile,
> Il n'est que l'ardeur jeune, et d'avoir au menton
> Plustost l'or que l'argent..... (1).

Ou bien encore les lamentations de Saül sur la cause même pour laquelle Dieu l'a puni :

> O que sa Providence est cachée aux humains !
> Pour estre donc humain, i'esprouve sa cholère,
> Et pour estre cruel, il m'est donc débonnaire.

Ces contrastes ingénieux, dans la pensée comme dans l'expression, étaient tout-à-fait dans le goût de l'époque.

Le volume se termine par quelques pièces de mètres différents, parmi lesquelles il faut noter deux petits

(1) *Saül le furieux*, acte I.

poèmes que Colletet n'apprécie pas encore à leur valeur quand il nous dit : « Son ode de *La Religieuse contre son gré*, et celle de *La rustique amie* sont pleines de pensées fort délicates et fort naïves, et quoiqu'elles ne soient pas toujours fort élégamment énoncées, si est-ce qu'elles n'ont pas laissé de me plaire toutes les fois que j'ai plus considéré les choses que les paroles (1) ».

Le second recueil des œuvres de J. de La Taille parut en 1574 : il était de beaucoup plus considérable que le premier. Une nouvelle tragédie, deux comédies, des poëmes, des poésies diverses le composent et ne remplissent pas moins de 174 folios. Dans l'intervalle, Jean avait publié deux pièces laissées par son frère Jacques, *Daire* et *Alexandre*.

La famine, ou *les Gabaonites*, tel est le titre de la seconde tragédie de notre poète : elle est « prise aussi de la Bible et suivant celle de Saül ». La famine désolant le peuple de Dieu parce que les Gabaonites trompés par Saül n'ont pas encore reçu satisfaction, la prospérité renaissant dans Israël, après l'expiation du crime : tel est en deux mots le sujet de cette pièce qui présente avec la première plus d'un trait de ressemblance. Colletet fait à La Taille le vif reproche de n'avoir pas observé comme dans *Saül* « la rime alternative du

(1) *Histoire inédite des poètes français*, par G. Colletet. Bibliot. du Louvre, F. 2,398, tome VI. — Ces deux pièces sont au contraire fort bien jugées par M. le vicomte de Gaillon dans une intéressante mais trop courte notice sur les La Taille, publiée dans le *Bulletin du Bibliophile*, août 1857.

féminin et du masculin ». Le poète s'en était excusé lui-même dans un petit avertissement *au lecteur ;* et d'ailleurs la règle n'était pas assez établie alors pour qu'on pût faire de cette licence un sérieux grief. Joachim du Bellay, par exemple, ne s'était pas montré scrupuleux sur ce point : « Je n'ay, lecteur, dit-il, entremeslé fort supersticieusement les vers Masculins avecques les Féminins, comme on en use en ses vaudevilles et chansons qui se chantent d'un mesme chant, craingnant de contraindre et geinner ma diction pour l'observation de telle chose ». Jean de La Taille avait de même donné pour raison « qu'on ne chante gueres les tragédies, ny comédies, sinon les chœurs, où i'ay gardé cette rigoureuse loy ». Et n'est-il pas facile de voir, jusque dans cette imperfection, un peu affectée, une trop constante préoccupation à suivre de près l'exemple du maître ?

Des deux comédies de La Taille, il y en a une qui n'est qu'une traduction de l'Arioste. Le grand poète italien était alors regardé comme le premier modèle de la bonne comédie. Il avait composé cinq pièces dont le succès fut considérable. Un certain Pierre de Mesmes avait déjà traduit *les Supposés* en 1552 (1). La Taille se chargea du *Négromant ;* il dut même s'occuper de ce travail bien avant l'époque où il le publia.

Un grand nombre d'auteurs (2), s'appuyant sur une

(1) *La Comédie des Supposez*, de M. Louys Arioste, en italien et en français. Paris, Estienne Groulleau, 1552, in-8°.

(2) Dom Liron, *Bibliothèque Chartraine.* — La Monnoye. — La *Bibliothèque du Théâtre français*, de M. de la Vallière. — Les

fausse interprétation des paroles mêmes de Jean de La Taille, ont prétendu que son autre comédie avait également une origine italienne. Il n'en est rien toutefois : les *Corrivaus* sont une œuvre absolument personnelle, la première comédie en prose que nous ayions, selon l'*Histoire du Théâtre français* des frères Parfaict. A ce titre elle mérite de ne point passer inaperçue.

Dans un court et adroit *Prologue*, Jean de La Taille expose ses idées sur la comédie, comme il l'avait fait déjà sur l'art dramatique. « Une comédie pour certain vous verrez, non point une farce ny une moralité, car nous ne nous amusons pas en chose ne si basse, ne si sotte, et qui ne montre qu'une pure ignorance de nos vieus Françoys....., une comédie faite selon l'art des Plautes, des Térences et des Ariostes..... Nous l'avons appelé *Les Corrivaus*, à cause qu'il y a en icelle deus ieunes hommes amoureux, qui prétendent en un mesme endroit. Au reste, elle vous représentera, comme en un miroir naturel, la façon de faire d'un chascun du populaire, comme des vieillards, des ieunes gens, des serviteurs, des filles de bonne maison et autres ». On y trouve en effet, malgré de nombreuses réminiscences des anciens et de Térence en particulier, un certain germe d'esprit français, des mœurs simples, des réparties heureuses. L'intrigue est un peu trop compliquée et les peintures ne sont pas assez châtiées ; mais le dénouement est heureusement amené et suffisamment mo-

Recherches sur les Théâtres de France, par M. de Beauchamps, etc.

ral ; et la lecture est loin d'en être fastidieuse. Les qualités naturelles du poète s'y développent avec plus de facilité que dans ses essais de tragédie biblique : aussi, il y a lieu de s'étonner que Jean de La Taille en soit resté dans la comédie à ce modeste et fort satisfaisant début. *Les Corrivaus* demeurèrent pour lui une œuvre de jeunesse : cette pièce était achevée dès 1562, puisque Jacques, son frère, mort à cette époque, a laissé un sonnet à sa louange.

On avait maintes fois parlé de Jean de La Taille comme auteur dramatique au XVIIe et au XVIIIe siècle ; personne n'avait songé à examiner en lui le moraliste et le satirique. C'est pourtant à ce point de vue surtout qu'il se montre penseur original et écrivain de vrai mérite. M. Viollet-le-Duc, dans le morceau célèbre sur l'*Histoire de la Satire en France*, placé en tête de l'excellente édition de Régnier (1823), s'exprime ainsi sur notre poète :

« A la suite de deux tragédies de Jean de La Taille, j'ai trouvé une pièce de vers intitulée : *le Courtisan retiré*, qui, non seulement est une véritable satire, mais encore une excellente satire, quoiqu'elle n'en porte pas le nom ». Et, après avoir analysé minutieusement la pièce, et donné un grand nombre de passages, l'auteur ajoute : « Si j'ai cité autant de vers de Jean de La Taille, c'est que cet auteur est inconnu et que je révèle certainement son nom et son talent pour la première fois à la plupart de mes lecteurs ».

Plus tard, M. Eugène Géruzez, dans son *Histoire de la Littérature française*, ne craint pas de mettre notre

La Taille au rang des meilleurs satiriques français, des meilleurs précurseurs de Régnier. Et, récemment encore, dans l'ouvrage intéressant d'un professeur à la Sorbonne, M. C. Lenient, *la Satire en France* ou *la Littérature militante au XVIe siècle* (1866), l'auteur n'a garde d'oublier le poète des *Singeries de la Ligue* ou du *Courtisan retiré*.

C'est en effet cette dernière pièce qui a valu à Jean de La Taille une réputation de satirique un peu tardive et pourtant très méritée. Le poète s'est promptement lassé de la vie des cours ; il en a vu de près les misères, misères de tous les temps, misères spéciales aussi à la triste période des derniers Valois ; il s'est refugié dans son petit Bondaroy, heureux et fier de sa libre retraite ; il veut dégoûter ceux qui liront ses vers des fausses et injustes faveurs qu'on reçoit de la main des rois. Les peintures multipliées de toutes les basses intrigues, dont son cœur a été froissé, se déroulent sans ordre, mais non sans à-propos, et accompagnées d'une franche rudesse qui s'impose par sa naturelle et sincère honnêteté. Quelques passages présentent un tableau de mœurs vraiment saisissant ; c'est de la haute comédie politique, toute pleine d'enseignements.

Comment ne pas être frappé, par exemple, du ton d'amertume avec lequel il nous dit :

> Je ne scay qui ie suis, sinon qu'un insensé,
> Qui ay le doux repos de ma maison laissé,
> Liberté et grans biens, pour tousiours la cour suivre,
> Pour être esclave et pauvre et pour vrayment ne vivre :
> . . . .

I'ay bien peu proufité, et tout mon temps perdu
I'ay beaucoup eu de peine, et fait longue despense,
Pour n'avoir rien qu'ennuis et mal en récompense.

Comment ne pas remarquer avec quelle verve il peint le triste métier que fait tout bon courtisan :

Il doit négocier pour parens importuns,
Demander pour autruy, entretenir les uns,
Il doit estant gesné, n'en faire aucun murmure,
Prester des charitez, et forcer sa nature,
Jeuner, s'il fault manger : s'il fault s'asseoir, aller :
S'il fault parler, se taire : et si dormir, veiller.

Et tout cela pour :

...Un théâtre, où nul n'est remarqué.

. . . .

Tout y est inconstant, tout y est imparfait,
L'un monte, et l'autre chet, et nul n'est satisfait.
Les scavants s'y font sots, les hardis esperdus,
Le ieune homme s'y perd, les vieux y sont perdus.
Tous y sont desguisez, la fille y va sans mère,
La femme sans mary, le Prestre sans bréviaire,
Le Moyne sans congé, sans habit le Prélat,
Sans livres le Docteur, sans armes le Soldat.

Il a donc bien le droit de dire, en terminant :

Aymant mieux honorer mon petit Bondaroy
(Que Chastelain ie tiens en hommage du Roy)
Me pourmener au bord de ma petite Essonne,
Qui mes vers et mon nom desia desia résonne,
Que si chez ceste ingratte on me voyait rentré
Indigne d'estre dit Courtisan retiré.

Le titre même de ce poème devait rappeler *le Poéte*

courtisan de Joachim du Bellay. Sainte Beuve cite à la fois les deux œuvres (1). Il y aurait là toutefois sujet de contraste plutôt que de rapprochement. La pièce du poète angevin est de quelques années antérieure et celle de notre gentilhomme en est pour ainsi dire la contre-partie. Dans les conseils que du Bellay adresse à l'écrivain qui veut réussir auprès des grands, il se trouve bien quelques traits satiriques ; mais c'est en somme un éloge de la vie des cours.

Il suffit d'en choisir un petit nombre de vers pour s'en pleinement convaincre :

> Bref, pour estre en cest art des premiers de ton aage,
> Si tu veux finement iouer ton personnage,
> Entre les courtisans du scavant tu feras,
> Et entre les scavans courtisan tu seras...
> Ce faisant tu tiendras le lieu d'un aristarque,
> Et entre les scavans sera comme un Monarque ;
> Tu seras bien venu entre les grands seigneurs,
> Desquelz tu recevras les biens et les honneurs,
> Et non la pauvreté, des Muses l'héritage,
> Laquelle est à ceux-là réservée en partage,
> Qui dédaignant la court, fascheux et malplaisans,
> Pour allonger leur gloire, accourcissent leurs ans.

Le Combat de Fortune et de l'auvreté, de Jean de La Taille, appartient encore à ce même genre satirique ; mais la poésie en est plus personnelle. A ce

(1) Il ne les caractérise du reste que par ces simples mots : « *Le poète courtisan*, de Joachim du Bellay et *le Courtisan retiré*, de Jean de La Taille sont deux excellentes satires, quoiqu'elles ne portent pas ce titre » — *Poésie française au XVI*e *siècle*, p. 135.

titre, la pièce peut avoir pour nous un intérêt tout particulier : les allusions y abondent; et il faut bien connaître la vie du poète pour les saisir du premier coup. Il paraît que lui aussi trouvait qu'on ne lui avait pas rendu justice, car s'il s'applaudit de la fortune qui l'a fait :

> Aisné et légitime,
> Non point bastard ; non lâche, ains magnanisme,
> ....lettré, non ignorant,
> ...Beauceron, non Manceau ny Normand.

Il ne tarde pas à se plaindre de l'ingratitude des hommes ; et nous l'entendons s'écrier avec amertume :

> Ah, que me sert d'estre noble icy bas,
> Quand d'un villain les grands font plus de cas !
> Que sert d'estre homme en ce temps où nous sommes,
> Quand une femme icy commande aux hommes !
> Que sert de naistre icy sage, et les fouls
> Sont près des Roys favorisez sur tous !

Ces pensées, si bien mises en relief, rejettent un peu dans l'ombre les autres pièces du recueil. Aussi nous ne ferons que nommer les poèmes comme *La Mort de Paris-Alexandre et d'Œnonne*, les *Elégies* et les *Chansons*. Quelques *Sonnets* sont encore dignes d'être remarqués et prouveraient au besoin que La Taille était capable de réussir dans tous les genres. Mais ils restent loin de la valeur des pièces satiriques. C'est à ce même ordre d'écrits qu'appartenait un autre poème, souvent annoncé par Jean de La Taille, et que l'auteur,

pour des raisons que nous ignorons, n'a jamais publié. Il avait pour titre *Le Prince nécessaire*, et il démontrait, au dire du poète,

> Qu'il n'est grandeur si grande, Estats si bien bastis,
> Qu'en face fort hideuse ils ne soient convertis (1).

Il était composé dès 1572 ; et Jean disait alors qu'il le publierait en même temps que ses autres ouvrages. Les autres œuvres ont en effet paru deux ans plus tard ; mais le poème est resté en portefeuille et on n'en n'a plus entendu parler depuis. Peut-être présentait-il un côté trop politique ? Mais, grâce à une obligeante communication, M. de Maulde a pu profiter d'une copie manuscrite, conservée dans la bibliothèque du château de Blanchamp, chez un membre même de la famille, M. de La Taille de Trétinville (2). Il eût été fâcheux que l'œuvre pérît : elle présente des hardiesses dignes d'un La Boëtie ou d'un Bodin. En y parlant du roi, Jean de La Taille ne craint pas de dire :

> Qu'il croye que son peuple est plus digne que luy,
> Qu'il est, par son devoir, serf à sa République,
> Qu'il n'est en dignité, mais en charge publique.

(1) Epistre d'*Alexandre*. — Dans *le combat de fortune et de pauvreté*, la fortune s'adressant au poète lui dit :

> Ie t'ay...
> Fait immortel par tes vers, et fait faire
> Pour ta patrie un prince nécessaire.

(2) M. R. de Maulde a publié le *Prince nécessaire* dans le tome III de ses *Œuvres de Jean de la Taille* (in-16, Paris, 1882), en le faisant précéder d'une intéressante préface.

Non moins tendre pour les sujets, il conseille au prince :

> ...qu'il ait plus tôt souci,
> D'estre plus craint qu'aimé ; car vers un populaire,
> La crainte fait bien plus que l'amour volontaire.

Sa satire des « vices d'aujourd'huy » se poursuit ainsi pendant trois « chants », qui sont vraiment d'une facture fort piquante.

Une composition d'un genre bien différent, *La Géomance,* paru en 1574 et n'eut qu'un médiocre succès. Jean de La Taille était pourtant fier de sa nouvelle publication, et il disait à M. de Sénarpont, l'ami auquel il adresse son épître dédicatoire : « Ie scay qu'en voyant cette mienne Geomance, tu te gaudiras, ou t'esmerveilleras de moy, qui (ayant parfait et publié plusieurs Tragédies et Comédies et autres Poëmes, et suivy les Muses et les Armes iusqùe à faire profession presque des unes, et preuve des autres, comme tu scays) me rue maintenant sur l'Astrologie. Mais quoy ? mon Esprit ne peult estre non plus en repos que le Ciel dont il est issu... »

Cependant, s'il fallait chercher une excuse à notre poète pour une œuvre semblable, on ne la trouverait même pas dans la nature de son esprit. Personne n'est moins illuminé et moins enthousiaste que Jean de La Taille. Lorsqu'il arrive à une certaine perfection de forme, à quelque grâce dans les idées ou dans les mots, c'est par le travail et l'imitation constante. Gentilhomme sans grande richesse, le faste et le luxe de la cour des Valois lui sont interdits, il veut passer son temps aux

nobles jeux de l'esprit; et nous pouvons l'en croire quand il se représente, « ayant plutost dressé cest art (qui nous a servy maintes fois d'adoucir et tromper l'ennuyeuse fatigue des armes) pour le passetemps des gentils Esprits que pour aucune certaineté que j'y pense estre. » Il a d'ailleurs, comme nous l'avons déjà remarqué, des habitudes assez sceptiques pour l'époque. Il se déclare souvent pour la libre-pensée, sans vouloir jamais tenir d'aucune secte. Aussi, nous ne nous étonnons pas de lui entendre dire, avec une certaine nuance de mépris: « Quant à ceux qui croiroient qu'il y eust icy de l'offense de Dieu, ou quelque invocation d'Esprit, i'estime ceux là tellement ignorants, qu'ils me semblent indignes de la peine que ie prendrois à leur monstrer le contraire. »

Quant à l'œuvre elle-même, on nous gardera d'en donner une analyse bien superflue. « Geomance, dit-on, est un Art de poincts, lignes et figures, pour bien iuger des choses incertaines (qu'on veult scavoir) passées, présentes ou futures (1), au moyen de l'Astrologie. » Aussi le volume est-il orné de figures bizarres; et le texte lui-même n'a pas moins de 50 folios in-4°.

Jean de La Taille ne se donne pas pour l'inventeur de cette méthode de régler sa vie sur les astres. Il s'est, dit-il, « aydé de Christophle Cattau, génevois ». Le volume de cet auteur, fort peu connu aujourd'hui,

(1) Jean de La Taille fait dire de même à Saül dans sa tragédie :

Bref ie scauray mon sort par l'art de Négromance.

Saül le furieux, acte II.

n'est pas cependant introuvable, et nous en avons vu un exemplaire dont le titre exact portait : « *La Géomance* du seigneur Christofe de Cattau, gentilhomme génevois. Livre non moins plaisant et récréatif que d'ingénieuse invention, pour scavoir toutes choses présentes, passées et advenir, avec la roue de Pythagoras. Paris, Cl. Micart, 1577, in-4°, avec figures sur bois. » C'était une seconde ou troisième édition.

Mais c'est assez parler d'une œuvre de si petite importance. Le volume de *la Géomance*, qui n'est pas aussi rare que les autres œuvres de Jean de La Taille, est ordinairement accompagné d'un autre opuscule publié dans le même format, la même année 1574, et qui présente un tout autre intérêt. C'est le *Blason des pierres précieuses*, contenant leurs vertus et propriétés. Ce petit traité en prose, souvent fort gracieusement écrit, énumère toutes les pierres précieuses alors connues, diamant, émeraude, rubis, escarboucle, au nombre de dix-sept ou dix-huit, et il se termine par un compliment à Madame de Clèves, qui donne une juste idée de ce genre précieux qui commençait, mais avait alors une saveur d'ingénuité. Ces pages sont suivies de quelques vers qui touchent au même sujet ; ils sont intitulés *le Blason de la Marguerite* et *le Blason de l'Aymant*. La mode était aux blasons (1), depuis le bruit causé par le *Blason du beau Tétin* de Clément Marot. Chaque poète de la Renaissance voulut « blasonner » à son

(1) « Le Blason, dit Charles Fontaine, dans son *art poétique*, est une perpétuelle louange ou continue vitupère de ce qu'on veut blasonner. »

tour, Mellin de Saint-Gelais, Maurice Sceve, Estienne Forcadel, Jacques de La Motte se distinguèrent dans le genre nouveau. On blasonna les sourcils, les cheveux, puis la géographie, la médecine, les pierres précieuses, comme Jeán de La Taille. Parmi les *Chansons* de ce dernier, on trouve aussi un second *Blason de la Marguerite* et le *Blason de la Rose;* mais c'étaient des fleurs, et des fleurs de beauté, qu'il se plaisait à célébrer alors.

La carrière poétique de Jean de La Taille s'arrête ici. Vingt ans se passent, pendant lesquels nous n'entendons aucunement parler de lui. Nous savons qu'il vivait fort retiré, ne sortant guère de son petit Bondaroy (1), ne prenant point de part active aux événements de son temps. L'horreur que lui avaient causée les premières guerres civiles ne s'était pas effacée de son âme. Il n'avait pas abandonné le parti des *Politiques*: aussi, nous ne sommes pas étonnés de le retrouver parmi les auteurs de la *Satyre Ménippée.* J'ignore s'il fut pour quelque chose dans la composition première de ce célèbre pamphlet, mais il écrivit à cette époque un petit opuscule dans le même esprit qui, publié d'abord séparément, fut bientôt réuni à toutes les éditions de la fameuse satire. *Les Singeries de la Ligue* n'ont pas paru sous le nom de Jean de La Taille;

(1) Sa présence à Bondaroy nous est confirmée entre autres preuves par deux pièces signées de sa main : Un extrait authentique concernant sa généalogie, en date du pénultieme de décembre 1582, et une quittance donnée à François de Vrigny, le samedi 24 décembre 1584 (Archives de M. de La Taille des Essarts).

mais en 1595, comme en 1562, à propos de la *Remonstrance pour le Roy*, il se désignait clairement par des initiales impossibles à renier.

Le *Discours notable des Duels* suivit à douze années d'intervalle les *Singeries de la Ligue* et vint rompre pour la dernière fois le long silence de Jean de La Taille. L'histoire de sa vie, toujours fort ignorée, peut rencontrer ici quelque lumière nouvelle. S'adressant au prince de Condé, l'auteur lui dit : « Ayant l'honneur d'estre aujourd'huy l'un des plus vieux serviteurs de vostre maison, des temps mesmes de ses plus grandes traverses, lors qu'aucuns eussent bien voulu en saper les fondements pour bastir dessus leur grandeur, i'ay osé me persuader que la vostre n'auroit désagréable cet humble discours des duels, tant pour ce que mon fils a l'honneur d'estre emploié à vostre service, que pour la faveur que luy ay desia fait d'impetrer du Roy la grace, ayant vaincu en Duel celuy qu'il tenoit pour son ennemy, qui est la première (comme i'estime) que lui avez iamais demandé.... » Ce sont là les détails les plus importants que nous puissions tirer de cet écrit. Nous savons que ce fils s'appelait Lancelot, qu'il entra de bonne heure dans les armes, sous le maréchal de La Châtre, et que sa sœur unique, Isabelle, mourut jeune, fiancée au baron de Saint-Georges. Ce dernier était justement l'adversaire de Lancelot dans le combat singulier dont il est ici parlé. C'est ce qu'indique clairement Jean de La Taille lorsque, citant un grand nombre d'exemples de duels récents, il ajoute : « Et pourrois en proposer un d'un qui fust l'année passée et en faire

un plus long narré, n'estoit que ce fust entre personnes qui m'attouchoient, l'un mon fils, et l'autre mon gendre destiné. » Le fils avait été vainqueur et son adversaire tué sans doute; et, pour que rien ne manque à la donnée tragique, la jeune fille était morte peu de temps après. Le vieux père pouvait donc, avec quelque conviction, composer un écrit contre le duel.

Ce petit traité fort intéressant parut en 1607, au moment où la fureur des duels avait acquis en France un triste développement, qu'elle dépassa peut-être encore dans la suite. L'auteur n'a pas de peine à démontrer les déplorables effets de ce faux point d'honneur, si funeste à la noblesse, et qui prit bien malheureusement racine dans nos mœurs. « Qui ne scait, s'écrie-t-il, que la France depuys trente ans a perdu en ses duels plus de six mille gentils-hommes de nom (comme le Roy a bien sceu) voire des plus braves et généreux (comme il est à presumer) que la mort n'avoit osé attaquer en temps de guerre : Et neantmoins les a fait entretuer en pleine paix pour des querelles de néant ? »

Ce malheur « qui depuys quarante ans regne en France », il essaye d'en rechercher l'origine, et il n'hésite pas à l'attribuer à l'édit par lequel Henri II, en 1547, déclara qu'il ne permettrait plus jamais de combat singulier. C'était après la rencontre célèbre de Jarnac et de La Châteigneraie, que Jean de La Taille a la prétention de raconter le premier de tous les historiens, et sur laquelle en effet il donne de curieux détails. Le combat avait eu lieu sous les yeux de toute la cour. La Châteigneraie était un ami personnel du roi ; sa mort l'im-

pressionna vivement : il jura de détruire ce barbare usage ; mais sa défense même fut la cause pour laquelle ces rencontres ne cessèrent de se multiplier. On méprisa les ordres du roi ; on fit en sorte d'échapper aux poursuites de la justice, et de là est née, dans les mœurs comme dans les lois, l'étrange contradiction dont la solution n'est pas encore trouvée aujourd'hui. Jean de La Taille rapporte un grand nombre de duels célèbres accomplis de son temps ; il déplore l'usage de faire combattre les seconds aussi bien que les véritables adversaires ; il cite plus d'une de ces rencontres qui ressemble presque à un assassinat, et rappelant les exemples de ces « combats en camp-clos », accordés par le roi ou par la justice, pour une cause reconnue légitime ; il en montre les avantages et pense retrouver par là le seul remède à cette « trop grande licence des duels sans adveu, puisque le Prince les rendroit de Bastars légitimes ». Le roi ou son lieutenant y assisterait et serait garant de la loyauté du combat, il serait toujours maître de séparer les adversaires et « d'appointer la querelle avec l'honneur des parties ». Enfin, tout autre combat serait déclaré infâme, sévèrement puni et stigmatisé. C'est l'unique moyen, ajoute-t-il, qu'il reste au roi de relever sa noblesse, « laquelle est d'ailleurs tellement incommodée et descheüe de son premier estat, qu'elle est preste à donner du nez à terre ».

Tel est le court résumé des idées émises par notre poète au sujet de cette question si grave, et en tous temps si discutée. Sans prétendre juger la doctrine

qu'il développe, on ne saurait s'empêcher d'y remarquer des pensées généreuses et une raison éclairée, s'appuyant sagement sur les lois divines et humaines.

L'auteur n'abdique pas cependant son caractère de vieux soldat, et il avoue tout le premier « qu'en la force et vigueur de son âge, il n'eust pas été plus sage en cela que les autres », aussi se laisse-t-il guider par les règles les plus délicates de l'honneur dans les récits fort intéressants dont il entremêle sa vive et légère discussion. Des faits et des idées, que demander de plus à un écrit pour en rehausser le mérite et la rareté !

C'était bien la dernière fois que Jean de La Taille devait appeler sur lui l'attention. Il avait alors soixante-quatorze ans ; il passa les longues années de sa vieillesse, soit à remplir ses devoirs de seigneur châtelain de Bondaroy, soit à cultiver encore son goût pour les lettres ; mais nous ne rencontrons plus dans son histoire aucun acte public. On avait jusqu'ici varié beaucoup sur l'année précise de sa mort : il était impossible de la placer avant 1607, époque où il fit paraître son *Discours des Duels* (1) ; mais nous savons aujourd'hui qu'il faut encore la reculer jusqu'en 1630. La généalogie rédigée par son fils Lancelot, que nous avons citée souvent, date de 1608 ; et à l'article de Jean se trouve une note, ajoutée par la même main, et qui porte ces mots : « Du depuis est mor en sa maison de Bondaroy

(1) Dom Gérou pensait qu'il était mort vers cette même année 1607, à l'âge de 75 ans ; mais l'abbé Goujet prétendait justement qu'il avait vécu jusqu'à 97 ans.

agé de 97 ans. » Si l'on avait besoin d'une autre preuve, Dom Morin nous apprendrait qu'en 1627, Lancelot, marié depuis 1612, à Anthoinette de Savigny, demeurait dans une terre que sa femme lui avait apportée « au chasteau de Baigneaux en Gastinois », et par conséquent n'avait pas encore reçu de l'héritage de son père la Châtellenie de Bondaroy. Jean de La Taille fut enterré, comme beaucoup de ses ancêtres, dans l'église voisine du château, où on voyait encore au siècle dernier, son épitaphe.

Singulière destinée que fit à notre poète sa longue et noble carrière! Il avait quinze ans quand mourut François 1er, et il vit presque naître Louis XIV; il assista à l'origine et au progrès du Protestantisme en France, et, après avoir passé par toutes les tristes phases des guerres religieuses, il put être témoin du dernier échec des Huguenots, succombant à La Rochelle sous la puissante main de Richelieu; contemporain aussi bien que disciple de Ronsard, il vivait encore au moment des premiers succès de Pierre Corneille; spectateur et l'un des héros de la Renaissance, il lui fut donné d'entrevoir la gloire montante du grand siècle, que lui et ses pareils avaient contribué pour leur part à préparer!

II

Il reste peu de chose à dire sur Jacques de La Taille : nous connaissons la famille dont il était issu, l'époque à laquelle il vivait. Un auteur mort à vingt ans, quand bien même il laisserait un nom célèbre, ne peut guère avoir d'histoire. Celle du jeune poète ne nous est connue que par les pages naïvement émues que Jean, son frère, lui a consacrées. Les nombreux biographes qui ont parlé de lui n'ajoutent rien de plus. Colletet lui-même, dans sa longue notice, s'est contenté d'étendre et de commenter sans profit les quelques témoignages authentiques qui nous sont parvenus. Il vaut mieux les lire dans leur primitive et délicate simplicité : aussi, nous nous bornerons à insister sur les détails qui ne se trouveraient pas assez clairement indiqués.

Jacques de La Taille naquit au château de Bondaroy en 1542 ; il était donc de neuf années seulement plus jeune que son frère. Il profita des conseils de ce dernier et suivit de bonne heure son exemple. Plein d'enthousiasme pour les lettres, il se rendit à Paris afin d'y assister aux leçons de Dorat, « ce grand Lecteur en Grec », comme dit Jean de La Taille. Nous ne savons pas au juste à quelle époque Jacques quitta le vieux manoir de Beauce ; mais ce dut être vers les années 1557 ou 1558. Un rapprochement de dates peut du reste nous guider : Jean Dorat, le maître vénéré de

Ronsard, le chef véritable de toute la nouvelle pléiade, bien qu'il n'ait jamais écrit qu'en latin, fut nommé professeur de langue grecque au collége royal seulement en 1556. Le jeune de La Taille n'avait alors que quatorze ans, et il est probable qu'il attendit encore quelque temps avant d'aller perfectionner à Paris les connaissances qu'un travail assidu lui avaient déjà acquises. Quoiqu'il en soit, l'écolier se distingua bientôt par son précoce savoir et, après avoir étudié avec l'ardeur qu'on possédait alors, la plupart des auteurs anciens, il se mit à composer lui-même à l'âge où d'ordinaire on ne songe encore qu'à apprendre. Son frère rapporte que sa santé se ressentait de si grands travaux, et, ajoute-t-il, « pour estre trop actif et glouton à l'estude, il estoit pour encourir, la veüe lui commençant accourcir fort, l'inconvénient d'Homère ». Il avait déjà écrit plusieurs œuvres importantes et se disposait à faire imprimer un petit recueil de vers dans le goût du temps, quand une maladie fatale, qui semble avoir plus d'un point de ressemblance avec nos modernes épidémies, l'enleva subitement au mois d'avril 1562 en même temps qu'un de ses frères et un cousin qui étudiaient avec lui (1).

Jacques avait pu, avant de mourir, laisser à son frère ses manuscrits en lui faisant ses dernières recommanda-

(1) Nous savons que ce frère, âgé seulement de treize ans, était le quatrième fils de Louis de La Taille et s'appelait Paschal. Il m a été impossible de retrouver le nom du jeune cousin qui partagea leur triste sort.

tions. Jean de La Taille, malgré la crainte superstitieuse que la peste causait alors aux plus sages esprits, n'hésita point à recueillir les précieux papiers de celui qu'il aimait tendrement et qu'une si complète communauté de goûts lui avait rendu doublement cher. Un manuscrit entièrement achevé, celui de la tragédie de Didon, ne fut pas retrouvé.

Jean attendit encore dix ans pour publier les œuvres de son frère tant regretté. Peut-être les guerres religieuses qui agitèrent la France entière durant cet intervalle, et auxquelles Jean de La Taille, fut personnellement mêlé, sont-elles la cause principale de ce retard, que rien n'expliquerait autrement. Ce ne fut donc qu'en 1572, presque à la veille de la Saint-Barthélemy, qu'il fit paraître, à la suite de sa tragédie de *Saül le furieux*, les premiers vers de Jacques. Il les accompagna d'une *Epistre au lecteur*, morceau curieux, dans lequel il nous parle de sa famille, de son frère, de lui-même avec un style plein de réminiscences antiques et où la grâce et l'émotion ne manquent point. Il donna l'année suivante, mais séparément, deux tragédies de Jacques de La Taille, *Daire* et *Alexandre*, précédées l'une et l'autre d'une Epitre dédicatoire. Enfin, en 1573, parut, toujours chez Frédéric Morel, le petit traité de *La manière de faire des vers en françois, comme en Grec et en Latin*, par « feu Jacques de La Taille, du pays de Beauce, » probablement aussi par les soins de Jean, bien qu'il n'en soit fait mention nulle part, et que les deux épitres, qui précèdent et suivent cet opuscule, soient uniquement de Jacques. Ce travail était sans doute entièrement achevé

et tout prêt à imprimer au moment de la mort du jeune poète.

Telles sont les seules œuvres de Jacques de La Taille, toutes posthumes, comme on l'a vu. Publiées dix ans après la mort de leur auteur, elles n'ont jamais depuis été réimprimées (1). Jacques avait laissé d'autres écrits, et en particulier trois tragédies complètement terminées *Athamant*, *Progné et Niobé*, que son frère indique, et une comédie dont il ne rapporte pas le titre. Le manuscrit de ces pièces a été perdu, on ignore à quelle époque, mais ce dut être au temps même de Jean de La Taille, car ni dans les archives de la famille, ni dans les dépôts publics, il ne reste aucune trace faisant soupçonner son existence. Nous devons donc nous contenter forcément de ce qui nous est resté; et c'est seulement sur ces quelques pièces qu'il est permis de juger l'œuvre de Jacques. Ce peu nous suffit: si l'on doit déplorer avec les contemporains la mort prématurée du jeune poète dont les débuts donnaient tant d'espérance, je ne vois pas qu'on puisse regretter beaucoup les essais dramatiques qui ont disparu. Le mérite principal de ces compositions est de compter parmi les premières en France, ce qui ne leur enlève pas de nombreuses traces de faiblesse et d'inexpérience.

Des deux tragédies de Jacques de La Taille, *Daire* se place évidemment la première, et dans la suite naturelle des temps et aussi sans doute dans l'ordre chro-

(1) M. de Maulde ne s'est occupé ni de la vie ni des œuvres de Jacques de La Taille.



nologique de leur composition. De plus, bien qu'elles aient paru la même année, *Daire* a été évidemment publié avant *Alexandre.* C'est le premier jour de l'an 1573 que Jean de La Taille l'envoyait de Bondaroy à François de Dangenes, chevalier, seigneur de Monlouët, « pour ses Estrenes », lui demandant d'être « le Curateur à ce pauvre Orflin » et lui affirmant que son frère, malgré sa jeunesse, « avoit desia en soy la gravité de Ronsard, la facilité de Du Bellay, et la promptitude de Jodelle ».

Le sujet de la tragédie est simplement la mort de Darius. Il a été traité depuis bien des fois; mais Jacques de La Taille est le premier qui l'ait mis au théâtre, si on peut se servir de cette expression pour une pièce qui, probablement, n'a jamais été représentée. Le plan est assez bien conçu; on y rencontre de beaux sentiments heureusement exprimés et parfois quelques scènes saisissantes. Au premier acte, Daire s'entretient avec Artabaze, un des princes de Perse qui lui est resté dévoué dans la mauvaise fortune. C'est au lendemain de la bataille d'Arbèles, le roi désespéré ne sait à quoi se résoudre :

> Mais que feray-ie ? il ne veut point de paix,
> Il ne veut point des offres que ie fais,
> . . . .
> I'ay par trois fois transmis mes ambassades,
> . . . .
> Mais l'orgueilleux à cela me répond,
> Que l'univers non plus que deux soleils,
> Ne peut souffrir deux Roys qui soient pareils.

Artabaze l'engage à résister encore : une victoire peut sauver l'empire. Ils se rendent à l'armée pour exciter le courage des soldats. Mais deux lieutenants, Bessus et Nabarzane, forment le projet de trahir le roi. Une première fois il pardonne « aux coniurateurs ». Sa bonté même tourne contre lui : bientôt il apprend par un Grec la révolte ouverte de Bessus ; alors son désespoir n'a plus de bornes, il veut se tuer. Les rebelles s'emparent de lui, le dépouillent de ses vêtements royaux, lui font subir les plus indignes traitements. Cependant, Bessus lui-même est vaincu par Alexandre, il s'enfuit abandonnant Darius mourant. Polystrate recueille les derniers soupirs de son maître, il vient dire au vainqueur que la pensée suprême du malheureux roi a été de remercier Alexandre de sa magnanimité à son égard. C'est à la fin de ce récit que se trouve le vers fameux, tant critiqué par M. Suard, dans son *Histoire du Théâtre français*, et qui, replacé sous son vrai jour, n'est pourtant pas si ridicule qu'on a pu le dire :

> O Alexandre, adieu, quelque part où tu sois,
> Ma mère et mes enfans aye en recommanda...
> Il ne peust achever, car la mort l'en garda.

Cette singulière licence poétique, fort peu imitable, présente ici une originalité qui n'est point sans effet.

Alexandre pleure son ennemi malheureux, il jure de le venger et de poursuivre sans relâche le traître Bessus :

Que Daire de là bas voye mes sainctes larmes,
Qu'il voye sa vengeance accomplir par mes armes :
Mais allons où il git, à fin que l'honneur dû
A un si noble corps, lui soit par moy rendu.

La tragédie d'Alexandre est en quelque sorte la seconde partie de celle de Daire (1). L'idée morale de l'œuvre, comme le remarque Jean de La Taille, est « que Fortune, ou plutost Dieu, s'attaque autant ou plus aux grands qu'aux petits ». Aussi il dédie l'œuvre de son frère « à très illustre prince, Henry de Bourbon, roy de Navarre », lui disant dans son *Epistre* « que cet Alexandre empoisonné, qui fut le plus grand Monarque du monde, peut faire foy et apprendre à souffrir patiement les sursaults et deffaveurs que Fortune humaine luy a mesme fait sentir au milieu de ses plaisirs, de son heur de son âge »; et il ajoute cette réflexion, dont on ne peut s'empêcher de remarquer le sinistre présage, « que par un merveilleux cas il advient tousiours que ceux qui ont esté les plus grands en armes et en vertus, meurent presque tous de mort violente ».

C'est donc Alexandre, succombant au milieu de ses triomphes, qui fait le sujet de cette pièce. Le roi de Macédoine, après avoir détruit l'empire des Perses, arrive à Babylone. C'est en vain que ses soldats espèrent quelques moments de repos, il est insatiable

(1) Alexandre Hardy, poète plus fécond que célèbre au XVII[e] siècle, a laissé deux tragédies sur les mêmes sujets : *La mort de Daire*, 1619, et *la mort d'Alexandre*, 1621. Thomas Corneille a fait aussi un Darius, 1660.

de gloire et de conquêtes ; il rêve encore de gigantesques projets. Cléon, dans un long dialogue, lui rappelle pompeusement ses victoires, et, s'efforçant de modérer son ardeur, veut lui prouver que sa tâche sur la terre est accomplie et qu'il ne lui reste plus qu'à passer au rang des dieux. Au second acte, un prophète Chaldéen vient l'avertir des dangers qui le menacent et lui annoncer sa mort prochaine. Le puissant vainqueur se sent un instant ému à la voix du prêtre, il veut quitter Babylone. Aristarque, au nom de la philosophie, le rassure et se moque des pressentiments de l'augure. Ces hésitations donnent aux conjurés le temps nécessaire pour préparer leur crime. Ils sont fatigués de travailler pour la gloire d'un maître ; ils veulent se partager l'empire de l'Asie : Alexandre doit mourir. En effet, nous le voyons bientôt apparaître sur la scène, portant déjà dans ses veines le poison mortel. Il se plaint du sort malheureux qui ne lui permet pas de finir glorieusement sa carrière sur un champ de bataille. Saptine, la fille de Daire, qui est devenue sa femme, essaye vainement d'apaiser sa douleur. Il ne lui reste plus que la force nécessaire pour s'entretenir quelques instants avec Perdice, le seul de ses lieutenants qui ne l'ait point trahi. Alexandre lui donne son anneau, ajoutant naturellement, comme dernière parole, qu'il laisse le royaume « au plus digne de tous ». Sigambre, mère de Darius, qu'Alexandre avait su s'attacher, meurt de douleur sur le corps de son généreux ennemi.

Tout cela est très froid et fort peu dramatique. Les

sentiments mêmes ne sortent pas d'un certain convenu qui exclut toute passion vraie. Cette seconde pièce est inférieure à la première. Alexandre est empoisonné dès le commencement du quatrième acte (1), et, à partir de ce moment, l'action a peine à se soutenir. La versification toutefois est plus régulière que dans la tragédie de *Daire* (2). Ces pièces sont composées dans toutes les règles devenues classiques : les unités, les cinq actes traditionnels, les chœurs même, rien n'y manque, si ce n'est le génie et l'inspiration. Le théâtre, aussi bien que le poète, était jeune alors, et on est encore étonné des situations heureuses et des vers bien frappés qui se rencontrent au milieu du mauvais goût inhérent à l'époque. Ces sujets, trouvés dans les souvenirs de l'antiquité classique, ne semblaient point porter bonheur aux poètes. La voie suivie par Jean de La Taille avait été toute autre : il avait été tenté de puiser ses inspirations à une source nouvelle, qui aurait pu être féconde, si on avait su habilement l'exploiter.

Les poésies détachées de Jacques de La Taille présentent un réel intérêt. Les nombreuses allusions qu'elles contiennent sur les grands personnages de

(1) Hardy, dans sa *Mort d'Alexandre* n'a point échappé non plus à ce grave défaut. Ce qui fait dire à la *Bibliothèque du Théâtre français* de M. de la Vallière, qu'Alexandre a dans cette pièce un rôle extravagant et superstitieux ; mais que « le poison qu'on lui a fait avaler à la fin du troisième acte, le rend plus tranquille ».

(2) La tragédie de *Daire* est écrite en vers de dix et douze syllabes ; celle d'*Alexandre* en vers alexandrins.

l'époque sont délicatement touchées et n'ont rien de famélique. L'esprit y laisse souvent sa gracieuse trace. On pourrait presque souscrire à l'éloge un peu exagéré qu'en a fait Colletet :

« Son petit recueil de vers différents est, à mon avis, un aussi agréable bouquet de poésie que son temps en ait fait éclore. Il contient des inscriptions pour les images et les tableaux des princes et princesses et des grands seigneurs de France, et quelques vers latins et français sur leurs noms retournés; avec quelques sonnets sur la mort de Joachim du Bellay et quelques épigrammes qui, dans leur rudesse, ont certes la pointe et la vivacité de celles de Martial (1). »

Il paraît du reste que les vers de Jacques avaient eu l'inestimable bonheur de ne point déplaire aux seigneurs et aux dames de l'époque : du moins, il n'hésitait pas à s'en féliciter hautement, et il ajoutait, en parlant de ses écrits : « Combien que par iceus i'eusse possible mérité de n'estre pas du tout mis au dernier ranc des poètes ; toutes fois faisant comme ce grand Romain, qui mieus ayma n'avoir point de statue à Corinthe, que de l'avoir à la foulle de tant d'autres capitaines et gendarmes inconnus, i'ay mieus aymé laisser mes livres aux ténèbres où ils sont (si possible ie ne me ravise cy-après) que de les voir offusquez (ce qui soit dit sans arrogance) par la multitude de tant d'autres escrivains qui fourmillent en cest Université de Paris, et qui ne servent d'autres choses que de faire renchérir

(1) *Histoire manuscrite de poëtes français*, tome VI, 1562, Jacques de La Taille.

l'encre et le papier (1). » On ne doit point être surpris de ce ton singulier et fort peu modeste à coup sûr pour un jeune écrivain qui fait ses premières armes : il était commun alors à tous les poètes ; et, la critique n'existant pas encore, on se faisait à soi-même son concert de louanges. On trouverait même au XVIIe siècle des exemples de cette naïve admiration d'un auteur pour l'œuvre assurément fort médiocre qu'il prétend livrer à la postérité.

Le dernier écrit de Jacques de La Taille, *La manière de faire vers françois, comme en grec et en latin*, offre un intérêt de curiosité tout spécial, qu'aujourd'hui encore il n'est pas permis de négliger. On connaît la singulière tentative par laquelle quelques poètes du XVIe siècle essayèrent d'assujettir notre versification aux règles métriques de la poésie ancienne. C'était bien là l'exagération trop extrême du système de Ronsard et l'entreprise la plus chimérique à laquelle le culte aveugle des Grecs et des Romains ait pu conduire. Les nouveaux réformateurs ne tendaient à rien moins qu'à changer subitement le système entier de notre poésie, à effacer d'un mot toutes les traditions comme tous les usages des idiomes modernes. Un d'entre eux se distinguait par son ardeur pour une cause qu'il prétendait personnifier en lui-même. Disciple des célèbres représentants de la renaissance poétique, il avait publié, à vingt-cinq ans, un premier volume de vers, auquel le succès n'avait point manqué ; mais il lui tardait de devenir chef d'école à son tour. C'était Jean-Antoine de Baïf, si mal-

(1) Avant-propos de la *Manière de faire vers*, etc.

mené par Estienne Pasquier, dans le sixième livre de ses *Recherches de la France*, pour avoir fait le vœu « de ne faire de là en avant que des vers mesurez, (ainsi appelons-nous ceux ausquels nous voulons représenter les Grecs et les Latins) », et le docte auteur, qui lui-même avait fait l'essai de la nouvelle méthode avec peu de bonheur, ajoute malicieusement : « Toutefois, en ce subiect si mauvais parrain, que non seulement il ne fut suivi d'aucun, mais au contraire descouragea un chacun se s'y employer. »

Il ne faudrait pas croire pourtant, malgré le nom de *Baïfins* qui reste attaché aujourd'hui encore à ces sortes de vers, que ce pauvre Jean-Antoine méritât vraiment l'honneur de cette ridicule et inutile invention. Bien avant lui, un poète fort peu connu, nommé Mousset, dont les œuvres aujourd'hui perdues ont été citées par d'Aubigné, avait fait usage, le premier, je crois, de vers mesurés, et avait même traduit de cette manière l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Nous savons en outre que l'ouvrage avait été terminé en 1530, et que l'auteur vivait encore en 1550, si l'on en croit Philippon de la Madelaine.

Etienne Jodelle, Dénisot, Passerat et Rapin s'essayèrent aussi dans ce nouveau genre de poésie. Nommons également Rémy Belleau qui disait qu'il en fallait faire pour dire : *J'en ai fait ;* ajoutant avec raison : « Nous ferons toujours nos vers rimés ; car sans rimes, ils ne sauraient estre vers » (1).

(1) Voir une longue et confuse dissertation sur les vers mesurés dans le *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand. — La Haye, 1758, in-fol., tome II, p. 79.

Mais Jacques de La Taille est le seul au XVIe siècle qui ait tenté de résumer dans un corps de doctrine et de rédiger en forme de prosodie les différentes règles, dont on citerait difficilement une heureuse application. Au précepte il avait joint l'exemple. Il l'avoue lui-même à la fin de l'avertissement au lecteur qui précède ce qu'il appelle son *petit Traitté* : « petit, ie dis, cas ie ne l'ay fait que pour estre une préface à quelques miens opuscules composez en ceste maniere de vers lesquelz ie te montreray bien tost, si ie voy pas cecy que la façon d'iceux te plaise. » Ces essais dont le mérite devait être assurément fort médiocre, ont eu le sort des autres pièces restées manuscrites, et on ne saurait en retrouver la trace. C'était du reste par haine du vulgaire et dans la crainte que la poésie française devenue trop facile ne franchit promptement les bornes d'un petit cénacle aristocratique, que Jacques de La Taille se plaisait à poursuivre la chimère d'une transformation complète de notre poésie. Il faut avouer que ce n'est jamais l'excès de modestie qui arrête les poètes de ce temps. Son *livret* terminé, La Taille s'adresse encore *au Lecteur*, et se défendant de « garder le venin à la queüe de son livre », il ajoute toutefois : « Que plust aux Muses qu'on eut banny de France tant de poètes fraîchement éclos ou plutost avortez, et qu'on gardast seulement six ou sept de la première volée, et dont la gloire est, peu s'en faut, étouffée par la presse de tant d'ignorans ». Il s'agirait de savoir dans quelle catégorie il prétendait se placer. Quoiqu'il en soit, pour en revenir à *la Manière de faire vers en françois*, l'idée une fois

admise, — et même à cette époque elle était tout au moins singulière, — on doit convenir que ce petit traité n'est pas absolument dénué de raison. Après avoir exposé les nouvelles règles de prosodie calquées sur celles des langues anciennes, l'auteur se plaint vivement de la pauvreté de la langue française, et, tout en accordant la liberté la plus entière pour transporter des mots du Latin et du Grec, il est loin de répudier le moyen âge et les origines nationales de notre vieil idiome. « Pour conclusion, dit-il, l'on ne fera pas difficulté, non seulement d'inventer des mots, mais aussi de remettre en usage et quasi comme ressusciter ceux que nous avons laissé perdre, de manière que nous prendrons dans nos vieus autheurs François, comme dans le Rommant de la Rose, ce que Virgile cherchoit dans les vers d'Ennie ; et, comme il dit *olli* et *fuat*, pour *illi* et *sit*, nous dirons en un grand poème : *veez* pour *voyez; voult* et *puist* pour *voulut* et *puisse; venist* pour *vint; tenisse* pour *tinsse; au* pour *avecques*. Mesmes faisant parler un vieillard du bon temps, ie ne craindray de dire : *ly bons homs* pour *les bons hommes...* »

Voici une phrase qui vaut mieux à elle seule que tout le traité, et qui prouve, au moment même où l'on s'y serait le moins attendu, qu'un jeune poète de vingt ans, sans doctrine et sans expérience, ne craignait pas, au plus fort de la renaissance classique, de nommer tout haut le *Roman de la Rose* et de réagir avec une certaine énergie contre les exagérations de Ronsard, dont il était pourtant un des plus fidèles disciples.

Après s'être excusé dans une sorte de Post-Scriptum,

dont nous avons déjà parlé, d'avoir donné dans cet écrit, « non tant les loys et les règles, que son opinion et advis touchant les quantités de nos syllabes » ; il demande qu'on ne le blâme point de cette chose *estrange* pour la singulière raison « que partout il faut commencement ». Il espère du reste que son entreprise ne sera pas infructueuse. Nous connaissons aujourd'hui le succès qu'elle a obtenu.

On aurait pu croire cette question des vers mesurés, jugée pour jamais. Il n'en est rien cependant. Elle fut reprise au XVIIe siècle par un certain M. de Brienne (1) qui ne craignit pas, au dire de l'abbé Goujet (2), de faire l'apologie des vers saphiques français et de quelques autres de même espèce. Mais comment le XVIIIe siècle, avec son caractère si pratique, a-t-il pu recommencer une semblable discussion? C'est pourtant un des esprits les plus sages et les plus éclairés de cette époque qui se chargea de la renouveler. Cet écrivain, qu'on ne soupçonnerait certes pas d'idées anciennes, n'est autre que Turgot. Ce n'est même pas, comme le prétend M. Sainte-Beuve, durant les années si studieuses de sa jeunesse, alors qu'il composait sur les diverses parties de la littérature des travaux énormes, c'est en 1778, deux ans après son célèbre ministère, qu'il publia sans bruit le livre singulier qu'on

(1) C'est sans doute Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, né en 1635, mort en 1698, et qui a laissé beaucoup d'ouvrages sur la poésie française.

(2) *Bibliothèque française*, 1741, in-12, tome III, p. 405.

a depuis réuni à ses œuvres complètes (1). Cette tentative eut peu d'éclat et fut perdue au milieu des questions si graves qui prêtaient bien mieux alors à une discussion passionnée.

Enfin, pour arriver jusqu'à nos jours, au moment de cette brillante renaissance littéraire, si rapprochée par tant de points de l'élan passionné du XVI[e] siècle, la question fut encore une fois remise sur le tapis. Sainte-Beuve lui a consacré quelques pages dans son *Tableau de la poésie française* (2) ; et en même temps qu'il condamnait une fois de plus les vers métriques au nom de l'érudition et du bon sens, le savant M. Mablin essayait à son tour de les défendre dans un curieux Mémoire (3), tout plein d'idées neuves et ingénieuses et trop oublié aujourd'hui. Aussi avons-nous insisté un peu longuement sur ce dernier opuscule de Jacques de La Taille, qui nous paraissait présenter un intérêt tout

(1) *Didon*, poème en vers antiques hexamètres, divisé en trois chants, traduit du quatrième livre de l'Enéide et les 2[e] 8[e] et 10[e] églogues du même. — Cet essai malheureux a été reproduit dans le *Conservateur*, publié par François de Neufchâteau, 1800, 2 vol. in-8°, et dans le tome IX des *œuvres de Turgot*, Paris 1810.

(2) Edit. de 1843, p. 79 à 85.

(3) Voici le titre exact de ce livre, devenu rare : *Mémoire sur ces deux questions :* Pourquoi ne peut-on faire des vers français sans rime ? — Quelles sont les difficultés qui s'opposent à l'introduction de rythme des anciens dans la poésie française? — Ouvrage qui a obtenu une mention honorable à la seconde classe de l'Institut, le 5 avril 1815, par J.-B. Mablin, ancien maître de conférences à l'École normale, secrétaire de M. le chancelier de l'Université impériale. — Paris, chez Debray, 1815, in-8°, de 74 pages.

particulier au point de vue spécial de nos origines classiques.

Notre tâche d'ailleurs est terminée : on connaît maintenant les divers travaux des La Taille et la trace glorieuse qu'ils ont laissée derrière eux. Si leur œuvre méritait de ne pas disparaître, nous serions heureux d'avoir contribué, pour notre modeste part, à en conserver la mémoire. Pouvait-elle périr, du reste, la renommée d'un poète qui, aussi sûr de la postérité qu'Horace, n'avait pas craint de lancer à la mort elle-même cette apostrophe plus hardie que modeste :

Puisqu'au moins j'ay parfait ce mien petit ouvrage,
Je ne doibs plus, ô Mort, de toy me soucier,
Vien, vien quand tu voudras, je te puis deffier,
Que tu puisses jamais à mon nom faire outrage !

G. Baguenault de Puchesse.

UNE VISITE

AUX

LÉPREUX DE JÉRUSALEM

EN 1888

Quand on sort de Jérusalem par la porte de Sion pour se rendre dans la vallée de la Gehenne, on laisse à droite le Cénacle et la maison de Caïphe, à gauche la voie de la Captivité. Un sentier étroit et rocailleux, dirigé vers le sud-est, descend la pente de ce mont Sion si célèbre par tous ses souvenirs à fois glorieux et douloureux. En suivant ce chemin, on traverse l'ancien acqueduc de Salomon, et tout près, sur la gauche, on trouve la grotte du repentir de Saint-Pierre ; puis on passe au milieu de maigres plants d'oliviers, et après une demi-heure de marche environ, le sentier aboutit dans le fond de la vallée, au bas d'un champ qui est resté connu jusqu'à nos jours sous son ancien nom d'Haceldama. Il faut encore quelques minutes pour arriver à l'extrémité de la Géhenne, au point où cette vallée vient rejoindre celle de Josaphat. En cet endroit se trouve le puits de Job, appelé par les Arabes Bir-Ayoub.

Un puits d'eau vive est chose si rare en Palestine

qu'on ne prodigue pas le trésor précieux qu'il renferme. Aussi vend-on l'eau de ce puits aux habitants de Jérusalem ou de Siloé qui viennent s'y approvisionner; mais on la donne aux lépreux pauvres, dont l'habitation a été placée tout près de là, au pied du mont de l'Offense.

Ne semble-t-il pas que le voisinage de cette dernière montagne et de la Géhenne, dont les noms rappellent la malédiction et la honte, soit bien choisi pour servir de cadre à cette autre ignominie : la lèpre ?

Autrefois, les lépreux étaient relégués dans des huttes appuyées contre les murailles d'enceinte de la ville. La maison qu'on leur a construite, il y a plusieurs années, auprès du puits de Job, sans offrir le confortable, leur assure au moins un abri solide. Elle consiste dans un long bâtiment ne possédant qu'un rez-de-chaussée surmonté d'un toit plat, comme le sont toutes les constructions en Orient. On y accède par une sorte de petite cour étroite et irrégulière, ou plutôt un intervalle laissé entre le flanc de la montagne et le bâtiment. Quand on y entre, plusieurs chiens ne manquent pas d'annoncer bruyamment l'arrivée d'un visiteur. Sur cette cour s'ouvrent de rang les portes des cinq chambres dont se compose l'intérieur.

Ces chambres placées l'une à la suite de l'autre, mais sans communiquer entre elles, sont toutes à peu près carrées et voûtées ; elles reçoivent le jour de l'occident par une seule fenêtre faisant face à la porte d'entrée. Chacune est elle-même subdivisée en trois ou quatre compartiments au moyen de demi-cloisons faites de terre et de paille, élevées à peine à hauteur d'homme, destinées à séparer les ménages de lépreux ou les individus isolés.

Pour être complet, il faut mentionner deux annexes détachés de ce bâtiment principal ; ce sont deux petits réduits, situés l'un au nord, l'autre au midi de la cour, pouvant servir de décharge et, au besoin, de logement, si le nombre des malades venait à augmenter.

Le mobilier des lépreux est fort simple. Dans chaque compartiment des chambres, une natte est étendue à terre ; c'est le lit. Pour les plus malades on réserve un matelas. Dans un coin se distingue un objet qu'il serait difficile de nommer en français et qu'on peut comparer à un coffre ou à un grand vase presque carré, ouvert par le haut ; fait, comme les cloisons de la chambre en terre et en paille, collé au sol par son fond. C'est l'armoire des lépreux. Ils y amassent toutes leurs provisions, ce qui se réduit à quelques haillons, des restes de nourriture, des grains, de la farine.

On voit enfin dans ces chambres quelques plats et ustensiles domestiques, ainsi qu'un petit brasero servant aux différents besoins du ménage. Voilà l'inventaire établi ; mais pour le faire sur place, il faut un certain temps d'attention, car l'ordre n'est pas la qualité dominante des habitants de l'Orient, encore moins des lépreux. Outre que les objets de ménage, les chiens et les gens jonchent pêle mêle le sol des chambres, la clarté, déjà défectueuse, à cause de l'étroitesse des ouvertures, est souvent encore obscurcie par la fumée du feu qu'ils sont obligés d'allumer dans des chambres où l'on ne connaît point les cheminées. Il n'est pas besoin de dire qu'il serait absolument inutile de rechercher si les lois de l'hygiène y sont observées, et l'on ne doit pas être surpris de rencontrer

des parasites variés et trop connus qui profitent de l'absence de la propreté pour s'introduire par légions dans la maison des lépreux et leur servir de compagnons fidèles.

Si peu attrayant que paraisse à un Européen le séjour dans cet asile, les lépreux de Jérusalem s'en contentent. Chassés de leurs villages par le fait de leur maladie, ils se trouvent encore heureux de pouvoir finir leurs jours sous le dernier toit qui leur reste hospitalier, quand ils se voient repoussés de tous les autres.

La lèpre n'a pas cessé d'être considérée en Orient, comme une maladie dangereuse qu'il faut fuir. Bien que récemment encore l'Académie de médecine ait remis à l'étude le caractère contagieux de ce mal, et que la discussion ait été close sans que l'assemblée ait pu poser des conclusions décisives, les peuples de l'Orient, avant d'être initiés aux théories microbiennes de nos jours, avant de soupçonner l'existence d'un bacille propagateur de la lèpre, ont depuis longtemps tranché la question. Non seulement ils admettent le principe de la contagion, mais ils le mettent avec rigueur en pratique. Dès qu'un homme est manifestement reconnu atteint de la lèpre, l'entrée de toute habitation lui est interdite. Comme les grandes villes attirent les grandes misères et offrent aussi de grandes ressources, le lépreux pauvre vient à Jérusalem de lui-même, ou bien ses concitoyens l'y amènent pour s'en débarrasser. Alors intervient le gouvernement qui prononce son admission dans l'asile. C'est ainsi que se recrutent les pensionnaires de la maison des lépreux. Ils y arrivent de différents points de la Judée;

et l'on a remarqué que certains villages en fournissent plus que d'autres. Quand nous avons visité les lépreux, ils étaient au nombre de trente-cinq, parmi lesquels dix-huit hommes et dix-sept femmes. On n'y voit jamais que des adultes.

Les éléments qui constituent la colonie des lépreux se rapprochent assez par des caractères d'origne, d'âge et d'habitudes, pour qu'ils aient pu se constituer en société organisée. Il est vrai que les rouages de cette société ne sont pas bien compliqués; leur étude se borne à deux chapitres : le groupement des individus et la direction des affaires générales.

Nous avons vu que les logements sont disposés de manière à pouvoir admettre des ménages. Les lépreux, en effet, vivent ordinairement en ménage. S'ils sont déjà mariés et que les deux conjoints soient ensemble atteints de la maladie, ils restent naturellement dans leur condition; mais ce fait est rare. La plupart viennent avant d'être mariés ou après être devenus veufs. Le goût du mariage se fait-il sentir en entrant dans la maison des lépreux? ou bien la contagion de l'exemple agit-elle comme la contagion de la maladie? On ne saurait le dire ; mais comme il y a presque toujours autant de femmes que d'hommes, ils ont peu de peine à faire leur choix et s'unissent entre eux pour former des ménages. L'un des conjoints vient-il à mourir, il se passe ordinairement peu temps sans que le survivant porte ses vues sur un autre sujet devenu libre à son tour, ou sur un nouveau venu. Aussi les célibataires sont-ils une exception, et peut-être ne le restent-ils que quand le nombre ou la

qualité des sujets ne permet plus de former une nouvelle famille. Il est à remarquer que malgré la multiplicité de ces mariages, il n'en sort presque jamais de progéniture.

Nous ne connaissons pas bien les formalités nécessaires pour valider ces unions. Il nous a été dit que le consentement mutuel des parties et la reconnaissance de ce consentement par le chef et par les autres membres de la colonie sont les seules conditions requises. Mais elles suffisent pour rendre les engagements sérieux ; et les conctractants y restent généralement fidèles. Nous n'oserions pas affirmer cependant que la sympathie d'humeur ne se démente jamais. Les défauts de l'humanité se retrouvent sous tous les climats et dans toutes les sociétés. Mais n'insistons pas sur une question si délicate. Qu'il nous suffise d'avoir constaté comment les individus se groupent en familles dans la République des lépreux.

Quant au système d'administration mis en vigueur dans cette société, il repose sur le principe du communisme ; en pratique, la gestion des biens communs est confiée à un chef reconnu. Le chef est l'un des lépreux, probablement celui dont les aptitudes administratives sont le mieux établies. Son autorité émane à la fois du choix des intéressés et de l'acceptation du gouvernement. Nous ignorons à quelles révolutions intestines peut donner lieu la nomination de ce dépositaire des intérêts généraux ; s'il est nommé à vie ou à temps, s'il est révocable ou inamovible. Bien que les affaires de ce petit peuple ne paraissent pas compliquées, il ne s'ensuit pas qu'elles puissent toujours être réglées au gré de chacun ; aussi les qualités du chef doivent-elles consister surtout dans

l'énergie de l'action, fortifiée par la conviction qu'en Orient les procédés les plus capables d'asseoir l'autorité morale ne sont pas toujours inspirés par la douceur. Le chef que nous avons vu était réputé comme possédant toutes ces qualités.

Les lépreux ne recevant de l'État, en outre du logement, que le pain et l'eau, c'est le bien de la communauté qui doit faire face à tous les autres besoins. Ce bien provient de deux sources : l'apport et le gain de chacun des membres. En entrant, le lépreux verse dans la masse tout ce qu'il apporte, l'argent qu'il possédait ou qu'on lui a donné, les provisions dont on l'a pourvu. Puis, jusqu'à la fin de son séjour dans la communauté, tout ce qu'il peut acquérir revient encore à la masse. Ce sont d'abord les aumônes qu'il va quêter sur les chemins. Puis, au temps de la moisson, il retourne aux abords de son village et reçoit de ses compatriotes ou de sa famille des grains ou autres denrées, qu'il rapporte à la maison des lépreux. Le chef recueille toutes ces ressources. Il donne à chacun une part égale des provisions. Quant à l'argent comptant, réparti aussi entre tous, il sert à acquérir ce que les dons en nature n'ont pu fournir, supplément de nourriture, vêtements, objets de mobilier et petites douceurs qui s'ajoutent à l'ordinaire. Pour tous ces divers approvisionnements, il leur est impossible de les faire eux-mêmes, l'accès de la ville leur étant interdit ; mais ils ont une domestique non lépreuse qui, en outre des services qu'elle peut rendre dans la maison, a surtout pour fonction d'aller à la ville faire les acquisitions nécessaires.

Telle est dans son entier l'organisation de cet établissement. Elle est loin de ressembler à nos institutions de bienfaisance, et s'il fallait classer la société des lépreux de Jérusalem, ce n'est ni des hôpitaux de malades, ni des hospices de petits ménages qu'on pourrait la rapprocher ; on serait plutôt tenté de l'assimiler à un phalanstère. Il est assez étrange de trouver en Orient l'école de Fourier représentée par des lépreux.

Une pareille vie intérieure suffit-elle à satisfaire les goûts de ceux qui sont condamnés à la subir ? Ne leur faut-il pas encore autre chose ? Malgré l'indolence bien connue des Orientaux, qui se contentent de peu, ne se sentent point aiguillonnés par le désir du mieux, passent des heures à fumer, à rêver ou à dormir, le lépreux se sent trop exclus de la société pour rester dans le logement qu'on lui a assigné. Il veut recouvrer une part de la liberté dont ses semblables lui ont enlevé le plus qu'ils ont pu ; il a besoin de voir les autres hommes et d'exercer parmi eux une action. Aussi, tant que la maladie lui permet de se tenir sur ses jambes ou de ramper par terre, il va sur les chemins les plus fréquentés, aux abords de la ville, et se mêle aux nombreux mendiants qui ne manquent pas de faire escorte à tout voyageur qui descend de cheval pour entrer à Jérusalem ou monte en selle pour reprendre sa course. Avant d'arriver à la porte de Jaffa, si vous venez de Bethléem, ou bien après avoir franchi la porte de Saint-Étienne, quand vous descendez à Gethsémani, dans la haie de mendiants qui bordent le chemin et vous assourdissent de leur bruyante requête, vous distinguerez facilement le lépreux.

Son visage peut vous montrer de suite les stigmates de sa maladie qu'il porte au front, sur les joues ou sur le menton, sous forme de bourgeonnements, de plaies ou de cicatrices. Quand le mal a détruit les paupières, l'œil paraît sortir de l'orbite. Quelquefois c'est le nez qui a été rongé et ne se reconnaît plus que par une saillie difforme ou par l'ouverture largement béante des narines. Si les lèvres ont été atteintes, la bouche est tirée de travers et laisse voir les dents et les gencives découvertes. La maladie ne se revèle pas toujours sur la face; mais vous reconnaîtrez encore le lépreux aux deux mains qu'il vous tend pour vous demander l'aumône. Les doigts, quand il en reste, sont retractés en crochets; les poignets sont tordus sur les avant-bras. Le plus souvent le mal a fait tomber des os de la main, des phalanges, des doigts entiers, et il faut renoncer à décrire toutes les formes de ces moignons qui sont exposés à vos regards. Enfin, ce que vous ne voyez pas, mais que vous devinez, c'est ce qui reste caché sous les bandes et les guenilles qui couvrent les autres parties des membres.

Votre premier mouvement sera de faire un pas en arrière, mais ne craignez rien, le lépreux ne vous touchera pas comme le font les autres mendiants. Il ne tirera pas vos vêtements pour appeler votre attention; il ne cherchera pas à vous baiser les mains pour vous remercier de l'aumône que vous lui aurez donnée. Il a conscience de son état, et il a la discrétion que cet état lui impose.

Mais le lépreux ne viendra pas toujours à vous; ses

jambes ne lui permettent pas toujours de suivre la foule. Il criera alors un peu plus fort, s'il le peut ; et vous le verrez accroupi, ayant un grand seau devant lui, afin qu'on lui jette l'aumône de loin et que celle-ci atteigne plus sûrement son but. Ses pieds déformés sont enveloppés d'un pansement que protègent de mauvaises chaussures. Ses jambes repliées sous lui, ankylosées ou paralysées, sont pour lui plutôt un obstacle qu'une aide.

Pour compléter ce portrait, il faut ajouter que quelques-uns ne peuvent même plus faire entendre le cri de la misère. Leur voix éraillée, éteinte, ne devient plus qu'un râle inarticulé qui se perd dans le bruit d'une respiration anxieuse. Le larynx est envahi après les parties extérieures du corps ; c'est l'annonce que la maladie va gagner les organes intérieurs. Le lépreux alors ne pourra plus sortir de sa chambre. Étendu sur le grabat qui supportera la lutte de son corps agité par les crises de la douleur, dévoré par la fièvre et l'insomnie, il attendra quelques semaines, jusqu'à ce que la suffocation croissante mette fin à cette vie longtemps traînée dans la misère et toujours terminée dans la souffrance.

Qui donc assiste ces malheureux dans leur agonie ? Quelqu'un vient-il pendant leur vie panser leurs plaies et leur donner les soins que réclame leur état ? Il y a peu de temps encore, ces parias continuaient depuis des siècles à être abandonns de toués et se soignaient eux-mêmes. Leur maladie était reconnue incurable et dangereuse, il semblait donc inutile et nuisible de les secourir. La construction d'une nouvelle maison pour

les abriter pouvait sans doute améliorer leur sort; mais par là aussi on atteignait un autre but, celui de les éloigner un peu plus de la ville.

Depuis deux ans une assistance bien inespérée est venue les surprendre, les soulager et rendre à leur cœur ce baume de la consolation, sur lequel ils ne comptaient plus à jamais pour adoucir leur existence. Quand les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul firent leur apparition dans Jérusalem, elles se mirent à la recherche des misères les plus cachées et les plus délaissées. Leur cornette fut bientôt connue de tous ceux à qui s'adresse le dévouement de la charité. Le consul général de France en Palestine rappelait cette année, dans un remarquable discours, l'accueil qui les reçoit partout et le surnom d'oiseaux blancs que les Arabes leur ont aimablement donné. Avec leurs ailes blanches, les filles de la Charité volèrent bientôt vers les lépreux. L'une d'elles se sentait tout spécialement un attrait pour ces déshérités de la nature, ces réprouvés du monde. Elle y alla donc la première.

Si vous lui entendez raconter cette visite, ce ne sera pas sans un vif sentiment mêlé d'émotion et d'admiration que vous en apprendrez les détails : l'étonnement de ces infortunés voyant pour la première fois un être mystérieux venir s'occuper de leur opprobre; l'état déplorable dans lequel elle trouva leur logement ; le courage qu'il lui fallut pour aborder cette atmosphère nauséabonde où les cœurs les plus solides ne sont pas sûrs de pouvoir tenir, pour soulever ensuite ces chiffons en loques qui entouraient leurs membres, et enfin décou-

vrir ces plaies exhalant des miasmes absolument repoussants ; quelle répugnance elle dut surmonter pour aller jusqu'au bout de cette investigation vraiment héroïque, et quel secours surhumain fut nécessaire pour revenir une autre fois. Mais ce secours ne lui manqua pas, son zèle fut à la hauteur de sa mission, elle revint, et ses visites répétées amenèrent chez les lépreux ce qu'il fallait en attendre, plus de propreté dans leur intérieur, une amélioration notable dans l'état de leurs plaies et la consolation de savoir qu'ils peuvent être soulagés. Maintenant une jeune sœur Syrienne l'accompagne et lui prête à la fois le concours de son dévouement et le secours de son langage, puisqu'elle parle la même langue que les lépreux.

Les sœurs viennent tous les deux jours faire elles-mêmes les pansements. Elles apportent à chaque fois une petite provision de charpie, de compresses et de bandes, avec les médicaments qui doivent entrer dans la confection de ces pansements. Quelques instruments ainsi que divers objets qui n'ont pas besoin d'être renouvelés, sont laissés à demeure dans la maison des lépreux. A chaque visite, on donne aux malades les objets nécessaires pour le pansement du lendemain, qu'ils font eux-mêmes. L'éloignement et les nombreux soins à donner aux autres malades soit de la ville, soit des villages voisins, ne permettent pas de faire aux lépreux des visites quotidiennes.

La maladie reste incurable, mais avec les indications qu'elles ont reçues de quelques médecins, les sœurs apportent au mal un soulagement réel et parviennent

à éviter les complications naturelles des plaies mal entretenues. Nous les avons vues introduire dans leur pratique les progrès dûs aux découvertes modernes. Grâce à l'acide phénique, elles ont donné aux ulcères un aspect qu'ils étaient loin de présenter autrefois. Les anfructuosités des plaies ne constituent plus des nids où fourmillaient et se multipliaient tant de choses innommées qui engendraient la putréfaction. Tous ces recoins sont atteints par l'agent purificateur, nettoyés et assainis. Les premières applications de ce liquide furent un peu douloureuses, aussi les lépreux l'appelaient-ils *l'eau de l'enfer*. Mais comme ils trouvèrent que les plaies améliorées leur causaient par suite moins de souffrance et se cicatrisaient plus vite, que les mains habiles des sœurs appliquaient délicatement le remède, ils convinrent bientôt que l'eau de l'enfer leur était apportée par des anges. Aussi est-il touchant de les voir après chaque visite accompagner les sœurs jusqu'au dernier seuil de la maison, en leur adressant leurs remerciements et leurs souhaits dans un langage imagé dont la traduction ne peut rendre la vivacité toute orientale.

Voilà les premiers bienfaits que les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont apportés aux lépreux. Est-ce tout ce qu'elles voudraient faire pour eux ? Loin de là : elles ne sont qu'à leurs débuts, mais elles ont déjà sondé les abîmes de misère qui se cachent sous ce toit ; leur zèle désirerait changer bien des conditions physiques et morales d'une telle existence. Mais pour réaliser des vœux si légitimes, que de transformations à opérer, que de difficultés à vaincre ! Il est à craindre que leur dé-

vouement ait encore longtemps à se heurter contre des obstacles bien résistants tenant d'abord au peu de ressources dont elles disposent, puis à la force d'inertie des autorités indigènes qui pourraient leur venir en aide, enfin, il faut bien le reconnaître aussi, au peu de souci que les lépreux manifestent de sortir de cet état, leurs habitudes, leurs goûts, leurs mœurs ne se prêtant guère aux efforts qui sont tentés pour changer leur sort.

Une société philanthropique étrangère a essayé d'élever l'assistance des lépreux à la hauteur des institutions européennes de bienfaisance. Elle a bâti un établissement sur le modèle des hôpitaux, l'a pourvu des ressources matérielles suffisantes pour subvenir à tous les besoins, a confié l'administration des affaires à un gérant capable, le soin des malades à des diaconesses intelligentes, la direction du traitement à un médecin distingué, mais dans cet hôpital, les hommes doivent rester séparés des femmes, et aucun des malades ne peut sortir de l'établissement. Ces deux conditions ne sont pas compatibles avec les mœurs du pays. Aussi c'est à peine si la moitié du local est garni, et dans cette partie, bien des lits sont vides. Le lépreux, quand il est à même de choisir sa résidence, préfère à ce casernement les chambres basses de la maison du gouvernement, la vie en famille et la liberté de courir les chemins.

Qu'est-ce donc qui parviendra à améliorer le triste état dans lequel nous venons de voir les lépreux? Faut-il attendre que l'influence progressive et pénétrante des éléments généreux qui se multiplient d'année en année à Jérusalem se fasse sentir sur les mœurs du pays?

Peut-on espérer que le gouvernement local se verra la main forcée au bien par l'impulsion de l'initiative étrangère ? Doit-on craindre que les choses ne changent de face que le jour où la puissance aura passé en d'autres mains ? Nous laisserons à la Providence le soin de nous dévoiler la solution de ce problème.

E. PILATE.

DISCOURS DE M. BIMBENET

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

Qu'il me soit permis d'adresser l'expression de nos remerciements à nos collègues de l'Académie de Sainte-Croix pour la brillante séance à laquelle nous venons d'assister.

Ces remerciements doivent être d'autant plus vifs, que cette séance s'est tenue dans le palais épiscopal.

Cette enceinte rappelle tant et de si précieux souvenirs, qu'on ne peut y pénétrer sans éprouver un profond sentiment de vénération.

On se rappelle la tour de la Fauconnerie, siège du bénéfice détaché du sol gallo-romain par la conquête, attribué à l'évêché d'Orléans.

Ce palais, où se réfléchit la gravité et la majesté du siècle de Louis XIV, a remplacé ce monument de la barbarie féodale ; et cependant c'est dans les murs de celui-ci qu'ont été fondées les écoles d'Orléans.

C'est là que Théodulphe, cet illustre et infortuné prélat, l'ami, le confident de Charlemagne, a dressé le programme de cette célèbre institution alors divisée en

école épiscopale, en école capitulaire et en école presbytérale ; la troisième professant l'enseignement rudimentaire, la seconde l'enseignement secondaire, dit du *quadrivium*, et la première le haut enseignement, ou *trivium*, tous deux composant les sept arts libéraux.

Cet enseignement fit des progrès rapides dès le règne de Charlemagne ; l'empereur, les fidèles et les dames de la cour avaient adopté un langage d'une telle afféterie, qu'ils avaient préparé celui de l'hôtel de Rambouillet, Charlemagne avait pris le nom de David et Charles le Chauve celui de Pindare.

L'influence des écoles d'Orléans, conservée par les institutions religieuses du diocèse : celles de Saint-Aignan, de Fleury, ou de Saint-Benoît-sur-Loire et de Saint-Liphard, de Meung, cette dernière, sous la direction et l'autorité de l'évêque, répara bientôt les cruels effets de l'invasion des Normands.

Dès le XIIe siècle, les lettres avaient reconquis tout leur empire, et le style d'Orléans était qualifié de *Style de France*.

La poésie latine était en grand honneur dans l'école d'Orléans, dont les maîtres avaient inventé les spondées et les dactyles accentués, et introduit sous le nom de : *Ars dictaminis*, la précieuse pratique du style épistolaire.

Le haut enseignement y atteignait déjà une telle élévation, qu'en l'année 1278, Boniface VIII soumettait la sixième décrétale aux docteurs d'Orléans, en même temps qu'il la soumettait à la célèbre université de Bologne.

Et qu'en 1305, Clément V, ancien élève de cette école, élevait la chaire de décretales au titre d'université de lois, sur le modèle de celle de Toulouse.

Les événements survenus du XIV[e] au XVI[e] siècle, la guerre de Cent ans, les guerres du protestantisme suspendirent le zèle de l'épiscopat d'Orléans, mais ils ne l'affaiblirent pas.

En 1615, le vénérable doyen du Chapitre de Saint-Aignan, M. de Heere, réunissait chez lui quelques jeunes clercs, amis des lettres.

Cette petite société n'était que la continuation d'une autre instituée dès l'année 1589.

Mgr Jean de Laubépine, alors évêque d'Orléans, accorda sa protection à cette seconde société, il assista fréquemment à ses séances.

C'est ainsi que cette Académie, qui laissa des traces intéressantes, si on prend en considération l'état des lettres à cette époque, peut être mise au rang de celles auxquelles on a donné le titre d'épiscopale.

Elle ne survécut pas cependant à son fondateur, qui mourut en l'année 1624.

En l'année 1741 fut établie une nouvelle société à laquelle on ne peut contester cette qualification.

Constituée par le prieur de la Conception, M. Joseph Boilleve, elle fut adoptée par Mgr Nicolas de Paris, qui l'installa dans son palais épiscopal et accepta le titre de président honoraire.

Les mémoires de cette société ont été recueillies par une feuille littéraire restée célèbre : le *Mercure de France*.

Elle dura peu et disparut en l'année 1753.

Il est probable qu'elle se ressentit des troubles du jansénisme.

Enfin, Mgr Dupanloup, dans ses graves et religieuses préoccupations, pensa devoir, aux deux Sociétés existant dans notre ville (la Société archéologique ayant commencé sa publication en l'année 1849), ajouter une troisième dont les travaux fussent dans le présent et dans l'avenir plus intimement en relations avec les sentiments scientifiques et littéraires dont il était animé.

C'est à lui qu'est exclusivement due cette fondation que dans sa modestie il plaça sous le vocable de la cathédrale diocésaine.

On doit remarquer la similitude, dans leur composition, de la Société de 1741 et de la Société de 1869.

Toutes les deux appartiennent à l'ordre séculier; dans la seconde comme dans la première, le clergé est représenté par les hautes fonctions ecclésiastiques et par des œuvres recommandables.

Dans la seconde, la doctrine du jurisconsulte et l'éloquence du barreau y tiennent une place distinguée; dans la première, la doctrine et l'éloquence du barreau s'y rencontraient l'une dans la personne d'Antoine Breton de Montramier, docteur régent de l'Université, auteur de l'éloge de Pothier; et l'autre dans la personne de Pierre-Jean-Jacques Guyot, l'élève et l'ami du célèbre jurisconsulte, qui a laissé des discours latins du style le plus pur et le plus élevé.

Dans la première, on remarque l'historien Daniel Polluche; dans la seconde, figure l'auteur de cette

grande thèse pour le doctorat ès-lettres qui, sous le titre de l'*Histoire d'un ordre de chevalerie*, n'est autre que l'*Histoire de la Terre-Sainte*, depuis les premières années de l'établissement du christianisme.

A la première appartenait un médecin du Roi, au Collège de médecine d'Orléans, recommandable par son mérite et l'estime dont il était entouré : M. Bourdin.

Dans la seconde, nous rencontrons au milieu de nous la science unie à la piété chez le docteur qui vient de nous charmer par le récit simple et touchant de la visite au lazaret des lépreux à Jérusalem ; et plus encore, en nous montrant, dans ces régions, comme nous les voyons dans les nôtres, au sein même de la religion à laquelle elles appartiennent, les sœurs de charité, bravant les maux les plus redoutables, et sous la loi de Mahomet, la brutalité du fatalisme, pour porter à ces délaissés, dans leur propre pays, la consolation, le soulagement et même la santé.

Mais ici le parallèle cesse, il manquait à cette Société épiscopale ce que possède celle d'aujourd'hui : un président revêtu de la dignité de magistrat, quoiqu'on lui en ait enlevé le titre qui pût, remontant l'antiquité de sa race, y trouver deux poëtes, un peu mondains il est vrai, mais dont l'éloge a été fait devant lui dans le langage le plus littéraire et le plus gracieux.

C'est donc avec un sentiment de la plus vive satisfaction que les membres des Sociétés conviés à cette séance adressent à leurs collègues de l'Académie de Sainte-Croix leurs félicitations et leurs remerciements les plus sincères et les plus affectueux.

Au moment de terminer l'accomplissement du devoir qu'il m'a semblé m'être imposé, il me reste à saluer d'un humble hommage l'illustre prélat pour lequel l'heure de la mort a sonné trop tôt, mais dont l'éloquence, les actes de sa vie courageuse et militante et les soins donnés à l'éducation de la jeunesse, conserveront et transmettront sa mémoire chez les générations de l'avenir le plus reculé.

Et à offrir au prélat qui fut son coadjuteur et son digne successeur l'expression de notre profonde gratitude pour l'honneur qu'il nous a fait de présider cette séance, dont tous nous garderons le plus durable souvenir.

LES HAGIOGRAPHES ORLÉANAIS

Monseigneur,
Messieurs,

Permettez-moi, en prenant au milieu de vous, la place que vous voulez bien m'offrir, et avant toutes choses, de vous remercier. J'avais souvent entendu exprimer cette pensée, que les hommes d'esprit et de mérite sont les plus indulgents de tous. Maintes fois même, j'en avais éprouvé la vérité ; mais jamais, je dois le dire, d'une façon plus marquée et avec plus de bonheur qu'aujourd'hui. J'ai eu, il est vrai, la bonne fortune de trouver de puissants appuis sur le chemin qui m'a conduit au milieu de vous : d'abord la sympathie encourageante de Monseigneur et de votre ancien président ; ensuite l'intérêt généreux de notre président actuel ; enfin, le concours de mes deux parrains (1), dont l'un m'a cru digne d'être des vôtres, parce que, avec moins de science, je partage sa belle passion pour les vieux âges, et dont l'autre, obéissant à une amitié déjà ancienne, a épousé ardemment ma

(1) MM. Boucher de Molandon et Rabelleau.

cause, prêt, s'il en eût été besoin, à la plaider avec son éloquence si spontanée et si vive.

J'ai eu toutes ces chances, Messieurs ; votre bienveillance a fait le reste.

Je ne me dissimule pas, en effet, mon insuffisance. A l'heure où vous y êtes entrés, vous avez apporté à l'Académie des talents mûris par de longues études et par cette pratique de la vie et du monde, sans laquelle les talents eux-mêmes sont toujours incomplets. Des travaux d'une haute valeur scientifique ou littéraire, de profondes pages de philosophie ou d'économie sociale, de vivantes pages d'histoire, les productions alertes d'une plume ardente ou fine, les chants d'une muse toujours bien inspirée, pour le moins, un sincère amour des lettres et une distinction hors pair, tout vous désignait aux suffrages de ceux qui sont devenus vos collègues. Pour moi, je ne vous apporte que quelques ouvrages où l'inexpérience se fait encore trop sentir, prose et vers de bon écolier, comme le disait un malin quelque peu méchant, à l'apparition de *saint Hilaire* et des *Premières Veilles*. Fruit mûri trop vite peut-être, au soleil de ma jeunesse.

Mais je veux oublier tous mes défauts : je suis des vôtres ; je ne veux avoir désormais qu'un souci : celui de m'en rendre digne.

Du reste, Messieurs, je n'ai pas besoin d'aller chercher bien loin mes modèles : votre Académie me les offre elle-même.

Le grand mouvement qui poussa les esprits vers l'histoire, dès les premières années de ce siècle, devait

avoir son retentissement à Orléans, la ville *sérieuse* et *studieuse*, comme disent les vieilles chroniques. Ce retentissement eut lieu, en effet, et se produisit parmi nous sous la forme de l'hagiographie. Trois hommes se levèrent tour à tour et presque en même temps, qui se jetèrent dans cette voie et y ont laissé un sillon si lumineux qu'ils ont attiré le regard et suscité l'admiration de l'Église de France tout entière. Or, Messieurs, ces trois fondateurs de ce que j'oserai appeler l'École hagiographique orléanaise étaient tous trois des vôtres, et de longtemps l'on n'oubliera dans cette enceinte ces noms qui sont déjà illustres : Mgr Bougaud, M. l'abbé Lagrange et Mgr Baunard.

C'est de ces écrivains, nos gloires, que je voudrais vous entretenir dans ce discours, sans oublier en étudiant un côté spécial de leur talent, que je ne puis être leur juge, mais seulement leur admirateur.

I

Le premier nous vint du pays de saint Bernard et de Bossuet, de Lacordaire et de Montalembert, de cette Bourgogne féconde en vins généreux et en hommes éloquents. Un jour, Mgr Dupanloup l'avait rencontré au château de Menthon, et, après une longue conversation en face d'un des plus beaux paysages du monde : Quittez tout, lui avait-il dit tout à coup, venez avec moi ; je veux vous conquérir à des destinées nouvelles ; je vous donnerai le temps et la liberté de parler et d'écrire !... Il nous arriva, jeune encore, mais déjà chargé de

renommée et d'œuvres. Comme présent d'arrivée, il nous apportait un livre travaillé longuement et avec un indicible amour. J'ai ouï dire qu'un jour, dans un voyage, il avait perdu le cher manuscrit, fruit de tant de veilles ardentes. Longtemps, il le chercha. Vainement. Alors, au lieu de se désespérer, il se frappa le front et dit simplement : — Eh bien, je recommencerai et je ferai mieux ! — C'eût été difficile, Messieurs ; car, ce précieux manuscrit, il le retrouva, et c'était celui de l'*Histoire de sainte Chantal,* son chef-d'œuvre.

C'est une histoire bien simple, au fond. Une jeune femme, frappée par un coup cruel et foudroyant, se donne à Dieu tout entière. Et c'est tout. Mais les luttes de cette âme, retenue dans le monde par les liens les plus saints et attirée vers le cloître par la force la plus impérieuse, sont décrites avec tant de vérité et de puissance, sa victoire est si belle, elle s'élève si haut dans la vertu et dans l'amour, elle devient si radieuse sous cette plume enchanteresse et passionnée, qu'on est saisi, en lisant cet incomparable ouvrage, d'une sorte de vertige sacré.

On peut le dire ici, sans rien exagérer, le jeune auteur s'était révélé par un coup de maître, et, de ce premier coup, avait forcé l'admiration universelle, et pris rang parmi les meilleurs écrivains ecclésiastiques de ce siècle.

Il ne s'arrêta pas là dans cette carrière de l'hagiographie où il était si glorieusement entré. En 1865, M. l'abbé Bougaud publiait l'*Histoire de sainte Monique.*

Beau livre encore, d'autant plus beau, qu'il y avait pour l'écrire, plus de difficultés à surmonter. Quand Ary Scheffer voulut peindre Monique, il lut la page immortelle d'Augustin, cet entretien sublime d'une mère et d'un fils, d'une sainte et d'un saint, au bord de la mer. Il les revit, avec son imagination évocatrice, assis au bord des flots paisibles, la main dans la main, les yeux fixés au ciel, perdus tous deux dans une inexprimable extase. Il saisit son pinceau et peignit ce tableau tout idéal que nous ne pouvons revoir sans nous sentir enlevés, nous aussi, vers ces plages heureuses où leurs âmes s'envolaient. Pour l'hagiographe, l'œuvre était plus difficile ; car un livre d'histoire ne s'écrit pas dans un rêve. Il fallait retrouver la mère dans l'œuvre immense du fils, réunir les traits épars çà et là, et de tous ces traits rassemblés, faire un portrait que personne n'avait tenté d'esquisser complètement.

Malgré ses amis qui essayaient de le dissuader, en lui présageant l'insuccès d'une entreprise téméraire, le courageux écrivain se mit au travail, et vous savez quel livre sortit de cet effort, livre mouillé de larmes, écrit avec le cœur autant qu'avec l'esprit, drame émouvant d'un fils qui s'égare, ramené au bien par une mère qui pleure, et devenant, sous cette rosée vivifiante, l'un des plus grands génies et l'un des plus grands saints du christianisme.

A la révélation de ce miracle de l'amour, un cri s'échappa de toutes les âmes maternelles, pauvres âmes endolories qui aimant sans mesure, souffrent

aussi sans mesure. Les plus désespérées se reprirent à l'espérance. Celles qui gémissaient, accablées, relevèrent vers Dieu leurs yeux humides, elles prièrent, et l'auteur, devant ce fleuve de larmes et ce vol incessant de prières chrétiennes, put concevoir cet espoir magnifique pour ce siècle qui est le nôtre : « Oui, oui, le siècle des Augustins sera racheté par le siècle des Moniques ! (1) »

On a pu reprocher à cet ouvrage de déborder quelquefois son cadre et de trop prendre sur la vie d'Augustin. Quoique l'auteur s'en défende, (les auteurs se défendent toujours un peu), c'est vrai, peut-être, au point de vue de l'art impeccable. Mais, ne l'oublions pas, dans un livre, l'art suprême est l'intérêt et, dans une vie de saint, l'art suprême est de faire du bien. A ce point de vue, la *Vie de sainte Monique* est un maître livre, et qui vivra. Il vivra, tant que les jeunes gens s'égareront au sentier du mal et tant que les mères pleureront...

La dernière œuvre hagiographique de M. l'abbé Bougaud est l'*Histoire de la Bienheureuse Marguerite-Marie et des Origines de la Visitation.*

C'est l'histoire de l'humble religieuse à qui Jésus-Christ apparut un jour et dit : *Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes !* Fille sublime qui vécut avec Dieu dès cette vie, âme étrangement haute, de qui les anges apprenaient le bonheur de la souffrance, une des rares créatures qui aient pu dire pour l'avoir éprouvé sensiblement :

> Je possède en tout temps et je porte en tout lieu
> Et le Dieu de mon cœur et le cœur de mon Dieu !...

(1) Avant-propos.

Favorisée de grâces singulières, elle raconte tout, révélations et visions : elle est accueillie par un immense éclat de rire. Et cet éclat de rire, fait, pour ainsi dire, le tour du monde. « On rit dans le cloître, on rit dans le sanctuaire, on rit dans les salons, on rit dans le peuple, et l'humble et vénérable sœur, traitée de folle, de maniaque et de visionnaire, s'éteint dans l'obscurité (1). »

Mais la grande et touchante idée contenue dans sa vision ne meurt pas avec elle. Pendant plus de cent ans, elle hante les âmes pieuses, sans trêve, et, enfin, elle éclate en plein dix-neuvième siècle, elle brille, elle grandit, elle s'impose, et voici que l'image du Sacré-Cœur va planer des hauteurs d'un des plus beaux monuments du monde, dans le siècle le plus incrédule du monde, sur la ville la plus sceptique du monde.

L'*Histoire de la Bienheureuse Marguerite-Marie* n'a pas peu contribué à ce réveil, et il y a là une des preuves les plus remarquables peut-être de la puissance qu'un homme peut exercer par un livre.

Telle est, Messieurs, l'œuvre hagiographique de Mgr Bougaud. On y sent d'un bout à l'autre l'accent d'une âme profondément sacerdotale, éprise des réalités surnaturelles et toute dévouée à leur triomphe. Mais on y sent aussi une âme profondément honnête, soucieuse avant tout de la vérité. Plusieurs dirent, à l'apparition de ces livres d'un si palpitant intérêt : « Ce sont des romans ! » Il n'y a pas d'écrivain qui n'ait eu à essuyer quelque boutade semblable, plus ou moins bienveillante ! Dans

(1) *Annales religieuses et littéraires d'Orléans*, 12 août 1864.

le cas présent, on se trompait. L'auteur de ces ouvrages entraînants aime la vérité, il la cherche, il la trouve, et il la dit. Il sait qu'un écrivain faillit à sa tâche et devient méprisable dès qu'il la déguise ou la cache, et, à ce titre, il est bien un historien dans toute la force et dans toute la gloire de ce terme.

Que, si il fallait le caractériser comme écrivain, on pourrait dire, ce me semble, qu'il l'est naturellement et d'instinct.

La pensée lui venait du cœur, et c'est l'amour qui le fit écrire. Tous ses livres chantent, en effet, l'amour, et ce qu'il y a de plus haut dans l'amour divin, et ce qu'il y a de plus pur dans les amours humaines. L'*Histoire de sainte Chantal* est une hymne à l'amour de Jésus-Christ; l'*Histoire de sainte Monique* un hymne à l'amour maternel; l'*Histoire de Marguerite-Marie*, une hymne à l'amour du Sacré-Cœur. L'*Histoire de saint Vincent de Paul* qui va paraître, (on peut le dire sans témérité,) sera encore un hymne, un hymne à la fraternité humaine, et c'est encore l'amour. On comprend qu'avec de telles inspirations, il ait parlé une langue ardente, enflammée, passionnée. Peut-être l'expression est-elle un peu forcée parfois; peut-être la couleur est-elle un peu vive; peut-être n'a-t-il pas toujours, comme on l'a dit, le tact exquis des fins artistes. Mais on oublie qu'il a des simplicités touchantes, des trouvailles délicieuses ou superbes, et qu'en tous cas, il était assez puissant pour dédaigner l'art ou n'y pas songer. En le lisant on ne pense pas à l'écrivain, on pense à ce qu'il écrit. On se sent enveloppé par les effluves de son cœur

brûlant, emporté par son souffle dans les plus hautes régions du sentiment et de la pensée. Tel il apparaît dans ses *Histoires*; tel il apparaît dans ses ouvrages d'une portée plus haute et d'un si vaste retentissement. Orateur, apologiste, polémiste, la source de ses inspirations est toujours dans son cœur. Aussi, a-t-il le mouvement, la chaleur, la couleur, la vie, la vie qui fait vivre les livres et leurs auteurs. C'en est assez pour que, catholiques et orléanais, nous soyons fiers de lui.

Pleurons sur cette plume trop tôt brisée, sur cette voix si inopinément éteinte, sur cette grande âme partie avant l'heure. Mais gardons cette consolation et cette espérance, Messieurs, quelque chose est resté de lui, qui ne périra pas !

II

Un de nos grands hagiographes nous a été enlevé par la mort; mais grâce à Dieu, deux d'entre eux nous restent encore, et il faut le souhaiter, nous resteront longtemps, travailleurs infatigables, dont les œuvres s'augmentent chaque jour de pages nouvelles hautement appréciées.

C'est d'abord M. l'abbé Lagrange (1), un fils de l'antique et savante ville de Bourges, que Paris nous donna durant de trop courtes années pour nous le reprendre ensuite, mais qui est resté orléanais par le cœur et par les plus précieux souvenirs de sa vie. Bien souvent, j'en suis sûr, il doit tourner ses regards vers cette ville, vers

(1) Aujourd'hui Évêque de Chartres.

cet Évêché surtout où il a joui d'une amitié illustre, où il s'est tant dévoué, où il a tant écrit. *Sainte Paule* et *saint Paulin de Nole* sont nés ici, Messieurs, entre ses murs, et c'est un honneur de plus pour ce palais épiscopal où les mérites éminents ont fixé leur demeure.

Les *Études* de l'Académie de Sainte-Croix ont eu les primeurs de l'*Histoire de sainte Paule*, et tous ceux qui entendirent ou lurent ces fragments purent dès lors concevoir les plus belles espérances pour l'ouvrage dont ces fragments annonçaient la publication prochaine.

Le livre parut et répondit aux espérances que les premières pages avaient fait concevoir.

C'est l'histoire d'une âme « grande s'il en fût, élevée par l'amour de Dieu et la force chrétienne, aux plus belles vertus; guidée dans cette voie par un saint qui était à la fois écrivain éloquent, grand directeur d'âmes et vaillant athlète de tous les combats de l'Église (1). » Avec quelques différences, c'est l'histoire de sainte Chantal douze siècles avant que sainte Chantal fut née. Tant il est vrai que l'histoire des âmes se refait chaque jour, comme celle des peuples. Mais comme cette vie s'agite dans un cadre plus large et plus varié ! Nous sommes à Rome, chrétienne déjà en partie, mais énervée, paralysée et arrêtée dans son progrès par des mœurs efféminées et sensuelles. Nous quittons Rome, avec la jeune et malheureuse veuve. Nous partons pour l'Orient. Nous saluons en passant Salamine et Saint-Epiphane. Nous reprenons notre élan, et après avoir traversé cent pays embaumés de sacrés souvenirs, nous voilà dans

(1) Dédicace.

Alexandrie, toute retentissante encore du grand nom d'Athanase. Nous parcourons les déserts brûlants et arides, où rien ne fleurit, que l'héroïque vertu des moines, et après avoir assisté à la décomposition de la société antique et au travail profond de la foi dans les deux parties du vieux monde, nous nous arrêtons enfin près de la retraite de ce vieux lion si terrible et si doux qui s'appela saint Jérôme. Et partout, sur nos pas, nous avons entendu sonner à nos oreilles l'harmonie des beaux noms latins ou grecs; et partout nous avons rencontré quelque créature élue, pure comme les anges, forte comme les héros. Peinture faite « avec une vérité, une exactitude dans le fond et dans les détails, qui donnent à ce livre « une importante valeur historique (1), » en même temps qu'une inappréciable valeur littéraire.

Comme M. l'abbé Bougaud, du premier coup, M. l'abbé Lagrange avait donné sa mesure, et cette mesure était telle qu'il lui était désormais impossible de se surpasser.

Est-ce une simple similitude de noms qui conduisit notre hagiographe de sainte Paule à saint Paulin ? Ne serait-ce pas plutôt cette sympathie naturelle qu'éprouvent les écrivains pour les hommes illustres en qui, sans y songer, ils retrouvent quelque chose d'eux-mêmes ? Cet évêque littérateur et poète, esprit délicat, âme rêveuse, éprise d'idéal et de perfection, mélange singulièrement attrayant d'austérité et de tendresse était, en tout cas, pour lui plaire et l'attirer. L'ayant découvert

(1) Lettre de Mgr l'Évêque d'Orléans, à l'auteur.

dans la pléiade des grands saints qui éclairèrent d'une si vive lumière le plus fécond des siècles chrétiens, il s'y attacha, il l'étudia, il le tira des ombres où sa mémoire gisait, ensevelie. En 1877, il livrait son histoire à la publicité.

Ici, pas de drame, pas de lointain voyage, pas ou presque pas de luttes ; mais un patricien studieux et lettré, un converti, un moine, un évêque, et, mêlés à cette vie uniforme, calme, sans grandes secousses, l'amitié, l'amour des lettres et l'amour de Dieu. Voilà le livre en quelques mots. C'était peu. Ce fut assez. M. l'abbé Lagrange a su intéresser à « ce long et lent travail... qui amène le jeune sénateur, le jeune consulaire, le jeune poète, de la plus brillante existence mondaine, à une vie enfin chrétienne, simplement chrétienne, il est vrai ; puis à ce progrès continu dans la vertu (1), » qui, par étapes, le mène jusqu'au sommet. La première, c'est le besoin de solitude et de silence qui le saisit après son baptême et qui lui fait quitter l'Aquitaine pour l'Espagne ; la seconde, c'est après de nouveaux malheurs, de nouveaux deuils, ce détachement, ces renoncements sublimes, ces dépouillements héroïques : sa compagne devient sa sœur, et il jette tout dans le sein des pauvres ; la troisième enfin, c'est cette retraite à Nole, où, jusqu'à la fin de sa vie, — sans se séparer jamais de cette sainte compagne, — il travaille, comme il le dit, à dépouiller l'homme terrestre pour revêtir l'homme céleste (2). His-

(1) *Loc. cit.*
(2) *Ibid.*

toire d'un lettré, écrite par un lettré, d'un prêtre écrite par un prêtre, « d'un charmant esprit et d'un admirable cœur », écrite par un esprit charmant et un cœur admirable. Œuvre « d'art, de style et d'âme » (1).

M. l'abbé Lagrange a publié d'autres ouvrages dont je ne n'ai pas à parler ici, ouvrages plus actuels et d'un retentissement plus grand ; j'ose dire qu'il n'a rien écrit de plus parfait que ces deux œuvres maîtresses. Il est là tout entier et avec toutes ses qualités. Une compréhension large des choses, un don étonnant d'analyse et de synthèse. Ses personnages, scrupuleusement peints, se meuvent dans un horizon immense. Je me souviens que, il y a déjà quelques années de cela, ayant entrepris, trop jeune sans doute, la lecture de *saint Paulin de Nole*, je m'y perdis. J'étais comme un homme égaré sur l'Océan, loin des rives. Les dimensions grandioses du sujet semblaient me submerger. Peu à peu, cependant, la lumière se fit, et, quand je fermai le livre, j'avais la claire vision d'un ensemble aussi vaste qu'harmonieux. Si vous me permettiez un brusque changement de comparaison, je dirais que le lecteur de M. l'abbé Lagrange ressemble quelque peu au voyageur qui gravit une montagne. Il peut voir, tout en montant, mille choses gracieuses ou grandioses qui le charment ou le subjuguent, mais il ne jouit de toute la beauté du paysage que lorsqu'il est sur la cime.

Le style est comme la composition large, simple, calme, grand, animé d'un feu caché et d'une éloquence

(1) *Ibid.*

douce qui viennent moins encore des mots que de la pensée. On y sent la conscience littéraire, un goût pur, un vif sentiment du rythme et du nombre, quelque chose de distingué et de bien séant. Moins de spontanéité que chez l'auteur de *sainte Chantal*, mais plus d'égalité. Bref, dans une belle forme, sobre et néanmoins colorée, l'auteur de *sainte Paule* et de *saint Paulin* est un classique. Pour le fond de ses ouvrages, il mérite la reconnaissance des âmes chrétiennes, et pour la forme qu'il a su leur donner, l'admiration de tous ceux qui, comme vous, Messieurs, aiment les belles choses noblement dites.

III

Les deux écrivains dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler, Messieurs, sont Orléanais, mais seulement de cœur et d'adoption. Mgr Baunard est, lui, tout à fait des nôtres. Il est né dans une petite ville bien connue de notre Gâtinais, il a longtemps habité notre ville, et il n'est personne qui n'ait vu souvent cette tête méditative et fine, où un peu de malice se mêle à la bonté.

Je n'ai à vous entretenir ici que de l'hagiographe. Tâche heureuse, car tous rendent hommage à la valeur des travaux qu'il a composés, comme tel. Il débuta modestement, par de petites monographies, simples et touchantes, où se révélait déjà un talent souple et facile. Essais, mais essais charmants. *Théodulphe*, offert en 1860 à Sa Grandeur Mgr Dupanloup, en hommage de respect et de reconnaissance, prouva que

l'auteur de ***Maurice de Sully***, du ***Pénitent de Châteauneuf*** et de ***saint Reginald***, était capable d'embrasser des sujets plus larges, et pouvait peindre un vaste tableau aussi aisément qu'il dessinait une esquisse. Ce livre, toutefois, n'était pas encore de l'hagiographie proprement dite. C'était plutôt une étude littéraire, consciencieuse et bien faite, œuvre d'un jeune professeur de rhétorique, homme de goût et de piété, doué pour les recherches patientes, et sachant déjà écrire. Mais il ne devait pas s'arrêter là. En 1869, il offrit au public l'***Apôtre saint Jean***. Il entrait enfin, avec ce livre, dans la carrière où M. l'abbé Bougaud et M. l'abbé Lagrange l'avaient si brillamment précédé.

L'***Apôtre saint Jean*** nous reporte au plus grand siècle qui fût jamais, à ce siècle qui, de ses yeux, vit Jésus-Christ et la fondation de l'Église. Cadre magnifique, divin ! Mais quelle radieuse et pure figure que celle de l'apôtre bien-aimé, et combien digne d'un tel cadre ! Adepte de Jean-Baptiste, disciple et ami du Sauveur, vierge, apôtre, évangéliste, prophète, il a toutes les fortunes et toutes les gloires. Nous le suivons au bord des lacs, au Thabor, à la Cène, à la Croix, au Cénacle ; puis dans l'Asie Mineure où il sème, en passant, la semence de vérité ; puis, à Rome, à la Porte Latine, où les bourreaux le torturent sans pouvoir le faire mourir ; puis, et enfin, sur le rocher fameux de Pathmos où il prophétise et où il expire, à plus de cent ans, épuisé de combats, de parole... et d'attente. Ame d'une douceur inouïe et d'une force sans égale : colombe, aigle et lion. Il est l'interprète le plus éloquent

et le défenseur le plus profond de la loi nouvelle. Il est aussi le premier polémiste chrétien, le premier dans l'ordre du temps, le premier par l'inspiration, car il fournit des arguments d'une puissance éternelle contre la gnose, qui vient de naître presque en même temps que l'Évangile et qui contient en elle le principe de toutes les hérésies de l'avenir. Aussi ce livre n'est-il pas seulement un livre de science où les esprits éclairés peuvent interroger l'histoire à ses sources; un livre de piété où les âmes dévotes peuvent aller puiser les enseignements divin du divin amour ; c'est encore un livre de doctrine où la théologie a entassé ses trésors. De là une austérité qui a pu décourager quelques lecteurs, mais qui a valu à cet ouvrage l'estime des juges compétents et sérieux, et l'a fait placer enfin au nombre de ceux qui comptent parmi les meilleurs.

Il faut pourtant le dire, Messieurs, l'*Apôtre saint Jean* n'est pas encore une œuvre sans ombres. Outre que la principale figure y disparaît trop souvent, noyée dans les dissertations, l'auteur, s'il faut en croire le père de Gabriac (1), « a lu les textes un peu à la hâte et il ne s'étend pas assez sur certains faits pour les mettre en lumière. » Défauts excusables, vu la longueur et la difficulté de son entreprise. Mais attendons : M. l'abbé Baunard progresse à chacun de ses ouvrages et semble s'y élever au-dessus de lui-même. Bientôt l'*Histoire de saint Ambroise* va paraître et ce sera, si je ne me trompe, le plus bel effort de son taleut.

(1) *Études Rel. Hist. et Lit.* par les P. P. de la Compagnie de Jésus. Février 1870.

M. l'abbé Baunard prend saint Ambroise à son noble berceau et le conduit jusqu'à sa tombe glorieuse, à travers toutes les vicissitudes d'une vie de consulaires et d'évêques dans un siècle de luttes politiques et de querelles religieuses. Que de combats ! Que de difficultés ! Que d'épreuves ! Mais quel prestige et quelle action ! Ambroise est, à cette époque, comme le centre du vieux monde ébranlé. Sous la main du Dieu qui le pousse, il est le ressort vainqueur qui mène tout. Il ne lui fut pas donné, il est vrai, de revivifier l'Empire, malgré tant et de si persévérants efforts. Le patriote n'eut pas ce bonheur ; mais l'évêque en eut un autre. « Il avait trouvé l'Église opprimée ou protégée, il la laissait » à sa mort, protectrice et maîtresse. Il l'avait trouvée courbée ou du moins entravée par des édits des Césars ; il la laissait capable de courber à son tour sous l'expiation, la tête des souverains et de leur dicter des lois. Le paganisme confondu, l'arianisme vaincu, un seul Christ, une seule foi, une seule loi par tout le monde furent la pure couronne de son épiscopat, et le progrès immense accompli et acquis par lui à l'avenir (1). » Vous le sentez, Messieurs, « l'alliance d'un beau caractère avec un grand génie, d'une nature magnanime avec la grâce divine, de la tendresse profonde et de l'héroïque courage (2) », un tel sujet devait fournir matière, sous la plume d'un écrivain déjà expérimenté, à un admirable livre de piété et d'histoire. L'œuvre répond à

(1) *Hist. de saint Ambroise*, p. 603, 604.
(2) *Ibid.*

cette présomption : elle est remarquable à tout point de vue et vraiment digne de celui que Rufin appelle « un homme incomparable », et qui fut un évêque si pieux en même temps qu'un écrivain si consommé.

L'*Histoire de Mme Barat* appartient, elle aussi, à l'hagiographie, car l'humble et noble femme dont elle peint l'existence a été proclamée vénérable par l'Église. Ici, nous sommes en plein dix-neuvième siècle, siècle malheureux dans sa foi, mais qui n'a pas été déshérité, pourtant, de ce qui est pour une époque la première des gloires, celle de produire des saints. Ce livre renferme avec l'histoire de la fondatrice de la Société du Sacré-Cœur, celle des origines et des progrès de la fondation elle-même. Je ne puis prétendre résumer ici un ouvrage aussi considérable, plein de menus faits d'un intérêt réel, il est vrai, et très élégamment racontés. Qu'il me suffise de dire qu'on ne se détache pas de ces pages tout ensemble attrayantes et sérieuses, dès qu'on en a commencé la lecture. L'auteur y est lui-même. C'est ici qu'on pourrait définir le talent de Mgr Baunard. Chose d'ailleurs aisée, car ses œuvres ont un caractère à part et très personnel. On y sent, comme dans celles que nous avons précédemment étudiées, un sincère amour de Dieu et des choses de Dieu, de l'Église et des choses de l'Église, des âmes et de tout ce qui touche aux âmes. Même souci de le vérité historique ; même conscience littéraire. On a dit que la langue de l'écrivain était parfois indécise et flottante. Peut-être. Mais il faut convenir aussi que la pensée n'y perd rien de sa lumière. Esprit éminemment clair, il expose et disserte avec la plus

parfaite limpidité. Il raconte avec une aisance merveilleuse et un vrai charme. Cela va, cela court, cela vous emmène, doucement, sans effort, comme un flot calme. Il est moins chaud que Mgr Bougaud, il est moins nerveux que M. l'abbé Lagrange, mais peut-être est-il plus disert, plus facile, plus insinuant. Il semble qu'il écrive comme on respire. Je me rappelle involontairement, quand je le lis, cette petite ville coquette de Bellegarde où il est né, et où je passais encore aux vacances dernières en songeant à lui. Elle s'étale gracieusement au milieu d'une campagne légèrement ondulée. Le vieux château des ducs d'Antin la domine avec son donjon solennel, drapé de son large manteau de lierre en écharpe. Tout autour, des vignes, des bouquets d'arbres, des champs fertiles. A l'intérieur, des rues droites et sinueuses, une belle place spacieuse, une belle vieille église gothique. Partout des maisons propres et gaies où il semble que l'on soit heureux. On dit au premier coup d'œil : voilà un pays aimable, où il fait bon vivre. De même, on dit, en ouvrant les livres dont je viens de vous parler : voilà des pages attachantes et qu'il fait bon lire.

Et maintenant, Messieurs, j'ai terminé la tâche que je m'étais imposée. J'ai été à la fois et trop court et trop long : vous me le pardonnerez. J'aurai du moins rendu un hommage mérité aux trois grands hagiographes dont votre Académie s'honore. On aurait pu ajouter d'autres noms à leurs noms (1) : l'hagiographie

(1) Ceux de M. l'abbé Cochard, de M. l'abbé Gillet, de M. l'abbé Mouchard, etc.

depuis cinquante ans a été féconde en ce diocèse. Vous avez assisté à un spectacle quelque peu semblable à celui qu'évoque la Bible au livre d'Ézéchiel. Vous vous souvenez. Le prophète eut une vision fameuse. Il vit dans une vaste plaine les ossements blanchis d'un peuple de morts. Dieu lui dit : va, parle, éveille-les ! Le prophète parla, et les morts se dressèrent vivants. De même, Messieurs, à la voix de nos écrivains, les saints depuis longtemps ensevelis dans la poussière des âges se sont relevés, et vous les avez vus revivre sous vos yeux en de beaux livres pour notre édification éternelle. Cette noble ardeur ne s'arrête pas et ne s'arrêtera pas. On se passionnera encore pour ces âmes élues en qui l'humanité se révèle si pure, si grande et si forte. On aimera encore à peindre leurs combats intimes, leurs luttes publiques, leurs sublimes renoncements, leurs expiations héroïques, leur vie, en un mot, si agitée d'ordinaire, mais si divinement couronnée. Tant que vous serez au milieu de nous, Monseigneur (et l'anniversaire de demain nous fait espérer que ce sera encore pendant de longues années), vos encouragements soutiendront et au besoin allumeront le courage au cœur de vos fils. Les œuvres succèderont aux œuvres, et ce sera une gloire de plus pour un règne qui en compte d'autres. Et vous, Messieurs, sans avoir à user d'une aussi grande indulgence qu'aujourd'hui, vous donnerez place au milieu de vous à des écrivains qui, cette fois, seront dignes de vous...

L'abbé P. Barbier.

LA VIE DES MOTS

Au moment de prendre la parole dans cette enceinte, où il a plu à votre bienveillance de m'appeler, mon premier soin doit être de vous adresser mes remerciements pour le grand honneur que vous me faites, et de vous exprimer ma gratitude pour votre généreuse hospitalité. Est-il en effet, par les temps troublés de l'heure présente, au milieu du bruit discordant de nos luttes civiles, un refuge plus désirable et un plus noble abri, que la douce confraternité d'hommes éminents, réunis tous par un même amour désintéressé du beau et du bien, par le culte de l'art, et la recherche de la vérité? Il me semble entrer dans un de ces temples à la lumière sereine, dont parle le vieux poète Lucrèce :

Edita doctrina sapientum templa serena

Avec cette différence en faveur de votre Académie, que le rayon qui l'éclaire n'est pas seulement celui de la sagesse humaine, et que vos inspirations, puisées à une source à la fois plus pure et plus féconde, s'agran-

dissent et s'éclairent par les enseignements de la religion et les clartés de la foi chrétienne.

> Largior hic campos æther in lumine vestit
> Purpureo.

Telle est la pensée de votre illustre fondateur, confirmée par son digne et vénéré successeur, et c'est en y restant fidèles que vous avez accompli, dans des genres si divers, des travaux dont la supériorité effraie mon insuffisance, à la pensée que vous m'avez honoré du titre inquiétant de votre collaborateur. Sciences, philosophie, histoire, belles-lettres, votre programme embrasse tous les côtés de l'intelligence humaine.

Mais quelle que soit la matière vers laquelle vous porte plus spécialement le cours de vos études, il est visible que l'art de bien dire est une de vos premières préoccupations. Nous ne sommes plus en effet au temps où un savant du commencement de ce siècle, célèbre par de grandes découvertes, disait de lui-même, avec une certaine complaisance, pour excuser les incorrections de son style. « Je ne suis pas de l'Académie du beau parlage. » On a mieux compris aujourd'hui, même à une époque où de si considérables progrès ont été réalisés dans l'ordre des sciences naturelles, l'importance de la littérature pour la propagation des idées, et leur diffusion dans le monde. Sans remonter jusqu'à Buffon, et sans m'arrêter à Arago, je pourrais citer bon nombre de savants qui ont mis au service de leurs importantes conquêtes une plume taillée sur les meilleurs modèles,

et un style digne de rivaliser avec les plus grands écrivains.

Serai-je taxé d'un aveuglement trop patriotique, si j'affirme que parmi les différents organes de la pensée humaine, le premier rang doit être assigné à la langue française, qui, déjà prédominante au XIII[e] siècle, avait au XVI[e], inspiré à Henri Estienne son traité « de la Précellence du langage français » précédé de ces deux vers :

> Je suis joyeux de pouvoir autant plaire
> Aux bons français qu'aux mauvais veux déplaire.

et que ses précieuses qualités d'analyse, d'exactitude et de précisions ont longtemps fait adopter par les autres nations européennes, comme le meilleur instrument des négociations diplomatiques. Envisagée à ce point de vue, la culture des belles-lettres peut être considérée comme le lien le plus puissant entre les différentes races humaines, et c'est avec raison que les anciens l'avaient honorée de ce nom significatif *les humanités.*

On ne s'est pas borné à ce point de vue utilitaire : les efforts ont été portés plus loin encore : le langage lui-même a été étudié dans sa constitution intime, dans ses origines, ses développements et ses transformations. Une science nouvelle, *la linguistique*, s'est vouée à la recherche des lois supérieures qui président aux destinées de ce don admirable par lequel la Providence a permis à l'homme d'entrer en communication avec ses semblables, et de donner aux pensées les plus abstraites une forme tangible et palpable.

Ce serait en effet une idée bien erronée que de croire le langage une création de l'homme artificielle et arbitraire. La question si souvent débattue, de l'origine du langage, est restée couverte des nuages mystérieux qui enveloppent les secrets de la constitution primitive de l'homme, tant sous le rapport physique que sous le rapport intellectuel. Nous ne dirons certes pas, avec les naturalistes qui voient dans la matière seule le principe et la cause de ses développements, que le langage est par lui-même un organisme, mais il est certainement le résultat de l'organisation intellectuelle de l'homme telle que l'a voulue son créateur. L'homme peut, sans doute, conscient de lui-même, en observer les phénomènes, les classer et les analyser, y appliquer les efforts de son intelligence, mais les causes primordiales lui échappent : elles restent et resteront toujours, comme le problème de la vie elle-même, le secret de Dieu.

Les langues sont donc de véritables êtres vivants, organisés, indépendants, quant à leur existence, de la volonté humaine. L'école philosophique, qui cherchait à saisir dans l'homme ce qu'elle appelait l'état de nature, a rêvé la chimère d'une langue primitive et universelle, mais ses tentatives n'ont abouti qu'à des insuccès. Toutefois, cette pensée, malgré les mécomptes qu'elle a occasionnés, n'est pas encore complètement abandonnée. Un effort se fait en ce moment, qui a pour objet, dans des conditions plus modestes, la création de toutes pièces d'une langue spéciale, destinée à pourvoir aux relations internationales commerciales et industrielles. On lui a même donné un nom, *le volapuk*, que les

adeptes traduisent par *langue universelle* : des grammaires ont été fabriquées, ainsi que des dictionnaires, des congrès ont été réunis ; mais son application n'a fait aucun progrès sérieux, et aucun symptôme ne laisse prévoir le moment où ces ingénieuses théories sortiront du domaine de l'imagination pour entrer dans les réalités pratiques.

C'est que toute autre en effet est la marche de l'esprit humain ; en matière de langage. Douées d'une vitalité qui leur est propre, les langues sont soumises à une constante évolution ; elles sont un perpétuel devenir. Deux courants différents se les partagent : d'un côté la force conservatrice, qui s'appuie sur l'esprit de tradition et sur l'espèce de cristallisation qui produit dans la langue la forme littéraire. D'un autre côté s'élève la force révolutionnaire, qui fait appel à de nouveaux besoins, au sentiment de l'analogie et aux conquêtes du néologisme. Tant que ces deux forces demeurent en équilibre, la langue reste stationnaire, si l'une d'elle devient prédominante, la langue se transforme ou meurt, selon le génie particulier des peuples appelés à en faire usage. C'est ainsi que le latin classique, conservé longtemps dans sa pureté par les écrivains et la société romaine, périt d'épuisement, pour s'être refusé à suivre dans son développement les innovations de l'idiôme populaire, d'où sortit le groupe des langues romanes dites néo-latines.

Je ne pourrais, vous le comprendrez sans peine, analyser devant vous le rôle important que jouent dans la transformation du langage ces deux éléments principaux :

les formes grammaticales, et les constructions syntaxiques : qui toutes deux sont liées par une connexion intime au génie particulier à chaque race.

Nous n'avons pas le crâne fait de même répond à son interlocuteur un personnage d'une pièce d'Alfred de Musset. Un Français pourrait en dire autant d'un Allemand. De là les différences profondes qui séparent les langues analytiques des langues synthétiques, et dont l'étude soulève des questions d'une portée à la fois physiologique et psychologique. En tenter l'examen serait une tâche au-dessus de mes forces, et sortirait du cadre restreint dans lequel je dois me renfermer ici.

Mais quelques considérations sur les mots en eux-mêmes, et sur leur fonctionnement dans le langage, surtout au point de vue de notre langue française, ne vous sembleront peut-être pas complètement denuées d'intérêt.

Les mots sont de purs sons articulés, dont la production dépend des organes vocaux, mais auxquels est attachée, par un rapport constant, l'image des objets qu'ils désignent, dans quelque ordre que ce soit, matériel, moral ou intellectuel. Ils sont à l'ensemble du langage ce que la cellule est à l'organisation physique de l'homme. Sous l'action de causes diverses, résultant le plus souvent de l'influence de la race et des milieux, ils naissent, vivent ou meurent, selon que les besoins qui les ont créés se produisent, se continuent, ou cessent d'exister. Comme pour le langage lui-même, dont ils sont l'élément essentiel, leur loi est celle d'une constante mobilité. Il s'établit entre eux des actions réci-

proques, des rapports de sens et de dérivation qui permettent de retrouver leurs formes et leurs significations successives, et de remonter à leur origine, en s'appuyant sur une science qui possède aujourd'hui ses règles fixes et sévères, qu'on appelle l'étymologie. De même que l'homme, jeté dès sa naissance dans le grand océan social, dont il constitue une unité, conserve son caractère et sa personnalité à travers les conflits qu'il rencontre dans cette mêlée qu'on a justement appelée la bataille de la vie ; de même chaque mot, en dépit des modifications de forme ou de signification que lui impose le milieu dans lequel il se meut, garde, tant qu'il dure, son essence propre et son individualité. Que n'a-t-on pas dit de la diversité des destinées humaines, qui ne puisse s'appliquer à la vie des mots et à leurs vicissitudes ? La Fortune ne leur dispense pas d'une manière moins aveugle et ses faveurs et ses disgrâces.

Il en est qui, partis d'une condition humble et modeste, et semblant primitivement destinés à ne présenter à l'esprit que des objets simples et vulgaires, ont vu leur signification s'agrandir et s'étendre au point de devenir les symboles de grandes et généreuses idées. Je citerai comme exemple le mot *drapeau*. Il désignait dans le principe un morceau de draperie destiné à envelopper le corps des enfants nouveau-nés. Mais que ce haillon soit cloué sur une hampe, et il devient la personnification de la grande idée de patrie, de dévouement et d'honneur national ; il est la chose pour laquelle on meurt plutôt que de la laisser s'avilir, il est le signe de ralliement aux jours de malheur, et l'espoir

des revanches futures; et c'est ainsi que le mot *drapeau* a conquis droit de cité parmi les plus nobles du dictionnaire français.

D'autres mots, à l'inverse, ont subi une destinée contraire, ils sont tombés d'un rang élevé, dans un véritable avilissement. Le mot *varlet* ou *valet* éveillait autrefois l'idée de compagnons de princes ou de rois, choisis par eux pour être associés à leurs plus nobles travaux. Les jeux de cartes inventés sous Charles VI réunissent encore sous la qualification de valets des noms d'illustres chevaliers ou capitaines : Ogier, Lancelot et Lahire. Et cependant le sens de ce mot a dégénéré aujourd'hui jusqu'à renfermer une idée de domesticité servile, mélangée d'un certain sentiment de mépris. Saint-Simon dit dans ses Mémoires, avec l'âpre verdeur qui caractérise la touche de ses portraits : *Le maréchal de Noailles, le plus valet de tous les hommes.*

Il est une classe de mots qui, après avoir fourni une certaine carrière, sont tombés en désuétude, et ont été rappelés plus tard à la lumière et à la vie. C'est ce phénomène que signale Horace dans son art poétique :

Multa renascentur quæ jam cecidere

Notre mot *comice* en fournit un exemple. Très usité dans la langue latine, où il servait à nommer les assemblées du peuple appelé à élire les magistrats, il cesse complètement d'être en usage, pour ne réapparaître, avec un sens un peu modifié, que vers le commencement de notre XIXe siècle, où il désigne les réunions dans lesquelles se traitent les intérêts généraux de

l'agriculture, des arts et des sciences ; et le mot a repris une existence nouvelle pour répondre à des besoins nouveaux.

Enfin, comme tous les êtres organisés, les mots sont sujets à la mort. Ils cessent de vivre, c'est-à-dire tombent en désuétude, tantôt parce que les objets ou les idées dont ils étaient l'expression ont disparu à certaines époques historiques : tels que les termes *haubert*, *pennon*, *rebec*, *manse*, et tant d'autres ; tantôt parce que la concurrence vitale que les mots se font entre eux, ont amené la chute de ceux-ci, en faveur de ceux-là, sans que, bien souvent, il soit possible de découvrir une cause positive à ces préférences. La langue du XVII[e] siècle possédait le mot *accoiser* dans le sens de calmer, tranquilliser : il venait de quietus, comme son adjectif coit, dans la locution « rester coit ». Bossuet dit, dans son *Traité de la connaissance de Dieu : le mouvement se ralentit et enfin s'accoise tout à fait*. De même dans la comédie de M. Pourceaugnac, Molière fait dire à l'un de ses médecins : *Lénifions et accoisons l'aigreur de ses esprits*. Ce mot a aujourd'hui complètement disparu de la langue. Il en est de même du verbe *anger*, qu'on trouve dans cette même pièce de Pourceaugnac, dans le sens de faire souffrir, affliger. *Se moque-t-il*, dit Nérine, *de nous vouloir anger de son avocat de Limoges ?* La langue actuelle n'en a conservé la trace que dans les substantifs *angoisse et angine*.

Quelquefois même les mots déchus n'ont pas été remplacés avantageusement par leurs concurrents plus heureux. Le vieux verbe *souloir* n'exprimait-il pas la

pensée d'une manière plus nette et plus brève que : être accoutumé ; *douloir*, que se plaindre ; *gésir*, que être couché ? Il est difficile de donner de ces changements une autre raison que le caprice de l'usage,

Quem penas arbitrium est et jus et norma loquendi.

Peut-être en ce qui concerne le mot souloir, pourrait-on trouver une explication de son abandon dans la consonnance désagréable qu'il présentait avec le verbe saouler, tombé bientôt dans un discrédit justifié par son sens bas et trivial. Ce n'est pas seulement en matière de langage qu'il arrive à la bonne compagnie de se retirer devant la mauvaise.

Ces exemples, qui pourraient être multipliés à l'infini, témoignent suffisamment que les mots, comme les individus vivants, ont un véritable état-civil : ils naissent, se développent et meurent. État-civil dont les registres, sans doute, ne sont pas tenus avec régularité, mais dont il est possible de retrouver les feuillets épars dans les documents de la langue écrite, comme dans les légendes conservées par les traditions populaires. Des travaux ont été entrepris pour recueillir ces archives du passé ; les linguistes ont dressé des glossaires des mots disparus. L'étude en est intéressante à plus d'un titre : non seulement pour le littérateur qui veut se rendre compte de la portée et du sens véritable des termes qu'il emploie, mais aussi parce qu'on peut y lire l'histoire des évolutions diverses par lesquelles a passé, suivant les races et les lieux, l'expression de la pensée humaine. C'est tout un côté de la marche des

civilisations qui apparaît sous une nouvelle lumière ; et de même que les savants découvrent sous les ruines des édifices écroulés, les traces des générations disparues, le linguiste s'élève dans ses recherches jusqu'à la contemplation des lois inconscientes que suit l'esprit dans le développement qu'il donne au langage. Ses efforts s'appliquent donc à l'intelligence de l'œuvre de Dieu, et il rencontre, dans ces hautes études, de nouvelles raisons d'admiration pour les plans de la Providence, et de reconnaissance pour ses bienfaits.

Je me suis efforcé, dans les considérations qui précèdent, d'appeler votre attention sur l'intérêt qui s'attache aux recherches de la linguistique, et sur leur importance au point de vue de la connaissance de l'homme et de ses destinées. Si je n'ai rempli cette tâche que d'une manière insuffisante, j'aurai du moins ce mérite à vos yeux de ne pas m'être écarté de la noble devise que vous avez adoptée comme programme de vos travaux : *Christianae veritatis et litterarum concordia.*

PELLETIER.

LA SCIENCE ET LA FOI

Cessez de vous flatter d'un facile succès,
Vous qui prenez le nom d'apôtres du progrès.
Oui, quoi que vous disiez, le dogme, le mystère
Sont encore debout cent ans après Voltaire !
Vainement votre haine, esprits soi-disants forts,
Ne pouvant les tuer, proclame qu'ils sont morts :
A vous est l'avenir, la moderne science
De vaincre le passé vous donne l'assurance.
Ce cri contre l'Église a cent fois retenti
Et par l'histoire aussi cent fois fut démenti.
Le Christ a triomphé de plus forts adversaires :
Pourrez-vous aujourd'hui ce que n'ont pu vos pères ?
Leurs systèmes savants avec art combinés
Par la science même ont été ruinés,
Et l'Église du Christ, qui les avait vus naître,
Après leurs fiers défis, les a vus disparaître,
Ensevelis sans gloire en ce même cercueil
Qu'avait cru préparer pour elle un fol orgueil.
Non : la Foi pour l'esprit n'est jamais une entrave
Et guide le chrétien sans en faire un esclave.
Non : la digue des flots n'arrête point le cours,
Le fleuve à l'Océan porte ses eaux toujours.
Elle sait, contre lui protégeant ses rivages,
Sans ralentir sa marche, empêcher ses ravages.
Par la Foi préservé de tout égarement,
Ainsi l'esprit à Dieu parvient plus sûrement.

Le voyageur peut-il aller loin, si le doute
L'écarte à chaque instant de la royale route ?
Tandis qu'il se fatigue à chercher son chemin,
Le chrétien d'un pas sûr court à sa noble fin.
Mais le but qu'il poursuit n'est point cette chimère
D'un bonheur sans nuage atteint sur cette terre.
A son ambition il suffit d'entrevoir
De l'éternel bonheur le consolant espoir.
Prodigue de bienfaits, avare de promesses,
Il laisse à d'autres mains ces perfides caresses
Qui d'un peuple ignorant flattent les passions
Et bercent sans remords son cœur d'illusions.
Comme son divin Maître, il éclaire, il console,
Et son exemple instruit bien mieux que sa parole ;
Son zèle, aussi prudent que désintéressé
Prépare l'avenir sans honnir le passé.
Il ne se vante point d'abolir la souffrance :
Mais, pour la soulager, lui-même il se dépense.
Il aime la Science et pour elle et pour Dieu,
Car à son noble cœur la gloire importe peu.
Il n'inventera point quelque nouveau système
Pour s'immortaliser aux dépens de Dieu même.
A ce prix, d'autres noms éclipseront le sien ;
Mais la gloire, à ce prix, n'est point pour le chrétien.
Tel hardi monument admiré de la foule,
En un jour élevé, le lendemain s'écroule.
Le disciple du Christ construit plus lentement,
Mais de son œuvre il prend le roc pour fondement.
Contre elle que l'envie impuissante conjure ;
Ce que le temps a fait du temps brave l'injure.
En vain l'impiété prétend improviser
Des œuvres que jamais rien ne viendra briser :
Sur un sable mouvant à la hâte élevées,
Combien tombent à terre avant d'être achevées ?

Le ciel leur laisse-t-il une heure de succès :
C'est que d'un peuple il veut châtier les excès.
Toute leur gloire alors est celle de la foudre,
Qui ne brille un instant que pour tout mettre en poudre.
Leur gloire, c'est encor celle qu'a le torrent,
Des vallons éphémère et cruel conquérant.
Dans notre histoire ainsi des coupables doctrines
On compte les succès par autant de ruines.
Pourtant la vérité tôt ou tard a son tour :
Après le châtiment, du pardon vient le jour.
L'Église, qui semblait vaincue et demi-morte,
Se relève soudain, plus vivante et plus forte :
Trop vite on oubliait qu'elle eut pour son berceau
D'un Dieu ressuscité le glorieux tombeau.

G. Alardet.

L'AMIRAL COURBET EN ORIENT

Douze ans avaient passé, France, sur tes défaites :
Ton vainqueur d'Outre-Rhin, trop fier de ses conquêtes,
Semblait te défier de les reprendre un jour :
« Tu fus grande jadis, du Teuton c'est le tour.
Toi qui des nations fus si longtemps la reine,
Mère des Duguesclin, des Condé, des Turenne,
Ta sève est épuisée, et ton sang appauvri ;
Le sein qui nourrissait tes héros est tari,
Et Chanzy, qui gardait ta nouvelle frontière,
Est tombé : son épée, en laquelle naguère
Tu plaçais ton espoir, trop lourde pour leurs bras,
Tes fils dégénérés ne s'en armeront pas. »
Ainsi nous défiait du Germain l'insolence.
Mais un homme paraît, — qu'elle fasse silence !
Presque inconnu la veille, il faisait son devoir,
Sans rechercher l'éclat, sans nourrir d'autre espoir
Ni d'autre ambition que de servir la France.
Au rôle qu'à son bras gardait la Providence,
Par des travaux obscurs il savait préluder
Et par l'obéissance apprendre à commander.
C'est qu'il était chrétien, il était de la race
Des guerriers qui jadis nous donnèrent l'Alsace,
Des martyrs dont le sang, arrosant le Tonkin,
A nos vaillants soldats a tracé le chemin.
Qu'une autre nation nous montre des apôtres
Intrépides, ardents, nombreux comme les nôtres !

Ton rôle, jusque-là, France, n'est point fini.
Dieu n'est jamais ingrat : non, au pays béni
Si prodigue du sang de ses missionnaires
Le Christ doit des soldats : les vertus militaires
Germent spontanément au souffle de la foi ;
Pour sauver l'avenir, du passé souviens-toi.
Les Chanel, les Perboyre et les Courbet sont frères :
Ils ont tout à la fois l'Église et toi pour mères.
Dans l'Orient lointain, ô noble France, entends
De bourreaux impunis les défis insolents !
De ceux qu'ils ont tués, entends, clameur immense,
Vers le Ciel et vers toi le sang crier vengeance !
Lionne, éveille-toi, car Rivière est tombé ;
N'attends pas qu'après lui d'autres aient succombé.
C'est l'heure des héros, des combats, de la gloire,
C'est l'heure de Courbet : son nom dans ton histoire
Doit apparaître enfin, ton honneur est en jeu.
Qu'il réponde à l'appel de son pays, de Dieu !
Il part : ses premiers coups le font bientôt connaître :
Hué devant ses murs voit en tremblant paraître
Le drapeau que de loin il osait insulter.
En vain, tyran d'Annam, croyais-tu t'abriter
Derrière ces remparts, tous français d'origine,
Auxquels la France vient d'apporter la ruine.
Cinq jours ont à Courbet suffi pour le succès,
Cinq jours pour te dompter et te dicter la paix !
Et vous, ne dites plus, opprimés sans défense,
Que le ciel est trop haut, que trop loin est la France :
Son bras est assez long pour frapper en tout lieu,
Quand elle sait le mettre au service de Dieu.
Mais, ô Courbet, le sol qui vit tomber Rivière,
T'appelle aussi : là-bas, en deuil, notre bannière,
Immobile, impuissante auprès de son tombeau,
Réclame son vengeur. Descends de ton vaisseau.

Dans un cercle de fer l'armée enveloppée,
Pour le rompre, n'attend, héros, que ton épée.
Des portes d'Hanoï l'ennemi dissipé,
Jusque dans Sontay même il faut qu'il soit frappé.
C'est des Pavillons Noirs l'imprenable repaire ;
Mais l'enlever n'est point, s'il semble nécessaire,
Impossible à des preux conduits par un Courbet.
Il connaît ses soldats et ses marins : il sait,
A l'heure du danger, par un mot, de son âme
Au cœur de ces vaillants communiquer la flamme.
Il descend dans leurs rangs, dit : « Soldats, en avant ! »
Leur montre le chemin. L'armée alors, bravant
Les obstacles contre elle accumulés, s'élance,
Jetant, comme un défi, ce cri : Vive la France !
Pour la victoire, hélas ! il faut du sang français :
Il va couler à flots. La brèche, dont l'accès
Se jonche de blessés, paraît inabordable.
Un instant, du soldat la valeur indomptable,
Impuissante d'abord, recule. Mais enfin,
Quand il voit l'ennemi se faire l'assassin
De ses frères tombés, la colère l'emporte :
Il redouble d'efforts, et, pour franchir la porte,
Il foule en frémissant leurs restes mutilés
Que recouvrent les corps des bourreaux immolés.
Laisse, il le faut, Courbet, ton œuvre inachevée :
A d'autres plus heureux la gloire est réservée
De recueillir le fruit de tes rudes travaux.
Sans murmure obéis. Chrétien, de tes rivaux,
Si leur épée assure aux Français la victoire,
Tu n'envieras jamais la légitime gloire.
Rassure-toi. Demain, Brière et Négrier
Seront dignes de toi sans te faire oublier.
Va porter ta valeur sur un plus grand théâtre.
Contre nous, chaque jour, la Chine opiniâtre

Poursuit sa lutte sourde avec ses trahisons.
Sans cesse elle conspire, et nous temporisons.
Mais Bac-Lé met le comble à sa lâche tactique.
Tu vas enfin frapper. Non, et la politique
Trop longtemps à ton gré te condamne au repos,
Supplice le plus dur pour le cœur d'un héros.
Prends ton poste d'avance, et hardiment amène
A l'ennemi ta flotte. En face de la sienne
Range-la, puis attends. Confiant dans ses forts,
Qui du Mîn tortueux commandent les deux bords,
Croyant tenir entre eux l'escadre prisonnière,
Avec joie il t'a vu remonter la rivière.
Laisse-le s'applaudir de ta témérité,
Le signal est donné : ce qu'il a mérité,
Il va le recevoir bientôt avec usure.
De ses deux cuirassés la puissante armature
Contre tes torpilleurs ne les peut garantir :
Vois, à peine frappés, ces géants s'engloutir,
Tes canons sur le reste allumer l'incendie.
Une heure aura suffi pour cette œuvre hardie,
Que, malgré son orgueil, l'Anglais même admira :
A nos marins vainqueurs il a crié hourra !
Sur les mers, il l'a vu, la France est bien servie,
Et l'admiration a fait taire l'envie.
Les navires détruits, il reste l'arsenal,
Et dès le lendemain son désastre est égal.
Mais, pour franchir du Mîn les passes redoutables,
Il faut que tes canons de leurs forts innombrables
Eteignent tous les feux, et du fleuve en trois jours
L'escadre a descendu triomphante le cours.
A de nouveaux exploits ton audace s'apprête :
Tu sais que, lorsqu'il faut frapper, c'est à la tête.
Mais non, va t'épuiser en des travaux ingrats.
A Formose, où tu dois conduire nos soldats

Dans une meurtrière et stérile entreprise,
Tu souffres de leurs maux, de la faute commise,
Et tu fais ton devoir; mais ton cœur est brisé.
L'âme ne fléchit pas, mais le corps est usé,
Et le marin, qui t'aime, aisément le devine,
Il observe inquiet ta santé qui décline.
Pour garder au pays ton génie et ta foi,
Il souhaite à regret se séparer de toi.
Ah ! n'attends pas, marin, que l'amiral demande
A résigner son poste : il a l'âme trop grande,
A *ses braves enfants* il ne peut dire adieu,
S'il n'en est relevé par la France ou par Dieu.
D'un échec imprévu le Français se désole :
Il faut, avant sa mort, que Courbet l'en console ;
La lampe, en s'éteignant, jette un dernier éclat :
Makung est de Langson le glorieux rachat.

La paix par un échec ne sera point ternie.
Tu peux mourir, Courbet, la campagne est finie.
La mort, pour tes pareils, c'est l'appel du Seigneur :
Ainsi que tu vécus, tu vas mourir sans peur.
On peut, tu l'as prouvé, quoi que l'insensé dise,
En servant son pays, rester fils de l'Eglise.
Jamais tu n'as rougi de ta mère : tu sais
Qu'en formant des chrétiens, elle fait des Français.
De sa vertu ta vie a rendu témoignage,
Ta mort à ses leçons est un dernier hommage.

Et vous que le héros appelait ses enfants,
Qui vîtes sans pâlir tomber tant de mourants,
Aujourd'hui vous pleurez ! Aux poignantes alarmes
Ont succédé soudain le silence et les larmes.
Le grand Français n'est plus ! Pleurez, vaillants marins !
On ne reproche point leurs pleurs aux orphelins.
Pleurez, non point sur lui, mais sur vous, sur la France !
S'il fut pour vous un père, il fut son espérance.

Et toi, vaste Océan, géant par lui dompté,
A ce grand deuil aussi prête ta majesté,
Et ramène docile au sol qui l'a vu naître
Les restes du héros qui vient de disparaître.
La France ne pourra leur offrir qu'un tombeau,
Mais, là-haut, de Courbet le triomphe est plus beau.
A la fête du ciel le deuil de la patrie,
O Christ, ami des Francs, répond et s'associe.
Ses meilleurs serviteurs furent toujours les tiens.
Si le sang des martyrs fait germer des chrétiens,
Accorde à ce grand mort que sa cendre féconde
Le sol qui l'a reçue, et, si la foudre gronde,
Par de nouveaux héros calme notre regret :
Qu'on reconnaisse en eux des frères de Courbet !
Qu'ils sachent aussi bien, suivant son noble exemple,
Combattre au champ d'honneur et prier dans ton temple.
Oui, donne-nous des saints, donne-nous des soldats.
Mets en leurs cœurs la foi, la vigueur en leurs bras.
Il est grand, le guerrier, lorsque dans la bataille
Il apparaît debout, affrontant la mitraille ;
Mais il grandit encor, quand il tombe à genoux.
Nos pieux chevaliers d'autrefois, rends-les-nous.
Notre France n'a point de Pologne, d'Irlande :
Sans asservir personne, elle sut être grande ;
Sans jamais opprimer, elle sait conquérir.
Laisserais-tu, Seigneur, un tel peuple périr !

G. Alardet.

ANNÉE 1890

Le 8 janvier 1890, l'Académie de Sainte-Croix s'est réunie pour constituer son bureau.

M. Th. de La Taille, ancien magistrat, élu président pour l'année 1890, a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

En prenant possession de ce fauteuil, où m'ont appelé pour la troisième fois vos suffrages, je veux avant tout vous remercier de ce nouveau témoignage de confiance et vous assurer que je ferai tous mes efforts pour m'en rendre digne.

Ce devoir rempli, il est une tradition que je voudrais installer parmi nous, ce serait un hommage à rendre à la mémoire des membres de notre compagnie que l'année qui s'achève a vus disparaître. Cette année 1889 nous a enlevé trois membres fondateurs de l'Académie : MM. BAGUENAULT DE PUCHESSE, QUINTON et COLLIN.

M. Baguenault de Puchesse appartenait à une de ces vieilles familles orléanaises dont l'histoire est en quelque sorte liée à celle de la cité même. Ouvrez la généalogie de cette famille et vous y trouverez un combattant au siège d'Orléans en 1429, puis en 1689 et 1748 deux

maires de la ville d'Orléans. M. Baguenault a fait aussi partie de notre Conseil municipal et y a occupé une place distinguée, que justifiaient si bien l'aménité de ses relations, sa rectitude de jugement et son entente des affaires administratives. Homme de bien et profondément religieux, il était à la tête de plusieurs œuvres auxquelles il savait donner une direction et une impulsion dignes de tout éloge. Il eut l'honneur de présider l'Académie et de l'intéresser par de nombreuses lectures. Sa mort est donc une grande perte, et cependant nous ne le perdons pas tout à fait, car il a laissé un fils, et vous savez avec quelle fidélité il suit les traditions paternelles.

M. Quinton appartenait aussi à une famille orléanaise entourée d'estime et de considération. Ses relations et son aptitude personnelle le dirigèrent vers la carrière du barreau ; son mérite y fut justement apprécié et il fut élu bâtonnier de l'ordre des avocats. Il quitta de bonne heure la ville d'Orléans et se fixa à Paris, où il écrivit plusieurs ouvrages qui témoignent d'une véritable érudition.

M. Collin est né à Dijon, il ne fut connu qu'en 1855 à Orléans, où il fut appelé en qualité d'ingénieur en chef de la Loire. Nous laissons à des voix plus autorisées que la nôtre le soin de dire tout le mérite des travaux qu'il a si bien conçus et fait exécuter dans l'intérêt de la ville ; mais nous aimons à vous rappeler la part éclairée qu'il a prise à la restauration de la grotte de Saint-Mesmin, à la décoration de notre cathédrale et au monument élevé à la mémoire de Mgr Dupanloup.

Dans ces derniers temps, il concourut avec une inépuisable charité à la construction de la nouvelle église de Saint-Marc et à la direction de ces travaux. Enfin, grâce à son titre de promoteur de la Cause de Jeanne d'Arc, il se livra avec une ténacité infatigable à de grands travaux, qui auront certainement une portée considérable dans le procès soumis en ce moment à la cour de Rome.

Et maintenant que nous avons rendu ce pieux hommage à la mémoire de nos devanciers, nous allons reprendre le cours de nos travaux.

DAVID

ET

LES GRANDS LYRIQUES DE L'ANTIQUITÉ

L'Orient, Messieurs, a été le berceau du monde. Là, Dieu a fait entendre, pour la première fois, sa voix à l'homme. Là, après quarante siècles de silence, il a repris avec lui les entretiens interrompus de l'Eden. Là enfin, au milieu des richesses et des splendeurs d'une nature incomparable, se sont développées des civilisations puissantes. Aussi est-ce un de ces pays enchantés où vont volontiers nos rêves. Mille souvenirs religieux et profanes y ramènent sans cesse notre pensée. Plusieurs d'entre vous, heureux pèlerins, sont allés vers cette terre privilégiée, afin d'y évoquer ces grands souvenirs du passé et d'y rechercher les vestiges du Fils de Dieu, et nos mémoires sont encore pleines des récits dont, au retour, ils les ont charmées.

Mais l'Orient n'a pas été seulement, Messieurs, le théâtre des plus grands faits de l'histoire, il est, je voudrais vous le prouver, le lieu où la pensée humaine

s'est traduite sous les formes, sinon les plus pures, du moins les plus puissantes et les plus originales.

Je n'ai pas, vous le comprenez, l'ambition d'embrasser, dans toute son étendue, un sujet si vaste. Je me propose seulement de vous dire quelques mots de la poésie des Hébreux, et encore restreindrai-je mon étude à leur poésie lyrique. Je l'étudierai, dans son principal représentant, David, et dans son expression la plus achevée, les psaumes.

Cette poésie, — je ne crains pas de le dire, — est sans rivale. Les esprits les plus éminents, les plus judicieux et les plus délicats critiques, la comparant à la poésie des autres peuples antiques, affirment à l'envi sa supériorité.

« Notre Simonide, dit saint Jérôme, notre Pindare, notre Alcée, c'est David ; c'est aussi notre Catulle et notre Horace. Il sonne sur la lyre le nom du Christ, et, aux accords de son luth à dix cordes, il soulève, de siècle en siècle, les peuples ravis. »

Bossuet renchérit sur l'austère docteur de Bethléem ; « David, dit-il, l'emporte sur Alcée, Pindare et Horace autant par l'importance des sujets qu'il traite que par la sublimité de son style. »

« Lorsque l'aigle du Cédron, écrit de son côté Joseph de Maistre, prend son vol vers les nues, votre œil peut mesurer au-dessous de lui plus d'air qu'Horace n'en voyait jadis sous le cygne de Dircé ». Et il proclame le livre des psaumes « le livre par excellence, le livre sans rival. »

Nous ne connaissons guère que Voltaire qui n'ait pas compris David et ait osé lui préférer le roi de Prusse :

> Frédéric a plus d'art et connaît mieux son monde ;
> Il est plus enjoué ; sa verve est plus féconde.

Mais qui ne voit que le goût d'ordinaire si sûr de Voltaire était ici égaré par la passion ? « Les psaumes, — c'est La Harpe qui l'a dit, — ont un grand défaut : on les chante à l'église, et comment peut-il y avoir quelque chose de beau à vêpres ? »

Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il est nécessaire de prouver qu'à vêpres même on peut entendre quelque chose de beau ; aussi j'aspire moins à provoquer votre admiration qu'à en rechercher les causes.

Trois choses, si je ne me trompe, font un grand poète : une raison élevée, une imagination riche, un cœur sensible. La raison conçoit un idéal ; l'imagination le revêt de formes dignes de lui ; le cœur y ajoute cette qualité supérieure sans laquelle aucune œuvre n'est vraiment belle : la vie.

Or, à ces trois titres, je le répète, David et les autres auteurs des psaumes n'ont pas de rivaux.

Laissons les lyriques modernes : Gœthe, Schiller, Byron, Hugo, Lamartine ; bornons-nous à ces poëtes classiques auxquels l'admiration des hommes a fait une telle gloire qu'ils sont devenus les représentants de la poésie lyrique comme Homère et Virgile le sont de l'épopée.

Deux hommes personnifient la poésie lyrique dans

les temps anciens : Pindare chez les Grecs, Horace chez les Romains.

Pindare a des conceptions sublimes. Jusque dans les faibles reliques qu'il nous a laissées de son génie, on peut admirer cette poésie chaste et haute qui ravissait Platon. Nul n'a mieux peint que lui la brièveté de la vie et sa fragilité : « Êtres éphémères, qui existe, qui n'existe pas ? l'homme *rêve d'une ombre* ». Nul n'a mieux montré l'inanité de ces espérances qui « tantôt soulevées, tantôt abaissées, roulent au travers de vains mensonges » ? Et, quel poète pourrait lui être comparé quand, à ces misérables agitations de la terre, il oppose l'état de « ces habitants du ciel, de ces âmes des justes qui chantent harmonieusement dans leurs hymnes *le grand Bienheureux ?*

ψυχαὶ
Ἐνσεβέων δ' ἐπουράνιοι ναοισαι
Μολπαις Μάκαρα μέγαν ἀεἴδοντ' ἐν ὕμνοις.

Mais ce ne sont là que quelques traits perdus dans ses œuvres. Que chante-t-il d'ordinaire ? les luttes du pugilat, les assauts du disque, les courses des chars, sujets intéressants pour les Grecs, indifférents pour nous. « Que nous font, demande avec sa brusquerie éloquente M. de Maistre, les chevaux d'Hiéron et les mules d'Agésias ? »

Horace — et c'est sa plus pure gloire, — a, lui aussi, célébré quelques-uns des grands sentiments de l'âme humaine, la piété envers les Dieux, l'amour de la patrie, l'amitié, la modération dans le succès et la force

dans l'adversité. Il n'a pourtant ni la gravité religieuse ni l'élévation morale de Pindare. Il y a d'ailleurs entre sa vie et ses chants et dans ses chants eux-mêmes une sorte de désaccord qui parfois étonne et glace l'admiration. Il combat pour la liberté à Philippes, et il chante à Rome le sanglant triumvir qui l'a égorgée. Il rappelle sa patrie au culte des Dieux, et il leur refuse lui-même ses hommages : « *parcus Deorum cultor et infrequens.* » Il célèbre sur la même lyre la vertu et la volupté. Il évoque les fières images des Régulus et des Caton, et, un instant après, il peint celles des Pyrrha, des Lydie, des Chloé, des Glycère et des Lalagé. Il dit la brièveté de la vie et les inconstances de la fortune, mais pour en tirer quelle conclusion ? qu'il faut se hâter d'aimer, de jouir, « tant que la vieillesse morose est loin, que les roses sont belles et que le vin vieux remplit les amphores ». Non, Horace n'aime pas les hautes cimes. A peine y est-il monté qu'il reproche à sa muse ses audaces :

Non hæc jocosæ conveniunt lyræ ;
Quò musa tendis ?

Et il redescend vite à terre pour reprendre, dans une poésie fine, légère, souriante, ces sujets moyens qui conviennent mieux à son génie.

Bien autrement élevée et profonde est la poésie de David. Dieu, sa puissance, sa bonté, sa beauté suprême ; l'homme, ses misères et ses grandeurs ; le Messie, son origine éternelle, son sacerdoce, ses opprobres, sa mort, sa

résurrection, sa gloire ; la Judée, son ciel, ses fleuves, ses montagnes, sa dramatique histoire depuis ses humbles origines dans les champs de la Chaldée jusqu'à ses derniers et éclatants triomphes sur les Philistins, tels sont les sujets qu'aborde le roi prophète. En l'entendant, on croit entendre non pas seulement un homme, mais un peuple, que dis-je ? l'humanité tout entière redisant, dans des chants tour à tour joyeux comme un cantique et tristes comme des sanglots, leurs angoisses et leurs espérances.

Voilà pour le fond des choses. David évidemment l'emporte sur Horace et Pindare par la nature et l'importance des sujets qu'il traite.

Mais, il ne faut pas l'oublier, le poète n'est pas un philosophe. Platon l'a dit : c'est un être ailé, léger, sacré, et, porté sur ses ailes divines, il doit aller demander à la nature entière des images, des emblêmes pour en revêtir les conceptions de son génie. En un mot, sa raison n'est pas la raison froide, mais la raison échauffée par le cœur et parée de tous les charmes de l'imagination. A ce point de vue, le poète Hébreu ne le cède-t-il pas au poète Grec et au poète Romain ?

Je viens de les relire tous les trois.

Pindare a une imagination superbe. Quelles éblouissantes peintures que celles qu'il met sous vos yeux ! la guerre avec sa sanglante parure, ses casques d'airain et ses aigrettes flottantes ; le coursier qui, sans être piqué de l'éperon, vole sur les bords de l'Alphée et porte son maître au sein de la victoire ; l'Etna que

vomit ses entrailles brûlantes, et projette, la nuit, ses feux sur la mer de Sicile ; l'harmonie qui, par son charme magique, subjugue l'aigle de Jupiter, ravit les immortels, fait tomber la lance des mains de Mars lui-même et le retient immobile et enivré.

Horace n'a pas l'imagination aussi grandiose, mais il l'a charmante. Veut-il peindre Tibur et ses frais vergers, et sa source d'eau vive ; les cascades de l'Anio et la grotte de l'Albunée sonore ; ou encore ces vallons écartés où le pin superbe et le pâle peuplier se plaisent à confondre l'ombre hospitalière de leurs rameaux.

Quà pinus ingens albaque populus
Umbram hospitalem consociare amant
Ramis.....

Quelles vives images et quelles fraîches couleurs ! Il n'a pas moins de délicatesse et de charmes quand il veut reproduire la physionomie nouvelle de l'univers, à chaque saison, et ses mouvants tableaux. On croit voir la terre qui s'ouvre, au printemps, et couronne de myrte sa tête parfumée ; puis les champs que brûle le soleil de l'été et que ne rafraîchit plus l'haleine vagabonde des vents : *ripa vagis taciturna ventis ;* un peu plus tard, l'automne qui lève au-dessus des campagnes sa tête chargée de fruits :

... Decorum mitibus pomis caput
Autumnus arvis extulit

Enfin l'hiver qui enchaîne les fleuves, et fait plier, sous ses glaçons, la cime des forêts.

Il est difficile d'avoir d'un côté plus de grandeur, de l'autre plus de grâce. Et pourtant nous ne croyons pas exagérer en affirmant que David a l'imagination plus hardie qu'Horace, plus variée que Pindare, et que réunissant, dans une mesure parfaite, les qualités de l'un et de l'autre il les surpasse tous les deux.

On dirait que l'Orient tout entier avec ses beautés éclatantes et sereines s'est reflété dans son âme. Il a saisi l'harmonie intime, merveilleuse, que Dieu a mise dans ses œuvres. Il a vu, non plus seulement avec l'œil du génie, mais avec l'œil de la foi, les rapports secrets des êtres. De là ces rapprochements, ces comparaisons qui donnent, chez lui, à la vérité une forme si saisissante. Veut-il, par exemple, vous faire comprendre la beauté de la loi de Dieu et sa douce et puissante influence sur les âmes ? Les cieux chantent un hymne à la gloire de Dieu : *cœli enarrant gloriam Dei* ; le soleil se lève comme un époux de sa couche nuptiale ; il s'élance comme un géant d'un bout du monde à l'autre, et, sous sa chaleur féconde, tous les êtres tressaillent d'allégresse. — Tout-à-coup le poète s'arrête... *Lex Domini immaculata, convertens animas.* Les magnificences du monde extérieur s'effacent devant une beauté plus haute : elles n'étaient qu'un emblême ; l'emblême s'évanouit et l'hymne s'achève par un cri d'admiration pour la beauté de la loi de Dieu.

Veut-il peindre la puissance de Jéhova, il mettra sous vos yeux un de ces grands spectacles de la nature qui en sont l'éclatante révélation... Écoutez... C'est le tonnerre qui gronde : ...« la voix de Jéhova retentit sur

les mers, le Dieu de gloire tonne sur l'immensité des flots. — La voix de Jéhova est pleine de force, la voix de Jéhova est pleine de majesté. — La voix de Jéhova brise les cèdres, les cèdres du Liban. — Elle fait bondir les monts comme un jeune veau, le Liban et le Syrion comme le faon de l'oryx. — La voix de Jéhova ébranle le désert ; la voix de Jéhova fait enfanter les chèvres sauvages. »

Mais voici que la scène est changée. Ce n'est plus le tonnerre qui gronde, c'est la mer qui s'agite, c'est la tempête qui mugit. Dieu a dit un mot, *dixit*, et aussitôt la tempête s'est levée : *et astitit spiritus procellæ.* La mer se soulève ; les vagues furieuses portent les vaisseaux jusques aux nues, puis les laissent retomber jusqu'aux abymes : *ascendunt usque ad cœlos et descendunt usque ad abyssos.* Le cœur des nautonniers a défailli ; ils se troublent, ils chancellent comme un homme ivre ; la sagesse humaine est à bout : *omnis sapientia eorum devorata est.* Dans leur détresse, ils crient vers Dieu. Dieu se montre, et, aussitôt, la mer s'apaise, les vents tombent, c'est à peine si une brise légère erre sur les flots : *et statuit procellam ejus in auram.*

Combien toutes les descriptions de Virgile et d'Homère pâlissent devant cette scène simple et grande ! Combien Eole et ses colères, Neptune et son trident, paraissent petits à côté de ce Dieu à qui la nature obéit, qui d'un mot ébranle l'Océan et d'un regard l'apaise !

Mais ce Dieu puissant est la bonté même : il est près de celui qui l'appelle dans l'amertume du cœur : *ad Dominum cum tribularer clamavi et intendit mihi.* Il

écoute jusqu'au cri du petit oiseau qui, au matin, l'invoque sous la feuillée : *et pullis corvorum invocantibus eum*. Aussi tous les êtres sont tournés vers lui : *omnia a te exspectant ut des illis escam in tempore*. Il ouvre la main et les biens qui en découlent vont porter la joie et la vie à toute créature : *aperiente te manum tuam omnia implebuntur bonitate*. Il n'a qu'à détourner la tête, et la nature qui a besoin de son regard, de son sourire, se trouble et se voile de tristesse : *avertente autem te faciem turbabuntur*. Qu'il se montre, et la joie va de nouveau faire tressaillir les êtres. La terre sera enivrée : *visitasti terram et inebriasti eam ;* elle va sentir, joyeuse, les germes sortir de son sein : *lætabitur germinans ;* le désert fleurira : *pinguescent speciosa deserti ;* les collines se revêtiront d'allégresse : *exultatione colles accingentur ;* et de tous les points de la création s'élèvera l'hymne de la reconnaissance : *Clamabunt, etenim hymnum dicent*.

Tout à l'heure l'imagination puissante de David évoquait de grandes et splendides images ; douce et riante maintenant, elle donne une grâce exquise à ses chants. Mais elle n'est pas épuisée. Pour varier l'intérêt, elle saura présenter la vérité sous des formes sans cesse rajeunies et d'une ode faire un drame plein de péripéties émouvantes.

Je choisis un des psaumes les plus courts. Il n'a guère que huit strophes, et, dans ces huit strophes, le psalmiste a su peindre la scène la plus auguste, faire intervenir Dieu, intervenir lui-même, et renfermer les plus hautes leçons.



Il veut faire comprendre à ceux qui représentent ici-bas la justice, la grandeur de leurs devoirs et la sublimité de leur mission. *Deus stetit in synagoga deorum*, s'écrie-t-il brusquement : *in medio autem deos dijudicat*. Quel début ! Voilà les juges assis sur leurs sièges, et, au milieu d'eux, Dieu lui-même qui juge leurs jugements. Ces jugements ont été injustes. Alors, sans transition, Dieu les apostrophe : *Usquequô judicatis iniquitatem et facies peccatorum sumitis ? judicate pauperem et egenum de manu peccatoris liberate*. Le psalmiste qui assiste en esprit à cette scène grandiose, voit le visage des juges : ils sont restés insensibles à la parole divine : *nescierunt, neque intellexerunt, in tenebris ambulant*. La justice est méprisée : le monde va chanceler sur ses bases : *movebuntur omnia fundamenta terræ*. Alors il se jette aux pieds de Dieu : *Surge, Deus, judica terram*, levez-vous donc, ô mon Dieu, et jugez vous-même la terre !

N'est-ce pas le cas de dire avec Bossuet : *Psalmus totus in motu est* !

Oui, tout le psaume est en mouvement ; mais pour donner à la poésie ce mouvement, cette chaleur, cette vie, l'imagination ne suffit pas. Il faut une autre qualité : qualité supérieure et charmante, dit M. Nisard, qui met au premier rang parmi les hommes de génie ceux qui en sont doués, la sensibilité. C'est elle, ajoute-t-il, qui fait passer de leur cœur dans le nôtre cet intérêt plus vif que l'admiration, qui nous fait aimer tout ce qu'ils ont aimé, sentir tout ce qu'ils ont senti. André Chénier

l'avait dit avant lui : le vrai poète, en l'homme, c'est le cœur.

A ce titre, quel poète égala jamais David?

Sans doute les poètes profanes ont des accents qui viennent du cœur, mais que ces accents sont rares, et que de fois leurs odes ne sont que les jeux d'une brillante imagination ! Que font à Pindare les victoires d'Hiéron, ou de Dinias ? « Quelle que fût la passion des Grecs pour leurs courses de char, dit M. Villemain, il est visible que pour eux-mêmes ce spectacle si fréquent ne suffisait plus à l'inspiration lyrique et que le poète la créait par mille artifices et mille efforts. » Quant à Horace, — c'est toujours l'illustre critique qui parle, — il vient à un moment où les beaux jours de la gloire et de la liberté romaines étaient passés. Que pouvait être l'ode alors ? une œuvre d'élégance et de grâce, où l'enthousiasme lyrique n'est vrai que dans l'expression de la volupté, car il n'y a plus même d'amour. Ses odes mythologiques, flatteuses, philosophiques ou même littéraires ont plus d'éclat et d'art que de réel enthousiasme. Il lui manque l'amour des grandes choses. Quelquefois le retentissement de la lyre Grecque à son oreille et le charme des vers le ravit jusqu'au délire ; mais il en rit bientôt lui-même et il nous avertit de ne pas le croire... Epicurien, il plaisante à demi les Dieux qu'il célèbre, et on sent bien qu'il est incrédule à l'apothéose même d'Auguste. En lui cependant est toute la poésie lyrique des Romains. »

Ouvrez les psaumes au contraire : dès le premier mot vous reconnaîtrez que l'enthousiasme est vrai parce qu'il

vient du cœur : *Credidi, propter quod locutus sum.* David n'est pas le spectateur indifférent des événements qu'il chante ; il n'évoque pas, le plus souvent du moins, de lointains souvenirs, ses chants jaillissent de son âme sous le choc même des événements.

Et quels événements que ceux qui remplissent son existence ! pâtre obscur d'abord, il quitte la tente du berger pour celle du soldat. Victorieux d'un géant qui faisait trembler une armée, il donne sa main à la fille de Saül. Le voilà sur les premiers degrés du trône ; mais, bientôt, poursuivi par la jalousie, il est obligé de fuir sa patrie et de demander à des princes étrangers un asile. Saül meurt, et il prend sa place sur le trône. Il défait les Philistins, soumet la Syrie, s'empare de la citadelle de Sion, établit son trône à Jérusalem et y ramène l'arche sainte. Prémices glorieuses, suivies bientôt de lugubres catastrophes. Il commet un double crime : homicide et adultère, il est frappé par la main de Dieu. Le meurtre ensanglante sa famille ; un de ses fils se révolte, la peste ravage son peuple et emporte en quelques jours plus de 70.000 hommes. Quelle tragique et orageuse histoire ! Néant, grandeur, prospérité, revers, joies, amertumes, tous les extrêmes s'y rencontrent. Comment n'aurait-elle pas ouvert, en son âme, toutes les sources de la sensibilité ? Aussi rien d'artificiel dans ses chants ; pas un mot qui ne révèle, selon la belle expression de M. Villemain, une âme ébranlée et frémissante comme les cordes d'une lyre ; tous les sentiments qui peuvent émouvoir un cœur d'homme ont ému le sien et s'en sont échappés en cris d'une ineffable beauté.

Êtes-vous heureux ? Voici un hymne pour chanter votre joie : *Benedic anima mea Domino, et omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus.*

Votre âme est-elle abattue par la tristesse, et, songeant à votre bonheur évanoui, sentez-vous le besoin d'immortelles espérances ? David a connu vos larmes, vos désirs : « Comme le serf altéré soupire après un courant d'eau vive, ainsi, ô mon Dieu, mon âme soupire après vous — mon âme a soif du Dieu vivant. Quand irai-je à lui ? quand contemplerai-je la face du Seigneur ? »

Dans une heure d'oubli, avez vous offensé Dieu ? David l'a offensé comme vous et vous pouvez pleurer ensemble : « *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.* »

L'amour divin consume-t-il votre âme ? Il a consumé celle de David. Le sentiment, dit Bossuet, en était en lui si vivace qu'il pénétrait non seulement son âme, mais ses os jusqu'à la moelle : *Vivax ipsisque visceribus atque ossibus insidens sensus.* Votre âme peut, avec la sienne, s'épancher en effusions ardentes : « Que j'aime tes tabernacles, ô Dieu des vertus ; mon cœur et ma chair ont tressailli pour le Dieu vivant. — Le passereau trouve une demeure, la tourterelle un nid pour ses petits. — Ma demeure, à moi, ce sont tes autels, ô Dieu des vertus. »

Enfin, êtes-vous las de la terre, impatient de voir finir votre exil ? Les yeux tournés vers le ciel, redites-le, ce chant triste et fier que soupirait Israël captif, sur les bords de l'Euphrate : « Assis près des fleuves de Babylone, nous nous sommes souvenus de Sion, et nous

avons pleuré. — Aux saules du rivage, nous avions suspendu nos lyres. — Ceux qui nous avaient emmenés captifs nous demandaient des hymnes joyeux : chantez-nous, disaient-ils, un des cantiques de Sion. — Mais hélas ! comment chanterions-nous le cantique du Seigneur sur la terre étrangère ? — O Jérusalem, si je t'oublie, que ma droite se glace ; que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens de toi, ô Jérusalem, si tu n'es pas la première dans mes cantiques de réjouissance ».

Il est facile, maintenant, de comprendre l'intérêt qui s'attache aux psaumes. Ils n'enchantent pas seulement l'imagination par de grandes images, ils font mieux, ils attendrissent le cœur. Toute âme ici-bas peut prier, espérer, remercier Dieu, pleurer, avec les psaumes, car les sentiments qu'ils expriment ne sont pas seulement des sentiments personnels et éphémères, ce sont des sentiments généraux et éternels. De là, un intérêt qui ne peut vieillir. David, on l'a dit, est le contemporain de tous les hommes. Tout homme peut faire de sa parole l'interprète des sentiments de son cœur. Aussi, après avoir été chantés, pendant des siècles, par les Israélites, sous les voûtes des deux temples de Jérusalem, après avoir été redits, pendant dix-huit cents ans, par les générations chrétiennes, les psaumes retentissent encore dans nos cathédrales et dans la plus modeste de nos églises. Jamais poème, entra-t-il si profondément, si universellement dans la mémoire des hommes ? et, si celui-ci y est si profondément, si universellement entré,

n'est-ce pas que nul poète n'a parlé comme David le langage du cœur ? « David, dit Lamartine (1), est le *premier poète du sentiment, c'est le roi des lyriques.* Jamais la fibre humaine n'a résonné d'accents si intimes, si pénétrants et si graves. Jamais la pensée du poète ne s'est adressée si haut et n'a crié si juste. Jamais l'âme de l'homme ne s'est répandue devant l'homme et devant Dieu, en expressions et en sentiments si tendres, si sympathiques, si déchirants. Tous les gémissements du cœur humain ont trouvé leur voix et leurs notes sur les lèvres et sur la harpe de cet homme. Et, si l'on remonte à l'époque reculée où de tels chants retentissaient sur la terre ; si l'on pense qu'alors la poésie lyrique des nations les plus cultivées ne chantait que le vin, l'amour, le sang, les victoires des athlètes ou des coursiers dans les jeux de l'Elide, on est saisi d'un profond étonnement aux accents mystiques du roi-prophète. On ne peut lui refuser une inspiration qui ne fut donnée à aucun autre homme. Lisez de l'Horace ou du Pindare après un psaume. Pour moi, je ne le ne le peux plus ».

L'Abbé LAROCHE.

(1) Voyage en Orient.

LE BIENHEUREUX

REGINALD DE SAINT-AIGNAN

ET SON SIÈCLE

Il en est parfois, Messieurs, des siècles de l'histoire comme de certains spectacles de la nature. Dans nos chaînes de montagnes, il y a des sommets qui apparaissent plus fiers et plus hardis; ils dominent les autres de leur tête glorieuse, ils sont plus voisins du soleil et tout étincelants sous ses feux. Pareillement dans cette longue chaîne des âges, certains siècles se montrent, plus grands, plus chargés de gloire, parce que leur front est tout inondé de lumière et que ceux qui y ont vécu ou les faits qui s'y sont passés ont semblé réunir sur ces âges privilégiés toutes les illustrations.

Le XIIIe siècle est un de ces sommets glorieux dans l'histoire ; il a été l'objet de bien des critiques, il en est sorti vainqueur, n'eût-il comme plus beau titre de gloire que celui de s'appeler « le grand siècle chrétien. » Celui qui l'avait précédé laissait bien des tristesses au front de l'Église, au moment où il allait se coucher dans l'éter-

nité : en Orient, la croix de Jésus-Christ était profanée et elle paraissait ne plus devoir régner dans Jérusalem; en France, la grande voix de saint Bernard s'était déjà élevée contre les désordres qui pénétraient dans les cloîtres et parmi le clergé, et les hérésies voulaient encore déchirer l'Église.

Le soleil se leva enfin et annonça les gloires du siècle nouveau : et quelles gloires! Sur le trône de France, Philippe Auguste et saint Louis, cette âme en qui se confondirent dans une incomparable beauté la bravoure des chevaliers, la majesté des rois et la perfection des saints. Dans les arts, l'achèvement de Notre-Dame de Paris et la Sainte Chapelle, le plus précieux bijou de l'art gothique. Dans les sciences, la somme de Thomas d'Aquin, les œuvres de Vincent de Beauvais, de Roger Bacon et de tant d'autres. A ces gloires s'ajoutent les gloires militaires de Bouvines, de Taillebourg, de Muret, et cet élan sacré qui emporte au tombeau du Christ, sous la conduite d'un roi et sous la bannière de la croix, ce que le sang français a de plus noble et de plus généreux : magnifique soulèvement où huit fois en deux siècles, on ne sut qu'admirer le plus, de la bravoure du guerrier ou de la foi du chrétien.

Et puis, pour illuminer d'un parfait éclat tout ce siècle, sur la chaire de Saint-Pierre viennent s'asseoir des Pontifes que Dieu a créés avec plus d'amour pour une pareille époque : Innocent III, lutteur invincible, orateur éloquent, écrivain, poète, âme d'une indomptable énergie et d'une tendresse évangélique; Honorius III, doux et patient sans jamais faiblir, et qui confirma pour

le plus grand bien de l'Église les trois grands ordres religieux qui devaient développer avec tant de puissance la foi et la charité dans les peuples; Grégoire IX, vieillard intrépide en face des injustices et qui soulève son peuple de Rome pour la défense des reliques sacrées des Apôtres.

Il y a de plus belles gloires encore. Cette église assise au sommet de la sainte colline dans la personne de ses Pontifes, et unissant sur son front la majesté d'une reine puissante et la tendresse d'une douce mère, elle est à ce moment douée d'une merveilleuse fécondité; c'est l'épanouissement de la sainteté sur les plus belles physionomies : sur les trônes Blanche de Castille, saint Louis, sainte Elisabeth de Hongrie; dans les universités, dans les cloîtres, dans la vie commune, des hommes illustres par le génie, mais surtout des âmes puissantes par leur foi, les unes qui sont restées enveloppées dans leur humilité jusque dans la mort, comme un des auteurs présumés de l'*Imitation de Jésus-Christ*, les autres qui ont montré au siècle les beautés de la vie parfaite : saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'École et le chantre de l'Eucharistie, saint Bonaventure dont le livre le plus précieux était son crucifix, saint Antoine de Padoue, saint Raymond de Pennafort, véritables figures d'apôtres.

Pour que rien ne manquât aux splendeurs de la sainteté à cette époque, Dieu la faisait paraître avec ce qu'elle renferme alors de délicat et de tendre, dans des femmes nées sur les marches d'un trône ou dans les derniers rangs du peuple : c'était cette chère sainte

Élisabeth dont j'ai parlé, Isabelle de France, sœur de saint Louis et sainte Zite, l'humble servante, sainte Claire d'Assise qu'Alexandre IV canonisa deux ans après sa mort en la nommant « la duchesse des humbles et la princesse des pauvres, » sainte Marguerite de Cortone la pénitente, sainte Melchtilde l'illuminée, et toutes ces vierges sanctifiées qui peuplèrent le moyen âge, montrant toutes dans leur vie quelques traits de celle que tous appelaient Notre-Dame.

Cependant deux hommes personnifient à cette époque l'esprit chrétien et ils attirent à eux toutes les plus nobles et les plus belles âmes : ce sont des astres de première grandeur au firmament de l'Église. Du pays qui les donne à la foi ils vont à Rome faire bénir leurs saints projets, et quand ils reviennent, c'est pour faire aimer et pratiquer à des milliers d'âmes, dans le cloître et même dans le monde, les plus belles vertus monastiques et fonder des familles plus illustres que les dynasties royales.

Quelle vie, Messieurs, que la foi et la vertu à cet âge et que c'est bien là l'arbre de l'Évangile qui grandit, la semence qui s'élève, le grain de froment mis en terre mais qui, sous la bénédiction du Maître, produit cent pour un ! Et que ce siècle fut grand jusqu'au moment où, quand il allait s'endormir dans de telles gloires, un jeune florentin se leva pour déposer sur son front comme un dernier rayon la double couronne de la foi et de la poésie religieuse (1) ?

(1) Le Dante est né en 1265.

Vous me pardonnerez de m'être attardé à cette contemplation. Bien qu'il ait son but à atteindre, le voyageur est parfois arrêté par les beautés du chemin, il s'y complait volontiers et s'y repose pour reprendre ensuite plus douce encore, la route qu'il doit fournir.

Après ces aperçus si pleins de lumière et de jouissance pour l'esprit et le cœur, j'arrive à une pure et sainte physionomie que je voudrais, après d'autres, esquisser devant vous. Aussi bien nous pouvons y trouver une gloire toute locale en même temps que tous les parfums de la sainteté.

***

C'est à Orléans, suivant une opinion bien fondée, que naquit Reginald, appelé encore Renaud ou Regnier : d'autres le font naître en Languedoc et il devrait alors son nom de Reginald de Saint Gilles à une petite ville où, vers la fin du VII[e] siècle, avait été fondée une abbaye célèbre de l'ordre de Saint-Benoît. L'histoire ne nous a rien transmis sur l'enfance de Reginald, mais à voir ce que fut cette âme par la suite, nous pouvons penser que Dieu la prévint de ses grâces et qu'elle fut ornée de dons privilégiés.

Vers l'âge de dix huit ans, Reginald vint à Paris pour fréquenter les hautes écoles et se former à la science auprès des maîtres les plus célèbres. « C'était d'ailleurs, remarque Hurter, une croyance européenne, que pour jouir dans sa patrie de la considération et du crédit, il fallait avoir passé sa jeunesse à Paris et suivi les leçons

de ses professeurs (1) ». Reginald étudia le droit canon dans l'une des grandes écoles de la ville, probablement celle de Notre-Dame où bientôt, d'élève devenu maître, il enseigna lui-même les sciences sacrées. En même temps il se préparait à entrer dans les Ordres, et l'histoire nous fait entrevoir que, répondant aux attraits qui devaient faire plus tard de l'écolier de Paris le prêcheur de Bologne, le jeune étudiant s'en allait écouter les sermons de Foulques de Neuilly dont la parole austère et illettrée mais toujours ardente, renouvelait Paris comme elle avait emporté les foules au tombeau du Sauveur.

Formé ainsi dans son esprit et dans son cœur, Reginald qui avait été reçu vers l'âge de trente ans, en 1206, parmi les docteurs de la Faculté de Décret, acquit une grande réputation qui se répandit dans la France entière. La vraie science, en effet, Messieurs, jette toujours un grand éclat et les saintes Lettres comparent ceux qui la possèdent et qui l'enseignent à des astres étincelants, *fulgebunt quasi stellæ* (2), mais la vertu brille plus encore, sa splendeur ne connaît pas de frontières, ses parfums se répandent de toutes parts : et la vertu et la science couvraient de leurs rayons le front de Reginald.

Aussi les chanoines de Saint-Aignan d'Orléans firent-ils à ce moment choix du jeune professeur en le nommant leur doyen ; savant, il augmenterait la gloire d'une ville déjà célèbre par ses écoles et d'une collégiale où les siècles passés avaient fondé de belles traditions ; prêtre

(1) *Vie d'Innocent III.*
(2) *Dan.* XII, 3.

éminemment vertueux, il contribuerait par son zèle à l'illustration de son église et saurait féconder ce champ nouveau. Reginald se dévoua aux âmes qui lui étaient confiées, et si jusque-là l'enseignement et la prière avaient rempli sa vie dans les cloîtres, il y ajouta le ministère sacré de la parole préludant à la mission vers laquelle Dieu le conduisait peu à peu, et entrant ainsi dans le commerce des âmes qui, on l'a bien dit, « est la véritable félicité du prêtre quand il est digne de sa mission et qui lui ôte tout regret d'avoir quitté pour Jésus-Christ les biens, les amitiés et les espérances de ce monde (1). Orléans garde dans l'histoire les témoignage de l'influence qu'y exerça le doyen de Saint-Aignan par sa sainteté et sa parole.

Au moment où il y arrivait, l'Église d'Orléans était gouvernée par un grand et pieux évêque, Manassès de Seignelay, le même qui, à son lit de mort, disait en levant ses regards en haut : « Laissez-moi, laissez-moi ; il ne m'est plus permis de contempler autre chose que mon Seigneur Jésus. » Entre deux âmes grandes et saintes, Messieurs, la sympathie s'établit vite ; la sainteté devient un aimant qui les rapproche l'une de l'autre. L'évêque et le doyen de Saint-Aignan se lièrent d'une amitié étroite, et quand Manassès se rendit à Rome, il voulut y être accompagné par Réginald.

Admirable conduite de la Providence ! Elle emmène à Rome, sans qu'il semble entrevoir le but qu'il atteindra, cet homme que les universités ont entendu et applaudi,

(1) *P. Lacordaire.* Mémoire publié par M. de Montalembert.

qui, en quelques années a conquis la vénération de son peuple et qui, après la manifestation des desseins de Dieu, reviendra apôtre. Il porte dans son âme de chaudes et puissantes aspirations à une vie plus parfaite; rien n'a encore pu le satisfaire; il cherche, et je ne sache pas, Messieurs, que Dieu se cache à ceux qui le cherchent dans la vérité et l'amour : au contraire, il se montre, et il parle.

*
* *

Vers la fin du XIIe siècle, à quelques années de distance, deux enfants venaient en ce monde, l'un au fond d'une vallée de la Vieille Castille, l'autre sur le penchant des montagnes de l'Ombrie, le premier issu de pieux seigneurs espagnols, le second de riches commerçants d'Assise. Des signes mystérieux illuminèrent et entourèrent les deux berceaux. La jeune mère espagnole vit en songe le fruit de ses entrailles sous la forme d'un chien qui tenait dans sa gueule un flambeau et qui s'échappait de son sein pour embraser toute la terre; et quand le second de ces deux prédestinés fut porté aux fonts du baptême, un inconnu demanda à l'embrasser en disant : Ayez de lui un soin tout religieux; il est destiné à de grandes choses et deviendra un des plus parfaits serviteurs de Dieu.

Tous deux grandissent inconnus l'un à l'autre, mais portant dans leur âme le secret des voies par où il plaira à Dieu de les conduire. Ils ne se trouvent une première fois réunis que dans une vision où la Vierge

Marie présente à Jésus-Christ irrité contre le monde deux hommes pour l'apaiser; et le lendemain ces deux hommes se reconnaissant dans une église sans s'être jamais vus, tombent dans les bras l'un de l'autre et « se donnent un baiser qui s'est transmis de génération en génération sur les lèvres de leur postérité (1). »

Désormais ils seront tous deux d'inébranlables colonnes établies pour soutenir l'Église, comme l'avait entrevu Innocent III dormant au fond du palais de Latran. Ils quittent, l'un les insignes des chanoines d'Osma, l'autre ses vêtements riches et soyeux; ils vont aux pieds du Pape chercher la bénédiction de Dieu même; Dieu leur montre comme à Abraham les étoiles du firmament et il leur dit : « Je vous bénirai et multiplierai votre race comme les astres du ciel, *benedicam tibi et multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli* (2); ils seront les patriarches de deux immenses familles religieuses. L'un, écrira le Dante, « par sa science eut sur la terre une splendeur de chérubin, l'autre fut un séraphin par son amour (3). » Du premier on dira qu'il est l'agriculteur choisi par le Christ pour travailler à son jardin, du second qu'il est le gonfalonier ou le porte-étendard du Christ. Athlètes invincibles, le premier luttera contre l'hérésie et deviendra par la prière puissant comme une armée, le second combattra toutes les sensualités et appellera les âmes aux héroïsmes de l'abnégation. Celui-là sur les fonts du baptême saluera la foi et la

(1) P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique.*

(2) *Genèse*, XII, 17.

(3) *Le Paradis :* chant XI.

prendra pour épouse, celui-ci fera de la pauvreté sa noble dame. L'un apparaîtra portant sur son front une étoile et léguant à sa postérité un mot pour ralliement et pour programme : *Veritas*, verité; et quand l'autre descendra un jour de l'Alverne où au milieu de ses extases et de ses larmes brûlantes il aura vu Jésus-Christ, il portera dans sa chair, à ses pieds, dans ses mains, à son côté, les stigmates du Sauveur et il demandera à sa famille religieuse de ne jamais prêcher que Jésus-Christ crucifié. Et quand ces deux hommes auront fourni leur sainte carrière, ils légueront aux siècles futurs des races vigoureuses, et leurs statues glorieuses prenant place parmi les illustres fondateurs d'ordres, seront confondues dans les mêmes hommages séculaires sous la coupole de Saint-Pierre.

Vous avez reconnu, Messieurs, à cette rapide esquisse, Dominique de Guzman, et François d'Assise : hommes admirables que le souffle de Dieu seul sait créer : tous deux grands par l'intelligence, héroïques dans la vertu et saints en face des peuples, tous deux mus par leur sainte ardeur pour Dieu et les âmes et jetant au monde une parole qui remua tout un siècle.

Car ce fut là la mission de ces hommes. Jusque-là les solitaires ou ceux qui s'étaient cachés dans les cloîtres se sanctifiaient pour eux-mêmes; mais Dieu qui appelle à son heure ses ouvriers voulait allier la vie apostolique à la vie du cloître, le ministère de la parole au travail de la sanctification personnelle. Des lèvres des pêcheurs de Galilée qui en furent les premiers prédicateurs, la parole divine avait passé à travers les siècles,

toujours glorieuse dans ses illustres représentants; avec les Pères de l'Église, Dieu avait tenu école d'éloquence, et, de saint Jean Chrysostome à saint Bernard, la parole sainte avait souvent purifié les imaginations, organisé la conquête de l'intelligence par la foi et rapproché de Dieu les âmes et les peuples.

Au XIIIe siècle, ce fut un mouvement nouveau et plus étendu encore dans l'Église. « Créez une passion dans une âme, a dit de nos jours le plus grand disciple de saint Dominique, et l'éloquence en jaillira par flots; l'éloquence est le son que rend une âme passionnée. »

Dès lors, dans cet âge de foi ardente où nous place cette étude, comment la parole n'aurait-elle pas éclaté sur les lèvres des hommes de Dieu? Cédant à la sainte violence de la passion religieuse, ne devait-elle pas s'échapper et courir comme une flamme, et venant à vibrer au milieu des agitations de la société, arracher à la folie de la gloire ou aux mollesses de la vie cette jeunesse des universités et ces foules qui s'en allaient, à l'Église, sur les places, sur les routes, entendre Dieu, et avec une ardeur chevaleresque, revenaient à lui? Des familles nombreuses se fondèrent pour le ministère de la parole et cette époque fut une des plus ardentes pour la prédication. « Jésus-Christ, dit le Dante, donna à ces chefs la vérité ponr fondement de leur éloquence, et cette vérité résonna si fort dans leur bouche qu'en combattant pour allumer la foi, ils firent de l'Évangile des boucliers et des lances (1). » Aussi que de vaincus tom-

(1) *Le Paradis*: chant XII.



bèrent sous cette parole puissante! Que d'âmes furent attirées et enflammées et se répandirent ensuite dans le monde pour la même œuvre! « Quand une fois, a dit le P. Lacordaire, les âmes généreuses, dispersées et enfouies au fond d'un siècle, se sont rencontrées et manifestées, elles portent dans leur effusion la force qui les a ravies à leur repos (1). »

Je ne puis pas, Messieurs, étudier plus longtemps ce mouvement de l'Esprit de Dieu au siècle où nous sommes; il m'était cependant agréable de contempler un peu de si belles physionomies; et puis, Reginald n'est qu'un fils, et il est glorieux de voir, en Dominique de Guzman, le père qui nous l'a donné.



Il est facile de prévoir que l'âme ardente et généreuse de Reginald suivra ce mouvement et que ses talents se trouveront à l'aise dans un tel ministère. Tandis que, pendant son séjour à Rome, il s'ouvrait de ses projets et de ses pensées à un cardinal, celui-ci lui fit connaître le gentilhomme espagnol, lui raconta sa vie et lui parla de l'Institut qu'il fondait.

Aussitôt Reginald alla trouver Dominique de Guzman : c'était Saul se rendant auprès d'Ananie et se préparant à devenir un vase d'élection pour porter le nom du Seigneur au milieu des peuples. Le fondateur recevait un nouveau et fervent compagnon. Hélas! à ce moment la

(1) *Mémoire pour le rétablissement des Frères prêcheurs.*

maladie semble faire crouler toutes les espérances. Dominique qui avait entrevu toute la beauté de cette âme se jette à genoux; on croirait entendre saint Bernard près de son frère : « Vous deviez, mon Dieu, ou ne pas me le donner, ou me permettre d'en jouir un peu de temps : rendez-le moi afin qu'il soit un ouvrier utile dans votre vigne. »

Le ciel entendit une semblable prière et ce fut la Vierge Marie elle-même qui rendit au patriarche celui qu'il pleurait déjà comme un fils.

Ici, Messieurs, je laisse la parole à un des premiers écrivains de l'ordre de Saint-Dominique et il raconte cette scène toute céleste.

« Pendant que le serviteur de Dieu priait, dit-il, et que maître Reginald était éveillé et consumé par l'ardeur de la fièvre, voilà que la Reine du Ciel, la Vierge Marie, accompagnée de deux vierges d'une beauté merveilleuse — c'étaient sainte Catherine et sainte Cécile — apparut visiblement au malade et lui dit : Demande-moi ce que tu désires et je te le donnerai.

« Comme il délibérait en lui-même sur ce qu'il demanderait, une des jeunes filles qui étaient venues avec la Reine lui suggéra de ne rien demander, mais de s'en remettre pour ce don à la volonté de sa souveraine. Obéissant à ce salutaire conseil, il se soumit en tout à la volonté de la Reine.

« Alors celle-ci, étendant sa main virginale, lui fit cette onction si célèbre dans son histoire, lui disant : Que tes reins soient ceints du cordon de la chasteté; et ensuite : Je consacre tes pieds pour qu'ils aillent porter l'Évan-

gile de la paix, *in præparationem Evangelii pacis* (1). »

Vierge et apôtre, telle est la double consécration que Reginald reçut de Marie elle-même et la double gloire qui illuminera à jamais son front. Ainsi miraculeusement guéri et revêtu de cette robe religieuse qui a depuis caché tant de gloire dans ses plis, celui qui s'appelle maintenant frère Reginald se prépare à sa mission et quand il est revenu des Lieux Saints où il a accompagné en pèlerinage Manassès d'Orléans, il reçoit de Dominique l'ordre de se fixer à Bologne, Bologne la savante comme l'indique sa devise : *Bononia docet.*

Dieu a conduit son élu, et le voilà arrivé au terme. Maintenant il est prêcheur : et quelle âme on découvre dans cette parole ! Ses discours, dit un de ses premiers biographes, étaient brûlants, et sa parole, pareille à une torche ardente, embrasait tellement les cœurs qu'il ne s'en trouvait pas d'assez dur pour se dérober à sa flamme. Bologne entière était dans l'effervescence comme à l'apparition d'un autre Elie, *tota fervebat Bononia* (2).

Les contemporains ne nous ont rien conservé du langage de frère Reginald; mais les faits témoignent plus éloquemment encore que la parole de sa puissance et de sa sainteté. Qu'importe la gloire humaine et l'éclat au prédicateur de l'Évangile ! les dépouilles opimes qu'il veut recueillir pour Dieu et emporter dans l'éternité, ce sont les âmes converties et ramenées au bien ! Dans ces

(1) Thierry d'Apolda.
(2) *Idem.*

auditoires nombreux qui se pressaient autour de l'homme apostolique, que d'âmes sont tombées, blessées par ses traits de feu, vaincues sous l'action de la grâce et qui trouvaient ensuite dans ce lutteur intrépide la tendresse et la bonté d'un père !

Ce sont les philosophes, les docteurs de l'Université, les étudiants, les mondains, en un mot cette foule de sujets « distingués par leur naissance et leurs dignités, les uns riches en fiefs, les autres en bénéfices, ces docteurs dans toutes les branches de la science, et cette multitude de jeunes gens délicats et d'écoliers pleins de savoir qui renoncent à tout pour Jésus-Christ et revêtent l'habit des Frères. »

Si les triomphes humains naissaient de toutes parts sous les pas de Reginald et si sa parole excitait les admirateurs et les enthousiasmes de tous, il dédaignait tout cela et son ministère de Bologne lui faisait remporter dans les âmes de plus magnifiques triomphes, les seuls qui puissent être l'ambition d'un apôtre. Bologne devait cependant le perdre ; il emporta tous les regrets de ses Frères « arrachés sitôt, dit un historien, aux mamelles de leur mère. » Il revint prédicateur et revêtu de sa robe monastique dans Paris qui l'avait applaudi aux leçons du cloître Notre-Dame et qui bientôt le regarda « comme un homme tombé du ciel, tant sa vie angélique était la mise en œuvre de sa prédication (1). »

C'est à Paris que ce puissant séducteur conquit à la vie parfaite et à son ordre deux âmes d'une beauté et

(1) MALVENDA.

d'une délicatesse rares; elles lui furent données pour être la récompense de son zèle et le couronnement de ses œuvres apostoliques : Jourdain de Saxe et Henri de Cologne, le premier qui portait sur ses traits la chaste et candide tendresse de son âme, le second, jeune homme angélique, plein de grâce en toutes choses et dont Jourdain lui-même dira que de mémoire d'homme on n'avait entendu à Paris un prédicateur associant à tant d'éloquence et à tant de grâce une aussi grande jeunesse; tous deux liés par une de ses suaves et fortes amitiés dont la Sainte Écriture et l'histoire des Saints nous donnent de si ravissants exemples, faisant le même jour leurs adieux au monde, vivant peu d'années, brillant comme deux joyaux que Dieu attache à la couronne de Reginald avant son entrée dans l'éternité.

Frère Reginald, après avoir donné de telles âmes à Dieu avait achevé son œuvre et pouvait mourir. Orateur puissant, il avait remué et tourné vers Dieu des villes entières; lutteur courageux, il disait encore au moment de sa mort : « je ne crains pas le combat, je l'attends avec joie, » moissonneur infatigable sous le soleil de la grâce, il avait en convertissant les âmes amassé pour le divin maître des gerbes magnifiques. Quelle âme d'apôtre et quels parfums célestes de foi et de vertu nous viennent de ce siècle où elle vécut !

Il rendit à Dieu sa sainte âme vers le commencement de l'année 1220, au moment où un de ses frères vit en songe « une fontaine limpide qui cessait subitement de couler et qui était remplacée par deux sources jaillissantes, les deux fils de prédilection de Reginald.

Frère Reginald est une gloire de la sainteté orléanaise il faut cependant reconnaître qu'il ne reçoit pas dans sa ville natale les hommages et le culte qui devraient entourer une existence si visiblement bénie de Dieu (1).

De cette vie, Messieurs, et de tout ce siècle où elle a brillé, une chose se dégage : l'amour et la prédication de la vérité. La vérité est toujours la même puisque c'est Dieu, vérité éternelle, qui nous la donne. Il lui crée des missionnaires et des apôtres, il leur donne tous les noms, tous les vêtements, il les place dans son sanctuaire ou à tous les points de la vie sociale : et elle va partout, dans les intelligences avides de savoir mais si promptes à se perdre à travers tous les défilés de l'erreur, dans les cœurs pour y conserver loin des épaisses ténèbres qui voudraient la couvrir, la pure lumière de la vertu, dans les vies pour les conduire à leur but.

Ici, Messieurs, dans cette Académie fondée par un des plus grands distributeurs de la vérité aux âmes, la vérité est chez elle et toute âme en est le défenseur et l'apôtre. Quoi de plus fécond et de plus glorieux ? « En

(1) Cet oubli regrettable va être réparé. M. l'abbé Duchemin, curé-doyen de Saint-Aignan d'Orléans, veut relever dans son église le culte de l'ancien doyen de cette Collégiale devenu frère Reginald. Il se propose de restaurer et de mettre en honneur la chapelle qui lui était déjà consacrée, et veut appeler à l'autel du Bienheureux les Orléanais, si fidèles d'ordinaire à leurs traditions glorieuses. La fête du Bienheureux Reginald deviendra chaque année, à Saint-Aignan, le rendez-vous de la piété et de la prière.

donnant aux autres la vérité, a dit Lacordaire, nous leur donnons quelque chose qui nous survit à nous-mêmes, qui survit à toute mort, qui fleurit dans les tombeaux... c'est pourquoi la charité de doctrine est la première charité.

L'Abbé Roger.

LES PRÉDICATEURS ORLÉANAIS

AU XIII[e] SIÈCLE [1]

Au commencement du XIII[e] siècle et dès le début de leur institution, les Jacobins et les Cordeliers, comme on appelait alors les Dominicains et les Franciscains, reçurent à Orléans un accueil qui n'a pas lieu de nous étonner, lorsque nous voyons les foules qui de nos jours se pressent autour de nos chaires orléanaises, dans les grandes solennités religieuses, et à l'appel de de la voix qui prêche la pénitence.

Peut-être notre ville dût-elle au Bienheureux Réginald d'être choisie l'une des premières, pour recevoir l'enseignement des Frères Prêcheurs. L'on peut aussi conjecturer, avec l'historien des « *Enfants de saint Dominique dans l'Orléanais,* » (2) que l'établissement des Jacobins fut la conséquence du passage à Orléans de saint Dominique se rendant de Toulouse à Paris.

(1) Extrait du discours prononcé à la réception de M. l'abbé Roger.

(2) *Les Jacobins d'Orléans, les dames de Saint-Dominique-les-Montargis*, par M. l'abbé Th. Cochard, chanoine d'Orléans. Orléans, Herluison 1890.

« Toujours est-il que le Sainct patriarche Dominique, dit notre historien Lemaire (1), estant à Paris, dès l'an 1218, rue Saint-Jacques, envoya à Orléans, aucuns de ses Religieux Frères Prescheurs, qui comme une petite semence furent le commencement d'une très abondante moisson... »

Les Orléanais, qui ont toujours été portés d'une dévotion singulière envers ceux qui y font profession, firent bâtir aux Jacobins un couvent et leur donnèrent l'église de Saint-Germain-des-Fossés, près les murailles de l'ancienne ville... (2)

(1) *Histoire de l'Église et du diocèse d'Orléans*, par M. François Lemaire, 2e édition. Orléans, MDCXLVIII, p. 100.

(2) Les historiens de l'Ordre de Saint-Dominique placent en 1219 l'établissement de la maison d'Orléans que Lemaire et S. Guyon veulent être de l'année précédente. Elle fut ruinée deux fois dans les guerres des Anglais en 1370 et 1428, et de nouveau en 1568, dans les troubles de la Religion. Dès l'an 1575, l'église, le réfectoire et les dortoirs étaient réédifiés des deniers et aumônes de noble homme *Jacques Alleaume* et *Magdelaine Compaing* son épouse ; et quelques années plus tard les cloîtres étaient dus à la libéralité de M. Fougeu d'Escures, Maréchal des logis général des camps et armées du Roi, et de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle les Jacobins firent démolir leurs cloîtres et tout l'ancien bâtiment, pour reconstruire un nouveau corps de logis plus commode et mieux entendu. Ce fut dans leur église que le 17 mars 1789 se réunirent les trois ordres de la Généralité appelés à nommer leurs députés aux États-Généraux. Enfin, en 1791 les Dominicains quittent le couvent acquis par la municipalité, comme bien national, au prix de 28.000 livres. Il devient bientôt une caserne, qui reçut successivement les noms

Le couvent fut bientôt célèbre par les professeurs qui y enseignaient. Leur renommée attira Richard, évêque de Chichester, et plus tard saint Yves. Saint Richard, après avoir fait la plus grande partie de ses études à Oxford, où il fut reçu maître ès arts, après avoir passé quelque temps à Paris, et demeuré sept ans à Bologne, pour y étudier le droit, n'avait pas trouvé de meilleure chaire de théologie que celle des Jacobins d'Orléans. Quant à saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, il fréquenta aussi les *grandes écoles* d'Orléans, mais, comme le fait remarquer M. l'abbé Cochard, à l'encontre de Lemaire, c'était en 1219, avant que les Jacobins n'eussent inauguré leur cours de théologie.

Orléans était d'ailleurs renommé, depuis plusieurs siècles, pour ses écoles épiscopales et monastiques, sur lesquelles planait encore la grande mémoire de Théodulfe.

« Le Parnasse ne saurait se comparer à toi, noble ville d'Orléans, s'écrie un célèbre professeur de Paris, devant toi s'humilie son double sommet. » — « Les Orléanais, qui ne sont pas même d'argent chez eux, sont d'or chez les autres, » dit un autre contemporain. Et Jean de Garlande jouant également sur le nom d'Aurelianensis :

de J.-J. Rousseau, des Jacobins, de l'Étape, enfin de Quartier-Duportail (Beauvais de Préau. *Essais historiques sur Orléans.* Remarque 91. — L'abbé Cochard. *Les Jacobins d'Orléans*).

Le violent incendie du 20 janvier 1880, qui dura trois nuits et deux jours, détruisit la chapelle affectée aux magasins du 30e régiment d'artillerie ; ainsi disparurent les derniers vestiges de l'ancien couvent des Jacobins d'Orléans.

« Aidez-moi, dit-il, illustres poètes, vous que la renommée compare à l'or, vous que la ville d'Orléans attire à elle de tous les points de l'Univers, Dieu vous a choisis, pour soutenir l'édifice de l'éloquence ébranlé dans ses fondements. »

A l'époque dont nous nous occupons, ce grand renom de nos écoles Orléanaises faillit leur être fatal. A la suite des dissensions qui s'étaient élevées en 1229, entre les bourgeois de Paris et les écoliers de l'Université, ceux-ci se retirèrent en grand nombre à Orléans. Là, ils se montrèrent aussi turbulents qu'à Paris, et « une sédition lamentable s'éleva entre ces escoliers et les habitants d'Orléans, es-féries de la Pentecoste l'an 1236 (1). » Un certain nombre d'écoliers furent tués et

(1) *Histoire et Antiquités de la ville et duché d'Orléans*. Lemaire. 2e édition, p. 334. — Un chroniqueur contemporain Mathieu Paris rapporte ces évènements en son histoire d'Angleterre. M. Léopold Delisle, dont les savants écrits ont rendu tant de services à notre histoire locale, a ajouté à ce témoignage un document authentique, en découvrant, dans un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne, une cantilène en vers latin, avec notation musicale, relative à ces troubles. (*Complainte orléanaise du XIIIe siècle, notice sur cette découverte*, par M. Boucher de Molandon, Orléans, Herluison, 1886) : Enfin, M. Doinel, archiviste du Loiret, a eu la bonne fortune de compléter ces témoignages, à l'aide de chartes du XIIIe siècle, appartenant aux archives départementales. Il établit que Hugues le Bouteiller, assisté de Jean Gastin, fut le promoteur du massacre, et détermine l'expiation que saint Louis infligea aux coupables. (*Hugues le Bouteiller et le massacre des clercs à Orléans en 1236*, par J. Doinel. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VIII, p. 501.)

leurs corps jetés à la Loire. L'évêque mit la ville en interdit; et, comme plusieurs victimes appartenaient à de puissantes familles, il y eut de sanglantes représailles, jusqu'à ce que la haute autorité de saint Louis apaisât les esprits en donnant satisfaction aux parties intéressées.

Mais loin de leur nuire, ces troubles profitèrent aux Jacobins d'Orléans comme à ceux de Paris, en leur envoyant les étudiants des autres écoles. Suivant l'esprit de leur institut, qui tendait uniquement à former des élèves pour la chaire, ils n'enseignèrent d'abord que la théologie et le droit canon; et ce n'est qu'à partir de 1255, époque à laquelle tous les ordres religieux reçurent du Pape l'autorisation d'ouvrir des écoles publiques, que l'on peut admettre qu'ils comptèrent à Orléans comme véritable corps enseignant (1).

Quels étaient donc ces pieux docteurs, ces savants professeurs, ces prédicateurs pleins de zèle?

L'histoire ne nous a conservé que peu de noms. Je ne reviendrai pas sur la vie, la sainteté et l'éloquence du Bienheureux Réginald. Je rappellerai seulement qu'il nous est resté de l'administration du doyen du chapitre de Saint-Aignan un acte solennel, et comme le fait remarquer M. l'abbé Baunard (2), c'est un monument

(1) *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XIV. *Mémoire couronné de Mlle de F. de Villaret.*

(2) *Vie des saints et personnages illustres de l'Église d'Orléans*, par M. l'abbé L. Baunard, docteur en théologie, docteur ès lettres, chanoine honoraire et vicaire de la Cathédrale d'Orléans. — *Le bienheureux Reginald de Saint-Aignan, de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, p. 12.

de sa bonté. Dans un temps où l'Église provoquait activement l'affranchissement des serfs, Réginald délivra des diplômes de franchise aux gens de son ressort, et nous retrouvons dans Lemaire (1), celui qui fut octroyé à une femme nommée Ameline et à toute sa postérité.

Il fut enterré à Paris, en l'église de Notre-Dame-des-Champs; et ses restes furent l'objet d'une dévotion inspirée par le souvenir de sa guérison miraculeuse. Nos pères venaient l'invoquer, pour les malades atteints de la fièvre, et lui adressaient, à cet effet, en latin rimé, une naïve prière, que notre historien nous a conservée (2).

Une autre tradition touchante est celle qui concerne le Bienheureux père Alain Breton, lequel, « en ses prédications, s'est montré si zélé à l'advencement de la dévotion et confrairie du sainct Rosaire, qui se continue encores à présent, qu'après sa mort, sa bouche, ses mains parurent luisans et clairs comme un cristal, ce qu'on jugea lui être arrivé en vertu du Rosaire, lequel il avait durant sa vie dévotement récité et fructueusement prêché. Il fut enterré devant l'autel de la

(1) *Histoire de l'Église et Diocèse*, p. 82.

(2) O Beate Reginalde
Summo Regi gratus valdè,
Quem Regina Angelorum,
Proprium visitans thorum
Ab omni febris languore
Miro curavit dulcore
Habitum dans Prædicatorum,
Expellens febres peccatorum
Tuis precum incrementis
Sana febres nostræ mentis,
Ut cum cœtu supernorum
Videamus Regem Angelorum.

Histoire de l'Église et Diocèse d'Orléans, p. 83

Vierge Marie, de l'église des Jacobins d'Orléans (1). »

« Quelque temps après, environ l'an 1280, nous avons eu ce vénérable docteur Johannes de Allodiis, lequel étant chanoine et chancelier de l'Église de Paris, refusa l'évesché de Paris, et se fit religieux Jacobin (2). »

Un assez grand nombre des sermons de ce Jean des Alleux, plus connu encore sous le nom de Jean d'Orléans, nous ont été consérvés. La plupart ont été prêchés à Paris en différentes fêtes, à la chapelle du Roi, à Saint-Germain, à Saint-Eustache, à l'Hôtel-Dieu, aux Béguines, à Notre-Dame-des-Champs, église proche de la maison de la rue Saint-Jacques. Celui de la procession du dimanche des Rameaux fut prêché dans le verger du Roi, *in viridario regio*. Jean d'Orléans jouit en son temps d'une grande notoriété et considération; ce qui ne l'empêchait pas de se plaindre de voir les bourgeois tourner le dos à la chaire. C'était à Paris, il est vrai, et il n'eût pas sans doute reçu cet affront dans sa ville natale (3).

C'était également devant un auditoire parisien que parlait, en ces termes, un autre orléanais : « Regardez les pieds de cette femme : sa chaussure est si étroite

(1) *Ibid.*, p. 101.

(2) *Ibid.*, p. 101.

(3) *La chaire française*, p. 126. Jean d'Orléans mourut en 1306, on a de lui : 1° huit sermons sur les saints et fêtes prêchés à Paris en 1273 ; 2° six sermons *de tempore* prêchés également à Paris en 1281, 1282, 1283 ; 3° trois sermons rapportés dans les *Distinctions* de Pierre de Limoges, aux mots *Purgatio, sanctificamini, sapientia ;* 4° trois sermons sur saint Jean-Baptiste, les morts et la fête d'un confesseur ; 5° une homélie sur la Purification, où l'auteur est qualifié chanoine de Paris. (*La chaire française*, p. 517)

qu'elle en est ridicule. Regardez sa taille : c'est pis encore. Elle serre ses entrailles avec une ceinture de soie, d'or, d'argent, telle que Jésus-Christ, ni sa bienheureuse mère, qui étaient pourtant de sang royal, n'en ont jamais porté. Levez les yeux vers sa tête, c'est là que se voient les insignes de l'enfer. Ce sont des cornes, ce sont des cheveux morts, ce sont des figures de diables... Elle a plus de queues que Satan n'en a lui-même : car Satan n'en a qu'une et elle en a tout autour d'elle (*ad circumferentiam*). C'est à Paris surtout que règnent ces abus ; c'est là que l'on voit courir par la ville des femmes toutes décolletées, toutes espoitrinées... Sainte Marie ! D'où vient qu'une misérable et fragile créature ose se revêtir d'une armure pareille, pour combattre Dieu et donner la mort à son âme ! (1) »

Il est bon de dater ce portrait satirique d'une parisienne trop élégante, car il pourrait s'appliquer à plus d'une époque. Il a été tracé en 1273 par notre compatriote le Dominicain Gilles d'Orléans (2).

Il ne pardonnait pas davantage aux hommes le luxe de la parure, et c'est encore à lui que l'on doit cette belle pensée : « On ne parlera jamais tant des robes de vair et de gris de nos grands seigneurs, que du lambeau

(1) *La chaire française*, p. 438.

(2) On a de Gilles d'Orléans : 1° vingt-trois sermons sur différentes fêtes, prêchés à Paris en 1272 et 1283, fort goûtés par Pierre de Limoges et rédigés en langue hybride ; 2° quatre *conceptus* ou fragments de sermons rapportés dans les *Distinctions* de Pierre de Limoges aux mots *Innocentia*, *Patientia*, *Pœnitentia*, *Sapientia*. (*La chaire française*, p. 507).

de vêtement donné par saint Martin au pauvre mendiant. »

L'on ne sait rien de la vie de Gilles d'Orléans, mais Pierre de Limoges nous a conservé vingt-sept de ses sermons. Le plus remarquable, dit M. Lecoy de la Marche, est celui qui fut prononcé le jour des Rois en la chapelle du palais, en présence de Philippe le Hardi. L'orateur y fait vivement ressortir la différence qui existe entre les rois de la terre et celui que vinrent adorer les mages. « Les premiers ne naissent pas rois, ils naissent nus et pauvres, bien qu'ils soient fils de monarques ou de princes. » Et après avoir ainsi enseigné l'humilité au successeur de saint Louis, il termine en demandant des prières pour la France « ce royaume des royaumes, » pour les enfants du souverain, « qui sont le trésor du pays, » pour le roi Charles de Sicile, « champion de l'Église ; » puis pour les défunts, spécialement pour le feu roi, « quoiqu'il ne soit pas probable que Dieu l'ait laissé languir à la porte du Paradis, » et pour la reine Blanche, « dont les aumônes méritent une reconnaissance durable (1). »

Les Frères mineurs suivirent bientôt à Orléans les Frères Prêcheurs. Ce fut environ l'an 1240 « qu'il leur fut donné une place hors la ville, joignant le couvent des Jacobins, en laquelle était la chapelle Saint-Chéron martyr ; en laquelle chapelle et place a été basty l'Église et couvent des Cordeliers, qui s'est tellement rendu célèbre, qu'en 1271, lorsque le saint prélat et séraphique doc-

(1) *La chaire française*, p. 128.

teur de l'Église Sainct-Bonaventure tint le chapitre général, il en fit mention et le mit le premier de la province de Tours. »

« En l'an 1287, le 21 septembre, que l'église de Sainte-Croix fut rebâtie et consacrée, ce fut le gardien des Cordeliers qui fit la prédication (1). »

La ville d'Orléans donna donc aux deux grands ordres religieux du XIIIe siècle des membres qui l'honorèrent par leur sainteté et leur talent, et elle sut accueillir, comme il le méritait, le bienfait de la science et de la parole divine, qu'ils lui apportèrent en retour.

Cependant les immenses et rapides progrès des deux nouveaux ordres éveillèrent bientôt des craintes et des jalousies, dans le clergé séculier de France, et en particulier, chez les docteurs de l'Université de Paris, dont la jeunesse désertait les écoles, pour affluer à celles des nouveaux venus. Les Frères Prêcheurs furent exclus de la corporation, et ce fut le Pape lui-même qui dût leur

(1) *Histoire de l'Église et Diocèse*, p. 104. L'Église et le Couvent des Cordeliers détruits en 1429, rebâtis en 1456, brûlés en 1562, furent enfin relevés de leur ruines en 1636, grâce à la libéralité de Gaston d'Orléans et de plusieurs orléanais. Les Récollets venaient de succéder en 1611 aux Cordeliers. Ces derniers étaient depuis quelque temps tombés dans le relâchement. Ils s'étaient exposés en 1534 aux rigueurs d'un jugement du Conseil du Roi pour avoir prétendu que l'esprit de Louise de Mareau, femme de François de Saint-Mesmin, prévôt d'Orléans, inhumée dans leur église, revenait et les troublait. (*Beauvais de Préau*. Rem. 102). Le Couvent des Récollets fut vendu et détruit à la Révolution L'emplacement en est occupé maintenant pour la plus grande partie par l'hôtel du quartier général du 5e corps d'armée.

en rouvrir les portes. Puis, Prêcheurs et Mineurs, par les empiètements de quelques-uns d'entre eux dans les fonctions ecclésiastiques, s'attirèrent de vives récriminations de la part de quelques Conciles provinciaux. A la fin Rome, appelée à se prononcer, jugea, comme le demandaient les plus sages, et parmi eux saint Thomas d'Aquin, que l'autorisation épiscopale était nécessaire, pour la prédication et confession, mais non celle du curé, auquel devaient en tous cas se confesser, une fois par an, les fidèles de leur paroisse (1).

Si je me suis arrêté, un peu longuement peut-être, sur cette rivalité, c'est que l'une des assemblées, où l'on s'occupa de cette question, fut tenue en janvier 1286 à Orléans, dont les juristes, au dire de l'évêque d'Amiens Guillaume de Mâcon, étaient plus habiles que ceux de Paris. Les discours prononcés dans cette circonstance solennelle nous ont été conservés, grâce à la précaution qu'avait prise Guillaume de Mâcon, de réunir une troupe de tabellions exercés, pour leur faire écrire, à mesure qu'ils étaient prononcés, ses arguments et ceux de ses antagonistes (2).

L'Église d'Orléans pouvait aussi, vers ces mêmes temps, s'enorgueillir de ses évêques, et de ceux qu'elle avait donnés aux autres églises. Elle avait donné, au XIIe siècle, Odon de Tournai aux Flandres, et Maurice de Sully à Paris. Les archevêques de Bourges Jean et Guy de Sully, nous appartiennent aussi. Etienne Tempier, qui

(1) *La chaire française*, p. 27, 28 et 29.

(2) *Id.*, p. 329.

gouverna l'Église de Paris de 1258 à 1279, était encore un orléanais; et nous avons vu que le chancelier Jean d'Orléans, nommé par le Pape Nicolas III pour succéder à ce dernier, ne put se dérober à cet honneur, qu'en se retirant chez les Dominicains.

Le siège épiscopal d'Orléans est brillamment représenté au XIII[e] siècle. A Hugues succède Manassès le Grand, dont on a rapporté ailleurs la mort édifiante (1). C'était, dit notre vieil historien, un évêque porté de dévotion, qui assistait souvent au service divin de son église, voulant qu'il fût célébré avec solennité, si bien qu'il a fait plusieurs dons au chapitre pour cet effet (2). »

Puis c'est le Bienheureux Philippe Berruyer, que l'Église de Bourges allait bientôt nous enlever, lorsqu'il se fut retiré de notre ville, après l'avoir mise en interdit, à l'occasion des troubles des écoles. « Ainsi, dit Lemaire, l'Église d'Orléans fut privée de son favorable patron, que ses *Beruïers* jaloux de notre bonheur nous ravirent et firent canoniser et mettre au rang des saints pour ses mérites et miracles (3). » Il devait sans doute à la sainteté de sa vie, autant qu'à son éloquence, ses triomphes oratoires. Les contemporains nous parlent de la fascination que sa parole exerçait sur le peuple; il entraînait à sa suite des foules enthousiastes; ses auditeurs se pressaient autour de lui, quand il descendait de chaire, pour lui faire bénir leurs enfants, et se

(1) *Discours de réception* de M. l'abbé Roger, p. 11.
(2) *Histoire de l'Église et Diocèse*, p. 192.
(3) *Ibid.*, p. 194.

disputer, dans le fanatisme de leur admiration, la moindre parcelle de ses habits, ou pour gratter la place où il s'était tenu.

Ce fut probablement en souvenir de la prédication des Jacobins à Orléans, que ce prélat, qui montra toute sa vie une sollicitude particulière pour la distribution de l'enseignement sacré aux fidèles, établit les Frères Prêcheurs dans sa ville de Bourges, peu de temps après son arrivée (1).

Son neveu, Philippe de Jouy et Hilaire, lui succédèrent pendant bien peu de temps; en effet, en 1238, était consacré évêque d'Orléans ce Guillaume de Bussy, conseiller, compagnon d'armes et historiographe de saint Louis, dont les récents travaux de la cathédrale ont permis de découvrir les restes précieux (2).

Puis ce furent de grands noms noblement portés :

(1) *La chaire française*, p. 71.

(2) Au mois de décembre 1889, les fouilles occasionnées par l'installation du calorifère mirent à découvert, à l'entrée du chœur de Sainte-Croix, un cercueil contenant des ossements, des restes d'ornements épiscopaux, une crosse en cuivre doré d'un beau style et d'un travail fini, un anneau d'or sertissant un gros rubis, enfin une plaque de plomb, sur laquelle était gravée, en lettres gothiques, l'inscription suivante donnant l'authenticité à ces précieuses reliques :

HIC : IACET
GVILLERMVS
DE : BVXIIS : EPC
AVREL : OBIIT
ANNO : DNI : MCC
LVIII.

Robert de Courtenay, Gilles de Patay, Pierre de Mornay, Ferry de Lorraine.

Pendant que l'Église d'Orléans était ainsi gouvernée, et voyait se développer, dans un sol fertile, les germes qui lui avaient été confiés dans la première partie du siècle, la prédication florissait également dans le reste de la France.

L'épiscopat nous a laissé les noms de Foulques de Marseille, autrefois *joculator* ou troubadour ; de Jacques de Vitry, un des hommes les plus lettrés de son siècle, dont la parole, au dire de ses contemporains, remua la France, comme jamais de mémoire d'homme prédicateur ne l'avait remuée, et qui à lui seul nous a laissé plus de travaux remarquables que tous ses collègues ensemble ; de Jean Halgrin d'Abbeville, dont les sermons furent si répandus que l'on n'en compte pas moins de 50 recueils ; de Nicolas de Flavigny, comme lui archevêque de Besançon ; de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris et l'un des docteurs les plus remarquables de son Université, confesseur de la reine Blanche, et familier de saint Louis, qu'il détourna en 1245 d'un projet de croisade, dont l'opportunité était douteuse, et qu'il consola tour à tour de la perte de son fils aîné et de la naissance de sa fille ; ses œuvres complètes ont été imprimées à Orléans en 1674.

J'ai déjà nommé nos orléanais Philippe Berruyer et Etienne Tempier. Ce dernier fit ainsi, dans une allocution au Synode de son diocèse, l'éloge funèbre d'un autre remarquable évêque prédicateur, le cardinal Eudes de

Châteauroux. « Je ne sais s'il laisse sur la terre son pareil. »

Les évêques se montraient ainsi les véritables successeurs des apôtres, auxquels il avait été dit : Allez, enseignez les nations ; et l'on peut supposer que leur ardeur pour la prédication et leurs triomphes oratoires étaient pour beaucoup dans leur élévation à l'épiscopat. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles il nous reste moins de souvenirs des membres du clergé ordinaire. Les grands prédicateurs passaient vite au rang des évêques. Et puis, la nature même des sermons des *plebani* ou curés se prêtait peu à la rédaction, et leur ministère multiple leur ôtait le loisir de les préparer et de les écrire. Il doit cependant être fait mention de Foulques de Neuilly, le prédicateur des croisades et le réformateur des mœurs, dont la vie appartient plus encore au XIIe qu'au XIIIe siècle.

Parmi les dignitaires inférieurs de l'Église on remarque les chanoines Simon de Tournai et Etienne de Reims, les chanceliers de Notre-Dame de Paris et de l'Université, Maitre Prévostin et Etienne de Langton ; enfin le fondateur de la docte corporation, qui fut le cœur de l'université, et qui exerça, pendant quelque temps, avec le reste de la faculté de théologie, un pouvoir discrétionnaire sur les chaires de la capitale, Robert de Sorbon ; puis son ami fidèle et l'un de ses premiers collègues Pierre de Limoges, dont les volumineux recueils nous ont conservé non seulement les œuvres oratoires de leur auteur, mais encore les pro-

ductions les plus remarquables des prédicateurs de son temps.

Il a déjà été longuement parlé des Dominicains et Franciscains ; il suffit de nommer après leurs saints fondateurs, chez les premiers, les deux Henri de Cologne, Etienne de Bourbon, dont le répertoire à l'usage des prédicateurs offre un si grand intérêt, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Hugues de Saint-Cher, Guillaume Perrault, Humbert de Romans, enfin nos deux orléanais Jean et Gilles, et chez les frères Mineurs, saint Antoine de Padoue, saint Bonaventure, Hugues de Digne, Eudes Rigaud.

Les Cisterciens peuvent citer Alain de Lille, Adam de Perseigne, Elinand, et les Bénédictins de Cluny, leur abbé Barthélemy.

De tout ce qui précède, on peut conclure avec M. Lecoy de la Marche, que, si la chaire ne fut jamais plus grande au XIIe siècle, c'est véritablement le XIIIe qui est le vrai siècle de la prédication. Avant lui on trouve plus de réthorique mais moins de fécondité, après lui, si la quantité des sermons augmente, la qualité diminue. Au XIIIe siècle le sermon tient une place des plus importantes dans la vie publique et privée. *L'ars prædicandi, quæ est scientia docens de aliquo aliquid dicere*, renferme à peu près toute la rhétorique ; et le sermon prêché en tous les lieux, en toutes circonstances, et s'adressant à des auditeurs de toutes conditions, dont il entreprend la réforme ou la sanctification, offre le plus grand intérêt historique aux lecteurs de notre temps

avides de détails authentiques, sur les usages, les professions, le vêtement, le mobilier, la constitution féodale, l'état des esprits et des mœurs.

Un passage satirique de Gilles d'Orléans nous en a donné un exemple ; on pourrait multiplier ces exemples à l'infini, en puisant dans les recueils de sermons « *ad status* » rédigés pour toutes les classes de la Société. Ils présentent une vaste et riche galerie, où l'œil est attiré par cent tableaux divers ; et s'il importe de se rappeler pour porter un jugement sur cette époque, que la prédication comporte des critiques et non des compliments, il n'en est pas moins vrai de dire que ces portraits ont le mérite d'être pris sur le vif, et ressemblent à des photographies, qui seraient exhumées au bout de 600 ans, dans toute leur fraîcheur (1).

Durant la première phase du siècle, les prélats, les moines de Saint-Benoîst et de Citeaux jouent dans la chaire le rôle principal ; les Frères prêcheurs et mineurs ne les effacent que dans le second tiers, quand ils ont atteint tout leur développement. Dès lors on ne rencontre pour ainsi dire plus que ces religieux et les docteurs de la puissante Université de Paris. Et puis il ne faut pas oublier les anonymes nombreux, dont les œuvres nous ont été conservées, et dont plusieurs ne sont pas parmi les moins remarquables.

Chacune de ces classes de prédicateurs a donc eu ses sujets distingués, et compte ses triomphes oratoires. Il serait oiseux de décider entre elles qui a mérité la

(1) *La chaire chrétienne*, p. 341, 342.

palme. Mieux vaut suivre, en terminant, l'exemple qu'un très grand nombre nous ont donné. Ils réservaient souvent une histoire ou un exemple pour la fin, alors que l'attention est fatiguée et que les yeux s'alourdissent.

Certain novice, raconte Etienne de Bourbon, était entré dans l'ordre des Frères prêcheurs. Quelques religieux portant un autre habit, entreprirent de l'en faire sortir et de l'attirer dans leur propre communauté. Ils lui dirent beaucoup de mal de la règle qu'il avait embrassée, beaucoup de bien de celle qu'ils voulaient lui faire adopter. A la fin, fatigué de leurs obsessions, il leur adressa cette simple demande : « Notre Seigneur Jésus Christ nous a-t-il offert un exemple, un genre de vie supérieur à tous les autres? Sa conduite doit-elle être la règle de la nôtre? » — « Sans doute », répondirent-ils. — « Eh bien, je n'ai lu nulle part que Jésus-Christ ait été un moine blanc ou un moine noir, mais j'ai lu souvent qu'il fut un pauvre prédicateur. Or, j'aime mieux suivre ses exemples que les vôtres (1) ».

Si l'on ne veut pas conclure avec le héros de cette histoire, que Jésus-Christ, lui-même, fut le premier Dominicain, sa spirituelle réponse ne peut, en tout cas, qu'augmenter notre vénération et notre reconnaissance pour tous ceux qui nous distribuent l'enseignement de la vérité.

Vte Charles DE GASTINES.

(1) *L'esprit de nos aïeux*, Lecoy de la Marche, p. 44.

LES DU TILLET

SEIGNEURS DE LA BUSSIÈRE

(LOIRET)

A peu de distance de la ville de Gien, sur la route de Briare à Montargis, se trouve La Bussière (1), bourg de paisible apparence, dont les nombreux hameaux, disséminés au loin sur un vaste territoire, donnent à cette localité une importance qu'elle ne révèle point tout d'abord.

Bien que l'aspect du pays ne présente pas de caractère agricole sensiblement distinct des cultures du voisinage, car le sol est encore mélangé de sable, de marne et de terres noirâtres, la commune de La Bussière est devenue assez prospère pour former aujourd'hui un centre actif de foires et de marchés.

Quelques gâtines aux bouquets de bruyères, des

(1) La Bussière, qui s'écrivait aussi La Buxière, paraît avoir son étymologie dans les mots latins *busseria, buxeria*, qui signifient buissons, bruyères.

Plusieurs localités en France portent ce nom. Ce sont précisément des lieux boisés.

marécages et de nombreux étangs font que ce lieu se rattache naturellement encore aux plaines humides et ondulées du Gâtinais ; mais aussi, par la belle venue et l'étendue des bois, il se rapproche beaucoup en apparence des pays de Puisaye qui le touchent.

Non loin du village, sort des étangs du Ferri et de la Marionnière un joli petit cours d'eau, le Vernisson, qui fait tourner les moulins d'alentour, s'arrête, reforme des étangs et s'écoule capricieusement en sillonnant le vallon vers le Loing dont il est tributaire.

Mais ce qui donne à La Bussière un caractère tout particulièrement intéressant, ce qui captive en cet endroit notre curiosité, attire notre attention et nos regards, c'est le château, qui apparaît à l'extrémité de longues avenues ménagées dans le parc.

Nous allons essayer de le décrire, ensuite nous parlerons de certains seigneurs qui l'habitèrent.

En quittant le grand chemin de Briare, sur la gauche et au milieu du bourg, une rue conduit presque aussitôt à l'entrée principale, que décore une belle grille de style Louis XIV. Derrière, se développe une première cour, d'où l'on accède, en obliquant à gauche, vers un portail monumental surmonté d'un long toit avec campanile et horloge. C'est sous ce porche, à droite en entrant, que se rendait la justice, et le prétoire conserve encore une vieille peinture murale représentant le Christ, devant lequel on prêtait serment. A gauche, se voit l'ancienne prison garnie de meurtrières. En avant du portail, à une certaine hauteur, on aperçoit les traces d'un ancien balcon qui dominait

le pont-levis de la première enceinte et permettait de tenir en respect les assaillants en les écrasant de pierres. Bien que les fossés de cette première enceinte soient depuis longtemps déssséchés, ils n'en constituent pas moins une ligne de défense par leur profondeur et leur étendue. Ils enveloppent en effet un large espace, dont trois côtés sont garnis de longs et vastes bâtiments à l'aspect sévère ; les uns s'utilisent pour les dépendances, les autres, bâtis en briques croisillonnées d'un cachet architectural fort ancien, servaient à recueillir les dîmes.

Du grand portail que nous quittons, en contournant des massifs de verdure gracieusement disposés en parterre, nous venons aboutir par un pont de pierres jeté sur les eaux de la deuxième enceinte à la voûte qui traverse le grand donjon et qui introduit finalement dans la cour d'honneur du château. Là, non loin des degrés qui permettent d'accéder au perron, se voit, à l'angle de la terrasse, une margelle d'ancien puits, surmonté d'un arceau en ferronnerie artistique.

Le château, envisagé dans l'ensemble, comme dans les détails, offre de tous côtés, un aspect élégant et harmonieux. Son style rappelle surtout la jolie époque de la Renaissance. Il est bâti en briques et pierres et s'élance hardiment du milieu des eaux qui l'entourent, sur des pilotis en maçonnerie de deux mètres d'épaisseur. D'une part, il est isolé par l'eau de la deuxième enceinte ; de l'autre, par un magnifique étang s'allongeant en forme de miroir. Ici, se dresse fièrement le donjon seigneurial avec deux corps de bâtiments en façade, l'un à l'ouest, l'autre au midi, et

flanqués chacun de vieilles tours d'angle aux longs toits en pointe et se mirant dans l'eau. Dans la construction, tout est gracieux de lignes mais sobre d'architecture. Les ouvertures, garnies de croisillons, sont tantôt larges dans les grands corps de bâtiments, tantôt plus étroites dans les tours et bien disposées avec symétrie. Puis à fleur d'eau, tout en bas de l'édifice, se contourne en bordure un étroit promenoir qui rejoint la terrasse de la cour intérieure.

Ces dispositions donnent en général une perspective majestueuse sans avoir rien de sévère, et elles ont été merveilleusement complétées et encadrées par un parc de soixante-cinq hectares, clos de murs, dessiné et remanié par Le Nôtre (1).

Rien d'enchanteur comme ce joli séjour et rien de plus charmant que cette échappée de vue, si riante et imposante à la fois, surprise d'un coup d'œil à travers les fenêtres de la galerie du château. Le regard se plaît à s'élancer par de là l'étang vers ces grandes et superbes avenues taillées en ligne droite, qui longent les eaux ou viennent y aboutir en coupant la futaie.

Que dire encore des décorations intérieures? Riches et élégants panneaux, arceaux, corniches et volutes de la galerie, tout est bien de style et restauré avec goût. Mais il nous faut renoncer à plus de détails, pressé que nous sommes d'aborder notre sujet et

(1) Depuis 1814, ce domaine est la propriété de la famille de Chasseval. — Actuellement La Bussière est habité par M. le comte Léon de Chasseval et Mme la comtesse de Chasseval, née de Béthune.

n'ayant d'ailleurs voulu que présenter cette demeure, plusieurs fois modifiée sans doute depuis son origine. Celle-ci fut pendant trois siècles la résidence de sept générations d'une des branches de la famille *du Tillet*, dont nous voulons faire un rapide historique.

S'il faut en croire certaines observations archéologiques, relevées d'après les fondations mêmes, le château semblerait avoir été bâti, ou du moins commencé, au plus tard, vers la fin du XIIe siècle. Aussi voudrait-on en attribuer l'œuvre à la Maison des sires de Courtenay, alors souveraine dans les pays de Montargis, Château-Renard, Champignelles et autres lieux du Gâtinais et Sénonais. Mais on peut penser également que ce château est la création de quelque puissant seigneur de la Maison de Bar, dont les domaines couvraient une notable partie de la Puysaie et de l'Auxerrois, vers les XIIe et XIIIe siècles. C'est pourquoi nous resterons dans les conjectures, et, à défaut de documents plus anciens, nous en sommes réduits à chercher les premiers indices de la seigneurie de La Bussière dans une petite notice, insérée en 1789, dans un vieil almanach du diocèse de Sens, dont l'auteur prétend tenir la relation des témoignages traditionnellement transmis parmi les seigneurs de La Bussière eux-mêmes.

Les premiers seigneurs authentiquement connus de La Bussière auraient été les de Feins, puissants seigneurs dudit lieu (Feins, *fines Senonum*), qui habitaient près de là le château féodal de La Bergerie, aujourd'hui détruit.

Les de Feins appartenaient à une famille déjà fort

considérée, aux premiers temps du moyen âge, en noblesse et fortune. Etienne et Narjod de Feins vivaient en 1208 et 1234, ainsi qu'il ressort premièrement de cette citation dans la *Gallia Christiania* (Tome III, p. 228), « *Quiedam commutavit cum Stephano, domino de Fenis*, anno 1208 ». D'après le texte qui précède il s'agissait d'un échange avec la célèbre abbaye de Fontaine-Jean (1) (*Fons Johannis*), située non loin de Châtillon-sur Loing, en la commune de Saint-Maurice-sur-Averon. D'autre part, le Cartulaire de Fleury Saint-Benoist-sur-Loire fait mention de Narjod de Feins en 1234, et le qualifie également de seigneur de Dammarie-en-Puisaye et de Batilly (*Domna Maria Batiliacum*). En outre, l'abbé Lebœuf, dans son Histoire d'Auxerre, parle d'un marché passé en 1234, par le chapitre de Bernard de Sully, 60e évêque d'Auxerre, avec Odon, Scipion, Narjod de Feins.

Il faut croire que les seigneurs de Feins n'étaient en principe que des vavasseurs de Champagne. Devenus eux-mêmes très puissants, il se rendirent plus tard indépendants et maîtres des territoires voisins, dont faisait partie La Bussière. Ne seraient-ce pas eux qui firent alors construire le château ? Cette opinion paraîtrait, ce nous semble, la plus vraisemblable.

En 1391, La Bussière appartenait à Isabeau de San-

(1) Abbaye fondée en 1124 par les libéralités de Pierre de Courtenay, qui, ainsi que sa famille, y eut sa sépulture. — Au temps de la Ligue, ce monument fut brûlé par ordre et vengeance de l'amiral Coligny.

cerre, femme d'Arnoult de Bannay. Vers 1400, la seigneurie passait des mains d'Etienne Fromont, notaire de Charles VII, dans celles de Sire Mesmin de Boylesve (1), dont la fille, Jeanne, épousa Jean de Ganay (2). N'ayant pas eu d'enfant, Marguerite, belle-sœur de ce dernier, transmit à Messire Jehan de Brinon, son époux, les biens et seigneuries de sa famille. Jehan, leur fils, seigneur de Pontillaud et de La Bussière-les-Briare, Conseiller du Roi, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, épousa Jehanne Lhuillier, dont il eut une fille.

Celle-ci, Jehanne, du nom de sa mère, épousa, en 1518, *Jehan du Tillet*, qui, par cette union, devint premier de ce nom, seigneur de La Bussière.

Ainsi échut la seigneurie aux du Tillet.

Cette maison, dit saint Allais, est une des plus anciennes du royaume, et cette assertion est confirmée par les auteurs qui en parlent.

Des actes, remontant à l'an 1200, 1240, 1293 (3), produits en originaux et certifiés véritables et authentiques par le savant bénédictin Bernard de Montfaucon

(1) Descendant d'Étienne de Boylesve, chevalier, prévôt de Paris sous saint Louis.

(2) Il jouissait d'un grand crédit à la cour de Charles VIII et Louis XII, prit part aux guerres d'Italie, demeura à Naples à titre de chevalier, fut nommé ensuite premier président au Parlement de Paris par Louis XII (1505). — Grand chancelier de France (1507).— Il mourut à Blois (1552). — Sa famille a donné un évêque à Orléans. (*H. de Daniel*, t. VIII, p. 147.)

(3) Actes vérifiés (6-20 juillet 1738), par les sieurs de Lespare et Leroy, experts jurés écrivains.

mentionnent le nom de *du Tillet*. On le trouve écrit, soit en un mot *Dutillet*, soit ainsi *du Tilliet* ou *du Tilhet*. Cette famille est notée comme d'origine fort ancienne et de provenance de l'Angoumois. Guillaume, archevêque de Tyr, chevalier du royaume de Jérusalem parle d'un Guillaume du Tillet (1), chevalier de Saint-Jean, dans son Histoire Sainte, dite la *Franciade Orientale* (2), ce qui atteste la présence des du Tillet aux croisades. Sous Philippe Auguste, il est question d'un contrat d'échange entre Alexandre du Tillet, fils de Guillaume, avec Hério du Tillet, prieur et archiprêtre de Peyraï (1195) et, dès cette date, ils sont qualifiés d'anciens seigneurs de la Salle et de Raix.

Rien d'étonnant en vertu de cette vieille origine de l'Angoumois, à ce que les du Tillet aient naturellement cherché à se rapprocher de la Cour des Valois-Angoulême.

Nous allons les y suivre et nous indiquerons les rôles qu'ils surent si noblement remplir dans les lettres, l'histoire, la magistrature et les affaires publiques. Car la branche des du Tillet, seigneurs de La Bussière, s'est plus particulièrement distinguée dans la *Robe* que par l'*Epée* ; aussi, la désigne-t-on dans la famille par le nom

(1) Loc. cit., livre VI, cap. XII. (Traduct. de Gabriel du Préau, 1573.)

(2) Guillaume avait un frère, dont le nom est inconnu, mais son existence est prouvée par ses trois fils, Pierre, varlet, seigneur du Tillet, Arnauld et Étienne, varlets, possédant tous deux le fief du Tillet lors du terrier qui fut fait en 1240. Étienne eut un fils qui fit un partage avec son cousin germain, dont acte de l'an 1293.

de *branche du Parlement* (1). Celle-ci, offre d'ailleurs, à plus d'un titre, un intérêt tout spécial pour notre Orléanais. C'est pourquoi nous sommes heureux d'en rapporter le souvenir.

I

Afin d'élever à la magistrature des sujets qui en fussent dignes, les rois de France, dit l'histoire, n'admettaient que les noms de ceux qui s'étaient signalés par le mérite ou distingués par le talent. Ils les marquaient sur leurs tablettes et se réservaient le soin de les nommer eux-mêmes, dès qu'une vacance venait à se produire.

Or, la nomenclature des du Tillet, ininterrompue pendant près de trois siècles au Parlement de Paris est déjà un des plus beaux éloges qui s'inscrive en premier chef de la véritable noblesse de cette illustre famille (2).

(1) La famille s'est divisée en cinq branches, savoir : (Voy. *saint Allais*, t. XII, p. 145 et suiv.)

1° Branche du Tillet, dite *du Parlement*.
2° — de Loré, Gouaix et Marcay.
3° — de Montramé, vicomte de la Malmaison.
4° — de Vergnes, d'Aubevré, etc.
5° — de Villars.

(2) Titon (du Tillet), Everard, littérateur français, né le 16 janvier 1677, mort le 26 décembre 1762, prétendait que sa famille était anciennement alliée aux du Tillet, c'est pourquoi il fut autorisé à en prendre le nom.

Titon du Tillet est l'inspirateur de ce monument en bronze que l'on voit à l'entrée, à droite de la Bibliothèque nationale. Ce monument, dédié à Louis XIV, est désigné sous le nom de *Par-*

Jean du Tillet, premier de ce nom, seigneur de La Bussière, de la Salle, de Raix et autres lieux (1), était le second fils d'Elie du Tillet, secrétaire et contrôleur général des finances de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême et ennobli en cette qualité par Charles VIII, au début du règne sous la régence d'Anne de France (1484).

Reçu protonotaire-secrétaire du Roi (15 juin 1521), il fut greffier civil au Parlement par suite de la résignation de cette charge, consentie en sa faveur, par son frère aîné Séraphin. Celui-ci tenait l'emploi de son beau-père Nicole Pichon, à qui François Ier l'avait conféré par lettres patentes, en date, à Claye du 5 novembre 1518.

Nous verrons cette charge devenue dès lors héréditaire, pendant deux cents ans, dans la famille (2).

nasse français. Il fut exécuté par Louis Garnier, élève de Girardon. Il représente la montagne du Parnasse, ornée de lauriers, de myrtes et de palmiers. Le grand roi figure Apollon tenant la lyre. Il est assis au sommet. Au-dessous, les trois grâces sont représentées par Mmes de la Suze, Deshoulières et de Scudéry. Plus bas, Pierre Corneille est entouré de Molière, Racine, Racan et Lully, portant le médaillon de Quinault, Segrais, La Fontaine, Boileau et Chapelle.

(1) Sr de La Bussière, de La Salle, de Raix, de Gouaix-les-Provins, de Villars, de Puyrobert, de Moreuil-le-Guyon, d'Antaigues, de Villeplatte, de Boisruffier en Bretagne.

L'écu des du Tillet est *d'or à une croix pâtée et alaisée de gueules.* Supports : deux lions. Cimier : un lion issant. Devise : *Nil parum, nil nimis.*

(2) C'est par erreur que l'on a dit que la charge de greffier était restée 300 ans dans la famille. (V. *Véritable Estat de la France,* édit. de 1657). Note de François Janicon, avocat au Conseil du roi et député général des Églises réformées de Guyenne.

Par son office de greffier, Jean du Thillet avait l'entière disposition des registres de la Cour de Parlement. « Il sut si adroitement s'en servir, dit Scévolle de Sainte-Marthe (1), que ce fut du sein de ces vieilles et véritables archives qu'il tira la vraie origine des Français, l'établissement de leur monarchie, leurs lois fondamentales ». Et, confirmant ce dire, Louis de Régnier, S^r de La Planche (2) ajoute : « Remuant les anciens registres et panchartes du Parlement, commençant à les feuilleter et trouvant des actes de mémoire oubliés par nos historiographes, faits par nonchalance ou ignorance il se proposa d'en faire un recueil pour servir à la postérité. Ce qu'ayant fait entendre au Roy, il le trouva très bon.... Il eut lettres contenantes mandement très-exprès pour lui faire ouverture et laisser prendre ce qui lui ferait besoin, en quoi il usa d'une extrême diligence. Mais, ayant avancé la besogne, le Roy mourut sans que du Tillet eut recueilli le bien qu'il en attendait. »

Dans son dictionnaire historique et critique, Bayle fait ainsi l'éloge de du Tillet : « Il s'appliqua, dit-il, avec une diligence merveilleuse à illustrer l'histoire de France, et l'on peut dire que personne n'avait encore manié ce grand sujet, selon la place qu'il se forma. Il n'eut pas seulement en vue de recueillir un détail de guerre et d'événements généraux, il rechercha aussi

(1) *Gallia Christiana* (in elogiis), traduct. édit. de Paris 1644, p. 200. *Éloges des hommes illustres.*

(2) *Histoire de François II*, p. 372 et suiv.

les lois et ordonnances, la forme ancienne du gouvernement, la personne et la maison du roy... Il eût poussé, ajouta-t-il, beaucoup plus loin son travail, si la Cour l'eût soutenu dans les dépenses qu'il fallait faire, mais il se plaint d'avoir été obligé de s'arrêter, à cause qu'on ne le secourait pas dans les grands frais que ses recherches lui rendaient inévitables. »

Sans doute, les nombreux travaux auxquels s'adonna du Tillet, pour le grand profit de l'histoire et l'utilité de l'Etat et de la Cour, l'entraînèrent à de gros frais soit pour l'entretien des secrétaires qu'il employait, soit pour ses déplacements, et l'on conçoit qu'il ne pouvait pousser le désintéressement jusqu'à prendre toutes les dépenses à sa charge, mais il faut convenir que dans l'emportement de son zèle il exagéra ses plaintes. Il ne pouvait en effet avec une situation aussi lucrative que la sienne, être en telle pénurie d'argent qu'il semble le faire entendre dans son épitre à Charles IX, dont nous parlerons à propos de ses œuvres.

« S'il s'acquit beaucoup de gloire, nous dit Bayle,
« par cette exacte connaissance de l'intérieur du royaume,
« il amassa d'autre côté beaucoup de biens par sa grande
« assiduité à sa charge. »

C'est d'ailleurs ce que rapporte de Thou dans ce passage « *Qui (Johannes Tilius) curâ, diligentiâ et summâ in suo munere assiduitate, non solum ingentes opes sed veram gloriam... sibi comparavit* » Ce que Pierre de Saint Romuald traduit littéralement : « Non seulement il amassa de grands biens et par son soin, par sa vigilance et par l'assiduité qu'il apportait en sa charge,

mais il acquit encore une véritable gloire et plus grande que pas un français n'aurait auparavant acquise, par une exacte connaissance du droit et de l'antiquité des choses qui concernent le nom de Français. »

Un des principaux ouvrages que nous a laissé du Tillet et que La Croix du Maine considère comme nécessaire à l'histoire, est intitulé: *Mémoires et recherches touchant plusieurs choses mémorables pour l'intelligence de l'Etat et des affaires de France.*

Les historiens protestants du XVIe siècle, entre autres La Planche, racontent qu'à la mort de François Ier, Jean du Tillet, craignant de perdre sa charge (1), dont le produit était considérable, se fit présenter à Henri II par le connétable de Montmorency, auquel d'ailleurs il avait su rendre quelques services. Tandis qu'il étalait ses manuscrits sous les yeux du roi, survint le Cardinal de Lorraine, qui déjà au courant de la requête, aperçut en entrant quelques-uns des documents épars sur les tables. Quant au Connétable, peu homme de lettres, il en avait jusqu'alors pris médiocre souci. Il n'en fut pas de même du Cardinal, dont les yeux se fixèrent aussitôt sur les feuillets. Tout à coup son visage en prit

(1) On sait qu'à l'avènement d'Henri II, il y eut une immense curée de places d'honneurs et de pensions. En quelques semaines le nouveau roi dissipa près de 400,000 écus. « Il n'y avait, dit un contemporain, que les portes de Montmorency et de Guise pour entrer en crédit. » Ceux-ci, en effet, étaient les grands dispensateurs des offices et charges et les octroyaient largement à leurs amis.

mauvaise humeur et malgré la présence du roi, il se mit à *rabrouer* sévèrement Jean du Tillet de ce qu'il cherchait à révéler ainsi les secrets d'État et prétendait mettre en lumière des affaires tenues pour confidentielles, ajoutant que toutes ces sortes d'écrits faisaient plus de mal que de bien, et qu'il était persuadé que cette littérature ne saurait qu'encourager l'hérésie. On rapporte même qu'il alla jusqu'à accuser le greffier de déloyauté.

Celui-ci se défendit en suppliant le roi de faire examiner ses livres, mais le Cardinal voulut s'en charger, réclama les manuscrits, les mit sous scellés et les garda dans ses coffres.

Cependant le duc de Lorraine, quoique encore jeune, était un homme d'esprit déjà trop avisé pour ne pas pressentir qu'il allait se créer en du Tillet un ennemi redoutable peut-être même dangereux. Estimant donc jucicieusement que ce serviteur zélé était à même de lui rendre personnellement de bons offices dans les affaires du royaume, non moins par ses connaissances historiques que par ses intelligentes remarques, il le fit maintenir dans ses fonctions au parlement et chercha à se le concilier par des faveurs d'ailleurs méritées.

Louis de Régnier prétend que du Tillet profita de la situation et obtint du Cardinal une place de secrétaire intime pour un de ses frères, celui qui fut évêque de Saint-Brieuc et de Meaux. Mais en admettant le fait, il semble que l'indication dans ce choix ne pouvait qu'être agréable au duc de Lorraine, eu égard d'abord aux mérites et à la valeur réelle du sujet, puis par ce

motif que les deux frères ayant coopéré aux mêmes travaux il paraissait indiqué que le Cardinal préférerait s'assurer de la discrétion de chacun.

Jean du Tillet a donné en quatre volumes un *Recueil sous forme d'histoire et ordre de règne de toutes les querelles des trois lignées des rois de France avec leur voisins*, puis un *Traité des lois et ordonnances depuis la Salique,* et un ouvrage ayant pour titre *De ce qui concerne les personnes et les maisons royales*. Ces volumes sont restés manuscrits. Il les présenta à Henri II qui en retour de ses bons offices, lui fit assurer la première abbaye vacante d'un revenu de treize cents écus. Le brevet du 19 février 1557 est ainsi libellé: « Sa-
« chant quels peine, travail et diligence Messire Jehan
« du Tillet, mon notaire et secrétaire, greffier civil de
« la Cour de Parlement de Paris a ci-devant recueilli
« des titres anciens, choses mémorables... quelles dé-
« penses il y a jusqu'ici faites... etc , etc.

En outre, afin de faciliter ses recherches, le roi l'avait autorisé à se faire ouvrir le Trésor des Chartes et par lettres patentes à prendre communication non seulement des registres de la Chambre des Comptes mais des titres des églises et monastères dont il pourrait avoir besoin.

Son savoir lui gagna bientôt à la Cour un véritable crédit. Bayle rapporte que ce fut à son instigation que le roi rendit cet édit de 1553 (1er février) qui faisait défense de porter de l'argent à Rome pour l'expédition des bénéfices. (1)

(1) Le trafic des matières bénéficiales était devenu une simple

Il composa son *Traité de la Majorité du Roy*, en 1550, à l'instigation des Guises, travail assez difficile à conduire, eu égard à l'impopularité des inspirateurs. Ils s'en acquitta cependant avec érudition et grande habileté, démontrant d'après l'ordonnance de Charles V, passée dans le droit public de la Monarchie, que les rois étaient majeurs, en entrant dans leur quatorzième année et qu'ils pouvaient dès lors choisir librement leurs conseillers. Il couvrait ainsi la situation des Guises qui, attirés par Marie Stuart, jouissaient déjà d'un puissant ascendant dans les affaires du royaume et étaient en butte à la jalousie d'une partie de la Cour. La reine mère, peu connue, puisque Henri II l'avait tenue

affaire commerciale et avait pris des proportions scandaleuses. Un premier édit en dix-neuf articles parut en 1550, mais resta sans effet tant la chose était invétérée dans les mœurs. L'édit dont du Tillet fut le promoteur est celui-ci : (Ordonnances et Édits royaux par Pierre Rebuffé, an 1553).

Henri par la grâce de Dieu, roy de France... etc.

« Comme sur les remontrances à nous faites de la part des Archevesques, Évesques et Prélats de notre royaume et outre nos officiers et sujets, des abus et malversations qui se font et commettent ordinairement des expéditions de mastières bénéficiales et autres qui se font en Cour de Rome par le moyen des entremetteurs et solliciteurs d'icelles. Nous avons advisé y mettre réglement et ordre. Scavoir faisons que par advis et même délibération d'aucuns princes de notre sang et gens de nostre Conseil privé inhibons et défendons à toutes personnes quelconques résidant en cestuy nostre dit royaume possédant terres et seigneuries d'aucunement s'entremettre du fond desdites expéditions de Cour de Rome pour lesdites matières bénéficiales. »

« Donné à Paris le premier jour de février 1553. »

jusque là en dehors des affaires, était également forcée de s'appuyer sur le Cardinal pour tenir tête aux nombreuses intrigues qui menaçaient la couronne de ses fils. Etant donné la jeunesse et la faiblesse de caractère de François II, il fallait bien envers et contre tous soutenir les Guises qui détenaient en réalité tout ce qui restait de force au pouvoir royal. Du Tillet prouva donc à l'intention des princes de Bourbon et de Montmorency qu'il n'existait plus de descendants de Charlemagne. L'ouvrage fut imprimé par ordre du roi. Les mécontents et Condé à leur tête répliquèrent par de nouvelles récriminations. Ils fulminèrent de concert avec les Calvinistes par des libelles injurieux à l'adresse de l'auteur du *Traité de la Majorité du Roy* et chacun, pour se prévaloir, chercha des autorités dans l'histoire, alors assez peu ou plutôt assez mal connue, afin de répondre aux écrits de du Tillet. Ces publications, dit Bayle, dépassèrent toute mesure de discussion. On s'en prit à la dignité de l'auteur, révélant sur le motif de ses œuvres un caractère d'intérêt personnel. On racontait qu'il avait eu avec La Renaudie, chef de la conspiration d'Amboise un procès de longue discussion, à propos d'un détournement de six mille livres de revenus provenant de la cure de Champeners, en Angoumois. Finalement La Renaudie l'avait perdu, et on dit qu'il fut emprisonné à la suite de la condamnation qui devait le conduire à la peine de mort. (1) Mais le prince

(1) De Thou prétend que la Renaudie n'avait été condamné qu'à une grosse amende et au bannissement temporaire.

de Joinville, à force d'instances, était parvenu à faire élargir le détenu, d'où l'on conclut méchamment que du Tillet devait être reconnu comme implicitement coupable. (1)

Il n'y a pas de calomnies dont on n'ait usé contre du Tillet. On prétendait que pour prix de la protection des Guises, il vendait au Cardinal les secrets du Parlement et qu'il lui indiquait les moyens de recouvrer tous les duchés et grands fiefs, sur lesquels il y avait instance au palais ; qu'il obtint ainsi par faveur l'évêché de Saint-Brieuc pour son frère, et procura beaucoup de bénéfices à toute sa famille, à l'aide des titres dont il avait seul connaissance. C'est le protestant Louis de Régnier qui parle en ces termes, mais il est tenu pour suspect, ne serait-ce que parce que son histoire de François II ne parut que postérieurement à du Tillet. — Les écrivains dont la haine et l'esprit de parti n'ont pas dirigé la plume lui font au contraire honneur du plus grand désintéressement et de son intégrité. Les contradictions qui se remarquent dans les imputations dont on le charge suffisent d'ailleurs à sa justification. En outre, on a accusé Jean du Tillet d'avoir donné dans les erreurs de Calvin (2). Sans doute, au commencement de la Réforme en France, les nouvelles opinions séduisirent plus particulièrement les beaux esprits. Les premières conquêtes du protestantisme furent parmi les lettrés. Les jurisconsultes en général

(1) Varillas. (Commentaires de l'estat de la relig. et rép. L. VII°, folio 88, verso).

(2) V. Perroniana (aux mots Charlemagne et Calvin).

acceptèrent la Réforme, soit en secret, soit ouvertement Si Jean du Tillet subit d'abord l'influence de son entourage, d'autant plus naturellement qu'il avait eu Calvin comme précepteur dans sa jeunesse, il ne persista pas longtemps dans les idées de la nouvelle doctrine. Loin d'avoir en lui un soutien, les protestants ne trouvèrent qu'un redoutable ennemi. Ceux-ci l'ont même envisagé comme un persécuteur, car leurs écrits sont pleins de déclarations, où ils reprochent à du Tillet de s'être vengé sur eux avec méchanceté.

Jean du Tillet ne s'en tînt pas à ces débuts politiques. Encouragé, soutenu par les Guises, il fit paraître un nouvel écrit *Four l'entière maiorité du Roy très chrétien contre le légitime conseil malicieusement intitulé par les rebelles.*

Ces répliques s'imprimèrent, en 1560, à Paris et à Tours. Elles eurent du retentissement, bien que les historiens calvinistes affectent, à dessein apparemment, de n'en point parler, ou du moins, s'ils en font simple mention, c'est pour laisser entendre qu'il eut mieux valu, pour du Tillet, de ne point les écrire.

Lassé en définitive de tant de pamphlets dirigés contre lui, dégoûté du rôle ingrat qui le détournait de son genre privilégié d'études, surmené en dehors de sa charge par des polémiques qui n'étaient ni dans son humeur ni dans ses goûts, craignant peut-être de succomber infructueusement à la tâche, du Tillet éprouva bientôt pour les affaires publiques, en ces temps si troublés, une telle amertume, qu'il ressentit dès lors pour la politique un profond découragement.

Sa bonne volonté, quoique respectueusement dévouée au parti des Guises et du Roi, commençait à défaillir. Il n'eut plus qu'un désir, celui de reprendre et de poursuivre le cours de ses travaux historiques, si savants et si précieux, qu'il jugeait en lui-même autrement utiles au véritable bien de l'Etat. Toutefois, assurent les contemporains, on ne saurait trop dire combien ses écrits politiques contribuèrent à maintenir l'autorité royale contre les prétentions des rebelles. Ce fut en grande partie à du Tillet, ajoutent-ils, que le roi dut de voir son autorité et son pouvoir respectés. Ne trouve-t-on pas, dans cette appréciation de la conduite du greffier, un éloquent hommage rendu à la valeur de son savoir et à l'importance des libelles qu'il rédigea ? Aussi, quoiqu'il cherchât à se dérober, son rôle politique n'était point achevé. Les circonstances le rappelèrent dans la lutte.

Au début des guerres civiles, alors que l'on s'était déjà battu sur plusieurs points du royaume, les députés des Etats venaient d'arriver à Orléans, au milieu de l'effervescence générale. Le roi de Navarre et le prince de Condé s'y étaient donné rendez-vous, malgré les instances de leurs amis. A peine avaient-il franchi les portes de la ville, que les Guises, qui avaient des preuves manifestes, faisaient arrêter le Prince, comme complice de haute trahison.

Du Tillet fut désigné pour faire partie de la commission d'instruction du procès, et il n'en fallut pas davantage pour le rendre plus odieux à ses ennemis, et l'exposer à de dures représailles.

Ce ne fut qu'après la mort de du Tillet que l'on imprima ses œuvres, du moins la majeure partie. Ses enfants prirent ce soin, nous dit l'éditeur, dans une préface où il les remercie chaleureusement d'avoir permis de mettre en lumière des documents si précieux. Une première édition parut à Rouen, en 1577, pour Philippe de Tours, sous le titre assez singulier de *Recueil des Rois de France*. Une seconde (de Jacques du Puis) parut à Paris, en 1580, avec addition de figures, de portraits de roi et de pièces de monnaie. Une troisième édition enfin du même titre, et de moindre format, mais plus correcte et consciencieusement revue sur la minute de l'auteur, fut imprimée à Paris, en 1607.

Ces deux dernières éditions sont à la bibliothèque d'Orléans. Elles contiennent chacune le même ensemble d'ouvrages et dans l'ordre suivant : *Couronnes et Maisons* (des Rois de France). *Recueil des grands de France.* — *Annotations diverses.* — Puis, se trouve insérée une *Chronologie abrégée des faits et gestes politiques et militaires des roys de France.* Elle est signée de « Révérend Père en Dieu, Maistre Jean du Tillet, Évesque de Meaux, dont nous parlerons en son temps. On ne saurait expliquer dans ce même livre, le mélange d'ouvrages de deux auteurs, si ce n'est que l'un et l'autre ont travaillé dans le même ordre d'idées et dans le même but historique.

Le recueil des rois de France, ouvrage que l'on rencontre dans la plupart des bibliothèques, renferme en outre une *Histoire des Rois de France et d'Angleterre* avec cette addition : *Des pays et dominations d'Angle-*

terre. Vient ensuite une seconde insertion d'un travail de l'Évêque de Meaux et intitulé : *Chronique abrégée des roys de France, depuis Pharamond jusqu'à Henry II*. C'est un tableau chronologique et synoptique d'histoire fort remarquable de l'avis de tous les historiens. Cette chronique, interrompue à la fin du règne d'Henry II, a été reprise et continuée jusqu'en 1604, par des auteurs anonymes qui ont travaillé en collaboration et ont signé des initiales (L. S. D. F. D. C.). Nous trouvons, à la fin du volume, un *Traité des libertés de l'Eglise Gallicane* et plusieurs *actes de la Cour de Parlement concernant les privilèges*.

En tête de tout le recueil, et aussitôt après la préface de l'éditeur, se trouve une épître adressée au roi Charles IX, dans laquelle Jean du Tillet expose assez longuement ses doléances sur le défaut des subsides qui lui avaient été promis.

C'est pourquoi le Roi, voulant reconnaître « les bons et recommandables services rendus par lui et afin de l'indemniser des pertes et dommages qu'il avait pu souffrir durant les derniers troubles, » lui octroya l'office de Conseiller clerc en sa Cour de Parlement de Paris, vaquant ou prêt à vaquer par la mort de Nicolle Le Maître (18 mai 1568).

La Croix du Maine a omis de mentionner quelques autres ouvrages de du Tillet, probablement par ce motif qu'ils furent postérieurs à l'édition de la *Bibliothèque française*.

Du Verdier de Vaux-Privas, dans ses annotations et additions à ce travail, nous indique :

1° Un *Sommaire de l'Histoire de la guerre faite contre les Albigeois. Extrait du Trésor des Chartes.* Ouvrage (édit. in-8°) qui parut chez Robert Nivelle, en 1590, à Paris. — 2° *Mémoires et advis sur les libertés de l'Eglise Gallicane en 1551*, traité qui fut d'abord imprimé à Paris, en 1594, et plus tard joint au *Recueil des rois de France.* — 3° Un *Recueil concernant les lits de justice et séances des rois ès-cours de Parlement,* ouvrage inséré au tome II du *Cérémonial français,* par Godefroy, et attribué à du Tillet.

Citons encore une *Institution du père chrétien à ses enfants,* imprimée à Paris, en 1563, que l'on attribue également au greffier.

Par la simple énumération de ces œuvres, nous voyons que non seulement du Tillet acquît une science en documents historiques, inconnue jusqu'alors, mais qu'il eût une grande érudition des choses de son temps. C'est le premier qui ait imaginé de prendre l'histoire à ses sources véritables dans les circulaires et registres des parlements. Il ne se borna pas comme les chroniqueurs à ces légendes de guerre et d'événements généraux, qu'on pourrait appeler les squelettes de l'histoire, il fut consciencieux dans ses recherches, et c'est là son incontestable mérite.

Il appartient à cette école historique qui prit un grand développement avec Etienne Pasquier, l'auteur, en 1560, les intéressantes *Recherches de la France;* avec le président Fauchet, qui compulsait de son côté les *Antiquités gauloises* et les *Antiquités françaises;* avec les Pithon, qui entouraient leurs travaux de polygraphies,

tandis que leur ami Loysel commentait le droit français et que Jacques-Auguste de Thou se préparait à la grande histoire contemporaine, dont l'exécution remplit sa vie.

Le noyau de cette école était parlementaire et gallican. D'une part, du Tillet confinait au parti catholique. Les Pithon étaient protestants et Hotmann du côté extrême était, lui, le plus fougueux des révolutionnaires.

Enfin nous trouvons dans les *Mémoires concernant les Paires de France*, ouvrage qui parut au commencement du XVIII° siècle, de nombreuses références aux ouvrages de du Tillet. A leur appui, il est toujours appelé auteur célèbre et cité comme historien sincère.

De tout ce qui précède, il est permis de conclure, que malgré l'apparition d'historiens nouveaux et même considérables, les œuvres de du Tillet n'en sont pas moins demeurées des documents d'une valeur réelle, fondamentale et incontestée.

L'Orléanais est donc en droit de s'enorgueillir de compter parmi les personnages distingués qui résidèrent sur son territoire celui dont l'érudition fit un des hommes de marque appartenant à l'histoire.

Nous relaterons ici deux épisodes qui à cette époque eurent pour théâtre La Bussière. L'un d'eux surtout date dans les annales du Comté de Gien.

Au commencement des troubles civils qui, sous Charles IX, préludèrent aux fameuses guerres de religion, la ville de Bourges, assiégée par le roi en personne, avait capitulé et plusieurs chefs huguenots venaient de déposer les armes aux pieds du duc de Guise. « Cette « capitulation (31 août 1563) ne fut pas consentie par

« tous, dit Théodore de Bèze (1). Ains avec le plus de « soldats qu'ils peurent, se retirèrent à Orléans non sans « grand peine et perte de leurs gens. Quelques soldats, « combien qu'ils voulussent aussi se rendre à Orléans, « prendrent d'autres routes (2), de quoy les uns se « trouvèrent bien, les autres se perdirent : entre lesquels « y en eut trente ou quarante, lesquels étant travaillés « du chemin et ayant bien peu de poudre pour tirer, « furent surpris et cruellement massacrés par les gens « que Jean du Tillet, greffier de la Cour de Parlement « de Paris, tenait en sa maison de La Bussière, près de « Châtillon-sur-Loing ».

Pareille équipée n'était pas de nature à calmer les ressentiments de Condé vis-à-vis du greffier. Et cependant Jean du Tillet était bien innocent du fait. Retenu le plus souvent à Paris par les besoins de sa charge, il ne venait que temporairement dans ses terres de La Bussière et, y eut-il résidé pour lors, qu'il n'était pas dans son humeur d'encourager pareille tuerie.

Quoiqu'il en soit il fut, aux yeux des calvinistes, considéré comme moralement responsable et la vengeance des rebelles ne se fit pas attendre, comme nous allons le voir.

Qui ne sait qu'en ces temps de troubles civils on en était réduit à faire garder ses terres par des gens souvent les premiers venus, recrutés au hasard et par nécessité?

(1) Th. de Bèze, loc. cit. *Histoire des Églises réformées*, t. II, livre VII, p. 498-501.

(2) Le capitaine Noisy, rapporte l'abbé Lebœuf, se repliait alors vers Gien. Plusieurs de ses gens attaquèrent et pillèrent St-Brisson. Ce sont probablement les même troupes qui vinrent à La Bussière.

Ceux-ci obéissaient à un zèle capricieux et intempestif, généralement maladroit et compromettant. C'est ce qui advint en cette circonstance, pour les gens de du Tillet.

Plus tard, lors de la pacification d'Amboise (Mars 1563), quand un édit autorisa le libre exercice du culte réformé dans les seigneuries ayant fief de haubert et dans une ville par baillage, chacun vivant dès lors en liberté de conscience, Gien fut désignée aux calvinistes comme ville de sécurité.

Quatre années à peine de paix relative venaient de s'écouler. Les protestants méfiants et inquiets prirent ombrage de certaines menées de la Cour. Bientôt, leurs soupçons croissants, ils multiplièrent leurs assemblées, les tinrent secrètes et préparèrent de nouveau leurs armes (1).

Il y avait alors à Gien un certain Lambert Daneau (2) ex ministre protestant de Genève et savant professeur de théologie en matière de réforme. Non content de se signaler par le plus ardent prosélytisme et foulant aux pieds l'édit de pacification, il s'en prenait aux catholiques giennois avec une intolérance et une mauvaise foi telle, qu'il entravait obstinément les libertés et les droits incontestables de ceux-ci. Au prêche il ne cessait

(1) Les protestants de Gien se réunissaient, non pas dans la vieille et petite maison des Templiers, mais en haut de l'ancienne ville, dans des jardins clos où ils avaient un abri, là où existe encore une rue du Temple, qui a vraisemblablement tiré son nom de l'ancien lieu de réunion des calvinistes.

(2) Lambert Daneau, Danau ou d'Aneau (1580). (V. à la Bibliothèque d'Orléans). *Histoire de Daneau*, par Paul de Félix.

d'exalter l'animosité des siens au point qu'un complot se forma, de connivence avec un capitaine huguenot, le sieur de La Bordinière, qui se chargea d'ameuer des renforts et de diriger l'entreprise.

Nous empruntons littéralement le récit des faits à l'abbé Vallet, ancien curé de Saint-Louis de Gien et député de cette ville à la Constituante, lequel a réuni d'intéressants mémoires dans un manuscrit conservé à l'Hôtel-de-Ville de Gien. Ce manuscrit en deux volumes date de 1817, il est intulé : *Notes pour servir à l'histoire de la ville de Gien-sur-Loire.*

« Alors, raconte l'abbé Vallet, ils formèrent le dessein « de se rendre maîtres absolus de la ville et d'achever « de détruire les églises parce que leur ministre Lam-« bert Daneau qui a été ministre à Genève ne cessait de « leur dire que pour chasser les pigeons, il fallait « abattre les colombiers.

« Pour en venir à bout, le sieur de la Bordinière y « amena un grand nombre de ceux qu'on appelait *les* « *pieds-nus de Bourges* et les fit entrer par la porte du « pont, aidé de quelques habitants qui étaient du com-« plot. Ces sortes de gens n'épargnèrent ni le sacré ni « le profane.

« Les prêtres du pays, au nombre de quinze environ « s'étaient retirés avec quelques bourgeois au château « de La Bussière, situé à deux lieues de là dans le dio-« cèse de Sens, croyant y être en sûreté. Ils y furent « bientôt assiégés et le défaut de provisions les obligea « de se rendre.

« On ne peut sans horreur rapporter ce qui se passa

« à la prise de ce château, il est cependant utile de le
« faire pour la confusion des hérétiques et pour
« apprendre aux catholiques jusqu'à quel excès peut
« conduire l'esprit d'hérésie.,. On voit alors ces gens
« qui reprochent sans cesse aux Conciles catholiques
« de manquer à leur parole, violer sans scrupule le
« droit des gens et inventer des tourments inconnus
« aux tyrans les plus cruels. Ils avaient promis aux
« assiégés de leur sauver la vie, mais cette promesse
« n'arrêta pas la rage dont ils étaient transportés. Leur
« fureur alla jusqu'à leur couper les oreilles et les par-
« ties honteuses. Quelques-uns n'eurent pas honte de
« s'en faire une infâme parade et d'étaler ces masques
« de leur barbarie sur des chasubles ou autres orne-
« ments d'église dont ils s'étaient revêtus, criant de
« toutes leurs forces : *chapelets de papistes, à cinq sols*
« *la messe de la Bussière, à cinq sols !*

« On croit qu'ils jetèrent ensuite les corps de ces
« quinze prêtres dans les fossés du château. Il y avait
« entre autres un religieux de l'ordre de Saint-François,
« nommé Jean Parizot (ou Parigot), du couvent de
« Mâcon, qui était pour lors confesseur des Clarisses.
« Ce saint homme souffrit la mort avec une patience
« admirable. Il encouragea même les autres prêtres à
« endurer le martyre ayant été réservé pour le dernier.
« Tout ceci arriva le 18 octobre.

« On ignore encore aujourd'hui le lieu où les corps
« de ces illustres martyrs de la Bussière ont été mis. La
« plus commune opinion est qu'ils furent jetés dans
« les fossés du château de la Bussière. Il est surprenant

« que les catholiques qui leur ont succédé aient si fort
« négligé de s'informer au vrai de l'endroit où ces
« corps religieux (*sic*) ont été mis afin de faire passer
« à la postérité leur nom. Mais, j'ai entendu dire de-
« puis, continue l'abbé Vallet, à un Monsieur Billard,
« propriétaire du château de Chenevière, qui était dans
« le temps le régisseur de la terre de la Bussière, qui
« appartenait alors à M. du Tillet, étant chargé de faire
« mettre à sec les fossés du château pour les curer, on
« y trouva beaucoup d'ossements humains ; et que
« d'après l'opinion publique, étant bien persuadé que
« c'étaient les restes glorieux des martyrs de Gien, on
« les enterra honorablement dans l'église paroissiale
« des Augustins qui étaient curés de la Bussière. »

Ce récit a été mis en doute par Paul de Félice, historien de Daneau. Mais n'est-ce pas un pasteur protestant qui écrit et qui a tout intérêt à disculper ses corréligionnaires ? Aussi l'auteur conteste que le château de du Tillet ait été réellement envahi par des huguenots. L'abbé Vallet, dit-il, n'a pu emprunter cette anecdote qu'à l'abbé Lebœuf lequel dans son histoire de la Prise d'Auxerre (1) n'a fait que reproduire un mémoire de 1636 attribué au chanoine Boizon (2) de Gien. Cet unique témoignage ne lui suffit pas. Il ne veut même point admettre que les *pieds-nus* qui étaient des catholiques aient pu prêter main forte à des protestants.

(1) *Histoire de la prise d'Auxerre,* p. 259 et s. Édit. in-12, 1723, imprimée à Auxerre chez Troche (rare).

(2) L'abbé Lebœuf a emprunté ce récit, non seulement au chanoine Boizon, mais au Père Viole.

Sans s'occuper de savoir si à ces *pieds-nus de Bourges*, s'étaient joints des soldats huguenots pour le sac de La Bussière, le complot n'en fut pas moins dirigé, ainsi que les faits qui s'en suivirent, par un chef huguenot, avec des gens à la solde des calvinistes. Ces gens de sac et de corde qu'on nommait *pieds-nus* étaient sans religion et se tenaient à la merci de tous mauvais coups à entreprendre. De Bèze (1) dit lui-même que ces paysans que la misère et le désir de piller avaient fait se révolter, faisaient main-basse, il est vrai, sur les propriétés des huguenots; mais il ajoute « Je ne saurais assurer que ceux-ci n'agissaient pas de même à l'égard des catholiques. »

De Thou cite le château de La Bussière comme ayant tenu garnison catholique avant Mai 1569, ce qui est confirmé d'ailleurs. Or M. de Félice en conclut que cette garnison y était au moins depuis Mars 1568, et comme l'abbé Vallet a constaté suivant l'abbé Lebœuf que ces faits avaient été rapportés à cette époque (2) le récit perd à ses yeux toute vraisemblance puisqu'à dater

(1) *Histoire des Églises réformées*, t. II, p. 392.

(2) *Histoire de la prise d'Auxerre*, p. 264. « Car, quoique les « mémoires qu'on m'a fournis de Gien, et ceux qu'on avait fournis « au P. Viole, dès 1667, rapportent ces faits en 1568, il y a cependant plus d'apparence qu'ils arrivèrent en 1567, puisque « c'est dans le mois d'octobre qu'on place ces meurtres et ces ravages. Il faut donc supposer ici une de ces particularités qui « nous sont restées inconnues et nous contenter de dire qu'il est « certain que pendant l'été de 1568 la ville de Gien n'était plus « sous l'oppression des hérétiques. »

du 28 mars 1568, date de la paix et édit de Longjumeau, le pays devait être sous l'autorité des catholiques.

Assurément, au mois d'octobre 1568, ainsi que l'indique François de la Noue (fol. 147), Gien avait pour gouverneur Sarra de Martinengo, vénitien fervent catholique ; qui avec les troupes dont il disposait, aurait eu vite raison de la bande improvisée du capitaine de La Bordinière. S'il n'avait pu entraver le complot, il aurait au moins protégé la retraite de ceux qui se réfugiaient à La Bussière. Il n'est donc pas admissible que ces faits aient eu lieu en octobre 1568 mais bien le 18 octobre 1567, et pour s'en convaincre, M. de Félice n'avait qu'à poursuivre ses recherches dans l'abbé Lebœuf et à lire ce qu'ajoute l'abbé Vallet. « Il y a plus d'apparence cependant, qu'ils (les événements) arrivèrent en 1567, puisque c'est au mois d'octobre qu'on place ces meurtres et ces ravages (1). »

Nous ferons remarquer cette coïncidence des troubles de Gien avec la prise d'Auxerre, qui les précéda de quelques jours seulement. En effet, le sac de cette ville, raconté en détails par l'abbé Lebœuf, eut lieu dans la nuit du 27 au 28 septembre 1567. Au lendemain du

(1) Le gouverneur de Gien était alors Pierre Fortet, allié à la famille Odry. Il se convertit plus tard, fit reconstruire à ses frais la chapelle des Minimes en expiation de sa compromission aux pillages de la ville. Sur une pierre de ladite chapelle on lisait :

« *Hoc perfida immanis et sacrilega manus evertit* 1567.
« *Sed pia, Petrus Fortet prætoris judici curâ reparavit* 1599.
(Mém. du P. Viole.)

Il prit pour devise : *Initium sapientiæ, timor domini.* Ps. de David, 110, § 9.

triomphe de leurs coreligionnaires voisins, n'y a-t-il pas eu pour les protestants giennois et le fougueux Lambert Daneau, l'occasion indiquée pour un encouragement à la reprise des armes?

Quant aux ossements recueillis dans les fossés du château, il est assez difficile d'apprécier s'ils proviennent des restes des malheureux prêtres massacrés ou des soldats tués par les gens de du Tillet. Quoi qu'il en soit, ils ont été pieusement recueillis et inhumés, le sentiment public les ayant attribués aux victimes des protestants.

Trois ans après ces événements, mourait à Paris, le 2 octobre 1570, Jean du Tillet, dont la sépulture est à Saint-André-des-Arcs, dans le caveau de famille; car aucun des du Tillet ne fut enterré à La Bussière.

La mémoire du célèbre greffier nous est gardée surtout par les auteurs de son temps, notamment par ceux que nous avons cités. Nous ne mieux saurions terminer son éloge qu'en reproduisant la note que François de Belleforest lui consacre dans ses *Grandes annales françaises* (L. III f. 375) :

« La plus part ces considérations ay-je recueilly
« des mémoires de feu Monsieur le greffier du Tillet
« pour les sçavoir et très doctes et véritables, comme
« venans de la main d'un des plus rares hommes de
« notre siècle et lequel entendait (j'ose dire) le mieux
« les affaires du royaume que autre de sa robe. »

On ne pouvait rendre un plus juste hommage à la mémoire de celui que l'on considère comme un des novateurs, sinon le premier, en manière d'écrire l'histoire avec preuve et sincérité.

Un des frères de du Tillet était, nous l'avons dit, secrétaire intime du Cardinal de Lorraine. Celui-là publia également des ouvrages d'importance, au point qu'on le confond souvent avec Jean *l'aîné*; car c'est ainsi que l'on désignait le greffier, les deux frères portant même prénom.

Établir un parallèle entre ces deux frères serait insuffisant et même fort difficile tant il y a identification des mêmes personnages.

Leurs œuvres sont à la vérité pour la plupart entièrement communes. Ils traitaient mêmes sujets historiques et puisaient aux mêmes sources. Également érudits, ils poursuivent un même but, d'un commun accord, sans autre rivalité que la passion de leurs consciencieuses et savantes recherches. Ils n'ont qu'un égal souci, la vérité de l'histoire. A côté de leurs fonctions, leurs travaux les captivent aux prix de longs sacrifices, de labeurs, de mécomptes, mais ils s'encouragent réciproquement, ils luttent, ils témoignent qu'une ambition sans doute légitime n'est pas l'unique mobile qui les pousse, car ils ont le sentiment d'être utiles et ils se dévouent à leur œuvre.

C'est pourquoi il nous a semblé impossible de ne pas dire quelques mots de ce frère du greffier et de séparer l'un de l'autre dans la gloire littéraire qui rejaillit sur leur nom d'historien.

Après avoir rempli les fonctions de secrétaire protonotaire près le Cardinal, l'abbé du Tillet fut Évêque de Saint-Brieux (1553) d'où il permuta en 1564 avec Louis

de Brézé, Évêque de Meaux. « Il avait visité, dit de Thou (L. XLVII) avec l'autorisation du roi, les grandes bibliothèques des monastères et de différents lieux du royaume avant que celles-ci eussent été pillées et dispersées, et il put ainsi tirer, au profit de ses écrits, les monuments précieux qu'il livra au public. »

La Croix du Maine, en parlant des deux frères, s'exprime ainsi : « Ils furent aussi célèbres par leurs talents et leurs connaissances que par les places distinguées qu'ils ont occupées dans l'État » et plus loin « c'était, dit-il, deux hommes doctes et des plus diligens chercheurs d'histoire que pas un autre de notre siècle et de celles qui appartenaient à notre France », puis, parlant seulement de l'Évêque « J'ai entendu que cettuy-ci avaient la mieux fournie biblothèque et plus remplie de toute sorte de bons auteurs qu'autre prélat qui fut de son temps. »

C'est à lui, en effet, que l'on doit cette savante *Chronologie abrégée des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Henri II,* imprimée d'abord en latin en 1551, chez Michel Vascovan, puis en français par René Avril, à Paris, en 1553. « Je puis assurer, dit la Croix du Maine, de n'avoir point vu de chronologie si succincte et mieux ordonnée que cette-cy pour les affaires de France, tant il y a de belles recherches et diligentes observations de toutes choses mémorables contenues en cette œuvre. »

Scévolle de Sainte-Marthe (*in élogiis* p. 200) fait également le plus grand cas de cette chronique, qui

a servi de base et d'éléments aux historiens nouveaux.

Nous avons eu déjà occasion de mentionner cet ouvrage ainsi que la *Chronologie abrégée des faits et gestes politiques et militaires des Roys de France,* dans le volume intitulé *Recueil des Roys de France.*

Nous citerons aussi une édition très remarquable d'un travail attribué à Charlemagne sur le culte des images, que l'abbé du Tillet, non encore Évêque, publia en 1549.

C'est la première édition que l'on connaisse de cet écrit et elle est, paraît-il, extrêmement rare. Elle ne porte point de nom du lieu ni de l'imprimeur, et l'éditeur s'est caché sous le nom d'Elyas Phylira. En voici l'intitulé : *Opus Caroli Magni contra Synodum quœ in partibus Grœcis pro adorandis imaginibus stolidè sivè arroganter gesta est.*

Le cardinal du Perron accusa Jean du Tillet d'avoir publié ce manuscrit inconsidérément, prétextant qu'il était de nature à nuire à l'Église. Tel ne put être, ce semble, la pensée de l'auteur qui devait parvenir à l'Épiscopat. N'y a-t-il pas lieu de voir, seulement dans cette publication le zèle d'un historien qui ne sut pas résister au désir de mettre en lumière un document assurément curieux ?

Morery (T. III) donne la nomenclature de quelques travaux particuliers de l'Évêque. Nous citerons sommairement les plus marquants : 1° Un *Traité de la Religion chrétienne ;* 2° un *Traité de l'Antiquité et de la Solennité de la messe ;* 3° une *Édition des canons des apôtres et des treize conciles* (en grec) ; 4° *l'Évangile de*

saint Mathieu (en hébreu) ; 5° les *Œuvres de Lucifer de Cagliari ;* 6° le *Nouveau Testament* (1), etc., etc.

Possevin (2) nous dit que plusieurs de ces livres, notamment le dernier, furent désapprouvés par le cardinal de Bellarmin.

L'Évêque mourut le 19 novembre 1570, à un mois de distance à peine de son frère Jean. Or, peu de jours après, le 8 décembre, mourait aussi Jeanne du Tillet, née Brinon, en sorte que l'on vit cette triste et singulière coïncidence de la mort presque à même date, de deux frères, portant même prénom et ayant traité mêmes sujets ; on vit aussi la mort presque simultanée des deux époux.

Les trois défunts furent inhumés à Saint-André-des-Arcs, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Ces deuils arrivèrent à l'époque des fêtes données en l'honneur du mariage de Charles IX avec Élisabeth, fille de l'empereur Maximilien.

Les du Tillet avaient un autre frère dont nous dirons simplement un mot. Il était chanoine d'Angoulême et curé archidiacre de Claï en Poitou.

On raconte que Calvin, qui avait été son précepteur,

(1) Nous ignorons dans lequel de ses ouvrages J. du Tillet, parlant de Jeanne d'Arc, nomme sa mère Isabeau Vonltheur, au lieu de Vonthon, parce qu'elle était native du village de Vonthon, distant d'une lieue environ de Domremy. Mais nous avons relevé cette remarque, dans un Recueil de plusieurs inscriptions, proposée pour les salles où étaient les statues de Charles II et de la Pucelle. (Bibliothèque d'Orléans.)

(2) *Apparatus sacer Antonii Possevini*, p. 944.

fit tous ses efforts pour l'attirer dans la doctrine réformée (1). Retiré à Angoulême pour un séjour de deux ou trois mois, Calvin s'était installé tout naturellement chez son ancien élève. Là, il composait des exhortations qui étaient lues au prône des paroisses voisines « afin d'accoutumer peu à peu le peuple, dit Théodore de Bèze, à la recherche de la vérité. » Il parvint à persuader Louis du Tillet de le suivre à Bâle, où celui-ci finit par faire profession ouverte de la religion réformée. Mais l'Évêque découvrit la retraite du frère dissident. Il l'alla chercher en Suisse, et, après de sages remontrances et des exhortations fraternelles, il le persuada de rentrer dans le giron de l'Église catholique, dans les doctrines de laquelle il mourut.

Florimond de Rémond (*Histoire de l'hérésie*. Liv. VII) nous apprend que « de retour à Angoulême, du Tillet « ayant dit par ses lettres le dernier adieu aux opi- « nions de Calvin, fit publique abjuration de l'hérésie, « monta en chaire (car il était, dit-il, homme de savoir), « prêcha et décria le luthérianisme autant qu'il avait « désiré de l'avancer. »

Le cinquième frère du greffier se nommait Guillaume. Il fut conseiller clerc au parlement et mourut sans postérité. D'où il résulte que la descendance de cette branche ne se continue que par les enfants de Jean l'aîné, seigneur de La Bussière. De son mariage avec Jeanne Brinon, celui-ci avait eu huit enfants : *Jean*, protonotaire et secrétaire du roi, puis greffier civil au

(1) Morery, t. VI, p. 772.

Parlement, hérita du domaine et seigneurie de La Bussière. Ensuite venaient *Élie* (1), tige de la branche de Loré, de Gouaix et de Marçay, d'où est sortie, par son second fils, Jacques, une autre branche dite de Montramé, existant encore de nos jours. Conseiller au parlement (14 fév. 1569), grand maître des eaux et forêts, Élie avait épousé en premières noces Philippe Viole, de très illustre famille de robe, puis en secondes noces Marie Lefèvre. *Jacques*, troisième fils, seigneur de Puy-Robert, de la Salle et de Raix, entra au Parlement le même jour que son frère Élie, et devint abbé de Saint-Etienne de Dijon. Il mourut chartreux. *Louis* et *Séraphin* qui suivaient, étaient l'un, seigneur de Boisrufier, conseiller clerc au Parlement (28 Juin 1572), l'autre, abbé de Beaulieu (diocèse du Mans, 1560), et aumônier de la reine mère (13 septembre 1582). *Madeleine*, l'aînée des filles, épousa Jacques de Saint-André, conseiller du roi; *Marie*, la seconde, fut la femme de Pierre Séguier, seigneur d'Aubry et baron de Saint-Brisson; enfin *Charlotte*, la troisième, entra en religion chez les dames de Passaï.

(1) Élie devint seigneur de Gouaix par suite du partage de famille fait par acte du 8 septembre 1571. Il eut en outre les terres et domaines de Montramé et Servolles, situés au village de Provins. Il fut secrétaire ordinaire du Dauphin « *en considération des bons, grands et agréables services que son ami et féal conseiller, secrétaire greffier de la cour du Parlement de Paris, Mᵉ Jean du Tillet son père, lui avait par ci devant et des long tems faict en son dit État, faisait et continuait chaque jour*, etc. » (Lettres du roi 14 mars 1557.)

Jean du Tillet, seigneur de La Bussière, de Girolles, d'Arabloy de Fontenelle et Fonteneau, de Pannes, de La Mothe-Saint-Pryvé, de Pillouart, Noyen, Les Choux et Milletière eut, en 1552, la charge du greffe du Parlement et la garda cinquante-trois ans. Il épousa (13 septembre 1567), Jeanne de Nicolaï, fille d'Aymard Ier de Nicolaï, président à la Cour des Comptes.

Ce fut à cette époque (1595) que la seigneurie de La Bussière fut érigée en baronnie, en faveur de Jean du Tillet. Les de Guises ne furent pas étrangers à cette marque distinctive, en témoignage des loyaux et dévoués services qu'ils avaient reçus de cette famille.

Devenus barons, les seigneurs de La Bussière obtinrent *haute*, *moyenne* et *basse* justice.

Rappelons que c'était cette fameuse coutume de Lorris, du temps de Louis le Gros, confirmée pour Montargis par Louis VI (1155) et Philippe Auguste (1187), qui régissait la contrée, et chose vraiment curieuse, on retrouve encore, dans quelques vieux usages des pays de Lorris et Montargis, des traces de cette antique coutume aux ordonnances parfois bien bizarres assurément.

En ce qui concerne la mouvance des fiefs à l'égard de La Bussière, nous avouons que nous n'avons pu relever de documents pouvant nous instruire suffisamment à cet égard, et d'ailleurs, nous n'aurions pas voulu entreprendre une étude aux combinaisons d'ordinaire si compliquées et capricieuses, qui auraient dépassé peut-être les limites trop restreintes de ce travail. Nous savons que la baronnie de La Bussière relevait en plein

fief royal de par le comté de Gien, dont elle faisait partie (1). Les du Tillet étaient donc vassaux directs du roi, et ils lui rendaient directement foy et hommage.

L'érection en baronnie mit nécessairement plus en relief les seigneurs de La Bussière. Nous allons en juger par la situation qu'ils eurent dans le pays pendant les guerres de la Ligue.

En 1587 (12 sept.), Henri III vint à Gien pour prendre la tête des troupes qu'il y avait concentrées, voulant intercepter la route à l'armée d'invasion, qui descendait de Lorraine sur les rives de la Loire. Le roi comptait alors malicieusement faire battre d'abord les Guises par les reîtres. Le combat d'Auneau (24 novembre 1587)

(1) En 1199, entre Philippe Auguste et Hervé, seigneur de Donzi et Renault de Montmirail, son frère, il fut fait contrat en vertu duquel le roi permettait d'agir en sorte que la fille de Robert de Courtenay, comte de Nevers et d'Auxerre, épouserait Hervé et aurait le comté de Nevers. Ceux-ci devaient en retour céder au roi la chatellenie de Gien et ses appartenances. Hugues, évêque d'Auxerre, céda et transporta au roi (1203) le château de Gien, situé en son diocèse. Ainsi passa à la couronne le comté de Gien. Louis XI le donna à sa fille, épouse du connétable de Bourbon. Gien appartint ensuite à Louise de Savoie, mère de François Ier, puis à Catherine de Médicis et à Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti. Le duc de Chevreuse possédait Gien en 1646. Le chancelier Séguier en 1656. Pierre Séguier le transmit à sa famille. Gien passa ensuite tour à tour au duc de Sully, de Béthune, de Marie Alonguy de Rochefort, marquise de Nangis, de Louis-Armand de Brichanteau de Nangis, des seigneurs du canal de Briare, de Feydau de Morville, marquis de Dampierre, dernier comte et grand bailly de Gien avant 1793.

fut une déception, la Ligue avait triomphé, tandis que les Coligny, les Châtillon, les Condés étaient contraints de se replier, non sans regrets et grande jalousie. Le crédit des Guises s'en accrut sur les bords de la Loire et les du Tillet, toujours dévoués à leur parti, ne cessaient d'exalter autour d'eux la victoire des ligueurs, s'indignant de plus en plus du caractère du roi. Successivement les villes riveraines, et Gien fut du nombre, se déclarèrent déliées du serment d'obéissance, non pas par hostilité au pouvoir, mais par protestation contre la personne d'Henri III.

Après l'assassinat du duc de Guise au château de Blois (28 décembre 1588), le Parlement qui tenait pour la Ligue, déclarait la déchéance du roi. Peu après, du Tillet, greffier en chef du Parlement, fut délégué par ordre des Seize pour aller prendre à Gien la direction des opérations de la Ligue, et bientôt il sut se mettre en intelligence avec Claude de La Châtre, rallié depuis peu et alors gouverneur du Berry. Ayant reçu de lui l'assurance de recevoir de prochains secours, du Tillet réunit en secret ses partisans et prit possession du château de Gien (mai 1589). C'était le signal convenu. Aussitôt les ligueurs déployèrent leurs étendards sur les deux rives du fleuve, puis se répandirent en menaçant les calvinistes et les pourchassant à travers le pays.

N'ayant plus le soutien du duc de Châtillon, les protestants harcelés de toutes parts ne tardèrent pas à en appeler au roi. La Châtre fut révoqué (1) et Gien fut

(1) Puis rappelé à ses fonctions. En effet, le brevet de nomination de Claude de La Châtre est entre les mains de M. Boucher de

sommée de se rendre sur l'heure. Du Tillet eut beau encourager les siens à la résistance, les Giennois, intimidés par les menaces royales se résignèrent et se soumirent, abandonnant le seigneur de La Bussière, lequel fut contraint de se retirer vers Auxerre avec sa suite qu'il garda comme milice.

Malgré cette soumission, Gien n'en reçut pas moins quelque temps après une garnison dans ses murs, et son baillage fut transféré à Bléneau dans la seigneurie de Courtenay.

L'abbé Lebœuf ajoute dans les *Mémoires d'Auxerre* (1): « Plusieurs sortirent de la ville (Gien) et comme ils « voulaient tenir le parti de la *Sainte-Union*, ils vin- « rent demeurer à Auxerre, proche le faubourg de « Saint-Amatre, du côté de Villefargeau. De ce nombre, « fut le sieur du Tillet, seigneur de La Bussière, « greffier en chef du Parlement de Paris ».

A la tête des compagnies de ligueurs, qu'il entraînait derrière lui, il s'en prenait sur son passage à tous ceux qui refusaient de le suivre et il mettait à sac les bourgs et villages récalcitrants (2).

Molandon (d'Orléans) et est ainsi conçu : « Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant-général de l'État royal et couronne de France..., nomme le sieur de La Chastre, chevalier de l'ordre, capitaine de cent hommes d'armes, bailly et gouverneur du Berry..., comme gouverneur d'Orléans à la place du comte de Cheverny.

« Donné au camp de Maignières, le 26 février 1592. »

(1) *Mém. d'Auxerre*, t. III, p. 434 et s. Abbé Jean Lebœuf, chan. d'Aux. (1687-1760), membre de l'Académie des Inscriptions.

(2) *Histoire de Sancerre*, ch. XVII, abbé Poupard.

Un mois après, les ligueurs Auxerrois apprenant que le château de Mailly-la-Ville (1) tenait pour le roi, firent amener deux grosses pièces de canon récemment fondus et se préparèrent à assiéger la forteresse. A la veille de combattre « pour avoir victoire, disaient-ils, sur les ennemis de la religion et de la Sainte-Union » les ligueurs, suivant la coutume, se mirent en procession solennelle (15 juillet 1589).

Le Sire de Jaulges avait pris la direction des opérations du siège et Jean du Tillet, avec les compagnies qu'il commandait, se portait aussi sur Mailly. Le château fut sommé de se rendre mais il refusa. Alors l'attaque fut donnée et il fut pris d'assaut (2).

C'est ainsi que nous voyons les barons de La Bussière luttant contre la Réforme non plus seulement par leurs écrits, mais les armes en main. L'on pourrait croire que c'est un rôle de partisans qu'ils jouent à l'égard des Guises, auxquels ils doivent beaucoup, mais c'est un sentiment traditionnel de droiture qui les guide. Ils combattent l'hérésie en même temps qu'ils défendent les vrais principes du pouvoir et ils ne craignent pas de s'opposer au roi lui-même qui les méconnaît.

Après l'avènement d'Henri IV, quand les événements politiques semblèrent reprendre à l'intérieur une tournure pacifique, car on était las de guerres, Jean du Tillet s'occupa de réparer sa demeure de La Bussière et ses domaines qui avaient considérablement souffert pendant

(1) Mailly-la-Ville est située sur la rive gauche de l'Yonne, à l'ouest d'Auxerre.

(2) *Mém. d'Auxerre*, abbé Lebœuf, loc. cit., p. 435.

cette longue période de troubles. On lui attribue pour le moins la réfection totale de la partie centrale du château qui, d'après M. Loiseleur, ne saurait remonter à une date antérieure. Les travaux qu'il entreprit furent achevés par son fils Jean, deuxième baron de La Bussière, seigneur de Nogent-les-Montargis, de Milleron et de Chenevières-le-Châtillon.

Protonotaire secrétaire du roi, et par hérédité greffier civil au Palement, celui-ci jouit de cette charge pendant soixante ans, en outre, Louis XIII le nomma conseiller en ses conseils d'État et particuliers. Animé de pieux sentiments, très généreux et bienveillant, il s'occupa d'œuvres charitables et entreprit à ses frais la construction d'une église pour remplacer l'ancienne chapelle seigneuriale, pillée et détruite par les protestants. Cette église d'architecture sobre, d'apparence plutôt romane, n'a pas été rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle à l'entrée du château et dans l'enceinte, mais non loin de là et le long du grand chemin. Elle est dédiée à la Vierge Marie de La Bussière *Sancta Virgo de Busseria*. Tel est le vocable sous lequel elle est désignée. Toutefois, on y célèbre encore la fête de Saint-Germain, ancien patron de la paroisse. En 1845 (1), des bas côtés ont été ajoutés à l'église, qui déjà fort étroite, peut maintenant contenir trois cents personnes environ.

A droite du porche d'entrée, Jean du Tillet fit faire un prieuré dont on voit encore les bâtiments claustraux

(1) C'est M. Habert, curé, qui a fait exécuter en partie ces travaux et pour le tiers, à ses frais.

qui ont été agrandis il y a un demi-siècle et servent aujourd'hui de local pour les écoles chrétiennes (1). Antérieurement à ce prieuré, il existait un asile plus modeste, où les du Tillet avaient primitivement installé des Oratoriens (6 décembre 1616), qui demeurèrent là avec desserte de la cure pendant vingt-deux ans. A ces prêtres réguliers succédèrent des religieux Augustins de la Province de Bourges, communauté de Saint-Guillaume de Tolentin, moines réformés par autorisation du pape Jules II (2). C'est alors que Jean du Tillet établit ces bâtiments plus vastes dont nous parlions afin de recevoir les nouveaux moines au nombre de huit et qu'il dota dignement pour l'entretien de leur prieuré et de l'église.

On trouve aux archives départementales du Loiret, un volumineux dossier (non encore classé), contenant la procédure qu'entraîna la substitution des RR. PP. Augustins aux Oratoriens tant pour l'installation au prieuré que pour la desserte de la cure. Ces pièces sont très curieuses (3).

(1) Bâtiments achetés vers 1830, à MM. de Lafarre et Favier, par le comte de Chasseval. En 1845, M. le comte de Chasseval y a installé des religieuses chargées de l'éducation de la jeunesse, et du soin des malades et des pauvres.

(2) Bulle : *Etsi veniendum.*

(3) Indication des documents principaux relatifs à la procédure dont il s'agit :

a) Extrait des actes de l'assemblée générale de la Congrégation de l'Oratoire (sept. et oct. 1634).

b) Procuration du Père de Gondrin, supérieur des Pères de

Nous ne pouvons passer sous silence la description originale que le vénérable Prieur de Ferrières nous donne du château de La Bussière et du prieuré. « Du « côté de Gien, nous dit dom Morin, sur le grand che- « min de Lyon à Paris est la baronnie de La Bussière « appartenant au sieur du Tillet greffier en chef du « Parlement. Son père Jean du Tillet fit bastir le chas- « teau et la maison qui est très belle et superbe. Y a « un parc d'une lieue environné tout de fortes et hautes « murailles, outre ce qu'il y a jardins, prairies, fon- « taines, le tout enceinct de murailles. En ce lieu « l'an 1615 fut basty un couvent des Pères de l'Ora- « toire (1) par le sieur du Tillet avec une magnifique « église et les a pourvues et fondez de huict cents « livres de revenu pour les entretenir audict lieu où ils « sont au nombre de huict prestres. »

La bibliothèque d'Orléans possède entre autres deux livres de vieille et précieuse édition qui appartenaient

l'Oratoire, pour faire le désistement de la cure de La Bussière entre les mains de l'Archevêque de Paris.

c) Acte notarié pour la remise de la maison des Oratoriens de La Bussière.

d) Contrat de messire du Tillet, seigneur de La Bussière, avec les Augustins.

e) Lettres-patentes du roi autorisant l'établissement des Augustins de La Bussière.

b) Lettre-ordonnance de Mgr Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, autorisant la desserte de la cure de La Bussière.

(1) Dom Morin fait erreur. Ce sont les Augustins qui sont venus s'installer à La Bussière en 1615 et non les Oratoriens qui quittaient à cette date.

à ces moines de La Bussière. L'un (coté A. 2757) a pour intitulé *Tractatus corporis Christi.* C'est un petit volume un-16, simplement relié, portant comme inscription manuscrite à la main à la première page : *Augustinorum conventus Sanctæ Mariæ de Buxeris.* L'autre volume (coté D. 1260) est d'un format in-12 et a pour titre : *Parthenices Catharinariæ fratri Baptistæ Montacui ab Ascentio familiariter exposita.* Une note manuscrite indique que c'est un don fait aux Pères Augustins. Ces deux livres sont du commencement du xv[e] siècle. Le second porte la date de 1459. Tous deux sont remarquables par l'originalité de leur composition primitive et leur impression en caractères gothiques.

Non loin de La Bussière, à trois kilomètres environ existait un autre prieuré distinct du précédent et denommé Prieuré de Saint-Fiacre en Hurepois (1) dépendant de l'abbaye de Flotin, près Boiscommun. Cette célèbre abbaye appartenait à des Augustins mais de la réforme autorisée par bulle

(1) On ne s'explique pas cette désignation *en Hurepois,* car les historiens et anciens géographes placent le Hurepois en Seine-et-Oise, pays et environ de Corbeil. Cependant nous lisons dans Dom Morin, livre I, p. 7 : « Le Hurepois est séparé du Gâtinais par le Vernisson qui se jette dans le Loing à Montargis et d'autre part il confine au pays de Puisaie et à l'Auxerrois. « La stérilité du « pays, ajoute-t-il, est suppléée par la fécondité prochaine de « l'Hurepois, que Papirius Masson, en sa description de la France « par les fleuves, appelle *Vraporium fœlix regio,* Région de « l'Hurepois heureuse à cause qu'il abonde en toutes sortes de « commodités pour la vie de l'homme. »

d'Alexandre III. Ce prieuré de Saint-Fiacre fut construit ainsi qu'une petite chapelle y attenant, par le prieur de Flotin lui-même, qui s'était réservé le droit de nommer le chapelain, tandis que les chanoines réguliers de Saint-Jean de Sens, fondateurs de la grande abbaye, possédaient les autres droits de patronage.

La vie plus pacifique de ce Jean du Tillet, deuxième baron de La Bussière, se partagea entre les soins de sa charge, et les œuvres de charité qu'il prodigua autour de lui. L'historien Bayle en parle. « Il rendit son âme à Dieu, dit-il, après une longue maladie qu'il supporta patiemment. Il est loué très particulièrement de ce qu'ayant donné pendant sa vie plus d'un million d'or en charités, aumônes et libéralités, on ne trouve nulle part le nom ni les armes de Jean du Tillet baron de La Bussière. » Cet éloge de sa générosité et de modestie est encore un titre de gloire à l'actif de cette illustre Maison.

Il mourut sans alliance à l'âge de 78 ans et six jours en décembre 1646 (1).

II

Après avoir suivi les seigneurs de La Bussière pendant cette époque aussi brillante qu'agitée de la Renaissance, nous les verrons encore, au temps du grand siècle, toujours mis en évidence par les honneurs

(1) Voir une procuration de J. du Tillet (1635). Archives du Loiret, A. 1619, S. A.

qu'ils reçoivent et les hauts emplois auxquels ils sont appelés.

S'ils n'ont pas atteint l'érudition des deux Jean du Tillet les savants historiens, ils ne déméritèrent pas de l'illustration acquise à leur nom ; c'est pourquoi il nous paraît assurément digne de remarque de constater, dans la descendance de cette famille, ce caractère, ce type particulier de la vieille noblesse de robe d'autrefois, qui savait religieusement garder intactes les solennelles traditions des anciens Parlements. N'était-ce pas avec un soin jaloux que la magistrature d'alors transmettait de père en fils l'hérédité des charges, en considérant cette longue généalogie parlementaire comme leur apanage inviolable et sacré? Avec les mêmes sentiments d'honneur, de droiture et de fierté légitime, ils se léguaient souvent encore l'hérédité du talent. N'avons-nous pas assurément dans l'Orléanais bien des familles qui appartiennent ou se rattachent à cette belle et vieille école des parlements et dont les membres n'ont certes pas méconnu le précieux héritage de leurs aïeux. Aussi nous nous plaisons à admirer dans les seigneurs de La Bussière cette succession d'hommes distingués qui, durant près de trois cents ans, remplirent leur charge avec une si haute dignité et méritèrent une si noble et si juste considération.

Il semble véritablement que le nom de du Tillet, pris à côté des grands noms parlementaires soit, sinon aussi illustre, du moins aussi familier pour ainsi dire dans les annales du Parlement. Et en effet, au bas des actes de la Cour de Paris, ne trouvons-nous pas sans

cesse apposée, sous le sceau du greffe, la signature d'un du Tillet, surtout avant le partage de la charge en quatre offices?

A la mort du précédent Jean du Tillet, décédé sans alliance et sans postérité légitime, La Bussière revint à la veuve de son frère puiné Élie, maître d'hôtel ordinaire du roi et conseillers au Parlement (17 juillet 1606), Celui-ci avait épousé Françoise Faulcon (Falco de Falconi) de très nobles maisons de France, au sujet de laquelle Dom-Morin s'exprime ainsi: « Le premier (de cette famille) qui descendit en France pour l'habiter « en Provence et de là à Montpellier en Languedoc, « estait un nommé Falco de Falconi, Mary de Charlotte « Buccelli qui laissèrent plusieurs enfants entre autres « François Faulcon qui naquit à Montpellier et fut homme « de rare et singulier esprit et mémoire admirable, « qui suivit l'église et fut évesque d'Orléans et depuis « de Mâcon; dès sa jeunesse il fut employé en de « grandes affaires et de négociations par le roi Fran- « çois Ier et le pape Léon X et Clément huictième: il « décéda en septembre l'an 1565. Il était oncle du sus- « dit Claude Faulcon, président de Bretagne, lequel « outre le président de Ris, laissa une fille nommée « Françoise Faulcon, dame de La Bussière, veuve de « feu Elie du Tillet, lequel mourut l'an 1627 en fé- « vrier, à Rome. »

Par cette date nous calculons qu'Elie mourut à peu près dix-huit ans avant son frère aîné, ainsi il ne fut jamais châtelain de La Bussière. Devenue veuve, la femme d'Élie hérita toutefois de la sei-

gneurie, quoiqu'il existât encore un autre frère du nom de Séraphin, mais celui-ci, après avoir été maître de camp d'infanterie du roi, entra dans les ordres et se fit Capucin. Or, du mariage d'Élie avec Françoise Faulcon il y avait eu quatre enfants, seule postérité de la génération précédente, à laquelle revint la Bussière.

Jean, l'aîné, fut le troisième de ce nom baron de La Bussière. François, le cadet, seigneur de Pannes et autres lieux, épousa Charlotte de la Fin et mourut en 1673 (3 janvier). Jean Élie, troisième fils, fut chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (26 mars 1624) et conseiller d'Etat avant le 23 février 1633). Par acte du 18 février 1627 son frère aîné lui avait fait don d'un revenu de 300 livres de revenu. Une fille du nom de Madeleine épousa (1631) François Bon, dit de Montbel (1)

C'est à cette époque que les du Tillet firent bâtir, non loin de La Bussière et près d'Escrignelles, un château appelé le château du Bois et dont il ne reste plus traces que des fossés de l'enceinte. Ils possédaient aussi le vieux château féodal de Pontchevron, près d'Ouzouer-sur-Trézée, qui avait jadis appartenu, vers 1259, à Godefroy de Pontchevron, archevêque de Bourges. Ce château était construit sur pilotis et au milieu d'un étang, ce qui en rendait l'accès difficile en cas de siège et avait une grande analogie avec les dispositions que nous avons décrites du château de La Bussière. Le vieux château de

(1) Il prit ce nom de la famille de Montbel à laquelle il était allié.

.e
ise
aron
Serri-
rie de

marquis
iale,
une
. A la
des du
ceux des
Tillet est
34

Pontchevron a été malheureusement rasé depuis peu d'années.

D'un premier mariage avec Jeanne-Claire Picart, Élie du Tillet avait eu une fille, du nom de Jeanne, qui épousa (19 juillet 1667) Messire-Antoine Turgot, qualifié chevalier, seigneur de Lanteuil, Sainte-Claire, Sainte-Honorine et du Mesnil Gondouïn (Normandie). Il était conseiller du roi en ses conseils, intendant de Limoges; et mourut doyen des maîtres d'hôtel ordinaires du roi.

D'un second mariage avec Marguerite Frezon, Élie eut un fils, Charles.

C'est en sa faveur que Louis XIV érigea en marquisat la baronnie de La Bussière (1679).

Les parchemins sont ainsi libellés : « Considérant et « voulant récompenser les services du sieur Charles du « Tillet et ceux que les rois, nos prédécesseurs, ont « reçus, depuis près de trois cents ans de ses ancêtres, « tant en notre Cour de Parlement, notre Chambre des « Comptes de Paris, que dans nos armées, où ils ont « toujours rempli, depuis ce temps, les charges et les « emplois les plus considérables ; Considérant d'ailleurs « l'ancienneté de la maison des du Tillet et qu'elle est « alliée à plusieurs maisons illustres de notre royaume « et voulant, pour ces causes, perpétuer leur nom et « mémoire et faire connaître combien nous avons en « estime les personnes qui en sont dignes, éri- « geons, etc. ».

Charles du Tillet, premier marquis de La Bussière, baron de Pontchevron, seigneur de Nogent, de Mille-

voye, de Chenevières et du château de Blois eut une brillante carrière, si l'on en juge par tous les titres qui lui furent décernés et les charges et offices dont il fut investi. Conseiller au Parlement de Paris (1er Mars 1674) il fut, quelques jours après, promu Conseiller du roi en tous ses conseils (27 avril suivant).

Voulant « reconnaître les longs et agréables services que Lui et ses prédécesseurs avaient reçu de la famille du Tillet pendant plusieurs siècles », Louis XIV lui octroya les fonctions de Maître des requêtes ordinaires de son hôtel par provision du 1er mars 1685. Il reçut plus tard, à l'occasion de cette charge des lettres d'honneur, datées du 8 mars 1693. Puis il fut pourvu des titres de Conseiller d'État (20 avril 1685) et de Président au Grand Conseil (30 mars 1690).

Par son alliance avec Marie-Jeanne Brunet, il acquit des biens considérables qui, réunis aux domaines déjà fort étendus du marquisat, le mit à la tête d'une immense fortune. Son épouse Jeanne Brunet, marquise de la Bussière, était fille de Jean-Baptiste Brunet, baron de Chailly, Chérisy, Toisy-le-Désert, seigneur de Serrigny et autres lieux, lequel avait épousé Marie de Cadolu.

En témoignage des libéralités des barons et marquis du Tillet, nous trouvons dans la chapelle seigneuriale, à droite du sanctuaire de l'église de la Bussière, une plaque commémorative en marbre ainsi disposée. A la partie supérieure se voient les blasons accolés des du Tillet et de Frezon, et dans la partie inférieure ceux des du Tillet et des Brunet de Chailly. L'écu des du Tillet est

écartelé, le centre est chargé de la croix patée et alaisée. A dextre en chef et à senestre en pointe, est un chevron brisé, chargé de trois molettes d'éperon. En regard, apparaissent trois larges poissons en triangle, la queue en pointe de l'écu (1).

Sur la pierre on lit :

« A la gloire de Dieu,

« Messire Charles du Tillet, chevalier marquis de La « Bussière, seigneur d'Arabloy, Adon, Pannes, Girolles, « Montboin, Nogent, Chenevières, Milleron, Lamothe- « le-Val, Saint-Privé, Chasteau du Bois et de Boismo- « ran, Conseiller du roy en tous ses conseils, maistre « ordinaire de son hôtel, président en son Grand « Conseil et dame Jeanne-Marie Brunet son épouse, à « l'exemple de Me Jean du Tillet, chevalier conseiller « du roy en ses Conseils d'Estat et privés, greffier en « chef du Parlement, leur grand oncle, fondateur du « couvent de religieux Augustins du bourg de La « Bussière et pour la plus grande gloire de Dieu et « l'édification des âmes des habitants de la paroisse ont « donné et augmenté aux religieux dudit couvent les « somes de deniers et autres biens mentionnés au « contract qui en a esté passé devant Gallois et « Caillet, notaires à Paris, ce dernier janvier 1686, « moyennant quoy les religieux dudit couvent ont

(1) La croix patée ou pattée est le symbole de la croisade. Les molettes d'éperon sont les attributs des anciens chevaliers.

« reconu le susdit seigneur et dame du Tillet et leurs
« enfans et leurs descendans en ligne directe, p^r fon-
« dateurs dudit couvent p^r par eux jouir des privilèges
« affectez à la qualité de fondateur et à la charge des
« prières portez audit contract approuvé et ratifié par
« la congrégation provincialle des Augustins tenue en
« la ville de Poictiers le 11 octobre de la mesme
« année 1686. Et en l'année 1689 les dits Seigneur et
« dame du Tillet continuans leurs charites envers les
« Pauvres ils ont en augmentant le legs fait par feue
« dame Marguerite Frezon veulve dudit seigneur du
« Tillet fondé à perpétuité en çe bourg de La Bussière
« deux filles de la charité apellées sœurs grises l'une pour
« avoir soing d'instruire les petites filles et l'autre pour
« solliciter les pauvres malades et leur doner des
« remèdes nécessaires pour leur guérison et à cette fin
« ils ont fait bastir une maison au milieu de ce bourg
« où la charité se fera tous les jours côme il est plus au
« long porté par le contract de ladite fonctiòn passé
« devant ledit Caillet notaire à Paris le 27 avril de la
« d. année 1689 ».

A cette époque, de grands travaux furent entrepris à La Bussière qui reçut, dans les dispositions du parc notamment, l'ampleur magistrale du génie de Le Nôtre. Au simple tracé des allées primitives succédèrent ces longues et larges avenues en ligne droite, bordées par des murailles de verdure, taillées à pic en dessous des branchages de la futaie.

L'étang du château, entretenu par les eaux du Ver-

nisson, fut agrandi de façon à lui donner cette forme de miroir qui est bien style du temps. On retrouve aisément par les sondages ses anciennes limites, ce qui permet de se rendre compte qu'autrefois les fossés d'enceintes rejoignaient l'étang, tandis que, par les travaux d'agrandissement, le château développe toute une façade sur l'étang même. Tout porte à croire que ce fut au moment de ces terrassements que le pont-levis d'entrée fut supprimé, de même que les loges des gardes près du grand portail ont également disparu.

Le marquis du Tillet embellit sa demeure, digne assurément d'y attirer des visites princières. Mademoiselle de Montpensier raconte en effet dans ses Mémoires, qu'elle s'y arrêta toute une journée et y passa la nuit, pour se reposer, lors d'un de ses voyages de Blois à Saint-Fargeau. Un accident, qui n'eut pas de suites graves, lui arriva précisément en quittant La Bussière. Bien qu'elle fut habile écuyère, elle avait négligemment abandonné les rênes de son cheval, qui fit un faux pas dans le mauvais chemin et s'abattit. Mademoiselle fut projetée de côté et ressentit au bras une si vive douleur que l'on fut obligé d'aller quérir un carrosse pour lui faire achever la route et gagner Saint-Fargeau.

Nous avons interrogé en vain les mémoires du temps pour y trouver quelques souvenirs intéressants sur la vie familière des châtelains de La Bussière. Notre déception fut non moins grande, quand nous apprîmes que les documents de famille avaient été détruits en

majeure partie pendant la Révolution. C'est à peine si nous avons trouvé à la bibliothèque nationale quelques pièces manuscrites se référant aux du Tillet (1).

Quant aux grandes archives, elles ne possèdent que deux liasses du Tillet (cart. T 60 1-2 et T 61 1-3) qui ne se rattachent pas aux du Tillet de La Bussière.

A la section des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, on trouve un registre in-folio de 256 feuillets, renfermant quantités d'aveux, quittances, expéditions de jugement, datant quant aux plus anciennes du XVIe siècle, et pour la plupart se rapportant à la charge du greffe et n'ayant réellement pour intérêt que la curiosité du souvenir. Parmi elles, nous avons relevé une *Généalogie de la Maison du Tillet et des seigneurs illustres qui en descendent* signée par Victor Legris, seigneur de Tenville, conseiller du Roy, receveur du grenier à sel de Chartres.

Cette généalogie fort prolixe, dans le genre de celle de d'Hozier, fut imprimée à Chartres, en 1701. En voici la dédicace :

A Messire Charles du Tillet, chevalier, marquis de La Bussière, baron de Pontchevron, seigneur d'Adon, etc.

« Monsieur,

« Ayant eu l'avantage de voir et d'examiner (par « l'accès favorable qu'il vous a plû me donner dans

(1) Il existe aux archives privées de l'étude de Me Vendôme, notaire à Briare une liasse d'actes de vente, baux, transactions

« votre Maison) les titres et qualités de vos illustres an-
« cêtres, et sur les mémoires que je m'en suis faits,
« ayant recherché avec le plus d'exactitude qu'il m'a
« été possible dans les auteurs qui ont parlé de ceux de
« votre nom, les alliances qu'ils ont contractées, les
« dignités que leurs mérites leur a attirées, les charges
« importantes et les emplois considérables qu'ils ont
« occupés avec tant de distinction et d'éclat, j'ay crû,
« Monsieur, qu'il était de mon devoir de vous offrir ce
« fruit de mon travail, les obligations que je vous ay et
« les bontés qu'a eu pour moy feue Madame Votre
« Mère, m'ont engagé à rechercher les occasions de
« vous en marquer ma reconnaissance. Je souhaite que
« cet ouvrage vous puisse être agréable autant que
« j'espère qu'il le sera au public et que vous vouliez
« bien le recevoir comme une preuve de l'attachement
« sincère et du respect profond avec lesquels je serai
« toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très
« obéissant serviteur.

Signé : Le Gris.

On lit pareillement cette élogieuse préface :

« L'on peut avec justice mettre au rang des plus
« nobles et anciennes Maisons de Paris, celle de du
« Tillet, soit que l'on considère le tems auquel ceux
« de ce nom ont paru dans la Robe, dans les em-

concernant La Bussière et les du Tillet. Ces pièces proviennent d'une ancienne étude de Me Genet, notaire à La Bussière au XVIIIe siècle.

« plois militaires, ou dans l'Etat ecclésiastique, l'on
« trouvera qu'ils y ont toujours tenu un rang dis-
« tingué.

« Si l'on considère les alliances qu'ils ont contractées
« elles sont des premières dans l'épée et les plus consi-
« dérables dans la Robe. Enfin, les belles et grandes
« terres qu'ils ont possédes et qu'ils possèdent depuis
« plusieurs siècles dont les aveus et dénombrement
« font foy, sont autant de titres pour faire connoître la
« noblesse et ancienneté de leur Maison, qui tire son
« origine des anciens seigneurs du Tillet, Poyaux, La
« Salle, de Rais et autres terres en Angoumois, dont les
« titres domestiques, contrats de mariage, testaments,
« partages, monuments et autres preuves authen-
« tiques nous ont conservé la mémoire d'un Alexandre
« du Tillet, seigneur dudit lieu en Angoumois, qualifié
« Milès par acte de l'an 1195 qui est la tige de la
« généalogie de cette Maison.

« Monsieur le marquis de La Bussière, président au
« Grand Conseil en est l'illustre chef ».

En plus des pièces ci-dessus mentionnées, nous avons parcouru un manuscrit d'une douzaine de pages (côté 23,995. Fond français). Il est sans signature, sans date et intitulé : *Histoire de Madame du Tillet, Mémoire du temps.*

Ce factum est attribué à Talman Dériau. C'est une série d'anecdotes extra légères, dont l'auteur s'était fait une spécialité bien connue à l'époque. Nous n'insisterons pas sur ce récit apparemment aussi fantaisiste qu'extravagant. Nous n'en voulons garder que ce portrait :

« Puisque vous l'avez voulu (écrit Dériau), je vous par-
« leray, Madame, de la Présidente du Tillet. Mais je ne
« vous diray qu'une petite partie de son histoire,
« puisq'sy je voulais mattacher à vous raconter toute sa
« vie, il faudrait que je passasse tout le reste de la
« mienne à vous écrire, comme je ne scay dy celle à
« l'honneur d'estre cogneuc de vous ou non je suis
« dadvis de vous faire son portrait et je vous diray quelle
« est de fort belle taille. Elle a les yeux bleus et beaux. Le
« teinct assez passable. Les cheveux noirs d'une très belle
« couleur. La bouche un peu grande et les dents ny belles
« ny laides. Toutes ces choses ensemble font une personne
« de fort bonne mine. Mais cependant on remarque je ne
« sais quoy dans son air et dans toute sa manière de sy
« effronté qu'il ne dément pas ce quelle est réellement,
« la plus grande coureuse du monde, etc. ».

Reportons-nous au journal de Danjean; nous y lisons, à la date du 22 janvier 1686 (tome 1) : « Monsieur du « Tillet qui avait exercé la charge de greffier du parle- « ment qu'il avait en chef, fut remboursé de sa charge « taxée à 460,000 francs. Elle lui coûtait beaucoup « davantage; il l'avait prise de sa famille pour une bien « plus grosse somme. Le Roi, outre les 460,000 francs « à quoi la charge a été taxée, lui a donné cent mille « francs de gratification ».

C'est donc à cette date que cesse, dans la famille du Tillet, la charge de greffier au Parlement qu'elle tenait depuis le commencement du XVIe siècle, charge fort lucrative si on le juge par les revenus qu'elle procurait et fort considérée.

Charles du Tillet eut deux enfants de son mariage avec Jeanne-Marie Brunet : Catherine-Angélique, qui se fit religieuse et entra à la Visitation, au couvent de Paris, dont elle devint Supérieure ; puis Jean-Baptiste-Charles, chevalier marquis de La Bussière, Baron de Pontchevron, comte de Nogent, de Serrigny et de Chailly, seigneur de Milleron, de Chenevières et de château du Bois, lequel naquit le 8 mars 1687.

D'abord conseiller au Parlement de Paris et commissaire aux requêtes du Palais, promu le 30 mars 1708 reçu le 16 mai suivant, il fut ensuite nommé Président en la deuxième Chambre, en date du 12 décembre 1714 et reçu le 19 du même mois.

Le 15 avril 1727, Jean-Baptiste-Charles reçut des lettres d'honneur à l'occasion de sa charge et commençant en ces termes élogieux. « En considération de ses « services et de ceux qui avaient distingué ses ancêtres « dans les charges qu'ils avaient remplies à la Cour, « avec tout le zèle et le désintéressement que l'on pou- « vait souhaiter.., etc. »

Il épousa le 12 avril 1708 Jeanne Lefèvre d'Ormesson fille de Messire Antoine, François de Paule Lefèvre d'Ormesson, chevalier, seigneur d'Ormesson, du Chérray et autres lieux, conseiller du roi, maître des requêtes, intendant de justice, police et finances de la généralité de Soissons, et époux de Jeanne-Françoise Lefèvre de la Barre.

La seigneurie de La Bussière occupait alors une étendue de plus de sept lieues de circonférence. Ce vaste domaine s'était considérablement accru par suite des

riches alliances des Marquis du Tillet. Ceux-ci prenaient alors grand soin de leurs terres, qu'ils améliorèrent par des défrichemements, des mises en culture et particulièrement par des plantations de châtaigners qui devinrent une source de revenus pour le pays.

Le village de La Bussière, qui jusqu'alors ne comptait guère que trois cents habitants, prit bientôt de l'importance sous la bienfaisante influence de ses riches et puissants châtelains. Beaucoup de métairies s'élevèrent çà et là dans les terres, à mesure que l'agriculture se développait. De là vraisemblablement la formation des nombreux hameaux si distants les uns des autres.

La Bussière dépendait alors de la généralité d'Orléans, de l'élection de Montargis, du Baillage et du Grenier-à-sel de Gien. Sous le rapport ecclésiastique, la paroisse (1) était du diocèse de Sens, de l'archidiaconé du Gâtinais, du doyenné de Ferrières et de la Conférence de Nogent-sur-Vernisson.

Cette situation administrative se maintint jusqu'à l'époque de la Révolution.

Le Marquis Jean-Baptiste-Charles du Tillet de La Bussière mourut le 8 octobre 1744. Il laissait quatre enfants : Charles-Jean-Baptiste, Antoine-Charles, Anne-Louise qui épousa le Marquis de Paule d'Ormesson son cousin, intendant des finances, et Jeanne-Françoise qui se fit religieuse de la Visitation dans la communauté de sa tante.

(1) Nous avons dit que la desserte de la cure appartenait aux Augustins.

Charles-Jean-Baptiste, Marquis de La Bussière, Villorceau et autres lieux naquit le 23 avril 1710. Il fut pourvu le 18 janvier 1732 d'un office de conseiller au Parlement de Paris dans lequel il fut reçu le 26 mars suivant et le 3 février 1736. Le roi le fit conseiller en ses Conseils et Maître des requêtes ordinaires de son hôtel pour laquelle charge il obtint des lettres d'honneur datées du 25 septembre 1756.

Il épousa le 16 août 1744 mademoiselle Henriette-Louise d'Illiers d'Entragues fille de haut et puissant seigneur Henri Comte d'Illiers chevalier, seigneur de Beaumont Pied de Bœuf, capitaine des vaisseaux du roi et de haute et puissante dame Marguerite Renée de Selle.

De ce mariage il eut deux filles, l'une épousa le marquis de Fumel, l'autre le Marquis de Clermont Montoison (1).

A la mort de Charles-Jean-Baptiste, La Bussière appartint à son frère Antoine-Charles qui fut le quatrième marquis de La Bussière. Antoine-Charles du Tillet de Pannes était en outre Baron de Pontchevron, seigneur de Montbouin et autres lieux. Né à Paris, le 8 juin 1713, c'est-à-dire trois ans après son frère aîné, il fut reçu de minorité chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéru-

(1) Nous avons trouvé parmi les pièces manuscrites à la Bibliothèque nationale le faire-part imprimé du mariage de Mlle du Tillet ainsi conçu : 1768. — Du Tillet de Clermont. Mme la comtesse d'Illiers. M. et Mme du Tillet sont venus pour avoir l'honneur de vous faire part du mariage de Mlle du Tillet, leur petite-fille et fille avec M. le marquis de Clermont-Montoison.

salem, au grand prieuré de France (septembre 1714) puis conseiller honoraire au Parlement (28 mai 1732). Conseiller du Roi en ses conseils, et Président de la Chambre des Comptes de Paris (juillet 1736). En 1760, il épousa Marie-Odille-Charlotte du Tillet de Montramé fille du Marquis Charles-Claude du Tillet de Montramé, seigneur de Soisy, de Challemaison, de Bouy, Vicomte de la Malmaison, etc., et de Marie-Marguerite de Cœuret de Nesle. De ce mariage il n'y eut point de postérité. Le château, terres et seigneurie de La Bussière revinrent donc aux deux filles de Charles-Jean-Baptiste, les Marquises de Fumel et de Clermont-Montoison, nièces d'Antoine-Charles du Tillet. Celui-ci est le dernier de la famille qui fut Marquis de La Bussière.

Nous extrayons d'une aimable correspondance de Madame la Comtesse de Clermont Mont-Saint-Jean, née du Tillet de Montramé, ce renseignement qu'elle a bien voulu nous communiquer sur sa famille. « J'ai vu, dit-elle, dans mon enfance, la dernière châtelaine de La Bussière, la présidente du Tillet, Charlotte-Odille du Tillet de Montramé qui était ma grand'tante. Son mari, président de la Cour des Comptes de Paris avait fait bâtir pour elle, comme douaire, un petit château près de Chartres. Elle s'y était retirée quand on est venu l'arrêter pour la conduire à la prison de Chartres où elle est restée jusqu'à la mort de Robespierre. Elle y était avec mon grand-père, Monsieur de Tourailles. En revenant à Spou, elle a conservé son costume et ses habitudes d'autrefois, sa chapelle, son chapelain et les heures de repas de ce

temps ; ce qui fait que j'ai gardé un souvenir très net de cette époque de mon enfance. Elle mourut en 1820. »

Au moment de la Révolution, les Marquises de Fumel et de Clermont-Montoison vendirent à M. Lefort, frère du député d'Orléans à la Constituante, le château de La Bussière (1798). En 1814 (le 14 septembre) M. Lefort le céda au Comte Alphonse-Gabriel de Chasseval dont le fils M. le Comte Léon est aujourd'hui le très aimable châtelain. Entouré de Madame la Comtesse de Chasseval, née de Béthune, son épouse, des deux fils qui lui restent et de la sympathique Comtesse de Bouillé, si héroïquement veuve depuis le combat de Loigny, M. de Chasseval, consacre généreusement ses loisirs à faire le bien autour de lui ; puis, avec un sentiment artistique digne d'une si belle demeure et des souvenirs qu'elle rappelle, il n'a pas voulu négliger l'agrément de ce magnifique et riant séjour. C'est en 1852 qu'il a fait relever la jolie tour du Nord, plus tard il fit restaurer la façade de l'Ouest, en même temps qu'il décorait avec goût l'intérieur du château.

Nous saluons avec respect cet élégant manoir, brillant souvenir de notre vieille France, qui, après avoir heureusement échappé aux ravages des révolutions et aux spéculations des bandes noires, est aujourd'hui en des mains si dignes de reprendre et de continuer les traditions du passé.

G. de RUBERCY

DE

LA DÉCADENCE DU GOUT LITTÉRAIRE

MESSIEURS (1),

Si l'Académie de Sainte-Croix n'existait pas, il faudrait la fonder avec son large programme et le but élevé qu'indique si heureusement sa devise. Elle offre, je ne dirai pas un asile, mais la plus cordiale hospitalité, aux jeunes hommes qui, habitués de bonne heure aux travaux sérieux et aux soins des affaires, se trouvent écartés par les circonstances de toute occupation publique. Il faut, par l'initiative personnelle, se refaire un but pour la vie; il faut, quand on aime l'étude, trouver des sujets; il faut, après quelques petites découvertes, communiquer à d'autres le résultat de ses recherches; il faut parfois s'aider des lumières et de l'expérience de ceux qui cultivent ce champ nouveau depuis plus longtemps : la bonne confraternité de ce qu'on appelle un peu pompeusement une société savante offre tout cela, et peut-être plus largement à Orléans que dans beaucoup d'autres villes.

Et cependant, le moment est-il bien choisi pour

(1) Ce travail a été lu dans la séance du 26 novembre 1890, jour de la réception de M. G. de RUBERCY.

trouver dans les lettres un stimulant de quelque prix et une sorte de carrière libérale destinée à remplacer celles qui font défaut ?

C'est depuis Horace une hardiesse facile que de dire son fait aux contemporains, qu'on dénigre au profit des grands hommes du temps passé. Il est pourtant des époques où l'esprit public est moins porté vers les occupations sérieuses ou, si l'on veut, vers les études purement spéculatives. L'illustre fondateur de notre réunion n'a-t-il pas employé une partie de ses forces et de son influence à ramener la jeune génération, presque vieille aujourd'hui, vers cette culture classique qu'il aimait à ne point séparer de la science première, celle de la religion ?

A l'Académie même, dès le début de ses publications (1), ne rencontre-t-on pas cette admirable lettre sur les études qui conviennent à un homme du monde, lettre adressée, — comment pourrais-je l'oublier, puisqu'elle honore une mémoire qui m'est chère entre toutes, — à celui qui fut, il y a bientôt trente ans, le premier président de cette compagnie naissante (2) ?

(1) Voir *Études chrétiennes de littérature, de philosophie et d'histoire*, t. Ier des *Lectures et mémoires de l'Académie de Sainte-Croix*, p. 1 à 200.

(2) Voir au t. II des *Lectures et mémoires*, p. XI. Discours de M. Baguenault de Puchesse, à la première réunion ordinaire du 27 mars 1863 ; et p. XLIII. Rapport sur les travaux de l'Académie durant la première période triennale, par M. Baguenault de Puchesse, président.

Comme autrefois Fénelon écrivant à l'Académie française, Mgr Dupanloup, avec son goût si éclairé pour les lettres, passait en revue les diverses branches de travaux qui sont abordables pour tous; il rappelait les principaux ouvrages publiés depuis le commencement du siècle; il indiquait les modèles à suivre, les lacunes à combler, et développait, à la façon de Cicéron, le lieu commun oratoire des pures jouissances que procure le culte désintéressé des choses intellectuelles.

Hélas ! ce lieu commun n'existe plus. Sans doute, on en retrouverait ici les traces ineffaçables; mais dans le monde tel que nous l'a fait ce dix-neuvième siècle qui touche de si près à sa fin, il n'y aura bientôt plus vestige de culture littéraire, plus de goût pour les plaisirs de l'esprit. Autrefois, dans toutes les réunions d'hommes bien élevés, — et on entendait par là ceux qui avaient fait leurs études, soit sur les bancs d'un collège universitaire, soit sur ceux d'un séminaire, — il existait un bagage de connaissances communes qu'il n'était pas permis de déposer, quelles que fûssent plus tard les vicissitudes de l'existence. On savait par cœur ses classiques. Dès qu'une citation se présentait d'un auteur latin ou grec, d'un passage de l'Écriture Sainte, d'un vers de nos grands écrivains du XVIIe ou du XVIIIe siècle, aussitôt dix personnes l'achevaient mentalement ou à demi-voix, absolument comme on fredonne un air d'opéra ou le refrain d'un chant national, aussitôt que l'on entend le premier coup d'archet. C'était à tel point que l'on n'osait plus rappeler un vieux mot trop banal,

tant on redoutait de se voir appliquer le vers célèbre :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

Nous en sommes tellement délivrés, que tous les hommes qui n'ont pas dépassé quarante ans ne connaissent pas plus aujourd'hui ces chaînes fort peu pesantes, que nos paysans ne redoutent le fantôme de l'ancien régime. Tout au plus, est-ce pour quelques-uns d'entre eux, — non les plus laborieux, — la mémoire d'un temps inconsciemment abhorré. Et comment en serait-il autrement? Les enfants ne savent que ce qu'on leur apprend ; et depuis que la scienee a tout envahi, par l'histoire naturelle dès la Huitième, ou par les leçons de choses dès l'École primaire, on n'a plus aucun souci de leur enseigner ce qui forme les hommes, ce que nos pères appelaient si justement les « humanités. »

Par une conséquence naturelle, l'éducation tout entière en a souffert, et les relations mondaines elles-mêmes ont été absolument modifiées. On ne parle dans la vie courante que de ce qu'on sait ; et les grandes découvertes scientifiques modernes, qui se transforment tous les jours avec une rapidité que les spécialistes eux-mêmes ont peine à suivre, ne pourront jamais alimenter la conversation des femmes les plus intelligentes, à plus forte raison du vulgaire qui fréquente les salons. Nous n'avons pas seuls du reste en Europe le malheureux privilège de cette transformation morale. Je lisais dernièrement dans les très curieux mémoires de Lord La-

mington intitulé: *In the days of the Dandies*, — « au temps des dandys, » et qui n'ont pas encore été traduits en français, une page curieuse sur cette espèce d'Académie mondaine qui existait à Londres il y a cinquante ans, qu'on appelait Almack et qui était présidée par dix dames patronnesses, naturellement désignées par leur savoir et leur éducation supérieure.

« Almack était le portail qu'il fallait traverser pour arriver à ce cercle choisi de l'esprit et de la grâce qui faisait le charme de la société d'alors. Les grandes dames recevaient au commencement de la soirée, dans la *prima sera*, immédiatement après le dîner et sans invitation spéciale. C'était l'heure des conversations animées, où les beaux esprits et les politiques se rencontraient avec les beautés du jour. La dernière de ces grandes dames a disparu à Holland house sera désormais une chose du passé. La « saison » existe toujours à Londres, mais quelle différence avec la saison d'autrefois? Lord Willoughby disait, que, quand il était dandy, le cercle choisi de la société ne dépassait jamais six cents personnes, et nul ne pouvait entrer s'il n'était admis par les grandes dames; les jeunes gens mêmes devaient leur être dûment présentés à la ronde, avant d'être autorisés à pénétrer dans l'enceinte sacrée. Il n'y avait pas de chemin de fer pour inviter les gens à changer continuellement de place. Une fois installées à la ville, les familles y restaient ; le même monde se rencontrait en toute occasion, et chacun était parfaitement connu de tous. A présent, des milliers de gens se pressent dans ce qui fut Almack; mais les cabaretiers

et les financiers ont chassé les lettrés et les esprits cultivés. C'est l'heure des spéculateurs, des banquiers, des agents de change. Ils règnent en maîtres. On n'a plus le temps et l'occasion de nouer des relations ; le vieil ordre de choses a disparu, le nouveau laisse tout à désirer, et chaque année ne fait que grossir la liste déjà longue des échecs et des désagréments de ces familles qui s'attachent encore à une tradition qui n'est plus qu'un mot. »

Ce tableau est plus ou moins celui de la société dans toutes les grandes villes ; et l'on serait mal venu d'entonner à son sujet le chant de triomphe antique :

> Ultima Cumæi venit jam carminis cetas,
> Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

Nul doute que cette transformation, — que les vieux, toujours amoureux du temps passé, appellent une décadence, — ne soit due en grande partie à l'abandon des fortes études, qui assuraient l'esprit pour toute la vie et lui donnaient le goût des jouissances délicates. La jeunesse garde facilement quelque chose de ses premières impressions : on dit même qu'on se souvient dans l'âge mûr de ce qu'on a appris tout enfant. Mais combien c'est une entreprise plus ardue que de remonter le courant et de corriger les tendances du jour ? Nous ne pouvons pas cependant faire comme le paysan d'Horace,

> Expectat dum defluat amnis ;

car nous risquerions d'attendre longtemps ; la rivière n'a pas fini de couler :

> Labitur et labetur in omne volubilis oevum.

Laissons-la suivre son cours et cherchons un autre chemin.

Si nous ne pouvons refaire à nous seuls une société, conservons du moins les glorieux débris qui nous restent. Gardons les méthodes anciennes qui sans doute étaient les bonnes, puisque on savait avec elles quelque chose. Dédaignons les railleries des nouveaux venus, qui répètent à satiété que le grec et le latin ne servent à rien, et qui proclameront bientôt, avec la même désinvolture que notre littérature d'avant 1789, d'avant 1830 peut-être, ne saurait pour l'éducation de la jeunesse française être d'aucune utilité. Entretenons précieusement le culte de nos grands auteurs, qui font partie intégrante de nos gloires nationales, et, pour parler comme le vieux Corneille,

> Regardons leur honneur comme un souverain bien,
> Imitons leur confiance, et ne craignons plus rien.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

et du Comité des publications

PENDANT LES ANNÉES 1886, 1887, 1888, 1889, 1890 et 1891

ANNÉE 1886

Président. — M. l'abbé HAUTIN, vicaire-général.

Vice-Présidents. { M. BIMBENET. / M. l'abbé PASTY.

Secrétaire. — M. ALARDET.

Vice-Secrétaire. — Vte Ch. DE GASTINES.

Trésorier. — M. DE CHAMPVALLINS.

Vice-Trésorier. — M. JACOB.

Bibliothécaire-Archiviste. — M. JARRY.

Comité des publications

MM. BOUCHER DE MOLANDON, — Th. DE LA TAILLE, — BAGUENAULT DE PUCHESSE, — l'abbé AUBERT, — BIMBENET.

ANNÉE 1887

Président. — M. l'abbé HAUTIN, vicaire-général.

Vice-Présidents. { M. Th. DE LA TAILLE. / M. COURET.

Secrétaire. — M. ALARDET.

Vice-Secrétaire. — Vte Ch. DE GASTINES.

Trésorier. — M. DE CHAMPVALLINS.

Bibliothécaire-Archiviste. — M. JARRY.

Comité des publications

MM. BAGUENAULT DE PUCHESSE, — BOUCHER DE MOLANDON, — BIMBENET, — DE LA ROCHETERIE, — COURET.

ANNÉE 1888

Président. — M. Th. DE LA TAILLE.

Vice-Présidents. { M. BIMBENET.
M. COURET.

Secrétaire. — M. ALARDET.

Vice-Secrétaire. — Vte Ch. DE GASTINES.

Bibliothécaire-Archiviste. — M. JARRY.

Comité des publications

MM. BAGUENAULT DE PUCHESSE, — BOUCHER DE MOLANDON, — COURET, — JARRY, — DE BEAUCORPS.

ANNÉE 1889

Président. — M. Th. DE LA TAILLE.

Vice-Présidents. { M. COURET.
Vte DE BEAUCORPS.

Secrétaire. — M. ALARDET.

Vice-Secrétaire. — Vte Ch. DE GASTINES.

Trésorier. — M. l'abbé d'ALLAINES.

Vice-Trésorier. — M. l'abbé DE SAINT-AIGNAN.

Bibliothécaire-Archiviste. — M. JARRY.

Comité des publications

MM. BOUCHER DE MOLANDON, — BAGUENAULT DE PUCHESSE, — COURET, — l'abbé HAUTIN, — RABELLEAU.

ANNÉE 1890

Président. — M. Th. DE LA TAILLE.

Vice-Présidents. { Vte DE BEAUCORPS.
M. PELLETIER.

Secrétaire. — M. ALARDET.

Vice-Secrétaire. — Vte Ch. DE GASTINES.

Trésorier. — M. l'abbé d'ALLAINES.

Vice-Trésorier. — M. l'abbé DE SAINT-AIGNAN.

Bibliothécaire-Archiviste. — M. JARRY.

Comité des publications

MM. BOUCHER DE MOLANDON, — BAGUENAULT DE PUCHESSE, — Ch. DE GASTINES, — RABELLEAU, — COURET.

ANNÉE 1891

Président. — M. le Vte MAXIME DE BEAUCORPS.

Vice-Présidents. { M. PELLETIER. M. l'abbé LAROCHE.

Secrétaire. — M. ALARDET.

Vice-Secrétaire. — Vte Ch. DE GASTINES.

Trésorier. — M. l'abbé d'ALLAINES.

Vice-Trésorier. — M. l'abbé DE SAINT-AIGNAN.

Bibliothécaire-Archiviste. — M. JARRY.

Comité des publications

MM. BAGUENAULT DE PUCHESSE, — COURET, — Ch. DE GASTINES, — DE LA TAILLE, — l'abbé LAROCHE.

TABLE DES MATIÈRES

DES CINQ PREMIERS VOLUMES

Tome I

Tome II

Tome III

Tome IV

Tome V

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME VI

Pages

IX

X

XI

XII

XIII

XIV

XV

XVI

XVII

XVIII

XIX

ORLÉANS. — IMP. PAUL GIRARDOT.



TABLE DES AUTEURS

POUR LES SIX PREMIERS VOLUMES

DES

LECTURES ET MÉMOIRES









